2023

RÉMY COINTREAU

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2022/2023

ET RAPPORT FINANCIER ANNUEL

SOMMAIRE

RAPPORT INTÉGRÉ 1

Message de la Présidente 2
Chiffres clés 4
Présentation du Groupe 6
Stratégie et objectifs 16
Les principaux enjeux et risques du Groupe 28
Actionnariat 30

1 DPEF 2022/2023 33

1.1 L'Exception Durable : notre démarche de responsabilité sociale d'entreprise 34
1.2 Analyse des impacts, risques et opportunités matériels liés aux enjeux ESG 42
1.3 Engagements en faveur de l'environnement 56
1.4 Engagement social et sociétal du groupe 83
1.5 Gouvernance et éthique des affaires 103
1.6 Indicateurs 106
1.7 Note méthodologique 110
1.8 Tables de concordance 120
1.9 Rapport du commissaire, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière 123

2 RISQUES DU GROUPE 129

2.1 Procédures de gestion des risques et de contrôle interne 130
2.2 Facteurs de risque RFA 136
2.3 Assurances RFA 152
2.4 Éthique et conformité 153

3 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 157

3.1 Cadre de mise en œuvre des principes du gouvernement d'entreprise RFA 158
3.2 Composition du conseil d'administration RFA 160
3.3 Direction générale et comité exécutif RFA 191
3.4 Informations complémentaires sur les membres du conseil d'administration et le directeur général 192
3.5 Rémunérations et avantages 193

4 COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS ET LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'EXERCICE 221

4.1 Analyse de l'activité et du compte de résultat consolidé RFA 222
4.2 Commentaires sur le bilan consolidé RFA 226
4.3 Commentaires sur la variation de trésorerie consolidée RFA 229
4.4 Résultats de la société mère 230
4.5 Événements post-clôture 232
4.6 Perspectives 233

5 COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE RÉMY COINTREAU AU 31 MARS 2023 235

5.1 Compte de résultat consolidé RFA 236
5.2 État consolidé du résultat global RFA 237
5.3 État consolidé de la situation financière RFA 238
5.4 Variation des capitaux propres consolidés RFA 239
5.5 Tableau des flux de trésorerie consolidé RFA 240
5.6 Notes aux états financiers consolidés RFA 241
5.7 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 286

6 COMPTES DE LA SOCIÉTÉ AU 31 MARS 2023 293

6.1 Bilans comparés RFA 294
6.2 Comptes de résultat comparés RFA 295
6.3 Variation des capitaux propres RFA 296
6.4 Tableau des flux de trésorerie RFA 297
6.5 Notes annexes aux comptes de la société RFA 298
6.6 Résultats financiers des 5 derniers exercices 309
6.7 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 310

7 CAPITAL ET ACTIONNARIAT 315

7.1 Renseignements de caractère général concernant le capital RFA 316
7.2 Actionnariat et informations boursières 322
7.3 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique RFA 330

8 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 20 JUILLET 2023 333

8.1 Exposé des motifs et projets de résolutions 334
8.2 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées 349
8.3 Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital 353
8.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise 354

9 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 357

9.1 Renseignements de caractère général concernant la société 358
9.2 Statuts 359
9.3 Informations incluses par référence 360
9.4 Attestation du responsable du Document d'enregistrement universel RFA 361
9.5 Responsables du contrôle des comptes 361
9.6 Tables de concordance 362

Les éléments du Rapport Financier Annuel sont identifiés dans le sommaire par la mention RFA

RÉMY COINTREAU

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

2022/2023

ET RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Le Groupe Rémy Cointreau est l'un des grands opérateurs du marché mondial des Vins & Spiritueux avec un portefeuille de marques d'exception, dont les cognacs Rémy Martin et LOUIS XIII et la liqueur Cointreau.
Les marques sont principalement distribuées par un réseau de filiales implantées sur les différents marchés stratégiques pour le Groupe.

Rémy Cointreau est coté sur Euronext Paris.
Le flottant est de l'ordre de 42%.
Le contrôle du Groupe Rémy Cointreau est détenu majoritairement par le holding familial Andromède.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
AMF

«Ce Document d'enregistrement universel a été déposé le 30 juin 2023 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement. Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'enregistrement universel. L'ensemble est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017/1129.»

Le Document d'enregistrement universel est une reproduction de la version officielle du Document d'enregistrement universel qui a été établie en XHTML et est disponible sur notre site internet www.remy-cointreau.com

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

MARIE-AMÉLIE de LEUSSE,

PRÉSIDENTE DU GROUPE RÉMY COINTREAU

C'est avec détermination et confiance que je signe ce premier message en tant que Présidente du Groupe Rémy Cointreau.

C'est évidemment une fierté de succéder à ma mère, Dominique Hériard Dubreuil, et à mes oncles François Hériard Dubreuil et Marc Hériard Dubreuil à la présidence du Groupe. Leur engagement pour notre entreprise a été total durant de nombreuses années, et leur exemple, inspirant. Ma nomination s'inscrit dans la dynamique de transition générationnelle des membres de notre famille au Conseil d'Administration, engagée depuis plusieurs années afin de garantir un passage de flambeau serein et fructueux. Cette nouvelle génération dont j'ai la joie d'être ici le porte-parole mettra toute son énergie à préserver nos Maisons et leur héritage, dans le respect de nos valeurs « Des terroirs, des hommes et du temps » et de l'ADN de notre Groupe.

À cette résolution de valoriser ce que nous avons construit au fil des siècles s'ajoute notre détermination à faire grandir ce patrimoine exceptionnel. Pour cela, la stratégie 2030 du Groupe est désormais partagée et soutenue par toutes nos parties prenantes. Nos résultats 2022/23 sont bien en ligne avec cette dernière, grâce aux efforts déployés par nos équipes partout dans le monde et nous leur adressons nos sincères félicitations pour cet inspirant travail collectif. Notre Groupe est ainsi en très bonne position pour aborder l'année à venir… ou plutôt les années à venir, puisque notre succès ne s'inscrit et ne s'inscrira que dans le temps long, de manière durable et responsable pour la Terre comme pour ses habitants.

Nous sommes tous, ici, confiants pour l'avenir. Ayant eu la chance de travailler six ans au sein du groupe Rémy Cointreau, à Paris puis à Singapour, je connais bien les atouts de nos équipes, la singularité de nos Maisons et la fidélité de nos clients. Aujourd'hui, la vision et l'action du Directeur Général, Éric Vallat, nous permettent de tirer le meilleur parti de nos forces ainsi que des perspectives qui se dessinent. Nous partageons une philosophie et des principes d'action qui, tout en ancrant solidement le Groupe dans ses savoir-faire, lui donnent l'opportunité de se projeter vers l'avenir et d'innover.

Notre portefeuille est renforcé et diversifié (acquisition du Champagne Telmont et de la liqueur poire et cognac Belle de Brillet en 2020, création de la maison de haute parfumerie Maison Psyché en 2022). Nous pouvons nous réjouir également de nos performances en termes de développement durable, fort de 80 millions d'investissements engagés en 2020 pour 10 ans. Notre plan « L'Exception Durable » porte notre ambition de croissance responsable et de partage de la valeur avec l'ensemble de nos parties prenantes, en cohérence avec nos engagements auprès des Nations Unies, dans le cadre du Pacte mondial. Enfin, la transformation digitale du Groupe continue de donner de beaux résultats, en ligne avec l'objectif d'atteindre 20 % de notre chiffre d'affaires en e-commerce d'ici 2030.

Mais rien ne serait possible sans les collaborateurs du Groupe. Ainsi, je tenais à leur témoigner toute ma reconnaissance pour leur engagement indéfectible. C'est ensemble que nous préservons l'héritage du Groupe et c'est ensemble que nous nous apprêtons à écrire une nouvelle page de l'histoire pluri-centenaire de Rémy Cointreau.

« Enfin, je souhaite remercier nos actionnaires pour leur confiance et leur soutien constant à la stratégie et au développement du Groupe. »

CHIFFRES CLÉS

DONNÉES FINANCIÈRES

DONNÉES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AVRIL 2022 AU 31 MARS 2023

CHIFFRE D'AFFAIRES *(M€)*

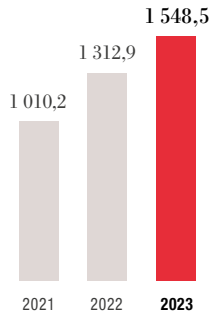

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR DIVISION *(%)*

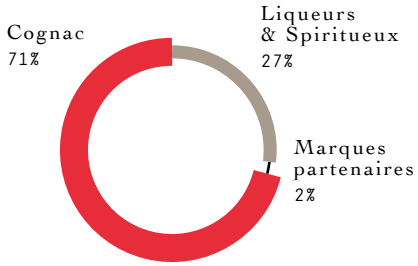

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE *(%)*

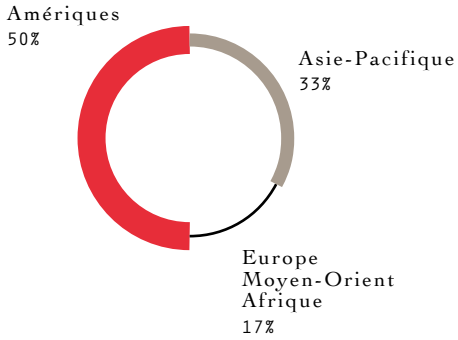

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT *(M€)*

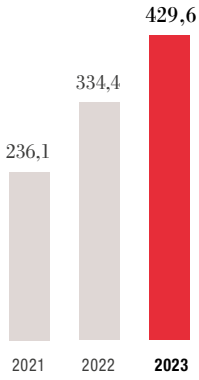

MARGE OPÉRATIONNELLE COURANTE *(%)*

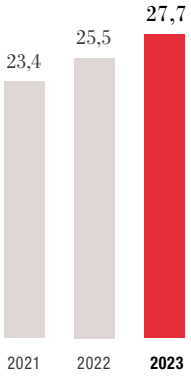

RÉSULTAT NET – PART DU GROUPE *(M€)*

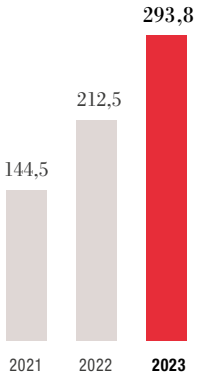

RÉSULTAT NET HORS ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS *(M€)*

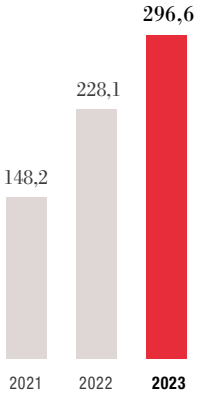

DETTE FINANCIÈRE NETTE *(M€)*

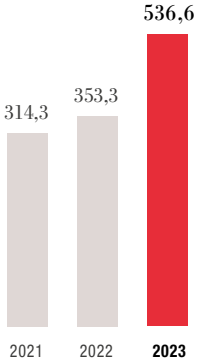

INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS *(M€)*

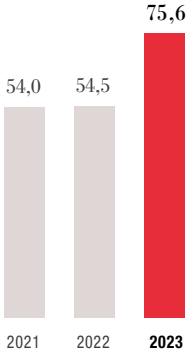

RATIO DE DETTE NETTE/ EBITDA

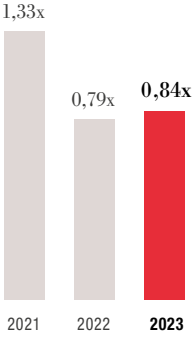

...ET EXTRA-FINANCIÈRES

DONNÉES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AVRIL 2022 AU 31 MARS 2023

TAUX DE SURFACES AGRICOLES ISSUES DE PRATIQUES RESPONSABLES ET DURABLES *(%)*

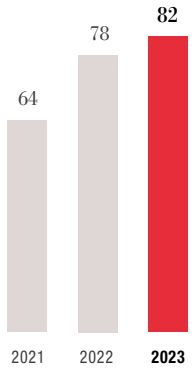

BILAN CARBONE DU GROUPE *(en Teq CO_2)*

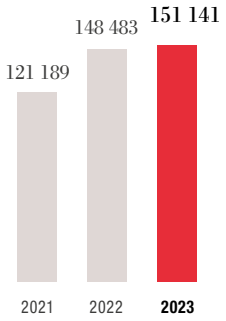

NOTATIONS ET *AWARDS* 2023

Climate Disclosure Project (CDP)

A - leadership status

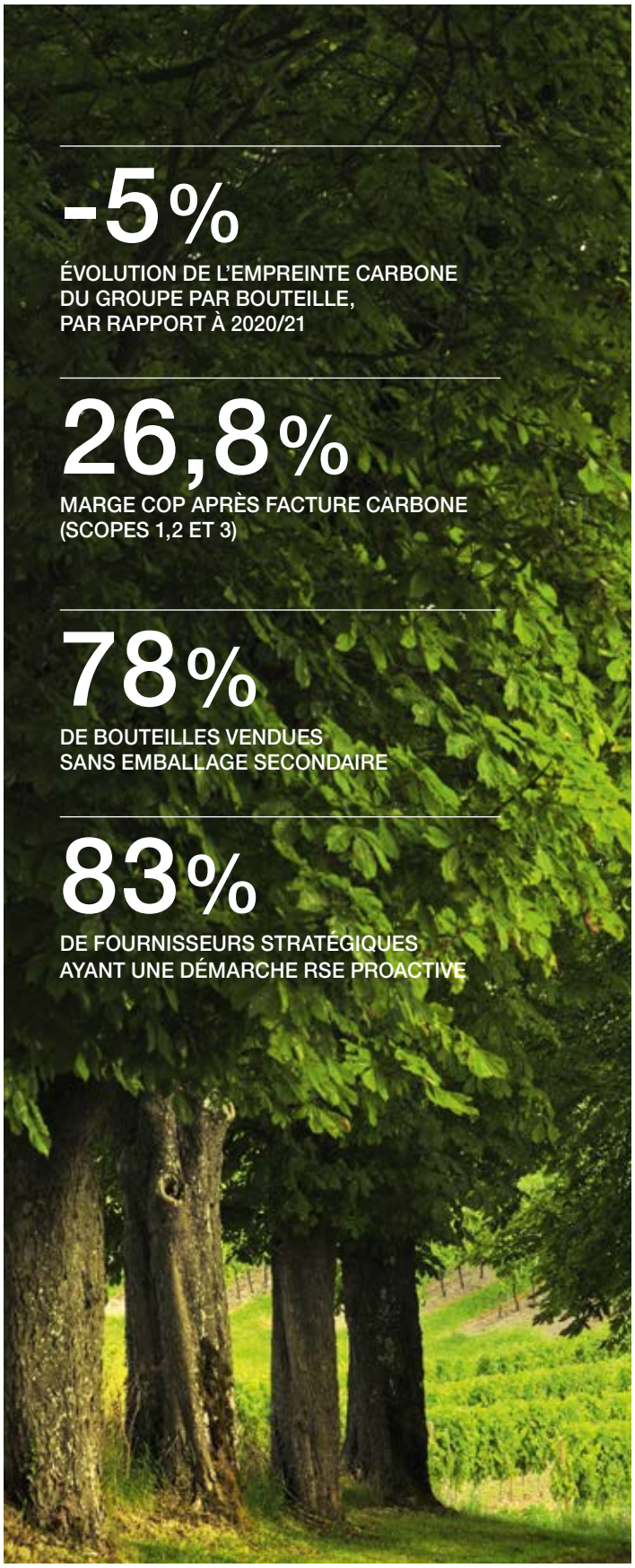

PRÉSENTATION DU GROUPE

LES ÉTAPES DE LA VIE DU GROUPE

Le Groupe Rémy Cointreau, dont les origines sont charentaises et remontent à 1724, résulte du rapprochement en 1990 des sociétés holding des familles Hériard Dubreuil et Cointreau contrôlant respectivement E. Rémy Martin & C° SA et Cointreau & Cie SA. Le Groupe est aussi le fruit d'alliances successives entre des entreprises de mêmes métiers dans l'univers des vins et spiritueux.

DATES ET ÉVÉNEMENTS CLÉS

1849
Création de Cointreau & Cie par les frères Cointreau

1985
Acquisition par le Groupe Rémy Martin des Champagnes Charles Heidsieck

1998
Dominique Hériard Dubreuil devient présidente du Groupe Rémy Cointreau

1703
Création de Mount Gay Rum à la Barbade

1888
Création de la marque Metaxa

1965
André Hériard Dubreuil succède à son beau-père M. André Renaud

1989
Acquisition par le Groupe Rémy Martin de Mount Gay Rum

1724
Fondation de la maison de cognac Rémy Martin

1881
Création de la distillerie Bruichladdich à Islay

1966
Création du réseau international de distribution Rémy Martin

1988
Acquisition par le Groupe Rémy Martin des Champagnes Piper-Heidsieck

1991
Le Groupe prend la dénomination sociale de Rémy Cointreau

RÉMY COINTREAU

1924
Acquisition par André Renaud de E. Rémy Martin & C° SA

1986
Création de la marque Passoã

1990
Apport par Pavis SA des titres Rémy Martin à Cointreau & Cie SA

1999
Naissance de la joint-venture de distribution Maxxium avec trois partenaires, le Groupe Rémy Cointreau, The Edrington Group et Jim Beam Brands Worldwide (Fortune Brands)

MAXXIUM

1980
Rémy Martin crée la joint-venture Sino-French Dynasty Winery avec la municipalité de Tianjin (RPC)

2000
Acquisition de Bols Royal Distilleries incluant notamment les marques Bols et Metaxa

2001
Vin & Sprit rejoint le réseau Maxxium en qualité de 4e partenaire

2005
- Dynasty Fine Wines Group est introduit à la Bourse de Hong Kong
- Cession des activités polonaises de Bols à CEDC

2006
- Cession des activités Liqueurs et Spiritueux hollandaises et italiennes
- Rémy Cointreau décide de reprendre pleinement le contrôle de sa distribution à échéance mars 2009

2008
Mise en place d'une organisation de distribution en propre

2009
- 30 mars, sortie de Rémy Cointreau de la joint-venture de distribution Maxxium
- 1er avril, Rémy Cointreau contrôle désormais 80% de sa distribution

2011
8 juillet, Rémy Cointreau cède sa branche Champagne à EPI

2012
- 3 septembre, acquisition de Bruichladdich Distillery qui élabore des whiskies single malt sur l'île d'Islay en Écosse
- 20 novembre, François Hériard Dubreuil devient président du Groupe Rémy Cointreau
- 18 décembre, acquisition de la société de cognac Larsen

2013
30 août, cession de la Maison Larsen au groupe finlandais Altia

2015
27 octobre, cession de la société Izarra à Spirited Brands

2016
1er décembre, création d'une joint-venture pour les activités de Passoã

2017
- 5 janvier, acquisition de la distillerie du Domaine des Hautes Glaces, qui élabore des whiskies single malt dans les Alpes françaises
- 6 janvier, acquisition de la distillerie Westland, qui élabore des whiskies single malt dans l'État de Washington aux États-Unis
- 1er octobre, Marc Hériard Dubreuil devient président du Groupe Rémy Cointreau

2019
1er avril, Rémy Cointreau cède ses filiales de distribution en République Tchèque et en Slovaquie

2020
- 30 avril, Rémy Cointreau fait l'acquisition de la Maison de cognac J.R. Brillet
- 16 octobre, Rémy Cointreau fait l'acquisition de la Maison de Champagne Telmont

2022
21 juillet, Marie-Amélie de Leusse devient présidente du Groupe Rémy Cointreau

UNE GOUVERNANCE QUI ASSURE CONTINUITÉ ET TRANSMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Groupe Rémy Cointreau est administré par un conseil d'administration qui a adopté depuis septembre 2004 un dispositif de gouvernance dissociant les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général. La compétence et l'expérience du monde financier, du secteur du luxe et de la gestion des grandes entreprises internationales sont les critères de sélection des administrateurs. La présence de plusieurs membres résidents permanents dans divers pays étrangers permet également d'apporter aux travaux du conseil une dimension internationale et culturelle enrichissante, soit parce qu'ils ont exercé une fonction hors de France au cours de leur carrière, soit parce qu'ils détiennent ou ont détenu un ou plusieurs mandats dans des sociétés non françaises.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 MARS 2023

La composition du conseil vise un équilibre entre l'expérience, la compétence, l'indépendance et l'éthique, le tout dans le respect d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration.

- 12 administrateurs
- 3 censeurs
- 7 administrateurs indépendants (hors censeurs)
- 58% administrateurs indépendants (hors censeurs)
- 56 ANS âge moyen des administrateurs
- 6 ancienneté moyenne du conseil
- 42% de femmes (hors censeurs)
- 58% d'hommes (hors censeurs)
- 3 nationalités représentées

COMPOSITION DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 MARS 2023

COMITÉ AUDIT-FINANCE

4 membres
75% indépendants

Guylaine Saucier *
Caroline Bois
Emmanuel de Geuser *
Marc Verspyck *

COMITÉ NOMINATION-RÉMUNÉRATION

4 membres
50% indépendants

Bruno Pavlovsky *
Caroline Bois
Olivier Jolivet *
Élie Hériard Dubreuil

COMITÉ RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

4 membres
50% indépendants

Dominique Hériard Dubreuil
Olivier Jolivet *
Hélène Dubrule *
Élie Hériard Dubreuil

** Administrateur indépendant.*

LA DIRECTION GÉNÉRALE

Directeur général du Groupe depuis le 1er décembre 2019, Éric Vallat a annoncé le 29 mars 2022 un nouveau comité exécutif, élargi et composé de 11 directeurs de 6 nationalités différentes et venant d'horizons variés : spiritueux, cosmétiques, mode et accessoires, et arts de la table. La mission de ce comité exécutif est d'implémenter la « stratégie 2030 » du Groupe, qui vise à poursuivre sa transformation vers un modèle d'entreprise plus pérenne, rentable et responsable, en s'appuyant sur 4 leviers stratégiques : augmenter la valeur unitaire de ses spiritueux, optimiser la gestion de son portefeuille avec le développement des marques prioritaires de Liqueurs et Spiritueux, évoluer vers un modèle de gestion centré sur le client et exécuter le plan « l'Exception Durable » pour une croissance plus responsable.

COMPOSITION DE LA RÉMUNÉRATION DES CADRES DIRIGEANTS (HORS LTIP)

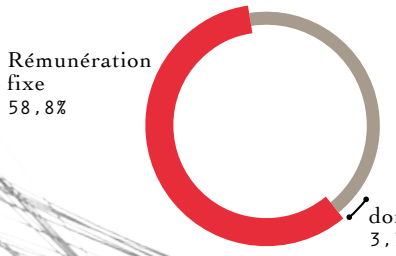

- Pour moitié déterminée sur la base de critères quantitatifs (résultat opérationnel courant, génération de trésorerie, résultat net hors éléments non-récurrents, ROCE)
- Pour moitié déterminée sur la base de critères qualitatifs (dont 1 objectif RSE)

(1) *Incluant Taiwan, Macau et Hong-Kong.*

UN PORTEFEUILLE DE SPIRITUEUX D'EXCEPTION

Le Groupe français et familial Rémy Cointreau possède un portefeuille de spiritueux d'exception dont la renommée est internationale : les cognacs Rémy Martin et LOUIS XIII, la liqueur Cointreau, le spiritueux grec Metaxa, le rhum Mount Gay, le brandy St-Rémy, le gin The Botanist et les whiskies single malt Bruichladdich, Port Charlotte, Octomore, Westland et Domaine des Hautes Glaces. Deux nouvelles Maisons sont récemment venues enrichir ce portefeuille : la liqueur Belle de Brillet et la Maison de Champagne Telmont.

Au cours de l'année fiscale 2022/2023, le chiffre d'affaires du Groupe s'est élevé à 1 548,5 millions d'euros et le Résultat Opérationnel Courant (ROC) a atteint 429,6 millions d'euros. Ainsi, les ventes sont en progression de 10,1% et le ROC est en hausse de 16,2% à taux de change et périmètre constants. La marge opérationnelle courante s'établit à 27,7%, atteignant son plus haut historique.

L'organisation interne du Groupe Rémy Cointreau s'articule autour de 11 pôles de marques et de 4 divisions commerciales (Amériques, Europe/Moyen-Orient/Afrique, Asie Pacifique et Global Travel Retail), toutes ces divisions bénéficiant du support de la holding. Compte tenu des catégories de spiritueux, de leur processus d'élaboration et de la répartition géographique de leurs ventes, les marques du groupe sont rattachées à deux divisions : « Cognac » d'une part et « Liqueurs et Spiritueux » d'autre part.

Les marques confiées en distribution au réseau de Rémy Cointreau par des tiers sont regroupées dans une catégorie « Marques partenaires ».

LES MARQUES DU GROUPE RÉMY COINTREAU

	COGNAC	LIQUEUR	WHISKY	GIN	RHUM	SPIRITUEUX BRUNS	CHAMPAGNE
UPPER LUXURY							
LUXURY							
ULTRA PREMIUM							
PREMIUM							

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR DIVISION

△

COGNAC
Rémy Martin, LOUIS XIII
et Brillet

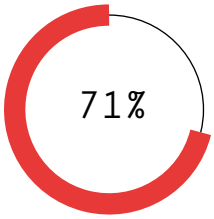

1 100,0 M€
de chiffre d'affaires

△

LIQUEURS ET SPIRITUEUX
Cointreau, Metaxa, Mount Gay, St-Rémy,
Telmont, Belle de Brillet, The Botanist
et les whiskies single malt

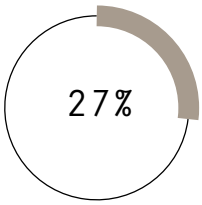

418,9 M€
de chiffre d'affaires

LA DIVISION MARQUES PARTENAIRES
Marques non-propriétaires distribuées par le Groupe

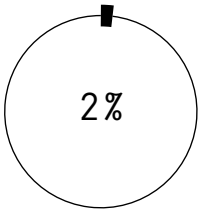

29,6 M€
de chiffre d'affaires

COGNAC

LES MARQUES DE COGNAC

La division Cognac est constituée des marques de la Maison Rémy Martin (Rémy Martin et LOUIS XIII) et de la Maison Brillet. Ces cognacs sont issus exclusivement d'eaux-de-vie de Grande Champagne et de Petite Champagne, les deux premiers crus de la région d'appellation du cognac qui offrent le meilleur potentiel de vieillissement (plus de cent ans pour certaines eaux-de-vie de Grande Champagne).

La Maison Rémy Martin se positionne ainsi sur le haut de gamme de la catégorie avec notamment quatre qualités emblématiques :

- VSOP Fine Champagne ;
- les qualités « intermédiaires » : 1738 Accord Royal et CLUB ;
- XO Excellence Fine Champagne ;
- LOUIS XIII Grande Champagne.

POSITION CONCURRENTIELLE

Quatre marques de cognac se partagent environ 82% du marché mondial en volume et près de 88% en valeur du marché mondial (source : IWSR) : Hennessy (LVMH), Martell (Pernod Ricard), Maison Rémy Martin (Rémy Cointreau) et Courvoisier (Suntory). La part de marché de la Maison Rémy Martin, basée sur les expéditions de cognac, toutes qualités confondues, est de 14,1% en volume (BNIC mars 2023), en progression de +0,5 point par rapport à mars 2022. La Maison Rémy Martin réalise la quasi-totalité de ses expéditions sur le segment des qualités supérieures (qualités VSOP et XO) qui représente environ 50% du marché total du cognac (BNIC mars 2023).

EXPÉDITIONS MONDIALES DE COGNAC PAR QUALITÉ
(source : BNIC)

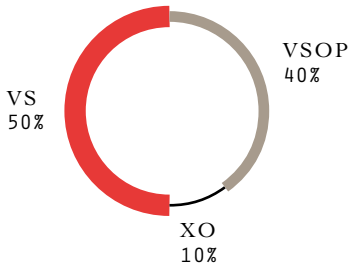

L'APPELLATION D'ORIGINE CONTRÔLÉE COGNAC ET LA « FINE CHAMPAGNE »

Le cognac est un brandy (eaux-de-vie de distillation de raisin) d'appellation d'origine contrôlée issu du vignoble de la région de Cognac (sud-ouest de la France). L'appellation est organisée en six crus : la Grande Champagne, la Petite Champagne, les Borderies, les Fins Bois, les Bons Bois et les Bois Ordinaires. La « Fine Champagne », qui désigne un cognac résultant exclusivement des deux premiers crus, la Grande Champagne (minimum 50%) et la Petite Champagne, constitue elle-même une appellation d'origine contrôlée au cœur de l'AOC Cognac.

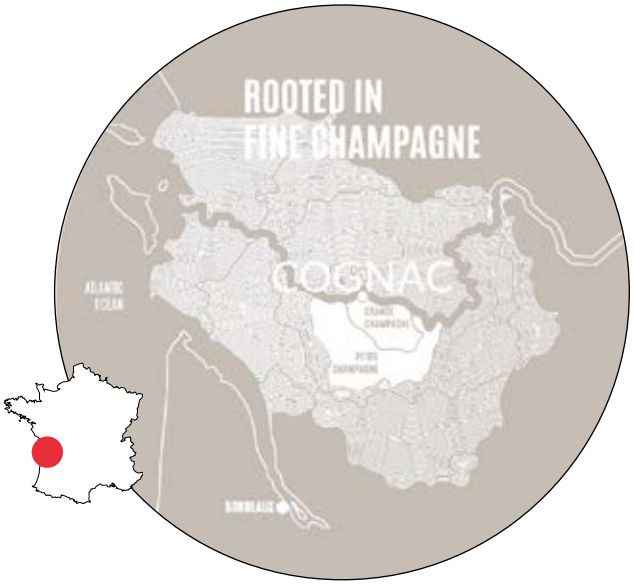

Rémy Martin sélectionne exclusivement ses eaux-de-vie au sein de l'AOC « Fine Champagne » (Grande Champagne et Petite Champagne) où la qualité est la plus adaptée à l'élaboration de ses cognacs de qualité supérieure, dans la mesure où leur potentiel de vieillissement est plus long.

Le cognac est un assemblage d'eaux-de-vie d'âges différents (après vieillissement en fûts de chêne). Ainsi, il existe plusieurs niveaux qualitatifs selon les standards légaux (BNIC) qui utilisent l'eau-de-vie la plus jeune comme référence :

- VS *(Very Special)*, dont l'âge légal minimum est de 2 ans ;
- QS (« Qualité Supérieure »), vise l'ensemble des étiquettes VSOP et QSS ;
- VSOP *(Very Superior Old Pale)*, dont l'âge légal minimum est de 4 ans ;
- QSS (« Qualité Supérieure Supérieure »), dont l'âge légal minimum est de 10 ans ;
- XO *(Extra Old)* entre dans la catégorie des QSS.

LA MAISON RÉMY MARTIN ET L'APPROVISIONNEMENT EN EAUX-DE-VIE

L'élaboration des cognacs de La Maison Rémy Martin est entièrement située dans et autour de la ville de Cognac avec notamment un ensemble de chais, cuveries, laboratoires, complexe de conditionnement, bureaux, centre de visite et de réception.

La Maison possède également des propriétés viticoles (238 hectares de vignes éligibles à l'appellation cognac) ainsi qu'une nouvelle distillerie à Juillac inaugurée en novembre 2018. Cependant, la constitution du stock d'eaux-de-vie de cognac repose essentiellement sur des accords de partenariat conclus exclusivement avec des producteurs de la Grande et de la Petite Champagne. Cette politique de partenariat, initiée en 1966, a permis d'assurer l'approvisionnement de La Maison Rémy Martin sur le long terme et de répondre à ses exigences de qualité.

La mise en œuvre de ce partenariat s'est faite principalement au travers d'une coopérative, l'Alliance Fine Champagne (AFC), dont les adhérents exploitent environ 60% du vignoble de Grande Champagne et de Petite Champagne, *via* différents types de contrats pluri-annuels : les contrats collectifs et les contrats individuels.

D'un point de vue comptable, les engagements pris par La Maison Rémy Martin à travers l'AFC sont intégralement comptabilisés dans le bilan consolidé du Groupe Rémy Cointreau dès lors que les eaux-de-vie objet de ces contrats ont été produites et ont passé les tests qualitatifs. Les engagements contractuels non encore produits sont mentionnés comme engagements hors bilan.

LES CHIFFRES CLÉS DE LA DIVISION COGNAC

En 2022/2023, la division Cognac a contribué pour 71% au chiffre d'affaires total du Groupe et a réalisé 99% de ses ventes à l'international. Les Amériques (51%) et l'Asie Pacifique (41%) sont les principales zones contributrices de la division, mais la région Europe, Moyen-Orient et Afrique (8%) offre également un potentiel de développement à moyen terme.

CHIFFRE D'AFFAIRES *(en M€)*
ET RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE *(en %)*

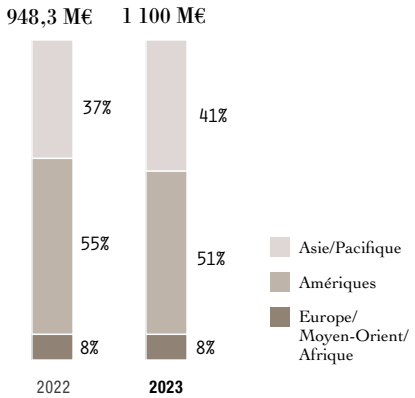

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT *(en M€)*
ET MARGE OPÉRATIONNELLE COURANTE *(en %)*

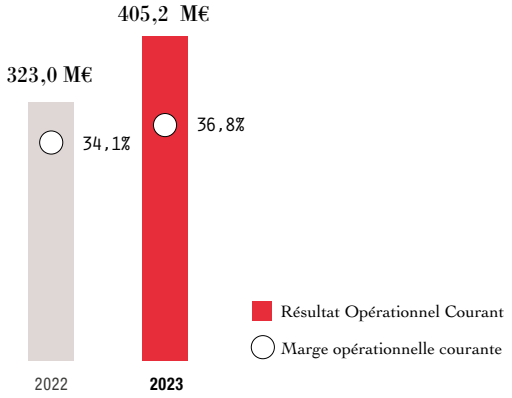

LES LIQUEURS ET SPIRITUEUX

LES MARQUES DE LIQUEURS ET SPIRITUEUX

La division Liqueurs et Spiritueux regroupe douze marques de vins et spiritueux appartenant à des catégories différentes telles que les liqueurs, le brandy, le gin, le whisky single malt, le rhum et le champagne. Au sein de chacune de leurs catégories, ces vins et spiritueux offrent des spécificités bien particulières, la principale étant que toutes ces marques sont élaborées dans leur pays d'origine, avec un savoir-faire souvent ancestral :

- Cointreau, une liqueur d'écorces d'orange et Belle de Brillet une liqueur de poire Williams ;
- Metaxa, un spiritueux grec brun, produit à partir d'un assemblage de distillats de vin et de vins de Muscat vieillis ;
- Mount Gay, un rhum de la Barbade ;
- St-Rémy, un brandy français ;
- The Botanist, un gin de l'île d'Islay (Écosse) ;
- Bruichladdich, Port Charlotte et Octomore, trois marques de single malt scotch whiskies d'Islay (Écosse) ;
- Le Domaine des Hautes Glaces et sa gamme de whiskies single malt élaborés au cœur des Alpes françaises ;
- Westland et sa gamme de whiskies single malt élaborés dans l'État de Washington aux États-Unis ;
- Telmont, un champagne de vigneron implanté à Damery en France ;
- Belle de Brillet, une liqueur française d'eaux-de-vie de poire & cognac.

POSITION CONCURRENTIELLE

Les marques de la division Liqueurs et Spiritueux évoluent dans un marché caractérisé par de très nombreux acteurs (de tailles diverses) et de nombreuses marques d'envergure internationale coexistant avec des marques locales.

LES LIQUEURS ET SPIRITUEUX : APPROVISIONNEMENT ET SITES DE PRODUCTION

Les marques de Liqueurs et Spiritueux ne présentent pas de contraintes d'approvisionnement ou de production significatives pour le Groupe. Ainsi, le groupe achète les ingrédients nécessaires (orge, oranges, plantes, canne à sucre, raisin…) à la distillation des eaux-de-vie, qu'il réalise avec un savoir-faire spécifique pour chacune de ses marques. Les maîtres distillateurs et assembleurs du groupe se chargent ensuite du vieillissement et de l'assemblage des eaux-de-vie, le cas échéant.

Le Groupe Rémy Cointreau est également amené à sous-traiter une partie de son activité d'embouteillage auprès d'autres industriels localisés à l'étranger, notamment en Grèce pour la production de Metaxa destinée à l'ensemble des marchés. Le volume sous-traité représente 15% du volume total des marques Groupe.

ANGERS (France)

L'élaboration de la liqueur Cointreau et de la gamme de brandy St-Rémy est située à St-Barthélémy d'Anjou (périphérie d'Angers). Ce site réalise également des opérations d'embouteillage pour d'autres marques du Groupe. Il comprend des installations de distillation, cuverie, laboratoires, conditionnement, bureaux et centre de visite et de réception.

TRIÈVES (France)

Le Domaine des Hautes Glaces, situé au cœur du Trièves dans les Alpes, est une ferme-distillerie alpine, qui conjugue le savoir-faire français (en distillant sur des alambics charentais) et des ingrédients issus des terroirs locaux. Les approvisionnements d'orge, de seigle et d'épeautre (issus de l'agriculture biologique) proviennent exclusivement des terroirs alpins.

DAMERY (France)

Fondée en 1912, La Maison de Champagne Telmont est une maison centenaire et familiale implantée à Damery, près d'Épernay sur les coteaux de la vallée de la Marne. Elle est l'un des derniers domaines familiaux en Champagne et s'appuie sur un engagement environnemental très exigeant. Ainsi depuis 2017, plus d'un tiers des raisins récoltés sont certifiés AB (Agriculture Biologique), ou en cours de conversion.

BRANDONS ET ST-LUCY (Barbade)

Le rhum Mount Gay est élaboré dans la distillerie éponyme située au nord de l'île de la Barbade près du mont Mount Gay, dans la paroisse de St-Lucy. Les chais de vieillissement des fûts de rhum sont également situés sur ce site historique. Depuis janvier 2015, y ont été adjoints 134 hectares de terre agricole dédiée à la culture de la canne à sucre. Le siège social de Mount Gay Distilleries et les opérations d'embouteillage sont situés sur le site de Brandons, près du port de Bridgetown dans le sud de l'île.

ÎLE D'ISLAY (Écosse)

La distillerie Bruichladdich est située sur l'île d'Islay en Écosse, un des territoires emblématiques du monde des single malt Scotch Whiskies.

L'élaboration des produits (distillation, vieillissement, embouteillage) est réalisée sur l'île sur un site historique créé en 1881. En mars 2018, l'acquisition de terres agricoles pour une surface d'environ 15 hectares a été conclue. Il s'agit de terres agricoles contiguës à la distillerie dont la destination principale sera la culture de l'orge et l'expérimentation variétale.

SEATTLE (États-Unis)

Westland Distillery (États-Unis), située dans l'État de Washington, se trouve dans la ville de Seattle (South Downtown) et s'approvisionne en malt issu des terroirs du Pacifique North-West.

SAMOS (Grèce)

Dans le cadre de sa politique de terroirs, la Maison Metaxa a acquis une propriété viticole de 1,2 hectare sur l'île de Samos, située au cœur du terroir de muscat de l'île. Le vin de muscat est une composante essentielle de la signature gustative de Metaxa.

LES CHIFFRES CLÉS DES LIQUEURS ET SPIRITUEUX

En 2022/2023, la division Liqueurs et Spiritueux a contribué pour 27% au chiffre d'affaires total du Groupe. Les Amériques (52%) et la région Europe, Moyen-Orient et Afrique (34%) sont les principales zones contributrices de la division. Bien que plus petite (14%), l'Asie-Pacifique représente une opportunité importante de développement dans les années à venir pour la division.

CHIFFRE D'AFFAIRES *(en M€)*
ET RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE *(en %)*

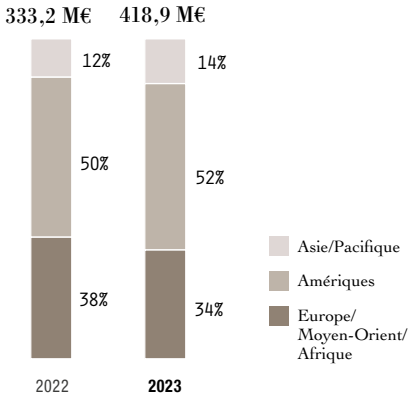

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT *(en M€)*
ET MARGE OPÉRATIONNELLE COURANTE *(en %)*

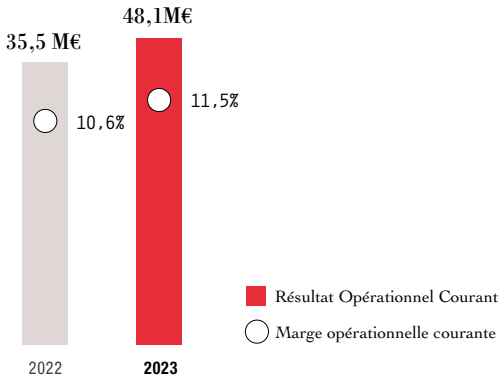

LES MARQUES PARTENAIRES

En 2022/2023, les Marques partenaires ont contribué pour 2% au chiffre d'affaires total du Groupe.

Cette catégorie regroupe des marques appartenant à d'autres acteurs du secteur des Vins & Spiritueux, mais distribuées par le réseau Rémy Cointreau soit *via* des accords mondiaux soit *via* des accords limités à un pays ou une région.

À la suite du non-renouvellement de la plupart de ces contrats de distribution au cours des dernières années (dans le cadre de la politique de montée en gamme du groupe), les marques encore distribuées (au 31 mars 2023) sont la liqueur Passoã et certains spiritueux du Groupe William Grant & Sons.

STRATÉGIE ET OBJECTIFS

UNE AMBITION INCHANGÉE : DEVENIR LE *LEADER* DES SPIRITUEUX D'EXCEPTION

Le marché des spiritueux se caractérise par la coexistence de très nombreuses marques d'envergure internationale mais aussi locale dans un environnement particulièrement concurrentiel.

Dans ce contexte, Rémy Cointreau mène, depuis de nombreuses années, une stratégie de création de valeur qui vise à développer ses marques de qualité sur le segment haut de gamme du marché mondial, à fort potentiel de croissance et de rentabilité. La mise en œuvre de cette stratégie a conduit le Groupe à céder, au cours des 15 dernières années, les marques ou actifs jugés les moins adaptés à sa stratégie de création de valeur et à reprendre pleinement le contrôle de sa distribution sur ses grands marchés (sortie de Maxxium en avril 2009).

Depuis 2015, le Groupe accélère sa stratégie de montée en gamme, afin de se différencier et d'affirmer sa singularité : à terme, l'ambition du Groupe est ainsi de devenir le *leader* mondial des spiritueux d'exception.

LES SPIRITUEUX D'EXCEPTION BÉNÉFICIENT D'UNE DYNAMIQUE ATTRACTIVE

Le positionnement de Rémy Cointreau sur le segment haut-de-gamme des spiritueux d'exception est légitime et pertinent : ceux- ci bénéficient d'une dynamique attractive (+9,0% de croissance par an, en moyenne, contre +4,0% pour le marché global des spiritueux au cours des 10 dernières années), sous l'impulsion d'une montée en gamme de la demande et d'une clientèle de plus en plus exigeante quant à la qualité, à l'élaboration, au savoir-faire et à l'histoire des spiritueux qu'elle déguste.

LES SPIRITUEUX D'EXCEPTION : UN SEGMENT EN FORTE CROISSANCE

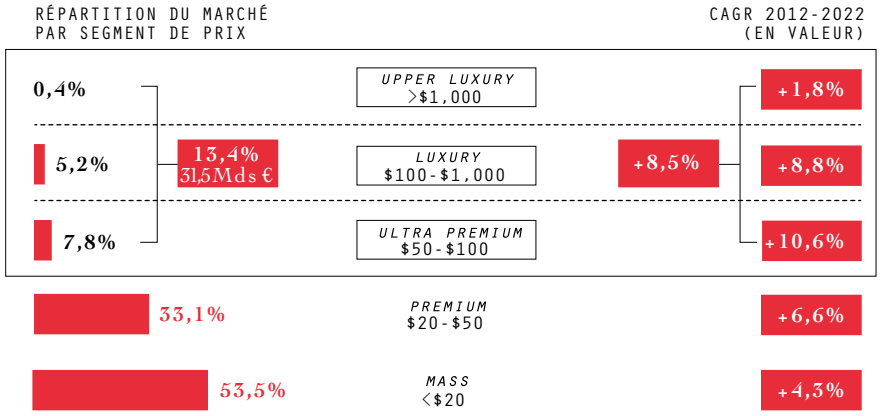

Source : IWSR, Rémy Cointreau, Marché international des Spiritueux estimé à 235 Mds $.

LE SEGMENT DES SPIRITUEUX D'EXCEPTION A STRUCTURELLEMENT SURPERFORMÉ LE MARCHÉ MONDIAL DES SPIRITUEUX DEPUIS 2012

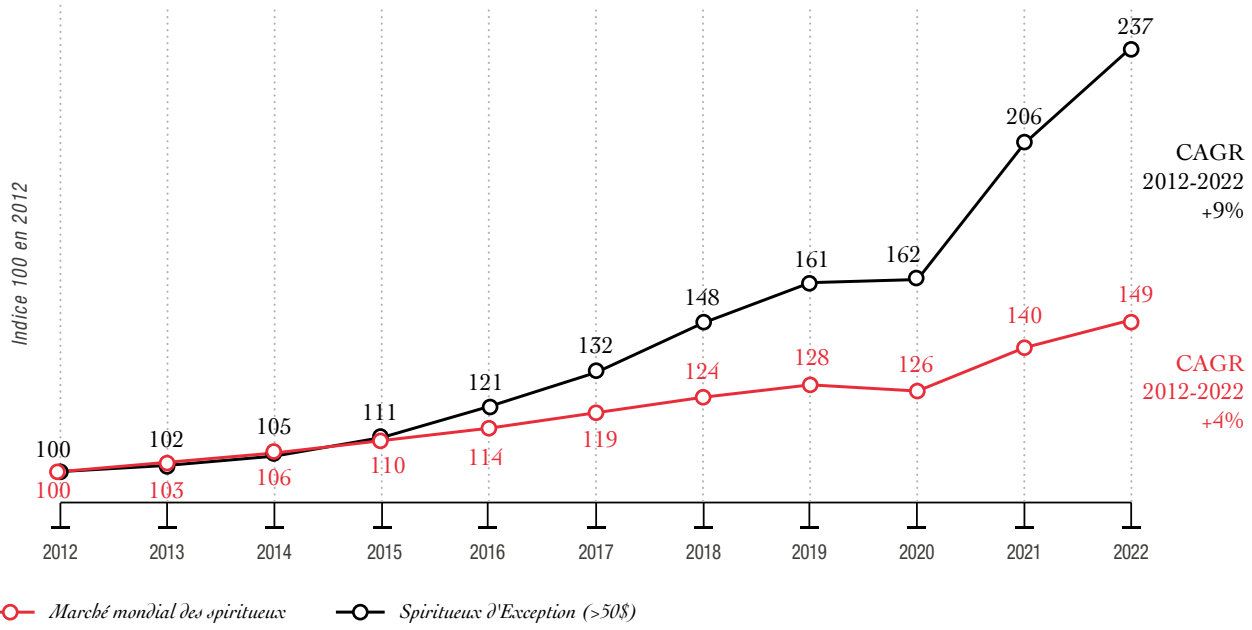

Source : IWSR, Rémy Cointreau.

POSITIONNÉ SUR DES CATÉGORIES DE SPIRITUEUX EN FORTE CROISSANCE

De plus, les marques du Groupe Rémy Cointreau appartiennent à des catégories de spiritueux (telles que le cognac, le whisky single-malt, le rhum brun ou le gin) qui bénéficient d'une forte dynamique (+6,1% en moyenne par an sur la période 2002-2022). Le marché mondial des spiritueux a progressé, pour sa part, de 5,6% en moyenne au cours de ces vingt dernières années.

LES CATÉGORIES DE RÉMY COINTREAU ONT STRUCTURELLEMENT SURPERFORMÉ LA CROISSANCE DU MARCHÉ

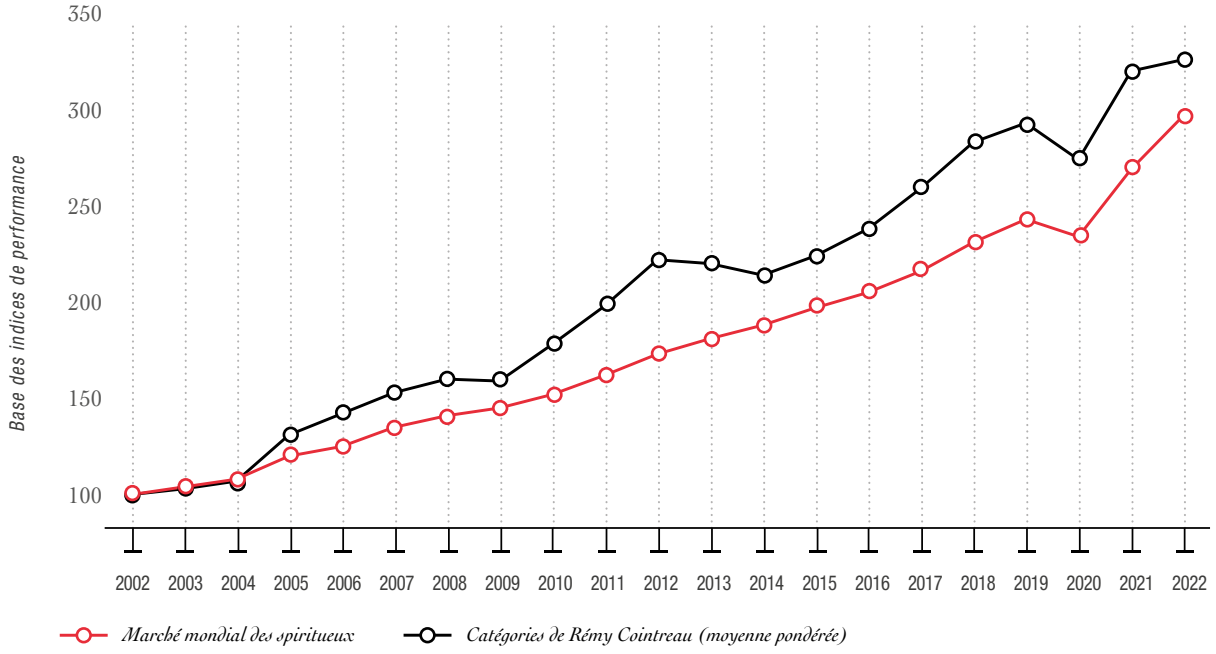

Corollairement, ces catégories offrent des niveaux de valorisation (« valeur à la caisse ») très attractifs : le cognac, les whiskies single-malt et les liqueurs sont les catégories de spiritueux offrant les valeurs à la caisse les plus élevées du marché. Ainsi, la valeur à la caisse moyenne du portefeuille des marques du Groupe s'élève à plus de 530 euros, contre un peu plus de 120 euros pour le marché des spiritueux internationaux.

VALEUR À LA CAISSE PAR CATÉGORIE DE SPIRITUEUX *(en euros)*

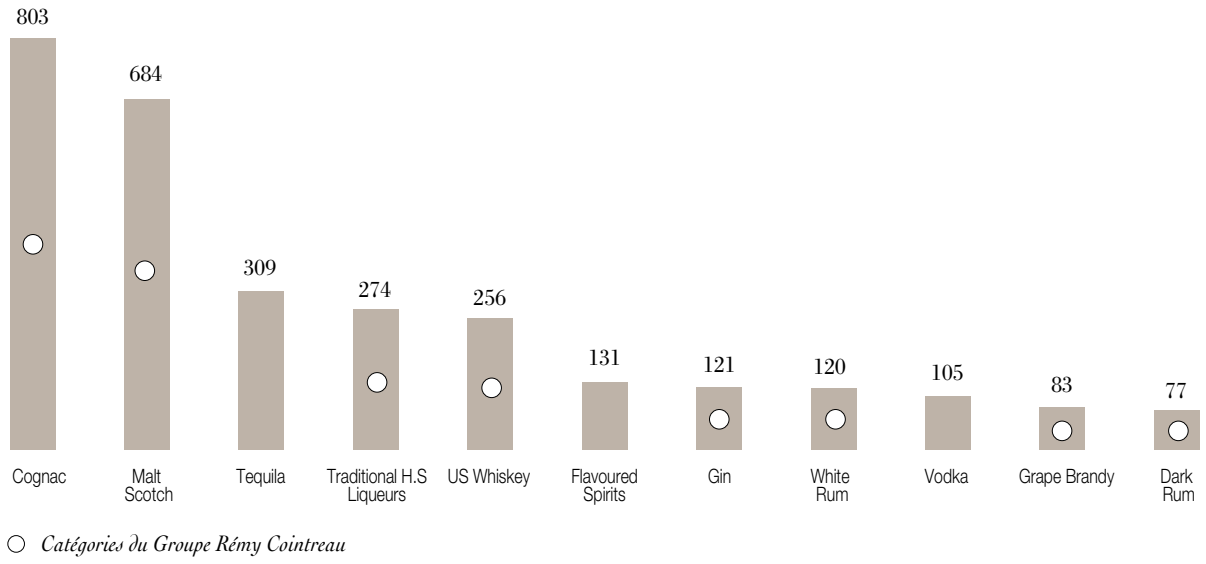

Source : IWSR, Rémy Cointreau.

FACE À UNE NOUVELLE GÉNÉRATION DE CLIENTS

Au-delà des évolutions observées dans le cadre de la pandémie du Covid (qui ont principalement accéléré des tendances pré-existantes), les consommateurs de spiritueux haut de gamme ont changé ces dernières années. Plus connectés, issus des classes moyennes supérieures, plus jeunes – *millenials* des générations Y et Z –, ils sont à la recherche de connaissance – provenance des spiritueux, histoire, savoir-faire, différentiation – mais aussi d'une exigence croissante de transparence sur la qualité des produits. Nous sommes également face à des clients qui recherchent une plus grande facilité dans la manière d'acheter nos spiritueux (essor de l'e-commerce) mais aussi plus de services, d'expérience dans l'acte d'achat et d'individualisation de l'offre.

NOUVELLE DÉMOGRAPHIE

- Essor d'une classe moyenne aisée
- Accroissement du nombre de foyers fortunés
- Rajeunissement des clients : *Millenials* (générations Y et Z)

MULTIPLICATION DES CANAUX DE DISTRIBUTION ET NOUVEAUX DÉFIS TECHNOLOGIQUES

- Multiplication des canaux de distribution (e-commerce, *travel retail,* direct…)
- Importance croissante du CRM *(Customer Relationship Management)*
- Personnalisation du service client

NOUVELLES HABITUDES DE CONSOMMATION

- *Drinking less, but better*
- Sophistication de la demande
- Meilleure connaissance des spiritueux
- Intérêt pour la provenance, les savoir-faire et l'authenticité
- Exigence de transparence sur les ingrédients et le respect de l'environnement
- Recherche de marques en phase avec leurs valeurs (*Meaningful brands*)
- Globalisation et digitalisation des modes de consommation

UNE PLUS GRANDE MOBILITÉ*

- Mobilité internationale accrue
- Développement du *travel retail*

* *Observé ces dernières années mais en suspens avec la pandémie de Covid.*

UN RÉSEAU DE DISTRIBUTION, UN SAVOIR-FAIRE LOCAL, UNE PRÉSENCE INTERNATIONALE

DISTRIBUTION ET ADMINISTRATION

Le Groupe dispose d'établissements ou de bureaux de représentation de nature commerciale ou administrative dans de nombreux pays dont les États-Unis (New York, principalement), la Chine (Shanghai et Hong Kong), Singapour, la Russie ou le Royaume-Uni (Londres et Glasgow). Le Groupe n'est pas propriétaire dans ces pays et a donc recours à des contrats de location simples.

Par ailleurs, le siège administratif de Rémy Cointreau, qui regroupe la plupart des services centraux du Groupe, est situé à Paris au 21 rue Balzac dans un immeuble en location.

Rémy Cointreau a commencé à construire son réseau de distribution sur tous les continents dès la fin des années 50.

Aujourd'hui, le Groupe compte une dizaine de filiales en propre (des États-Unis à la Chine, en passant par le Royaume-Uni, la Malaisie, la Belgique et le Japon). Ce réseau de distribution permet au Groupe de mener une stratégie prix et une sélectivité de ses points de vente cohérentes avec son positionnement haut de gamme.

ÉVOLUTION DE LA CROISSANCE ORGANIQUE

RÉMY COINTREAU

GROUPE

1 548,5 M€

de chiffre d'affaires

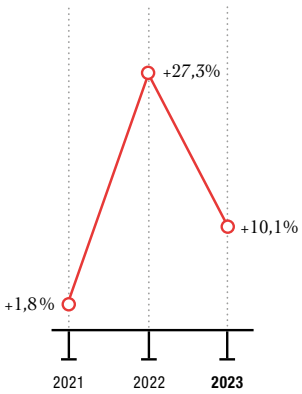

AMÉRIQUES

780,0 M€

de chiffre d'affaires

50%

des ventes du Groupe

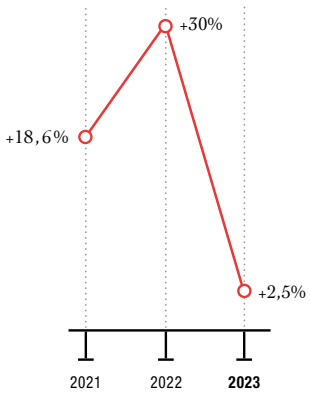

EUROPE MOYEN-ORIENT & AFRIQUE

259,5 M€

de chiffre d'affaires

17%

des ventes du Groupe

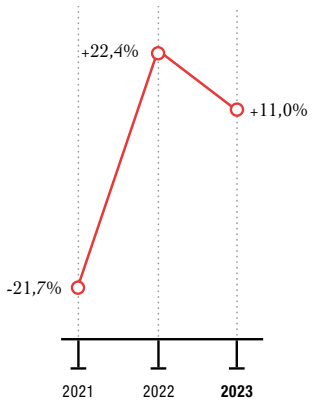

ASIE PACIFIQUE

509,0 M€

de chiffre d'affaires

33%

des ventes du Groupe

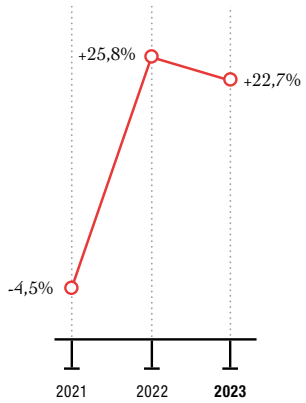

* *Décroissance organique largement liée à la fin de contrats de distribution de Marques partenaires. Repli organique de 6,4% pour les marques du Groupe.*

UNE NOUVELLE ÉTAPE DE LA STRATÉGIE DE VALEUR

INTRODUCTION

La transformation du modèle de gestion du Groupe Rémy Cointreau depuis 2015 (accélération de la stratégie de montée en gamme du portefeuille de marques et mise en place d'une culture centrée sur le client final) a clairement porté ses fruits. Entre 2015 et 2019, le Groupe a délivré une croissance organique moyenne de ses ventes de 7% par an et sa marge opérationnelle courante a progressé de 4,4 points sur la période.

Depuis décembre 2019, le Groupe est passé à une nouvelle étape de sa stratégie de valeur, consistant à optimiser sa stratégie de portefeuille pour construire un modèle d'entreprise plus pérenne, rentable et responsable. Le Groupe a ainsi vu son chiffre d'affaires progresser de +43,6% depuis 2019/2020 (pre-Covid) en données comparables.

Une telle transformation en profondeur prenant du temps, le Groupe s'est fixé des objectifs à horizon 2030. Cet horizon de temps est également cohérent avec la manière dont le Groupe réfléchit, et planifie ses achats de matières premières pour certaines de ses marques, telles que sa qualité XO Rémy Martin.

LES 4 LEVIERS STRATÉGIQUES

1 AMÉLIORER LA VALEUR UNITAIRE DE NOS SPIRITUEUX

La « stratégie de portefeuille » consiste à assigner des missions à chacune des marques du Groupe, afin de maximiser la valeur à la caisse du Groupe et sa marge brute. La priorité des marques les plus rentables sera donc d'accélérer leur croissance (portée par une augmentation de leurs investissements), tandis que les moins rentables auront des objectifs d'amélioration de leur profitabilité (grâce à un recentrage progressif sur leurs qualités les plus haut de gamme).

L'augmentation de sa marge brute permettra ainsi au Groupe d'augmenter ses capacités d'investissement derrière ses marques prioritaires et ainsi de générer un cercle vertueux de croissance plus pérenne et rentable.

2 PASSER D'UNE "CULTURE CENTRÉE SUR LE CLIENT" À UN "MODÈLE DE GESTION CENTRÉ SUR LE CLIENT"

Au cours des 5 dernières années, le Groupe a mis en place une culture centrée sur le client final, en établissant des liens directs et personnalisés à travers des investissements humains, médias et digitaux pour développer la désirabilité de ses marques.

Le Groupe souhaite désormais passer à l'étape supérieure en mettant en place un véritable modèle de gestion centré sur le client. Cela devrait se traduire par un développement significatif des ventes du Groupe « en direct », que ce soit à travers le digital, des boutiques en propre ou son réseau de « Directeurs de Clientèle Privée ». Pour cela, il devra mettre en place ou renforcer les outils lui permettant de communiquer, éduquer, fidéliser et vendre en direct à ses clients.

3

ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DES MARQUES PRIORITAIRES DE LIQUEURS & SPIRITUEUX

Le portefeuille de Liqueurs et Spiritueux offre un potentiel de développement encore important, ses marques étant largement sous-potentialisées dans leurs marchés existants, notamment en matière de pénétration des points de vente.

Certaines marques ont ainsi été identifiées comme des priorités pour participer à la croissance rentable du Groupe. Les effets de mix et effets d'échelle attendus devraient graduellement se traduire par une amélioration de la profitabilité de la division, malgré des réinvestissements en communication et éducation derrière les marques.

4

LE PLAN « L'EXCEPTION DURABLE » POUR UNE CROISSANCE PLUS RESPONSABLE

Après avoir affirmé ses valeurs (Terroirs, Hommes, Temps et Exception) en 2016, le Groupe souhaite désormais les incarner à travers un plan de croissance responsable. Les grandes lignes de force du plan « l'Exception Durable » sont l'agriculture agroécologique pour l'ensemble des terroirs permettant l'élaboration des spiritueux du Groupe, l'utilisation d'énergies renouvelables pour les sites de production, l'écoconception pour l'ensemble des *packagings* des marques et la réduction graduelle des émissions carbone en alignement avec l'ambition internationale d'un « Net Zéro carbone » d'ici 2050.

De plus, en tant que Groupe familial, Rémy Cointreau est une entreprise humaniste, profondément respectueuse des femmes et des hommes qui la composent et qui, par leurs savoir-faire et leur engagement, participent au succès du groupe et de sa stratégie. Elle a comme ambition de devenir encore plus inclusive, que ce soit en matière de féminisation, de diversité ethnique ou d'âge au sein des organes décisionnels.

Enfin, fort de son positionnement sur les spiritueux d'exception, le Groupe est pleinement conscient de son devoir d'exemplarité en matière de consommation responsable. Le Groupe prône ainsi une consommation occasionnelle, célébrant avec modération les moments d'exception.

UNE STRATÉGIE AMBITIEUSE ET RESPONSABLE À HORIZON 2030

Le Groupe s'est ainsi fixé **5 objectifs** de transformation à horizon 2030 :

- **un nouveau modèle de gestion pour la marque LOUIS XIII**, caractérisé par le développement significatif des ventes en direct, en rupture avec les règles classiques de l'industrie ;
- **l'augmentation de la part des intermédiaires** (1738 Accord Royal, CLUB) et de **la qualité XO** chez Rémy Martin ;
- **l'augmentation de la contribution de la division Liqueurs et Spiritueux** au sein du Groupe et une nette amélioration de sa profitabilité ;
- **une supériorité prix de toutes les marques** au sein de leurs catégories respectives ;
- **le développement du digital à 20%** des ventes du Groupe.

CRÉATION DE VALEUR

L'ADN DU GROUPE

DES TERROIRS

- Des terroirs d'exception (Cognac, Islay, Samos, la Barbade…)
- **82%** de nos matières premières agricoles certifiées « agriculture responsable et durable »
- **99%** d'engagement pour une agriculture à « Haute Valeur Environnementale » de nos viticulteurs au sein de l'AOC Cognac

DES HOMMES

- Préservation de savoir-faire ancestraux (maîtres de chais)
- Engagement pour le bien-être des collaborateurs
- Responsabilité éthique partagée

DU TEMPS

- Société familiale depuis 1724
- Vieillissement de certaines de nos eaux-de-vie pendant plus de 100 ans
- Une gouvernance engagée pour soutenir le groupe dans la durée

DES SPIRITUEUX D'EXCEPTION QUI ONT LE GOÛT DE LEUR TERROIR…

UN POSITIONNEMENT HAUT DE GAMME SUR DES CATÉGORIES EN FORTE CROISSANCE

Un portefeuille de 14 spiritueux d'exception

Valorisation de nos spiritueux
(gains de mix/prix)

Renforcement de la notoriété des marques et de leur attractivité

CRÉATION DE VALEUR PÉRENNE

... ET QUI CRÉENT DE LA VALEUR

Optimisation de la gestion de portefeuille :

- clarification de la mission de chaque marque au sein du Groupe ;
- définition des priorités en maximisant les investissements derrière les marques les plus rentables.

Croissance soutenue, responsable et rentable des ventes ; maximisation de la marge brute

Augmentation des capacités d'investissement :

- les marques (média, digital, éducation)
- le réseau de distribution : développement d'un réseau de distribution direct (boutiques, e-commerce, *Private Client Directors*...)
- une élaboration des produits dans le respect de l'environnement (agriculture responsable, éco-packaging, réduction des émissions carbone)

PARTAGÉE AVEC SES PARTIES PRENANTES

COLLABORATEURS

- Salaire moyen Groupe : indice **105** *vs* référentiel international
- Près de **35 000 heures** de formation

ÉTAT

- **116,3 millions d'euros** d'impôts sur les sociétés payés en 2022/2023 (taux d'impôt : 28,4%)

SOCIÉTÉ CIVILE

- **2 millions d'euros** (sur une période de 5 ans) versés par la Fondation Rémy Cointreau, pour valoriser et transmettre les savoir-faire d'excellence

ACTIONNAIRES

- Dividende en augmentation régulière depuis 20 ans
- Hausse significative du dividende à **3,00 euros** en 2022/2023 (dont 1 euro exceptionnel)
- Capitalisation boursière en augmentation de près de **3 milliards d'euros** au cours des 5 dernières années (au 31 mars 2023)

COMMUNAUTÉS LOCALES

- Engagement fort au sein des communautés de Cognac (France), Angers (France), Islay (Écosse) et la Barbade

FOURNISSEURS

- Alliance Fine Champagne actionnaire de Rémy Cointreau à hauteur de **2,10%**
- Formation de nos partenaires par nos ingénieurs agronomes (agriculture durable)

OBJECTIFS FINANCIERS ET EXTRA-FINANCIERS

Depuis l'annonce de son plan stratégique 2030 en juin 2020, Rémy Cointreau a réalisé des progrès significatifs dans la mise en œuvre de ses quatre priorités stratégiques qui lui permettent d'être en avance sur les objectifs fixés.

PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2023/2024

Pour l'année 2023-24, Rémy Cointreau prévoit la poursuite d'une forte normalisation de la consommation aux États-Unis à un niveau qui demeurera, toutefois, nettement supérieur à celui de 2019-20.

En parallèle, le Groupe anticipe une forte croissance dans le reste du monde, soutenue par une progression importante en Chine, une très bonne performance de la région EMEA et du Reste de l'Asie ainsi qu'un niveau d'activité similaire à celui de 2019-20 pour le Travel Retail.

Dans ce contexte, le Groupe anticipe un chiffre d'affaires stable en organique pour 2023-24 intégrant :

- un recul marqué du chiffre d'affaires au premier semestre, impacté par une très forte baisse du chiffre d'affaires aux États-Unis et des bases de comparaison élevées ;
- une forte reprise de la croissance au second semestre dans le sillage d'un net rebond de l'activité aux États-Unis à partir du 3ème trimestre.

Par ailleurs, Rémy Cointreau entend confirmer son niveau de profitabilité en organique cette année en s'appuyant sur :

- une poursuite de la mise en œuvre de sa stratégie de valeur, à travers une politique de prix ferme et une amélioration du mix ;
- une bonne résilience de sa marge brute, dans un contexte toujours inflationniste ;
- une stabilisation du ratio « dépenses en marketing et communication/chiffre d'affaires » ;
- un strict contrôle de ses coûts de structure.

Le Groupe prévoit pour l'année un effet défavorable de ses devises sur :

- le chiffre d'affaires : entre -50M€ et -60M€ ;
- le Résultat Opérationnel Courant : entre -10M€ et -15M€.

OBJECTIFS 2029/2030 CONFIRMÉS

À moyen terme, Rémy Cointreau réitère son ambition de devenir le *leader* mondial des spiritueux d'exception, dont les perspectives de croissance restent attractives, en particulier dans un monde de consommation plus responsable.

À ce titre, Rémy Cointreau entend poursuivre sa stratégie de valeur et la construction d'un modèle d'entreprise dont la croissance sera à la fois profitable et responsable.

OBJECTIFS FINANCIERS ET EXTRA-FINANCIERS

OBJECTIFS FINANCIERS [1]

72% de marge brute

33% de Marge Opérationnelle Courante

PLAN « L'EXCEPTION DURABLE »

100% de ses partenaires agricoles directs formés aux pratiques agroécologiques d'ici 2030

Réduction de

50% des émissions carbone par bouteille d'ici 2030

« NET ZÉRO CARBONE » D'ICI 2050 [2]

(1) Sur la base des taux et du périmètre 2019/2020.

(2) Trajectoire validée par le Science Based Target Initiative (SBTi).

LES PRINCIPAUX ENJEUX ET RISQUES DU GROUPE

LES PRINCIPAUX ENJEUX EXTRA-FINANCIERS DU GROUPE

Des Terroirs, des Hommes et du Temps. C'est autour de chacun des trois piliers fondamentaux de notre Signature que s'articule l'ambition RSE du Groupe Rémy Cointreau :

- préserver nos Terroirs et promouvoir nos sols comme une solution au réchauffement climatique ;
- agir pour nos Hommes et nos communautés, parce qu'une transformation durable ne peut être que l'œuvre d'un travail collectif ;
- s'engager dans le Temps ; parce que la planète ne peut pas attendre, nous contribuons déjà à la Neutralité Carbone du Groupe, tout en investissant pour réduire notre empreinte environnementale.

Cette année, les enjeux RSE ont été analysés sous l'angle de la double matérialité (impacts ESG sur le Groupe et impacts ESG du Groupe). Ce principe est un élément central de l'approche du régulateur européen pour la structuration des prochaines stratégies RSE. Il suppose de penser les enjeux en termes de risques et opportunités associés.

Sur la vingtaine d'enjeux identifiés, les principaux risques en matière environnementale, sociale, Droits Humains et corruption peuvent être regroupés en trois risques globaux :

- **climat :** capacité du Groupe à réduire son impact carbone (risque planétaire, risque d'une fiscalité Carbone et d'un cadre réglementaire contraignant) ;
- **risques environnementaux :** qualité de l'approvisionnement agricole dans un contexte de dérèglement climatique, de dégradation de la biodiversité et de manque d'eau (risque de disponibilité et de qualité concernant les matières premières agricoles et l'eau pour l'élaboration des produits) ;
- **consommation responsable :** acceptabilité de l'alcool par la société (risque lié à la santé de nos collaborateurs et de nos clients).

Les cadres dirigeants membres du comité exécutif de Rémy Cointreau ont une part de leur rémunération variable (composée à 50% de critères quantitatifs et à 50% de critères qualitatifs) indexée sur des objectifs RSE. Comme détaillé dans ce document en 3.5.1, l'un des 4 critères qualitatifs composant leur rémunération variable est un objectif RSE défini en fonction des enjeux prioritaires du groupe.

En 2022/2023, les objectifs RSE des membres du comité exécutif étaient liés aux enjeux suivants : consommation responsable (ODD 3), diversité & inclusion (ODD 5), économie circulaire (ODD 12), climat (ODD 13) et adaptation des terroirs et biodiversité (ODD 15). Pour les membres du comité exécutif n'ayant pas d'objectif RSE spécifique, leur performance RSE correspond à la moyenne arithmétique des objectifs spécifiques des autres membres.

ENJEUX	ODD ASSOCIÉE	MEMBRE DU COMITÉ EXÉCUTIF AYANT UN OBJECTIF RSE CONCERNANT CET ENJEU
Consommation responsable	3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	Elisabeth Tona (DG Liqueurs & Spiritueux) Sophie Phe (DG Chine) Nicolas Beckers (DG Amériques) Ian Mc Lernon (DG EMEA, Asie du Nord/Sud et Travel Retail)
Diversité & Inclusion	5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES	Claire Brugnago (DG Transformation) Marc-Henri Bernard (DRH)
Économie circulaire	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	Simon Coughlin (DG Whisky) Elisabeth Tona (DG Liqueurs & Spiritueux)
Climat	13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	Jean Philippe Hecquet (DG Division Cognac) Simon Coughlin (DG Whisky) Patrick Marchand (Directeur des Opérations)
Adaptation des terroirs et biodiversité	15 VIE TERRESTRE	Jean Philippe Hecquet (DG Division Cognac)

LES PRINCIPAUX RISQUES STRATÉGIQUES ET FINANCIERS DU GROUPE

Le Groupe a mis en place un dispositif permettant d'anticiper et de maîtriser ses risques. Ce dispositif est mis à jour en permanence afin de prendre en compte les évolutions réglementaires, législatives, économiques, sociétales, géopolitiques et concurrentielles.

Les principaux facteurs de risque auxquels le Groupe est exposé compte tenu de son modèle économique sont présentés dans ce tableau (et de manière plus exhaustive dans le chapitre 2 de ce document).

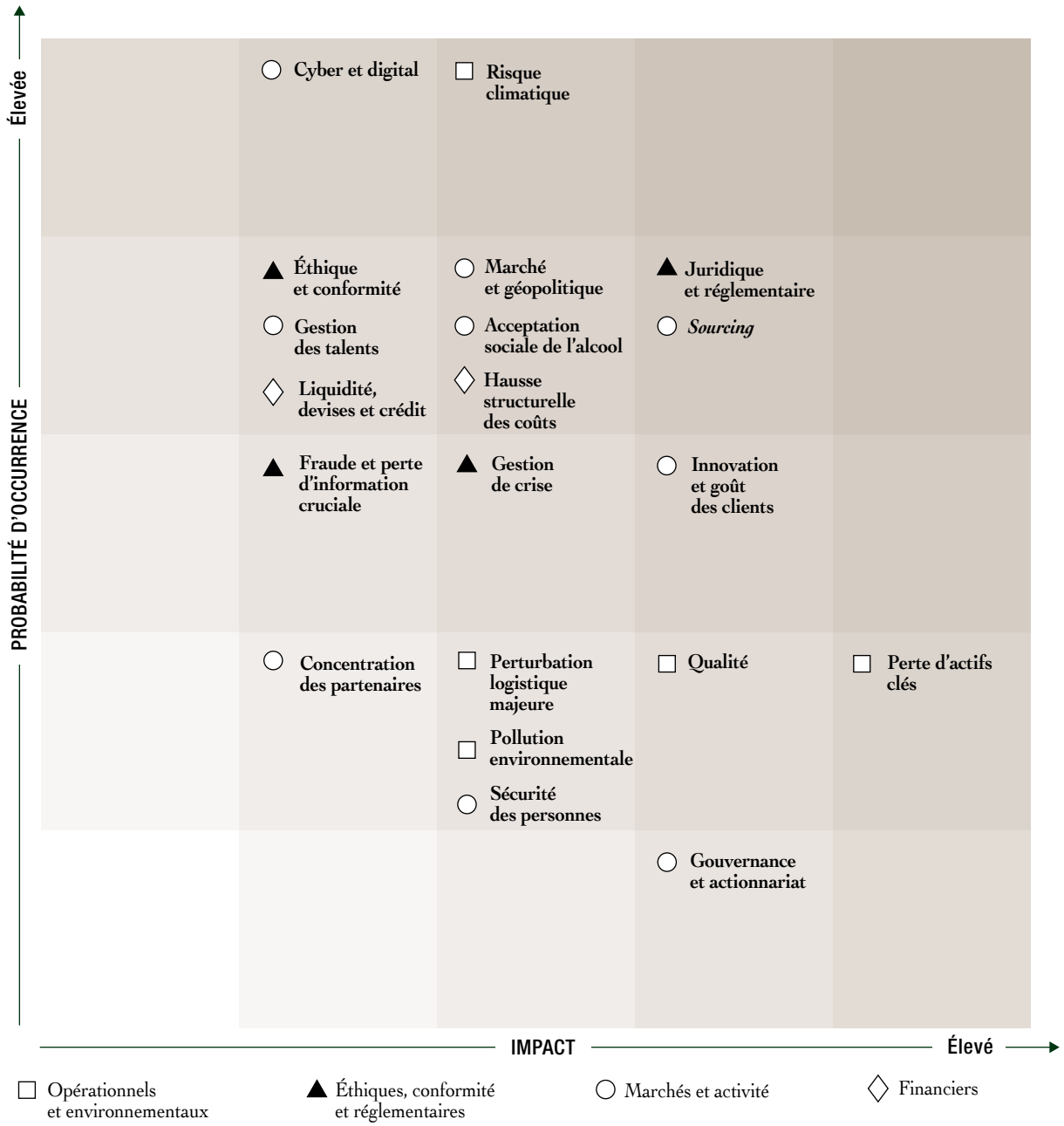

ACTIONNARIAT

STRUCTURE ACTIONNARIALE

AU 31 MARS 2023
(% en capital)

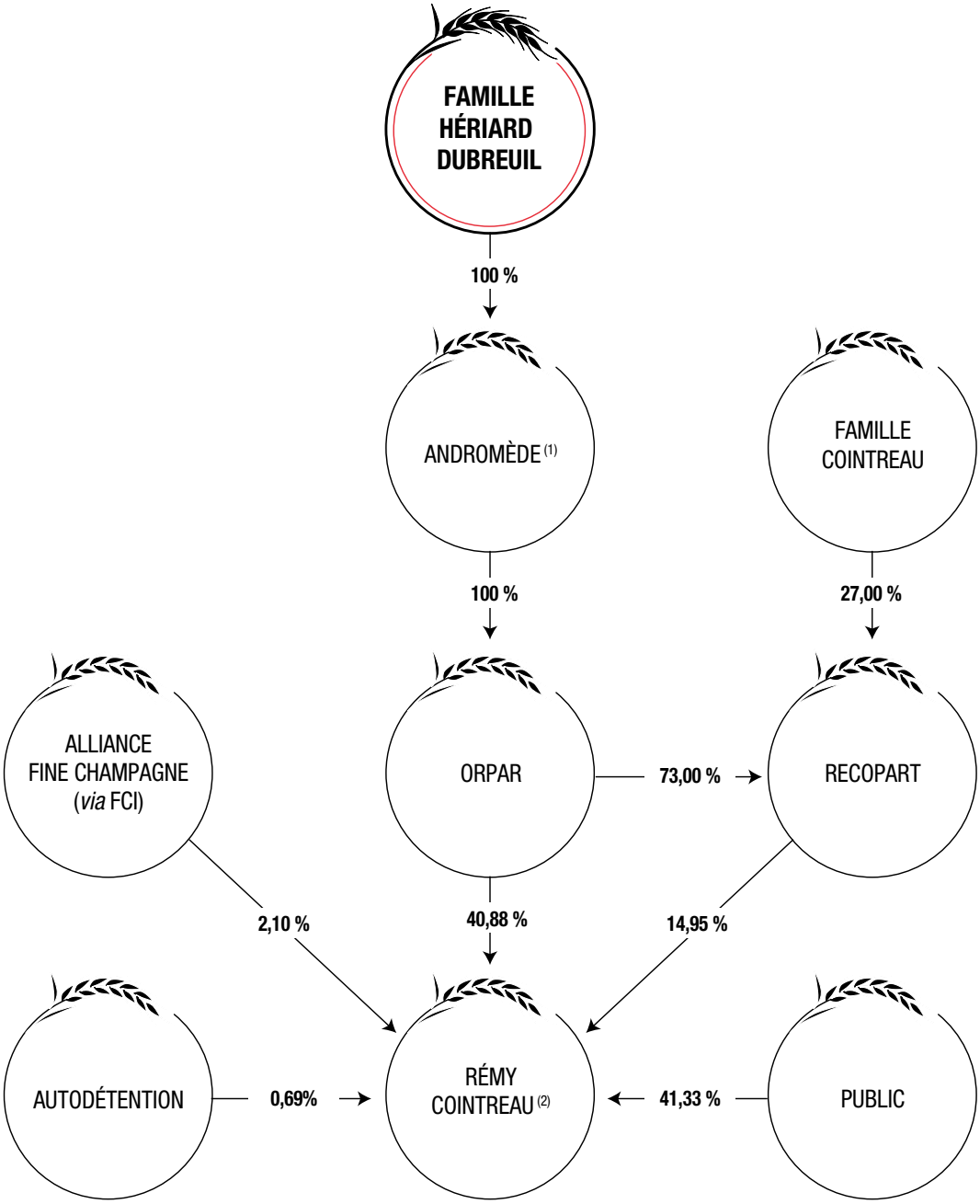

(1) Rémy Cointreau est consolidée dans le groupe Andromède.
(2) Seules les actions Rémy Cointreau sont admises aux négociations sur un marché réglementé.

PERFORMANCE DU TITRE ET DIVIDENDES

LA STRATÉGIE DU GROUPE S'EST TRADUITE PAR UNE FORTE PERFORMANCE DU COURS CES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

L'action Rémy Cointreau a progressé de 45,1% au cours des 5 dernières années, se traduisant par une augmentation de la capitalisation boursière de près de 3 milliards d'euros. Cette création de valeur valide la pertinence de la stratégie mise en place par le comité exécutif et exécutée par les collaborateurs du Groupe.

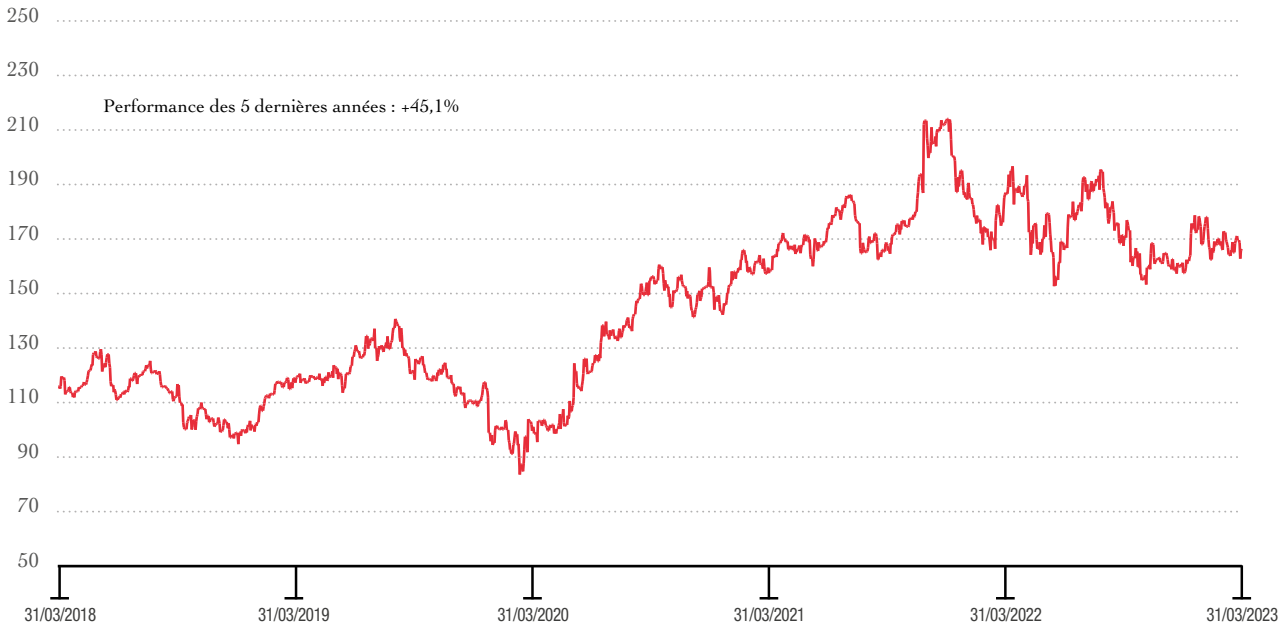

RÉGULARITÉ DE LA POLITIQUE DE DIVIDENDE

Au cours de ces vingt dernières années, le Groupe a versé, chaque année, un dividende qui a progressé par phase. Par ailleurs, il a versé un dividende exceptionnel de 1,0 euro par action au titre des années 2010/2011, 2011/2012, 2018/2019, 2021/2022 et 2022/2023.

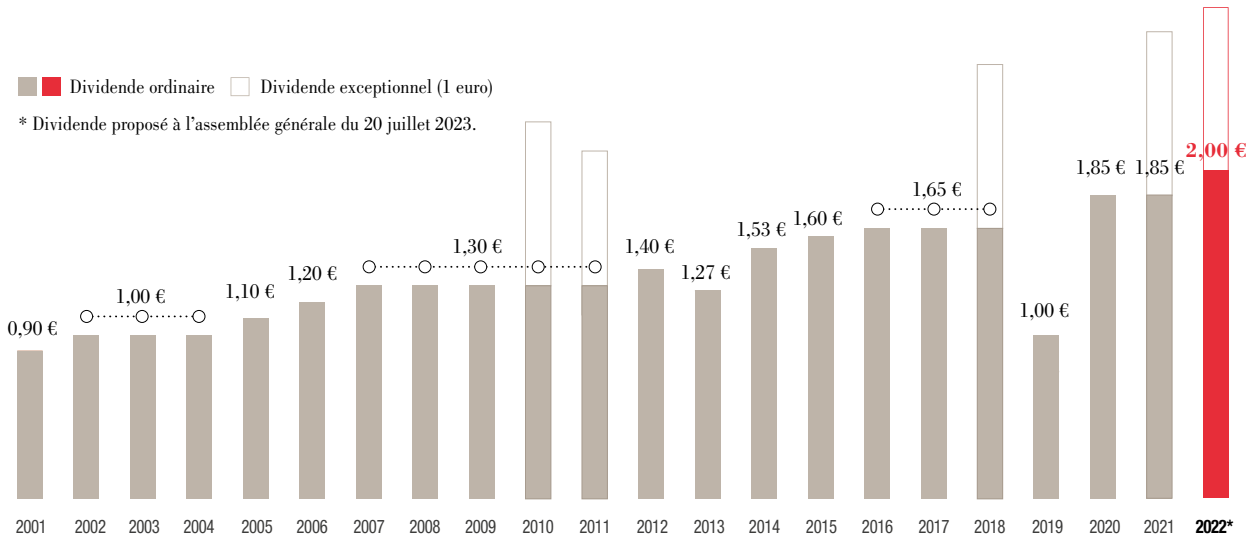

1

DPEF 2022/2023

1.1 L'EXCEPTION DURABLE : NOTRE DÉMARCHE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE 34

1.1.1 Le manifeste RSE 34

1.1.2 Des Terroirs, des Hommes et du Temps, des valeurs au cœur du modèle d'affaires de Rémy Cointreau 35

1.1.3 La gouvernance de la démarche RSE 36

1.1.4 Une performance extra-financière reconnue 41

1.2 ANALYSE DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS MATÉRIELS LIÉS AUX ENJEUX ESG 42

1.2.1 Analyse de double matérialité du groupe 42

1.2.2 Notre contribution aux Objectifs de Développement Durable des Nations unies 45

1.2.3 Une feuille de route pour répondre aux enjeux ESG 46

1.3 ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT 56

1.3.1 Agriculture durable : adaptation des terroirs et préservation de la biodiversité (ODD 15) 56

1.3.2 Contribution à l'effort planétaire de lutte contre le changement climatique et adaptation du groupe (ODD 13) 66

1.3.3 Économie circulaire, packaging durable et gestion des déchets 76

1.3.4 Gestion responsable de l'eau et des effluents (ODD 6) 80

1.4 ENGAGEMENT SOCIAL ET SOCIÉTAL DU GROUPE 83

1.4.1 Nos collaborateurs, l'incarnation de nos savoir-faire (odd 4, 5, 8, 10) 83

1.4.2 Engagements auprès de notre chaîne de valeur (ODD 8) 92

1.4.3 Engagements auprès de nos territoires et de la société (ODD 3, 4, 8, 12, 16, 17) 94

1.5 GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE DES AFFAIRES 103

1.5.1 Gouvernance responsable et éthique des affaires (ODD 103

1.5.2 Gestion responsable du numérique (ODD 16) 103

1.5.3 Lobbying responsable (ODD 16) 105

1.6 INDICATEURS 106

1.7 NOTE MÉTHODOLOGIQUE 110

1.7.1 Protocole de reporting 110

1.7.2 Périmètre 110

1.7.3 Indicateurs retenus 111

1.7.4 Pertinence des indicateurs 112

1.7.5 Taxonomie verte 2022/2023 112

1.8 TABLES DE CONCORDANCE 120

1.9 RAPPORT DU COMMISSAIRE, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LA VÉRIFICATION DE LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 123

Annexe : Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes 126

1.1 L'Exception Durable : notre démarche de responsabilité sociale d'entreprise

1.1.1 Le manifeste RSE

Chez Rémy Cointreau, la transmission est au cœur de notre histoire.

Depuis plus de 300 ans, notre rôle de gardiens nous engage à transmettre nos savoir-faire centenaires aux générations futures. En tant que Maison familiale, la durabilité est à nos yeux bien plus qu'un concept théorique. Elle est inscrite au cœur de notre raison d'être et se cultive dans nos actions quotidiennes.

Rémy Cointreau, une histoire de transmission.

Parce que le changement climatique menace l'existence de nos terroirs.

Nos vins et spiritueux d'exception prennent racine dans le sol de nos terroirs. C'est pourquoi nous nous engageons, avec nos partenaires viticulteurs et agriculteurs, à déployer des pratiques agroécologiques à la hauteur des enjeux climatiques, pour devenir acteurs de la résilience des sols et protecteurs de la biodiversité.

Parce qu'ensemble, nous pouvons faire la différence.

Chez Rémy Cointreau, la transition environnementale est indissociable d'une ambition humaine et sociale. Nous sommes une communauté de femmes et d'hommes, unis par des valeurs de respect et d'excellence. Ensemble, avec nos collaborateurs, partenaires, agriculteurs et *bartenders*, nous nous mobilisons au service de solutions concrètes et pérennes pour accélérer notre transition.

Parce qu'il est vital de nous engager dans le temps.

C'est en respectant le rythme immuable de la nature que nous parvenons à donner vie à des spiritueux singuliers et iconiques, tout en préservant les ressources et en réduisant nos impacts.

Chez Rémy Cointreau, nous pensons qu'élaborer des Champagnes et spiritueux d'exception nous oblige à l'exemplarité, la sincérité et la transparence. C'est donc sur l'ensemble de notre sphère de responsabilité – de nos terroirs à la consommation responsable de nos produits – que nous nous engageons à agir et à faire rayonner des pratiques plus durables.

Rémy Cointreau – Transmettre L'Exception Durable.

FRISE HISTORIQUE : 20 ANS DE RSE CHEZ RÉMY COINTREAU

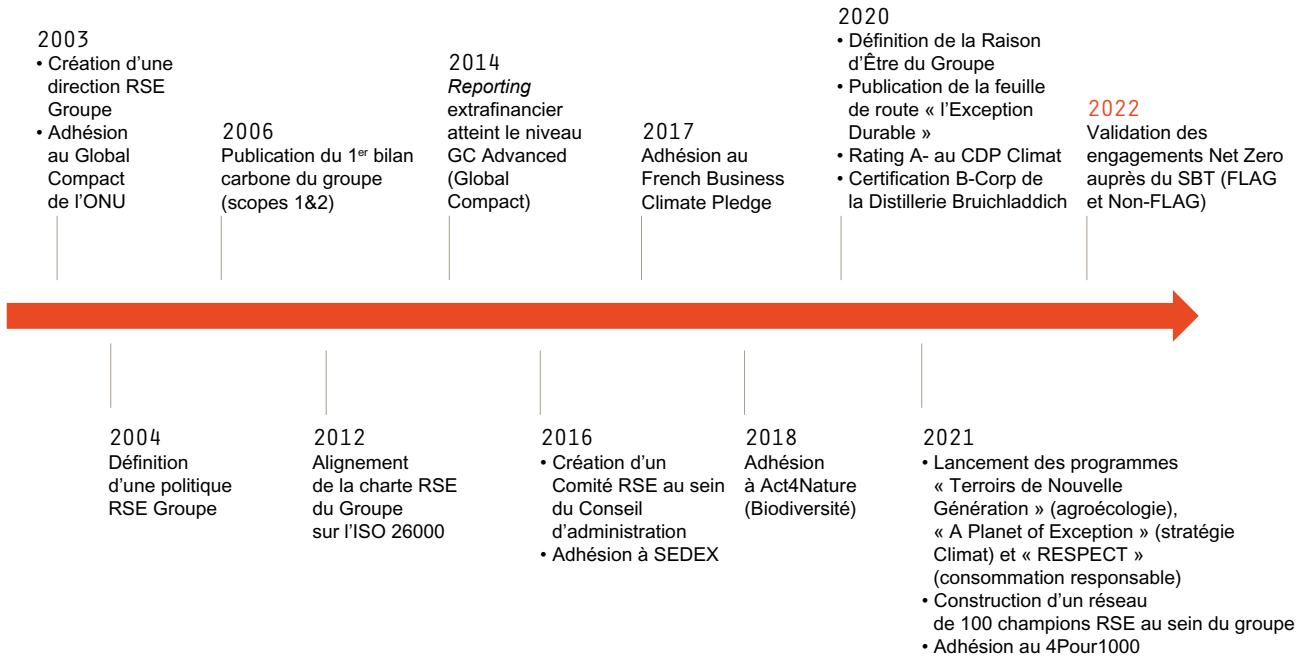

1.1.2 Des Terroirs, des Hommes et du Temps, des valeurs au cœur du modèle d'affaires de Rémy Cointreau

Le secret de l'excellence de Rémy Cointreau repose sur la qualité de ses produits, bien sûr, mais aussi sur des valeurs ancrées dans l'ADN du groupe. Le contexte international de ces dernières années n'a fait que confirmer et renforcer les convictions de Rémy Cointreau, déjà très engagé en termes de responsabilité environnementale, sociale et sociétale. La politique RSE est ainsi au cœur de son ambition stratégique. Elle se doit de participer pleinement à la création de valeur du groupe, tout en s'appuyant sur son engagement structurel auprès du *Global Compact*, dont le groupe est membre depuis sa création en 2003.

« Des Terroirs, des Hommes et du Temps » ; en adoptant cette signature emblématique dès 2017, puis en définissant sa Raison d'Être en 2020 (ci-dessous), Rémy Cointreau a voulu témoigner de son engagement irréversible pour une cause qui, si elle le dépasse largement, l'en rend pleinement solidaire.

Raison d'Être du groupe Rémy Cointreau

« Rémy Cointreau prend soin des terres essentielles à ses Maisons et développe les savoir-faire des femmes et des hommes du groupe, afin d'offrir à ses clients des spiritueux et des expériences sensorielles d'exception.

C'est en valorisant ainsi son patrimoine que l'entreprise familiale écrit l'avenir et transmet avec fierté cet héritage pluricentenaire aux générations futures. »

Depuis 2020/2021, Rémy Cointreau a initié une nouvelle transformation profonde de son modèle, dans tous les domaines, pour s'adapter aux grandes mutations du monde. Le développement durable est l'un des quatre piliers majeurs de cette transformation et une priorité stratégique pour l'ensemble des équipes.

La feuille de route de sa transformation durable s'intitule « L'Exception Durable ». Elle s'articule autour de ses 3 grandes valeurs – Préserver nos Terroirs, Agir pour nos Hommes et nos communautés et S'engager dans le Temps – et vise une série d'objectifs à horizon 2025, 2030 et 2050.

L'EXCEPTION DURABLE

Préserver nos terroirs

- Accélérer la transition écologique à l'échelle de nos territoires.
- Promouvoir nos sols comme puits de carbone dans la lutte contre le réchauffement climatique.
- Investir en recherche et développement pour préserver durablement nos terroirs et leurs spécificités.

Agir pour nos Hommes et nos communautés

- Assurer une gouvernance responsable, engagée et exemplaire à tous les niveaux de l'entreprise.
- Garantir le bien-être au travail et promouvoir la diversité des équipes pour plus de richesse et de créativité.
- Assurer la transmission de nos savoir-faire ancestraux et développer une culture de formation continue chez nos collaborateurs.
- Promouvoir une consommation et une communication éthique et responsable.
- S'impliquer aux côtés de nos partenaires et communautés : partager nos valeurs et notre création de valeur.

S'engager dans le temps

- Réduire l'impact environnemental de nos activités (carbone et eau) et viser le Net Zéro carbone d'ici 2050.
- Mener des actions climatiques pour contrebalancer, chaque année, les émissions résiduelles du groupe et ainsi contribuer à sa Neutralité Carbone.

1.1.3 La gouvernance de la démarche RSE

Il est important que la gouvernance de Rémy Cointreau soit garante de l'intégration de sa démarche RSE dans la stratégie globale du groupe, à tous les niveaux de *management*, du conseil d'administration aux structures de pilotage des équipes de collaborateurs.

C'est un enjeu réel de crédibilité et de fiabilité de la politique RSE du groupe, que ce soit vis-à-vis de ses collaborateurs ou de ses parties prenantes externes. Rémy Cointreau se doit de donner confiance dans la réalité de ses engagements RSE en prouvant l'efficacité et l'homogénéité de mise en œuvre de sa stratégie RSE à tous les niveaux de l'entreprise.

1.1.3.1 LES DIFFÉRENTES ENTITÉS DE LA GOUVERNANCE RSE

Le conseil d'administration détermine chaque année les orientations stratégiques de Rémy Cointreau. Celles-ci intègrent les enjeux liés au changement climatique et plus généralement les sujets de développement durable. Pour cela, il s'appuie sur l'expertise du comité responsabilité sociale et environnementale (comité RSE).

Le comité RSE a pour mission principale de veiller au déploiement de la politique RSE du groupe. Ses autres missions incluent le respect des engagements (charte internationale *Global Compact*, lignes directrices et chartes RSE internes, objectifs *Science-Based Targets*), le bilan des actions mises en œuvre, le suivi du tableau de bord des indicateurs, le résultat des audits de vérification de reporting RSE, l'évolution des notations extra-financières et les perspectives d'actions (actualisation des plans RSE).

Comité exécutif : acteurs de cette gouvernance RSE, les cadres dirigeants membres du comité exécutif de Rémy Cointreau veillent à l'implémentation effective et opérationnelle de la stratégie RSE du groupe, au plus haut niveau. Ainsi, certains membres du comité exécutif ont des rôles de « référents » sur les principaux enjeux du groupe : Terroirs & Biodiversité, Eau & Climat, Circularité et Diversité & Inclusion. Au-delà de son rôle opérationnel, le comité exécutif a accordé de véritables moyens à la transformation durable du groupe puisque 80 millions d'euros y sont consacrés, depuis 2021/2022, pour sa 1re phase de déploiement (10 ans).

Direction RSE : la directrice de la responsabilité sociétale et environnementale, qui rapporte directement au directeur général de Rémy Cointreau, est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie de transformation durable du groupe, « L'Exception Durable ». Ainsi, elle évalue et gère les risques et les opportunités liés aux enjeux environnementaux et sociétaux du groupe grâce aux plans d'action mis en œuvre. Enfin, elle coordonne le reporting extra-financier du groupe. Elle intervient tous les deux mois auprès du comité exécutif, à chaque réunion du comité RSE (3 fois par an) et régulièrement auprès du conseil d'administration.

Le réseau de « champions RSE » : choisis pour leurs convictions profondes en matière de développement durable, cette centaine de collaborateurs sont en charge, au sein des sites de production, des équipes de marques et marchés ou entités transversales, du déploiement opérationnel et de l'animation du plan L'Exception Durable. Leurs expertises sont structurées autour des 3 grands piliers RSE du groupe : les Terroirs, les Hommes et le Temps (carbone et eau).

Une gouvernance RSE forte et structurée

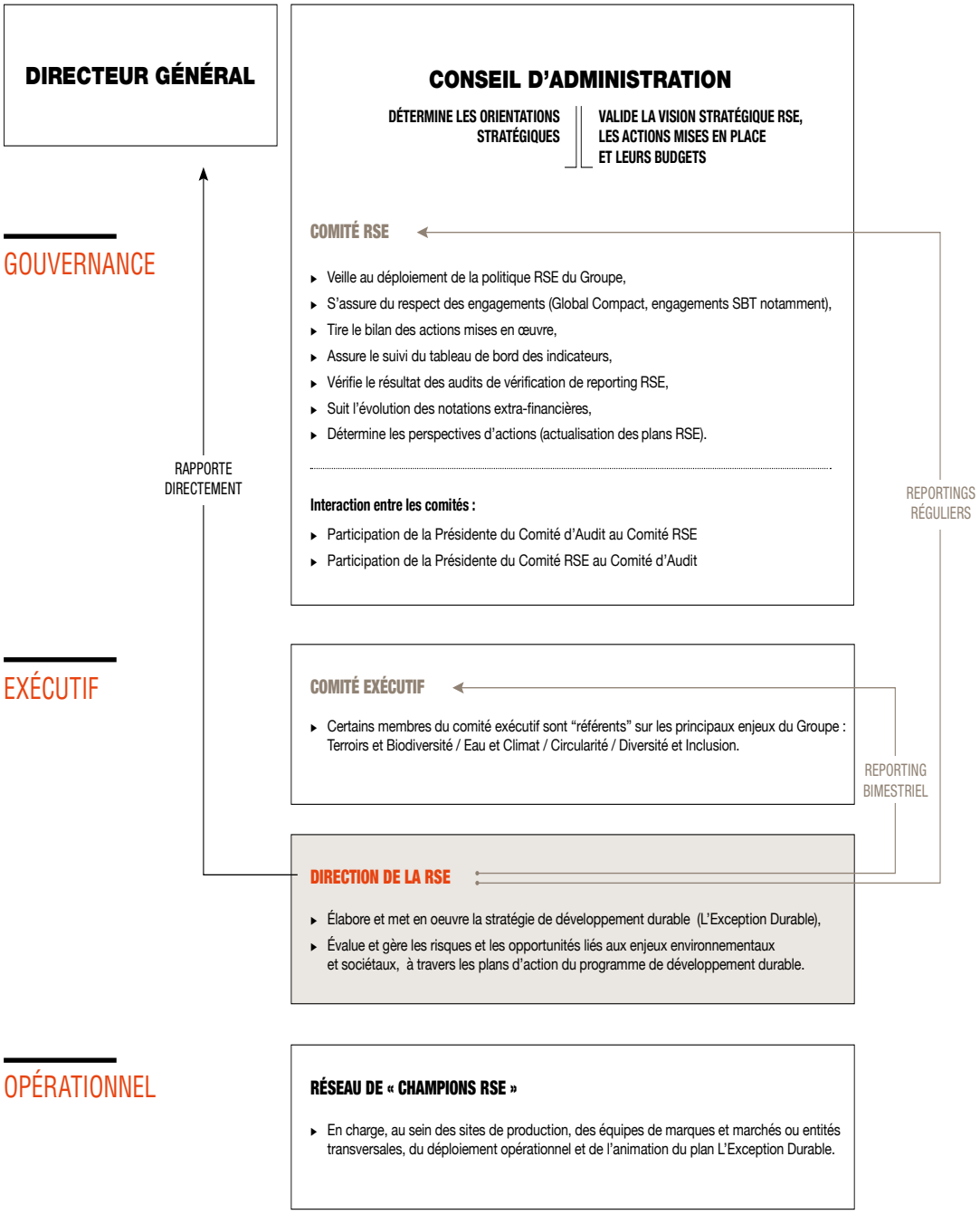

1.1.3.2 LES SUJETS TRAITÉS EN COMITÉ ET EN CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'EXERCICE 2022/2023

En septembre 2022, un an après la présentation de la nouvelle feuille de route RSE du groupe, la direction RSE a présenté un état des lieux des actions déployées et à venir au conseil d'administration.

De plus, le comité RSE s'est réuni 3 fois au cours de l'année 2022/2023.

Les principaux sujets traités ont été les suivants :

- bilan du reporting RSE 2021/2022 et de la taxonomie verte dans le cadre de la réglementation européenne DPEF (Déclaration de performance extra-financière) ;
- présentation des évolutions réglementaires à venir (CSRD, évolution de la taxonomie, CSDDD/Devoir de vigilance) ;
- validation de l'évolution de la stratégie « *Net Zéro* 2050 » du groupe ;
- présentation et validation des stratégies Biodiversité et Eau du groupe ;
- suivi des actions climat du groupe et des objectifs *Science-Based Targets* (FLAG et Non-FLAG)

1.1.3.3 RAPPEL DES CRITÈRES DE RÉMUNÉRATION RSE

Les cadres dirigeants membres du comité exécutif de Rémy Cointreau ont une part de leur rémunération variable (composée à 50% de critères quantitatifs et à 50% de critères qualitatifs) indexée sur des objectifs RSE. Comme détaillé dans ce document en 3.5.1, l'un des 4 critères qualitatifs composant leur rémunération variable est un objectif RSE défini en fonction des enjeux prioritaires du groupe.

En 2022/2023, les objectifs RSE des membres du comité exécutif étaient liés aux enjeux suivants : consommation responsable (ODD 3), diversité & inclusion (ODD 5), économie circulaire (ODD 12), climat (ODD 13) et adaptation des terroirs & biodiversité (ODD 15). Pour les membres du comité exécutif n'ayant pas d'objectif RSE spécifique, leur performance RSE correspond à la moyenne arithmétique des objectifs spécifiques des autres membres.

ENJEUX	ODD ASSOCIÉE	MEMBRE DU COMITÉ EXÉCUTIF AYANT UN OBJECTIF RSE CONCERNANT CET ENJEU
Consommation responsable	3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	Elisabeth Tona (DG Liqueurs et Spiritueux) Sophie Phe (DG Chine) Nicolas Beckers (DG Amériques) Ian Mc Lernon (DG EMEA, Asie du Nord/Sud et *Travel Retail*)
Diversité & Inclusion	5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES	Claire Brugnago (DG transformation) Marc-Henri Bernard (DRH)
Économie circulaire	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	Simon Coughlin (DG whisky) Elisabeth Tona (DG Liqueurs et Spiritueux)
Climat	13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	Jean-Philippe Hecquet (DG division cognac) Simon Coughlin (DG whisky) Patrick Marchand (directeur des opérations)
Adaptation des terroirs et biodiversité	15 VIE TERRESTRE	Jean-Philippe Hecquet (DG division cognac)

1.1.3.4 INSUFFLER LA STRATÉGIE RSE À L'ENSEMBLE DES COLLABORATEURS

Quatrième pilier de transformation du groupe, la stratégie et les actions RSE sont régulièrement partagées lors de présentations à l'ensemble des collaborateurs du groupe, mais aussi localement dans les sites de production. Chaque collaborateur est ainsi sensibilisé, formé et incité à intégrer pleinement les valeurs de développement durable prônées par le groupe dans son rôle au sein du groupe, voire à l'extérieur dans sa vie personnelle.

Actions au niveau du groupe

- **Une communication RSE omniprésente :** la RSE faisant partie intégrante de la stratégie du groupe, elle est presque systématiquement abordée à l'occasion des présentations ou webinaires de la direction générale, de la RSE, des Maisons ou des zones.
- **Un canal de communication spécifique avec « My CSR » :** début 2022, le département RSE a lancé une application RSE collaborative, « My CSR », permettant de développer, de regrouper et de diffuser tous les *assets* RSE du groupe et des Maisons ; de stimuler les échanges entre les collaborateurs sur les actualités et meilleures pratiques RSE ; ainsi que d'enrichir les connaissances des collaborateurs *via* des parcours pédagogiques.
- **Des actions de sensibilisation et de formation :**
  - **la fresque du climat pour l'ensemble des collaborateurs :** le groupe Rémy Cointreau a commencé à déployer la fresque du climat à l'ensemble de ses salariés. Au cours de l'année 2022/2023, 5 fresques ont été réalisées et essentiellement animées par des collaborateurs du groupe ayant été formés comme « fresqueurs » : le top 180 des *managers* du groupe, l'ensemble des collaborateurs du site d'Angers (environ 180 personnes), de la Maison Mount Gay (environ 140 personnes), de la Maison Telmont (environ 20 personnes) et des équipes Benelux (environ 40 personnes). Au total, ce sont environ 560 collaborateurs, soit près de 30% des effectifs qui ont été sensibilisés aux enjeux du dérèglement climatique, ses causes et ses conséquences grâce à une fresque du climat ;
  - **déploiement du challenge « Calculez votre empreinte carbone » :** en septembre 2022, le groupe a lancé un challenge auprès de l'ensemble de ses salariés, les incitant à calculer leur empreinte carbone personnelle sur la base de différents sites nationaux : États-Unis, Chine, France et Royaume-Uni ;
  - ***WeCareAcademy* :** le programme de formation *WeCareAcademy* a été conçu pour mobiliser toutes les équipes autour du plan « L'Exception Durable ». Lancée début 2021 par la Maison Rémy Martin puis déployée au sein du groupe, cette formation est organisée autour de 3 ateliers éducatifs et collaboratifs et porte sur 3 axes stratégiques pour le futur : durabilité des terroirs, écoconception des produits et ambassadeurs responsables ;
  - **les « Rendez-vous RSE » :** accessibles à tous les collaborateurs du groupe Rémy Cointreau, ces webinaires ont été imaginés pour proposer une expérience pédagogique progressive et cohérente sur les questions de développement durable, ainsi que pour partager les bonnes pratiques et les avancées des différentes équipes du groupe en matière de RSE. Cette année, 4 conférences ont été organisées :
    - partage des meilleures pratiques RSE au sein de la *Supply Chain* du groupe en mai 2022,
    - lancement de l'initiative *Sustainable Shakers* sur les bonnes pratiques RSE dans le *on-trade* (hôtels, restaurants, bars...) en octobre 2022,
    - partage des bonnes pratiques RSE de la Maison Metaxa en novembre 2022,
    - comment consommer de manière responsable pendant les fêtes de fin d'année en décembre 2022 (webinaire animé par une nutritionniste).

Actions au niveau des sites de production et des marchés

- **Action des champions RSE au plus près des équipes :** des champions RSE ont été nommés dans l'ensemble des sites de production et des principaux marchés. La plupart des sites se sont également dotés d'un « COPIL RSE » constitué de plusieurs champions, qui sont les relais/porte-paroles du personnel de leur secteur d'activité. Ces champions ont la responsabilité de déployer au mieux la politique RSE du groupe aux côtés de la direction des sites, participent à la validation des modalités pratiques de réduction de l'impact sur l'environnement (tri des déchets, consommations, incidents/presque accidents), font remonter toute suggestion d'amélioration et contribuent activement au reporting extra-financier annuel du groupe.

  Il est important de noter que ces champions portent cette mission en plus de leur poste préexistant. Ce sont donc des collaborateurs véritablement acquis à la cause de la transformation durable de l'entreprise, et qui incarnent l'action sincère du groupe, à tous ses niveaux.
- **Journées RSE :** des journées RSE sont régulièrement organisées dans les sites et marchés, afin de sensibiliser les collaborateurs à la transformation durable du groupe, mais également de partager les actions déployées dans ce sens. Au cours de l'année 2022/2023, 5 journées RSE ont été organisées : en avril 2022 pour les salariés du site d'Angers, en octobre 2022 pour les salariés de la Maison Telmont, en novembre 2022 pour l'équipe commerciale du Benelux et en mars 2023 pour les collaborateurs de la Maison Mount Gay (Barbades) et les équipes basées en Chine.

1.1.3.5 CERTIFICATIONS DES SITES DE PRODUCTION, UNE DÉMARCHE DE PROGRÈS CONTINU

La certification des sites de production du groupe s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue, initiée par le site d'Angers dès 1994. Elle permet de mettre l'ensemble des salariés des sites en mouvement autour de cette démarche de progrès : elle apporte de la structure dans la définition et le suivi des indicateurs et, en cela, est un outil puissant de la démarche RSE du groupe.

CERTIFICATION DES SITES DE PRODUCTION

Dates de certification	Cognac	Angers	Bruichladdich	DdHG	Mount Gay	Westland
% des salariés totaux en 2022/2023	*20%*	*11%*	*6%*	*1%*	*5%*	*1%*
1994		ISO 9002 (Qualité)				
2001		ISO 14001 (Environnement)				
2003		ISO 9001 (Qualité) (2)				
2004		OHSAS 18001 (Santé/Sécurité)	Production biologique et biodynamique (4)			
2005	ISO 9001 (Qualité) (1) et 14001 (Environnement)					
2008		ISO 22001 (Sécurité alimentaire) (2) Carré Cointreau – Label Qualité Tourisme (2) (intègre engagements RSE)				
2010	ISO 22001 (Sécurité alimentaire) (1)					
2015					ISO 9001 (Qualité) (1)	
2016			ISO 9001 (Qualité) (3)			
2018					ISO 22001 (Sécurité alimentaire) (1)	
2020		ISO 45001 (Santé/ Sécurité) (2)	Certification *B-Corp* Production biologique et étiquetage des produits biologiques (4)	Production biologique et étiquetage des produits biologiques (4)		Certification Envirostar (État de Washington, US)
2022	AFNOR NF Environnement « Sites de visite »				*Bonsucro Chain of Custody* v5.1 (2)	

(1) Dernier audit de renouvellement en 2021 (prochain en 2024).
(2) Dernier audit de renouvellement en 2022 (prochain en 2025).
(3) Dernier audit en 2022 (prochain en 2024).
(4) Audit annuel.

Note : À Cognac, le site de stockage d'eaux-de-vie est classé Seveso Seuil Haut en raison des quantités d'eaux-de-vie en cours de vieillissement. Ce site fait l'objet d'un système complet de gestion de la sécurité (SGS).

1.1.4 Une performance extra-financière reconnue

1.1.4.1 NOTATIONS EXTRA-FINANCIÈRES DU GROUPE

L'exigence de transparence vis-à-vis des clients et de l'ensemble des parties prenantes amène le groupe à répondre régulièrement aux demandes d'informations en matière d'investissement socialement responsable (ISR) et de notation extra-financière. Le niveau de ces scores reflète l'authenticité des engagements et des actions du groupe.

Les principales notations au cours de l'année 2022/2023 ont ainsi été les suivantes :

Notations	Score 2020/2021	Score 2021/2022	Score 2022/2023	Date d'obtention
Vérité40 Score Carbone Axylia	-	A	A	06/2022
Sustainalytics ESG Rating	*Medium risk of 24,2*	*Medium risk of 24,7*	*Medium risk of 24,7*	06/2022
Gaia Rating by EthiFinance	77/100	79/100	85/100 (1)	12/2022
Humpact	-	4 étoiles (sur 5)	4 étoiles (sur 5)	02/2023
CDP Climate Change	A-	A-	A-	12/2022
CDP Water Security	B	B	B	12/2022
MSCI ESG Rating	A	AA	AA	11/2022

(1) Le rating Gaia d'Ethifinance a fait évoluer sa méthodologie de calcul en 2022 ; les chiffres présentés dans ce tableau sont à iso-référentiel (2022).

1.1.4.2 RÉCOMPENSES RSE REÇUES

Rémy Cointreau reçoit régulièrement des récompenses, attestant également du bien-fondé de sa stratégie RSE par différents types de parties prenantes externes. Au cours de l'année 2022/2023, le groupe a ainsi reçu 3 distinctions :

Récompenses	Catégorie	Décernée par	Date
Entreprise française la plus responsable (Nb 1)	Secteur agroalimentaire	Classement *Le Point*/Statista	11/2022
Supplier Engagement Leader (1)	Top 8% des entreprises	Le *Carbon Disclosure Project* (CDP)	03/2023
Trophée de la Meilleure Transformation Durable	PME/ETI	*Leaders League*, lors de la 1re édition du Sommet de la Transformation Durable	03/2022

(1) Reconnaissance de l'efficacité avec laquelle Rémy Cointreau engage ses fournisseurs dans la lutte contre le changement climatique.

1.2 Analyse des impacts, risques et opportunités matériels liés aux enjeux ESG

1.2.1 Analyse de double matérialité du groupe

1.2.1.1 PROCESSUS D'ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ

Pour réaliser ces travaux, Rémy Cointreau a été accompagné par un cabinet expert s'appuyant, lui-même, sur un comité de pilotage interne réunissant des profils exécutifs qualifiés de différentes directions (RSE, achats, finance, risques).

Mobilisée à chaque étape structurante du processus, l'instance a permis de fournir les éclairages nécessaires à la juste appréciation des réalités de terrain, tout en contribuant aux itérations nécessaires à l'appropriation de la démarche par l'entreprise.

1. L'approche méthodologique

L'approche méthodologique retenue pour la matrice de double matérialité RSE s'appuie fortement sur le cadre réglementaire qui entrera en vigueur dès 2024 *via* la directive européenne *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CSRD) visant à établir un cadre commun pour le reporting extra-financier des entreprises.

Cette méthodologie entend donc répondre au moins autant à l'esprit qu'à la lettre d'un texte dont la traduction opérationnelle impliquera une convergence des pratiques progressive et des précisions complémentaires lors des prochains exercices.

2. Une démarche nourrie du dialogue avec nos parties prenantes

L'exercice de matérialité a été précédé d'une analyse des parties prenantes concernées. Cela comprend, au sens de la CSRD, les publics affectés par les activités du groupe mais également les publics intéressés par les informations de durabilité du groupe (investisseurs, régulateurs...).

En termes de granularité, c'est l'ensemble de la chaîne de valeur de l'entreprise et des parties prenantes associées qui a été pris en considération. Les différents horizons temporels (court, moyen et long termes) ont également été pris en compte.

Cartographie des parties prenantes de Rémy Cointreau

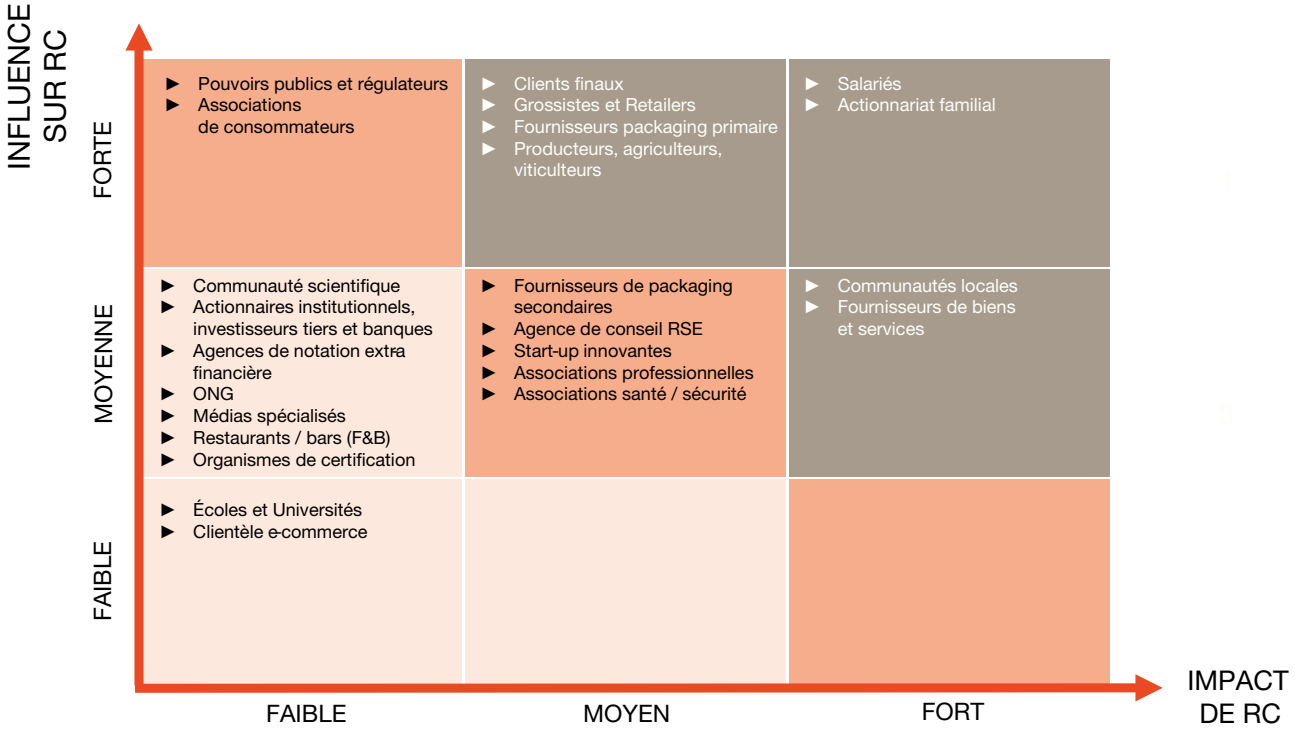

3. La sélection des enjeux

Les enjeux RSE retenus sont analysés sous l'angle de la double matérialité (impacts ESG sur le groupe et impacts ESG du groupe). Ce principe est un élément central de l'approche du régulateur européen pour la structuration des prochaines stratégies RSE. Il suppose de penser les enjeux en termes de risques et d'opportunités associés.

L'EFRAG a finalisé début décembre 2022 un référentiel (*European Sustainability Reporting Standards* – ESRS) qui cartographie une dizaine de thématiques sur lesquelles il sera attendu que les entreprises reportent dans leurs futures publications extra-financières. En distinguant bien pour chaque thématique les enjeux dits *sector gnostic* (transectoriels), les enjeux dits *sectoral* et ceux spécifiques à l'entreprise. Les enjeux retenus pour la matrice de matérialité couvrent l'ensemble des thématiques listées par les ESRS publiées par l'EFRAG.

Ces thématiques génériques ont été traduites en une liste d'une vingtaine d'enjeux qualifiés. Les arbitrages relatifs à cette sélection parmi une liste d'enjeux plus exhaustive sont documentés. Pour chacun des enjeux, les impacts, risques et opportunités afférents ont été identifiés sur chacun des deux niveaux de matérialité. Ont été pris en compte au stade de l'identification aussi bien des enjeux déjà matérialisés que des enjeux émergents et des enjeux plus prospectifs. Ces différents horizons ont nourri la réflexion initiale : ils ne sont toutefois pas intervenus dans la cotation.

9 sous-enjeux de la CSRD n'ont pas été retenus pour l'analyse de double matérialité :

- pour manque de lien direct avec l'activité du groupe : pollution de l'air, substances très préoccupantes, rejet d'eau dans les océans et impacts sur la biodiversité marine, bien-être animal ;
- pour leur impact limité sur le groupe (et inversement) : droits civils et politiques des communautés, droits particuliers des communautés autochtones, inclusion sociale des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux.

Enjeux retenus pour la matrice de double matérialité (selon la classification CSRD)

ENVIRONNEMENT	SOCIAL	SOCIÉTAL	GOUVERNANCE
• Empreinte carbone et limitation des émissions de GES • Adaptation face aux conséquences du changement climatique • Préservation de la biodiversité • Gestion responsable de l'eau et des effluents • Économie circulaire, packaging durable et gestion des déchets	• Attractivité et fidélisation des collaborateurs • Conditions de travail et bien-être des collaborateurs • Santé et sécurité des collaborateurs • Développement des compétences • Dialogue social • Diversité et égalité des chances	• Devoir de vigilance et achats responsables • Promotion d'une consommation responsable • Transparence, traçabilité et qualité des produits • Relation et satisfaction des clients • Ancrage territorial • Préservation du patrimoine et des savoir-faire	• Gestion responsable du numérique • Lobbying responsable • Gouvernance responsable et éthique des affaires

4. La double matérialité

La matrice de double matérialité proposée dans ce document résulte d'une double cotation :

- cotation en termes d'impacts sur les parties prenantes (= matérialité d'impact) : effectuée par voie de sondage quantitatif, adressé à des représentants des principales parties prenantes externes identifiées dans la cartographie ;
- cotation en termes d'impacts sur l'entreprise (matérialité financière) : effectuée par voie de sondage quantitatif adressé à des représentants de l'interne : membres de la direction générale/exécutive du groupe.

Ces sondages quantitatifs ont été complétés par des interviews avec certaines de ces parties prenantes et ont permis d'obtenir ainsi des éléments qualitatifs pour compléter et le cas échéant expliquer les résultats quantitatifs obtenus.

Pour nouvelle qu'elle soit dans sa démarche, cette analyse de double matérialité vient conforter le groupe dans l'identification de ses enjeux prioritaires (issus des analyses de matérialité précédentes).

Rémy Cointreau : matrice de double matérialité

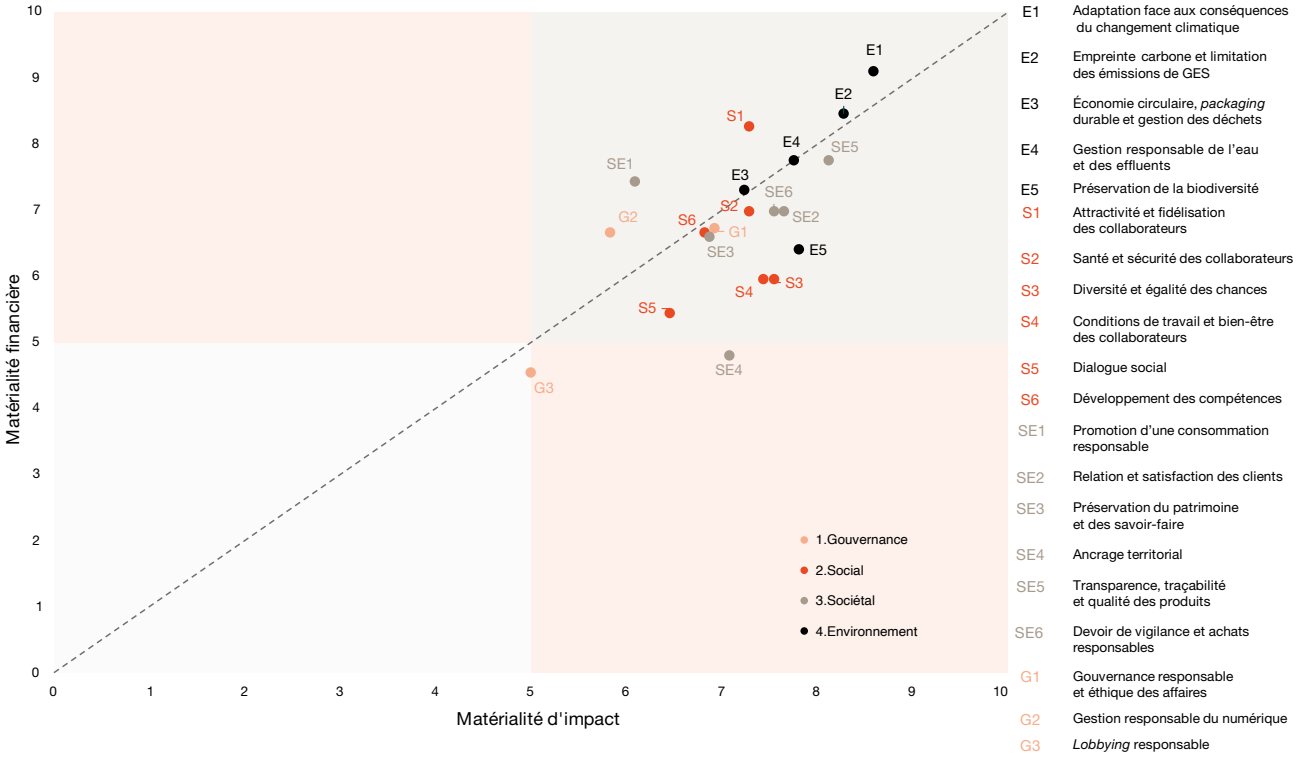

Cette analyse de double matérialité met en exergue 20 priorités matérielles pour le groupe, et 7 priorités absolues en matière de pérennité de ses activités, mais aussi d'impact (positif ou négatif) sur la planète et la société.

Rémy Cointreau : matrice de double matérialité zoomée

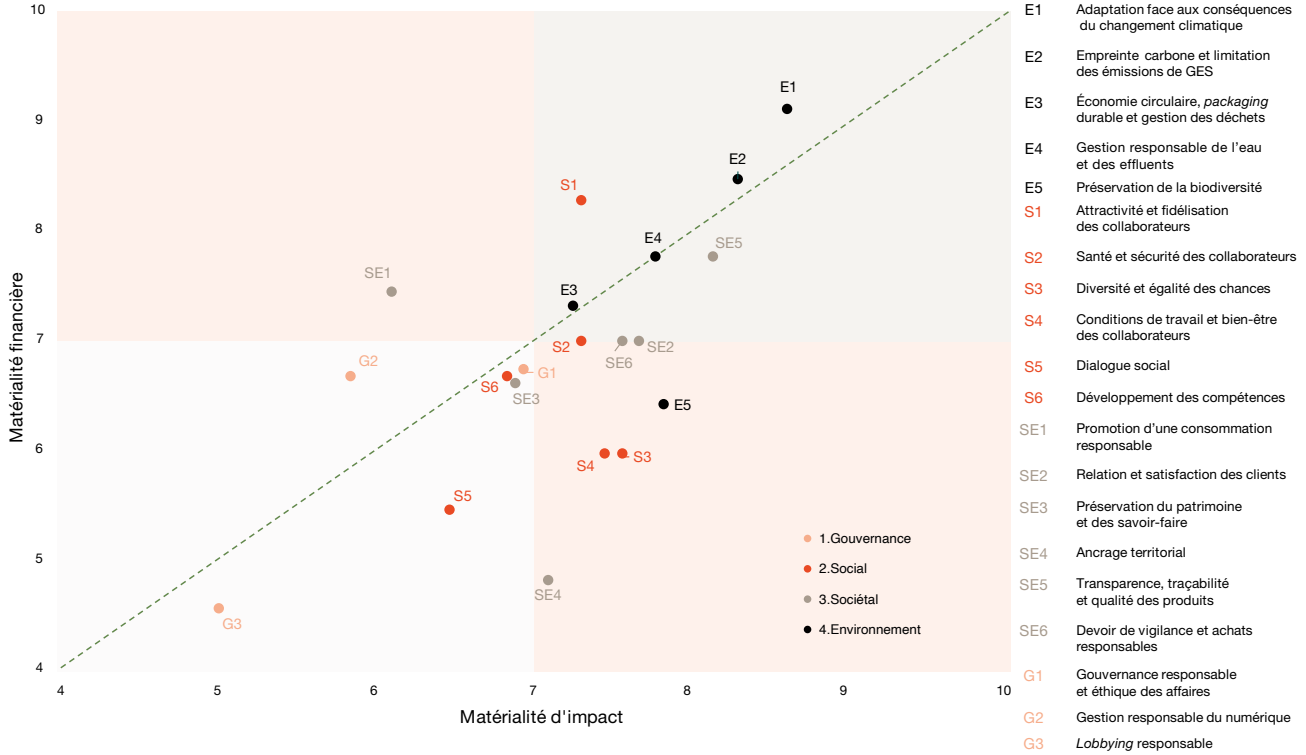

1.2.1.2 PRINCIPAUX RISQUES IDENTIFIÉS

Les principaux risques en matière environnementale, sociale, droits humains et corruption associés aux principaux enjeux identifiés ci-dessus peuvent être ainsi regroupés en 3 risques globaux :

- **climat :** capacité du groupe à réduire son impact carbone (risque planétaire, risque d'une fiscalité carbone et d'un cadre réglementaire contraignant) ;
- **environnement :** qualité de l'approvisionnement agricole dans un contexte de dérèglement climatique, de dégradation de la biodiversité et de manque d'eau (risque de disponibilité et de qualité concernant les matières premières agricoles et l'eau pour l'élaboration des produits) ;
- **consommation responsable :** acceptabilité de l'alcool par la société (risque lié à la santé de nos collaborateurs et de nos clients).

D'autres risques, dont le groupe n'a pas actuellement connaissance ou ne considère pas comme principaux à la date du présent document, pourraient, le cas échéant, avoir un impact financier négatif.

1.2.2 Notre contribution aux Objectifs de Développement Durable des Nations unies

L'adhésion de Rémy Cointreau à la charte internationale *Global Compact* en 2003 a été l'un des éléments fondateurs des engagements RSE du groupe. Depuis, Rémy Cointreau maintient ses engagements dans le domaine des droits de l'homme, des normes du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Pour la 8e année consécutive, Rémy Cointreau a renouvelé en juillet 2022 la qualification *GC Advanced* de son reporting annuel RSE. Il s'agit du plus haut niveau de différenciation dans le respect de la charte *Global Compact*, ce qui témoigne de la force des engagements du groupe. L'intégration concrète des ODD dans les enjeux RSE du groupe et les actions menées dans le cadre de la gestion responsable des achats ont été soulignées comme étant des points forts de la stratégie RSE du groupe.

1.2.3 Une feuille de route pour répondre aux enjeux ESG

Enjeux de la matrice de matérialité	Correspondance CSRD	Enjeux Rémy Cointreau	Risques pour le groupe/impacts potentiels négatifs pour ses parties prenantes
ENVIRONNEMENT			
Adaptation face aux conséquences du changement climatique et préservation de la biodiversité	**ESRS E1 – Changement climatique** **ESRS E4 – Biodiversité et écosystèmes<**	Anticipation des impacts du changement climatique sur l'activité de l'entreprise (réchauffement et événements climatiques extrêmes) et son environnement global (réglementations, taxation, *etc*.). Transition agroécologique des territoires (pratiques agricoles à impact positif sur le climat et la biodiversité). Intégration des cultures dans les paysages et dans les milieux naturels (ex. : limitation du recours aux pesticides, mise en avant d'espaces enherbés et de zones arborées, aménagement d'habitats pour la faune).	Activités dépendantes de la production agricole/viticole particulièrement exposées aux effets du changement climatique (augmentation de l'ensoleillement, les épisodes répétés et allongés de sécheresse ou la fréquence d'accidents climatiques tels que le gel tardif). Impacts des pratiques agricoles sur les sols Importance pour le groupe de préserver la diversité écologique (les écosystèmes), la diversité spécifique (les espèces) et la diversité génétique (les gènes). La dégradation observée de ces différents composants de la biodiversité est un risque pour la pérennité des terroirs du Groupe, et ainsi la production de ses matières premières agricoles (céréales, vigne, canne à sucre, oranges, bois, *etc*.). Réputation de l'entreprise en lien avec la déforestation.
Empreinte carbone et limitation des émissions de GES	**ESRS E1 – Changement climatique**	Activité industrielle génératrice d'émissions de GES (liées aux pratiques agricoles, distillation, fabrication et logistique). Contribution à l'effort planétaire (bien en deçà des 2 °C) : réduction de l'empreinte carbone de l'entreprise et promotion des sols comme solution (puits de carbone).	Capacité du groupe à réduire son impact carbone (risque planétaire, risque d'une fiscalité carbone et d'un cadre réglementaire contraignant). Consommation indirecte d'énergies fossiles pour la distillation, la production du *packaging* (verre notamment) et logistique/transport.

Opportunités pour le groupe ou pour ses parties prenantes	Politiques en place	Indicateurs	Performance 2022/2023	Objectif	Section DPEF
Accompagnement des producteurs vers des pratiques agricoles durables et régénératrices (adaptation de leurs terroirs). Promotion des sols comme « puits de carbone » (partenariat 4Pour1000).	Programme « New generation terroirs » (certifications environnementales, déploiement de pratiques agricoles agroécologiques et investissements R&D pour identifier des variétés climato/maladies résistantes). Programmes de biodiversité au sein des sites et Maisons du groupe. Partenariat avec *Act4Nature* international (promotion de pratiques en faveur de la biodiversité). Engagement « Zéro Déforestation » auprès du SBTi/FLAG.	Surfaces agricoles essentielles au groupe engagées dans une certification agricole responsable et durable, en %.	82%	2024/2025 : 100%	1.3.1
		Partenaires agriculteurs directs formés à l'agroécologie, en %.	2%	2030/2031 : 100%	
		Maisons portant au moins un « projet biodiversité », en %.	70%	2024/2025 : 100%	
		Fûts neufs achetés par le groupe certifiés FSC ou PEFC, en %.	94%	2024/2025 : 100%	
Trajectoire bas carbone crédible, attractivité auprès des investisseurs ESG, et plus globalement auprès des parties prenantes. Possibles gains économiques associés à la sobriété énergétique. Stockage/captation carbone comme source de revenu potentiel. Promotion des sols comme « puits de carbone » (partenariat 4Pour1000).	Analyse des risques physiques et de transition liés au changement climatique. Calcul annuel de l'empreinte carbone du groupe (*Scopes 1, 2 & 3*). Engagement dans une trajectoire *Net Zero Scenario* +1,5 °C, validée par le SBTi Développement d'une culture carbone en interne. Développement d'outils : mesurer pour piloter la trajectoire CO_2. Action sur les 4 leviers principaux : • emballages ; • efficacité énergétique et énergies renouvelables ; • agriculture bas carbone ; • transports bas carbone. Contribution à la neutralité carbone du groupe.	Émissions de CO_2 – *Scopes* 1, 2 & 3, en TCO_2eq	151 141 TCO_2eq	Suivi annuel	1.3.2
		Évolution des émissions de CO_2 – *Scopes* 1, 2 & 3, en intensité, en %.	+4% (-5% sur 2021-2023)	2030/2031 : -50%	
		Évolution des émissions de CO_2 – *Scopes* 1 & 2, en absolu, en %.	+16% (-5% sur 2021-2023)	2030/2031 : -42%	
		Évolution des émissions de CO_2 – *Scope* 3, en absolu, en %.	+1%	Suivi annuel	
		Évolution des émissions de CO_2 – *Scopes* 1, 2 & 3, soumises à un objectif SBT, en absolu, en %.	-6% (+4% sur 2021-2023)	2030/2031 : -27%	
		Consommation totale d'énergie, en MWh.	47 703 MWh	Suivi annuel	
		Taux de consommation d'énergie renouvelable, en %.	38%	2030/2031 : 100%	
		CAPEX alignés et éligibles avec la taxonomie verte.			

Enjeux de la matrice de matérialité	Correspondance CSRD	Enjeux Rémy Cointreau	Risques pour le groupe/impacts potentiels négatifs pour ses parties prenantes
Économie circulaire, *packaging* durable et gestion des déchets	**ESRS E5 – Utilisation des ressources et économie circulaire**	Production de *packagings* et consommation de matières premières associées (verre et carton). Émergence de nouveaux modes de consommation, promouvant la réutilisation. Génération de déchets liés aux produits et *packagings.* Déchets des sites de production alimentant des filières de valorisation « matière » ou énergétique.	Raréfaction des matières premières et hausse des prix. Évolution réglementaire vers une plus grande circularité des contenants.
Gestion reponsable de l'eau et des effluents	**ESRS E3 – Eau et ressources marines**	Consommation d'eau liée à l'activité industrielle (fermentation/distillation) et importance de la qualité de l'eau pour son intégration dans certains produits du groupe. Besoin en eau (arrosage ponctuel ou irrigation) pour la culture de certaines matières premières agricoles. Prévention sur les zones de stress hydrique. Effluents (eaux rejetées) liés au processus industriel. Importance du traitement des eaux usées avant rejet dans les milieux naturels. Valorisation des vinasses (riches en matières organiques).	Qualité de l'approvisionnement agricole dans un contexte de dérèglement climatique et de manque d'eau. Risque de disponibilité, de surcoûts et de qualité de l'eau pour l'élaboration des produits. Maîtrise de la consommation d'eau dans les zones en stress hydrique. Risque de pollution par les effluents.
SOCIAL			
Attractivité et fidélisation des collaborateurs	**ESRS S1 – Salariés**	Tension sur la ressource humaine et certaines compétences clés (savoir-faire historique). Maintien d'une capacité d'innovation et d'expertise. Savoir-faire transmis de génération en génération indispensables à l'élaboration des produits d'exception.	Tensions sur certaines compétences clés.
Conditions de travail et bien-être des collaborateurs	**ESRS S1 – Salariés**	Des conditions de travail optimisées sur l'ensemble des métiers du groupe. Attention forte portée au ressenti des collaborateurs en vue d'incarner les valeurs de bienveillance et d'excellence, caractéristiques du groupe.	Hausse du *turnover*, de l'absentéisme et des accidents du travail. Les mesures de télétravail ont pu perturber le lien social et l'équilibre vie privée/vie professionnelle des employés.

Opportunités pour le groupe ou pour ses parties prenantes	Politiques en place	Indicateurs	Performance 2022/2023	Objectif	Section DPEF
Impact réputationnel positif (*packagings* durables et innovants). Émergence de nouveaux modes de consommation promouvant la réutilisation.	Écoconception des produits : politique des 3R. Politique de gestion des déchets (réduction et valorisation).	Taux de produits ayant bénéficié d'une action d'écoconception, en %.	67%	2024/2025 : 80%	1.3.3
		Taux de produits vendus sans emballage secondaire, en %.	78%	2024/2025 : 85%	
		Tonnes de déchets, en t.	2 548 t	Suivi annuel	
		Taux de valorisation des déchets en %.	94%	2024/2025 : 99%	
Accompagnement des partenaires agriculteurs dans une gestion reponsable de l'eau (déploiement de pratiques agroécologiques et valorisation des vinasses).	Calcul de l'empreinte eau globale du groupe (3 *scopes*). Assurer la disponibilité et la qualité de l'eau. Maîtriser les rejets d'effluents.	Consommation d'eau, en m^3.	259 977 m^3	Suivi annuel	1.3.4
		Taux de valorisation des vinasses de distillation, en %.	37%	2024/2025 : 70%	
		Rejets d'effluents, en m^3.	219 092 m^3	Suivi annuel	
				Volet social	
Organisation alignée avec les nouveaux modes de travail et attentes.	Plan d'actionnariat salariés "My Rémy Cointreau".	*Turnover*, en %.	13,3%	2024/2025 : < 17%	1.4.1.1
		Moyenne d'âge.	41 ans	Suivi annuel	
		Ancienneté.	7,4 ans	Suivi annuel	
Contribution positive à la marque employeur.	Politique d'équilibre: Vie professionnelle/vie personnelle. Charte de télétravail. Actions en faveur de la parentalité.	Taux de télétravail en France, en %.	57%	Suivi annuel	1.4.1.2

Enjeux de la matrice de matérialité	Correspondance CSRD	Enjeux Rémy Cointreau	Risques pour le groupe/impacts potentiels négatifs pour ses parties prenantes
Santé et sécurité des collaborateurs	**ESRS S1 – Salariés**	Certains métiers opérationnels et agro-industriels peuvent être sujets à des accidents physiques ou psychosociaux.	Les collaborateurs et prestataires de Rémy Cointreau intervenant sur les sites de production peuvent s'exposer à des blessures professionnelles. Le groupe pourrait ainsi subir une atteinte à sa réputation et des difficultés opérationnelles.
Développement des compétences	**ESRS S1 – Salariés**	Maintien dans le temps de savoir-faire et expertise à haute valeur ajoutée au cœur du business du groupe. Développement d'une culture de la formation continue au sein des collaborateurs, garantie de leur employabilité. Évolution vers de nouvelles pratiques innovantes.	Risque de dégradation de certains savoir-faire qui peut se traduire par une perte de capacité d'innovation et de compétitivité.
Diversité et égalité des chances	**ESRS S1 – Salariés**	Garantie d'une juste représentation des bassins d'emploi sur les territoires d'implantation. Égalité femmes/hommes. Embauche de personnes en situation de handicap. Non-discrimination à l'embauche.	Non attractivité et réputation de l'entreprise.
Dialogue social	**ESRS S1 – Salariés**	Cohésion interne. Co-construction du projet d'entreprise. Fluidité et transparence de l'information.	Perte de continuité d'activité, malaise social et risques réputationnels.
SOCIÉTAL			
Devoir de vigilance et achats responsables	**ESRS S2 – Travailleurs de la chaîne de valeur** **ESRS G1 – Conduite des affaires**	Achats responsables : accompagnement à la diffusion des pratiques vertueuses dans l'ensemble de la chaîne de valeur dans le cadre du devoir de vigilance. Qualification des fournisseurs et prestataires selon des critères ESG. Définition d'exigences environnementales et sociales et vérification des pratiques tout au long de la chaîne de valeur.	Les chaînes d'approvisionnement du groupe sont larges et diverses (des matières premières agricoles au verre et aux emballages). Rémy Cointreau peut être légalement impliqué si certaines pratiques de ses fournisseurs ne respectent pas les droits de l'homme, les normes environnementales ou les grands principes de l'éthique des affaires. Ces risques pourraient porter atteinte à sa réputation, entraîner des pertes financières et engager sa responsabilité légale.

Opportunités pour le groupe ou pour ses parties prenantes	Politiques en place	Indicateurs	Performance 2022/2023	Objectif	Section DPEF
	Politiques Qualité Santé et Environnement dans l'ensemble des sites du Groupe. Bilan de santé gratuit pour l'ensemble des salariés français.	Absentéisme, en %.	2%	2024/2025 : < 4%	1.4.1.3
		Taux de fréquence des accidents du travail.	13	2024/2025 : < 9	
		Taux de gravité des accidents du travail.	0,1	2024/2025 : < 0,3	
Maintien des savoir-faire et des savoir-être différenciants.	Plans de développement des compétences et des carrières. Politique de mobilité interne. Parcours d'intégration. Plans de succession (postes clés).	Taux de salariés bénéficiant d'au moins une formation par an, en %.	81%	2024/2025 : 80%	1.4.1.4
		Heures de formation par collaborateur, en heures.	17,2 heures	Suivi annuel	
Une bonne stratégie de diversité et d'égalité des chances permet de renforcer les expertises au sein des équipes, ainsi qu'une capacité d'innovation accrue.	Lutte contre les discriminations. Égalité de traitement entre les femmes et les hommes. Promotion de la diversité. Politique d'insertion des personnes en situation de handicap. Apprentissage.	Taux de managers F/H, en %.	46%	2024/2025 : 50%	1.4.1.5
		Index égalité professionnelle F/H, noté sur 100 (France).	89/100	2024/2025 : 90/100	
		Taux de formation F/H, en %.	48%	2024/2025 : 50%	
		Taux de femmes au sein du comité exécutif, en %.	33%	2024/2025 : 40%	
Cohésion interne.	Politique d'accord collectif dans tous les domaines de la négociation (France). Transparence de l'information.	Nombre de réunions entre la direction et les instances représentatives de l'unité économique et sociale en France.	24	Suivi annuel	1.4.1.6
				Volet sociétal	
Engagements contractuels de long terme. Résilience de la chaîne de valeur et mitigation des risques approche anticipative. Capacité d'entraînement positive (formation, sensibilisation, accompagnement).	Exigence d'adhésion à SEDEX (ou plateforme équivalente) dans la "procédure achats" du groupe. Exigence d'un audit (SMETA) de moins de 3 ans pour les fournisseurs stratégiques. Travail collaboratif sur la réduction de l'empreinte carbone avec les fournisseurs verriers.	Taux de fournisseurs stratégiques ayant une démarche RSE proactive, en %.	83%	2024/2025 : 100%	1.4.2.1
		Taux de fournisseurs stratégiques adhérant à SEDEX ayant complété la totalité du questionnaire d'auto-évaluation, en %.	87%	2024/2025 : 100%	

Enjeux de la matrice de matérialité	Correspondance CSRD	Enjeux Rémy Cointreau	Risques pour le groupe/impacts potentiels négatifs pour ses parties prenantes
Promotion d'une consommation responsable	**ESRS S4 – Consommateurs et utilisateurs finaux**	Consommation responsable : positionnement haut de gamme des produits et stratégie de valeur du groupe se traduisant par une priorité accordée à la qualité et au prix (plutôt qu'aux volumes). Prévention des effets nocifs d'une consommation excessive d'alcool sur la santé des collaborateurs et des consommateurs. Relation avec les associations de consommateurs/santé publique. Communication et marketing responsable.	Cadre réglementaire et fiscal contraignant. Acceptabilité de l'alcool par la société. Consommation d'alcool liée à l'activité.
Transparence, traçabilité et qualité des produits	**ESRS S4 – Consommateurs et utilisateurs finaux** **ESRS G1 – Conduite des affaires**	Devoir d'exemplarité en matière de traçabilité et de qualité des produits.	La qualité des produits Rémy Cointreau pourrait être défectueuse (contamination toxique, altération du goût, intégration de corps étrangers dans les bouteilles, *etc*.) sans que cela soit détecté. Une telle situation risquerait d'entraîner des risques pour la santé, des atteintes à la réputation, des risques financiers et des rappels de produits.
Relation et satisfaction client	**ESRS S4 – Consommateurs et utilisateurs finaux**	Relation continue avec l'ensemble des clients du groupe. Digitalisation croissante et recours à de nouveaux canaux de distribution. Mesure et suivi de la satisfaction. Co-construction de solutions de distribution innovantes.	Image de marque et perte d'attractivité auprès des partenaires distributeurs. Lancement d'une action/innovation écoconçue mal comprise.
Ancrage territorial	**ESRS S3 – Communautés affectées**	Développement économique durable des territoires sur lesquels le groupe est présent. Soutien aux associations et communautés locales. Implication auprès des écoles et universités.	Non-attractivité et réputation de l'entreprise. Relation dégradée avec les pouvoirs publics locaux et perte d'acceptabilité de l'activité.
Préservation du patrimoine et des savoir-faire	**ESRS S2 – Travailleurs de la chaîne de valeur** **ESRS S3 – Communautés affectées**	Des expertises et savoir-faire historiques à préserver tant auprès des collaborateurs que dans la chaîne de valeur. Conservation du capital immatériel (marque, origines géographiques protégées). Mission de la Fondation.	Initiatives entrepreneuriales de plus en plus nombreuses au sein du secteur, avec des créations de petites distilleries indépendantes.

Opportunités pour le groupe ou pour ses parties prenantes	Politiques en place	Indicateurs	Performance 2022/2023	Objectif	Section DPEF
Montée en gamme structurelle du marché des vins & spiritueux. Développement d'une demande pour des cocktails à moindre teneur en alcool.	Programme RESPECT (consommation responsable). Politique de communication responsable.	Taux de salariés ayant suivi un *e-learning* sur la consommation responsable, en %.	59%	2024/2025 : 100%	1.4.3.1
Une transparence et traçabilité complète sur la chaîne de production de nos vins et spiritueux pourraient encore renforcer la loyauté de nos clients	Management de la qualité et certifications déployées dans les sites de production. Marquage des bouteilles à l'aide d'un code ou numéro de lot. Information complète sur l'étiquetage et sur les sites internet des marques.	Nombre de réclamations consommateurs "justifiées".	22	Suivi annuel	1.4.3.2
Actions et innovations différenciantes dans un contexte concurrentiel.	Politique de notation interne annuelle, visant à évaluer le niveau de satisfaction des clients distributeurs vis-à-vis du groupe.	Note de satisfaction distributeurs.	17,3/20	Suivi annuel	1.4.3.3
Renforcement de la marque employeur et attractivité du groupe.	Soutien financier aux communautés sous forme de mécénat. Actions concrètes auprès des communautés locales. Programme "Sustainable Shakers" (partenaires *on-trade*).	Taux de sites ayant au moins une action en faveur de leur territoire, en %.	100%	2024/2025 : 100%	1.4.3.4
Rayonnement du patrimoine gastronomique national et international.	Programme de circuits de visite pour l'ensemble des sites. Fondation Rémy Cointreau.	Un indicateur sera défini en 2023/2024.			1.4.3.5

Enjeux de la matrice de matérialité	Correspondance CSRD	Enjeux Rémy Cointreau	Risques pour le groupe/impacts potentiels négatifs pour ses parties prenantes
ÉTHIQUE DES AFFAIRES			
Gouvernance responsable et éthique des affaires	**ESRS G1 – Conduite des affaires**	Intégration d'une démarche d'éthique des affaires dans la stratégie globale du groupe à tous les niveaux de management, du conseil d'administration aux structures de pilotage des équipes. Dispositif d'alerte accessible en interne comme en externe.	Compte tenu de la dimension internationale de ses activités, Rémy Cointreau peut être exposé à des enjeux de conformité liés aux lois, mais également à des évolutions réglementaires et fiscales diverses.
Gestion responsable du numérique	**ESRS G1 – Conduite des affaires**	Digitalisation croissante, tant dans le fonctionnement du groupe que dans la distribution des produits et la relation client. Collecte et gestion des données personnelles. Optimisation de l'empreinte carbone liée aux activités numériques.	Le groupe se développant rapidement dans le digital, il peut être exposé à des risques réputationnels en cas de non-confidentialité des données personnelles. Risques de cyber-attaque et de rançons. Poids accru des activités numériques dans le bilan carbone du groupe.
***Lobbying* responsable**	**ESRS G1 – Conduite des affaires**	Alignement des pratiques de *lobbying* avec les valeurs et les engagements RSE de l'entreprise.	Conflit d'intérêts entre les activités du groupe dans l'alcool et les politiques de santé publique.

Orange : enjeux fondamentaux.
Taupe : enjeux majeurs opérationnels.
Vert : enjeux complémentaires.

Opportunités pour le groupe ou pour ses parties prenantes	Politiques en place	Indicateurs	Performance 2022/2023	Objectif	Section DPEF
				Volet éthique	
	Grands principes et engagements du Groupe exposés dans le chapitre 2.4.	Nombre d'alertes.	8	Suivi annuel	1.5.1
Ciblage adéquat des clients potentiels et prospects *via* la *data*.	Politique de protection des données à caractère personnel (RGPD). Signataire du manifeste Planet Tech Care (DSI).	Empreinte carbone numérique du groupe, en tCO_2eq.	1 409 tCO_2eq	Suivi annuel	1.5.2
Obtention de financements par les institutions publiques (acteur de la transition énergétique et environnementale).	Politique de lobbying indirecte (au travers d'associations professionnelles).	Un indicateur sera défini en 2023/2024.			1.5.3

1.3 Engagements en faveur de l'environnement

1.3.1 Agriculture durable : adaptation des terroirs et préservation de la biodiversité (ODD 15)

Gouvernance

Vision et politique : la stratégie environnementale de Rémy Cointreau en matière d'agriculture durable est sous la responsabilité du directeur général et de la directrice RSE du groupe.

En collaboration avec la direction RSE terroirs et la direction des opérations, ils conçoivent et mettent en œuvre la stratégie de durabilité des terroirs. Ils définissent ainsi la feuille de route en fonction des principaux enjeux identifiés et élaborent un plan d'action.

Processus d'identification des risques : l'élaboration de la stratégie se nourrit du processus d'identification des risques et impacts environnementaux, issu des analyses régulièrement menées par les directions RSE (chapitres 1.2.1 et 1.2.3), opérations ainsi qu'audit, compliance et assurances.

Revue et validation : la revue et la mise en œuvre de cette stratégie font partie, comme pour les autres sujets de durabilité, des responsabilités :

- du Conseil d'administration et du Comité RSE ;
- du comité exécutif, notamment à travers un « référent » dédié sur les enjeux de la préservation des terroirs et de la biodiversité (DG Bruichladdich).

Déploiement : la stratégie de durabilité des terroirs est déployée en coordination avec la direction RSE terroirs et la direction des opérations, afin d'être adaptée aux spécificités et enjeux locaux :

- un « comité de pilotage sur l'adaptation des terroirs et la préservation de la biodiversité » a été créé début 2023 (réunissant les responsables Terroirs des différentes Maisons du groupe). Il a la charge d'identifier de nouveaux risques physiques éventuels pour les Terroirs du groupe, d'échanger sur les actions à déployer pour répondre à la feuille de route, d'identifier les indicateurs pertinents pour mesurer l'efficience de son déploiement mais aussi pour mesurer son effectivité sur l'adaptation des terroirs ;
- les champions RSE Terroir et Achats sont chargés du déploiement de la stratégie de durabilité des terroirs dans l'ensemble des sites du groupe ainsi que dans les pays d'approvisionnement des principales matières premières agricoles.

Critères de rémunération : la rémunération de la quasi-intégralité des acteurs de cette gouvernance est directement liée à des objectifs RSE en lien avec la durabilité des terroirs et la préservation de la biodiversité (au moins 1 critère de leur rémunération variable).

En 2022/2023, au sein du comité exécutif, le directeur général groupe, le directeur financier et le DG division Cognac ont une rémunération variable directement ou indirectement liée à la réalisation d'objectifs concrets sur la durabilité des terroirs et la préservation de la biodiversité (Objectif de Développement Durable des Nations-Unies 15).

1.3.1.1 ADAPTATION DES TERROIRS FACE AUX CONSÉQUENCES DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Enjeux et impacts

Toutes nos Maisons ont les pieds dans la terre et nos spiritueux ont le goût de leur terroir. Les vignes, les orangers, la canne à sucre, l'orge, les plantes, sont à l'origine de nos spiritueux d'exception. Dans le contexte actuel du dérèglement climatique, l'enjeu majeur, voire existentialiste du groupe Rémy Cointreau, est de préserver et pérenniser la production de ses matières premières agricoles dans les années et siècles qui viennent.

Le groupe souhaite également promouvoir ses sols comme des alliés dans la lutte contre le réchauffement climatique, grâce à des pratiques agricoles à impact positif sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la restauration de la biodiversité.

Enfin, l'enjeu du groupe est de protéger et transmettre les savoir-faire viticoles et agricoles. Pour cela, il a pour objectif d'accompagner ses partenaires dans la durée, de faire évoluer leurs pratiques et de mieux valoriser le fruit de leur travail.

L'empreinte agricole du groupe

L'empreinte environnementale de Rémy Cointreau est estimée à environ 21 000 hectares (domaines appartenant au groupe et conversion en hectares des quantités de matières agricoles achetées à des tiers), dont 57% de raisins (issus de l'ensemble des régions viticoles françaises, notamment l'AOC Cognac et l'AOC Champagne), 34% de canne à sucre (essentiellement issues de La Barbade et de République Dominicaine), 6% de céréales (issue d'Écosse, du Trièves dans les Alpes françaises et de l'état de Washington aux États-Unis) et enfin 2% d'écorces et huiles essentielles d'orange (issues principalement du Brésil, de Ghana, du Maroc, de Tunisie et d'Espagne).

Répartition de l'empreinte environnementale du groupe par matières premières agricoles *(en hectares)*

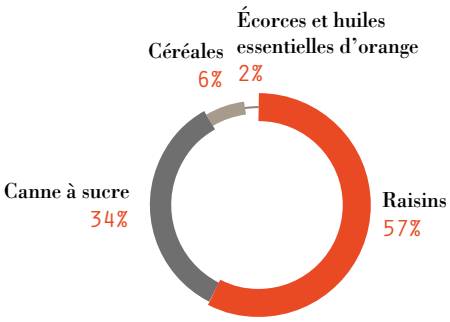

Répartition de l'empreinte agricole par degré de maîtrise
Pour appréhender les risques au sein des chaînes d'approvisionnement agricoles, répondre au devoir de vigilance et déployer avec efficacité sa stratégie d'adaptation des terroirs, le groupe Rémy Cointreau a structuré son empreinte agricole en trois sous-parties, selon son degré de maîtrise de la relation avec les parties prenantes suivantes :

- les Domaines dont il est propriétaire (moins de 5% de l'empreinte environnementale du groupe) ;
- les terroirs des partenaires agriculteurs et viticulteurs lui fournissant leurs matières premières agricoles en direct (ou, si indirectement, avec qui avec qui il entretient une collaboration nominative). Ces approvisionnements représentent environ 47% de l'empreinte environnementale du Groupe ;
- les terroirs des partenaires agriculteurs et viticulteurs lui fournissant leurs matières agricoles de manière indirecte (*via* un intermédiaire). Ces approvisionnements représentent environ 51% de l'empreinte environnementale du Groupe.

Cartographie des risques climatiques sur les terroirs du groupe
En 2022, le groupe a cartographié l'impact agronomique et financier des risques climatiques pour ses terroirs, afin de piloter plus finement ses actions d'adaptation. Le résultat de l'analyse est présenté en détail dans le chapitre *1.3.2. « Contribution à l'effort planétaire de lutte contre le changement climatique et adaptation du groupe »*.

Politique

Le plan *New Generation Terroirs* pour adapter ses terroirs
Afin de répondre aux enjeux de l'adaptation de ses terroirs face aux aléas du dérèglement climatique, Rémy Cointreau a élaboré et commencé à déployer le projet *New Generation Terroirs* dont l'objectif est double :

- travailler la résilience de ses terroirs face à un climat plus instable et généralement plus sec, afin de sécuriser ses approvisionnements dans le temps long ;
- promouvoir ses sols comme « puits de carbone », et donc comme une solution au réchauffement climatique.

Cette politique groupe s'appuie sur quatre actions principales :

1. **engager l'ensemble de son approvisionnement en matières premières agricoles dans des programmes de certification environnementale.** Il a pour objectif que 100% des terres utilisées à leur production soient engagées dans d'un référentiel ou label d'agriculture responsable et durable d'ici 2025 ;
2. **accélérer la transition agroécologique de ses territoires** avec pour objectif de :
   - améliorer la résilience et la fertilité des sols via le déploiement de méthodes culturales issues de l'agriculture agroécologique, une approche globale qui place le sol au cœur de l'écosystème, pour produire efficacement et durablement,
   - accroître la séquestration de carbone, favoriser la biodiversité, mieux conserver l'eau, limiter les risques d'érosion, et ainsi atténuer les effets du changement climatique,
   - d'embarquer les partenaires agricoles et viticulteurs dans la transition avec **l'objectif que 100% des partenaires directs du Groupe soient formés à l'agroécologie d'ici 2030 ;**
3. **mesurer scientifiquement** l'impact positif de ces pratiques sur la biodiversité, le carbone, l'eau et la fertilité des sols ;
4. **investir en R&D pour adapter ses cultures au réchauffement climatique.** Ces investissements visent à identifier des variétés climato-résilientes pour l'ensemble des matières agricoles du Groupe. Le groupe teste également des variétés résistantes aux maladies, dont la recrudescence pourrait être liée au dérèglement climatique. **L'objectif est d'avoir identifié 100% de ces variétés d'ici 2030,** afin de déployer leur plantation et ainsi d'avoir développé la macro-biodiversité (diversité des variétés pour chacune de ses cultures) du groupe d'ici 2050.

Notre politique s'inscrit dans un certain nombre d'initiatives nationales et internationales

- **WWF – Genesis – Rémy Cointreau – Moët Hennessy : un partenariat au service de l'agriculture et de l'environnement :** faire de l'agriculture un allié de l'environnement : c'est de cette ambition partagée qu'est née l'initiative « crédit environnemental » entre l'agence de notation de la santé des sols Genesis, les groupes de vins et spiritueux Rémy Cointreau et Moët Hennessy, et l'ONG environnementale WWF. Un projet multi acteurs qui vise à accompagner la filière agricole dans des méthodes culturales qui placent la santé des sols au cœur de la démarche, mais aussi à valoriser financièrement la réussite de cette transition durable.

  (plus d'information sur le site https://www.genesis.live/post/wwf-remy-cointreau-moet-hennessy-et-genesis-accelerent-et-amplifient-la-transition-vers-une-agriculture-regeneratrice)
- **Partenaire de l'initiative internationale « 4 pour 1 000 » :** L'initiative internationale « 4 pour 1 000 », lancée par la France le 1er décembre 2015 lors de la COP 21, vise à montrer que l'agriculture, et en particulier les sols agricoles, peuvent jouer un rôle crucial en matière de sécurité alimentaire et de changement climatique. Elle consiste à fédérer tous les acteurs volontaires du public et du privé (États, collectivités, entreprises, organisations professionnelles, ONG, établissements de la recherche...) dans le cadre du Plan d'action Lima-Paris.

PLAN D'ACTION

Action 1 : déployer une politique systématique de certification environnementale pour la production des matières premières agricoles

Depuis sa création, Rémy Cointreau fait de son engagement environnemental un levier durable de sa réussite économique. Ainsi, les Domaines Rémy Martin sont qualifiés « agriculture raisonnée » depuis 2009 et sont certifiés « Haute Valeur Environnementale » (HVE) par le ministère de l'Agriculture dès 2012. À l'époque, ils étaient les premiers à obtenir cette certification en Charente et les sixièmes en France.

Cette politique de préservation des terroirs s'est traduite, à partir de 2017/2018, par le déploiement d'une politique systématique de certification environnementale (agriculture responsable et durable) pour la production de l'ensemble des matières premières agricoles du groupe.

À fin mars 2023, 82% des terres agricoles approvisionnant le Groupe étaient engagées dans d'un référentiel ou label d'agriculture responsable et durable, confirmant la progression régulière depuis 6 ans (36% en 2017/2018). **L'ambition est d'atteindre 100% d'ici 2025.**

Ces labels de certifications sont différents selon les cultures et les zones géographiques, mais prônent globalement une préservation de la biodiversité, une réduction des intrants de synthèse et une préservation de l'eau, voire pour certains une dimension socialement responsable.

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE : TAUX DE SURFACES AGRICOLES ENGAGÉES DANS UNE DÉMARCHE DE CERTIFICATION

% hectares cultivés	Matières premières agricoles	Certifications	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	Objectif 2024/2025
Rémy Martin	Vigne	HVE (Haute Valeur Environnementale) ; CEC (Certification Environnementale Cognac) ; Agriculture Biologique	100% (1)	100% (1)	100% (1)	99% (1)	100% (1)
Cointreau	Écorces et huiles essentielles d'oranges	GLOBALG.A.P. ou équivalent; Agriculture Biologique	47%	55%	64%	57%	100%
St-Rémy	Vigne	HVE (Haute Valeur Environnementale) ou équivalent	0%	26%	35%	56%	100%
Bruichladdich – Whiskys	Céréales	*Scottish Quality Crops* ; *Red Tractor*	5%	30%	38%	41%	100%
Mount Gay	Canne à sucre	*Bonsucro*	0%	22%	86%	85%	100%
Telmont	Vigne	HVE (Haute Valeur Environnementale) ; Agriculture Biologique	-	-	79%	80%	100%
Domaine des Hautes Glaces	Céréales	Agriculture Biologique	100%	100%	100%	100%	100%
Westland	Céréales	*Salmon Safe* ; *Regenerative Organic Certification*	27%	28%	22%	62%	100%
Brillet	Vigne/ Poires	HVE (vigne), Vergers écoresponsables (poires)	-	-	-	24%	100%
GROUPE			**58%**	**64%**	**78%**	**82%**	**100%**

(1) Rémy Martin : 99% des viticulteurs de l'AFC sont engagés dans une certification environnementale, et 59% sont certifiés.
(2) Note : Les approvisionnements de la Maison Brillet ont été intégrés dans l'indicateur à partir de 2022/2023.

Action 2 : accélérer la transition agroécologique à l'échelle de ses territoires

Le groupe voit les certifications agricoles comme une première étape importante et indispensable dans la transition durable de ses terroirs.

Néanmoins, elles restent des approches locales et assez hétérogènes, et ne sont pas garantes de l'effectivité d'une adaptation des terroirs aux enjeux liés au réchauffement climatique. Les certifications sont souvent une obligation de moyens, mais pas de résultats.

Enfin, la pression des enjeux climatiques à venir appelle une vision de rupture en matière agricole pour Rémy Cointreau. C'est un enjeu potentiellement existentialiste pour la pérennité de l'activité, mais également un enjeu de responsabilité du groupe vis-à-vis de ses parties prenantes et leur durabilité.

C'est pourquoi, sur la base des conclusions scientifiques des spécialistes de l'agronomie et de la vie des sols, Rémy Cointreau a choisi de promouvoir le déploiement de l'agroécologie (ou agriculture régénérative) à l'échelle de ses territoires, impliquant le déploiement de pratiques agricoles à impact positif et mesurable scientifiquement (comme expliqué ci-dessous).

Ainsi, d'ici 2030, le groupe souhaite avoir formé 100% de ses partenaires agricoles et viticoles directs.

UNE DÉFINITION DE L'AGROÉCOLOGIE (OU AGRICULTURE RÉGÉNÉRATIVE) QUI S'APPUIE SUR LES RECOMMANDATIONS DU « 4 POUR 1 000 »

À ce jour et à notre connaissance, il n'existe pas de définition ou de certification officielle de l'agroécologie ou de l'agriculture régénérative (dont la philosophie et les grands principes sont les mêmes). Le groupe a donc choisi de s'appuyer sur la définition de l'agriculture régénérative proposée par le comité scientifique et technique de l'initiative internationale « 4 pour 1 000 » dans sa note sur le Carbone du Sol #1, parue en octobre 2020.

Ainsi, d'après le 4 pour 1 000, l'agriculture régénérative est « un système de principes et de pratiques agricoles qui vise à réhabiliter et à améliorer l'ensemble de l'écosystème de l'exploitation d'un point de vue environnemental, mais aussi en matière de santé humaine et de prospérité économique. C'est un mode de culture qui accorde une grande importance à la santé du sol et qui vise à améliorer l'utilisation des ressources naturelles (sol, eau, biodiversité, *etc*.) ».

L'agriculture régénératrice est basée sur cinq grands principes : maintenir le sol couvert, limiter les perturbations du sol (labour), maximiser la diversité des cultures, minimiser l'utilisation d'intrants synthétiques (pesticides/fertilisants/herbicides) et, dans l'idéal, intégrer le bétail. En effet, elle part du principe que plus on couvre les sols, plus les sols sont riches en matière organique, et donc en carbone et en biodiversité.

L'agriculture régénératrice n'est donc pas une agriculture « biologique », dans le sens où elle n'exclut pas totalement les intrants chimiques. En revanche, elle vise une obligation de résultat sur la santé des sols (augmentation de la matière organique dans les sols, régénération de la biodiversité, amélioration de la capacité de rétention d'eau), qui n'est pas atteignable si l'utilisation de produits de synthèse ne baisse pas drastiquement.

UN PLAN DE DÉPLOIEMENT EN TROIS ÉTAPES

1- Convertir 100% des domaines détenus par le groupe vers des pratiques agroécologiques

Afin de maitriser au mieux la prise de risque pour nos partenaires agriculteurs et viticulteurs, les pratiques agroécologiques ont d'abord été déployées dans les domaines propriétaires du groupe. Il est effectivement important de tester et d'apprendre avant de partager avec les parties prenantes dans un deuxième temps.

Au cours de ces dernières années, l'ensemble des domaines agricoles du groupe ont entamé leur conversion agroécologique, suivant l'exemple du Domaine des Hautes Glaces, qui cultive ses terres selon les principes de l'agriculture agroécologique (et biologique) depuis 12 ans. En 2022/2023, la Maison Rémy Martin a accéléré son processus de conversion avec le lancement du programme « Agroécologie 2030 », qui vise à convertir progressivement l'ensemble des 240 hectares du Domaine, et à former 100% de ses partenaires de l'Alliance Fine Champagne d'ici 2030 (voir encadré).

Domaine propriétaire	Pays	Date d'engagement dans une démarche agroécologique	Commentaire
Domaine des Hautes Glaces	France	2009	Les cultures du Domaine des Hautes Glaces sont conduites en agriculture biologique et régénérative depuis 2009 (pour les premières parcelles). Un travail sans chimie basé sur les principes de l'agroécologie : des rotations longues alternant prairies, engrais verts et grandes cultures, des interventions aux champs limitées.
Domaine Telmont	France	2014	Déploiement graduel de pratiques biologiques puis biodynamiques sur l'ensemble du domaine (81% du domaine certifié « AB » en 2022/2023). 100% du vignoble est enherbé 6 mois de l'année. Mise en place des couverts végétaux.
Estate Mount Gay	Barbades	2019	Utilisation d'engrais 100% biologiques pour la production de canne à sucre et de cultures vivrières. Travail du sol des champs de canne à sucre limité à deux opérations (cinq en conventionnel) avant la plantation, afin de protéger la couverture du sol, d'éviter le compactage et de réduire la perte de matières organiques. Paillage des arbres avec de la bagasse (matière végétale résiduelle de la canne à sucre) pour améliorer la rétention d'eau dans le sol. Utilisation de la boue filtrée issue du processus de broyage comme terreau pour les semences/plants de cultures vivrières.
Shore House croft – Bruichladdich	Écosse	2021	4 parcelles de 1 acre mesurées et gérées différemment (conventionnel, intervention minimale, rotation des cultures, pas de labour).
Skagit Valley – Westland	États-Unis	2021	*Regenerative Organic Certification (granted by ROA) since 2021.*
Domaine Rémy Martin	France	2018 (1 ha) 2022 (19 ha)	Parcelle BEE (1 ha) : réduction de 75% de l'indice de fréquence de traitement (IFT) et fertilisation raisonnée depuis 2018 en collaboration avec l'Institut Français de la Vigne. Utilisation d'Outils d'Aide à la Décision (OAD) pour raisonner les traitements. Cartographie des sols sur les différents sites des Domaines (67 analyses de sol et fosses pédologiques). Extension des principes agroécologiques à 20 hectares des domaines depuis 2022 (couverts végétaux, réduction du labour, limitation des intrants de synthèse, utilisation de produits de biocontrôle). Tests de désherbage électriques.

Bénéfices des pratiques agroécologiques sur la santé des sols à la Barbade

Conseillée par Emmanuel Bourguignon, un expert reconnu en écologie des sols, la Maison Mount Gay travaille à la conversion agroécologique de son domaine depuis 2019 : sa couverture permanente, un travail mécanique plus respectueux, l'utilisation exclusive d'engrais biologiques, la plantation d'arbres et arbustes en bordure de parcelles ont permis d'améliorer la structure des sols et d'accroitre leur fertilité. Depuis la mise en place de ces pratiques, le taux de matière organique a augmenté de 30 % dans les parcelles cultivées et les sols ne sont plus autant érodés lors de la saison des pluies.

2- Mesurer scientifiquement l'impact de ces pratiques agricoles avec son partenaire Genesis

- Depuis novembre 2021, afin de pouvoir mesurer scientifiquement l'amélioration de la santé de ses terroirs, le groupe a noué un partenariat pilote de R&D avec la société Genesis, qui a développé le premier outil de notation scientifique de la santé des sols. Cette évaluation, développée en collaboration avec des laboratoires publics et privés, s'appuie sur quatre mesures d'impact : le climat (la mesure du stockage et de la dynamique du carbone, mais aussi les émissions de protoxyde d'azote liés à l'épandage d'engrais), la biodiversité (le fonctionnement biologique du sol), l'eau (capacité de rétention du sol) et la fertilité du sol. Cette notation, corrélée aux pratiques agricoles, a pour but d'améliorer, à terme, l'état de santé des sols, leur fertilité, et leur résistance aux risques.
- Dans le cadre de ce partenariat, le groupe Rémy Cointreau a d'abord travaillé avec près de trente exploitations de l'Alliance Fine Champagne (AFC), coopérative de la Maison Rémy Martin et une quinzaine d'exploitations du Trièves (fournisseurs du Domaine des Hautes Glaces). Ce périmètre a été étendu à quatre exploitations Écossaises de l'île d'Islay (fournisseurs de la Distillerie Bruichladdich) en 2022/2023.L'objectif est d'établir une cartographie de la santé des sols à différentes périodes de l'année, ainsi qu'une première analyse de corrélation avec les pratiques agricoles mises en place.

En 2022/2023, ces analyses ont concerné 10% de l'empreinte environnementale du groupe (20% des surfaces "directes").

3- Passer à l'échelle en sensibilisant et accompagnant nos partenaires agriculteurs et viticulteurs

Avec plus de 95% des approvisionnements du groupe provenant de partenaires agriculteurs et viticulteurs, le véritable enjeu de l'adaptation des terroirs est celui du passage à l'échelle des différentes filières agricoles. Conscient du rôle qu'il doit jouer dans cet embarquement, le groupe déploie plusieurs actions afin de sensibiliser et d'accompagner ses partenaires vers des pratiques régénératrices :

- **sensibilisation :** depuis de nombreuses années, les équipes chargées de la relation avec les agriculteurs et viticulteurs partenaires au sein des différentes Maisons se mobilisent pour les sensibiliser à la durabilité des pratiques agricoles et à la transmission de leurs terroirs. Afin de marquer leur inflexion vers l'agroécologie, les équipes de la Maison Rémy Martin ont présenté leur vision à près de 400 viticulteurs, au cours de cinq événements (environ 50% des partenaires de l'Alliance Fine Champagne) ;
- **formation et accompagnement :** les Maisons du groupe organisent des formations régulières auprès de leurs partenaires agriculteurs et viticulteurs pour partager avec eux les conclusions de leurs programmes de recherche agronomique et faire évoluer leurs pratiques agricoles pour qu'ils deviennent eux-mêmes de véritables acteurs du changement environnemental ;

Le Domaine des Hautes Glaces : un pionnier en agriculture agroécologique depuis 2009

A travers l'association Graines des cimes, créée à l'initiative du Domaine des Hautes glaces et de quelques agriculteurs du Trièves, des rassemblements d'agriculteurs - partenaires du Domaine - sont organisés régulièrement afin d'échanger sur le comportement au champ des différentes variétés de céréales et dresser, en fin de campagne, un bilan qualitatif de la récolte. Ces échanges constituent une phase d'apprentissage collectif de l'observation au champ, de la notion de qualité, des attentes du Domaine et des agriculteurs. Cette phase prépare la sélection participative de variétés anciennes d'orges qui aura pour but d'identifier, collectivement, des variétés céréalières adaptées à l'agriculture biologique de montagne.

- **mesure de la santé des sols et suivi de la dynamique d'amélioration :** dans le cadre de son partenariat avec Genesis, la Maison Rémy Martin, le Domaine des Hautes Glaces et la Distillerie Bruichladdich financent les analyses de sol d'une quarantaine d'exploitations appartenant notamment à leurs partenaires agriculteurs, afin de les accompagner dans leur démarche d'amélioration continue de la santé de leurs sols.

La Maison Rémy Martin : le plan Agroécologie 2030

Fort de son engagement en matière d'agriculture durable, la Maison Rémy Martin a officiellement annoncé son projet « Agroécologie » en novembre 2022. Il vise à réduire l'impact de son activité sur les écosystèmes mais aussi adapter et préserver la durabilité et la qualité de sa production dans le temps long.

Afin de mener à bien ce projet d'envergure, la Maison a mis en place une gouvernance robuste, avec la création d'un comité de pilotage constitué de personnalités issues d'horizons différents (scientifiques spécialistes du sol et de la biodiversité, agronomes, viticulteurs, RSE).

Les 20 hectares du domaine du Grollet seront le point de départ pour orienter et adapter le déploiement des pratiques agroécologiques sur l'ensemble des Domaines Rémy Martin. Il sera dans un même temps une vitrine qui concrétisera l'intérêt de la transition agroécologique pour les écosystèmes, à destination des partenaires viticulteurs de la région de Cognac.

Afin de créer un effet d'entraînement, la Maison a réuni un groupe de 8 viticulteurs pionniers autour d'elle dans cette démarche agroécologique. Ils partageront ensemble leurs retours d'expérience et suivis de mesure d'impact.

L'ambition de la Maison est d'engager l'ensemble de ses partenaires de l'Alliance Fine Champagne dans la démarche, en les ayant formés d'ici 2030.

Les engagements de la Maison Rémy Martin

2018 : début de l'expérimentation Biocontrôle et Équilibre des Écosystèmes (BEE) sur une parcelle de Juillac.

2022 : déploiement progressif de l'agroécologie sur le site du Grollet et les Domaines Rémy Martin.

2023 : inauguration d'un groupe pionnier de 8 viticulteurs dans la démarche agroécologie et fin de l'expérimentation BEE.

2027 : déploiement de l'agroécologie sur l'intégralité du site du Grollet.

2028 : déploiement de l'agroécologie sur les 270 ha des domaines.

2030 : formation de tous les viticulteurs de la coopérative AFC aux pratiques agroécologiques.

2050 : maximisation des variétés climato-résistantes et des pratiques agricoles régénératives au sein de l'AFC.

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE : TAUX DE PARTENAIRES DIRECTS (AGRICULTEURS ET VITICULTEURS) FORMÉS À L'AGROÉCOLOGIE

% partenaires	Nombre de partenaires	2022/2023	Objectif 2030/2031
Groupe	844	2%	100%

Action 3 : investir en R&D pour adapter les variétés agricoles au changement climatique

Au-delà de l'évolution des pratiques agricoles visant à renforcer la résilience des sols, les Maisons soutiennent des projets de Recherche et Développement pour identifier et tester des variétés climato et/ou maladies résistantes.

Le groupe s'est fixé comme objectif d'avoir identifié **100% de variétés climato et/ou maladies résistantes d'ici 2030**, pour l'ensemble de ses matières agricoles prioritaires.

Maison	Matière première agricole	Projet	Commentaires
Rémy Martin	Vigne	Étude du Monbadon (ancien cépage)	• Étude menée en partenariat avec le CVC (Conservatoire du Vignoble Charentais). • Parcelle de 80 ares plantée et essai conduit de 2018 à 2028 (récolte des raisins, suivi et distillation des vins obtenus). • Les résultats obtenus montrent un bon rendement et une maturité plus tardive, avec des vins qui ont donné, après distillation, des eaux-de-vie très qualitatives.
		Le « Luminan » : Variété résistante au mildiou et oïdium	• Des variétés de cépages résistants aux principales maladies de la vigne ont été créées par croisements entre un cépage résistant et l'Ugni blanc, principal cépage de Cognac. Le Luminan est l'une des 3 variétés créées. • L'étude de test effectif a débuté en 2018 et s'étendra jusqu'à 2028, en collaboration avec la station viticole du BNIC et l'INRAe (Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'alimentation et l'environnement). • Ces cépages montrent une bonne résistance au mildiou et à l'oïdium, mais une sensibilité au black rot. • Deux des trois variétés testées – dont le Luminan – ont intégré le catalogue des variétés de vignes en 2021, ce qui ouvre la perspective d'un déploiement régional plus large et de leur éventuelle intégration au cahier des charges de l'AOC Cognac à terme.
		Projet VIBRAAC : Variété climato-résistante + résistante au mildiou, oïdium et black rot	• Partenariat avec l'INRAE, le BNIC et le Conservatoire du Vignoble Charentais • Une ancienne variété régionale, le Vidal Blanc, montre une bonne résistance au black rot, dont l'origine n'a pas à ce jour été identifiée. • Le projet VIBRACC a pour ambition, au travers de croisements naturels entre le Vidal blanc et d'autres variétés résistantes, de : - rechercher les facteurs de la résistance au black rot présents dans le Vidal Blanc ; - rechercher dans ces croisements de nouveaux cépages combinant une résistance au mildiou, à l'oïdium et au black rot, et un bon comportement vis-à-vis du changement climatique.

Maison	Matière première agricole	Projet	Commentaires
Cointreau	Oranges	Variété tolérante au HLB	• Partenariat avec le CIRAD de Guadeloupe, pour lutter contre le huanglongbing (HLB). • Le HLB est la maladie du Dragon jaune, causée par une bactérie véhiculée par un insecte. Menace majeure pour les plantations d'agrumes, la bactérie s'attaque aux arbres, provoquant la chute prématurée des feuilles, un retard de croissance des fruits et le pourrissement des racines. Aucun traitement n'existe à ce jour. • Le programme de recherche mis en place par le CIRAD, se focalise sur des techniques naturelles (porte-greffes tolérants, irrigation, travail du sol...) pour limiter son impact. Ce programme est co-financé avec la Maison Campari. • En 2022/2023, les essais des nouveaux porte-greffes dans un contexte de nouvelles pratiques agricoles (station expérimentale en Guadeloupe) montrent une bonne tolérance au HLB des arbres plantés.
Domaine des Hautes Glaces	Orge et autres céréales		• Partenariat avec l'INRAE de Clermont-Ferrand. • Le Domaine des Hautes Glaces teste de vieilles variétés de semences d'orge. Des études sur une sélection de semences du Queyras (vallée des Hautes Alpes) devraient ainsi permettre d'obtenir des variétés plus résistantes à la chaleur et à la sécheresse pour s'adapter au changement climatique à venir. • En 2022/2023, le domaine a implanté une variété ancienne d'orge d'hiver marocaine issue de l'Atlas dans le but de la comparer avec les variétés indigènes de la région (résistance à la sécheresse et aux maladies).
Westland	Orge		• Partenariat avec la Washington State University depuis 2020/2021. • Les recherches portent sur la diversité génétique de l'orge, avec pour objectif d'identifier les variétés qui s'épanouissent dans les modes de cultures régénératifs, tout en montrant une résilience au changement climatique. • Les premières variétés ont été plantées en 2021 et leur performance a été très satisfaisante. Le « dôme de chaleur » auquel la région a été confrontée en juin 2021 a éliminé quelques variétés potentielles, mais le reste a bien résisté malgré un été anormalement sec et chaud. • Toutes ces parcelles d'essai ont été cultivées dans des conditions biologiques certifiées, garantissant que ce qui a survécu pourrait être cultivé dans des conditions biologiques à grande échelle une fois commercialisé. • En 2022/2023, deux ou trois nouvelles variétés intéressantes ont été identifiées et seront testées sur nos domaines à partir de 2025.
Bruichladdich	Orge	Variétés climato-résistantes	• Poursuite des travaux de recherche sur les variétés climato-résistantes avec le James Hutton Institute et L'UHI (University of Highlands and Islands). • L'objectif est de tester ces nouvelles variétés sur le Domaine de la Distillerie Bruichladdich *(The Croft)* à partir de 2024.
Canne à Sucre	Canne à Sucre		• Mount Gay dispose d'une pépinière avec une collection de 13 variétés de canne à sucre qui permettent d'étudier les capacités de réponse (rendement et qualité) aux futurs aléas climatiques. • Pour l'instant, trois d'entre elles montrent une bonne tolérance à la sécheresse et une montre une maturité précoce (récolte plus courte ; souplesse à la vendange).

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE: PROGRAMMES DE R&D

	2022/2023	Objectif 2030/2031
% des Maisons ayant un programme de R&D en cours sur des variétés résistantes au dérèglement climatique	56%	100%
% de Maisons ayant un programme de R&D en cours sur des variétés résistantes aux maladies	67%	100%
% des Maisons ayant identifié au moins une variété résistante aux maladies et/ou dérèglement climatique	0%	100%

1.3.1.2 PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Enjeux et impacts

La préservation de la biodiversité est un enjeu majeur car elle est au cœur de l'ensemble des composantes et des variations du monde vivant : la diversité écologique (les écosystèmes), la diversité spécifique (les espèces) et la diversité génétique (les gènes). La dégradation observée de ces différents composants de la biodiversité est un risque pour la pérennité des terroirs du groupe, et ainsi la production de ses matières premières agricoles (céréales, vigne, canne à sucre, oranges, bois, *etc*.).

Le Groupe est également conscient du risque que l'utilisation d'intrants de synthèse, dans ses domaines ou *via* ses partenaires agricoles, fait peser sur la biodiversité. Ses engagements pour une agriculture responsable et durable depuis de nombreuses années incitent à une utilisation raisonnée de ces produits. Le déploiement de pratiques agroécologiques devrait encore se traduire, à terme, par une minimisation de leur utilisation.

Comme décrit dans la politique *New Generation Terroirs* (chapitre 1.3.1.1), le Groupe veille à accompagner ses partenaires dans cette transition, afin que l'ensemble de sa chaîne de valeur agricole minimise son impact sur la biodiversité (enjeu sociétal) et inversement contribue, collectivement, à sa régénération.

Politique

La politique groupe en faveur de la biodiversité se décline en trois volets :

- **engagement « zéro déforestation » du Groupe sur son approvisionnement en bois.** Le groupe s'engage pour que son approvisionnement en bois (notamment pour ses fûts de vieillissement) promeuve une utilisation sobre, hiérarchisée et circulaire des ressources forestières. Ainsi, **d'ici 2025, 100% des fûts neufs achetés par le groupe seront certifiés FSC ou PEFC** (forêts gérées durablement) ;
- **partenariats et projets favorisant la connaissance et la protection de la biodiversité sur les terroirs du groupe :** la biodiversité de chaque région est particulière et contribue fortement à la singularité des spiritueux de Rémy Cointreau. De la Charente au Nord-Ouest Pacifique Américain, Rémy Cointreau porte donc une attention toute particulière aux territoires et veille à défendre leur biodiversité pour assurer leur pérennité et continuer à créer des produits d'exception ;
- **financement d'actions de mécénat,** afin de contribuer à la régénération de la biodiversité au profit de ses territoires et communautés.

Objectif groupe : 100% des Maisons porte au moins un « projet Biodiversité » d'ici 2025.

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE : TAUX DE MAISONS PORTANT AU MOINS UN « PROJET BIODIVERSITÉ »

% Maisons portant un projet Biodiversité	2021/2022	2022/2023	Objectif 2024/2025
Groupe	70%	70%	100%

Notre politique s'inscrit dans un certain nombre d'initiatives nationales et internationales

- **Partenaire de *Act4Nature International* :** en lien avec ces engagements, Rémy Cointreau soutient l'initiative ***act4nature***, dont il est partenaire depuis 2018 (engagement reconnu comme *SMART* depuis 2020). À ce titre, Rémy Cointreau a signé la déclaration collective portant sur l'intégration de la nature (faune, flore, écosystèmes, *etc*.) dans la stratégie de l'entreprise. Le but est d'agir concrètement pour la conservation et la restauration de la biodiversité.

PLAN D'ACTION

Action 1 : préserver les forêts par l'achat de fûts certifiés durables

Les forêts abritent la majorité de la biodiversité terrestre mondiale et les services écosystémiques qu'elles fournissent sont des préoccupations locales, régionales et mondiales. La déforestation entraîne une destruction des écosystèmes et une fragmentation des habitats naturels, menaçant 80% de la biodiversité terrestre.

De manière générale, les certifications FSC et PEFC ont un impact positif sur l'environnement, par rapport aux forêts non certifiées et exploitées de manière conventionnelle.

Ces impacts sont notamment observés pour la faune, dans la mesure où différentes études démontrent que les labels FSC *(Forest Stewardship Council)* et PEFC *(Programme for the Endorsment of Forest Certification Scheme)* parviennent à préserver les espèces animales, y compris celles répertoriées comme menacées et vulnérables par l'UICN.

Rémy Cointreau souhaite agir de manière responsable et durable quant à son approvisionnement en bois pour les fûts utilisés lors du vieillissement de ses eaux-de-vie. **Avec un objectif de 100% de nouveaux fûts achetés certifiés FSC ou PEFC d'ici 2024/2025, le groupe s'engage pour une gestion durable des forêts et contre la déforestation.**

En 2022/2023, ce taux atteignait 94% pour l'ensemble du groupe, dont 100% pour la Distillerie Bruichladdich.

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE : TAUX DE NOUVEAUX FÛTS ACHETÉS CERTIFIÉS DURABLES

% fûts neufs certifiés durables	2021/2022	2022/2023	Objectif 2024/2025
Groupe	55%	94%	100%

Action 2 : porter et accompagner des projets d'envergure pour préserver la biodiversité sur les terroirs du groupe

DÉVELOPPEMENT DE L'AGROFORESTERIE SUR LES TERROIRS

La Barbade : plus de 1 500 arbres plantés depuis 2021/2022

Après la plantation de 1 016 arbres en 2021/2022, 503 ont été ont été plantés par Mount Gay en 2022/2023. Les variétés choisies sont composées de nombreux arbres fruitiers indigènes, tels que noix de coco, avocat, anacardier, pomme d'or, cerise de bajan, cerise du Suriname, carambolier, flamboyant, laurier, fruit de la passion, goyavier, papaye, mangue, pomme d'eau, grenade, mûre, tamarin, ackee, tamarin de rivière, citron vert, mahogany, banane et bien d'autres.

Ces arbres ont été plantés dans la forêt alimentaire (créée en 2020/2021, cette forêt s'apparente à un système de production alimentaire à base de plantes durables nécessitant peu d'entretien, avec l'intégration d'arbustes qui produisent des aliments de façon pérenne), dans des vergers, ainsi qu'à l'est du site afin de protéger les jeunes plants des dommages du vent (cassure et effeuillage).

Telmont : 2 500 charmes d'ici 2023

Après 60 charmes en 2021/2022, 1 000 supplémentaires ont été plantés sur les parcelles de Telmont en novembre 2022, avec pour objectif d'atteindre 2 500 charmes commun et de former des charmilles en bout de parcelles d'ici 2023. Ces dernières constitueront une protection contre l'érosion, contre la dispersion de produits phytosanitaire et favoriseront la biodiversité (insectes et oiseaux). À noter qu'une propriété intéressante de la charmille est d'attirer des colonies entières de mésanges, qui débarrassent les cultures de leurs insectes parasites.

ACTIONS EN FAVEUR DE LA PRÉSERVATION DES ABEILLES ET DES POLLINISATEURS

Cognac : partenariat avec l'Observatoire de la Biodiversité et Un Toit pour les Abeilles

La Maison Rémy Martin a répondu à l'appel aux volontaires lancé par l'Observatoire Agricole de la Biodiversité en 2020. Plus de 600 parcelles en France font l'objet d'observations selon 4 protocoles : papillons, invertébrés terrestres, pollinisateurs et vers de terre.

Les objectifs sont les suivants :

(i) obtenir des données sur la biodiversité utile des campagnes ;

(ii) approfondir les connaissances sur le lien entre biodiversité et pratiques agricoles ;

(iii) sensibiliser et former les acteurs du monde agricole à la biodiversité ;

(iv) mise en place par les agriculteurs de protocoles d'observation (observatoires participatifs).

La Maison Rémy Martin a ainsi déployé ce programme sur 17 parcelles : cinq sur les Domaines Rémy Martin et douze appartenant à des viticulteurs partenaires de l'AFC. Les observations et comptage de vers de terre, abeilles sauvages et papillons ont ainsi commencé et les évolutions seront suivies année après année afin de favoriser la mise en œuvre de pratiques agricoles favorables au développement de la biodiversité dans les vignobles.

Depuis 2012, Rémy Cointreau participe à la préservation des abeilles, en partenariat avec l'association « Un Toit pour les Abeilles ». Dix ruches ont été installées au cœur de la forêt de Bel-Air, en Charente, où un apiculteur engagé dans cette démarche veille au bon déroulement des différentes étapes menant à la fabrication de miel. Le miel produit est certifié Agriculture Biologique et labellisé Bio Sud-Ouest France. Comme chaque année, il a été distribué à tous les collaborateurs en France.

Mount Gay s'investit dans la protection des abeilles

Entre le Domaine et la Distillerie, Mount Gay et un apiculteur consultant ont installé plus de 25 nouvelles ruches en 2021/2022. Seules 23 d'entre elles se sont vraiment établies car les abeilles ont tendance à migrer en fonction des changements climatiques, et autres aléas.

PROTECTION DE LA FAUNE ET LA FLORE ENDÉMIQUE AUX TERROIRS DU GROUPE

La Maison Rémy Martin et le Domaine des Hautes Glaces : partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)

Depuis 2010, un projet environnemental a vu le jour sur les Domaines Rémy Martin pour préserver la biodiversité**.** En partenariat avec la LPO, un projet de boisement a été mis en œuvre sur une parcelle en bord de Charente, tout en permettant à la faune et à la flore traditionnelles des bords de Charente de recoloniser le milieu naturel. Dans le cadre de ce partenariat, des relevés floristiques et faunistiques menés par la LPO ont été réalisés tous les trois ans. Le dernier diagnostic, effectué en 2021, a mis en avant une diversité floristique élevée, la présence de quatre espèces végétales remarquables présentes sur la rive de la Charente et vingt-deux espèces animales remarquables, également à proximité du bord de Charente.

Le Domaine des Hautes Glaces a également travaillé conjointement avec la LPO lors de la construction de son nouveau site de production à Cornillon, en Trièves (Alpes françaises). Des choix pour la préservation de la faune sur son site ont été mis en place : clôture de passage respectueuse des petits animaux, alimentation raisonnée durant l'hiver, barrière de protection anti-noyade.

Westland : préserver les chênes de Garry et le saumon

De nombreux efforts sont effectués par Westland pour préserver la biodiversité locale, notamment à travers la protection de deux espèces « clé de voûte », le saumon et le chêne de Garry *(Quercus garryana)*, qui sont au cœur de l'écosystème de la région Pacifique Nord-Ouest, avec un rôle clé dans la survie et la préservation de plus de 130 autres espèces végétales et animales locales :

- soutien au label *Salmon Safe* pour préserver l'habitat du saumon et la biodiversité locale qui en dépend ;
- partenariat avec Forterra pour la plantation et l'entretien de chênes de Garry. Depuis plusieurs années, cette association locale œuvre à la protection et la mise en valeur des écosystèmes locaux. En 2020, Westland a ainsi planté 600 chênes sur une parcelle de 4 hectares dans la réserve naturelle Schibig Lakeview, proche de la distillerie. 250 d'entre eux ont atteint un bon stade de maturité et montrent une belle croissance. Les collaborateurs de Westland participent bénévolement à l'entretien et à la surveillance des parcelles afin de garantir un taux de survie élevé des jeunes chênes. L'objectif est d'atteindre un taux minimum de 40% de survie des chênes. Westland attend désormais que Forterra acquière une nouvelle parcelle de terrain afin qu'une nouvelle plantation de chênes puisse avoir lieu.

TRAVAIL SUR LA BIODIVERSITÉ GÉNÉTIQUE

Maison Cointreau : programmes de recherche avec l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE)

Afin de contribuer à la protection des orangers et des bigaradiers, la Maison Cointreau soutient plusieurs projets de recherche au sein de l'INRAe sur la biodiversité génétique. Depuis trois ans, Cointreau a noué une collaboration avec la plateforme de recherche de San-Giuliano en Corse et participe à l'entretien de 1 200 espèces de Citrus sur 13 hectares afin d'étudier leurs propriétés pour améliorer leur production. Un projet d'étude a également été lancé sur la génétique et la diversité aromatique de l'orange et de la bigarade.

Action 3 : financement d'actions de mécénat pour biodiversité, au profit de ses territoires et communautés

UN PARTENARIAT AVEC L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS DEPUIS PLUS DE 10 ANS (ONF)

Parce que la couverture forestière contribue à protéger la biodiversité par la sauvegarde d'habitats naturels, la Maison Rémy Martin est engagée en France, depuis plus de dix ans, pour la préservation de la forêt à travers une opération de mécénat en partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF) et son fond « **ONF-Agir pour la forêt** ». Un accent tout particulier a été mis depuis 2021/2022 sur le développement et l'adaptation au changement climatique du chêne pédonculé, caractéristique de l'élaboration des cognacs Rémy Martin.

Date du projet	Projet	Objectif
2010/2012	Financement d'un programme de plantation de 115 000 chênes d'une quarantaine d'hectares dans la **forêt domaniale de Senonches** en Eure-et-Loir en France.	Remplacer les essences forestières existant dans ces parcelles (sapins de Sitka et sapins de Douglas) par du chêne sessile, favorisant une biodiversité mieux adaptée au climat, au relief et au sol de la région.
2013/2014	Financement à Cognac des travaux de rénovation du **Parc François Ier** fortement détruit lors de la tempête de 1999.	Réaménager le parc avec une plantation de plus de 300 chênes, un Observatoire en structure bois et un sentier de découverte de la faune et de la flore, pour sensibiliser le grand public aux enjeux de la préservation de la biodiversité.
2015/2016	Financement des travaux d'agencement de la **forêt domaniale de La Braconne Bois-Blanc**, située à l'est d'Angoulême, fortement abîmée par la tempête de 1999.	Sensibiliser les différents publics à la protection de la forêt grâce au développement d'un sentier multimédia.
2016/2017	Financement des travaux d'agencement de la **forêt domaniale de Vouillé-Saint-Hilaire** (Poitou-Charentes).	Sensibiliser le public à la biodiversité, avec la plantation de 300 chênes à proximité d'un site d'accueil.
2017/2018	Financement d'une opération de mécénat pour assurer l'avenir de la **forêt domaniale de Moulières**, dans la Vienne.	Reboiser une douzaine d'hectares avec la plantation de chênes plus résistants à la sécheresse.
2018/2019	Financement de deux opérations de mécénat portant sur le développement du chêne pédonculé.	Créer un réseau d'îlots de plantation de chênes pédonculés en Poitou-Charentes et implanter des chênes pédonculés en forêt domaniale de Monnaie (Maine-et-Loire) afin de valoriser et préserver cette essence de chênes dans cette forêt.
2021/2023	Financement du projet « Éco-Horte : une forêt école ». La **forêt domaniale d'Horte** (1 140 hectares) fait l'objet d'une démarche participative innovante grâce au partenariat de l'ONF, du CPIE Périgord-Limousin (mécène public) et de Rémy Martin (mécène privé).	S'engager dans un projet à 4 dimensions : ● dimension écologique : préserver la biodiversité remarquable du site par des actions en faveur des habitats ; ● dimension scientifique : suivre l'adaptation d'essences forestières aux changements climatiques, et en particulier le chêne pédonculé, utilisé pour les fûts de vieillissement de la Maison ; ● dimension éducative : pour sensibiliser les scolaires et le grand public ; ● dimension participative : en impliquant les citoyens lors de petits chantiers mais aussi dans la co-construction du projet.

THE BOTANIST (ISLAY) : PARTENARIAT AVEC LE *BOTANIC GARDENS CONSERVATION INTERNATIONAL* (BGCI)

Depuis sa création en 2015, la Fondation The Botanist mène des projets environnementaux en collaboration avec les habitants de l'île. L'objectif est d'améliorer la compréhension et la conservation de la diversité botanique locale. Des actions continuent à être menées pour la préservation des 22 espèces de plantes essentielles pour l'élaboration du gin The Botanist, en intégrant les écosystèmes nécessaires pour leur bon développement. Il est à noter que dès la création du gin The Botanist, il a été décidé de n'utiliser aucune plante rare ou peu répandue. Les 22 plantes utilisées sont relativement courantes, se trouvent facilement sur l'île et une réelle attention est portée à la cueillette, qui est entièrement réalisée à la main.

Au-delà de cette attention locale, la Fondation The Botanist s'est associée à la *Botanic Gardens Conservation International* (BGCI), organisation caritative britannique indépendante qui œuvre pour la création d'un réseau mondial de jardins botaniques afin de préserver la diversité des plantes.

En 2022/2023, *The Botanist* a renouvelé son initiative d'édition limitée en faveur du BGCI : chaque bouteille vendue a été convertie en un don de 5 livres sterling pour soutenir les projets de biodiversité du fond. Des jardins basés en Espagne, aux États-Unis, au Vietnam et en Afrique du Sud ont ainsi été créés avec la contribution de la fondation.

75,000 HECTARES PRÉSERVÉS OU RÉGÉNÉRÉS AVEC *SOUTH POLE*

Depuis 2021/2022, le Groupe finance des actions en faveur de la transition climatique, de la biodiversité et des communautés locales, en Chine et aux États-Unis, ses deux plus grands marchés. Par ses actions, le groupe contribue ainsi à la préservation de 75 000 hectares d'écosystèmes naturels et de plus de 25 espèces protégées (tels que les cerfs, ours noirs et wapitis).

1.3.2 Contribution à l'effort planétaire de lutte contre le changement climatique et adaptation du groupe (ODD 13)

Gouvernance

Vision et politique : la stratégie climat du groupe Rémy Cointreau est sous la responsabilité du directeur général et de la directrice RSE du groupe.

En collaboration avec la direction « RSE carbone » (qui réunit les champions RSE Production, Achats, *Supply Chain*, Développement *Packaging* et Énergie) et la direction des opérations, ils conçoivent et mettent en œuvre la stratégie et les actions de réduction.

Processus d'identification des risques : l'élaboration de la stratégie se nourrit du processus d'identification des risques et impacts environnementaux, issu des analyses régulièrement menées par les directions RSE, opérations ainsi qu'audit, compliance et assurances.

Revue et validation : la revue et la mise en œuvre de cette stratégie font partie, comme pour les autres sujets de durabilité, des responsabilités :

- du conseil d'administration et du comité RSE ;
- du comité exécutif, notamment à travers les « référents » dédiés aux principaux enjeux de la stratégie climat du groupe : les référents « climat/eau » (directeur des opérations) et « circularité » (DG Liqueurs et Spiritueux).

Déploiement : la stratégie climat est déployée en coordination avec la direction RSE carbone et la direction des opérations, afin d'être adaptée aux spécificités et enjeux locaux :

- les champions RSE carbone (Production, Achats, *Supply Chain*, Développement *Packaging* et Énergie) situés dans les sites du groupe sont chargés du déploiement de la stratégie climat au sein de ses infrastructures, mais également de sensibiliser leurs fournisseurs et partenaires respectifs ;
- un « comité de pilotage développement *packaging* responsable » a été créé en 2021 (réunissant les responsables Développement *Packaging* des différentes Maisons du groupe). Il a la charge d'identifier de nouveaux risques réglementaires éventuels pour les bouteilles et emballages du groupe, d'échanger sur les actions à déployer pour répondre à la feuille de route et d'identifier les indicateurs pertinents pour mesurer l'efficience de son déploiement.

Critères de rémunération : la rémunération de la quasi-intégralité des acteurs de cette gouvernance est directement liée à des objectifs RSE en lien avec le climat (au moins 1 critère de leur rémunération variable).

En 2022/2023, au sein du comité exécutif, le directeur général groupe, le directeur financier, le DG division Cognac, le DG division Whisky, la DG Liqueurs et Spiritueux et le DG Opérations, ont une rémunération variable directement ou indirectement liée à la réalisation d'objectifs concrets sur la lutte contre le changement climatique (ODD 13).

Enjeux et impacts

Nous sommes la dernière génération qui peut infléchir l'inéluctable dérèglement climatique de notre planète. Rémy Cointreau en est pleinement conscient. C'est pourquoi la lutte contre le changement climatique est un axe majeur du plan L'Exception Durable.

D'après l'analyse d'identification des risques et opportunités réalisée par le groupe, le changement climatique pourrait avoir un impact stratégique et financier, sous trois aspects :

1- Analyse des risques physiques et des risques de transition pour le groupe

Risques physiques : cartographie des risques sur les terroirs
En 2021/2022, le groupe a mandaté AXA Climate pour réaliser une cartographie des risques climatiques de ses terroirs à horizon 2050.

AXA Climate a ainsi évalué le risque climatique de 93 terroirs (situés en France, Écosse, Brésil, Ghana, Maroc, Espagne, Mexique, République Dominicaine, Barbade, Grèce et États-Unis) correspondant à 6 cultures à travers le monde (oranges, canne à sucre, vigne, seigle, orge et betterave). Pour chaque culture, 13 à 17 paramètres de vulnérabilité ont été passés au crible, tous liés à des événements climatiques (tels que des glissements de terrain ou des tempêtes tropicales) ou à une sensibilité agronomique particulière (canicules, sécheresse, gelées tardives...).

Ces analyses ont été conduites sur la base de deux scénarios du GIEC, qui prévoient un réchauffement de +1,6 à +2,5 °C (SSP2-4.5) et de +1,9 à +3°C (SSP5-8.5) d'ici 2050, par rapport à l'ère préindustrielle.

À horizon 2050, sur les 93 terroirs évalués, les deux scénarios (qui ne diffèrent pas dans leurs conclusions) montrent que 15% sont en risque extrême, 16% sont en risque fort, 28% sont en risque modéré, 41% sont en risque faible.

Rapportés à leur contribution au chiffre d'affaires 2022/2023 du Groupe, les terroirs en risque extrême représentent un risque financier de 3%, les terroirs en risque fort 5%, les terroirs en risque modéré 80% et ceux en risque faible 12%.

Les terroirs présentant les risques extrêmes et forts concernent essentiellement certains approvisionnements liés aux oranges et à la canne à sucre, tandis que les vignes sont essentiellement en risque « modéré ». L'orge, le seigle et la betterave sont en risques « modérés » ou « faibles ».

Risques de transition : surcoûts et pression des consommateurs finaux

Trois risques de transition ont été identifiés pour le groupe :

- **l'évolution possible des réglementations relative à l'énergie et aux émissions de GES :** si tous les pays où opère Rémy Cointreau adoptaient une taxe sur les émissions directes (*Scope* 1) avec une hypothèse moyenne de 100 €/tCO2e, l'impact financier s'élèverait à 757 100€ par an, sur la base des émissions du *scope* 1 pour le fiscal 2022/2023 (7 571 TCO_2eq). Cela représenterait 0,1% des ventes du groupe et 0,2% du COP 2022/2023 ;
- **l'augmentation du coût de l'énergie :** des augmentations de taxes indirectes sur les matières premières énergétiques pourraient également se traduire par des surcoûts énergétiques sensibles pour le Groupe ;
- **la préférence croissante des consommateurs pour les produits à empreinte environnementale faible :** des « éco-scores climat » pourraient être généralisés sur l'ensemble des biens de consommation, spiritueux compris, permettant ainsi aux consommateurs de porter leur choix vers les produits les plus vertueux vis-à-vis de l'environnement. Il est néanmoins probable qu'une telle réglementation se concentre d'abord sur les produits vendus dans l'Union Européenne (environ 5% du chiffre d'affaires des marques du Groupe).

2- Les opportunités : grâce à ses terroirs, le groupe peut faire partie de la solution

Les pratiques agroécologiques déployées par le groupe peuvent contribuer à l'effort planétaire de neutralité carbone en captant du CO_2 et en le stockant dans les sols. Comme indiqué dans la partie *1.3.1.1 Adaptation des terroirs face aux conséquences du réchauffement climatique*, le groupe est partenaire de l'initiative 4 Pour 1 000.

Sur la base des hypothèses de l'association sur la séquestration de CO_2, un sol cultivé avec des pratiques régénératrices peut augmenter ses capacités de captation de carbone d'environ 0,4% par an. Le gain potentiel de carbone par unité de surface est tout particulièrement important dans les sols viticoles. Daprès les études scientifiques, ceux-ci contiennent en moyenne, dans leurs 30 premiers centimètres, 35 tonnes de carbone par hectare, contre 50 pour les autres cultures, et 80 pour une prairie permanente ou une forêt. Sur la base de notre empreinte environnementale (environ 21 000 hectares) et d'une quantité de carbone moyenne actuelle de 40 tonnes (donc près de 850 000 tonnes de carbone stockés), une amélioration de 0,4% par an représente une captation incrémentale de près de 3 400 tonnes par an (soit 2% des émissions totales du groupe).

3- L'impact des activités du groupe sur le climat

Celui-ci a notamment pour objectif de réduire significativement son empreinte carbone sur toute sa chaîne de valeur. Il a pris des engagements en ce sens, en validant des objectifs de réduction ambitieux auprès du *Science-Based Targets initiative*.

Politique

La politique climat du groupe s'appuie sur trois piliers : l'adaptation, la réduction et la contribution.

LA POLITIQUE D'ADAPTATION DES TERROIRS DU GROUPE

La politique d'adaptation répond aux risques physiques et est présentée dans la section *1.3.1.1 Adaptation des terroirs face aux conséquences du réchauffement climatique*. Elle comprend deux leviers principaux :

- le déploiement de pratiques agricoles agroécologiques, qui renforcent la résilience des sols et des plantes au changement climatique ;
- la recherche sur des variétés climato et maladies résistantes.

LA POLITIQUE DE RÉDUCTION DE L'EMPREINTE CARBONE DU GROUPE

Le groupe est engagé dans la lutte contre le réchauffement climatique depuis de nombreuses années. Il mesure ses émissions de gaz à effet de serre (GES) depuis 2006 sur ses *scopes* 1 et 2 (référentiel Bilan Carbone®), sur l'ensemble de sa chaîne de valeur (*scopes* 1, 2 et 3) depuis 2016/2017 et sur la base du référentiel *GHG Protocol* depuis 2018/2019. Dès 2015, Rémy Cointreau intègre les objectifs définis par la COP21 (accord fixant la limite de la hausse de la température à moins de 2 °C, voire 1,5 °C, d'ici 2100) dans son plan RSE 2020, avec la mesure et la fixation d'objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre à tous les niveaux de l'activité.

À l'occasion de la COP26, en novembre 2021, Rémy Cointreau a souhaité donner une nouvelle dimension à sa stratégie climat, avec le lancement du projet « Une Planète d'Exception », qui s'articule autour d'un double engagement :

- d'une part, son adhésion officielle auprès du *Science-Based Targets*, qui l'engage sur la réduction de son empreinte carbone en cohérence avec les accords de Paris sur le climat ; et
- d'autre part, le financement d'actions climatiques solidaires dans ses principaux marchés, permettant de contribuer à la neutralité carbone du groupe.

Des engagements validés par le Science Based Targets Initiative (SBTi)

En décembre 2022, le groupe a validé des objectifs de réduction ambitieux avec le *Science Based Targets initiative*. Ces objectifs sont compatibles avec le scénario d'un réchauffement à +1,5 °C.

Rémy Cointreau s'est ainsi engagé à atteindre le « Net Zéro » sur l'ensemble de sa chaîne de valeur d'ici 2050, par la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre de 90% par rapport à 2020/2021 et la compensation des émissions résiduelles.

Rémy Cointreau s'est également fixé des objectifs intermédiaires, à horizon 2030/2031. Le groupe a ainsi été l'une des deux premières entreprises mondiales à valider des objectifs de réduction « FLAG » *(Forestry, Land & Agriculture)* sur son activité liée au travail du sol (réduction et séquestration), en complément d'objectifs sur ses activités industrielles. Ces objectifs sont détaillés ci-dessous.

Enfin, Rémy Cointreau s'est engagé à maintenir l'absence de déforestation induite par la culture de ses principales matières premières agricoles (vigne, oranges, orges, canne à sucre, ...).

Trajectoires de réduction validées auprès du SBTi	Objectifs
OBJECTIFS 2030/2031 (ALIGNÉS SUR LE SCÉNARIO +1,5 °C)	
Objectifs NON-FLAG (émissions liées à l'énergie et aux activités industrielles)	
Taux de réduction des émissions CO_2 *Scopes* 1 & 2, en absolu, *en %*	(42,0)
Taux de réduction des émissions CO_2 *Scope* 3 (biens & services achetés et transport amont/aval), en absolu, *en %*	(25,0)
FLAG (émissions liées au travail du sol et représentant 14% du bilan carbone 2020/2021 pro forma)	
Taux de réduction des émissions CO_2 *Scopes* 1 & 3, en absolu, *en %*	(30,3)
OBJECTIF 2050 : *NET ZERO* (ALIGNÉ SUR LE SCÉNARIO +1,5 °C)	
Taux de réduction des émissions CO_2 des *Scopes* 1, 2 & 3 (FLAG et NON-FLAG)	(90,0)

Note: La base de référence de la trajectoire est l'année 2020/2021 (pro forma) pour l'ensemble des objectifs

Afin de faciliter la communication en interne auprès des collaborateurs et en externe, auprès de nos parties prenantes, le groupe a combiné ces différents objectifs. Sur la base d'un taux moyen de croissance attendue sur la période 2020-2030, ces trajectoires correspondent à un objectif de réduction de 50% de l'ensemble de l'empreinte carbone du groupe (*scopes* 1, 2 et 3), par bouteille, d'ici 2030/2031.

Avec ces objectifs, le groupe s'inscrit pleinement comme un acteur de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et du Plan Climat que s'est fixé la France pour atteindre la neutralité Carbone en 2050.

Reconnaissance du CDP
Pour la 3e année consécutive, le groupe a obtenu la note « A- » du CDP *(Carbon Disclosure Project)*, ce qui lui confère le statut *Leadership*. Ceci démontre la réalité des engagements du groupe et des actions engagées pour diminuer son empreinte carbone.

Les principales actions de la politique de réduction de l'empreinte carbone sont les suivantes :

- développer une culture carbone en interne pour traduire les objectifs en actions concrètes ;
- se doter des bons outils : mesurer pour piloter ;
- agir sur les 4 principaux leviers de réduction de l'empreinte carbone, par 4 plans d'action :
  - éco-conception des emballages: réduction, recyclage et réutilisation
  - énergie : sobriété, efficacité et développement des renouvelables,
  - matières premières agricoles : régénération et décarbonation,
  - transports : efficacité et décarbonation.

LA POLITIQUE DE CONTRIBUTION À LA NEUTRALITÉ CARBONE DU GROUPE

De manière concomitante à son engagement vis-à-vis du *Science Based Targets initiative*, Rémy Cointreau a annoncé le financement de projets certifiés, proposés par son partenaire South Pole, dans les domaines des énergies renouvelables, de la gestion durable et de la restauration de forêts dans ses deux plus grands marchés, les États-Unis et la Chine. Ces actions soutiennent également des initiatives de protection des territoires (telles que la préservation de l'eau) et des communautés les plus vulnérables au changement climatique (actions en faveur de la diversité et de la transmission), en cohérence avec les valeurs du groupe.

En Chine du Sud, le groupe contribue ainsi à un projet de reforestation de la région de Karst (patrimoine mondial de l'UNESCO) en cours de désertification, avec la plantation de 33 000 hectares d'espèces indigènes. La communauté locale (environ 30 000 personnes) est également formée pour la plantation et l'entretien de ces arbres.

Aux États-Unis, le groupe participe à des projets de gestion durable des forêts dans l'état de Washington (où se situe la distillerie Westland) et dans le sud des Appalaches. Le groupe contribue également au programme d'efficacité énergétique de l'université de l'Illinois Urbana-Champaign (UIUC), avec l'aide des étudiants et des professeurs. Dans le cadre de ce projet, l'UIUC a ainsi été lauréat du prix du *leadership* climatique de *Second Nature*.

L'ampleur de ces actions d'évitement ou de séquestration (plus de 600 000 tCO_2eq) permet ainsi au Groupe de contribuer à sa neutralité carbone, tout en favorisant des co-bénéfices sociaux (plus de 3000 emplois créés) ou de biodiversité (75 000 hectares restaurés) dans les régions concernées.

Notre politique s'inscrit dans un certain nombre d'initiatives nationales et internationales

- ***Science Based Target Initiative* :** Rémy Cointreau est membre de la campagne *Business Ambition for 1.5°C*, qui regroupe les entreprises ayant les objectifs climat les plus ambitieux. Le groupe a également été l'une des deux premières entreprises mondiales à valider des objectifs de réduction « FLAG » *(Forestry, Land & Agriculture)* sur son activité liée au travail du sol (réduction et séquestration), en complément d'objectifs sur ses activités industrielles.
- ***French Business Climate Pledge* :** Initié par le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF), le *French Business Climate Pledge* est un engagement volontaire d'entreprises implantées en France qui agissent concrètement pour réussir la transition vers une économie bas carbone, l'innovation et le développement de solutions, technologies, produits et services bas carbone. Le groupe, qui fait partie de cette initiative depuis 2017, a réitéré son engagement en 2019 pour la période 2020/2023.
- **Fret 21 :** Rémy Cointreau est engagé auprès de Fret 21 depuis début 2022. Conscientes de la nécessité d'aider les entreprises à mieux intégrer la problématique environnementale dans leur stratégie logistique, l'Association des Utilisateurs de Transport de Fret (AUTF) et l'ADEME ont initié Fret 21 pour accompagner les entreprises dans la mise en œuvre d'actions concrètes visant à limiter l'impact de leurs transports sur le climat.

Performance & bilan de l'année

Au cours de l'année fiscale 2022/2023, l'empreinte carbone globale du Groupe Rémy Cointreau (scopes 1, 2 et 3) s'élève à 151 141 tCO_2eq, en progression limitée de +1,8% par rapport à l'année dernière. Cette progression s'explique par un impact significatif des investissements industriels, tandis que les émissions liées à l'activité opérationnelle sont en baisse de 4%.

Les émissions de GES provenant des *scopes* 1 et 2 représentent 5% de l'empreinte globale, tandis que le *scope* 3 contribue à hauteur de 95% :

- après une baisse significative en 2021/2022, les émissions de GES des scopes 1 et 2 sont en augmentation ponctuelle de 16% à 8 261 tCO_2eq (*scope* 1 : 7 571 tCO_2eq/ *scope* 2 : 689 tCO_2eq), conséquence d'une forte augmentation des volumes distillés (récoltes abondantes dans la plupart de nos domaines agricoles). Ainsi, le *scope* 1 progresse de 24% tandis que le *scope* 2 diminue de 32%, grâce à la poursuite du déploiement de panneaux solaires sur le site de la Barbade ;
- les émissions de GES du *scope* 3 sont quasiment stables (+1%) : la baisse de 7% des émissions associées aux 3 gros leviers (emballages, matières premières agricoles et transports) sur lesquels le Groupe a des engagements SBT, a été compensée par une augmentation sensible des émissions associées aux investissements industriels.

En intensité, les émissions par bouteilles (tous *scopes* confondus) sont en baisse de 5% depuis la base de référence (2020/2021). Le Groupe vise une réduction de 50% à horizon 2030/2031.

Empreinte carbone du groupe (*scopes* 1, 2 & 3) par catégorie *(en % du total)*

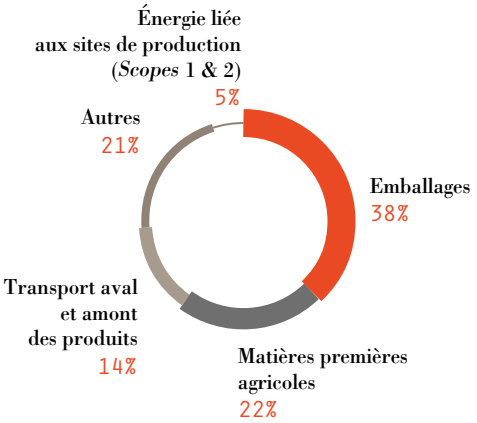

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'EMPREINTE CARBONE DU GROUPE (RÉFÉRENTIEL *GHG PROTOCOL*)

	Unité	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2020/2021 *pro forma*	2021/2022	2022/2023
Émissions directes totales (*scope* 1)		10 252	7 376	7 581	7 700	6 120	7 571
Émissions indirectes (*scope* 2)		1 081	878	612	1 028	1 019	689
Émissions directes et indirectes (*scopes* 1 & 2)		**11 333**	**8 254**	**8 193**	**8 728**	**7 138**	**8 261**
Émissions indirectes (*scope* 3)	T CO_2eq	**163 509**	**172 195**	**112 996**	**129 960**	**141 345**	**142 880**
o/w Matières premières agricoles						34 375	33 751
o/w Emballages						61 296	56 788
o/w Transport Amont/Aval						25 132	21 813
o/w Autres émissions						20 542	30 529
Empreinte carbone du groupe (*scopes* 1, 2 & 3)		**174 842**	**180 449**	**121 189**	**138 688**	**148 483**	**151 141**
Intensité des émissions carbone (*scopes* 1, 2 & 3)	kg CO_2eq/ bouteille	2,73	3,11	2,06	2,05	1,87	1,95

2020/2021 pro forma pour l'intégration de Metaxa, Telmont et Brillet.

OBJECTIFS *SCIENCE-BASED TARGETS* : SUIVI DE LA PERFORMANCE GROUPE

T CO_2eq	2020/2021PF	2021/2022	2022/2023	*2023 vs. 2022*	*2023 vs. 2021*	Objectif 2030/2031
Scope 1&2 FLAG	257	210	139	*-34%*	*-46%*	-30,3%
Scope 1&2 non-FLAG	8 471	6 928	8 121	*17%*	*-4%*	-42,0%
Scope 3 * FLAG	19 080	21 597	25 379	*18%*	*33%*	-30,3%
Scope 3 * non-FLAG	87 642	99 206	86 973	*-12%*	*-1%*	-25,0%
Bilan carbone engagé SBT	**115 450**	**127 941**	**120 612**	**-6%**	**+4%**	**-27,0%**

** La part du scope 3 engagé SBT est supérieure aux 2/3 du scope 3 total; 2020/2021 est la base de référence des engagements SBT*

Une transformation qui ne peut être que collective

Le *scope* 3 représentant 95% de l'empreinte carbone du groupe, la transformation durable du groupe ne pourra se faire que collectivement, en coopération avec ses partenaires (tels que ses fournisseurs de matières premières agricoles, ses verriers et ses transporteurs). C'est pourquoi le groupe s'investit à leur côté afin de les aider à réduire leurs propres empreintes :

Le groupe partage régulièrement sa vision, ses objectifs et ses actions avec ses principales parties prenantes (fournisseurs et distributeurs) afin de renforcer les liens collaboratifs sur le sujet de la RSE.

Éducation et promotion d'une culture carbone collective : différentes communications aux agriculteurs et viticulteurs ont été effectuées autour des thématiques de la sobriété et efficacité énergétique, de l'impact carbone, de la dépendance aux énergies du secteur et du rôle des sols. Chez Rémy Martin, cette sensibilisation et éducation est au cœur de plusieurs événements tels que les Ateliers techniques (Stand Bilan Carbone), réunions « au pied de l'alambic » et commissions techniques. L'objectif est de sensibiliser la communauté de viticulteurs pour qu'ils s'orientent vers la réduction des consommations d'énergie et une décarbonation de celles-ci, à terme. Le *Sustainability Guide* de la Maison Telmont a également été un outil de sensibilisation important au sein de la communauté viticole champenoise.

Le groupe finance les surcoûts liés au basculement vers des énergies vertes pour le compte ses partenaires, afin de les encourager dans la transition : par exemple, la Maison Rémy Martin a financé les surcoûts associés au passage au biogaz pour 12 distillateurs de l'Alliance Fine Champagne, permettant ainsi d'éviter près de 3 000 tonnes de carbone en 2022/2023. Des audits énergétiques ont également été financés pour trois partenaires bouilleurs de cru représentatifs de la diversité des partenaires de l'Alliance Fine Champagne, afin d'identifier des axes d'amélioration réplicables pour l'ensemble des fournisseurs cognaçais.

Le groupe contribue au financement de prototypes ou d'études de recherche visant à décarboner les industries de ses partenaires : ainsi, depuis janvier 2022, Rémy Cointreau est partenaire de Glass Futures, qui teste plusieurs technologies pour décarboner la fabrication du verre. Le groupe fait également partie de deux consortiums maritimes, NEOLINE et Zéphyr et Borée, qui financent la construction de cargos à voile.

PLAN D'ACTION

Action 1 : développer une « culture carbone » en interne pour traduire les objectifs en actions concrètes

Le groupe Rémy Cointreau estime que la mise en œuvre d'une transformation climatique ne peut pas se réduire à un objectif. Cette transformation doit être incarnée par l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise, afin que chacun la porte et la concrétise dans sa mission, à tous les niveaux de l'entreprise. La sensibilisation et l'infusion d'une « culture carbone » au sein de l'entreprise est donc un élément clé de la réussite de cette transformation. Le groupe a donc amplifié ses actions pédagogiques depuis deux ans :

- **déploiement du challenge « Calculez votre empreinte carbone » :** en septembre 2022, le groupe a lancé un challenge auprès de l'ensemble de ses salariés, les incitant à calculer leur empreinte carbone personnelle sur la base de différents sites nationaux : États-Unis, Chine, France, et Royaume-Uni ;
- **la fresque du climat pour l'ensemble des collaborateurs :** le groupe Rémy Cointreau a commencé à déployer la fresque du climat à l'ensemble de ses salariés. Au cours de l'année 2022/2023, 5 fresques ont été réalisées et essentiellement animées par des collaborateurs du groupe ayant été formés comme « fresqueurs ». Au total, ce sont environ 560 collaborateurs, soit près de 30% du groupe qui a été sensibilisé aux enjeux du dérèglement climatiques, ses causes et ses conséquences ;
- **proposition de parcours éducatifs sur le réchauffement climatique sur l'application « My CSR »** : la notion de bilan carbone, les énergies renouvelables, l'économie circulaire ou encore des idées simples d'actions citoyennes ;
- **présentation des bilans carbone des sites et de leurs objectifs 2030 auprès des équipes respectives**, permettant l'identification des principaux leviers et opportunités de réduction ;
- **révision de la politique Groupe sur les déplacements professionnels depuis 2021**: la politique « Voyages » intègre « les bonnes pratiques d'un voyageur éco-responsable », interdisant notamment les déplacements (en train) pour les réunions de moins de quatre heures et limitant les déplacements internationaux (en avion) à deux fois par an et par continent, par personne. De plus, un reporting « CO_2 » trimestriel de ses déplacements professionnels est envoyé à chaque collaborateur afin de sensibiliser les équipes.

Action 2 : se doter des bons outils : mesurer pour piloter

Afin de pouvoir concrétiser ses actions, les mesurer et les piloter, le groupe a mis en place plusieurs initiatives depuis 2 ans :

- **le groupe a créé un outil de pilotage de l'ensemble des actions de réduction CO_2** (par nature et par site), quantifiant leur impact prévisionnel sur sa trajectoire carbone ;
- **le groupe mène, depuis trois ans, un certain nombre d'analyses spécifiques** (en interne et avec ses partenaires externes), visant à mesurer avec plus de précision les facteurs d'émission CO_2 de certaines de ses activités ou de ses achats. Cet exercice lui permettra, à terme, de basculer de facteurs d'émissions génériques vers des facteurs d'émission spécifiques, pour une meilleure estimation de son bilan carbone ;
- **adhésion à EcoInvent** (ONG internationale qui collecte des données et met ainsi à disposition une base internationale et reconnue de facteurs d'émissions carbone). Une licence a été acquise et une dizaine de collaborateurs ont été formés à l'utilisation de cette base de données afin de mieux cerner les facteurs d'émissions retenus, par exemple en fonction des typologies de matériaux constituant nos emballages ;
- **développement avec SAP d'un « *dashboard* carbone »,** dont l'objectif, à terme, est un reporting trimestriel automatisé sur une très large partie des émissions carbone du groupe.

Action 3 : agir sur les 4 principaux leviers de réduction de l'empreinte carbone : emballages, énergies, matières premières agricoles, et transports

DES EMBALLAGES PLUS VERTUEUX ET CIRCULAIRES

Les emballages représentent 38% de l'empreinte carbone du groupe. Ils offrent donc la principale opportunité de réduction d'émissions. Voir le chapitre 1.3.3.

ÉNERGIE : SOBRIÉTÉ, EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET DÉVELOPPEMENT DES RENOUVELABLES

Le groupe mesure ses émissions de GES depuis 2006 sur ses *scopes* 1 et 2 (référentiel Bilan Carbone®). Il est donc sensibilisé à la nécessaire optimisation de son efficacité énergétique pour réduire son empreinte carbone depuis plus de 15 ans.

***Roadmap* et objectifs 2030**

La stratégie du groupe en matière de consommation d'énergie est double :

- déployer des mesures de sobriété et d'efficacité énergétique en continue dans l'ensemble des sites ;
- basculer progressivement l'énergie utilisée par les sites vers des énergies renouvelables, dont la nature dépend des contraintes et des opportunités du territoire où les sites sont situés.

Objectif 2025 : 100% de l'électricité utilisée par les sites de production du groupe doit être renouvelable.

Objectif 2030 : 100% des énergies (directes et indirectes) utilisées dans les sites de production du groupe doivent être renouvelables.

Principales actions en 2022/2023

- **Sobriété et efficacité énergétique permettent une réduction de 8% des énergies consommées en France:** En 2022/2023, la consommation totale d'énergie du groupe s'élève à 47 703 MWh, en hausse de 9,6%. Cette hausse s'explique par une augmentation sensible de l'énergie consommée dans les sites internationaux (+23% ; hausse des volumes distillés et intégration d'une activité de production de molasse à la Barbade) tandis que les sites français ont réduit leur consommation de 8,0% (sobriété et efficacité énergétique). Cette progression se décompose en une hausse de 16,2% des énergies directes (fuel, gaz, biogaz, bois) partiellement compensée par une réduction de 6,0% des énergies indirectes (électricité).

L'ensemble des sites du groupe ont poursuivi leurs actions en matière de sobriété et d'efficacité énergétiques telles qu'une meilleure gestion du chauffage et de la climatisation, le basculement vers de l'éclairage LED, le déploiement de meilleurs outils de mesure, le basculement vers du matériel de nouvelle génération (plus efficient), ou des travaux d'isolation.

Plus spécifiquement, la Maison Rémy Martin a fait des tests de préchauffage de vins et brouillis à des températures plus élevées (passage de 40 à 50 °) afin de réduire la quantité d'énergie nécessaire à la distillation. Le déploiement d'une telle action à la taille de la filière pourrait être une source d'efficacité énergétique importante dans les années à venir.

Enfin, des audits ont été menés (ou vont l'être) dans la plupart de nos grands sites de production pour identifier de nouvelles actions d'efficacité et à terme de décarbonation.

— **38% de l'énergie consommée dans les sites du groupe est désormais d'origine renouvelable:** Depuis plusieurs années, le groupe mène des études pour évaluer le potentiel d'intégration des énergies renouvelables dans ses distilleries et ses sites de production.

En 2022/2023, 38% de la consommation d'énergie des sites de production était d'origine renouvelable en 2022/2023. Cette proportion est en légère baisse *versus* 2021/2022 (44% en 2021/2022 et 26% en 2020/2021). Cette légère baisse s'explique par un mix défavorable (baisse de la consommation d'énergie dans les sites français, qui sont largement convertis aux énergies renouvelables) :

- 21% des énergies directes sont ainsi renouvelables (contre 26% en 2021/2022 et 2% en 2020/2021) ; et
- 91% de l'énergie indirecte (électricité) est renouvelable contre 87% en 2021/2022 et 86% en 2023/2021.

D'autres projets sont en cours d'étude et d'exécution, afin de permettre au groupe d'atteindre son objectif de 100% d'électricité renouvelable d'ici 2025 et 100% d'énergies renouvelables d'ici 2030.

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE : CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Indicateur		2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	Objectif 2024/25	Objectif 2030/31
Consommation totale d'énergie	**Mwh**	**38 495**	**39 261**	**40 125**	**43 511**	**47 703**		
Variation annuelle		*-2,9%*	*2,0%*	*2,2%*	*8,4%*	*9,6%*		
Consommation totale par caisse standard produite	Kwh	7,2	8,1	8,2	7,6	8,6		
% énergies renouvelables (total)	**%**	**26%**	**25%**	**26%**	**44%**	**38%**	**-**	**100 %**
Consommation énergies directes	Mwh	26 335	27 510	28 577	30 645	35 602		
% énergies directes - renouvelables	*%*	*1%*	*1%*	*2%*	*26%*	*21%*		*100 %*
Consommation énergies indirectes	Mwh	12 160	11 752	11 547	12 866	12 101		
% énergies indirectes - renouvelables	*%*	*79%*	*82%*	*86%*	*87%*	*91%*	*100%*	-

Note : intégration des Maisons Telmont et Brillet en 2021/2022.

Site	% Énergies Renouvelables	o/w Énergies Directes Renouvelables (biogaz, biofuel, bois...)	o/w Énergies Indirectes Renouvelables (électricité)	Commentaires	Stratégie de Décarbonation
SITES FRANÇAIS					
Cognac	99%	96%	100%	**Biogaz :** le site de production de Cognac ainsi que les Domaines Rémy Martin ont basculé du gaz vers du biogaz de Nouvelle Aquitaine le 1er avril 2021, permettant de réduire de plus de 80% les émissions CO_2 liée à l'utilisation de cette énergie calorifique (distillation principalement). Cette action complète l'approvisionnement en électricité renouvelable (énergie issue d'une production hydraulique) dans l'ensemble de ses sites depuis 2016. L'ensemble des énergies consommées sur les sites de Cognac sont donc issues d'origine renouvelable.	**Distillation vapeur :** la Maison finance, depuis deux ans, une expérimentation « Distillation Durable » au sein d'un appel à projet initié par le BNIC (Bureau interprofessionnel du Cognac). Dans un souci constant d'accompagner la filière, cette expérimentation consiste à utiliser un nouveau procédé de chauffe de distillation à la vapeur, afin de vérifier la bonne qualité des eaux-de-vie obtenues ainsi que de mesurer la réduction des émissions de gaz à effets de serre.
Angers	100%	100%	100%	**Biogaz :** tout comme le site de Cognac, le site d'Angers se source en énergies d'origine renouvelable : biogaz pour les énergies directes (distillation principalement) depuis avril 2021 et électricité verte (énergie indirecte) depuis 2016 (hydraulique).	
Damery (Telmont)	98%	0%	100%	Telmont s'approvisionne à 100% en électricité verte depuis avril 2021.	
Domaine des Hautes Glaces	100%	100%	100%	Depuis 2020/2021, 100% de l'énergie consommée par le Domaine des Hautes Glaces est d'origine renouvelable : l'alimentation des chaudières des alambiques (énergie directe) provient de bois issu de forêts gérées durablement. L'électricité (énergie indirecte) est d'origine renouvelable (hydraulique).	

Site	% Énergies Renouvelables	o/w Énergies Directes Renouvelables (biogaz, biofuel, bois...)	o/w Énergies Indirectes Renouvelables (électricité)	Commentaires	Stratégie de Décarbonation
SITES INTERNATIONAUX					
Bruichladdich (Islay, Écosse)	3%	0%	100%	**Biofuel** : en attendant une transition moyen terme vers l'hydrogène, la distillerie Bruichladdich envisage de s'approvisionner en biofuel à partir de 2023/2024, comme énergie de distillation. Une montée en puissance progressive est à anticiper. Depuis 2020/2021, le site d'Islay utilise une électricité d'origine renouvelable, certifiée par le Royaume-Uni.	**Hydrogène :** la distillerie Bruichladdich et son partenaire Protium évaluent la viabilité technique et commerciale d'une technologie qui brûle de l'hydrogène avec de l'oxygène pour chauffer les chaudières de distillation, avec une élimination totale des polluants atmosphériques et des émissions de GES. L'hydrogène « vert » serait ainsi fabriqué en l'extrayant de molécules d'eau, grâce à de l'électricité provenant d'énergies renouvelables.
Mount Gay (Barbade)	2%	0%	24%	**Énergie solaire :** sur le site de la Barbade, la production d'électricité renouvelable à partir des panneaux solaires installés sur les deux sites représente 24% de l'électricité totale consommée. De nouveaux panneaux solaires seront installés dans les années à venir avec un objectif de production de 500 MWh d'ici 2025, soit près du tiers de la consommation électrique totale de Mount Gay.	
Westland (US)	11%	0%	94%	Westland s'approvisionne largement en électricité verte depuis 2019/2020.	
TOTAL GROUPE	**38%**	**21%**	**91%**		

DES MATIÈRES PREMIÈRES AGRICOLES BAS CARBONE

Le total des émissions CO_2 *scope* 3 liées aux achats de matières premières agricoles atteint 33 751 tCO_2eq, c'est-à-dire 22% de l'empreinte carbone du Groupe. Elles se décomposent en deux grands types de sources d'émissions :

- les émissions liées au travail du sol, correspondant aux émissions « FLAG » ;
- les émissions liées à l'énergie de distillation.

L'objectif de Rémy Cointreau est d'accompagner ses fournisseurs agricoles dans leur transformation durable, afin de réduire leur impact environnemental. Les facteurs d'émissions utilisés pour mesurer l'empreinte carbone de ces matières agricoles en bénéficieront ainsi mécaniquement.

Roadmap et objectifs 2030

- Insuffler une culture carbone aux partenaires agriculteurs et viticulteurs du groupe.
- Former les partenaires agriculteurs et viticulteurs à des pratiques agroécologiques, qui promeuvent une réduction sensible des intrants de synthèse et permettent de séquestrer plus de carbone dans les sols.
- Promouvoir une stratégie bas-carbone auprès de nos partenaires distillateurs.
- Progressivement décarboner l'énergie utilisée pour le matériel agricole.

Principales actions en 2022/2023

- **Promouvoir une culture carbone :** à l'occasion des « Journées techniques de la viticulture » organisées par la Maison Rémy Martin en avril 2022, un atelier « Bilan carbone » a été inclus pour sensibiliser et éduquer les partenaires viticoles de la Maison aux différentes sources d'émission.
- **Sensibiliser ses partenaires agriculteurs et viticulteurs à des pratiques agroécologiques.** Des actions de sensibilisation ont eu lieu à Cognac, à la Barbades et à Islay au cours de l'année. Le « Sustainability Guide » de la Maison Telmont a également été un outil de sensibilisation important au sein de la communauté viticole champenoise.
- **Financement des surcoûts associés au basculement vers le biogaz pour la distillation:** afin d'engager ses partenaires dans une démarche de décarbonation progressive, la Maison Rémy Martin a pris en charge les surcoûts associés au basculement vers le biogaz pour un groupe de 12 bouilleurs de cru et bouilleurs de profession partenaires (Alliance Fine Champagne). Cette action a permis d'éviter près de 3 000T d'émissions de carbone.
- **Progressivement décarboner l'énergie utilisée pour le matériel agricole :** plusieurs Maisons ont basculé leur matériel et camions agricoles vers des biocarburants. Ainsi, d'avril à août 2022, puis d'octobre à février 2023, les Domaines Rémy Martin ont testé un biocarburant à base d'huile de friture recyclée (le XTL), permettant une réduction des émissions carbone de 80% *versus* un carburant classique. L'objectif, à terme, est de partager ses essais avec les autres Maisons du groupe et les partenaires de l'Alliance Fine Champagne (AFC).

Westland teste la technologie du *carbon capture* : capture du carbone pendant le processus de fermentation

Westland a installé une unité de capture du carbone (CCUS) dans sa distillerie afin de collecter le dioxyde de carbone naturellement émis pendant le processus de fermentation de ses céréales.

Pour mener à bien ce projet pilote, Westland travaille activement avec Earthly Labs pour que le CO_2 collecté soit nettoyé et atteigne ainsi un niveau de pureté compatible avec une utilisation dans des boissons gazeuses. Ce CO_2 « vert » sera ainsi vendu aux entreprises locales.

DES TRANSPORTS ENGAGÉS DANS UNE STRATÉGIE BAS-CARBONE

Une gestion des transports déjà très optimisée

Le total des émissions CO_2 *scope* 3 liées au transport amont et aval des produits atteint 21 813 tCO_2eq, en baisse de 13% par rapport à l'année précédente. Cette valeur intègre le transport :

- amont (4% des émissions carbone du groupe) de matières premières agricoles, d'eaux-de-vie ou de *packaging* jusqu'à nos sites de production ;
- aval (10% des émissions carbone du groupe) de bouteilles et de leurs emballages vers nos marchés de consommation.

Les transports étant un levier significatif de réduction de l'empreinte du groupe, de nombreuses actions ont déjà été mises en place au cours des dernières années.

L'optimisation du transport amont s'est ainsi traduite par une recherche permanente de proximité pour les approvisionnements des matières premières, agricoles ou non.

Quant au transport aval, le Groupe a privilégié les options bas-carbone : ainsi, le maritime représente 82% des « tonnes-kilomètres » parcourus par les produits du Groupe (et seulement 35% des émissions carbone du transport aval). Inversement, le fret aérien ne représente que 0,03% des tonnes kilomètres (1,1% des émissions) et le routier 17% (mais 62% des émissions).

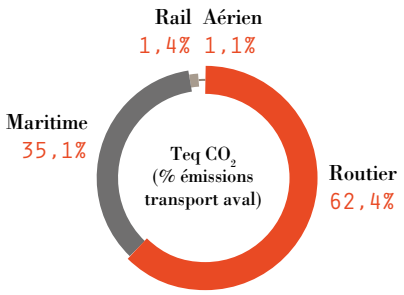

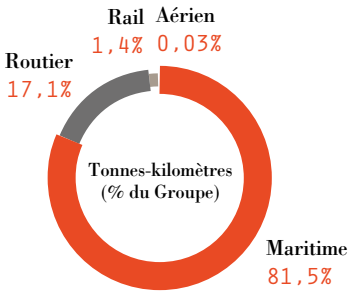

***Roadmap* et objectifs 2030**

Les efforts d'optimisation du transport amont et aval doivent pleinement participer à l'objectif de réduction de l'empreinte carbone du groupe de 50% par bouteille d'ici 2030. Afin de mener à bien cet objectif, Rémy Cointreau s'est engagé auprès de Fret 21, qui accompagne les entreprises dans l'intégration de l'impact transport dans leur stratégie de développement durable.

Les leviers identifiés et en cours d'exécution par l'équipe *Supply Chain* sont les suivants :

- déployer l'outil TK Blue à l'ensemble des transporteurs du Groupe: initié en 2019/2020 et achevé dès 2021/2022, le déploiement de cet outil qui couvre l'ensemble des activités logistiques du Groupe (transports entre les plateformes d'expédition, livraisons vers les filiales et les clients), a permis de fiabiliser de façon exhaustive la mesure des émissions carbone mondiales associées aux transports des produits ;
- encourager le « zéro avion » pour les marchandises ;
- optimiser les flux pour privilégier les options bas-carbone (maritime, train et transport routier vert) ;
- optimiser le taux de remplissage des containers, en remplaçant progressivement les palettes en bois par des *slipsheets* ;
- participer au financement des transports décarbonés de demain ;

Principales actions en 2022/2023

En 2022/2023, les tonnes kilomètres parcourues par les produits du Groupe (transport aval) sont en légère progression alors que les émissions de GES associées sont en repli de 16%. Cette performance s'explique par les actions suivantes :

- **24% de réduction des voyages en avion pour les marchandises :** alors que le fret aérien est déjà peu utilisé au sein du Groupe (0,03% des tonnes kilomètres parcourus par les produits à fin mars 2023), cet engagement a permis une nouvelle réduction de -24% de son utilisation en 2022/2023. Sur les trois dernières années, cette réduction atteint même -93%.
- **Optimisation capacitaire grâce au déploiement de slipsheets à la place des palettes en bois:** après la réalisation d'une étude favorable sur la mise en place de *slipsheets* (plaque de carton ou de plastique, dont la finesse et la légèreté permettent de gagner en volume et en poids) en 2021/2022, des investissements ont eu lieu pour permettre leur déploiement début 2023 sur les sites de Cognac et d'Angers.
- **Nouvelle route bas-carbone entre Cognac et Le Havre** : depuis janvier 2023, le Groupe a fortement réduit les émissions liées au trajet Cognac – Le Havre, en remplaçant le transport routier entre ces deux villes par du ferroviaire (en grande partie). Désormais, les containers sont chargés sur des camions fonctionnant au biodiesel sur un trajet court Cognac-Bordeaux, avant d'être transférés sur des trains de marchandises pour le trajet Bordeaux – Port du Havre (d'où ils sont expédiés en cargo maritime vers leur port de destination aux Etats-Unis et en Chine). Alors que 41 containers ont ainsi transité au quatrième trimestre 2022/2023, 200 containers devraient bénéficier de cette nouvelle route en 2023/2024, permettant d'économiser plus de 110 tonnes de CO_2.
- **Un nouveau partenariat pour contribuer à la décarbonation du transport maritime :** en septembre 2021, un accord a été signé avec la société NEOLINE pour qu'à partir de 2025, 250 000 bouteilles (par an) soient transportées de la France vers les États-Unis par cargo à voile. En 2022/2023, dans la continuité de ses efforts, Rémy Cointreau s'est engagé au sein d'une coalition à l'origine du projet d'un transport hebdomadaire de containers entre la France et les USA. Mis en place avec l'armateur Zéphyr & Borée, la propulsion des containers sera en grande partie vélique et sera complétée par un carburant de synthèse (hydrogène vert). Les premiers containers sont prévus pour 2025 et permettront de réduire d'au moins 50% les émissions du trajet.

1.3.3 Économie circulaire, *packaging* durable et gestion des déchets

Gouvernance

Vision et politique : la stratégie du groupe Rémy Cointreau en terme d'économie circulaire, *packaging* durable et gestion des déchets est sous la responsabilité du directeur général et de la directrice RSE du groupe.

En collaboration avec la direction « RSE carbone » (et notamment des champions RSE Production, Achats, *Supply Chain*, et Développement *Packaging*) et la direction des opérations, ils conçoivent et mettent en œuvre la stratégie et les actions de réduction.

Processus d'identification des risques : l'élaboration de la stratégie se nourrit du processus de suivi réglementaire mené en continue par les équipes juridiques et développement *packaging*.

Revue et validation : la revue et la mise en œuvre de cette stratégie font partie, comme pour les autres sujets de durabilité, des responsabilités :

- du Conseil d'administration et du comité RSE ;
- du comité exécutif, notamment à travers les « référents » dédiés aux principaux enjeux de la stratégie climat du groupe : les référents « climat/eau » (directeur des opérations) et « circularité » (DG Liqueurs et Spiritueux).

Déploiement : la stratégie « économie circulaire, *packaging* durable et gestion des déchets » est déployée en coordination avec les directions marketing des Maisons, la direction RSE carbone et la direction des opérations, afin d'être adaptée aux spécificités et enjeux locaux :

- les champions RSE Carbone (Production, Achats, *Supply Chain* et Développement *Packaging*) situés dans les sites du groupe sont chargés de mettre en place les actions du groupe en matière de circularité ;
- un « comité de pilotage développement *packaging* responsable » a été créé en 2021 (réunissant les responsables Développement *Packaging* des différentes Maisons du groupe). Il a la charge d'identifier de nouveaux risques réglementaires éventuels pour les bouteilles et emballages du groupe, d'échanger sur les actions à déployer pour répondre à la feuille de route et d'identifier les indicateurs pertinents pour mesurer l'efficience de son déploiement.

Critères de rémunération : en 2022/2023, au sein du comité exécutif, le directeur général groupe, le directeur financier, le DG division Cognac, le DG division Whisky, la DG Liqueurs et Spiritueux et le DG Opérations, ont une rémunération variable directement ou indirectement liée à la réalisation d'objectifs concrets l'économie circulaire, le *packaging* durable et la gestion des déchets (ODD 12).

Enjeux et impacts

Rémy Cointreau se doit d'être un contributeur à l'effort planétaire en réduisant son empreinte environnementale, dans un contexte d'épuisement des ressources.

L'enjeu principal du groupe est donc de réduire sa consommation de matières premières notamment celles liées aux emballages de ses produits, qui est sa principale source d'émissions carbone et dont l'augmentation des coûts, à l'avenir, est un risque probable.

Au-delà de la réduction, le groupe travaille à l'émergence de nouveaux modes de consommation, promouvant la réutilisation, un modèle plus circulaire de la consommation de ses produits.

Enfin, la mise en œuvre de projets basés sur la réduction et la valorisation des déchets est également un enjeu majeur pour le groupe.

Politique

POLITIQUE D'ÉCOCONCEPTION ET DE CIRCULARITÉ DES PRODUITS

Comme évoqué précédemment, les emballages constituent un levier majeur pour réduire l'empreinte environnementale du groupe (41% des émissions carbone). Ainsi, l'écoconception fait l'objet d'une charte, d'outils de mesure et d'objectifs détaillés, afin de guider les équipes dès la conception des produits, de leurs emballages et des objets promotionnels jusqu'à la fin de leur cycle de vie.

Roadmap et objectifs 2030

Les équipes Développement produits/Écoconception de Rémy Cointreau ont défini une *roadmap* 2030 ayant pour objectif de réduire l'empreinte carbone (et par extension l'empreinte environnementale) des produits et de leurs emballages de 50% par bouteille d'ici 2030, en cohérence avec les objectifs de réduction du groupe. Cette *roadmap* se décompose en deux phases exécutées de manière concomitante :

- d'ici à 2025, 80% des produits existants auront bénéficié d'une action d'écoconception (amélioration tangible de l'IPE) ; cet objectif a été affiné afin de prendre en compte un calendrier d'éconconception plus précis, marque par marque.
- d'ici à 2030, le groupe s'engage à développer des projets s'appuyant sur des méthodes de consommation circulaire et/ou sur des nouveaux matériaux.

Afin d'atteindre cette ambition, les équipes ont rédigé une charte d'écoconception construite autour des 3 grands principes (Réduire, Réutiliser et Recycler), guidant les équipes dès la conception des produits. Ils ont également défini les indicateurs et objectifs suivants :

Pour les bouteilles en verre :

- depuis 2022, l'ensemble des nouveaux projets doivent montrer une amélioration significative de leur Indice de Performance Environnementale (IPE) par rapport à la gamme référente existante ;
- d'ici 2025, 85% des bouteilles seront vendues sans étui;
- d'ici 2025, 100% des bouteilles devront être recyclables ou réutilisables.

Pour les bouteilles en plastique, d'ici 2025 :

- 100% des bouteilles seront en plastique recyclé et recyclable.

Pour les objets promotionnels en plastique, d'ici 2025 :

- le plastique à usage unique sera interdit ;
- 100% des plastiques utilisés devront être recyclés et recyclables.

Afin de pouvoir mesurer et piloter la progression de ces indicateurs, le groupe a développé un outil d'écoconception, appelé "Indice de Performance Environnementale" (IPE), décrit ci-dessous.

L'Indice de Performance Environnementale (IPE)

Dès 2018, le groupe a développé un logiciel interne appelé « IPE » ou Indice de Performance Environnementale des emballages, qui permet de mesurer les impacts environnementaux des *packagings* des produits du groupe sur la base de 4 grands indicateurs : les émissions CO_2, la consommation d'eau, l'écotoxicité aquatique et l'épuisement des ressources naturelles. Après un déploiement initial sur les sites de Cognac et Angers, cet outil de mesure a été étendu graduellement à tous les sites de production du groupe. Il est principalement utilisé dans la conception de nouveaux produits, afin de pouvoir s'assurer d'une réelle amélioration de son empreinte environnementale par rapport à la gamme existante.

POLITIQUE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Concernant le traitement de ses déchets, la politique du groupe est :

- de réduire leur tonnage au maximum ;
- de valoriser, dans la mesure du possible, la totalité des déchets restants, afin de s'inscrire pleinement dans une économie plus circulaire ;
- l'objectif du groupe est de valoriser (valorisation matière ou énergétique) 99% de ses déchets d'ici 2024/2025.

PLAN D'ACTION

Action 1 : exécution de la *roadmap* écoconception et des projets circulaires

Au cours de l'année 2022/2023, les équipes ont poursuivi leurs actions autour 3 grands principes « Réduire, Recycler et Réutiliser (3R) » :

- **Réduire –** trois grandes actions ont été menées à travers le groupe pour réduire la quantité de matériaux utilisés :
  - **élimination des emballages secondaires** *(Gift Box)* : 78% des bouteilles du groupe sont désormais vendues sans emballages secondaires, contre 21% en 2019/2020, avant le lancement de la démarche. Cette initiative a été portée par l'ensemble des Maisons du groupe, certaines ayant même fait le choix de les éliminer totalement : la Maison Telmont, la Maison Cointreau et la liqueur Belle de Brillet. L'objectif est d'atteindre 85% d'ici 2025,
  - **allégement des bouteilles :** le travail de fond d'allégement des bouteilles s'est poursuivi à travers l'ensemble du portefeuille. En 2022/2023, la Maison Telmont a mené des tests, en partenariat avec Verallia, afin d'alléger le poids de sa bouteille de 35 grammes (-4%) à 800 g. Ces tests s'étant avérés concluants, Telmont va progressivement remplacer ses bouteilles par cette nouvelle version allégée, la bouteille de Champagne la plus légère du marché. Le rhum Mount Gay, le brandy St-Rémy et la liqueur Belle de Brillet ont également bénéficié d'allégements entre -2% et -11% du poids de verre de leurs bouteilles. Ces allégements permettent une réduction des émissions carbone associées à la production du verre et du transport de la bouteille, mais ils permettent également de répondre aux enjeux sociaux et environnementaux liés à l'extraction du sable au niveau mondial, en diminuant l'utilisation de cette ressource naturelle. Il va être poursuivi et accentué dans les années qui viennent,
  - **augmentation de la proportion de verre recyclé :** le verre étant recyclable à l'infini, le développement de la circularité de ce matériau est bénéfique à deux titres : l'augmentation de calcin (verre recyclé) dans l'élaboration des bouteilles permet de réduire les quantités de matières premières (telles que le sable) employées pour la fabrication du verre, mais aussi de réduire la quantité d'énergie nécessaire à sa refabrication.

    Ainsi le taux de verre recyclé moyen dans les achats de bouteilles du groupe s'élève à 49% en 2022 / 2023. Depuis 2 ans, l'action de la Maison Telmont a été radicale : elle a totalement arrêté l'utilisation de bouteilles transparentes (ne contenant pas de verre recyclé) au profit de bouteilles vertes, 100% recyclables et provenant à 85% de verre recyclé, une action très audacieuse et unique dans la région champenoise ;
- **Recycler –** Depuis deux ans, les équipes développement-packaging travaillent activement à la recyclabilité des bouteilles du Groupe, que ce soit au niveau des matériaux utilisés que sur leur séparabilité (dissociation des différents composants de la bouteille. Ainsi, le Groupe a déjà quasiment atteint son objectif de 100% de bouteilles recyclables (ou réutilisables) d'ici 2025, avec un taux de bouteilles recyclables qui atteignent 99,9% fin mars 2023. Le Groupe s'emploiera à maintenir ce taux de recyclabilité élevé dans les années qui viennent ;
- **Réutiliser –** La bouteille en verre est réutilisable à l'infini. C'est sur la base de ce postulat que le groupe Rémy Cointreau a pour objectif de développer d'ici à 2030 plusieurs projets s'appuyant sur des méthodes de consommation circulaire. Ainsi, en décembre 2022, il a annoncé son projet *One Bottle for Eternity* avec le lancement de 3 pilotes emmenés par ses Maisons, afin d'explorer différents formats de circularité :
  - **la Maison Mount Gay teste un système de consigne à la Barbade,** son île d'origine et lieu de production. Les bouteilles vides sont ainsi collectées, nettoyées et reremplies de l'été 2022. La Maison espère, à terme, pouvoir réutiliser 30% à 40% des bouteilles vendues localement, avec un gain CO_2 estimé à 60% par bouteille,
  - **les Maisons Cointreau et Mount Gay ont annoncé un partenariat avec ecoSPIRITS au Royaume-Uni,** afin de promouvoir une plus grande circularité dans le *on-trade* (hors foyer). En janvier 2023, des ecoTOTES de 4,5 litres ont été déployés dans une sélection de bars, restaurants et hôtels Londoniens. Une fois vides, ils seront collectés, nettoyés et reremplis localement. Ce programme pilote vise une réduction de 30 à 50% du stockage en arrière-boutique et une réduction de 95% des déchets quotidiens de verre et de carton dans les lieux participants au projet. De plus, les premières estimations montre une réduction de 80% des émissions carbone associées. Par ce lancement, Cointreau devient la première liqueur internationale à s'associer à ecoSPIRITS, et Rémy Cointreau, le premier groupe partenaire au Royaume-Uni,
  - **LOUIS XIII lance l'*Infinity Wheel* :** depuis novembre 2022, la Maison LOUIS XIII offre désormais la possibilité de recharger sa carafe un nombre de fois illimité dans sa boutique de Cognac. Ce service sera déployé dans l'ensemble des boutiques de la Maison en 2023. La cérémonie est personnalisée et la vie de la carafe est prolongée à l'infini.

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE : ÉCOCONCEPTION

Indicateur	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	Objectif 2024/2025
Bouteilles vendues sans « suremballage »	21%	74%	76%	78%	85%
Produits du portefeuille ayant bénéficié d'une action d'écoconception depuis 2020/2021 (IPE)	-	-	57%	67%	80%
Proportion de bouteilles recyclables ou réutilisables	-	-	98%	98%	100%
Proportion moyenne de verre recyclé (total de bouteilles achetées)	-	-	54%	49%	-

Action 2 : partenariat avec Glass Futures : préparer l'avenir et aider à décarboner la fabrication du verre

Depuis 2021/2022, Rémy Cointreau a rejoint le consortium Glass Futures dans une collaboration vers un avenir plus durable. Si Rémy Cointreau s'attache déjà à écoconcevoir ses bouteilles de la manière la plus responsable, en réduisant leur poids et en augmentant leur contenu recyclé par exemple, le groupe veut aussi préparer l'avenir en aidant l'industrie verrière à se décarboner dans la durée.

C'est la mission de l'organisation à but non lucratif Glass Futures qui, avec son *Global Center of Excellence*, vise à accélérer la transformation durable de l'industrie du verre par l'innovation et la collaboration.

Action 3 : gestion des déchets

Rémy Cointreau poursuit son action de réduction des déchets de ses sites avec une politique de sensibilisation du personnel sur le tri et la valorisation des déchets.

En 2022/2023, les déchets du groupe sont en hausse limitée de 3,8% (2 548 tonnes), avec un taux de valorisation quasi stable à 94%. Ainsi, 85% des déchets ont fait l'objet d'une valorisation matière, tandis que 9% ont été orienté vers une valorisation énergétique. L'ensemble des sites valorisent leurs déchets entre 90% et 100%, à l'exception de la Barbade (18%) qui a encore des progrès à réaliser.

Westland : une stratégie « zéro déchet » qui a porté ses fruits en trois ans

Dans le cadre de sa certification *EnviroStars* (depuis 2020/2021), Westland a mené un audit et mis en place un plan de gestion de ses déchets qui a permis à la Maison de passer de 75 tonnes à 0,1 tonne de déchets en l'espace de 3 ans. Ces réductions ont été réalisées en grande partie grâce au basculement vers des matériaux recyclables ou compostables, en augmentant les capacités de tri et de recyclage et en éduquant les équipes. Cette feuille de route a été portée par les champions RSE de la Maison :

- introduction de gants, tasses et couverts compostables ;
- utilisation de matériaux réutilisables plutôt qu'à usage unique ;
- utilisation de matériaux rechargeables (réduisant l'utilisation de batteries) ;
- recyclage des sacs de malt (~ 900 kg) ;
- éducation des équipes sur les options de tri : articles recyclables, compostables et non-valorisables.

Notre politique s'inscrit dans un certain nombre d'initiatives nationales et internationales

- **Partenariat avec Echo-Mer :** pour limiter les impacts de la pollution engendrée par l'Homme sur la nature, Echo-Mer s'implique dans une multitude de projets toujours en lien avec le milieu marin, la protection de l'environnement et du littoral, ainsi que le développement durable. La Maison Rémy Martin s'est ainsi associée à Echo-Mer pour séparer les têtes de bouchons de leur corps en liège sur les bouchons partants au rebut. Aidés en cela par l'association Vivractif à Tonnay Charente (qui accompagne des personnes en difficultés sociales ou professionnelles, vers un retour à l'emploi ou à la formation) qui a mis au point plusieurs procédés de séparation. En 2022, 361 kg de liège et 3,5 tonnes de métaux et plastiques ont été séparés et ainsi revalorisés, tout en fournissant un complément de travail aux salariés de Vivractif.

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE : DÉCHETS

Indicateur	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	Objectif 2024/2025
Déchets totaux *(en T)*	**2 312**	**2 470**	**2 382**	**2 455**	**2 548**	
Variation annuelle (%)	*-5,4%*	*6,8%*	*-3,6%*	*3,1%*	*3,8%*	
% déchets valorisés	**94%**	**93%**	**95%**	**95%**	**94%**	**99%**
- *dont* valorisation matière	87%	86%	88%	88%	85%	-
- *dont* valorisation énergétique	7%	7%	7%	7%	9%	-

Note : intégration de Westland en 2019/2020 ; 2021/2022 : intégration de Telmont et de Brillet.

1.3.4 Gestion responsable de l'eau et des effluents (ODD 6)

Gouvernance

Vision et politique : la stratégie de Rémy Cointreau en matière de gestion responsable de l'eau est sous la responsabilité du directeur général et de la directrice RSE du groupe.

En collaboration avec la direction RSE terroirs et la direction des opérations, ils conçoivent et mettent en œuvre la stratégie de réduction et de régénération de l'eau. Ils définissent ainsi la feuille de route en fonction des principaux enjeux identifiés (bassins versants en stress hydrique) et élaborent un plan d'action.

Processus d'identification des risques : la compréhension de l'exposition aux risques liés à l'eau (risques physiques, réglementaires et de réputation) pour les sites de production et les ingrédients approvisionnés par Rémy Cointreau, se fait sur la base des outils *Water Risk Filter* et *Aqueduct for Food* du *World Resources Institute*, d'une part, et des remontées opérationnelles des sites de production, d'autre part.

Revue et validation : la revue et la mise en œuvre de cette stratégie font partie, comme pour les autres sujets de durabilité, des responsabilités :

- du conseil d'administration et du comité RSE ;
- du comité exécutif, notamment à travers un « référent » dédié sur les enjeux « climat/eau » (directeur des opérations).

Déploiement : la stratégie de gestion durable de l'eau est déployée en coordination avec la direction RSE terroirs, la direction des opérations et les champions RSE des sites, afin d'être adaptée aux spécificités et enjeux locaux.

Enjeux et impacts

La gestion de l'eau est un axe stratégique pour les opérations et la chaîne d'approvisionnement de Rémy Cointreau qui reconnaît l'importance stratégique que revêt ce sujet pour la planète et ses communautés. L'eau est, en effet, un enjeu majeur pour le groupe, notamment au niveau de sa disponibilité pour les activités de distillation sur les sites de la Barbade, d'Islay, de Westland, des Domaines Rémy Martin et du Domaine des Hautes Glaces, mais également de sa qualité pour l'élaboration des produits du groupe. En revanche, seule une petite partie des activités agricoles du groupe doivent être irriguées : la production d'oranges, de poires, et une partie des vignes (pour la production des brandies St-Rémy et Metaxa).

Le groupe a donc adopté une approche en trois étapes visant à identifier les risques, les actions et les impacts afin de contribuer à la préservation et à la restauration des écosystèmes naturels et du cycle naturel de l'eau, dans les zones les plus importantes. Ces trois étapes sont les suivantes :

- **mesure des risques liés à l'eau** sur la base des outils *Water Risk Filter* (une base de données publique et un outil cartographique interactif, qui fournit des informations sur les risques liés à l'eau en fonction de la localisation exacte des sites de production) et *Aqueduct for Food* du *World Resources Institute*.

  Les analyses menées montrent qu'aucun des sites de production du groupe n'est situé sur une zone à risque hydrique élevé ou extrême. Néanmoins, l'AOC Cognac est en risque hydrique modéré dans son ensemble, et certains approvisionnements du groupe liés aux oranges, à la canne à sucre, au vin de muscat et eaux de vie de vin sont situés dans des bassins versants présentant des risques hydriques élevés et très élevés ;
- **élaborer des plans d'atténuation et d'adaptation en s'appuyant sur différents types d'interventions :** l'agroécologie pour sa chaîne d'approvisionnement, une utilisation optimisée de l'eau mais également une gestion accrue de la quantité et de la qualité des effluents dans ses sites de production et des actions de régénération des écosystèmes qui entoure ses sites de production ;
- **une priorisation des actions** en fonction du risque auquel les sites sont confrontés.

Politique

Dès 2016, le plan RSE 2020 avait inscrit la consommation et la préservation de l'eau comme objectif environnemental. Les premières étapes ont été de fiabiliser les mesures de consommation sur l'ensemble des sites de production. Des cartographies précises de consommation d'eau ont également été réalisées sur certains sites afin d'identifier l'eau réellement puisée sur la ressource naturelle et non rejetée par le site, c'est-à-dire la consommation nette d'eau.

Au-delà de la consommation d'eau, le groupe porte également une attention toute particulière à la préservation de sa qualité. Le traitement des effluents liquides issus de ses sites de production sont ainsi suivis précisément. La majeure partie de ces effluents liquides est constituée de vinasses de distillation. Depuis plusieurs années, le volume des effluents est mesuré et des analyses de DBO/DCO sont régulièrement effectuées avant et après traitement, avant le rejet dans le milieu naturel.

En 2022, le groupe a revu son approche stratégique en matière de gestion durable de l'eau afin de structurer et d'accélérer sa démarche. Elle est désormais construite autour de trois niveaux d'engagement, avec une priorité sur les zones les plus à risque :

- le risque hydrique dans ses sites de production : des feuilles de route sont en cours de réalisation dans chaque site du groupe, afin de définir des objectifs de réduction à 2030 ;
- le risque hydrique dans sa chaîne de valeur : afin de mesurer l'empreinte du groupe sur l'ensemble de sa chaîne de valeur (sur le même modèle que le bilan carbone), le groupe calcule son « empreinte eau » depuis 2021/2022 (*scopes* 1, 2 et 3) ;
- la ressource en eau au sein de ses communautés : le groupe travaille aux côtés du WWF pour identifier ou définir les projets de régénération les plus pertinents dans les zones où les risques physiques, réglementaires et de réputation sont les plus importants.

L'action du groupe porte sur 3 leviers principaux :

- réduire sa consommation d'eau ;
- réduire et améliorer la qualité de ses effluents ;
- régénérer l'eau par des actions à impact, en particulier dans les zones à stress hydrique.

Notre politique s'inscrit dans un certain nombre d'initiatives nationales et internationales

- **Partenaire d'Éco d'eau :** Éco d'eau est une initiative, lancée par Véolia, qui permet aux collectivités, entreprises, associations, ou citoyens de s'engager pour préserver la ressource en eau. Cela passe par des engagements pris par chaque organisation pour faire baisser sa consommation en eau et aller vers toujours plus de sobriété. Cela passe également par la sensibilisation et l'information de l'ensemble des parties prenantes (collaborateurs, concitoyens, clients, partenaires...) aux gestes quotidiens qu'ils peuvent adopter. Rémy Cointreau a rejoint le collectif en 2023.

Performance & bilan de l'année

Empreinte Rémy Cointreau (directe)

La consommation totale (brute) d'eau s'élève à 259 977 m^3, en hausse de 10% en absolu et de 14% en intensité (5,2 L par litre d'alcool produit). Ces progressions sont cohérentes avec la hausse des volumes distillés au cours de l'année. Elles s'expliquent également par la construction de nouveaux chais à Cognac et par des ajustements méthodologiques de calcul dans certains sites de production.

Le site de Mount Gay à la Barbade représente 42% de la consommation d'eau du groupe, les sites de Cognac, Angers et Islay représentant l'essentiel du reste.

1

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE : CONSOMMATION D'EAU

Indicateur	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Consommation d'eau ***(en m^3)***	**195 096**	**189 287**	**200 838**	**237 356**	**259 977**
Variation annuelle	*+12%*	*-3%*	*+6%*	*+18%*	*+10%*
Consommation d'eau par litre produit *(en L/L)*	4,1	4,4	4,6	4,6	5,2

Note : 2021/2022 : intégration de Telmont et de Brillet.

Empreinte Rémy Cointreau (indirecte)

Depuis 2021/2022, Rémy Cointreau mesure son "empreinte eau" sur l'ensemble de sa chaine de valeur (à l'image du bilan carbone).

Pour la quantité, l'empreinte eau mesure :

- la consommation d'eau nette (l'eau qui est retirée d'un bassin versant et qui n'est pas restituée). Cela peut résulter de son évaporation, de son intégration dans un produit ou bien de son rejet dans un bassin versant différent de celui où elle a été prélevée. La consommation d'eau nette tient compte de toutes les sources d'eau permettant cette production (l'irrigation lorsqu'elle a lieu ainsi que les eaux souterraines et les eaux du puits) ;
- le stress hydrique est calculé en pondérant la consommation d'eau en fonction de la région du monde où elle est prélevée *via* un *water stress index* (indice de stress hydrique : il représente le risque de priver un autre utilisateur d'eau douce (humain ou écosystème) en consommant de l'eau douce dans une région particulière). Pour le calculer, on utilise les indicateurs de stress hydrique AWARE *(Available Water Remaining)* recommandés par la Commission européenne et le PEF.

Pour la qualité de l'eau, l'empreinte mesure :

- l'acidification, qui provient de l'ajout de substances acides dans l'environnement (oxyde d'azote, Ammoniac et oxyde de souffre) ;
- l'eutrophisation, qui quantifie l'impact des intrants phosphatés (fertilisants) sur la croissance des algues en eau douce et la dégradation des écosystèmes environnants ;
- l'écotoxicité en eau douce qui mesure les impacts causés par la libération de substances ayant un effet direct sur la santé des écosystèmes environnants.

En 2021/2022, celle-ci s'élèvait à 4 202 623 m^3, dont 6% lié aux *scopes* 1 & 2, et 94% au *scope* 3. Au sein du *scope* 3, l'essentiel de la consommation d'eau provient logiquement de la culture des ingrédients agricoles et en moindre partie du *packaging*.

Le Groupe publiera une mise à jour de son empreinte eau à l'occasion de sa déclaration de performance extra-financière 2023/2024. D'ici là, il souhaite affiner ses calculs et l'utilisation de facteurs d'émission plus spécifiques, afin d'avoir une base de travail fiable et pertinente.

En terme de stress hydrique, le niveau du groupe est « moyen », combinant un indicateur faible pour la partie consommée en France et plus fort dans des pays d'approvisionnement agricole tels que le Ghana, l'Espagne, la Tunisie, le Maroc, la Grèce ou la Barbade.

PLAN D'ACTION

Action 1 : réduire la consommation d'eau

Trois grands types d'actions ont été poursuivies ou initiées en 2022/2023, avec un impact graduel attendu dans les années qui viennent :

- **installation de débitmètres tout au long de la chaîne de production :** afin de pouvoir mesurer de manière plus précise la consommation d'eau aux différentes étapes de la chaîne de production, ainsi que la quantité d'eau restituée à la planète (sans transformation) en fin de *process*, les différents sites de production du groupe sont en train de s'équiper en conséquence. Jusqu'à maintenant, seul le site d'Angers était pleinement équipé ;
- **lancement de projets de récupération des eaux de pluie** dans les sites qui ne sont pas encore équipés, notamment à Cognac et au Domaine des Hautes Glaces ;
- **lancement de projets visant à accroître la circularité de l'eau :** à Islay, un nouveau système de recyclage de l'eau de refroidissement a été installé en fin d'année fiscale. Conjugué à un système de sous-refroidisseurs pour condenseurs, cette nouvelle installation devrait permettre une réduction de la consommation d'eau de refroidissement jusqu'à 80% en volume, pendant les mois d'été.

Action 2 : réduire et améliorer la qualité des effluents

Les effluents liquides du groupe sont constitués de vinasses de distillation pour moitié, et d'effluents industriels (non dangereux) pour le reste. Depuis plusieurs années, le volume des effluents est suivi et des analyses de DBO/DCO sont régulièrement effectuées avant et après traitement, avant le rejet dans le système local de traitement des eaux ou le milieu naturel.

Les rejets d'effluents (124 549 m^3) ont peu évolué (+3,6%) par rapport à l'année précédente. Pour autant, le groupe est en train de mettre en place des feuilles de route au niveau de ses sites pour réduire ses effluents dans les années qui viennent.

TRAITEMENT DES EFFLUENTS

L'ensemble des sites de production du groupe sont alignés sur les réglementations nationales et locales pour le traitement des effluents. Pour autant, le groupe s'efforce de mesurer précisément la qualité des rejets, qu'ils partent vers des stations d'épuration locales ou vers le milieu naturel.

Concernant les sites d'Angers, de Cognac (incluant les Domaines Rémy Martin), la mesure de pollution liée aux effluents en sortie de site montre une nouvelle amélioration par rapport à l'année précédente, sur une base de chiffres déjà faibles : 0,8 tonne de DBO (demande biochimique en oxygène) en baisse de 27% par rapport à 2021/2022) et 3,5 tonnes de DCO (demande chimique en oxygène), en baisse de 24%.

Pour l'ensemble des sites, la pollution des effluents en sortie des sites atteint 2 639 tonnes de DBO (+35%) et 2 958 tonnes de DCO (+8%).

VALORISATION DES VINASSES

Les vinasses sont un résidu de distillation, riche en matière organique, qui peut être valorisé *via* l'épandage sur des terres agricoles ou valorisé énergétiquement (méthanisation et production d'énergie verte).

En 2022/2023, 37% des vinasses ont été valorisées, contre 53% l'année précédente. Cette baisse s'explique essentiellement par le moindre épandage à la Barbade (46% *versus* 70%), justifiée par des pluies abondantes en 2022. D'ici 2024/2025, l'objectif est que ce ratio atteigne 70% d'ici 2025.

La totalité des vinasses du Domaine des Hautes Glaces est épandue sur ses Domaines, tandis que la totalité des vinasses des Domaines Rémy Martin est confiée à une unité locale de méthanisation et de production d'énergie verte (REVICO) pour la région de Cognac, dont la société Rémy Martin est administrateur.

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE : GESTION DES EFFLUENTS

Indicateur	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	Objectif 2024/2025
Effluents *(en m^3)*	**83 677**	**79 835**	**79 603**	**120 194**	**124 549**	
Variation annuelle	*-0%*	*-5%*	*-0%*	*+51%*	*+4%*	
% Vinasses valorisées	**-**	**23%**	**32%**	**53%**	**37%**	**70%**

Note : 2021/2022 : intégration de Telmont et de Brillet.

Action 3 : régénérer l'eau par des actions à impact, en particulier dans les zones à stress hydrique

La conversion de l'ensemble des Domaines du groupe et à terme, de ses partenaires agriculteurs et viticulteurs, vers l'agroécologie (déploiement de couverts végétaux, réduction du labour, apport de matière organique, programmes d'agroforesterie, décompactage des sols...) devrait permettre une meilleure rétention de l'eau dans le sol pendant les périodes sèches et donc une meilleure préservation de la ressource Eau de manière générale.

1.4 Engagement social et sociétal du groupe

1.4.1 Nos collaborateurs, l'incarnation de nos savoir-faire (ODD 4, 5, 8, 10)

Gouvernance

Vision et politique : la gouvernance des enjeux concernant les ressources humaines de Rémy Cointreau est sous la responsabilité du directeur général et du directeur des ressources humaines groupe ainsi que du directeur Talent groupe, qui reporte également directeur général.

En collaboration avec les équipes ressources humaines des différents sites de production et des principaux marchés du groupe, ils conçoivent et mettent en œuvre la stratégie d'engagement social de Rémy Cointreau. Ils définissent ainsi la feuille de route en fonction des principaux enjeux identifiés et élaborent un plan d'action. Ils sont responsables de leur déploiement et de l'efficacité de leur mise en oeuvre.

Processus d'identification des risques : l'élaboration de la stratégie se nourrit de l'enquête de satisfaction réalisée tous les deux ans auprès des salariés. Elle s'appuie également sur le processus d'identification des risques et impacts sociaux, issu des analyses régulièrement menées par les directions RSE, opérations ainsi qu'audit, compliance et assurances.

Revue et validation : la revue et la mise en œuvre de cette stratégie font partie, comme pour les autres sujets de durabilité, des responsabilités :

- du conseil d'administration ;
- du comité nomination-rémunération ;
- du comité RSE ; et
- du comité exécutif, notamment à travers la présence du directeur des ressources humaines et d'un référent « Diversité, Équité et Inclusion » (Directrice de la transformation groupe) au sein de cet organe de direction.

Déploiement : la stratégie des ressources humaines est déployée en collaboration avec les équipes ressources humaines des différents sites de production et des principaux marchés du groupe afin d'être adaptée aux spécificités et enjeux locaux.

Critères de rémunération : en 2022/2023, au sein du comité exécutif, l'ensemble des membres ont une rémunération variable directement ou indirectement liée à la réalisation d'objectifs concrets sur l'engagement social du groupe (ODD 5, ODD 10).

Performance & bilan de l'année

Au 31 mars 2023, l'effectif total du groupe atteint 2 021 salariés en contrat à durée indéterminée (CDI) et à durée déterminée (CDD et alternants), en augmentation significative par rapport à mars 2022 (1 924 salariés). Cette évolution est liée à la mise en oeuvre du plan de transformation stratégie du groupe d'ici à 2030 et permet de soutenir le développement de nos activités en France et à l'international. Ces recrutements traduisent également l'attractivité du groupe auprès des candidats.

EFFECTIF PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	Mars 2023	%	Mars 2022	%	Mars 2021	%
France	815	40,3	794	41,3	745	40,7
Europe (hors France) – Afrique	322	15,9	315	16,4	305	16,6
Amériques	369	18,3	340	17,7	347	18,9
Asie	515	25,5	475	24,7	435	23,7
TOTAL	**2 021**	**100**	**1 924**	**100**	**1 832**	**100**

EFFECTIF PAR ACTIVITÉ

	Mars 2023	%	Mars 2022	%	Mars 2021	%
Marques du groupe	836	41,4	820	42,6	757	41,3
Distribution	1106	54,7	1 027	53,4	1 001	54,6
Holding	79	3,9	77	4,0	74	4,0
TOTAL	**2 021**	**100**	**1 924**	**100**	**1 832**	**100**

EFFECTIF PAR FONCTION ET MÉTIER

	Mars 2023	%	Mars 2022	%	Mars 2021	%
Commercial	584	28,9	540	28,1	537	29,3
Marketing	295	14,6	289	15,0	248	13,5
Production	271	13,4	268	13,9	267	14,6
Fermage/Distillation/Vieillissement	188	9,3	178	9,3	163	8,9
R&D/Qualité/Environnement	98	4,8	92	4,8	76	4,1
Supply Chain	121	6,0	113	5,9	99	5,4
Achats	29	1,4	27	1,4	36	2,0
Finances & juridique	223	11,0	215	11,2	216	11,8
Systèmes d'information	78	3,9	67	3,5	62	3,4
Ressources humaines	61	3,0	62	3,2	55	3,0
Services généraux	21	1,0	21	1,1	19	1,0
Directions générales	52	2,6	52	2,7	54	2,9
TOTAL	**2 021**	**100**	**1 924**	**100**	**1 832**	**100**

1.4.1.1 ATTRACTIVITÉ ET FIDÉLISATION DES COLLABORATEURS (ODD 8)

Enjeux et impacts

Les femmes et les hommes qui composent Rémy Cointreau sont une richesse fondamentale car ils incarnent des savoir-faire transmis de génération en génération qui sont indispensables à l'élaboration des produits d'exception. Entretenir l'attractivité et la fidélisation des collaborateurs est donc un enjeu important pour le groupe.

Un *turnover* trop important, notamment sur des postes clés, pourrait, à terme, pénaliser la croissance du groupe.

Rémy Cointreau veille à ce que l'ensemble de ses activités respecte les législations et réglementations en vigueur dans tous les pays au sein desquels il opère.

Politique

Le groupe s'engage dans le développement professionnel des collaborateurs et la consolidation du sentiment d'appartenance au groupe. Les politiques de rémunérations sont encadrées par des évaluations de rôle éclairées par une méthodologie et par une expertise externe à l'entreprise et par une évaluation de la performance fondée sur des compétences identifiées et des objectifs partagés.

Les politiques de recrutement et de mobilité interne font l'objet de procédures et/ou de chartes internationales qui guident les managers et favorisent la prise de décision collégiale fondée sur des critères objectifs.

La politique de rémunération est complétée par des plans d'incitation à la performance qui doivent répondre aux objectifs de mobilisation des collaborateurs clés vers une performance moyen et long terme, en encourageant la surperformance, l'association de ces collaborateurs à la valorisation de l'entreprise, la fidélisation et l'optimisation de l'efficacité économique. Ces plans concernent ainsi un nombre limité de personnes, les dirigeants du groupe, membres du comité exécutif, les contributeurs clés, les piliers de l'organisation et les hauts potentiels. Les contributeurs clés sont les *managers* occupant une fonction stratégique (directeurs de marques et directeurs de zone notamment) et les *managers* reportant à la direction générale. Les « piliers » sont les *managers* qui exercent une fonction essentielle exigeant de l'expérience et dont le remplacement serait difficile. Les « hauts potentiels » sont des *managers* qui ont été identifiés comme pouvant évoluer vers un poste de dirigeant ou pouvant progresser, à savoir de deux niveaux hiérarchiques.

Par ailleurs, les collaborateurs sont accompagnées par l'équipe Talent qui se consacre au suivi personnalisé de toute personne pouvant être amenée à évoluer dans des fonctions stratégiques pour le groupe pour l'aider dans son développement, en toute confidentialité. Cet engagement est rappelé sous la forme d'un manifeste diffusé au sein du groupe.

Performance & bilan de l'année

Au cours de l'année fiscale 2022/2023, le taux de renouvellement *(turnover)* s'est établi à 13.3% de la population, contre 15,6% l'année précédente. La moyenne d'âge des effectifs du groupe Rémy Cointreau est de 41 ans (*vs.* 41,1 ans), avec une moyenne d'âge légèrement supérieure en France (42,1 ans).

L'ancienneté moyenne des effectifs du groupe est de 7,4 ans, avec une moyenne en France de 9,2 ans.

Ces éléments chiffrés valident la pertinence de la politique d'attractivité et de fidélisation des collaborateurs, qui fait de Rémy Cointreau un employeur de choix.

En France, le groupe suit avec attention les évolutions de la rémunération moyenne et médiane en s'appuyant sur les indicateurs de comparaison des niveaux de rémunération des dirigeants et des salariés tel que décrits au 3.5.5. du présent document.

De plus, des revues mensuelles et annuelles permettent de s'assurer que les collaborateurs bénéficient d'un niveau de salaire au-dessus des minimas légaux ou conventionnels et compétitifs au regard des pratiques de marché.

1

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE

Indicateur	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	Objectifs 2024/2025
Turnover (en %)	13,2	13,8	13,6	15,6	13,3	<17
Moyenne d'âge (ans)	41,5	41,1	41,0	41,1	41,0	Moyenne France : 42,1 ans
Ancienneté moyenne (ans)	7,9	8,0	7,9	7,6	7,4	Moyenne France : 9,2 ans

PLAN D'ACTION

Action 1 : déploiement d'un Plan d'Actionnariat Salarié « My Rémy Cointreau » international (succès avec taux de souscription de 50%)

Pour renforcer son équilibre social à travers le sentiment d'appartenance, le groupe avait déjà déployé en 2021 son premier plan d'actionnariat salarié réservé aux collaborateurs des différentes entités basées en France, baptisé « My Remy Cointreau ». Cette opération, inscrite dans le plan de transformation stratégie du groupe d'ici à 2030, a offert la possibilité aux collaborateurs de faire l'acquisition, via un fonds commun de placement, d'actions de la société à un prix décoté. Ce plan d'actionnariat salarié avait été marqué par un taux de souscription important de près de 77% des actifs, traduisant une attente forte des collaborateurs de pouvoir être associés pleinement et durablement à l'atteinte des objectifs à long terme. Au cours de l'exercice 2022/2023 le groupe a déployé un nouveau plan d'actionnariat salarié baptisé « My Rémy Cointreau 2022 » réservé aux collaborateurs internationaux de 15 entités basées dans les 9 pays accueillant les effectifs les plus importants. Ce plan d'actionnariat salarié a de nouveau été marqué par un taux de souscription important avec près de 50% des collaborateurs, traduisant leur engagement fort et leur confiance dans les perspectives de développement du groupe à long terme.

Au titre des deux plans déployés le taux de souscription est de 60,9% des collaborateurs actifs.

Action 2 : suivi du taux de renouvellement des collaborateurs

Le groupe suit attentivement le taux de renouvellement des collaborateurs du groupe pour, le cas échéant, analyser les causes d'une éventuelle dégradation. Au titre de l'exercice 2022/2023 le groupe a procédé à 318 recrutements, principalement dans les filières de la force commerciale (22%), le marketing (17%), les métiers de la production (11%) et la finance (9,1%). 84,2% des recrutements sont des contrats à durée indéterminée.

Dans le même temps et sur le même périmètre, 221 départs se sont réalisés, dont les principaux motifs sont les démissions (53,8%), les fins de contrat à durée déterminée (15,8%), les départs avec accord mutuel des 2 parties (12,7%), les départs en retraite (10%) et les licenciements (6,8%).

Ainsi, le taux de renouvellement s'est établi à 13,3% de la population. L'objectif de l'entreprise est de veiller à ce que taux ne dépasse pas 17%, en tenant compte des tensions sur l'emploi dans certains marchés où le groupe opère.

Action 3 : enquête de satisfaction pour mesurer l'engagement des collaborateurs

Tous les deux ans, Rémy Cointreau mène une enquête de satisfaction au niveau mondial afin de mesurer l'engagement des collaborateurs. En 2021/2022, 86% des collaborateurs du groupe on répondu à l'enquête (contre 83% pour celle menée en 2019/2020). Cette enquête s'accompagne de réunions avec des groupes de collaborateurs, afin d'élaborer des plans d'actions tenant compte des avis et remontées collectés, dans le cadre d'un processus d'amélioration continue.

1.4.1.2 CONDITIONS DE TRAVAIL ET BIEN-ÊTRE DES COLLABORATEURS (ODD 8)

Enjeux et impacts

Le marché de l'emploi est marqué par des évolutions importantes suite à la crise sanitaire liée à la Covid-19, et aux nouvelles attentes des collaborateurs relatives aux méthodes de travail, notamment avec l'instauration durable d'un mode hybride, alternant présentiel et distanciel. L'aménagement des conditions et la flexibilité du temps de travail répondent aux attentes croissantes des collaborateurs pour leur bien-être physique et moral et la gestion de leurs responsabilités personnelles et familiales. Rémy Cointreau souhaite offrir à tous les collaborateurs un environnement répondant à ces attentes pour qu'ils éprouvent un sentiment général de satisfaction et d'épanouissement dans et par le travail au sein d'équipes diverses. Si le groupe ne parvenait pas y répondre, le développement de ses activités et de ses résultats pourrait être affecté.

Politique

Le groupe investit pour améliorer continuellement les conditions de travail en tenant compte des enjeux spécifiques à chaque métier.

Rémy Cointreau veille également à ce que l'ensemble de ses activités respecte les législations et réglementations en vigueur dans tous les pays au sein desquels il opère. Par ailleurs, en France, fidèle à ses choix historiques, Rémy Cointreau privilégie l'accord collectif dans tous les domaines de la négociation.

Rémy Cointreau s'attache enfin à ce que ses pratiques en matière d'organisation du travail et des autres temps passés dans l'entreprise visent, dans la mesure du possible, à maintenir un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée, permettant notamment le bon exercice de la parentalité.

Notamment en France, une charte sur le télétravail qui repose sur la confiance et la responsabilité de chacun a été mise en place il y a 7 années et revue en 2019 puis en 2020 pour encourager les modes d'organisation destinés à améliorer la qualité de vie au travail tout en réduisant les temps de déplacement.

Egalement, notre filiale Bruichladdich a mis en place les horaires flexibles. Ce dispositif permet aux collaborateurs éligibles qui le souhaitent de travailler de manière plus flexible en venant au travail plus tard, en rentrant à la maison plus tôt ou en ayant la possibilité de prendre une pause déjeuner plus longue qu'un modèle fixe d'heures de travail ne le permettrait. Cette nouvelle politique a été également l'occasion de rappeler les dispositions légales en matière de durée du travail applicable.

Performance & bilan de l'année

En France, la charte sur le télétravail bénéficie à 57% des collaborateurs de l'Unité Economique et Sociale Rémy Cointreau. Les modalités du télétravail, telles que proposées permettent aux collaborateurs une très large flexibilité dans son usage.

PLAN D'ACTION

Action 1 : télétravail, équilibre vie professionnelle-vie privée

Pour continuer à répondre aux attentes des candidats et des collaborateurs qui souhaitent pouvoir concilier plus facilement leur vie professionnelle et leur vie privée en France, l'entreprise a réactivé la charte de télétravail. Cette dernière, revue en cours de l'exercice 2020/2021, donne la possibilité de convenir de journées de télétravail fixes et/ou occasionnelles autorisant ainsi jusqu'à deux jours de télétravail par semaine. Ces dispositions permettent notamment de renouer les liens professionnels mis à mal par les périodes de confinement successives.

Action 2 : de nouveaux locaux offrant espace et bien-être

Après la prise de possession de nouveaux locaux en avril 2022 par les collaborateurs du site de Paris, ceux du site de Singapour ont pu bénéficier en septembre 2022 d'espaces complètement rénovés. Après 3 mois de travaux, les locaux répondent à l'évolution de l'organisation du travail (télétravail, flexibilité des horaires), avec davantage de lieux d'échanges, des salles de réunions plus lumineuses, des lieux de discussions plus ouverts et moins formels ainsi que des équipements de téléconférence en adéquation avec le télétravail et surtout un espace convivialité qui offre une vue unique sur Singapour et son bord de mer. Egalement en septembre 2022, les collaborateurs Rémy Cointreau basés en Malaisie ont intégré des espaces plus grands, plus flexibles et collaboratifs au sein d'un immeuble multiplement récompensé en matière de développement durable.

Action 3 : actions en faveur de la parentalité

Dans la mesure du possible, les réunions sont organisées dans la plage horaire de travail et les sessions de formation planifiées suffisamment tôt pour permettre aux parents d'organiser la garde éventuelle de leurs enfants. Les parties ont souhaité adapter l'application du congé solidarité famille et permettre au collaborateur concerné d'étudier avec sa hiérarchie l'aménagement de son poste en termes d'organisation du temps de travail sous forme de temps partiel quand le collaborateur est amené à gérer certains événements familiaux.

1.4.1.3 SANTÉ ET SÉCURITÉ DES COLLABORATEURS (ODD 3)

Enjeux et impacts

Le groupe a la responsabilité de veiller à la santé et la sécurité de ses salariés dans des conditions de travail optimales et de les accompagner dans leur épanouissement professionnel. Nous considérons par exemple que les indicateurs liés à l'absentéisme ou aux taux de gravité et de fréquence des accidents de travail permettent d'avoir une indication globale de la prise en compte des besoins des collaborateurs.

De par notre domaine d'activité, nous portons une attention encore plus particulière à la promotion de la consommation responsable auprès de nos collaborateurs pour qu'ils comprennent les risques d'une consommation nocive, y compris la consommation excessive d'alcool, l'alcool au volant, la consommation d'alcool pendant la grossesse.

Politique

Le groupe Rémy Cointreau s'engage à fournir et à maintenir un environnement de travail qui assure la santé et la sécurité du personnel, des clients, des intervenants extérieurs, des visiteurs et du public en général qui peuvent raisonnablement être affectés par ses activités. La politique du groupe en la matière est de prévenir les accidents du travail, maladies ou d'autres blessures, en s'assurant que les risques soient pris en compte dans la gestion opérationnelle des processus de production.

Si la santé et la sécurité font l'objet d'un engagement global, nos entités à travers le monde sont chacune responsables du déploiement des démarches visant à offrir les meilleures conditions de travail possibles, tenant compte des spécificités des métiers (notamment entre les emplois de bureaux ou itinérants et les emplois industriels) Cela se traduit ponctuellement par des politiques Qualité Santé et Environnement déployées localement et communiquées aux nouveaux collaborateurs lors de leur parcours d'intégration. Par ailleurs des formations sont régulièrement organisées sur nos sites industriels en France pour tenir compte des éventuelles évolutions des normes, de la législation ou des réglementations.

Également en France, en application des dispositions légales, la totalité des collaborateurs est couverte par un régime de prévoyance frais de santé et par un régime de prévoyance invalidité décès, couvrant notamment les arrêts de travail de longue durée (supérieur à 90 jours).

Par ailleurs, au niveau du groupe, l'ensemble des collaborateurs est couvert par une assurance déplacements professionnels qui inclut une assistance rapatriement, y compris internationale, et propose d'autres services qui contribuent à leur tranquillité d'esprit.

Performance & bilan de l'année

Les différences initiatives prises dans le cadre du suivi des indicateurs de performance, permettent d'avoir une meilleure compréhension et une analyse qualitative des indicateurs. Nous constatons une bonne maitrise du taux d'absentéisme ainsi que du taux de gravité. Cependant, l'évolution du taux de fréquence s'explique par un accroissement de notre activité et nous invite à renforcer notre vigilance pour prévenir les accidents sur le lieu de travail.

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE

Indicateur	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	Objectifs 2024/2025
Absentéisme (en %)	2,0	2,3	2,0	1,8	2,4	<4
Taux de fréquence des accidents de travail	7,6	11,2	3,5	7,9	13,3	<9
Taux de gravité des accidents de travail	0,51	0,53	0,67	0,30	0,13	<0,3

PLAN D'ACTION

Action 1 : formation, sensibilisation et suivi des indicateurs

Pour sensibiliser les collaborateurs à la prévention des risques d'accident sur le lieu de travail, l'indicateur de taux de fréquence des accidents de travail sur les sites industriels en France fait partie des critères de l'intéressement élaborés dans le cadre d'un accord collectif signé avec les partenaires sociaux.

Le groupe suit par ailleurs, le taux d'absentéisme pour le périmètre France, Barbade et Islay. À horizon 5 ans, le groupe souhaite intégrer dans ce périmètre les entités Domaine des Hautes Glaces, Telmont et Westland. Au titre de l'exercice clos, le taux d'absentéisme cumulé, mesuré en heures d'absence par heures travaillées théoriques est de 2,38, en légère augmentation par rapport à l'exercice précédent. Ce taux n'inclut pas les longues maladies de plus de 90 jours d'arrêt.

Par ailleurs, le taux de fréquence des accidents du travail sur les sites de production de France (hors Domaine des Hautes Glaces, Telmont et Brillet), de la Barbade et d'Islay pour 2022/2023 est de 13,34 taux exprimé en nombre d'accidents de travail avec arrêt par million d'heures réelles travaillées. À horizon 5 ans, le groupe souhaite intégrer dans ce périmètre les entités Domaine des Hautes Glaces et Westland.

Le taux de gravité, exprimé en nombre de jours d'arrêt pour accident de travail par millier d'heures travaillées réelles s'est établi à 0,13. En vue de remédier aux causes de chaque accident, des membres des comités d'hygiène et sécurité réalisent systématiquement un arbre des causes et remettent des conclusions et des recommandations auxdits comités.

De plus en matière de prévention des risques liés à une consommation excessive d'alcool, une formation obligatoire a été déployée via la plateforme de formation en distanciel. Cette formation à destination de l'ensemble des collaborateurs, et qui fait partie du parcours d'intégration, permet de comprendre et d'acquérir de bons réflexes en matière de consommation responsable de nos produits. Elle vise également à faire de chaque collaborateur de Rémy Cointreau un véritable ambassadeur de la consommation responsable et à diffuser cette culture auprès de leur entourage professionnel et personnel. Au cours de l'exercice 1 048 collaborateurs du groupe (plus de 59% de l'effectif à la fin d'exercice) ont suivi cette formation. Nous continuerons à déployer cette formation à l'ensemble des collaborateurs, également sous un format présentiel au cours de l'exercice à venir.

Action 2 : évolution des équipements et adaptation de l'outil de travail

Au sein de Rémy Martin, sur le site industriel de Cognac, un référent Santé Sécurité au Travail, qui est également depuis l'année passée référente handicap, est en charge de la prévention des risques. Chaque année des études de poste sont menées dans le cadre de la démarche de prévention contre les risques musculo-squelettique (TMS). Ce terme désigne un ensemble d'atteintes douloureuses regroupant des affections touchant les structures situées à la périphérie des articulations. Les TMS ont des causes multiples, mais l'activité professionnelle joue fréquemment un rôle dans leur survenue, leur maintien ou leur aggravation. Aussi au cours de l'exercice clos, les accidents professionnels et éventuelles maladies professionnelles entrainant ces troubles ont été analysés. Dans le cadre de la démarche, des études de postes, qui donnent lieu à des fiches d'identification, ont été réalisées avec le médecin et/ou l'ergonome sur des postes de travail tels qu'une encaisseuse / étuyeuse, une formeuse de caisses et dépalettiseur dans le cadre du développement d'une nouvelle ligne de production. Ces études débouchent sur des actions concrètes qui inclus notamment l'intervention de professionnels spécialistes du bien être pour corriger les postures au travail, l'acquisition des ballons ergonomiques ou l'investissement dans des harnais de maintien postural (exosquelettes).

Action 3 : bilan de santé gratuit pour les collaborateurs

Sensible au bien-être des collaborateurs, Rémy Cointreau, a choisi de proposer aux collaborateurs en France un bilan de santé non obligatoire. Ce bilan a pour but de leur donner des renseignements sur un état de santé actuel et de les informer sur les étapes à suivre pour maintenir ou améliorer cet état. La disponibilité de ce dispositif a de nouveau été rappelée au cours de l'exercice.

1.4.1.4 DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES (ODD 4)

Enjeux et impacts

L'enjeu pour Rémy Cointreau est de pouvoir maintenir l'adéquation entre les besoins de qualification de l'entreprise en maintenant et développant le niveau de compétence de ses collaborateurs. La politique de ressources humaines doit constamment anticiper les besoins du groupe et c'est plus particulièrement le cas en matière de formation.

De plus, les produits d'exception du groupe répondent à des attentes élevées de la part des clients et nécessitent des savoir-faire particuliers que le groupe se doit d'entretenir. En ce sens, Rémy Cointreau doit assurer l'employabilité des salariés et les opportunités de carrière dans le groupe.

Politique

Rémy Cointreau s'engage à favoriser le développement des compétences, notamment par la formation interne, nécessaire à la transmission des savoir-faire indispensables à l'élaboration de nos produits d'exception.

Rémy Cointreau soutient aussi le développement de ses collaborateurs en leur offrant la possibilité d'enrichir leur expérience professionnelle par des opportunités de mobilité professionnelle et géographique.

Le groupe a mis en place plusieurs plans d'actions collectifs ou individualisés visant à supporter les projets professionnels des femmes et des hommes du groupe, à encourager le développement des compétences et à favoriser la performance des équipes :

- les processus d'évaluation de la performance ;
- les plans de succession ;
- les politiques de formation ;
- politiques de mobilité internationale : Rémy Cointreau a reformalisé en 2017, et réévalue chaque année depuis, une politique de mobilité internationale qui cherche, par une homogénéisation et standardisation des pratiques (normes communes mondiales) à favoriser les mobilités internationales pour répondre aux besoins du groupe et au besoin d'accompagnement des collaborateurs.

Chacun d'entre eux sont animés par une ressource dédiée au sein du siège.

Performance & bilan de l'année

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE

Indicateur	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	Objectifs 2024/2025
Taux de salariés bénéficiant d'au moins une formation par an *(en %)*	68	74	69	80	81	80
Heures de formation par collaborateur	13,9	17,1	10,9	15,8	17,2	Suivi annuel

PLAN D'ACTION

Action 1 : un parcours d'intégration d'exception

Une bonne compréhension de la culture d'entreprise est un gage de performance. Rémy Cointreau veille à accompagner ses nouveaux collaborateurs dans leur prise de fonctions en leur offrant, à travers des parcours d'intégration, la possibilité de découvrir les valeurs, l'histoire de nos Maisons et la culture managériale si spécifique de Rémy Cointreau. Plus particulièrement, en France, le système de parrainage est un élément à part entière du programme d'intégration. L'objectif est de donner des clés aux nouveaux collaborateurs pour faciliter leur intégration en découvrant rapidement la culture de l'entreprise. Chaque nouvel arrivant en CDI au sein de Rémy Cointreau se voit attribuer un parrain ou une marraine. Celui-ci ou celle-ci partage son expérience dans tous les aspects de la vie en entreprise et est un interlocuteur privilégié qui aide le collaborateur à s'orienter au sein de l'entreprise à son arrivée et lors de ses premiers mois.

Action 2 : formation et développement des carrières

Rémy Cointreau veille à développer les compétences des collaborateurs en offrant des outils de formation en présentiel et en distanciel. Notamment les collaborateurs ont accès à une plateforme qui offre un nombre très variés de formations dans différents domaines aussi bien liés au développement de compétences managériales, linguistiques, d'éducation à nos marques que technique.

Le groupe a mis en place un indicateur de suivi exprimé en pourcentage de collaborateurs qui ont bénéficié d'au moins une formation par an. Cet indicateur ressort à 81,4% de la population en progression par rapport à l'année dernière (80,1%). L'ambition pour le groupe est de maintenir ce taux au-dessus de 50%.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2022/2023 le nombre d'heures de formation déclarées sur l'ensemble du périmètre du groupe a été de 34 852 heures dont 16 284 pour les femmes et 18 569 pour les hommes.

Action 3 : favoriser la mobilité

Rémy Cointreau encourage ses collaborateurs à être acteurs de leur mobilité et de leur développement professionnel. En étroite collaboration avec leur direction des ressources humaines, les *managers* participent activement au plan de développement des compétences et à la gestion des parcours de carrière de leurs équipes.

Par l'activité fortement internationale du groupe, 59,7% de l'effectif de Rémy Cointreau est situé hors de France au 31 mars 2023. Rémy Cointreau fait le pari que la dimension multiculturelle du groupe représente un atout majeur dans son développement international. La mobilité internationale – professionnelle et géographique – contribue à diffuser largement les valeurs du groupe au sein de son organisation.

La politique de mobilité internationale du groupe cherche, par une homogénéisation et standardisation des pratiques (normes communes mondiales), à favoriser les mobilités internationales pour répondre aux besoins du groupe que sont : le développement de carrière des collaborateurs ou l'affectation à l'étranger à la demande du collaborateur.

Enfin, dans l'optique de développer les compétences internationales des jeunes talents, Rémy Cointreau propose des contrats de volontariat international en entreprise (VIE), partout à travers le monde.

Action 4 : plans de succession

Un processus d'identification des postes clés, partagé avec le comité exécutif, permet de s'assurer que le groupe dispose en son sein des compétences nécessaires à son développement et/ou oriente les décisions ressources humaines pour garantir la pérennité de l'organisation.

1.4.1.5 PROMOTION DE LA DIVERSITÉ, DE L'ÉQUITÉ ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES (ODD 5 ET ODD 10)

Enjeux et impacts

Rémy Cointreau aspire à avoir en son sein une juste représentation des bassins d'emploi, des marchés sur lesquels il opère et de ses clients finaux. À ce titre le groupe souhaite préserver sa bonne réputation à l'égard des différentes parties prenantes pour maintenir son attractivité d'une part et garantir l'équilibre social d'autre part. Le groupe promeut également un environnement qui favorise la créativité et l'ouverture d'esprit des équipes. La promotion de cet environnement constitue un levier d'action important pour attirer et fidéliser les talents et bâtir une proposition de valeur en tant qu'employeur qui soit riche de sens d'autre part.

Politique

Le groupe a défini des politiques et procédures sur les sujets suivants, en priorité :

La lutte contre les discriminations
En matière d'égalité de traitement des hommes et des femmes et de non-discrimination en général, le groupe Rémy Cointreau a pris la décision de mettre en œuvre des procédures et processus internationaux qui garantissent un traitement équitable des collaborateurs du groupe. La non-discrimination sans distinction de race, de religion, de couleur, d'âge, de sexe, d'origine nationale ou tout autre facteur discriminant non basé sur des critères d'exigence professionnelle fait partie intégrante des politiques et pratiques de Rémy Cointreau, notamment dans le cadre du recrutement, des promotions, des mutations, de l'évolution des rémunérations et des actions de formation.

Égalité de traitement entre les hommes et les femmes
En ce qui concerne les rémunérations, le groupe s'est engagé en France à décliner sa politique de rémunération en veillant à ce que la distinction hommes/femmes ne soit pas un critère pris en compte. 3 axes ont ainsi été formalisés avec un objectif et des indicateurs de mesure communs :

- pas de différence hommes/femmes sur le salaire d'embauche à compétences égales ;
- pas de différence hommes/femmes sur les augmentations individuelles de salaires à niveau de performance et ratio marché égaux ;
- analyse des écarts hommes/femmes sur le salaire de base à niveaux d'emploi, d'expérience et de performance égaux, et plan d'actions visant à les réduire.

Promotion de la diversité
La promotion de la diversité est portée au niveau du groupe par la directrice de la transformation groupe, membre du comité exécutif. Cette priorité, mise en place au cours de l'exercice, est l'occasion de commencer à construire et développer les fondamentaux de notre engagement toujours en lien avec notre histoire et les valeurs portée par le groupe. En effet il est prouvé que travailler dans un environnement diversifié, égalitaire et inclusif crée de la valeur, car cela permet à chacun de se sentir responsabilisé et respecté pour ce qu'il est et pour sa contribution. Egalement, un comité de pilotage international visant à coordonner, animer et impulser des politiques groupe et locales afin de promouvoir la diversité a été instauré.

Performance & bilan de l'année

La répartition par sexe est stable ; les hommes représentent 53,7% de l'effectif, les femmes 46,3% avec des situations différentes selon les métiers et les pays.

Par métier, les hommes sont plutôt majoritairement représentés dans les métiers du vieillissement, de la maintenance et du commercial. Les femmes sont, quant à elles, plus présentes dans les métiers du *marketing*, du service client et du conditionnement.

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE

Indicateur	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	Objectifs 2024/2025
Index égalité professionnelle *(sur 100)*		83	83	84	89	90
Taux de *managers* F/H *(en %)*	44	45	46	48	46	50
Taux de formation F/H *(en %)*	46	45	45	43	48	50
Taux de femmes au sein du COMEX *(en %)*	17	17	10	33	33	40

PLAN D'ACTION

Action 1 : actions en faveur de l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes

Le groupe suit le ratio *Managers* Femme/*Managers* Homme qui s'établit au titre de l'exercice 2022/2023 au niveau du groupe à 45,5% en diminution rapport à l'exercice précédent.

De plus, en France, nous suivons l'indicateur d'écart pondéré de taux de promotions entre les femmes et les hommes par année civile.

En 2022, celui-ci s'établissait à seulement 1,12% en faveur des hommes qui traduit un taux de promotion (proportion de salariés promus au sens de la catégorie socio-professionnelle) de 6,0% pour les femmes contre 8,9% pour les hommes. Cet indicateur fait partie du calcul de l'Index de l'égalité femmes-hommes tel que défini par le décret relatif aux modalités d'application et paru au Journal Officiel le 9 janvier 2019 modifié par le décret du 25 février 2022. Par ailleurs, l'index de l'égalité femmes-hommes a été publié par le groupe au cours de l'exercice 2022/2023 dans le respect des dispositions légales.

Le groupe veille également à l'équité dans l'accès à la formation des collaboratrices et des collaborateurs. Ainsi, au cours de l'exercice 2022/2023, le ratio Femme/Homme ayant bénéficié d'au moins une formation s'établit à 47,7% en augmentation par rapport à l'exercice précédent.

Les politiques de rémunérations sont encadrées par des évaluations de rôle éclairées par une méthodologie et par une expertise externe à l'entreprise et par une évaluation de la performance fondée sur des compétences identifiées et des objectifs partagés. Les politiques de recrutement et de mobilité interne font l'objet de procédures et/ou de chartes internationales qui guident les *managers* et favorisent la prise de décision collégiale fondée sur des critères objectifs.

Action 2 : lutte contre les discriminations

Au travers des documentations remises aux collaborateurs dès leur arrivée dans une nos entités, nous rappelons les dispositions légales ou conventionnelles applicables en matière de non-discrimination et rappelons également les procédures applicables si un collaborateur était victime d'une telle situation.

Par exemple le guide du collaborateur remis aux collaborateurs de notre direction Europe en Suisse stipule que « L'interdiction de toute discrimination s'applique notamment à l'embauche, à l'attribution des tâches, à l'aménagement des conditions de travail, à la rémunération, à la formation et au perfectionnement professionnels, à la promotion et à la résiliation des rapports de travail ».

Sur le site d'Angers, un groupe de travail a pris l'initiative d'animer des sessions d'information sur le harcèlement sexuel et les agissements sexistes auprès des collaborateurs. Ces sessions ont été l'occasion de sensibiliser les collaborateurs à ces risques .

Également, nous encourageons les collaborateurs à lancer une alerte en signalant à travers la Ligne Éthique des manquements, actes répréhensibles ou dangers qu'ils constatent ou dont ils auraient connaissance. Ceci inclus notamment toute forme de discrimination. Les alertes sont encadrées par la charte du lanceur d'alerte qui rappelle que l'utilisation de bonne foi de la Ligne Éthique n'exposera le Lanceur d'alerte à aucune sanction disciplinaire, quand bien même les faits s'avéreraient par la suite inexacts ou ne donneraient lieu à aucune suite. Nous interdisons toute mesure de rétorsion ou représailles, y compris les menaces et tentatives de représailles, à l'encontre des collaborateurs qui rapportent, de bonne foi, leurs préoccupations quant aux manquements ou dangers suspectés au travail. Ainsi, aucune personne ne peut être écartée d'une procédure de recrutement, aucun collaborateur ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire, notamment en matière de rémunération ou de promotion professionnelle pour avoir signalé une alerte dans le respect de la loi.

Action 3 : inclusion sociale

DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE ET DES *VIE*

Pour former les talents de demain et favoriser la mixité générationnelle, Rémy Cointreau s'engage dans l'apprentissage. Sur les sites français, de jeunes apprentis (niveau Bac pro à Bac +5) apprennent un métier, dans la perspective de développer rapidement la rigueur, la créativité et le professionnalisme attendus dans le monde professionnel. Le groupe a donc poursuivi sa politique volontariste en matière de formation en alternance, avec le renouvellement des contrats d'alternance venus à échéance quand cela est nécessaire et le recrutement de nouveaux contrats sur de nouveaux métiers. À fin mars 2023, la part de ces contrats représente 4,54% de l'effectif en France, en progression par rapport à l'exercice précédent.

De plus, chaque stagiaire bénéficie d'un entretien avant son départ pour faire un point sur sa formation au sein du groupe et partager la vision de son orientation future.

PARTENARIAT AVEC *NOS QUARTIERS ONT DU TALENT* DEPUIS 2014

Pour continuer d'irriguer l'identité multiculturelle du groupe et favoriser la diversité, le groupe s'engage activement pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, Bac +3 et plus, âgés de moins de 30 ans, issus de milieux sociaux modestes ou de zones prioritaires. Notamment, le partenariat avec « Nos Quartiers ont du Talent » initié chez Rémy Martin en 2014 a poursuivi sa mobilisation en faveur de l'insertion professionnelle de jeunes diplômés issus de milieux défavorisés. Dans ce dispositif social important et solidaire, les parrains de l'entreprise ont un rôle très important auprès de tous ces jeunes en perte de confiance et soucieux de leur avenir en leur prodiguant des conseils précieux pour être meilleur en entretien de recrutement et partager leur réseau professionnel. Depuis 2014, ce dispositif a permis d'accompagner 104 jeunes diplômés et contribuer à l'embauche de 59 jeunes recrutés en CDI ou CDD.

PARTENARIAT AVEC *SPORT DANS LA VILLE* DEPUIS 2017

À Paris, notre site continue de s'associer depuis 2017 à l'action de *Sport dans la Ville*, principale association d'insertion par le sport qui accompagne des jeunes issus de quartiers prioritaires sur le chemin de la formation et de l'emploi. Cette année les collaborateurs ont été associés à divers évènements organisés au cours de l'année (tournois de tennis solidaire en Juillet 2022 et soirée annuelle solidaire en Décembre 2022).

Action 4 : insertion des personnes en situation de handicap

En matière de handicap, les sites de Cognac et d'Angers ont été précurseurs au sein du groupe.

En octobre et décembre dernier, le site de Cognac a convié l'ensemble des collaborateurs à une « Conférence Théâtrale » sur la diversité organisée, en collaboration avec une compagnie de théatre spécialisée dans ce type de d'intervention en entreprise. L'objectif était de révéler l'impact négatif que produisent les préjugés et de favoriser l'intégration des personnes dans toutes ses dimensions. Plus spécifiquement, ces sessions, d'une heure chacune, ont permis à chacun d'appréhender de manière ludique quelques préjugés habituels sur les thèmes du handicap, de l'égalité femme/homme et des origines. Une dizaine de sessions ont été organisées sur le site et ont bénéficié à plus de 180 collaborateurs.

À Angers, le groupe a continué de faire le choix de verser sa taxe d'apprentissage à des organismes, écoles ou structures accompagnantes favorisant l'insertion des travailleurs handicapés. de plus, au cours de l'exercice le site a également participé à la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées à travers l'initiative DuoDay. À cette occasion les équipes d'Angers ont accueilli deux personnes en situation de handicap, en duo avec des collaborateurs volontaires au sein de la direction des ressources humaines et de la production. Au programme de cette journée : découverte du métier, participation active, immersion en entreprise. Cette journée a été une opportunité de rencontre pour changer de regard et, ensemble, dépasser nos préjugés.

Également au cours de l'exercice, en France, les entités de l'Unité Économique et Sociale ont initié une démarche d'analyse/diagnostic, auprès de l'ensemble des parties prenantes. Cette démarche a permis de proposer aux collaborateurs l'opportunité de venir renforcer, sur la base du volontariat, le réseau des Référents handicap. Les missions proposées aux volontaires est de contribuer à sensibiliser et informer tous les collaborateurs sur tous les types de handicap, de faciliter l'intégration des collaborateurs ayant une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) et de maintenir dans l'emploi les collaborateurs ayant une RQTH. Ce diagnostic permettra également de mettre en place un plan d'action et d'élaborer un charte handicap.

1.4.1.6 DIALOGUE SOCIAL (ODD 8)

Enjeux et impacts

Le dialogue social recouvre toutes les formes de négociation, de consultation, d'information et de concertation, entre les collaborateurs ou leurs instances représentatives et la direction, sur des enjeux politiques et sociaux d'intérêt commun. Il contribue au sens du travail et à sa qualité et garantit ainsi son utilité économique et sociale au sein de Rémy Cointreau. L'absence de ce dialogue constituerait un frein au développement de nos activités.

Politique

En France, fidèle à ses choix historiques, Rémy Cointreau privilégie l'accord collectif dans tous les domaines de la négociation. Par ailleurs, tous les deux ans, Rémy Cointreau mène une enquête de satisfaction au niveau mondial qui est un moyen d'expression directe des collaborateurs sur leur ressentis et leurs perceptions sur les différents aspects de la vie au travail chez Rémy Cointreau. À l'international le groupe veille, sous la responsabilité des directeurs des ressources humaines des pays des lesquels le groupe opère, à se conformer aux dispositions légales en matière de dialogue social collectif ou individuel. Également, l'ensemble des équipes ressources humaines ont pour mission d'entretenir le dialogue avec les collaborateurs à titre individuel ou collectif.

PLAN D'ACTION

Action 1 : fréquence du dialogue social

En France, l'exercice 2022/2023 a été marqué par 24 réunions entre la direction et les instances représentatives de l'Unité Économique et Sociale, en plus des réunions organisées sur les sites. Ces échanges ont permis la signature de 5 accords portant sur des sujets aussi divers que, notamment, les élections professionnelles, la politique salariale, la mobilité durable ou le dispositif de retraite supplémentaires.

À la Barbade, le dialogue avec les organisations représentatives est aussi une composante essentielle des relations sociales. À titre d'exemple, après 6 réunions avec les représentants du personnel, un accord a été signé en 2022 portant sur les années civiles 2022 et 2023. Cet accord porte sur les éléments de rémunération (augmentation de salaire et d'indemnité de repas) au profit de nombreux collaborateurs de Mount Gay Distillerie.

La mise en place de ces accords couvrent 90,8% des effectifs présents dans ces 2 pays.

Action 2 : transparence de l'information

En France, la direction met à disposition des partenaires du dialogue social une base de données économiques, sociales et environnementales. Cette base rassemble les informations sur les grandes orientations économiques et sociales de l'entreprise et regroupe 9 catégories d'informations: l'investissement social, l'investissement matériel et immatériel, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, rémunération des salariés et dirigeants, les représentants du personnel et activités sociales et culturelles, rémunération des financeurs, flux financiers, partenariats, transferts commerciaux et financiers et environnement. Rémy Cointreau remet également en amont les informations nécessaires à un dialogue éclairé, ou, à l'issue des réunions, les informations partagées

1.4.2 Engagements auprès de notre chaîne de valeur (ODD 8)

1.4.2.1 DEVOIR DE VIGILANCE ET ACHATS RESPONSABLES (ODD 8)

Gouvernance

La stratégie du Groupe Rémy Cointreau sur le devoir de vigilance et les achats responsables est sous la responsabilité du Directeur Général (DG), du Directeur des Opérations et du Directeur des Achats.

En collaboration avec les sites de production et les directions « RSE Carbone » (champions RSE Production, Achats, *Supply Chain*, et Développement *Packaging*) et « RSE Terroirs », ils conçoivent et mettent en œuvre la stratégie en matière d'achats responsables.

La stratégie «devoir de vigilance et achats responsables » est déployée en coordination avec les Directions Achat des sites afin d'être adaptée aux spécificités et enjeux locaux. Les relations avec les fournisseurs sont régies par un contrat faisant référence à l'engagement Global Compact des Nations Unies. Il requiert des fournisseurs qu'ils adhèrent aux valeurs de respect des droits de l'homme, de l'environnement et des principes sociaux fondamentaux. Par ailleurs, la charte déontologique des achats permet de s'assurer que les bonnes pratiques sont adoptées par l'ensemble des acheteurs de Rémy Cointreau et d'éviter dans la mesure du possible toutes dérives dommageables aux intérêts du Groupe.

Enjeux et impacts

Pour Rémy Cointreau, la responsabilité RSE ne se conçoit que dans l'implication de la totalité de ses parties prenantes, ce qui inclut ses fournisseurs. C'est donc un enjeu majeur pour Rémy Cointreau d'associer ses fournisseurs à sa politique RSE, afin de garantir que les achats effectués s'inscrivent dans une démarche totalement responsable, notamment en matière de respect des Droits de l'homme, de l'environnement et de sécurité au travail. C'est aussi un enjeu fort de réputation de l'entreprise auprès de ses clients.

De plus, le Groupe veille à ce qu'il n'existe pas de dépendance à un fournisseur clé. Rémy Cointreau dénombre une centaine de fournisseurs stratégiques. Les approvisionnements en eau-de-vie de cognac, par exemple, font l'objet d'engagements sur le long terme, réduisant de fait les risques de sous approvisionnement.

Politique

La politique d'achats responsables de Rémy Cointreau intègre les trois dimensions de la RSE : social, environnemental et sociétal. Afin de la déployer avec efficacité, la politique groupe s'appuie sur plusieurs leviers :

- **Adhésion à la politique RSE du Groupe** : Un échange régulier est assuré avec nos fournisseurs, afin de leur présenter la politique RSE du Groupe et ses objectifs. Cette année plusieurs réunions ont été organisées avec des fournisseurs stratégiques d'emballage, verriers, cartonniers, bouchonniers entre autres afin de partager en détail nos ambitions RSE et mieux comprendre les leurs.
- **Outil & *Reporting*** : Le Groupe s'appuie sur des outils mutualisés, partagés avec les fournisseurs mondiaux de premier et second rangs. Sont ainsi intégrés les achats de matières premières gérés en central par le Groupe, à savoir ceux concernant les ingrédients, le packaging et les articles publicitaires.
- **Critères de partenariat** : Rémy Cointreau demande expressément à ses fournisseurs d'adhérer à une organisation internationale ayant pour but d'encourager les pratiques éthiques et responsables dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, telles que SEDEX *(Supplier Ethical Data Exchange)*, ECOVADIS ou équivalentes. L'exigence d'adhésion à l'une de ces plateformes a ainsi été inscrite et formalisée dans la procédure achats Groupe.
- **Exigence d'audits réguliers** : Rémy Cointreau requiert que des audits RSE soient réalisés régulièrement (tous les 3 ans maximum) pour ses fournisseurs situés dans des zones géographiques considérées à risque.

Rémy Cointreau reconnu par le CDP comme « *Supplier Engagement Leader* »

L'implication sincère et de longue date de Rémy Cointreau auprès de ses fournisseurs a ainsi été récompensée par le Carbon Disclosure Project (CDP), qui dans le cadre de son Supplier Engagement Rating, a décerné le rating « A » assorti du statut Leadership à Rémy Cointreau, en 2022 et en 2023. Rémy Cointreau se classe ainsi parmi le top 8 % des entreprises évaluées pour leur engagement vis-à-vis de leurs fournisseurs en matière de changement climatique.

PLAN D'ACTION

Action 1 : une exigence de proactivité RSE et de transparence dans le partage d'information

La politique achats responsables du Groupe vise à construire des relations fournisseurs durables et équitables et à contribuer à la création de filières d'approvisionnement éthiques et responsables. Pour cela, il est essentiel que les partenaires avec lesquels le Groupe travaille aient une démarche RSE active et travaillent dans la transparence.

La plateforme internationale SEDEX a notamment grandement simplifié les pratiques du Groupe en matière d'achat et permet de mutualiser les audits déjà réalisés chez les fournisseurs, par leurs autres clients : sont stockées en ligne des informations concernant les normes de travail, l'hygiène et la sécurité, l'environnement et l'éthique commerciale.

Les questionnaires d'autoévaluation permettent également aux fournisseurs de partager des informations sur leur entreprise avec leurs clients en répondant à une série de questions complètes adaptées à différents types d'entreprises. Dans le cas de SEDEX, les questions s'appuient sur les quatre piliers de la méthodologie d'audit SMETA (*Sedex Members Ethical Trade Audit*) concernant les conditions de travail, la santé et la sécurité des employés, les impacts environnementaux et l'éthique des affaires.

Enfin, l'exploitation des données SEDEX permet de recenser plus précisément les risques RSE potentiels chez les fournisseurs du Groupe. Les fournisseurs dont le niveau de risque s'affiche comme élevé et qui ne semblent pas avoir un système de management et de contrôle solide, font l'objet d'un suivi poussé de la part de l'équipe achats : une alerte est remontée au fournisseur, une analyse détaillée est faite de leurs retours et des pistes d'amélioration sont suggérées.

Actuellement, moins d'1% des fournisseurs adhérents sur SEDEX présente un risque élevé.

Afin d'avoir une vision plus fine des politiques RSE de nos fournisseurs (incluant les fournisseurs de rang 2), il a été décidé de créer, depuis 2020/2021, deux nouveaux indicateurs représentatifs de leurs engagements :

- **Taux de fournisseurs stratégiques avec une démarche RSE proactive** (adhésion SEDEX, transparence dans le partage d'informations, évaluation ECOVADIS ou labels « Label Engagé RSE »), et donnant accès à toutes les informations contenues dans la plateforme d'une organisation internationale (réponses au questionnaire d'autoévaluation, visibilité sur leurs audits publiées, *etc.*). Le Groupe compte une centaine de fournisseurs stratégiques ;
- **Taux de fournisseurs adhérents de SEDEX et ayant complété la totalité des informations** demandées dans le questionnaire d'autoévaluation.

Les actions menées par l'équipe achats en 2022/2023 ont permis d'améliorer les deux indicateurs clés de performance en matière d'achat responsable.

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE : ACHATS RESPONSABLES

Indicateur	2020/2021	2021/2022	2022/2023	Objectifs 2024/2025
Taux de fournisseurs stratégiques ayant une démarche RSE proactive *(en %)*	82%	78%	83%	100%
Taux de fournisseurs adhérents de SEDEX et ayant complété la totalité des informations du questionnaire d'autoévaluation *(%)*	49%	82%	87%	100%

Note : le Groupe compte une centaine de fournisseurs stratégiques et environ 200 fournisseurs adhérents à SEDEX.

Action 2 : Audits RSE

Un deuxième niveau de contrôle est apporté par les audits RSE exigés dans des zones géographiques considérées à risque. Dans ces situations, Rémy Cointreau exige de ses fournisseurs d'avoir fait l'objet d'un audit de type RSE (SMETA 4 pillars de préférence) de moins de trois ans. Soit l'audit existe déjà sur la plateforme d'un organisme international (tel que SEDEX ou ECOVADIS), soit il est déclenché par Rémy Cointreau ou par les fournisseurs eux-mêmes, via des auditeurs externes.

En 2022/2023, des audits RSE ont été réalisés sur une cinquantaine de sites appartenant à des fournisseurs d'articles de conditionnement, articles publicitaires et matières premières agricoles. L'obtention des données issues des audits, notamment les non-conformités et leur classification (mineur, majeur, critique, très critique), a permis à Rémy Cointreau d'encourager des actions rapides de la part des fournisseurs visant à la résolution des celles-ci. Actuellement aucune non-conformité de type « très critique » n'est relevée (travail forcé, esclavage, refus d'audit, *etc.*).

Le Groupe réalise des points réguliers avec ses fournisseurs pour les encourager à clôturer les non-conformités en cours dans un état d'esprit d'amélioration continue.

1.4.3 Engagements auprès de nos territoires et de la société (ODD 3, 4, 8, 12, 16, 17)

1.4.3.1 PROMOTION D'UNE CONSOMMATION ÉTHIQUE ET RESPONSABLE (ODD 3)

Gouvernance

La stratégie du Groupe Rémy Cointreau en faveur d'une consommation éthique et responsable s'appuie sur une collaboration active des équipes RSE, Juridiques, Réglementaires, Communication et Affaires Publiques, sous la forme d'un comité de pilotage, sponsorisé par la directrice juridique Groupe et la directrice Communication Groupe (membre du comité exécutif). Ce comité se réunit de manière ad-hoc afin de valider les campagnes marketings à venir.

Elle est également déployée, en interne, en collaboration avec les équipes ressources humaines groupe et marchés.

Enjeux et impacts

Rémy Cointreau, de par le positionnement haut de gamme de ses vins et spiritueux, prône structurellement et depuis des décennies une consommation responsable et qualitative.

Pour autant, le Groupe reconnaît que l'alcool peut faire l'objet d'un usage abusif et que sa consommation inappropriée peut causer de sérieux problèmes de santé pour les consommateurs. Dans ce cadre, le Groupe soutient pleinement l'objectif de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui vise une réduction de 10 % la consommation nocive d'alcool dans le monde d'ici à 2025.

C'est pourquoi le Groupe s'engage à sensibiliser ses collaborateurs et parties prenantes sur un comportement responsable en matière de consommation d'alcool, en s'appuyant sur des principes scientifiques.

Rémy Cointreau ne s'engage pas seul dans la promotion de la consommation responsable d'alcool. Des partenariats avec des organisations professionnelles dans les principaux marchés du Groupe, les pouvoirs publics et les communautés locales sont une réalité depuis de nombreuses années pour le Groupe (voir encadré ci-dessous).

Politique

Rémy Cointreau souhaite promouvoir une culture de la responsabilité autour de deux axes :

- **la promotion d'une consommation responsable** pour l'ensemble de ses parties prenantes internes et externes ;
- **la promotion d'une communication responsable** à destination de ses clients et consommateurs.

La « stratégie de valeur » du Groupe, qui le guide depuis plusieurs décennies, milite par essence pour une consommation responsable : positionnement structurellement haut-de-gamme du portefeuille, croissance des volumes limitée et contrainte par la disponibilité (notamment pour le cognac), et hausses des prix sensibles tous les ans.

De plus, depuis plusieurs années, Rémy Cointreau joue un rôle actif au sein des organisations représentatives qui développent des plans d'action pour sensibiliser les consommateurs sur la consommation responsable d'alcool.

Enfin, des actions de sensibilisation et formation interne auprès de ses collaborateurs ont également été régulièrement menées, notamment dans ses principaux sites de Cognac et d'Angers.

Bien conscient de son devoir d'exemplarité, le Groupe a accéléré encore ses actions de sensibilisation et de communication en interne et en externe à partir depuis 2022/2023. Son plan de consommation responsable « RESPECT » repose ainsi sur 3 piliers :

- **une éducation interne**, avec la mise à jour d'une charte de consommation responsable Groupe (intégrant une liste de hotlines locales ou régionales spécialisées dans l'accompagnement des salariés cherchant de l'aide sur le sujet de l'alcool), le lancement d'un rituel de consommation responsable propriétaire (R.E.S.P.E.C.T) en interne (décembre 2021) puis en externe (décembre 2022), et d'un *e-learning* obligatoire (lancé en juin 2022). Le Groupe encourage également l'organisation de webinaires sur le sujet dans ses principaux marchés. **L'objectif est d'avoir 100% des salariés du Groupe ayant été formés d'ici mars 2025** (cet objectif a été décalé de deux ans, suite à l'arrivée de nombreux nouveaux salariés au sein du Groupe en cours d'année) ;
- **un programme spécifique et *ad hoc* pour les commerciaux du Groupe** (lancé en 2022/2023), intégrant notamment une formation spécifique ainsi qu'un suivi médical et psychologique régulier. **L'objectif est que 100% d'entre eux aient été intégrés dans ce programme d'ici 2025 ;**
- **la communication externe sur la consommation responsable sera accentuée**, à l'initiative du Groupe, des Maisons et des principaux marchés, pour sensibiliser ses parties prenantes, bartenders et clients. **L'objectif du Groupe est que l'ensemble des Maisons et principaux marchés communiquent au moins 1 fois par an, d'ici 2025.**

1

Performance et bilan de l'année

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE : CONSOMMATION RESPONSABLE

Indicateur	2022/2023	Objectifs 2024/2025
Employés formés à la consommation responsable *(% réalisation d'un e-learning spécifique)*	59%	100%

PLAN D'ACTION

Action 1 : s'engager aux côtés des organisations représentatives

Rémy Cointreau est membre d'une ou plusieurs organisations représentatives de l'industrie dans l'ensemble de ses grands marchés. L'un des objectifs communs de toutes ces organisations est de contribuer au développement de plans d'action en faveur de la consommation responsable, afin d'assister les gouvernements des pays dans la protection du consommateur.

Dans son rapport annuel 2022, spiritsEUROPE (https://spirits.eu/upload/files/pressrelease/PR-002-2022%20-%20RDI%20report%202023.pdf), a ainsi exposé un résumé des travaux réalisés par le secteur pour promouvoir une consommation responsable et contribuer à réduire les dommages liés à l'alcool, qui ont diminué dans toute l'Europe au cours des dernières années. L'année dernière, 90 initiatives couvrant six domaines thématiques différents ont été menées dans 23 pays européens, touchant jusqu'à 194 millions de personnes.

Rémy Cointreau est actif dans les principales organisations suivantes :

- en France : la FFS (Fédération française des spiritueux), la FEVS (Fédération des exportateurs de vins et spiritueux) et l'Association « Prévention et Modération » ; Organisation sectorielles : BNIC (Bureau National Interprofessionnel du Cognac), SNFL (Syndicat National des Fabricants de Liqueurs), FWF (Fédération du Whisky de France), FFB (Fédération Française du Brandy) ;
- en Europe : spiritsEUROPE (Fédération européenne des spiritueux) ;
- au Royaume Uni : SWA (*Scotch Whisky Association*) ;
- aux États-Unis : DISCUS (*Distilled Spirits Council of the United States*) ;
- à la Barbade : BAIA (*Barbados Alcohol Industry Association*) et WIRSPA (*West Indies Rum Producers Association*) ;
- en Asie : APISWA (*Asia Pacific International Spirits and Wines Alliance*) ;
- en Chine : FSPA (*Foreign Spirits Producers Association*).

Action 2 : sensibiliser et éduquer en faveur d'une consommation responsable

R.E.S.P.E.C.T : LE RITUEL DE CONSOMMATION RESPONSABLE PROPRIÉTAIRE DU GROUPE

En 2021, le Groupe a développé son rituel de consommation responsable : R.E.S.P.E.C.T.

R.E.S.P.E.C.T a pour objectif d'accompagner les collaborateurs et les clients du Groupe dans une expérience de consommation responsable de ses vins et spiritueux d'exception, avec des étapes simples et faciles à retenir, chacune des lettres R.E.S.P.E.C.T représentant une action de ce rituel. Ces étapes s'appuient sur des principes scientifiques, qui n'exonèrent en rien le consommateur de maitriser sa consommation en fonction des circonstances.

R pour READY : « get Ready, by drinking water »/« Préparez-vous en buvant un verre d'eau ! »

E pour EAT : « Eat before and during the tasting »/« Mangez avant et pendant la dégustation ! »

S pour SIP : « Smell and Sip Slowly »/« Humez, puis dégustez lentement ! »

P pour PAUSE : « Pause by drinking water before a second glass of alcohol »/« Faites une pause entre deux verres d'alcool en buvant un nouveau verre d'eau ! »

E pour ENJOY : « Enjoy responsibly : check your limits with your favorite Drink Control App »/« Consommez avec modération : évaluez vos limites grâce à votre App préférée, telle que *DrinkControl !* »

C pour CAPTAIN : « Be the Captain by making sure your friends are celebrating responsibly too ! »/« Endossez votre rôle de capitaine et assurez-vous que vos amis célèbrent également de façon responsable ! »

T pour TIME : « Take your Time »/« Prenez votre temps ! »

Ce rituel a été intégré dans les processus d'induction des nouveaux arrivants dans le Groupe, est systématiquement promu lors d'évènements internes et a été déployé dans les circuits de visite des sites. À Cognac, R.E.S.P.E.C.T. a été détaillé sous forme de 7 vidéos reprenant les principes de la dégustation responsable pour la WeCare Academy (formation de la Maison Rémy Martin portant sur les initiatives RSE de la Maison destinée aux collaborateurs).

Le rituel a été lancé en décembre 2021 en interne et en décembre 2022 en externe, notamment via les réseaux sociaux, avec un reach de plus de 10,000 vues.

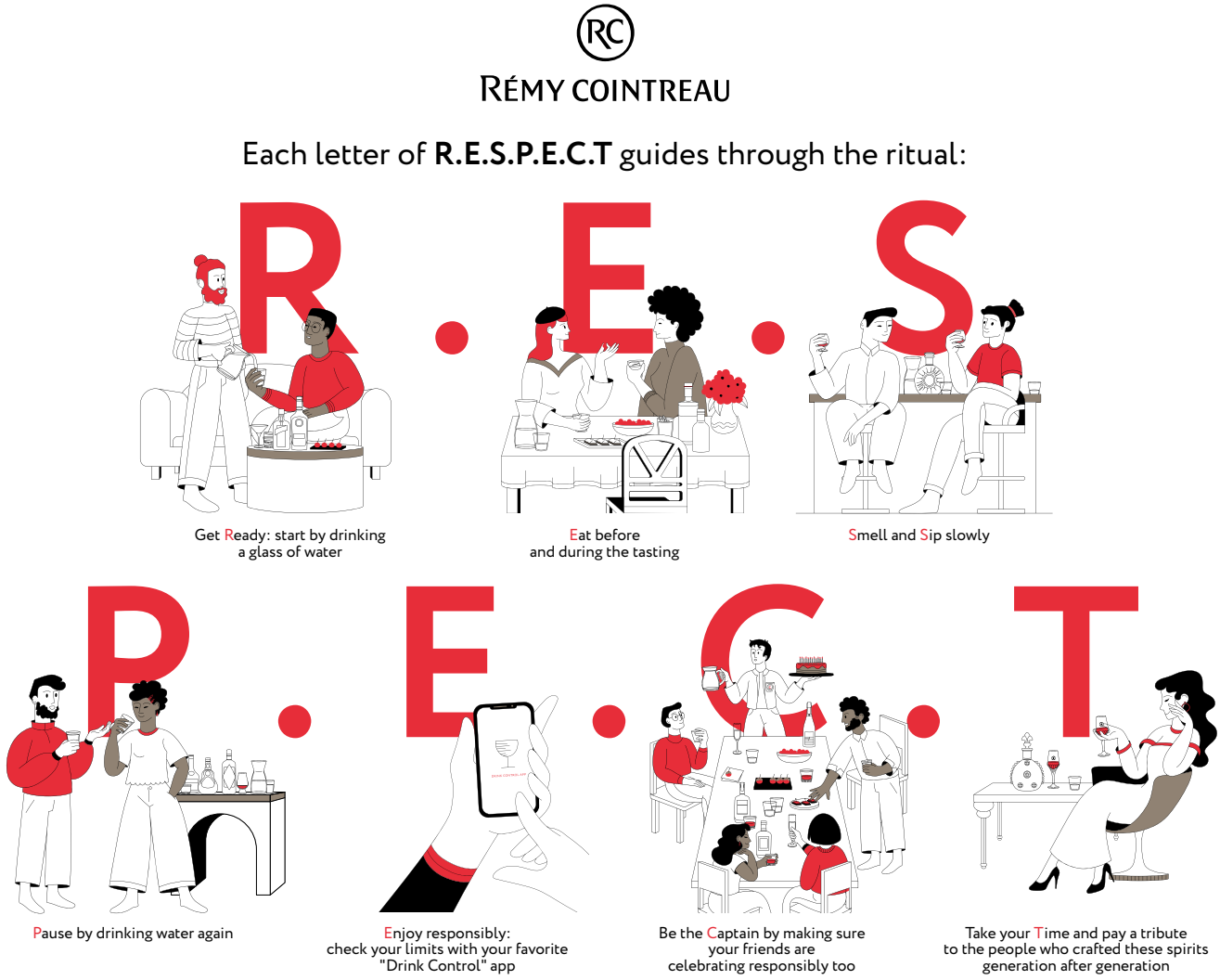

En 2022, la Chine a été particulièrement active dans la formation de ses salariés à la consommation responsable. A l'occasion de leur conférence annuelle de marché, les 430 salariés de la filiale ont suivi un atelier "Culture and CSR". 40 équipes ont ainsi pu échanger autour du rituel de consommation responsable RESPECT et ont ainsi pu imaginer des situations (banquet d'affaires, réunion de famille, soirée dans un bar, fête, mariage) durant lesquelles ce rituel de consommation responsable peut parfaitement s'intégrer.

COINTREAU : POURSUITE DU DEVELOPPEMENT DES « COCKTAILS ALTERNATIFS »

En 2021/2022, la Maison Cointreau a souhaité innover en matière de consommation « plus responsable », avec le lancement des « cocktails alternatifs ». Considérés comme une catégorie à part entière, ces cocktails contiennent une teneur en alcool comprise entre 1,2 ° et 8 ° et leur proportion de spiritueux à 40 ° n'excède pas 25 ml par verre (ou équivalent). Ces cocktails n'étant pas sans alcool, la marque invite les consommateurs à les consommer de manière responsable et avec modération. Les « cocktails alternatifs » représentent 10% des recettes de cocktails de la marque Cointreau et l'objectif est qu'ils en représentent 20% d'ici 2025.

La Maison Mount Gay poursuit ses actions collaboratives à la Barbade :

- dons au Conseil national sur l'abus de substances (l'agence principale à la Barbade dans la lutte contre l'abus de substances et la toxicomanie) pour déployer des affiches et financer une émission de radio sensibilisant les auditeurs à l'importance de la consommation responsable;
- partenariat avec « Adopt-A-KM » qui promeut une signalisation en faveur de la consommation responsable le long de l'autoroute de l'île, tout en aidant à son entretien (ramassage des ordures, coupe du gazon, *etc.*) ;
- participation aux décisions clés pour la Barbade et la région des Caraïbes en matière de consommation responsable et de publicité, en partenariat avec la *West Indies Rum & Spirits Producers Association* (WIRSPA) dont il est membre.

1

Action 3 : une communication éthique et responsable

Le groupe Rémy Cointreau s'engage à ce que l'ensemble des campagnes de communications commerciales respectent les principes suivants :

- qu'elles n'encouragent pas une consommation irresponsable ou utilisation abusive de quelque manière que ce soit (pas de bouteilles vides, de festivités excessives, de situation de prise de risque,...) ;
- qu'elles ne mettent pas en avant de vertus particulières attribuées à l'alcool (amélioration des capacités, bénéfice thérapeutique ou dimension santé) ;
- que les mineurs et autres populations sensibles ne soient pas ciblés, et en particulier que les ambassadeurs ou influenceurs utilisés dans les médias ne projettent pas une image de jeunesse excessive (aucun enfant ; influenceurs ou célébrité de moins de 25 ans) ;
- que les messages de consommation responsable soient systématiquement indiqués et si possible illustrés (contenance des verres, présence d'aliments et/ou d'eau dans une situation de consommation...) ;
- que la communication soit respectueuse, notamment en matière d'inclusivité. Le groupe Rémy Cointreau s'engage à ne pas porter atteinte à la dignité des personnes et à ne jamais s'associer à aucune sorte de discrimination ou diffamation, en tenant compte des spécificités culturelles et des normes sociales propres aux marchés.

En cas d'interrogations ou de points sensibles, le COPIL de Communication Responsable Groupe constitué de représentants des départements RSE, Juridique, Affaires Réglementaires, Communication et Affaires Publiques est saisi et rend un avis collectif sur le projet.

1.4.3.2 TRANSPARENCE, TRAÇABILITÉ ET QUALITÉ DES PRODUITS (ODD 12)

Enjeux et impacts

Grâce à une sensibilisation croissante de la société civile sur les dangers qui menacent la planète, les clients du Groupe portent une attention de plus en plus importante à la qualité de ce qu'ils consomment, mais aussi à leur façon de consommer et à leur empreinte environnementale. Rémy Cointreau se doit donc d'amener de la transparence, des réponses et des garanties face à ces attentes. Il y a un enjeu de durabilité de l'entreprise et de réputation auprès de ses clients.

Politique

Afin de garantir transparence, traçabilité et qualité des produits, le Groupe agit sur 3 leviers principaux :

- une politique qualité exigeante (objectif « zéro réclamation ») ;
- le marquage des bouteilles à l'aide d'un code ou numéro de lot (pour la plupart à travers un gravage et pour certains produits à l'aide d'une puce NFC), afin de garantir leur traçabilité et ainsi la qualité des produits contenus ;
- une information complète sur l'étiquetage (étiquettes physiques et, dans certains cas, complétées d'informations dématérialisées) et sur les sites internet, offrant transparence aux clients sur le processus de fabrication des marques et leurs engagements en matière de durabilité.

PLAN D'ACTION

Action 1 : Marquage des bouteilles pour une garantie de traçabilité

La quasi-totalité des bouteilles du Groupe Rémy Cointreau sont gravées sur le verre (ou marquées au laser) afin d'avoir une traçabilité parfaite et ainsi lutter contre la contrefaçon. C'est aussi un moyen de garantir la qualité des vins et spiritueux haut de gamme du Groupe à ses clients.

Action 2 : Information Consommateur ; valeur énergétique sur les étiquetages et engagement européen vers plus de transparence

Dans un souci de transparence vis-à-vis de nos clients, les informations relatives à la composition et aux données nutritionnelles de nos champagnes et spiritueux sont disponibles, soit sur l'étiquetage, soit sur les sites Internet dédiés.

En 2022/2023, Rémy Cointreau a largement atteint l'objectif fixé par l'association européenne spiritsEUROPE en 2019 concernant la communication volontaire sur la valeur énergétique des produits (étiquette). La liste des ingrédients et la déclaration nutritionnelle complète (sites internet des marques), des produits commercialisés dans l'UE est disponible sur Internet depuis 2020 et sera progressivement disponible de manière digitale via un renvoi depuis un QR code apposé sur les bouteilles.

Ainsi, près de 80% du volume des bouteilles de Rémy Cointreau commercialisées au sein de l'Union Européennes et du UK portent une information énergétique sur leur contre-étiquette.

En 2019, Rémy Cointreau s'est engagé aux côtés de cinq des plus grands producteurs mondiaux de spiritueux et de plusieurs fédérations nationales. Ces derniers ont signé un protocole d'accord aux termes duquel ils s'engagent à faire progressivement figurer la valeur énergétique de leurs produits sur les étiquetages et à indiquer de façon dématérialisée la liste des ingrédients et la déclaration nutritionnelle complète. D'ici fin 2022, l'objectif était que 66% des produits commercialisés par les signataires au sein de l'Union européenne soient porteurs de ces informations pour une meilleure information des consommateurs.

Sur l'ensemble des étiquetages des produits du Groupe figurent également des pictogrammes concernant la recyclabilité des emballages, ainsi que le rappel de l'importance d'une consommation responsable des produits.

Action 3 : QR codes et étiquette numérique

Rémy Cointreau et plus spécifiquement la marque Cointreau a participé au test et au lancement de la plate-forme « U-label » développée par spiritsEurope et le CEEV en 2021/2022.

Le Groupe a néanmoins pris la décision de développer une solution d'étiquetage dématérialisé en interne et lancera ainsi ses premières bouteilles porteuses d'un QR code information consommateur courant 2023 sur un périmètre européen, pour offrir à ses consommateurs une solution efficace à leur demande croissante de transparence sur les produits.

Chaque bouteille portera un QR code sur sa contre-étiquette. Scannée avec un appareil mobile, elle redirigera directement le consommateur vers un site porteur d'informations réglementaires (valeur énergétique et nutritionnelle, liste d'ingrédients) mais également promouvant une consommation responsable. A terme, le consommateur pourra y trouver des informations sur l'origine des matières premières agricoles et l'impact environnemental des produits.

Action 4 : Garantir des produits de la plus haute qualité

La politique qualité du Groupe repose sur une vision qui consiste à rapprocher chacun des acteurs du client final pour en garantir la pleine satisfaction et viser le « zéro réclamation ».

Ces principes sont appliqués au travers de quatre programmes opérationnels : « qualité fournisseurs » (visant à impliquer plus encore nos fournisseurs dans le but de répondre aux besoins exprimés ; « qualité interne » visant à améliorer la maîtrise des process et à réduire les pertes prioritaires (méthode HACCP) ; « qualité conception » visant à améliorer la robustesse et la fiabilité des lancements produits ou des nouveaux équipements ; « qualité supply » visant à maitriser le transport et la distribution des produits pour améliorer la satisfaction du client.

Les sites principaux du Groupe (99,5% des volumes produits) sont certifiés ISO 9001 (qualité) et les 3 principaux (95% des volumes produits) sont également certifiés ISO 22001 (sécurité alimentaire).

Enfin, le Groupe a développé un réseau en charge de la réclamation client, sur chaque marché. Leur rôle est de remonter dans un système d'information global (qui alerte immédiatement le service Qualité de la marque) les retours des clients. La cause du problème est analysée et un plan d'action pour éviter qu'il se reproduise est mis en place. Une réponse est formulée au client et le cas échéant, le produit est remplacé. En 2022/2023, 59 réclamations ont été reçues, dont 22 jugées justifiées après investigation.

Enfin, le Groupe maintient son engagement garantissant que l'ensemble des matières premières agricoles utilisées dans l'élaboration de ses vins et spiritueux soient sans OGM.

INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE : NOMBRE DE RÉCLAMATIONS CONSOMMATEURS JUSTIFIÉES

Indicateur	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Nombre annuel de réclamations justifiées	7	32	40	44	22

1.4.3.3 RELATION ET SATISFACTION DES CLIENTS (ODD 8)

Enjeux et impacts

Le Groupe continue d'investir et de développer son réseau de distribution en propre. Néanmoins, la majorité de son activité se fait par l'intermédiaire de grossistes et de distributeurs partenaires, en particulier dans ses grands marchés. Rémy Cointreau entretient avec eux des relations parfois de longue date. Pour autant, le Groupe s'attache à satisfaire toujours davantage ses clients, dans une démarche d'amélioration continue.

Politique

Depuis plusieurs années, Rémy Cointreau a mis en place un système de notation évaluant le niveau de satisfaction de l'ensemble de ses clients distributeurs. Des axes de progrès sont ensuite systématiquement étudiés et partagés avec ces clients.

En 2022/2023, la note de satisfaction obtenue se maintient à un niveau très élevé de 17,3 sur 20. 96% des clients interrogés estiment ainsi que le Groupe Rémy Cointreau offre un service supérieur ou équivalent aux autres entreprises du même secteur.

Le Groupe a également répondu aux questions posées par les clients distributeurs, principalement au Royaume-Uni et dans le duty free en matière d'engagements RSE du Groupe, et d'actions RSE au niveau des marques.

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE : NOTE DE SATISFACTION DES CLIENTS DISTRIBUTEURS

Indicateur	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Note de satisfaction distributeurs (sur 20)	17,8	-	16,9	18,0	17,3

Note : le covid n'a pas permis de procéder à l'enquête habituelle en 2019/2020.

1.4.3.4 ANCRAGE TERRITORIAL (ODD 8, ODD 17)

Enjeux et impacts

S'impliquer aux côtés des communautés et agir en acteur responsable est au cœur de la stratégie des différents sites et filiales du Groupe. En lien avec son activité mondiale, Rémy Cointreau ne peut ignorer l'impact sociétal lié à des problématiques de développement économique durable des territoires sur lesquels il est présent. Le Groupe contribue ainsi au progrès collectif des territoires, en participant à la création de valeur des terroirs sur lesquels il est présent.

C'est également un enjeu de réputation et d'attractivité de l'entreprise, que ce soit auprès des clients ou de futurs collaborateurs.

Politique

Afin de répondre aux enjeux liés à son impact sociétal, Rémy Cointreau accompagne le développement économique durable des territoires et soutient des actions solidaires. L'objectif du Groupe est de s'impliquer aux côtés des acteurs des territoires et des communautés locales.

Partout dans le monde, les salariés de Rémy Cointreau se mobilisent également pour rendre des services à la communauté et tisser du lien avec les populations locales. Sur les différents territoires où il est présent, par son activité, ses retombées directes et indirectes et grâce à l'enthousiasme de ses collaborateurs, le Groupe mène des actions pour faire exister des environnements d'échanges et d'entraide.

D'ici 2025, le Groupe s'est fixé comme objectif que chacun de ses sites mène au moins une action territoriale. En avance sur cet objectif, l'ensemble des sites du Groupe ont été actifs vis-à vis de leurs communautés en 2022/2023 (86% en 2021/2022).

Notre politique s'inscrit dans un certain nombre d'initiatives nationales et internationales :

Rémy Cointreau, membre du comité des experts RSE du Comité Colbert en France : Fondé en 1954, le Comité Colbert est une association Loi 1901 qui réunit 93 maisons du luxe françaises, 17 institutions culturelles et 6 maisons de luxe européennes. Sa raison d'être est « Promouvoir passionnément, développer durablement, transmettre patiemment la création et le savoir-faire français pour insuffler du rêve. » Dans ce contexte, Rémy Cointreau contribue à la mise en commun de bonnes pratiques en matière de RSE, apporte son expertise sur plusieurs sujets de réflexion et promeut les vertus d'une démarche de responsabilité sociale d'entreprise.

PLAN D'ACTION

Action 1 : Soutien financier aux communautés sous forme de mécénat

Au cours des 5 dernières années, le montant des soutiens aux communautés du Groupe sous forme de mécénat s'est élevé à plus de 5 millions d'euros, dont près de 800,000 euros en 2022/2023.

À titre d'exemple, cette année, la Maison Rémy Martin est devenue membre de l'International Dark Sky Association (IDA), association américaine fondée en 1988, qui labellise notamment les sanctuaires et réserves mondiales de ciels étoilés. La Maison applique désormais les spécifications lumineuses de IDA sur ses nouveaux sites, comme celui des Martins à Juillac, et s'engage à défendre la cause dans le monde. Car lutter contre la pollution lumineuse, c'est préserver la biodiversité, contribuer à améliorer le bien-être humain et réduire notre empreinte carbone. Rémy Martin Chine, notamment, conduit régulièrement des événements invitant influenceurs et clients à observer la pureté des ciels étoilées, et à éduquer le grand public à la lutte contre la pollution lumineuse.

Action 2 : S'impliquer aux côtés des communautés et agir en acteur responsable

En 2022/2023, en complément des nombreuses actions communautaires du Groupe, deux actions méritent d'être soulignées :

En septembre 2022, la filiale France a lancé une initiative de Mécénat de Compétences. Ce dispositif permet aux entreprises de mettre des collaborateurs à disposition d'un organisme d'intérêt général. Dans ce cadre, es collaborateurs peuvent mobiliser leurs compétences au service d'associations pendant leur temps de travail (2 jours). Environ 130 missions d'associations ont été sélectionnées par le groupe, selon trois thématiques : Savoir-faire et artisanat d'exception ; Se consacrer aux autres ; Protéger l'environnement.

Sur l'île d'Islay, Bruichladdich est le plus important employeur privé local. Il est donc naturellement très engagé dans la vie de la communauté locale (et reconnu par le label B-Corp depuis 2020). Au sein de la Distillerie Bruichladdich en Ecosse, un comité caritatif a ainsi été constitué, rassemblant ainsi un groupe de bénévoles dont la mission est de sélectionner et de coordonner tous les dons et initiatives caritatives de la Maison. De plus, les 108 membres du personnel se sont portés volontaires dans trois projets locaux, cumulant un total de 648 heures de bénévolat.

EXEMPLES DE CONTRIBUTIONS DU GROUPE AUPRÈS DE SES COMMUNAUTÉS LOCALES

	Maison	Principales actions	Pays
Soutien sociétal et communautaire	Maison Rémy Martin	**Partenariat avec « Nos Quartier ont du talent** » depuis 2014: Des collaborateurs accompagnent des jeunes en perte de confiance et soucieux de leur avenir, leur prodiguent des conseils pour leur(s) entretien(s) de recrutement et pour construire leur réseau professionnel. **Partenaire de la Fondation de la 2e chance** depuis quinze ans: la fondation a pour but d'aider et d'accompagner des personnes en volonté de rebond après un accident de vie.	Cognac, France
Implication aux côtés des écoles	Distillerie Bruichladdich	À partir de l'été 2023, lancement d'un **« programme de fin d'études »** sur 3 ans (1 an optionnel) : parcours de production ou parcours commercial.	Islay, Écosse
	Mount Gay	Stages, formations professionnelles et bourses d'études pour les étudiants de **l'Université des Antilles, l'Institut de technologie Samuel Jackman Prescod (ITSJP) et Barbados Community College.**	Barbade
	Equipe RSE Groupe	Présentation de la stratégie et des actions RSE du Groupe auprès de promotions d'étudiants de Grandes Écoles telles que **ONIRIS Nantes et l'ESSCA d'Angers.**	France
Embellissement du paysage	Distillerie Bruichladdich	Depuis 2021/2022, le site finance la construction d'un sentier cyclable et piétonnier local, le **Loch Indaal Way**. Ce chemin s'étend sur deux miles entre Bruichladdich et Port Charlotte.	Islay, Écosse
	Telmont	**Financement d'un espace vert** de 730 arbustes et 18 arbres à Épernay.	Champagne, France
Action environnementale	Mount Gay	**Partenariat avec 4Ocean :** 8 nettoyages de plages dans les États de Floride, du Texas, de New York, du Delaware, de Virginie et du Maryland.	USA

Action 3: Lancement du programme « Sustainable Shakers »

En octobre 2022, le Groupe a lancé le programme « Sustainable Shakers », dans l'ensemble de ses marchés, une communauté de partenaires « on-trade » (bars, restaurants, hôtels, ...) qui partagent les valeurs et engagements de Rémy Cointreau en matière de durabilité. Avec la création de cette communauté, le Groupe souhaite : 1) Donner de la visibilité aux actions durables de ses partenaires, en partageant leurs bonnes pratiques sur les réseaux sociaux du Groupe ; 2) Promouvoir l'organisation d'événements responsables avec ses partenaires ; 3) Se positionner comme un partenaire clé de la communauté on-trade en matière de durabilité.

Dans ce contexte, Rémy Cointreau a lancé son premier concept de bar durable, le DENTREE, à Shanghai en Chine. Le concept et les initiatives de durabilité sont intégrés dans chaque détail du bar, depuis son emplacement, sa décoration et ses matériaux jusqu'à la manière dont les clients sont accueillis et servis, les méthodes de traitement de déchets, en passant par le réseau plus large qui s'est formé autour du bar. Ce bar propose ainsi une variété de boissons et de cocktails qui, outre les options habituelles, ouvrent la voie à de nouveaux concepts de durabilité : des ingrédients biologiques localement sourcés constituent la base de la carte des boissons et des snacks.

1.4.3.5 PRÉSERVATION DU PATRIMOINE ET DES SAVOIR-FAIRE (ODD 4 ET 8)

Enjeux et impacts

Le développement durable au sein des Maisons du Groupe Rémy Cointreau passe par la transmission de savoir-faire ancestraux, notamment en matière de distillation et de vieillissement des vins et spiritueux. L'emblème de cette transmission est le cognac d'exception Louis XIII, dont la distillation, le vieillissement et l'assemblage d'eaux-de-vie centenaires pour certaines, requiert la contribution d'environ 4 générations de maîtres de chai.

Dans chacune de ses géographies, Rémy Cointreau contribue ainsi à la préservation et à la pérennité de savoir-faire artisanaux, propices à un développement économique plus responsable et durable.

La préservation du patrimoine et des savoir-faire, c'est aussi promouvoir une philosophie d'entreprise, le partage de bonnes pratiques, le rayonnement d'expertises qui font souvent la fierté des Maisons et de leurs territoires.

Politique

L'ensemble des sites de production du Groupe offre un circuit de visite, afin de promouvoir leurs savoir-faire et patrimoine, multi-centenaires pour la plupart.

PLAN D'ACTION

Action 1 : Faire vivre les savoir-faire artisanaux des sites

Depuis 2012, le site de Cognac est titulaire du label « Entreprise du Patrimoine Vivant », décerné par l'État français aux entreprises qui font vivre les savoir-faire artisanaux et la tradition française.

Et en janvier 2023, la Maison Rémy Martin a obtenu la certification AFNOR NF ENVIRONNEMENT SITES DE VISITE pour les circuits de visite à Cognac et au Centre d'Elaboration Produits à Merpins, faisant de **la Maison Rémy Martin la première entreprise oenotouristique de France certifiée AFNOR NF Environnement Sites de Visite.** Après la création, ces dernières années, des visites RSE qui connaissent un grand succès, comme « Les Coulisses de L'Exception durable », cette certification est désormais la vitrine des engagements de la Maison pour l'Hospitalité. Être certifié NF Environnement Sites de visite, c'est garantir la réduction de nos consommations en eau, énergie, ainsi que la production de déchets. Cette certification permet aussi la mise en place d'une politique d'achats responsables, la réalisation d'un bilan carbone et la sensibilisation des visiteurs à l'environnement. Enfin c'est une philosophie d'accueil pour nous tous et une démarche d'amélioration continue : agir et progresser avec humilité. Une devise chère à la Maison Rémy Martin.

Partenariat avec Christophe Galfard: comprendre les lois de la nature pour mieux protéger notre planète

Depuis 2021, la Maison Rémy Martin s'est rapprochée de Christophe Galfard, l'astrophysicien français, pour en faire son ambassadeur et le porte-parole de ses engagements environnementaux en France et à l'international. Le postulat : « plus nous comprenons les lois de la nature, mieux nous pouvons protéger notre planète ». Pour nous aider à prendre de la hauteur et sensibiliser nos clients, trois films ont été réalisés pour les réseaux sociaux (Le Terroir, Le Centaure, La Nuit) et ont été diffusés à l'international. Des conférences autour de « Notre place dans l'univers » ont été organisées pour les collaborateurs de la Maison, ses partenaires viticulteurs et le grand public : 800 personnes touchées en France. Enfin, un parcours de découverte, « L'Exception d'un Terroir », géologique et sensoriel, a été conçu avec l'équipe du Maître de Chai et le Chef Exécutif des cuisines Rémy Martin et proposé au grand public dès l'été 2022, dans les Domaines Rémy Martin. Ce parcours est animé par Christophe Galfard lui-même.

Action 2 : la Fondation Rémy Cointreau

La Fondation Rémy Cointreau a pour mission d'accompagner, en France et à l'étranger, des initiatives d'intérêt général pour la valorisation et la transmission de savoir-faire d'excellence. À travers ses 4 axes d'engagements, à savoir la transmission pour la pérennité, la valorisation des savoir-faire d'exception, le rayonnement et le mécénat de compétences, elle accompagne désormais près de 40 artisans d'art dans des domaines variés : travail du bois, du carton, du métal, du verre, de la céramique, ou encore de la cire.

Pour ses artisans, le soutien de la Fondation se traduit en investissements en outillages et équipements.

La Fondation s'engage également dans différentes missions avec dix partenaires ciblés sur l'artisanat d'excellence, comme par exemple :

- l'INMA, ou Institution National des Métiers d'Art, dans la création et le développement de la 20e édition du Prix Avenir Métiers d'Art ;
- le Bureau du Design, de la Mode et des Métiers d'Art, comme mécène des Grands Prix de la Création de la Ville de Paris et du Prix Savoir-faire en transmission ;
- l'association des Ateliers des Maîtres d'Art et leurs Élèves, dans l'accompagnement d'initiatives d'intérêt général visant à valoriser les savoir-faire d'excellence et leur transmission et ainsi, dans l'aide au développement des métiers des Maîtres d'Art et de leurs Élèves ;
- Schuch Productions, dans la réalisation d'un documentaire sur l'orgue et les facteurs d'orgues diffusé sur ARTE en mai 2022.

1.5 Gouvernance et éthique des affaires

1.5.1 Gouvernance responsable et éthique des affaires (ODD 16)

Gouvernance

La gouvernance du Groupe Rémy Cointreau en matière d'éthique des affaires est décrite au chapitre 2.1.

Politique

Les grands principes et engagements du Groupe sont exposés dans le chapitre 2.4. Ils sont partagés en interne dans les chartes du Groupe : le code de conduite, la charte anti-corruption, la protection des données personnelles, la politique cadeaux et invitation, la politique Dons, Mécénats & Parrainages, la politique sur les conflits d'intérêts, et la charte du lanceur d'alerte.

Le groupe Rémy Cointreau attend de ses collaborateurs qu'ils se conforment aux règles définies dans ces différentes politiques, présentes sur le site internet du Groupe, et communiquées pour certaines, à travers des e-learnings obligatoires.

En 2022/2023, les communications "Compliance Groupe" ont inclus notamment :

- septembre 2022 : Quiz sur les règles de compliance du Groupe ;
- novembre 2022 : Rappel sur les règles relatives aux cadeaux et invitations ;
- décembre 2022 : Les « 10 Commandements de la compliance » à l'occasion de la journée internationale de la lutte contre la corruption ;
- janvier 2023 : "Privacy golden rules" à l'occasion du *Data Privacy Day ;*
- mars 2023 : Communication sur la prévention des conflits d'intérêts.

1.5.2 Gestion responsable du numérique (ODD 16)

Gouvernance

Le Groupe Rémy Cointreau a mis en place un programme complet et une structure de gouvernance en matière de protection des données à caractère personnel (RGPD). Cette structure travaille quotidiennement sur la conformité au RGPD, en parallèle d'actions spécifiques déployées au sein des filiales afin de répondre aux besoins locaux. Le délégué à la protection des données du Groupe (DPO du Groupe) et le réseau des correspondants « conformité » (en particulier aux États-Unis, en Chine et à Singapour), permettent à Rémy Cointreau de mettre en œuvre les actions de conformité en matière de protection des données à caractère personnel, de mettre en œuvre des politiques et procédures au niveau local et de partager les meilleures pratiques.

La gestion responsable du numérique est également sous la responsabilité du Directeur des Systèmes d'Information, pour les projets concernant le « green IT ».

Enjeux et impacts

Le déploiement d'un programme de conformité aux réglementations sur la protection des données personnelles constitue une opportunité commerciale afin d'assurer l'exactitude et la pertinence des données à caractère personnel collectées ; de mieux comprendre les besoins du consommateur et de conserver la confiance des consommateurs.

Pilier de la transformation digitale du Groupe, la protection des données à caractère personnel constitue l'occasion d'assurer la conformité de nos pratiques en matière de conservation des données à caractère personnel, de gestion des droits, *etc.*

Le numérique responsable regroupe également deux chantiers gérés par la Direction des Informations : le « Green IT » et « l'IT for Green ».

Le « Green IT » consiste à optimiser l'impact environnemental de l'usage des systèmes informatiques du Groupe. En 2022, la DSI a pu calculer une première estimation des émissions carbone liées aux activités numériques.

« L'IT for Green » propose aux différents métiers du Groupe des outils d'analyse et de consolidation des informations sur les impacts environnementaux générés par les activités du Groupe Rémy Cointreau. Ce deuxième chantier est le plus complexe et il se heurte à la faible maturité des solutions informatiques du marché.

Politique

La protection des données à caractère personnel (RGPD) est un sujet qui concerne tous les collaborateurs de Rémy Cointreau. C'est pourquoi le Groupe porte une attention particulière à :

- la formation des collaborateurs (via *e-learning* et en présentiel) ;
- des campagnes de sensibilisation en interne ; et
- la veille juridique.

Par ailleurs, en juillet 2022, la Direction des Systèmes d'Information a signé le manifeste Planet Tech Care afin de partager les bonnes pratiques en matière de gestion responsable du numérique au sein du Groupe.

PLAN D'ACTION

Action 1 : La protection des données à caractère personnel (RGPD)

Le Groupe a créé différents outils et procédures personnalisés afin de se conformer aux règles en matière de protection des données à caractère personnel, comprenant :

- une documentation exhaustive pour assurer la mise en œuvre cohérente et complète de la protection des données à caractère personnel et des normes communes. Elle repose sur une politique globale de protection des données à caractère personnel adaptée aux exigences locales, et s'accompagne de procédures détaillées et d'outils associés ;
- des listes de contrôle et des modèles sur des sujets spécifiques, tels que le traitement des demandes des personnes concernées ou le traitement des violations potentielles de données à caractère personnel ;
- des processus d'audit et des questionnaires afin d'évaluer la maturité et le niveau de conformité en matière de protection des données à caractère personnel.

Action 2 : Calcul de l'empreinte carbone du numérique du groupe

Depuis 2022/2023, l'empreinte carbone numérique du Groupe est calculée trimestriellement, avec l'aide de GREENMETRICS.

Le rapport présente les émissions carbone générées par les activités numériques du Groupe (stockage des fichiers et des mails, activités cloud), par les équipements informatiques utilisés, et par l'usage des technologies digitales.

Sur l'ensemble de l'année, cette empreinte s'élève à 1 409 Teq CO_2.

La gestion du stockage des fichiers du Groupe, actuellement hébergés aux USA, seront l'une des actions de réduction prioritaires pour 2023/2024.

Empreinte numérique du Groupe en 2022/2023

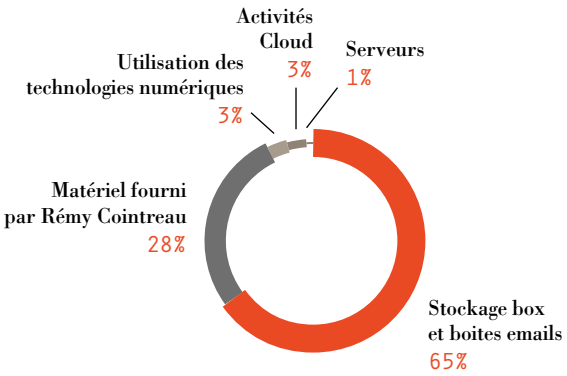

Action 3 : Déploiement du « Carbon Score » et campagnes de sensibilisation

Afin de sensibiliser les collaborateurs aux émissions carbone générées par leur usage de l'outil informatique, la Direction des Systèmes d'Information (DSI) a déployé la plateforme CarbonScore sur l'ensemble des ordinateurs du Groupe.

Celle-ci permet de connaitre son impact carbone individuel, lié au stockage des fichiers et à la gestion des emails. Chaque collaborateur se voit attribuer un score personnel et des suggestions d'actions afin de diminuer son impact.

En avril 2023, une action de nettoyage a été lancée via CarbonScore. Elle a permis de stabiliser pendant quelques semaines l'augmentation des volumes de stockage et donc les émissions Carbone.

Par ailleurs, des communications régulières sont envoyées aux collaborateurs. Elle se basent sur 12 réflexes Green IT du quotidien définies par la DSI : extinction des ordinateurs le soir, gestion de la boite mail, gestion du flux des vidéos, chargement des smartphones, limitation de l'usage de la localisation pour n'en citer que quelques-uns.

Action 4 : Écoconception des sites web

Des actions d'analyse de la conception des principaux sites web *marketing* et *e-commerce* du Groupe ont été lancées avec Greenmetrics.

L'objectif est de déployer une véritable politique d'écoconception des sites en travaillant sur leur sobriété, l'hébergement, les bonnes pratiques de l'outil de développement, et de l'afficher sur les sites.

1.5.3 *Lobbying* responsable (ODD 16)

Gouvernance

Le lobbying responsable est sous la responsabilité du Directeur des Affaires Publiques (qui rapporte directement au Directeur Général). Il est appuyé par une équipe de Directeurs Affaires Publiques régionaux.

Enjeux et impacts

L'enjeu pour Rémy Cointreau est que l'intégrité des pratiques de lobbying fasse partie intégrante de la politique RSE

Politique

Aujourd'hui, l'essentiel du lobbying du Groupe est fait au travers d'associations professionnelles (Spirits Europe, Discus, FFS, FEVS, *etc.*). Au sein de ces associations, Rémy Cointreau respecte un "anti-trust statement" qui exclut toutes les discussions autour des aspects stratégiques et commerciaux de l'entreprise.

Pour autant, le Groupe souhaite rédiger sa propre charte des « Affaires Publiques », afin de définir ses engagements en matière de lobbying, en cohérence avec ses valeurs et sa démarche éthique des affaires.

1.6 Indicateurs

Objectif de Développement Durable (ODD)	Enjeux Rémy Cointreau	Indicateurs liés aux risques	
		Indicateurs	Périmètre
		TERROIRS	
15 Vie terrestre	Adaptation des terroirs	Taux de surfaces agricoles engagées dans une certification, *en %* [1]	Monde
		Taux de surfaces viticoles certifiées HVE de la coopérative viticole de Cognac (AFC), *en %* [1]	Site de Cognac
	Préservation de la biodiversité	Taux de Maisons ayant au moins 1 programme de biodiversité, *en %* [1]	Monde
		Taux de fûts neufs achetés certifiés PEFC ou FSC, *en %*[1]	Monde
		HOMMES	
3 Bonne santé et bien-être	Consommation responsable	Taux de salariés ayant suivi un e-learning obligatoire sur la consommation responsable, *en %* [1]	Monde
4 Éducation de qualité	Développement de compétences	Taux de salariés bénéficiant d'au moins une formation par an, *en %* [2]	Sites de production Monde/Filiales Monde (> 20 collaborateurs)
		Heures de formation par collaborateur [2]	Sites de production Monde/Filiales Monde (> 20 collaborateurs)
5 Égalité entre les sexes	Diversité et égalité des chances	*Taux de managers F/H, en %* [1]	*Sites de production Monde/Filiales Monde (> 20 collaborateurs)*
		Index Égalité professionnelle F/H, noté sur 100 [1]	France
		Taux de formation F/H, *en %* [1]	Sites de production Monde/Filiales Monde (> 20 collaborateurs)
		Taux de femmes au sein du Comité Exécutif, *en %* [1]	Monde
8 Travail décent et croissance économique	Attractivité, fidélisation, santé, sécurité et bien-être des collaborateurs	Turnover, *en %* [2]	Monde
		Absentéisme, *en %* [2]	France/Sites de production Monde
		Taux de fréquence des accidents du travail [2]	
		Taux de gravité des accidents du travail [2]	
		Moyenne d'âge [2]	Sites de production Monde/Filiales Monde
		Ancienneté [2]	
	Devoir de vigilance et achats responsables	Taux de fournisseurs stratégiques avec une démarche RSE proactive, *en %* [1]	Monde
		Taux de fournisseurs stratégiques adhérant SEDEX ayant complété la totalité du questionnaire d'auto-évaluation, *en %* [1]	
	Ancrage Territorial	Taux de sites ayant au moins une action en faveur de son territoire, *en %* [2]	Monde
16 Paix, justice et institutions efficaces	Gouvernance/Éthique des affaires	Taux de formation à la charte éthique et/ou anti-corruption, *en %* [1]	Monde
		Nombre d'alertes [2]	

1

Progression des Indicateurs							Objectifs RSE	
2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2024/2025	2030/2031
				TERROIRS				
	36	52	58	64	78	82	100	
	23	42	50	54	56	59	70	100 % en 2028/2029
					70	70	100	
					55	94	100	
				HOMMES				
					0	59	100	
		68	74	69	80	81	80	
10	13	14	17	11	16	17	Suivi annuel	
	43	44	45	46	48	46	50	
			83	83	84	89	90	
43	43	46	45	45	43	48	50	
17	17	17	17	10	33 [(b)]	33	40	50
	15	13	14	14	16	13	< 17	
3	2	2	2	2	2	2	< 4	
13	9	8	11	4	8	13	< 9	
0,1	0,4	0,5	0,5	0,7	0,3	0,1	< 0,3	
41	41	40	41	41	41	41	Suivi annuel	
9	8	8	8	8	8	7	Suivi annuel	
				82	78	83	100	
				49	82	87	100	
					86	100	100	
	80	-	86	80	84	84(*)	100	
		6	5	7	7	8	Suivi annuel	

Objectif de Développement Durable (ODD)	Enjeux Rémy Cointreau	Indicateurs liés aux risques	
		Indicateurs	Périmètre
		TEMPS	
	Gestion responsable de l'eau et des effluents	Consommation d'eau, *en m*^{3} (2)	Sites de production Monde
		Taux de valorisation des vinasses de distillation, *en %* (1)	
	Économie circulaire, packaging durable et gestion des déchets	Taux de produits vendus sans emballage secondaire, *en %* (1)	Toutes les marques
		Taux de produits ayant bénéficié d'une action d'écoconception, *en %* (1)	Toutes les marques
		Taux de valorisation des déchets, *en %* (1)	Sites de production Monde
	Empreinte carbone et limitation des émissions de GES	Émissions CO_2 – *Scopes* 1, 2 & 3, *en TeqCO*$_2$ (2)	Sites de production Monde
		Taux d'émissions CO_2 significatives – *packaging* des produits, *en %* (2)	
		Taux d'émissions CO_2 significatives – Fret amont et transport aval des produits, *en %* (2)	
		Taux d'émissions CO_2 significatives – matières premières, *en %* (2)	
		Taux de réduction des émissions CO_2 *Scopes* 1, 2 & 3, en intensité, *en %* (1)	
		Taux de réduction des émissions CO_2 *Scopes* 1 & 2, en absolu, *en %* (1)	
		Taux de réduction des émissions CO_2 *Scope 3,* en absolu, *en %* (2)	
		Taux de réduction des émissions CO_2, *Scope 1, 2 & 3, soumises à un objectif SBT,* en absolu, *en %* (1)	
		Consommation totale d'énergie, *en MWh* (2)	Monde
		Taux de consommation d'énergie renouvelable, *en %* (1)	
		– dont taux de consommation d'énergie électrique renouvelable, en % (1)	

(1) Indicateur de progrès.
(2) Indicateur de vigilance.
(*) Des formations sur la charte éthique/anti-corruption sont prévus pour 2023/2024.

(a) Évolution de l'indicateur principalement due au changement du mode de calcul des émissions (passage de l'outil Bilan Carbone à l'outil GHG Protocol) et à l'intégration des sites d'Islay, du Domaine des Hautes Glaces et de Westland.
(b) Annoncé en 2021/2022, effectif en 2022/2023.
(c) Variation versus le proforma 2020/2021 (138 688 TeqCO$_2$), tel que soumis dans le cadre de l'engagement SBT.

Progression des Indicateurs							Objectifs RSE	
2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2024/2025	2030/2031
				TEMPS				
133 418	174 945	195 096	189 287	200 838	237 356	259 977	Suivi annuel	
			23	32	53	37	70	
			21	74	76	78	85	
					57	67	80	
89	92	94	93	95	95	94	99	
145 789	135 528	174 842 [(a)]	180 449	121 189	148 483	151 141		
	37	47	41	35	41	38		
	23	19	24	20	17	14		
	31	15	13	19	23	22,0		
					-9 [(c)]	4		-50 [(c)]
					-18 [(c)]	16		-42 [(c)]
					9 [(c)]	1		
					11	-6		-27 [(c)]
41 854	39 656	38 495	39 261	40 125	43 511	47 703		
				26	44	38		100
78	77	79	82	86	87	91	100	

1

1.7 Note méthodologique

Rémy Cointreau répond à la déclaration de performance extra-financière (décret n° 2017-1265 du 9 août 2017) obligeant les entreprises cotées à établir une cartographie des risques RSE de son activité et à y associer des indicateurs de progrès. Ces indicateurs sont complétés par des indicateurs de vigilance.

Rémy Cointreau adhère depuis 2003 à la charte *Global Compact* et souhaite être l'ambassadeur des bonnes pratiques de cet engagement mondial dans le domaine des droits de l'homme, des normes du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

La notion de responsabilité sociale et environnementale (RSE) est ainsi diffusée au sein de l'entreprise, mais aussi en amont et en aval de son périmètre, vers ses clients, ses fournisseurs et l'ensemble de ses parties prenantes.

Les actions menées dans le cadre de la politique RSE sont régulièrement présentées dans les rapports annuels qui présentent la totalité des indicateurs RSE en lien avec les indicateurs internationaux du GRI *(Global Reporting Initiative)*.

Ces documents sont consultables sur le site Internet de Rémy Cointreau et diffusés à l'ensemble des parties prenantes (www.remy-cointreau.com).

1.7.1 Protocole de reporting

Le protocole de reporting 2022/2023 est un document interne, rappelant les engagements RSE de Rémy Cointreau et présentant la structure et les moyens mis en œuvre pour assurer un reporting de qualité et fiable.

À ce titre, il sert de guide pour le reporting interne et de référentiel pour la vérification externe en 2022/2023 des différents indicateurs RSE issus de la déclaration de performance extra-financière.

Le protocole de *reporting* est établi par les directions RH et RSE de Rémy Cointreau. Il est consultable sur demande auprès de la directrice RSE à l'adresse suivante :

Laetitia Delaye

Directrice responsabilité sociale et environnementale

21 rue Balzac

75016 PARIS

laetitia.delaye@remy-cointreau.com

Tél. : 33 (0)7 87 25 36 01

Le protocole de reporting est mis à jour annuellement afin de prendre en compte les modifications concernant les évolutions du reporting et des indicateurs RSE.

1.7.2 Périmètre

Les engagements RSE de Rémy Cointreau s'appliquent à l'ensemble des sociétés du groupe. Trois grands axes sont définis : environnemental, social et sociétal.

Le périmètre de reporting RSE s'appuie sur le périmètre financier consolidé du groupe (33 sociétés – sites de production et sociétés de distribution) et répond à la déclaration de performance extra-financière (décret n° 2017-1265 du 9 août 2017).

Les sociétés exclusivement financières ainsi que les joint-ventures non contrôlées par le groupe ne sont pas intégrées dans le périmètre de reporting RSE. Il en est de même pour les cessions et acquisitions de sociétés faites en cours d'exercice.

PÉRIMÈTRE ENVIRONNEMENTAL

Toutes les informations environnementales couvrent les sites de production de Cognac, d'Angers, de la Barbade, de l'île d'Islay (Écosse) ainsi que les sociétés Westland (USA), Domaine des Hautes Glaces (France), Domaines Rémy Martin (Cognac) , Telmont (France) et Brillet (France).

Tous les sites de production sont donc inclus dans le périmètre de reporting environnemental. Les filiales de distribution en sont exclues, leurs impacts environnementaux étant jugés non significatifs.

PÉRIMÈTRE SOCIAL

Les méthodologies utilisées pour certains indicateurs sociaux peuvent présenter des limites du fait notamment :

- de l'absence de définitions communes au niveau national ou international ;
- d'estimations nécessaires, de la représentativité des mesures effectuées ou encore de la disponibilité limitée de données externes nécessaires aux calculs.

Les définitions et méthodologies utilisées des indicateurs suivants sont donc précisées :

1. Effectifs

Le périmètre du reporting social couvre l'ensemble des 33 sociétés pour les informations sociales relatives aux effectifs.

2. Formation

Les données de formation des filiales françaises prennent en compte les formations imputables au titre de la formation professionnelle continue, ainsi que les formations non imputables. Le nombre de salariés formés prend en compte tous les salariés ayant suivi au moins une action de formation durant l'année, dont les employés n'étant plus présents au 31 mars 2022. Seules les formations d'une heure au moins sont recensées.

3. Autres indicateurs

Seuls les sites de production Angers, Cognac, la Barbade et Islay ainsi que le site de Paris sont inclus dans les indicateurs liés aux relations sociales, à l'absentéisme et aux accidents du travail.

Absentéisme : périmètre limité aux sociétés françaises (hors DHG, Brillet et Telmont), aux sites de la Barbade et Islay.

- Absence maladie uniquement des salariés comptabilisés dans l'effectif total du groupe, soit pour le périmètre France les salariés en CDI et CDD. Pour le périmètre hors France les salariés en CDI, au dernier jour de chaque trimestre à l'exception des congés payés, des congés spéciaux (mariage, baptême, déménagement, *etc.*), des absences liées à la formation, des congés sans solde autorisés, des congés syndicaux, des congés sabbatiques et de création d'entreprise, des congés RTT, des jours de récupération, des jours fériés et des congés parentaux.
- Pour le reporting RSE, l'effectif est comptabilisé au 31 mars. L'indicateur est calculé sur les douze derniers mois.
- Le taux d'absentéisme est égal au nombre d'heures d'absence/nombre d'heures théoriques travaillées (heures au poste de travail + les heures d'absences maladie, congés, formations, voyages...).
- Le taux d'absentéisme est calculé hors longue maladie (absence supérieure à 90 jours).

Taux de fréquence des accidents du travail : périmètre limité aux sociétés françaises (Angers, Cognac, Paris), au site de la Barbade et de Bruichladdich.

Tout accident survenu à un salarié comptabilisé dans l'effectif total du groupe pour le périmètre France en CDI et CDD, et pour le périmètre hors France le salarié en CDI au dernier jour de chaque trimestre sur le lieu de travail ou lors de déplacements professionnels entraînant conjointement une déclaration et un arrêt de travail d'un jour minimum quelle que soit la réglementation nationale en vigueur.

- Ce taux est exprimé en nombre d'accidents de travail avec arrêt par million d'heures réelles travaillées soit : (nombre d'accidents avec arrêt de travail X 1 million)/nombre d'heures réelles travaillées.
- Constitue une heure réelle travaillée, une heure de travail effectuée dans le groupe par un salarié au cours de la période fiscale, c'est-à-dire l'heure réellement passée sur le poste de travail. On ne tient pas compte des heures d'absences (maladie, congés, formation, voyages...).
- Dans le cas où les heures travaillées réelles ne sont pas disponibles, le taux de fréquence pourra être calculé à partir du nombre d'heures travaillées théoriques.

Taux de gravité des accidents du travail : périmètre limité aux sociétés françaises (Angers, Cognac, Paris), au site de la Barbade et d'Islay.

- Tout accident survenu à un salarié comptabilisé dans l'effectif total du groupe pour le périmètre France en CDI et CDD et pour le périmètre hors France en CDI au dernier jour de chaque trimestre sur le lieu de travail ou lors de déplacements professionnels entraînant conjointement une déclaration et un arrêt de travail d'un jour minimum, quelle que soit la réglementation nationale en vigueur.
- Ce taux est exprimé en nombre de jours d'arrêt pour accident de travail, par millier d'heures réelles travaillées soit : (nombre de journées perdues X 1 000)/nombre d'heures réelles travaillées.
- Le nombre de journées perdues doit être calculé en jours calendaires à compter du jour de l'accident.
- Constitue une heure réelle travaillée, une heure de travail effectuée dans le groupe par un salarié au cours de la période fiscale.
- Dans le cas où les heures travaillées réelles ne sont pas disponibles, le taux de gravité peut être calculé à partir du nombre d'heures travaillées théoriques.

1.7.3 Indicateurs retenus

1

Tous les indicateurs faisant partie du reporting 2021/2022 sont listés ci-dessous.

Ils sont également présentés dans le protocole de reporting 2021/2022 où pour chacun d'entre eux, une fiche détaillée précise son périmètre, sa définition, la méthodologie de calcul, les données nécessaires et les contrôles effectués pour le calcul et la vérification des valeurs obtenues.

INDICATEURS SOCIAUX

- Effectif total du groupe
- Répartition des salariés par sexe et par fonction
- Répartition des effectifs par zone géographique
- Nombre d'embauches par fonction et par type de contrat
- Nombre de départs détaillés par raison
- Moyenne d'âge par catégorie professionnelle
- Ancienneté moyenne par sexe et par catégorie professionnelle
- Taux de télétravail en France
- Taux d'absentéisme
- Taux de fréquence des accidents du travail
- Taux de gravité des accidents du travail
- Pourcentage de personnes handicapées dans l'effectif total
- Nombre d'heures de formation
- Nombre d'heures de formation par collaborateur
- Nombre d'heures de formation par sexe
- Effectif formé par sexe
- Index Égalité Homme/Femme
- Taux de Femmes au sein du comité exécutif
- Nombre de réunions entre la direction et les instances représentatives (France)

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

Énergies

- Consommations énergétiques totales
- Consommations d'énergie directe (combustibles ou renouvelables)
- Consommations d'énergie indirecte (électricité)
- Consommation d'énergie renouvelable (directe et indirecte)
- Consommation d'énergie électrique renouvelable

Eau et effluents

- Consommations d'eau
- Volumes d'effluents
- Taux de pollution des effluents/Demande Biologique en Oxygène (DBO) en sortie de traitement
- Taux de pollution des effluents/Demande Chimique en Oxygène (DCO) en sortie de traitement
- Taux de valorisation des effluents

Agriculture durable

- Surfaces agricoles mondiales engagées dans une démarche de certification agricole responsable et durable
- Certification de la coopérative Alliance Fine Champagne (Cognac)
- Taux de partenaires agriculteurs directs formés à l'agroécologie

Economie circulaire et packaging durable

- Taux de produits ayant bénéficié d'une action d'écoconception
- Taux de produits vendus sans emballage secondaire

Déchets

- Quantités de déchets
- Taux de valorisation Matières des déchets (DIB + DID)
- Taux de valorisation énergétique des déchets (DIB + DID)

Bilan carbone

- Bilan CO_2 – Émissions de GES (*scopes* 1 et 2)
- Bilan CO_2 – Émissions de GES (*scope* 3)
- Bilan CO_2 – Émissions significatives de GES (*scopes* 1, 2 et 3)
- Bilan CO_2 – Evolution des émissions de GES soumises à un objectif SBT

Biodiversité

- Taux de Maisons du groupe ayant au moins 1 programme de biodiversité
- Taux de fûts neufs achetés certifiés PEFC ou FSC

INDICATEURS SOCIÉTAUX

Impact territorial et sociétal

- Taux de sites ayant au moins un programme d'impact territorial et sociétal

Consommation responsable

- Taux de salariés ayant suivi un e-learning sur la consommation responsable

Éthique des affaires

- Taux de formation des collaborateurs à la charte éthique ou à la charte anti-corruption
- Nombre d'alertes
- Empreinte carbone numérique du Groupe

Devoir de vigilance et achats responsables

- Taux de fournisseurs stratégiques avec une démarche RSE proactive
- Taux de fournisseurs stratégiques adhérant SEDEX ayant complété la totalité du questionnaire d'autoévaluation

Transparence, traçabilité et qualité des produits

- Nombre de réclamations consommateurs justifiées

Relations et satisfaction client

- Note de satisfaction distributeurs

1.7.4 Pertinence des indicateurs

Les indicateurs RSE retenus par Rémy Cointreau prouvent la réalité et la fiabilité des actions mises en œuvre par le groupe en lien avec ses engagements RSE.

Ils contribuent à la prise de décision des utilisateurs de ces indicateurs dans le cadre des plans de progrès établis pour atteindre les objectifs RSE de Rémy Cointreau.

1.7.5 Taxonomie verte 2022/2023

1.7.5.1 MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DES ACTIVITÉS AU REGARD DES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

En application du règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 (dit Règlement « Taxonomie »), Rémy Cointreau est tenu de publier, au titre de l'exercice 2022/2023, des indicateurs de performance mettant en évidence la part éligible de son chiffre d'affaires, de ses investissements et dépenses d'exploitation résultant de produits et/ou services associés à des activités économiques considérées comme durables au sens de ce Règlement et de ses actes délégués couvrant les deux premiers objectifs de la Taxonomie d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique.

Pour la deuxième année, une évaluation de l'éligibilité de l'ensemble des activités consolidées du Groupe a été menée sur la base :

- du Règlement délégué Climat du 4 juin 2021 et de ses annexes complétant le Règlement (UE) 2020/852 en précisant les critères techniques permettant de déterminer à quelles conditions une activité économique peut être considérée comme contribuant substantiellement à l'atténuation du changement climatique ou à l'adaptation à celui-ci ;
- d'une analyse détaillée de l'ensemble des activités au sein de ses différentes entités consolidées, menée conjointement par la direction financière, la direction des opérations, et la direction RSE.

À l'issue de cette nouvelle évaluation, aucun chiffre d'affaires éligible n'a été identifié pour les objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, les activités définies pour ces objectifs ne couvrant pas les activités du Groupe. En raison de l'absence de chiffre d'affaires éligible, les investissements et dépenses d'exploitation rattachés aux activités concourant au chiffre d'affaires n'ont pu être qualifiés d'éligibles.

Indicateur d'éligibilité du chiffre d'affaires : aucune activité éligible n'est exercée par la société.

Résultat : 0%

Néanmoins, Rémy Cointreau menant des actions d'atténuation de ses émissions carbone et réalisant des investissements pour décarboner ses activités, le Groupe a approfondi son analyse en se concentrant sur les CapEx liés à cette nature d'investissements.

Les investissements éligibles identifiés correspondent principalement:

- à un nouveau contrat de location longue durée de bâtiments (activité 7.7 de l'acte délégué) tel que défini par IFRS 16. Ce montant de près de 17 millions d'euros est lié à un nouveau bail immobilier pour les bureaux de Rémy Cointreau Amériques aux États-Unis ;
- aux dépenses de construction (activité 7.1), et notamment la construction de nouveaux chais dans les sites de production de Cognac et de la Barbade ;

- à la rénovation de bâtiments existants (activité 7.2) ainsi que l'installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique (activité 7.3) ;
- à l'installation de panneaux solaires (activité 4.1) dans le site de production de la Barbade ;
- à des investissements en recherche, développement et innovation pour le captage direct du CO_2 de l'air (activité 9.2), dans le site de production de Westland aux États-Unis.

Les investissements éligibles sont ainsi estimés à 37,3 millions d'euros sur une totalité de 81,9 millions d'euros (46%).

Indicateur d'éligibilité des dépenses d'investissement :

Résultat: 46%

Par ailleurs, une nouvelle analyse des OpEx a conduit à considérer le montant analysé comme non significatif au regard des seuils de matérialité du Groupe, le montant d'OpEx au sens Taxonomie représentant moins de 5% des OpEx totaux Groupe. Ce constat, combiné au fait que les activités du Groupe ne sont pas éligibles à date, amène le Groupe à utiliser la dérogation prévue de ne pas calculer plus en détail le KPI OpEx Taxonomie.

Indicateur d'éligibilité des OpEx :

Résultat: 0%

1.7.5.2 MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DES ACTIVITÉS AU REGARD DES CRITÈRES D'ALIGNEMENT

Afin d'évaluer le niveau d'alignement actuel des activités identifiées comme éligibles, le Groupe a procédé à une vérification du respect des critères d'examen technique pour une sélection d'investissement matériels.

Critères techniques de contribution substantielle

Pour les bâtiments neufs, Rémy Cointreau s'est assuré que la demande d'énergie primaire soit inférieure d'au moins 10% au niveau NZEB (« NZEB – 10% »). Pour la rénovation d'un bâtiment existant, le Groupe s'est assuré du respect de la RT globale, ou à défaut, d'une réduction de la demande d'énergie primaire d'au moins 30 %.

Ne pas porter préjudice aux cinq autres objectifs visés par la taxonomie ("DNSH")

Le Groupe a mené les travaux permettant de vérifier le respect des critères DNSH et notamment, Rémy Cointreau a vérifié le respect du DNSH d'adaptation au changement climatique en effectuant une analyse locale des risques et de la vulnérabilité liés au climat. Il en résulte de cette analyse qu'aucune sensibilité forte sur les actifs ciblés n'ait été identifiée, de fait aucun impact financier n'a été jugé significatif.

Vérification du respect des garanties minimales (MS)

Le Groupe répond aux exigences des garanties minimales du rapport de la Plateforme sur la Finance Durable (PSF) en matière de droits de l'Homme, de corruption, de droit à la concurrence et de fiscalité. Rémy Cointreau s'est assuré d'avoir vérifié l'absence de condamnations sur l'ensemble des thématiques, ainsi que de la mise en place de procédures, telles que décrites dans le chapitre 2.4.

Ainsi, les investissements alignés au sens du Règlement Taxonomie s'élèvent à 1,9 millions d'euros (5% des capex éligibles et 2% des capex totaux). A noter que les critères d'alignement du nouveau bail immobilier aux Etats-Unis (investissement de 17 millions d'euros ou 20% des capex totaux) sont en cours d'évaluation (certification LEED du building en cours).

Indicateur d'alignement des dépenses d'investissement:

Résultat: 2%

TABLEAU 1 - CHIFFRE D'AFFAIRES

Part du chiffre d'affaires issue de produits ou de services associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie - Informations pour l'année N

				Critères de contribution substantielle					
Activités économiques	**Code(s)**	**Chiffre d'affaires absolu**	**Part du chiffre d'affaires**	**Atténuation du changement climatique**	**Adaptation au changement climatique**	**Ressources aquatiques et marines**	**Économie circulaire**	**Pollution**	**Biodiversité et écosystèmes**
		(en M€)	*%*	*%*	*%*	*%*	*%*	*%*	*%*
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES A LA TAXONOMIE									
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)									
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)		**0**	**0%**						
A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)									
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)		**0**	**0%**						
Chiffre d'affaires total des activités éligibles à la taxonomie (A.1 + A.2) (A)		**0**	**0%**						
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES A LA TAXONOMIE									
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxonomie (B)		**1 549**	**100%**						
TOTAL (A + B)		**1 549**	**100%**						

1

	Critère d'absence de préjudice important										
	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Garanties minimales	Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxonomie année N	Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxonomie année N-1	Catégorie (activité habilitante)	Catégorie (activité transitoire)
	OUI/NON	*OUI/NON*	*OUI/NON*	*OUI/NON*	*OUI/NON*	*OUI/NON*	*OUI/NON*	*%*	*%*	*H*	*T*
								0%			
								0%			
								0%			

■ Non applicable pour le reporting 2022 (1re année de reporting complet)

TABLEAU 2 - CAPEX

Part des dépenses CapEx issue des produits ou services associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie - Informations pour l'année N

				Critères de contribution substantielle					
Activités économiques	**Code(s)**	**CapEx absolues**	**Part des CapEx**	**Atténuation du changement climatique**	**Adaptation au changement climatique**	**Ressources aquatiques et marines**	**Économie circulaire**	**Pollution**	**Biodiversité et écosystèmes**
		(en k€)	*%*	*%*	*%*	*%*	*%*	*%*	*%*
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES A LA TAXONOMIE									
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)									
Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque	4.1	90	0,1%	100%	0%	0%	0%	0%	0%
Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	7.3	1 777	2,2%	100%	0%	0%	0%	0%	0%
Recherche, développement et innovation pour le captage direct du CO_2 de l'air	9.2	35	0,0%	100%	0%	0%	0%	0%	0%
CapEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)		**1 902**	**2,3%**						
A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)									
Construction de bâtiments neufs	7.1	13 906	17,0%						
Rénovation de bâtiments existants	7.2	4 122	5,0%						
Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	7.3	791	1,0%						
Acquisition et propriété de bâtiments	7.7	16 611	20,3%						
CapEx des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)		**35 429**	**43,3%**						
CapEx total des activités éligibles à la taxonomie (A.1 + A.2) (A)		**37 331**	**46%**						
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES A LA TAXONOMIE									
CapEx des activités non éligibles à la taxonomie (B)		**44 569**	**54%**						
TOTAL (A + B)		**81 900**							

1

	Critère d'absence de préjudice important										
	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Garanties minimales	Part des CapEx alignée sur la taxonomie, année N	Part des CapEx alignée sur la taxonomie, année N-1	Catégorie (activité habilitante)	Catégorie (activité transitoire)
	OUI/NON	*OUI/NON*	*OUI/NON*	*OUI/NON*	*OUI/NON*	*OUI/NON*	*OUI/NON*	*%*	*%*	*H*	*T*
	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,1%	■	H	
	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	2,2%	■	H	
	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,0%	■	H	
								2,3%	■		
									■		

■ Non applicable pour le reporting 2022 (1re année de reporting complet)

TABLEAU 3 - OPEX

Part des OpEx concernant des produits ou services associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie - Informations pour l'année N

				Critères de contribution substantielle					
Activités économiques	**Code(s)**	**OpEx absolues**	**Part des OpEx**	**Atténuation du changement climatique**	**Adaptation au changement climatique**	**Ressources aquatiques et marines**	**Économie circulaire**	**Pollution**	**Biodiversité et écosystèmes**
		(en M€)	*%*	*%*	*%*	*%*	*%*	*%*	*%*
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES A LA TAXONOMIE									
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)									
OpEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)		**0**	**0%**						
A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)									
OpEx des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)		**0**	**0%**						
OpEx total des activités éligibles à la taxonomie (A.1 + A.2) (A)		**0**	**0%**						
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES A LA TAXONOMIE									
Opex des activités non éligibles à la taxonomie (B)		**430**	**100%**						
TOTAL (A + B)		**430**	**100%**						

1

	Critère d'absence de préjudice important										
	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Garanties minimales	Part des OpEx alignée sur la taxonomie, année N	Part des OpEx alignée sur la taxonomie, année N-1	Catégorie (activité habilitante)	Catégorie (activité transitoire)
	OUI/NON	*OUI/NON*	*OUI/NON*	*OUI/NON*	*OUI/NON*	*OUI/NON*	*OUI/NON*	*%*	*%*	*H*	*T*
								0%	■		
								0%	■		
								0%			

■ Non applicable pour le reporting 2022 (1re année de reporting complet)

1.8 Tables de concordance

Table de concordance Déclaration de Performance extra-financière (DPEF)	Pages
Conséquences sociales de l'activité	
Accords collectifs et leurs impacts	92
Lutte contre les discriminations	90 - 91
Promotion de la diversité	89 - 91
Engagements sociétaux	89 - 90
Engagements envers le handicap	91
Conséquences environnementales de l'activité	
Changement climatique	56 - 65, 66 - 79
Économie circulaire	76 - 79
Gaspillage alimentaire	*n/a*
Lutte contre la précarité alimentaire	*n/a*
Respect du bien-être animal	*n/a*
Alimentation responsable, équitable et durable	*n/a*
Effets de l'activité quant au respect des droits de l'homme	**83 - 94**
Effets de l'activité quant à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale	**103, 149, 151, 153 - 156**

Table de concordance *Task Force on Climate-Related Disclosures* (TCFD)	Pages
Gouvernance climatique	
Contrôle exercé par le conseil d'administration sur les risques et opportunités liés au climat	37 - 38, 56, 66
Rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et opportunités liés au climat	56, 66
Stratégie	
Risques et opportunités liés au climat que l'organisation a identifiés à court, moyen et long termes	66 - 67
Impacts des risques et opportunités liés au climat sur les activités, la stratégie et la santé financière de l'organisation	66 - 67
Résilience de la stratégie de l'organisation, prenant en compte différents scénarios climatiques, y compris un scénario 2° ou moins	66 - 68
Gestion du risque	
Processus d'identification et d'évaluation des risques liés au climat	42 - 45, 56, 66 - 67, 131 - 133
Processus de gestion des risques liés au climat	71 - 79
Inclusion des processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques liés au climat dans le plan global de gestion des risques de l'organisation	42 - 45, 56 - 65, 66 - 79, 131 - 133, 144
Indicateurs et objectifs	
Paramètres utilisés par l'organisation pour évaluer les risques et opportunités liés au climat, conformément à sa stratégie et à ses processus de gestion des risques	68
Scopes 1 et 2 et, le cas échéant, le *scope* 3 des émissions de GES et les risques associés	69 - 70
Objectifs utilisés par l'organisation pour gérer les risques et opportunités liés au climat, ainsi que les performances par rapport aux objectifs	**68**

Table de concordance RSE/Engagements *Global Compact GC Advanced*		Pages
Informations générales	Déclaration de soutien continu au *Global Compact* des Nations Unies et à ses principes, de la part du Président-Directeur général	2 - 3
	Description des politiques ou des actions mises en œuvre dans les domaines des droits de l'homme, des normes internationales du travail, de l'environnement de la lutte contre la corruption	83 - 94, 103 - 104, 153 - 153
	Indicateurs quantitatifs de mesure des résultats	46 - 55, 106 - 109
	Évaluation par un tiers externe crédible de l'exactitude et du périmètre des informations	123 - 128
	Intégration de hauts standards de transparence et divulgation tels que les lignes directrices du GRI *(Global Reporting Initiative)*	153
	Intégration des objectifs de développement durable (ODD)	45, 46 - 55
	Actions pour faire avancer les objectifs de développement durable (ODD)	45, 46 - 55
Critères *GC Advanced* : implanter les 10 principes dans la Stratégie et les Opérations	Critère 1 : description de l'intégration dans les fonctions stratégiques et les unités opérationnelles	2 - 3, 36 - 40
	Critère 2 : description de la mise en œuvre dans la chaîne de valeur	92 - 94
	Critère 3 : description des engagements, stratégies ou politiques précis dans le domaine des Droits de l'homme	83 - 94, 153 - 155
	Critère 4 : description des systèmes de *management* en place pour intégrer les principes des droits de l'homme	90
	Critère 5 : description des mécanismes de contrôle et d'évaluation en place pour l'intégration des principes liés aux droits de l'homme	93 - 94
	Critère 6 : formulation des engagements, stratégies ou politiques précis dans le domaine des normes du travail	92 - 93 - 94
	Critère 7 : description des systèmes de *management* en place pour intégrer les principes relatifs au travail	92 - 94
	Critère 8 : description des mécanismes de contrôle et d'évaluation en place pour l'intégration des principes liés aux normes du travail	93 - 94, 153 - 155
	Critère 9 : formulation des engagements, stratégies ou politiques précis dans le domaine du respect de l'environnement	56 - 57
	Critère 10 : description des systèmes de *management* en place pour intégrer les principes relatifs à l'environnement	40, 56 - 82
	Critère 11 : description des mécanismes de contrôle et d'évaluation en place pour l'intégration des principes liés à l'environnement	46 - 48, 58 - 62, 63 - 65, 145
	Critère 12 : formulation des engagements, stratégies ou politiques précis dans le domaine de l'anti-corruption	153 - 156
	Critère 13 : description des systèmes de *management* en place pour intégrer les principes relatifs à la lutte contre la corruption	153 - 156
	Critère 14 : description des mécanismes de contrôle et d'évaluation en place pour l'intégration des principes liés à l'anti-corruption	153 - 156
Critères *GC Advanced* : agir pour soutenir les objectifs plus larges des Nations Unies	Critère 15 : description des contributions du cœur de métier aux objectifs et problématiques plus larges de l'ONU	92 - 153
	Critère 16 : description des investissements stratégiques sociaux et de philanthropie	99 - 102
	Critère 17 : description de la prise de position et de l'engagement en matière de politique publique	68, 97, 105
	Critère 18 : description des partenariats et actions collectives	57, 68, 70, 79, 81,97, 105

Table de concordance RSE/Engagements *Global Compact GC Advanced*		Pages
Critères *GC Advanced* : gouvernance et *leadership* de la RSE	Critère 19 : description de l'engagement du président et de la direction	2 - 3, 36 - 37, 38
	Critère 20 : description de l'adoption par le conseil d'administration et la surveillance	36 - 37
	Critère 21 : description de l'implication des parties prenantes	42, 94 - 102

Table de concordance RSE/Indicateurs *Global Reporting Initiative* (GRI) – Version *GRI Standard*		Pages
Stratégie et analyse	102-15	42 - 55
Éthique et intégrité	102-16	103
	102-17	103
Gouvernance	102-27	36 - 39
Implication des parties prenantes	102-43	42 - 44
	102-44	42 - 44
Matières premières recyclées	301-2	76-79
Consommation énergétique	302-1	71 - 74
Réduction de consommation énergétique	302-4	72 - 73 - 74
Consommation d'eau	303-1	81
Habitats protégés ou restaurés	304-3	63 - 65
Émissions de GES *Scope* 1	305-1	69
Émissions de GES *Scope* 2	305-2	69
Émissions de GES *Scope* 3	305-3	69 - 75
Réduction des émissions de GES	305-5	70 - 79
Effluents liquides	306-1	82
Tonnage de déchets	306-2	79
Évaluation RSE des fournisseurs (critères environnementaux)	308-1	92 - 94
Taux de rotation des salariés	401-1	85
Accidents du travail et absentéisme	403-2	87
Heures de formation	404-1	89
Évaluation RSE des fournisseurs (critères sociaux)	414-1	92 - 94
Informations sur les produits (consommation responsable)	417-1	94 - 99

1.9 Rapport du commissaire, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

(Exercice clos le 31 mars 2023)

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société CLS Rémy Cointreau (ci-après « l'entité ») désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le Cofrac (Accréditation Cofrac Inspection, n° 3-1060, portée disponible sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 mars 2023, présentées dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions des articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du code de commerce.

CONCLUSION

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, à l'exception des éléments décrits ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

COMMENTAIRES

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- Aucun indicateur clé de performance n'est présenté pour les politiques relatives aux risques suivants : *Préservation du patrimoine et des savoir-faire* et *Lobbying responsable*.
- Les politiques relatives aux risques suivants ne mentionnent pas d'objectifs d'amélioration : *Préservation du patrimoine et des savoir-faire, Transparence, traçabilité et qualité des produits, Dialogue social*.

PRÉPARATION DE LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

LIMITES INHÉRENTES À LA PRÉPARATION DES INFORMATIONS

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

RESPONSABILITÉ DE L'ENTITÉ

Il appartient au conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R.225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R.225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ET DOCTRINE PROFESSIONNELLE APPLICABLE

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A.225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) – *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L.822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

MOYENS ET RESSOURCES

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 5 personnes et se sont déroulés entre mars 2023 et juin 2023 sur une durée totale d'intervention de 16 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions RSE, Gestion des risques, Ressources humaines.

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L.225-102-1 en matière sociale et environnementale, ainsi qu'en matière de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R.225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés, et
  - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en annexe ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L.233-16avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en annexe, nous avons mis en œuvre :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions,

- des tests de détail, sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices, à savoir les sites de Bruichladdich, Telmont, CLS, Cointreau SA, et couvrent entre 25 % et 64 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;

- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 27 juin 2023

Le commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Amélie WATTEL
Associé

Sylvain Lambert
Associé au sein du Département Développement Durable

Annexe : Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

Indicateurs clefs de performance et autres résultats quantitatifs :

Principaux risques (enjeux Rémy Cointreau)	**Rubriques du Document d'Enregistrement Universel traitant des politiques, actions et résultats associés revus dans le cadre de nos travaux.**
Empreinte carbone et limitation des émissions GES	Section 1.3.2 Dont les indicateurs suivants : *Consommation totale d'énergie, en MWh ; Consommation d'énergie renouvelable, en kWh ; Consommation de biogaz, en kWh ; Consommation de fioul, en litres ; Consommation d'électricité, en kWh ; Taux d'émissions de CO_2 significatives – packaging des produits, en % ; Taux d'émissions CO_2 significatives – Fret amont et transport aval des produits, en % ; Taux d'émissions de CO_2 significatives – matières premières, en % ; Émissions CO2 liées aux déplacements professionnels ; Émissions CO_2 – Scopes 1, 2 & 3, en $TeqCO_2$; Taux de réduction des émissions CO_2 Scopes 1, 2 & 3, en intensité, en % ; Taux de réduction des émissions CO_2 Scopes 1 & 2, en absolu, en % ; Taux de réduction des émissions CO_2 Scope 3 (objectif sur plus des 2/3 du Scope 3), en absolu, en % ; Consommation totale d'énergie, en MWh ; Taux de consommation d'énergie renouvelable, en % ; dont taux de consommation d'énergie électrique renouvelable, en %*
Adaptation face aux conséquences du changement climatique	Section 1.3.1.1 Dont les indicateurs suivants : *Taux de surfaces agricoles engagées dans une certification, en % ; Taux de surfaces viticoles certifiées HVE de la coopérative viticole de Cognac (AFC), en %*
Préservation de la biodiversité	Section 1.3.1.2 Dont les indicateurs suivants : *Taux de Maisons ayant au moins 1 programme de biodiversité, en % ; Taux de fûts neufs achetés certifiés PEFC ou FSC, en %*
Gestion responsable de l'eau	Section 1.3.4 Dont les indicateurs suivants : *Consommation d'eau, en m^3 ; Taux de pollution des effluents / Demandes Biologique en Oxygène en sortie de traitement, en mg/L ; Taux de pollution des effluents / Demandes Chimique en Oxygène en sortie de traitement, en mg/L ; Volume d'effluents ; Taux de valorisation des effluents ; Consommation d'eau, en m^3 ; Taux de valorisation des vinasses de distillation, en %*
Economie circulaire, *packaging* durable et gestion des déchets	Section 1.3.3 Dont les indicateurs suivants : *Quantité de déchets, en tonnes ; Quantité de déchets dangereux (DID), en tonnes ; Déchets valorisation matière, en tonnes ; Taux de valorisation matière des déchets (DID et DIB), en % ; Déchets valorisation énergétiques, en tonnes ; Taux de valorisation énergétiques des déchets (DID et DIB), en % ; Taux de produits vendus sans emballage secondaire, en % ; Taux de produits ayant bénéficié d'une amélioration d'écoconception, en % ; Taux de valorisation des déchets, en %*
Attractivité et fidélisation des collaborateurs	Section 1.4.1.1 Dont les indicateurs suivants : *Effectifs totaux ; Moyenne d'âge, en années ; Nombre d'arrivées (revue de cohérence sur les motifs d'arrivées) ; Nombre total de départs dont Démissions, Retraites, Licenciements, Décès, Fin de contrat à durée déterminée, Départ avec accord mutuel ; Ancienneté, en années ; Turnover, en % ; Taux de souscription au Plan d'Actionnariat Salarié « My Remy Cointreau »*
Conditions de travail et bien-être des collaborateurs	Section 1.4.1.2 Dont les indicateurs suivants : *Nombres d'heures travaillées, en heures ; Nombre d'heures d'absence, en heures ; Nombre d'heures travaillées théoriques* *Turnover, en % ; Ancienneté, en années ; "Ancienneté, en années ; Turnover, en %*
Santé et sécurité des collaborateurs	Section 1.4.1.3 Dont les indicateurs suivants : *Taux de Fréquence des accidents du travail ; Taux de Gravité des accidents du travail ; Nombre d'accidents avec arrêt de travail ; Jour d'arrêt pour accident de travail ; Absentéisme, en %*

Principaux risques (enjeux Rémy Cointreau)	**Rubriques du Document d'Enregistrement Universel traitant des politiques, actions et résultats associés revus dans le cadre de nos travaux.**
Développement des compétences	Section 1.4.1.4 Dont les indicateurs suivants : *Nombre d'employés bénéficiant d'au moins une formation par an ; Nombre d"heures de formation, en heures ; Effectifs formés par sexe (Femme) ; Effectifs formés par sexe (Hommes) ; Taux de salariés bénéficiant d'au moins une formation par an, en % ; Heures de formation par collaborateur*
Dialogue social	Section 1.4.1.6 Dont l'indicateur suivant : *Nombre de réunions entre la direction et les instances représentatives de l'Unité Economique et Sociale en France*
Diversité et égalité des chances	Section 1.4.1.5 Dont les indicateurs suivants : *Taux de managers F/H, en % ; Taux de formation F/H, en % ; Nombre d'hommes ; Nombre de femmes ; Nombre d'employés en situation de handicap ; Index Egalité professionnelle F/H, noté sur 100 ; Taux de managers F/H, en % ; Taux de formation F/H, en % ; Taux de femmes au sein du Comex*
Ancrage territorial	Section 1.4.3.4 Dont l'indicateur suivant : *Taux de sites ayant au moins 1 action en faveur de son territoire, en %*
Promotion de la consommation responsable	Section 1.4.3.1 Dont les indicateurs suivants : *Taux de fournisseurs stratégiques avec une démarche RSE proactive, en % ; Taux de fournisseurs adhérents de SEDEX et qui ont répondu à la totalité des informations demandées dans le questionnaire d'auto-évaluation, en % ; Taux de salariés ayant suivi un e-learning obligatoire sur la consommation responsable, en %*
Préservation du patrimoine et des savoir-faire	Section 1.4.3.5 Aucun indicateur présenté
Relation et satisfaction des clients	Section 1.4.3.3 Dont l'indicateur suivant : *Note de satisfaction distributeurs*
Gestion responsable du numérique	Section 1.5.2 Dont l'indicateur suivant : *Empreinte carbone du numérique du groupe*
Devoir de vigilance tout au long de la chaîne de valeur	Section 1.4.2.1 Dont les indicateurs suivants : *Taux de formation à la charte éthique et charte anti-corruption, en % ; Nombre d'alertes*
Lobbying responsable	Section 1.5.3 Aucun indicateur présenté
Transparence, traçabilité et qualité des produits	Section 1.4.3.2 Dont l'indicateur suivant : *Nombre de réclamations clients (justifiées) annuelles*
Gouvernance responsable	Section 1.5.1 Dont les indicateurs suivants : *Taux de formation à la charte éthique et/ou anti-corruption, en % ; Nombre d'alertes ; Nombre de sites de production certifiés B Corp*

CASK
42,1

2

RISQUES DU GROUPE

2.1 PROCÉDURES DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTRÔLE INTERNE 130

Les principes généraux de gestion des risques 130

La définition et les objectifs de la gestion des risques 130

Les composantes du dispositif de gestion des risques 130

L'articulation entre la gestion des risques et le contrôle interne 131

Les principes généraux du contrôle interne 131

Périmètre de la gestion des risques et du contrôle interne 133

Les acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne 133

Le dispositif de contrôle interne lié à l'élaboration de l'information comptable et financière 134

2.2 FACTEURS DE RISQUE 136

2.2.1 Risques de marchés et d'activité 139

2.2.2 Risques opérationnels et environnementaux 144

2.2.3 Risques éthiques et réglementaires 147

2.2.4 Risques financiers 150

2.3 ASSURANCES 152

2.4 ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ 153

2.4.1 Engagements 153

2.4.2 Organisation 154

2.4.3 Déploiement 154

2.4.4 Contrôle 155

2.1 Procédures de gestion des risques et de contrôle interne

Les principes généraux de gestion des risques

Au sein de Rémy Cointreau, la gestion des risques fait partie intégrante des responsabilités des différentes équipes de direction tant au niveau du groupe qu'au niveau des *Business Units* et des entités juridiques. Certains risques propres à l'activité du groupe sont décrits dans le chapitre 2.2 « Facteurs de risque », ainsi que leurs dispositifs de prévention et de traitement.

La définition et les objectifs de la gestion des risques

Le risque représente la possibilité qu'un événement survienne et dont les conséquences seraient susceptibles d'affecter les personnes, les actifs, l'environnement, les objectifs de la société ou sa réputation. Cette définition du document de référence dépasse les aspects financiers et touche la réputation des marques et la pérennité de l'entreprise. Il est donc important que l'ensemble du personnel et, en particulier, les équipes dirigeantes soient sensibilisés à sa gestion, afin notamment de :

- créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation du groupe ;
- sécuriser la prise de décision et les processus opérationnels pour favoriser l'atteinte des objectifs ;
- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs du groupe ;
- mobiliser les collaborateurs du groupe autour d'une vision commune des principaux risques pesant sur leurs activités.

Les composantes du dispositif de gestion des risques

L'ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

Les principaux acteurs sont les membres du comité exécutif du groupe et des comités de direction des *Business Units* ainsi que les dirigeants des principaux marchés. Ils sont responsables de l'identification des principaux risques dans leur domaine ou dans leur zone géographique, de leur mesure en tenant compte de leur fréquence d'occurrence et de l'importance de leur impact. Ils sont également en charge des plans d'action pour sécuriser l'activité.

Les informations recueillies sont synthétisées pour être diffusées à l'ensemble des parties prenantes. Ce dispositif peut être complété par des retours d'expérience permettant ainsi de renforcer le dispositif en temps quasi réel.

LE PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES

Le processus de gestion des risques comprend quatre étapes distinctes :

1. identification des principaux risques couvrant l'ensemble des métiers. Ces risques sont classés par catégorie prédéfinie et par localisation pour permettre de faire des analyses, soit pour une catégorie donnée, soit pour un pays donné ;
2. analyse de chaque risque aboutissant à une évaluation de leur niveau permettant ainsi de les hiérarchiser et de concentrer les efforts sur les risques identifiés comme majeurs ;
3. mise en place de plans d'action dont le but peut être l'élimination des risques, leur réduction à une limite acceptable prédéfinie, leur transfert sur une police d'assurance ou encore leur acceptation ;
4. suivi du processus dans le temps par les principaux responsables qui doivent fournir des informations relatives à son évolution, notamment lors des revues de l'audit interne, pour garantir sa maîtrise.

Ce processus a permis de développer une culture de prévention des risques au sein du groupe et le partage des meilleures pratiques, tant sur le plan des actions à mener que sur le plan de la méthodologie. La résultante est la cartographie des risques qui est mise à jour régulièrement. Elle permet d'identifier les risques majeurs du moment, de les présenter au comité d'audit, d'alimenter les programmes annuels d'audit interne et d'assurer la pertinence des polices d'assurance et leur adéquation aux risques identifiés.

LE PILOTAGE CONTINU DU DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

Les risques considérés comme importants font l'objet de revues ponctuelles dans le cadre des programmes d'audit. Les différentes parties prenantes doivent également confirmer la mise en place des plans d'action prévus, réévaluer leur niveau de tolérance une fois ces actions effectuées, et informer de l'émergence de nouveaux risques.

L'articulation entre la gestion des risques et le contrôle interne

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne se complètent pour une meilleure maîtrise des activités du groupe.

Le dispositif de contrôle interne s'appuie sur le dispositif de gestion des risques pour identifier les principaux contrôles à maîtriser. Par ailleurs, le dispositif de gestion des risques fait aussi l'objet de contrôles pour s'assurer de son bon fonctionnement.

Les principes généraux du contrôle interne

LA DÉFINITION ET LES OBJECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE

Le dispositif est composé d'un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions mis en œuvre par la direction générale pour permettre à la société et à ses filiales de mieux maîtriser leurs activités, de rendre leurs opérations plus efficaces et d'optimiser l'utilisation de leurs ressources, mais aussi de sécuriser le bon fonctionnement du dispositif de gestion des risques. Il ne se limite donc pas aux procédures ni aux seuls processus comptables et financiers.

Il vise en particulier à assurer :

- la mise en application des instructions et des orientations fixées par la direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la conformité aux lois et règlements, ainsi qu'aux directives données par les organes de gouvernance et la direction générale ;
- la fiabilité des informations financières.

Comme tout système de contrôle, il possède ses propres limites et ne peut offrir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs définis par la société. En effet, la probabilité d'atteindre ces objectifs ne relève pas de la seule volonté de la société, et peut être impactée par de nombreux facteurs, tels que l'incertitude du monde extérieur, l'exercice de la faculté de jugement ou des dysfonctionnements pouvant survenir en raison d'une défaillance technique ou humaine.

LES COMPOSANTES DU CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne repose notamment sur les grands principes suivants :

- le schéma de **délégation de pouvoir**, qui se veut être le reflet des véritables centres de décision, en adéquation avec la taille et la complexité des structures ainsi qu'avec le niveau de responsabilité de chacun, mis en place pour valoriser et responsabiliser les femmes et les hommes du groupe ;
- les **procédures de contrôle interne**, rappelant les principes et règles applicables à l'ensemble des filiales du groupe en matière de contrôle interne pour les principaux cycles opérationnels identifiés ;
- le **questionnaire d'autoévaluation**, actualisé régulièrement, ayant pour objectif d'évaluer l'existence et la robustesse des dispositifs de contrôle interne au niveau de chaque entité et de mettre en place des plans d'amélioration formalisés ; notamment un rapport par filiale est émis et une synthèse spécifique pour le comité exécutif est réalisée ;
- la **charte d'audit interne**, destinée à l'ensemble des collaborateurs du groupe, qui présente le cadre de fonctionnement de l'audit interne, tant déontologique que méthodologique.

L'efficacité de ces principes est étroitement liée à l'environnement de contrôle dont les 5 principales composantes sont décrites ci-dessous.

1. Une organisation adéquate et structurée

Pour favoriser un échange de bonnes pratiques et un contrôle transversal de ses opérations, le groupe a choisi une organisation de type matricielle. Les directions fonctionnelles apportent leur expertise aux directions opérationnelles tout en tenant compte des spécificités locales de ces dernières. Pour des raisons de clarté, des organigrammes hiérarchiques régulièrement mis à jour sont disponibles sur l'intranet du groupe.

Cette organisation est renforcée par une politique de ressources humaines fondée sur la compétence, le savoir-faire et l'exigence. Le groupe s'est engagé dans une politique de recrutement permettant d'améliorer le professionnalisme des équipes et d'attirer les talents, et dans une politique de développement des compétences pour le maintien d'un haut degré d'expertise de ses collaborateurs.

L'organisation s'appuie également sur un système d'information intégrant un progiciel de gestion intégré (ERP) récent et performant (SAP S/4 HANA), afin de répondre aux ambitions de développement du groupe.

La réputation de Rémy Cointreau s'est construite sur des valeurs éthiques fortes que sont l'intégrité, le respect des lois et de la personne, l'honnêteté dans ses relations avec les clients, les fournisseurs et les collaborateurs et la responsabilité sociétale et environnementale, qui sont retranscrites dans le Code de conduite du groupe, remis à jour au cours de cet exercice et disponible en interne et en externe.

2. Un système de diffusion en interne des informations pertinentes

La diffusion et la communication en temps opportun d'informations pertinentes à l'ensemble des acteurs du groupe – afin qu'ils puissent exercer leurs responsabilités de la façon la plus clairvoyante et sereine possible – reposent sur 3 principaux éléments :

- les réunions de service organisées périodiquement par les différents acteurs du groupe, dont l'objectif est de diffuser et d'échanger les informations opérationnelles, de partager les points de vue, de fixer les priorités et de coordonner les plans d'action ;
- les bases de données techniques regroupées au sein de l'intranet du groupe qui sont accessibles 24 heures sur 24 et partout dans le monde et qui permettent aux différents acteurs de consulter les informations nécessaires au bon exercice de leurs fonctions ;
- les bases de données structurées et systèmes d'information, dont la mise à jour se fait quotidiennement offrant ainsi aux acteurs concernés des informations pertinentes et fiables pour des prises de décision en temps opportun.

3. Une gestion des risques

Le groupe a mis en place un dispositif de gestion des risques visant à recenser, analyser et traiter les principaux risques identifiés au regard de ses objectifs. Ce dispositif est décrit précédemment dans la première partie de cette section.

4. Des activités de contrôle

Chaque métier ou chaque activité du groupe dispose de sa propre documentation de référence. Elle est composée de chartes, de codes, de normes, de procédures et de règles de bonnes pratiques. Elle précise la manière dont un processus, une action ou un contrôle doit être accompli et fait partie intégrante du dispositif de contrôle interne. Elle est organisée selon les principaux domaines de compétences suivants :

- les achats : les relations avec les fournisseurs sont régies par un contrat faisant référence à l'engagement *Global Compact* des Nations unies. Il requiert des fournisseurs qu'ils adhèrent aux valeurs de respect des droits de l'homme, de l'environnement et des principes sociaux fondamentaux. Par ailleurs, la charte déontologique des achats permet de s'assurer que les bonnes pratiques sont adoptées par l'ensemble des acheteurs de Rémy Cointreau et d'éviter dans la mesure du possible toutes dérives dommageables aux intérêts du groupe ;
- la sécurité et la qualité : toutes les normes et règles de production édictées par la direction des opérations sont consignées dans les bases de données de chaque Maison. Leur application est régulièrement revue dans le cadre des certifications ISO ainsi que des accréditations HACCP, garantissant les meilleures pratiques ;
- les systèmes d'information : le responsable de la sécurité des systèmes d'information groupe coordonne le déploiement des politiques de sécurité et des procédures associées au sein des entités. Notamment, les systèmes financiers considérés comme critiques sont sauvegardés quotidiennement et hébergés dans des centres informatiques offrant toutes les garanties de disponibilités. Par ailleurs, des plans de reprise d'activité sont en cours de développement et ont vocation à être testés annuellement ;
- la gestion centralisée des financements et de la trésorerie : la charte de change et la charte de taux précisent les principes à respecter pour une plus grande sécurité dans ce domaine. Ces documents sont complétés par une cartographie des risques des principaux processus gérés par la trésorerie du groupe. Cette dernière est également chargée de définir une politique générale et des procédures de reporting relatives à la gestion des créances commerciales ;
- la consolidation des comptes et le reporting : Rémy Cointreau s'est doté d'un ensemble de principes et normes permettant de fournir une information financière fiable. L'unicité des définitions et des principes de valorisation et de traitement des données comptables et financières pour les 3 processus, budget, réestimations du budget et clôtures mensuelles, permet de garantir la comparabilité des données. Le calendrier des processus comptables et financiers détaillant les dates de remontée des informations et leur diffusion permet aux responsables de gérer leurs priorités. Par ailleurs, les directeurs généraux et les directeurs financiers des filiales doivent adresser au directeur général et au directeur financier du groupe une lettre de représentation dans laquelle ils s'engagent sur la sincérité des états financiers et la mise en place d'un dispositif de contrôle interne pour détecter et prévenir les fraudes ainsi que les erreurs.

5. Une surveillance permanente

La mise en application du dispositif de contrôle interne est effectuée par les directions fonctionnelles et opérationnelles sous le pilotage de la direction générale.

Des travaux de contrôle du bon fonctionnement de leurs processus sont régulièrement exécutés, soit par les équipes internes dédiées, soit par des organismes externes spécialisés, permettant ainsi de s'assurer de l'efficacité du dispositif de contrôle interne mis en place.

L'audit interne participe activement à la surveillance du dispositif de contrôle interne *via* des audits opérationnels et des audits de conformité. Il s'assure de l'application des meilleures pratiques et du respect aussi bien des lois et réglementations locales que des principes et normes du groupe.

Les résultats de ses travaux sont partagés avec les commissaires aux comptes. Inversement, les remarques des auditeurs externes formulées dans le cadre de leur mission annuelle sont prises en considération par l'audit interne.

Périmètre de la gestion des risques et du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est adapté à l'organisation matricielle de Rémy Cointreau, et notamment aux caractéristiques des filiales et à la nature de leur lien avec le groupe.

Les acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne

Les rôles respectifs des principaux acteurs qui participent au pilotage du dispositif de contrôle interne sont les suivants :

DIRECTION GÉNÉRALE AVEC SON COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif – composé des directions générales opérationnelles et fonctionnelles – conçoit les principes généraux du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques, définit les rôles et responsabilités des principales parties prenantes, coordonne leur mise en œuvre et s'assure de leur mise en application effective.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration prend connaissance des caractéristiques essentielles du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques retenus et mis en place par la direction générale et veille à ce que les risques majeurs identifiés et encourus par la société soient pris en compte dans sa gestion. À ce titre, le conseil est tenu informé par la direction générale de l'évolution des principaux risques du groupe, ainsi que des plans d'action menés. En ce qui concerne le processus d'élaboration de l'information comptable et financière, le conseil vérifie que le dispositif de pilotage et de contrôle mis en place permet d'assurer la fiabilité de l'information comptable et financière.

COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit s'assure de l'existence et de l'application des procédures de contrôle interne, tant dans le domaine comptable et financier que dans les autres domaines de l'entreprise.

Il est informé des résultats des travaux de l'audit interne et valide les orientations du programme annuel d'audit et l'organisation du service d'audit interne.

Il se tient informé des risques majeurs identifiés, de leur analyse et de leur évolution dans le temps.

AUDIT INTERNE

L'audit interne – rattaché au président du conseil d'administration du groupe – intervient dans l'ensemble des entités du groupe, tant de la distribution que de la production.

Ses interventions sont planifiées en accord avec la direction générale et le comité d'audit. Les missions sont identifiées en fonction des risques répertoriés dans la cartographie des risques, du contexte économique et des demandes spécifiques recueillies auprès des directions des différentes entités du groupe.

Les conclusions des travaux d'audit – après un débat contradictoire – sont restituées à la direction de l'entité concernée. Leur synthèse ainsi que le plan d'action sur lesquels s'est engagée la direction de l'entité locale sont ensuite présentés à la direction générale.

Une fois par an, le directeur de l'audit interne présente au comité d'audit les orientations du plan annuel, une synthèse des réalisations effectuées au cours de l'exercice précédent et un plan prévisionnel des audits portant sur les 3 prochaines années.

Outre ces travaux d'audit, l'audit interne se charge de la mise à jour de la cartographie des risques et de la promotion du contrôle interne dans le groupe. À ce titre, il est destinataire des rapports de synthèse sur le contrôle interne établis par les différentes entités, lesquels lui permettent d'avoir une vision globale des risques du groupe.

DIRECTION FINANCIÈRE

Elle a pour mission principale d'assister et de contrôler les directions opérationnelles dans leurs activités financières. Elle fixe les règles de consolidation et de gestion et assure la définition et la promotion d'outils, de procédures et de bonnes pratiques dans les domaines tels que la gestion, la comptabilité et la consolidation, les financements et la trésorerie, la fiscalité, la communication financière et les systèmes d'information.

DIRECTION DES OPÉRATIONS

Sa mission est large et regroupe les fonctions telles que la logistique, les achats, la qualité et l'organisation industrielle. Elle définit un ensemble de normes et de méthodes permettant l'atteinte d'un niveau élevé de qualité des productions mais aussi de sécurité et de respect de l'environnement. Elle assiste également les filiales dans la mise en œuvre de leur politique logistique et industrielle en plus de leur nécessaire intégration des enjeux environnementaux.

DIRECTION JURIDIQUE

La direction juridique assiste les sociétés du groupe dans les affaires juridiques significatives, ainsi que dans la gestion des litiges. Elle coordonne la mise en place des clauses contractuelles dans les différents contrats de distribution ainsi que la protection juridique des marques, de la propriété intellectuelle et autres actifs du groupe.

COMITÉS DE DIRECTION DES SOCIÉTÉS OU DES DIVISIONS

Ces comités sont totalement impliqués dans le processus de gestion des risques et du contrôle interne. Ils sont parties prenantes dans l'élaboration et la mise à jour de la cartographie des risques. Ils analysent les résultats des questionnaires d'autoévaluation et émettent un rapport sur leur contrôle interne à destination du groupe. Ils réfléchissent sur les plans d'action en réponse aux recommandations de l'audit interne. Ils sont également concernés par la gestion de crise et par l'existence de plans de continuité d'activité.

Le dispositif de contrôle interne lié à l'élaboration de l'information comptable et financière

Notre approche s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue du dispositif de contrôle interne en place.

Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière s'appliquent à la société mère et à l'ensemble des filiales intégrées dans les comptes consolidés, et visent à assurer :

- le respect des lois et règlements et la bonne application des instructions et orientations fixées par la direction générale du groupe dans le processus d'élaboration des informations comptables et financières ;
- la fiabilité des informations concourant à l'élaboration des informations comptables et financières ainsi que des informations publiées ;
- la préservation des actifs.

LE PROCESSUS DE PILOTAGE DE L'ORGANISATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

L'organisation

Le processus d'élaboration de l'information comptable et financière est assuré par la direction financière du groupe. Elle supervise la direction comptabilité, finance et fiscalité, la direction du contrôle de gestion, la direction des financements et de la trésorerie, la direction des systèmes d'information et la communication financière. Chacune de ces directions coordonne le contrôle interne dans son domaine respectif. Par ailleurs, la présence de contrôleurs financiers dans chaque *Business Unit* renforce le dispositif.

Les processus comptables et financiers

La direction financière a mis en place un portail intranet dédié aux principes de gestion et aux normes comptables adoptés par le groupe et dont l'application par l'ensemble des filiales est obligatoire.

Pour chaque clôture, des instructions rappelant les dates clés du calendrier, ainsi que les sujets qui nécessitent une attention particulière, permettent aux différentes sociétés de s'organiser à l'avance afin que les informations requises soient communiquées dans les délais et que les contrôles appropriés soient effectués en amont du processus d'élaboration de l'information comptable et financière.

Par ailleurs, le groupe procède à des clôtures mensuelles. Celles précédant la clôture du semestre ou de l'exercice servent de préclôture et permettent d'identifier et d'anticiper les différentes possibilités de traitement des opérations particulières et non récurrentes. Ces dernières sont exposées aux commissaires aux comptes pour validation lors des réunions préliminaires à la clôture des comptes.

L'organisation et la sécurité des systèmes d'information

La direction des systèmes d'information a mis en place des dispositifs destinés à assurer la continuité du traitement des données comptables. Ainsi, certains équipements existent en double permettant de prendre automatiquement le relais en cas de défaillance inopinée d'un matériel.

En ce qui concerne la conservation et la protection des données, les accès aux données comptables et financières sont sécurisés par des droits accordés individuellement et nominativement avec des mots de passe, et des rôles métiers ont été créés suivant une matrice garantissant la séparation des tâches. Tous les jours, l'ensemble des données est sauvegardé. Les travaux de traitement des données par *batch* sont également programmés dans un ordre précis avec des systèmes alertant les principaux utilisateurs en cas d'incidents.

D'autres systèmes automatiques de contrôle ont également été mis en place, tels que l'existence de seuils de validation, le rapprochement automatisé et l'accès limité pour les transactions critiques.

Les commissaires aux comptes

Dans le cadre des clôtures semestrielles et annuelle des comptes, les commissaires aux comptes réalisent différentes missions, telles que :

- les revues préliminaires qui peuvent porter sur le contrôle interne des processus d'élaboration de l'information comptable et financière ;
- l'examen limité semestriel de l'ensemble des données comptables et financières préparées par les sociétés du groupe ;
- l'examen limité semestriel des comptes consolidés établis par la direction financière ;
- l'audit annuel de l'ensemble des données comptables et financières préparées par les sociétés du groupe ;
- l'audit annuel des comptes consolidés établis par la direction financière.

Ce dispositif permet aux commissaires aux comptes de certifier la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes consolidés et des comptes sociaux. La synthèse de leurs travaux est présentée à la direction financière du groupe, ainsi qu'au comité d'audit.

LE PROCESSUS CONCOURANT À L'ÉLABORATION DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les processus opérationnels d'alimentation des comptes

Tous les processus en amont de la production comptable font l'objet de procédures spécifiques, de règles de validation, d'autorisation et de comptabilisation. Ainsi, les approvisionnements se font dans un cadre sécurisé avec une liste de fournisseurs présélectionnés et des conditions préalablement négociées. Les bons de commande sont requis pour tous les achats à partir d'un certain seuil et les projets d'investissement avalisés par le comité exécutif doivent être dûment documentés, justifiés et autorisés pour leur réalisation.

Les processus d'arrêté des comptes et de production des comptes consolidés

Les processus d'arrêté des comptes font l'objet d'instructions précises rappelant les échéances, les cours de change à utiliser, les périmètres de consolidation ainsi que les points particuliers à suivre. Ces instructions sont envoyées systématiquement à l'ensemble des sociétés du groupe.

Des procédures de validation des différentes étapes du processus de consolidation sont également mises en place. Elles ont pour principal objectif la validation des points suivants :

- la bonne application des normes et principes comptables ;
- la pertinence des retraitements de certaines données sociales ;
- l'identification, le rapprochement et l'élimination des opérations réciproques ;
- le calcul correct des impôts différés ;
- la bonne analyse et l'explication de la variation des situations nettes, tant sur le plan social que consolidé ;
- la cohérence entre les informations de gestion et les informations comptables.

Le processus de la communication financière

Les responsables de la communication financière établissent un calendrier récapitulant l'ensemble des obligations du groupe en matière de communication comptable et financière. Cet échéancier précise la nature de l'information ainsi que le nom de la personne en charge de leur rédaction ou de leur établissement. Une fois les informations disponibles, une procédure de relecture permet de valider la fiabilité et l'exactitude des informations, qu'elles soient de nature comptable ou non comptable. La conformité aux lois et règlements en vigueur, portant sur la nature des informations, les délais requis et le principe d'égalité d'information entre les actionnaires, est assurée avec le concours de la direction juridique.

2.2 Facteurs de risque

Les principaux risques auxquels le groupe Rémy Cointreau est exposé, et dont la matérialisation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives, sont présentés ci-dessous.

Un exercice complet d'évaluation des risques a été mené au cours de l'exercice fiscal 2021/2022 avec l'aide d'un partenaire externe et s'appuyant sur une appréhension complète des principaux risques auxquels le groupe Rémy Cointreau est confronté. Cette analyse des risques porte sur l'impact et la probabilité de voir ceux-ci se concrétiser et avoir une répercussion de nature à influencer la réalisation du plan stratégique 2030, qui a été annoncé en Juin 2020 et actualisé au cours de l'exercice 2022/23.

Un dispositif permettant d'anticiper et de maîtriser ces risques a été mis en place, et est actualisé périodiquement au regard des évolutions réglementaires, législatives, économiques, sociétales, géopolitiques et concurrentielles.

La cartographie ci-dessous classe les différents risques selon leur impact potentiel et leur probabilité d'occurrence, et reflète l'exposition du groupe après prise en compte des mesures de maîtrise mises en œuvre.

Les risques identifiés sont répartis en 4 grandes catégories : risques de marchés et d'activité, risques opérationnels et environnementaux, risques éthiques et réglementaires, et risques financiers, classés chacun de la même façon.

Cet exercice de cartographie est un élément clé du dispositif de contrôle et d'évaluation des risques. Ceux-ci sont remis à jour tous les ans.

La description détaillée des risques, de leur impact potentiel sur le Groupe et des mesures de gestion sont présentées dans ce chapitre.

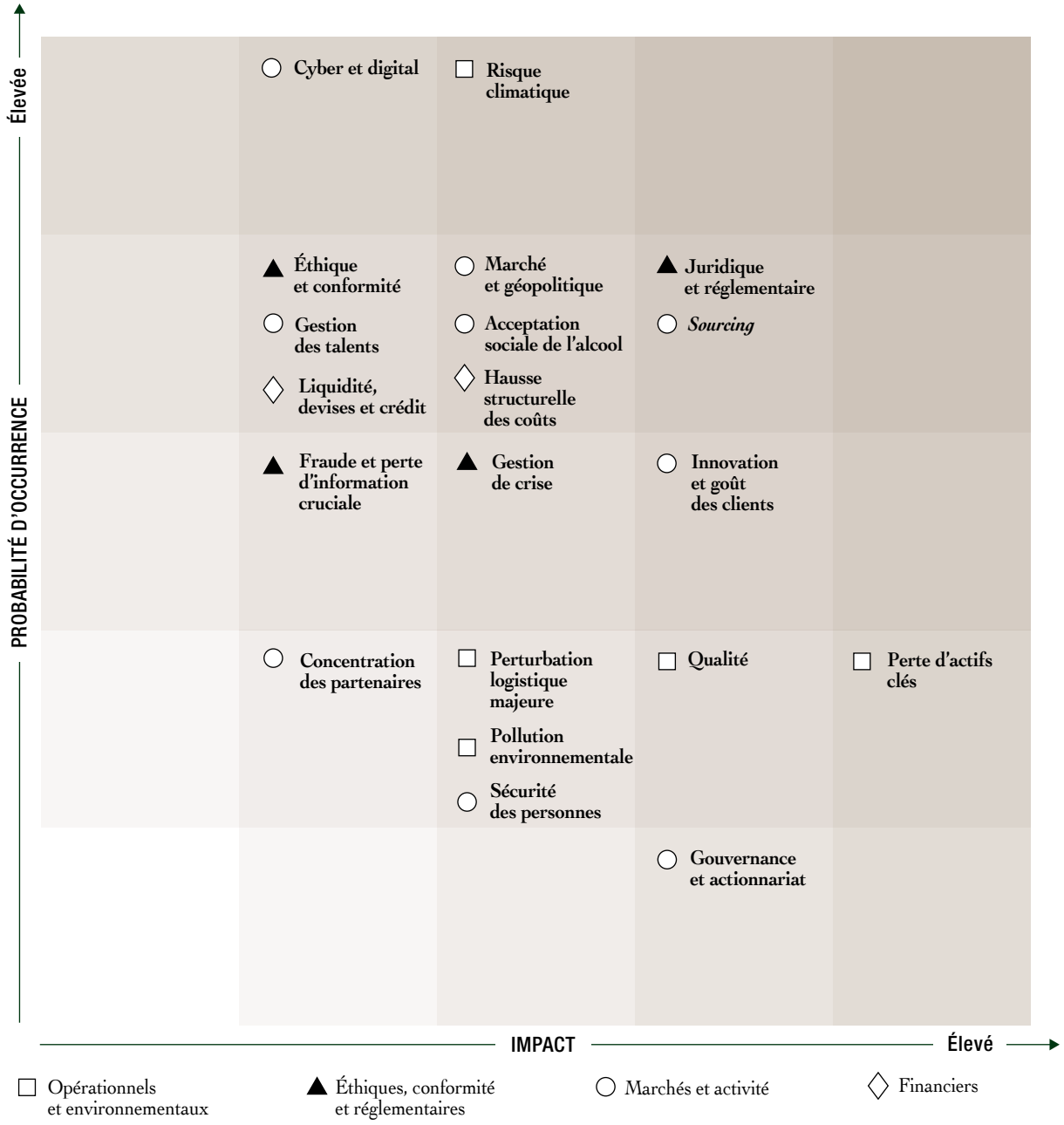
Élevée
PROBABILITÉ D'OCCURRENCE
Cyber et digital
Risque climatique
Éthique et conformité
Gestion des talents
Liquidité, devises et crédit
Marché et géopolitique
Acceptation sociale de l'alcool
Hausse structurelle des coûts
Juridique et réglementaire
Sourcing
Fraude et perte d'information cruciale
Gestion de crise
Innovation et goût des clients
Concentration des partenaires
Perturbation logistique majeure
Pollution environnementale
Sécurité des personnes
Qualité
Perte d'actifs clés
Gouvernance et actionnariat
IMPACT
Élevé
Opérationnels et environnementaux
Éthiques, conformité et réglementaires
Marchés et activité
Financiers

2

● Risques de marchés et d'activité	2.2.1.1	Gestion du *sourcing*
	2.2.1.2	Innovation et évolution des goûts des clients
	2.2.1.3	Marchés et géopolitique
	2.2.1.4	Acceptation sociale de l'alcool
	2.2.1.5	*Cyber* et digital
	2.2.1.6	Gestion des talents
	2.2.1.7	Gouvernance et actionnariat
	2.2.1.8	Sécurité des personnes
	2.2.1.9	Dépendance liée à la concentration de nos partenaires
● Risques opérationnels et environnementaux	2.2.2.1	Climatiques
	2.2.2.2	Perte d'actifs clés
	2.2.2.3	Qualité des produits
	2.2.2.4	Risques environnementaux
	2.2.2.5	Perturbation logistique majeure
● Risques éthiques et réglementaires	2.2.3.1	Juridiques et réglementaires
	2.2.3.2	Gestion de crise et continuité d'activité
	2.2.3.3	Ethique et conformité
	2.2.3.4	Fraude
● Risques financiers	2.2.4.1	Hausse structurelle et durable des coûts
	2.2.4.2	Fiscalité, crédit et devises

2.2.1 RISQUES DE MARCHÉS ET D'ACTIVITÉ

2.2.1.1 GESTION DU *SOURCING*

Présentation du risque

La production du groupe Rémy Cointreau est, dans sa majeure partie, intégrée, en cohérence avec sa stratégie de produits exceptionnels liés à leur environnement particulier, leurs traditions et leur culture qui influencent la production des produits du Groupe ("les terroirs"). La sécurisation des approvisionnements, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, est donc un enjeu fondamental :

- pour garantir la continuité de la croissance du groupe dans le cadre de son plan stratégique 2030 ; et
- pour s'assurer que ses partenaires appliquent les mêmes principes de respect des droits de l'homme, du droit du travail et de l'environnement.

Impacts potentiels sur le groupe

Une rupture d'approvisionnement, tant en volume qu'en qualité, pourrait générer une rupture de production et donc une perte d'activité.

De plus, travailler avec des partenaires qui ne respecteraient pas les engagements de Rémy Cointreau, tels qu'ils sont définis dans le rapport DPEF, fragiliserait les engagements de Rémy Cointreau vis-à-vis de ses terroirs et de ses clients.

Gestion et mesures mises en place

Les produits du groupe Rémy Cointreau sont intrinsèquement liés à leurs terroirs, l'amenant à nouer avec les producteurs appartenant à ces terroirs des partenariats de long terme.

Opérationnellement, le risque fournisseur est géré par la direction des achats, conjointement avec les équipes de développement produit. Rémy Cointreau renforce la sécurisation de ses approvisionnements, met en œuvre une politique de diversification et de limitation de dépendance vis-à-vis de ses fournisseurs et constitue des stocks stratégiques si nécessaire.

Le Groupe conclut des partenariats privilégiés avec des fournisseurs clés basés sur l'éthique, la confiance, l'engagement à long terme et le partage des valeurs. Soucieux d'accompagner tous ses partenaires durablement, Rémy Cointreau s'assure qu'ils partagent et respectent ses ambitions et engagements sociaux, environnementaux et éthiques.

Par ailleurs, le groupe demande expressément à ses fournisseurs de joindre SEDEX ("Supplier Ethical Data Exchange"); organisation internationale qui vise à promouvoir des pratiques éthiques et responsables de leurs affaires. La direction des achats de Rémy Cointreau s'assure que les opérations des fournisseurs est en conformité avec les attentes du Groupe. Des revues régulières sont mises en place pour s'assurer de l'efficacité des actions.

Ces actions sont détaillées dans le chapitre 1.4.2.1 « Devoir de vigilance et achats responsables ».

2.2.1.2 INNOVATION ET ÉVOLUTION DES GOÛTS DES CLIENTS

Présentation du risque

Les préférences et les habitudes d'achat des clients peuvent évoluer en raison d'une multitude de facteurs dont notamment la conjoncture économique, les tendances démographiques et sociétales, les politiques et les initiatives de santé publique, la réglementation relative aux alcools et les changements dans les habitudes de consommation et dans les moments de convivialité et de divertissement.

Par ailleurs, l'incapacité du groupe à innover en présentant des produits répondant aux nouvelles attentes des clients serait un facteur de risque.

Impacts potentiels sur le groupe

Un changement de goût des consommateurs et notamment un désintérêt pour le cognac auraient un impact significatif sur le chiffre d'affaires du groupe et sa capacité à poursuivre sa stratégie et maintenir son réseau actuel de distribution.

Gestion et mesures mises en place

Les dernières acquisitions menées par le groupe (champagne Telmont, whisky single malt américain Westland, whisky single malt français Le Domaine des Hautes Glaces) permettent de renforcer et de diversifier le portefeuille de produits, avec chacun une emprise forte sur leurs terroirs respectifs.

Le développement des gammes et la capacité d'innovation des Maisons permettent de répondre aux évolutions des goûts des consommateurs et d'être précurseur dans les nouveaux modes de consommation. Une veille stratégique permanente est également un facteur important de la stratégie de croissance.

2.2.1.3 MARCHÉS ET GÉOPOLITIQUE

Présentation du risque

Le groupe Rémy Cointreau, du fait de sa présence internationale, est sensible aux évolutions des marchés, aux tensions protectionnistes, aux conflits armés, aux potentielles guerres commerciales ou aux conséquences des actes terroristes.
Les tensions internationales, les conflits militaires et les risques de guerre commerciale ainsi que les mouvements de protestation dans certains pays sont autant d'événements créant de l'instabilité et pouvant impacter l'activité de Rémy Cointreau.

Impacts potentiels sur le groupe

Les conséquences de ces événements peuvent être diverses, par exemple :

- des accès restreints à certains marchés pour nos marques ;
- une hausse significative des droits de douane ;
- des barrières à l'entrée trop contraignantes ; et/ou
- une baisse de la consommation et de nos ventes

qui pourrait affecter négativement les opérations et les performances financières du Groupe.

Gestion et mesures mises en place

Dans le cadre de sa politique de maîtrise des risques, le groupe Rémy Cointreau a entrepris de diversifier son exposition à travers :

- une meilleure répartition de son activité entre les différents marchés (Amériques, Europe, Afrique et Moyen-Orient, Chine, Asie hors Chine) ;
- une diversification de son offre de spiritueux, en développant des « éditions limitées » et en accentuant la montée en gamme de ses produits ;
- des investissements visant la construction des marques dans des pays nouveaux à fort potentiel ou pour viser des audiences plus larges au sein de marchés encore non optimisés ; et
- le développement de nouveaux canaux de distribution (boutique en propre, *e-commerce*, ventes directes).

2.2.1.4 ACCEPTATION SOCIALE DE L'ALCOOL

Présentation du risque

Le groupe Rémy Cointreau veille à assumer ses responsabilités sociétales. À ce titre, il est pleinement conscient de ses responsabilités en termes de santé publique. Soucieux de la qualité de ses produits, il est également soucieux de favoriser une consommation responsable de ses produits.

Impacts potentiels sur le groupe

Toute atteinte à la santé de ses salariés, de ses clients, du fait de la consommation abusive de ses produits ou d'alcool en général, pourrait générer :

- un renforcement des réglementations relatives à la consommation d'alcool ;
- des litiges vis-à-vis du groupe par des collaborateurs ou des clients ; et/ou
- une atteinte à la réputation du groupe et de ses marques.

Gestion et mesures mises en place

Rémy Cointreau demeure impliqué, aux côtés des grandes entreprises du secteur et des associations professionnelles, dans les principaux projets collectifs d'incitation à la consommation responsable d'alcool sur ses principaux marchés ; la stratégie de montée en gamme, caractéristique des Maisons du groupe, est en outre très cohérente avec la recherche d'une consommation plus qualitative et avec l'objectif d'une réduction des consommations à risque. En interne, Rémy Cointreau sensibilise régulièrement ses collaborateurs à l'importance d'une consommation responsable *via* des formations et des communications ciblées.

Ces actions sont plus détaillées dans la section relative à la consommation responsable dans le chapitre 1.4.3.1 « Promotion d'une consommation éthique et responsable » (ODD 3).

En outre, le groupe a défini un rituel de consommation responsable propriétaire appelé « R.E.S.P.E.C.T » qui a pour objectif d'accompagner les collaborateurs et les clients du groupe dans une expérience de consommation responsable de ses vins & spiritueux d'exception, avec des étapes simples et faciles à retenir. Ces actions sont décrites plus en détail dans la section 1.4.3.1 « Promotion d'une consommation éthique et responsable"

2.2.1.5 C*YBER* ET DIGITAL

Présentation du risque

Les risques informatiques peuvent concerner la perte, la corruption ou la fuite de données (commerciales, de production ou financières), l'incapacité à pouvoir opérer de manière efficace du fait d'une avarie technique, les risques d'intrusion dite de *hacking* et aussi les attaques contre les plateformes digitales du groupe Rémy Cointreau. Cette indisponibilité totale ou partielle peut également être due à des attaques externes de type *malware* ou *ransomware* (visant tant l'informatique de production, que l'informatique support au *Business* et les plateformes *e-commerce* et de CRM) ou des attaques internes (collaborateur malveillant).

La cybercriminalité constitue la principale menace *cyber* pour les entreprises, avec ces dernières années la multiplication des attaques par rançongiciels.

Par ailleurs, l'évolution des pratiques et des technologies, avec notamment le développement du télétravail ou l'utilisation de solutions *cloud*, augmentent significativement les risques de cybercriminalité.

Impacts potentiels sur le groupe

Les processus du groupe Rémy Cointreau s'appuient sur une utilisation intensive des systèmes d'information et se trouvent donc exposés au risque de défaillance, tant des systèmes informatiques du groupe que des infrastructures réseaux utilisées. Une indisponibilité totale ou partielle de ces systèmes peut bloquer les processus concernés de manière durable et provoquer la perte ou la corruption des données sensibles ainsi qu'un arrêt partiel ou total de l'activité.

Gestion et mesures mises en place

Une équipe dédiée, dirigée par un RSSI (responsable de la sécurité des systèmes d'information) au sein de la direction des systèmes d'information et disposant d'un fort soutien de la direction générale, a pour mission de définir et de mettre en œuvre la stratégie cybersécurité du groupe Rémy Cointreau afin de s'assurer que les risques *cyber* soient identifiés et sous contrôle. Les organisations, processus et outils ont été renforcés et sont en adaptation permanente. D'autre part, un service managé de détection et de réponse opérant 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 gère les alertes liées aux *endpoints* et aux identités et possède la capacité de mener immédiatement les actions de remédiation adéquates.

Par ailleurs, des plans de reprise d'activité ont été développés ou sont en cours de développement et des exercices de gestion de crise sont organisés. Des communications, formations et rappels réguliers sont également dispensés en interne afin de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs du groupe Rémy Cointreau à ces différentes menaces, notamment le *phishing*, la « fraude au président » ou le changement des coordonnées bancaires.

Enfin, une veille permanente, des échanges réguliers avec d'autres pairs et des exercices de quantification des risques, permettent de maintenir un niveau de vigilance très élevé au sein des organisations.

2.2.1.6 GESTION DES TALENTS

Présentation du risque

La réputation de Rémy Cointreau et sa stratégie reposent sur le savoir-faire de ses talents, experts, maîtres de chais et les compétences de ses équipes. Attirer les meilleurs talents, les faire monter en expertise et les fidéliser tout en permettant la transmission de certaines compétences rares ou demandées est un enjeu permanent.

Impacts potentiels sur le groupe

Une perte de talents, de savoir-faire, une incapacité à attirer ou trouver de nouveaux talents aurait des conséquences sur la pérennité de certaines connaissances et expertises, mais aussi sur le bien-être des équipes (exemples: démotivation, plus faible investissement sur les projets) et donc sur la capacité du groupe Rémy Cointreau à mener à bien sa stratégie atteindre ses objectifs. Un échec de Rémy Cointreau à attirer et retenir des équipes qualifiées avec des niveaux de salaires et avantages compétitifs pourrait impacter négativement sa croissance future et ses résultats financiers.

Gestion et mesures mises en place

Un certain nombre de mesures ont été mises en place par la direction des ressources humaines de Rémy Cointreau :

- un plan de formation propose divers modules aux collaborateurs, portant sur les marques et les fonctions du groupe, ou visant à accompagner le développement personnel et professionnel de chacun ;
- la direction des talents a comme mission d'attirer les nouveaux talents, mais également d'identifier et de faire progresser les talents existant au sein du groupe ;
- la mobilité interne et internationale est favorisée, offrant aux collaborateurs la possibilité de se développer à l'international ou dans une autre fonction ;
- dans le cadre de sa politique de bien-être au travail, le télétravail a été mis en place (tant régulier qu'occasionnel) ;
- groupe familial, Rémy Cointreau souhaite garder ses collaborateurs et les associer sur le long terme, et a notamment mis en place diverses mesures financières incitatives : intéressement, participation, retraite complémentaire entre autres ;
- un premier plan d'actionnariat salarié avait été mis en place au cours de l'exercice fiscal 2021/2022 sur les entités françaises et étendu à l'international en 2022/2023. Ce dispositif pourra être proposé à nouveau dans un avenir proche.

2.2.1.7 GOUVERNANCE ET ACTIONNARIAT

Présentation du risque

Groupe familial et coté, Rémy Cointreau est sensible aux questions de gouvernance, en raison notamment :

- du niveau d'implication de la famille actionnaire dans la stratégie du groupe (ou son éventuel désengagement), qui pourrait modifier son profil ;
- de l'entrée éventuelle au capital d'un fonds activiste ; et
- d'une éventuelle offre publique d'achat qui pourrait avoir un impact sur la continuité de la stratégie.

Impacts potentiels sur le groupe

La stratégie de Rémy Cointreau repose sur une vision de développement à long terme (comme l'indiquent ses valeurs : des Terroirs, des Hommes et du Temps), qui pourrait être impactée en cas de changements dans l'actionnariat.

À l'inverse, une implication trop forte de la famille actionnaire pourrait être de nature à infléchir la gouvernance du groupe.

Gestion et mesures mises en place

La famille Hériard Dubreuil, actionnaire historique de Rémy Cointreau, rappelle et démontre son implication sur le long terme et son attachement au groupe, dont la vision stratégique est de devenir le *leader* mondial des spiritueux d'exception. Par ailleurs, un socle actionnarial stable et engagé sur le long terme est un avantage stratégique pour un portefeuille de marques centenaires au long processus de maturation et de vieillissement.

À ce titre, la transition générationnelle des membres de la famille Hériard Dubreuil opérée au sein du conseil d'administration en juillet 2022 illustre cette continuité actionnariale. De plus amples détails seront donnés dans le paragraphe 7.2 à ce sujet. Un comité de concertation mensuel entre les représentants de l'actionnaire de référence, le président du conseil d'administration et le directeur général examine toute question intéressant la bonne marche de la société en lien avec les orientations stratégiques définies par le conseil d'administration et prépare utilement les travaux du conseil d'administration. Le conseil d'administration reste en toute hypothèse la seule instance ayant pouvoir de décision. Dans une société disposant d'un actionnaire de référence, l'indépendance du conseil d'administration est garantie par la présence de 7 administrateurs indépendants sur 12 (soit 58%, taux supérieur au 1/3 recommandé par le Code Afep-Medef, le code de référence des sociétés cotées en matière de gouvernance).

2.2.1.8 SÉCURITÉ DES PERSONNES

Présentation du risque

Le groupe Rémy Cointreau est soucieux du respect des réglementations et veille en permanence à la sécurité et la santé tant de ses collaborateurs que de ses clients.

Parmi les éléments pouvant mettre en danger la sécurité de ses collaborateurs et de ses clients, le groupe Rémy Cointreau identifie :

- les maladies professionnelles, ou risques psychosociaux ;
- les risques d'accident lors de déplacements sur certains marchés ;
- les risques liés à l'utilisation de certaines machines ;
- les risques liés à une consommation excessive d'alcool ; et
- les risques liés à une pandémie type Covid-19.

Impacts potentiels sur le groupe

Toute atteinte à la santé et à la sécurité de ses collaborateurs et de ses clients aurait des conséquences importantes pour le groupe :

- impact réputationnel lié aux conséquences de l'accident ;
- impact juridique du fait des litiges encourus, qui peuvent avoir des conséquences financières importantes ; ou
- perte de motivation des collaborateurs.

Gestion et mesures mises en place

Rémy Cointreau est engagé depuis toujours dans des démarches visant à améliorer en permanence la sécurité de ses collaborateurs et diminuer le nombre d'accidents du travail.

Tout d'abord, les sites de production du groupe font l'objet d'audits indépendants donnant lieu à des plans d'action qui sont revus annuellement. Nos assureurs sont étroitement liés à ces mesures afin d'en évaluer leur efficacité.

Par ailleurs, Rémy Cointreau a passé un accord avec un acteur international de la sécurité des voyageurs, afin de garantir la sécurité de ses collaborateurs lors de leurs déplacements professionnels.

Les hommes et les femmes du groupe sont également sensibilisés très régulièrement sur l'importance d'une consommation responsable, *via* des formations spécifiques, la mise en place et la communication de règles strictes pour ceux ou celles qui sont au contact avec les lieux de vente.

Lors du contexte pandémique lié à la Covid-19, le groupe a déployé sur l'ensemble de ses sites des protocoles stricts et adaptés aux situations et règles sanitaires locales : mesures d'hygiène, organisation du télétravail, de l'espace et du temps de présence. Des comités de crise inter et intra sites ont été mis en place et des communications régulièrement organisées. Un dispositif de soutien psychologique avait été également créé pour soutenir les collaborateurs en difficulté.

2.2.1.9 DÉPENDANCE LIÉE À LA CONCENTRATION DE NOS PARTENAIRES

Présentation du risque

L'industrie des Vins & Spiritueux est très concurrentielle et très fragmentée. Cependant, il existe une tendance à la concentration des acteurs tant dans la distribution que dans la production, pouvant impacter durablement Rémy Cointreau et créer une situation de dépendance préjudiciable avec une pression accrue sur les prix et les marges du groupe.

Impacts potentiels sur le groupe

Une concentration des différents acteurs pourrait avoir des effets négatifs sur la capacité de Rémy Cointreau à distribuer ses marques sur l'ensemble de ses marchés et à maintenir son niveau de marge :

- la concentration des principaux concurrents pourrait risquer de marginaliser Rémy Cointreau, le risque étant notamment de ne pas disposer de la taille critique dans les négociations avec les partenaires clés (par exemple les acteurs des lieux emblématiques des grandes villes) ; et
- la concentration des acteurs de distribution pourrait également avoir des effets négatifs du fait des pouvoirs de négociation plus importants des distributeurs. Cela pourrait engendrer le déréférencement de nos produits chez nos partenaires, de manière temporaire ou permanente, et affecter nos prix et nos conditions commerciales.

Gestion et mesures mises en place

Afin de se préserver de ces risques, le groupe Rémy Cointreau continue de développer sa stratégie de montée en gamme, qui lui assure un positionnement unique dans le secteur des spiritueux et une présence chez les meilleurs détaillants. De plus, la mise en place de programmes spécifiques, en partenariat avec les mixologistes les plus réputés, permet de renforcer les liens existants avec les plus grands établissements et l'attractivité de nos marques.

Le groupe veille à ne jamais se retrouver dans un état de dépendance juridique vis-à-vis de tiers susceptible d'affecter de façon significative ses activités industrielles ou commerciales. La portée de ses divers engagements contractuels est conforme à la pratique internationale des affaires :

- il n'existe aucune dépendance de Rémy Cointreau vis-à-vis de clients ou de distributeurs exclusifs indépendants, ni de contrats de distribution de spiritueux de groupes tiers, susceptibles d'affecter substantiellement les résultats, le patrimoine ou la situation financière du groupe ;
- d'une manière générale, les contrats conclus par les sociétés du groupe interviennent dans le cadre normal des affaires et la portée des engagements qu'ils contiennent est conforme à la pratique internationale des affaires ;
- il n'existe pas de contrats conclus avec des tiers par une filiale de Rémy Cointreau présentant des obligations ou des engagements d'une particulière importance pour l'ensemble du groupe ;
- de même, concernant les fournisseurs, il n'existe pas de dépendance à un fournisseur clé. Plus spécifiquement, les approvisionnements en eau-de-vie de cognac font l'objet d'engagements sur le long terme, réduisant de fait les risques de sous-approvisionnement.

Par ailleurs, le groupe continue d'investir et de développer son réseau de distribution propre, garant de son indépendance et de sa capacité à être présent sur l'ensemble de ses marchés.

Enfin, Rémy Cointreau cherche à diversifier ses canaux de distribution, avec notamment des objectifs ambitieux de croissance des ventes directes, en boutiques et dans l'*e-commerce*.

2.2.2 RISQUES OPÉRATIONNELS ET ENVIRONNEMENTAUX

2.2.2.1 CLIMATIQUES

Présentation du risque

Les vins et spiritueux du groupe Rémy Cointreau sont produits à partir de leurs terroirs propres et spécifiques. Or, ces derniers sont soumis à des aléas climatiques saisonniers tels que la sécheresse, la grêle et le gel, mais également à des changements climatiques à plus long terme, tels que le réchauffement climatique.

Impacts potentiels sur le groupe

Les événements climatiques peuvent avoir, selon leur nature, des impacts différents :

- les aléas climatiques saisonniers : un aléa climatique fort, tel qu'une phase de gel, une chute de grêle, un été trop sec ou une insuffisance de précipitations peut impacter la production des matières premières dont le groupe a besoin : que ce soit une forte baisse des rendements, ou une forte baisse de la qualité des récoltes, qui aurait inévitablement un impact sur les ventes futures ;
- les changements climatiques : ce phénomène à long terme peut avoir des impacts conséquents sur l'activité du groupe. En effet, un changement substantiel, notamment de réchauffement, peut modifier la carte des cultures et impacter le lien produit-terroir qui est un élément fondamental de l'identité des produits du groupe Rémy Cointreau.

Gestion et mesures mises en place

Rémy Cointreau est engagé dans une politique active d'adaptation de ses terroirs, avec le déploiement de son plan « New Generation Terroirs » dont le but est (i) de protéger ses terroirs et (ii) de promouvoir ses sols comme « puits de carbone ». Cette stratégie s'appuie sur une cartographie des risques climatiques réalisée par le groupe en 2021/2022 et détaillée en 1.3.2 « Enjeux et impact ». Par ailleurs, le groupe a une gestion dynamique de ses approvisionnements, lui permettant de minimiser les impacts des aléas climatiques sur les récoltes. Nos équipes sont donc engagées dans des actions à moyen et long termes pour garantir la qualité et la durabilité des approvisionnements des Maisons. Ces actions sont également détaillées dans le chapitre 1.3.2.

Rémy Cointreau est également impliqué dans la sécurité de ses sites, en prenant en considération les risques liés aux aléas climatiques dans le choix de la localisation et dans la conception de ses locaux. Dans une gestion équilibrée de ses sources d'approvisionnement, le groupe Rémy Cointreau peut s'appuyer sur des partenariats dispersés en termes de terroir, notamment en ce qui concerne les achats d'eaux-de-vie de Petite et Grande Champagne, les écorces d'orange et les raisins de Champagne.

Enfin, dans le cadre de sa politique de gestion des risques, telle que décrite dans le chapitre 2.3 « Assurances », le groupe a souscrit un contrat couvrant la grêle et le gel pouvant affecter nos vignobles de cognac.

2.2.2.2 PERTE D'ACTIFS CLÉS

Présentation du risque

Les marques, les collaborateurs, les sites et les stocks sont les principaux actifs de Rémy Cointreau.

Le groupe est particulièrement sensible à tout événement qui pourrait affecter une de ses marques, mettre en danger la santé de ses collaborateurs ou détériorer certains de ses actifs, que ce soit les bâtiments ou les stocks.

Impacts potentiels sur le groupe

Nos cognacs, nos whiskies et notre rhum sont vieillis durant de longues périodes, et c'est pourquoi nous maintenons un stock important de produits vieillis et arrivant à maturité dans nos différents chais, situés sur des sites propres à chaque marque. La perte d'une quantité importante de stocks vieillis – à la suite d'un incendie, d'une autre catastrophe naturelle ou d'origine humaine, d'une contamination ou autre – pourrait réduire considérablement l'approvisionnement du ou des produits concernés. Une conséquence de ces sinistres ou d'autres perturbations de la chaîne d'approvisionnement serait de ne pouvoir répondre à la demande de nos clients pendant une certaine période. Les indemnités d'assurance pourraient être insuffisantes pour couvrir la valeur de remplacement des stocks d'eaux-de-vie âgées et d'autres actifs s'ils devaient être perdus en quantités trop importantes. Les plans de reprise après sinistre n'empêchent pas forcément une interruption temporaire des activités, et la reconstruction des installations endommagées peut nécessiter un temps important.

En outre, tout sinistre impactant nos collaborateurs pourrait entraîner des pertes de compétences et perturber notre production sur une période plus ou moins longue.

Gestion et mesures mises en place

Afin de gérer ces risques, le Groupe Rémy Cointreau a déployé un ensemble de mesures menées conjointement par la direction des opérations et la direction des assurances.

Des mesures de prévention et de protection ont été définies et mises en place, notamment dans les sites de production. Elles font l'objet d'audits externes réguliers par les ingénieurs préventionnistes de nos assureurs. Ces mesures portent sur la conception, la maintenance et la sécurité des installations, la formation des équipes ainsi que sur la formalisation des procédures d'exploitation.

Rémy Cointreau a par ailleurs mis en place des systèmes de protection et de contrôles afin de maîtriser la qualité de ses produits et limiter un potentiel risque de contamination.

Des investissements importants et permanents visant à renforcer la sécurité des actifs du groupe sont prévus dans les plans prévisionnels, notamment des systèmes de *sprinkler* sur nos différents sites. Par ailleurs, plusieurs sites, notamment le site d'Angers, sont capables de produire certaines marques pour le compte d'autres sites, ce qui peut servir de solution de repli en cas de sinistre majeur.

Enfin, afin de s'assurer de la sécurité de ses collaborateurs, le groupe a renforcé les mesures de sécurité des personnes sur ses sites et a noué un partenariat avec un acteur international de la sécurité pour couvrir ses collaborateurs lors de leurs déplacements professionnels. La direction des talents groupe a par ailleurs pour mission d'identifier les compétences rares et de préparer des plans de succession. À ce jour, chacune des fonctions clés fait l'objet d'un plan de succession.

2.2.2.3 QUALITÉ DES PRODUITS

Présentation du risque

Les marques du groupe Rémy Cointreau sont reconnues pour l'excellence de leur qualité, liée notamment aux matières premières utilisées, au savoir-faire des artisans et des maîtres de chais et au respect des terroirs dont elles sont originaires.

Impacts potentiels sur le groupe

Toute baisse qualitative des produits, en termes gustatif ou de présentation (flacon, emballage), pourrait avoir un effet négatif important auprès des clients et les détourner des produits et des marques du groupe.

De même, un défaut qualitatif important sur les liquides pourrait mettre en danger la santé des consommateurs et affecter durablement la réputation du groupe et de ses marques en conduisant à des surcouts imprévus.

Gestion et mesures mises en place

Afin de lutter contre ce risque, Rémy Cointreau a mis en place différentes mesures et s'engage à respecter des principes très forts, sans le moindre compromis. Parmi ces principes figure le respect du terroir et du processus d'élaboration et de fabrication de ses spiritueux, la sélection des meilleurs ingrédients et l'utilisation des meilleurs savoir-faire.

La mise en place de différents contrôles qualité exigeants et répondant à des normes strictes à tous les stades du processus de production et de distribution permet également de s'assurer que les produits du groupe offrent toujours une expérience unique aux clients.

Pour les risques liés au produit, le groupe se réfère à la norme HACCP (*Hazard Analysis of Critical Control Point),* méthode internationale pour la mise en œuvre d'un système garantissant l'hygiène des aliments remis aux consommateurs, ainsi qu'à la norme ISO 22000, norme reconnue internationalement pour la certification des plans HACCP d'un site de production.

Rémy Cointreau a par ailleurs déployé un programme de formation visant à identifier les besoins de chacun de ses collaborateurs et à y apporter une réponse appropriée. Ainsi, chaque collaborateur dispose des connaissances et du savoir-faire lui permettant de garantir le niveau d'excellence fixé par le groupe.

Enfin, grâce à la traçabilité de ses produits, le groupe est dans la capacité de retirer du réseau de distribution toutes bouteilles qui pourraient être affectées par un défaut de qualité.

2.2.2.4 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Présentation du risque

Élaborant des produits issus du terroir, le groupe Rémy Cointreau est particulièrement sensible à la préservation de l'environnement, ainsi qu'à la sécurité de ses employés et de ses sites de production.

Impacts potentiels sur le groupe

Tout incident qui serait de nature à affecter les terres dont sont issus les ingrédients nécessaires aux produits du groupe, que ce soit les vignes de Cognac ou de Champagne, l'orge et les herbes de l'île d'Islay pour le whisky Bruichladdich et le gin The Botanist, la canne à sucre de la Barbade pour le rhum Mount Gay ou enfin les écorces d'orange pour Cointreau, aurait des conséquences sur la capacité du groupe non seulement à assurer l'élaboration de ses produits, mais aussi à en garantir la qualité ainsi que l'identité.

Il en est de même concernant les sites industriels du groupe et la sécurité de ses employés et du processus de distillation, d'embouteillage et d'expédition.

Gestion et mesures mises en place

La gestion des risques industriels et environnementaux ainsi que des risques liés aux produits s'appuie essentiellement sur les départements Qualité Sécurité Environnement travaillant sur les différents sites de production du groupe sous la responsabilité ultime du directeur des opérations groupe.

Des audits Sécurité/Environnement sont régulièrement effectués sur les sites de production par le personnel et des cabinets externes agréés donnant lieu à des plans d'action suivis dans le cadre de commissions trimestrielles.

- Compte tenu de l'activité du groupe, ses principaux sites de production en France sont soumis à autorisation préfectorale. Le site de Cognac est classé en Seveso Seuil Haut en raison des quantités d'eaux-de-vie stockées. Ce site fait l'objet d'un système complet de gestion de la sécurité (SGS).
- Les sites de Cognac et d'Angers sont certifiés ISO 14001. Cette certification est confirmée par des audits annuels de suivi. Ces audits n'ont détecté aucune anomalie. Les indicateurs utilisés dans la certification ISO 14001 sont également déployés dans les autres sites du groupe.
- La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement (DREAL) mène une revue complète tous les 2 ans des sites classés Seveso Seuil Haut. Le site d'embouteillage de la société Mount Gay Distillerie est certifié ISO 9000.

De manière générale, la conformité réglementaire des sites est un souci permanent et un lien étroit est maintenu avec l'ensemble des administrations concernées. Par ailleurs, de nombreuses actions de formation sont menées en direction du personnel et des prestataires extérieurs intervenant sur les sites.

Toutes les certifications des sites de production sont présentées dans le chapitre 1.1.3.5 « Certifications des sites de production, Une démarche de progrès continu ».

2.2.2.5 PERTURBATION LOGISTIQUE MAJEURE

Présentation du risque

Les profits réalisés par les compagnies maritimes depuis la crise sanitaire de Covid-19 et les perturbations des flux mondiaux continuent de générer des surcoûts significatifs, des réductions de capacité et un allongement des délais d'acheminement à travers le monde. Des perturbations sociales de longue durée, principalement en France, seraient également susceptibles d'impacter les flux d'acheminement.

Par ailleurs, les mesures de réduction de l'empreinte carbone sont forts en matière de transport et pourront renforcer les tensions à ce sujet et un potentiel allongement de nos délais d'atteinte du consommateur final.

Impacts potentiels sur le groupe

De fortes tensions sur les capacités ou les coûts logistiques pourraient impacter fortement Rémy Cointreau dans sa distribution ou dans l'atteinte de certains marchés ou canaux de distribution.

Gestion et mesures mises en place

Intégralement dépendant de partenaires de transport externes, Rémy Cointreau s'efforce dans ce domaine de faire appel à un panel large de prestataires, régulièrement questionnés sur leurs capacités et perspectives.

La gestion de ce risque repose sur une veille permanente des solutions les plus optimales selon les flux prévus.

La planification des ventes, travail collaboratif entre les équipes commerciales, opérationnelles, logistiques et financières, est fortement suivie et analysée, permettant une réactivité sur toute déviance ou imprévus opérationnels permettant une anticipation forte des flux.

Rémy Cointreau a initié l'exploration de flux de transport alternatifs comme le train ou le bateau à voile permettant de tester des solutions nouvelles même si encore faibles à ce stade.

2.2.3 RISQUES ÉTHIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

2.2.3.1 JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

Présentation du risque

Le groupe Rémy Cointreau a une présence mondiale et, à ce titre, est soumis à un cadre juridique en perpétuelle évolution et spécifique à chaque marché. Ainsi, les activités de production et de commercialisation des produits du groupe font l'objet, en France et à l'étranger, de réglementations plus ou moins strictes suivant les pays, notamment en ce qui concerne la fabrication, le conditionnement, la mise sur le marché de ces produits, la publicité, la santé publique, le rappel des produits, l'étiquetage, les promotions et la mise sur le marché des produits.

Par ailleurs, le groupe Rémy Cointreau attache une importance particulière à la protection juridique de ses actifs et de ses relations commerciales en France et dans le monde. Cela concerne aussi bien :

- ses droits de propriété industrielle, en particulier de ses marques qui constituent un actif majeur au sein de son activité ;
- ses contrats de distribution ;
- ses relations avec ses fournisseurs ;
- des litiges avec des clients ou des autorités gouvernementales (voir dans les comptes consolidés les "provisions pour risques et charges" pour toute information complémentaire. Les provisions pour risques et charges visent essentiellement à couvrir d'éventuels risques de contencieux commerciaux ou avec des employés, ainsi que tout risque douanier relatif à des exercices antérieurs).

Impacts potentiels sur le groupe

Ces réglementations et leurs évolutions sont de nature à fortement impacter le groupe dans sa capacité à conduire des affaires :

- publicité et promotions : dans le but de modifier les comportements des consommateurs et de diminuer la consommation d'alcool, les diverses autorités peuvent imposer des restrictions, voire limiter les publicités sur l'alcool. Nous pouvons par exemple citer, en France, la loi Évin (Loi No 91-32 du 10 janvier 1991 sur le control du tabac et de l'alcool). Une augmentation des restrictions réglementaires pourrait engendrer une communication réduite et limiter fortement Rémy Cointreau à faire connaître ses marques et à fidéliser ses clients résultant de faibles possibilités de promouvoir ses marques ;
- étiquetage : outre les contraintes liées aux mentions légales, un étiquetage fort, à l'image de ce qui a été fait dans l'industrie du tabac, serait de nature à détourner les clients des spiritueux et donc entraîner une diminution des ventes ;
- les canaux de distribution : des évolutions des réglementations relatives à la distribution pourraient être de nature à restreindre la capacité de Rémy Cointreau à distribuer ses produits ou à engager des actions de promotion ;
- protection des marques : les marques du groupe Rémy Cointreau peuvent être imitées, contrefaites ou déposées par des tiers en violation à ses droits. Le groupe pourrait alors rencontrer des difficultés à défendre ses marques dans certains pays ou à rassurer des consommateurs qui pourraient être abusés en pensant acheter des produits qui ne seraient pas des produits du groupe ;
- contrats : une absence de formalisation des contrats dans le cadre de ses relations commerciales, tant avec ses fournisseurs qu'avec ses clients ;
- litiges : tout litige majeur peut avoir des conséquences significatives sur le groupe (financières, réputationnelles) ou ses marques et produits.

Gestion et mesures mises en place

Afin de peser sur ces réglementations et leurs évolutions, le groupe Rémy Cointreau participe à de nombreux groupes professionnels pour faire valoir ses positions et ses intérêts, tant auprès des autres acteurs de l'industrie qu'auprès des autorités administratives.

Une équipe juridique intégrée assure en permanence la gestion des affaires juridiques du groupe. Elle opère un contrôle préventif des risques juridiques, internes ou externes dont elle a connaissance, susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de Rémy Cointreau et s'assure que les projets seront conduits dans le cadre de la réglementation en vigueur sur un territoire donné. Elle s'adjoint, en cas de besoin, les services d'avocats internationaux reconnus pour leur haute compétence dans des domaines spécifiques du droit des affaires.

La direction juridique est attachée à ne recourir, en demande, à des procédures contentieuses, que si toutes les possibilités de parvenir à un accord amiable sont épuisées. Rémy Cointreau prend position, afin de défendre ses intérêts, sur ces sujets facteurs de risque, notamment :

- en s'engageant à communiquer sur des campagnes responsables, ne visant pas une clientèle « jeune et/ou à risques » et en œuvrant afin qu'une publicité raisonnée sur les spiritueux soit toujours possible ;
- en sensibilisant ses clients sur les dangers d'une consommation excessive dans sa communication et pronant une consommation responsable ;
- en collaborant avec les diverses autorités sur la conception des étiquetages ;
- protection des marques : Rémy Cointreau mène une politique active de suivi de ses dépôts de marque ainsi que de ses noms de domaine Internet, dans leurs catégories et sur leurs marchés, soit directement par la mise en œuvre par des juristes internes spécialisés de procédures modernes de gestion de marques, soit par l'intermédiaire de conseils en propriété intellectuelle dont la compétence est internationalement reconnue ;
- sur la prévention de la contrefaçon, en engageant toutes les actions nécessaires pour lutter contre la contrefaçon, particulièrement en Asie et en Europe de l'Est, contre la concurrence déloyale éventuelle, et en s'opposant aux dépôts de marque par des tiers chaque fois qu'il estime qu'une demande d'enregistrement de marque porte atteinte à ses droits privatifs. Au sein de la direction juridique, un juriste spécialiste est dédié à la protection du portefeuille des marques Liqueurs et Spiritueux du groupe. De même, un *manager* est dédié à la protection du portefeuille des marques Rémy Martin. Ils assurent, dans le cadre de la lutte anti-contrefaçon, le suivi de l'évaluation de la contrefaçon des marques du groupe en liaison avec les organismes spécialisés, avec les distributeurs, les équipes commerciales, les douanes, la DRE et les missions économiques. Ils entreprennent toutes actions qu'ils jugent pertinentes pour s'opposer aux dépôts de marque contrefaisante par des tiers, dans le monde entier. Ils mènent et dirigent les actions contentieuses qu'ils jugent nécessaires dans le monde entier, avec le soutien de conseils spécialisés ;
- gestion des litiges : en cas de procédures concernant le droit des marques, la défense et la protection des droits de propriété intellectuelle, la protection de son réseau de distribution, les relations avec ses salariés et le contrôle de ses déclarations fiscales et toutes autres matières inhérentes à ses activités, Rémy Cointreau fait appel à des cabinets d'avocats de premier rang afin de construire sa défense et provisionne, lorsque nécessaire, les montants liés à ces risques et litiges.

2.2.3.2 GESTION DE CRISE ET CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

Présentation du risque

Le groupe Rémy Cointreau, du fait de sa présence sur de nombreux marchés et de son processus de production, est exposé à des risques de diverses natures – catastrophes humaines, catastrophes naturelles, catastrophes industrielles, économiques... – pouvant significativement impacter son activité et, en cas de sinistre, sa capacité à redémarrer rapidement.

Impacts potentiels sur le groupe

Une catastrophe naturelle engendrant une destruction des sites de production, une crise sanitaire mondiale, une crise politique entraînant la fermeture de frontières, ou tout autre événement majeur perturbant l'activité pourraient avoir des impacts importants sur les ventes du groupe. De la même façon, une crise de type campagne de dénigrement dans les médias et/ou réseaux sociaux engendrant une crise réputationnelle, élèvera ce type de crise au même rang d'importance que les crises citées précédemment. Une mauvaise préparation à de telles crises affecterait sa capacité à reprendre son activité rapidement et de manière efficace, tout en ayant potentiellement un impact défavorable sur sa réputation. Une réponse non adaptée à une crise réputationnelle peut entraîner un risque de perte d'image conséquent sur la durée.

Gestion et mesures mises en place

La sécurité et la pérennité de l'ensemble des actifs du groupe – humains, matériels, immatériels, savoir-faire – sont une priorité absolue.

Les sites de production du groupe ont élaboré des plans de continuité d'activité. Notamment, les chais situés dans la région de Cognac, qui concentrent la plus grande partie des actifs de Rémy Cointreau, sont classés Seveso Seuil Haut sous le régime d'autorisation, disposent de plans de continuité d'exploitation définis, formalisés et partagés avec les assureurs et les autorités locales, ainsi que d'un système de management de la sécurité.

Le groupe Rémy Cointreau a également développé un manuel opérationnel de gestion de crise régulièrement testé et, à la suite de chaque événement, il procède à un exercice de retour d'expérience afin d'identifier ce qui aurait pu être géré de manière plus efficace. La nature des crises couvertes par ces manuels et guides de gestion de crise porte sur un nombre de cas de figure très large et régulièrement mis à jour. Une attention particulière est accordée à la gestion des crises à impact potentiellement réputationnel.

2.2.3.3 ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ

Présentation du risque

Le groupe a une activité internationale et à ce titre est soumis à un ensemble de lois et règlements, parmi lesquels nous pouvons citer les différentes réglementations relatives à la lutte contre la corruption (Sapin ull en France, FCPA aux États-Unis, UKBA au Royaume-Uni...), la protection des données (RGPD en Europe, CCPA en Californie, PIPL en Chine ...) ainsi que les principes posés par le Pacte mondial des Nations unies (démarche volontaire basée sur l'engagement des dirigeants pour appliquer des principes universels de durabilité et de prendre part au soutien des objectifs des Nations Unies). En France, la non conformité avec la Loi Evin est sanctionnée par une amende dont le montant peut atteindre 50% des sommes dépensées pour des promotions illégales. D'autres amendes peuvent etre ajoutées ; cessation de toutes les dépenses promotionnelles, interdiction de vendre le produit concerné ...

Le Groupe exige que chaque employé respecte le code de conduite, qui inclus des mesures de prévention et de lutte anti-corruption.

Impacts potentiels sur le groupe

Le fait de ne pas respecter l'une de ces réglementations, ou que l'un de ses collaborateurs ne respecte pas les règles énoncées dans le Code de conduite du groupe pourrait exposer Rémy Cointreau à différents niveaux de sanctions.
Les impacts de ces sanctions peuvent être nombreux : financiers, réputationnels, psychologiques chez nos collaborateurs et même source de perte d'attractivité auprès de partenaires ou de candidats.

Gestion et mesures mises en place

Le groupe a mis en place des plans d'action adaptés (présentés au chapitre 2.4 « Éthique et conformité »).
Concernant la prévention de la corruption, le groupe a conduit un exercice de cartographie des risques qui a débouché sur le déploiement de plans d'action locaux, et met en place les autres dispositifs prévus dans la loi Sapin II. La cartographie des risques fait l'objet d'une mise à jour régulière. Un Code de conduite a été élaboré et des modules de formation adaptés sont dispensés aux collaborateurs du groupe. Enfin, une ligne éthique relative au lancement d'alerte et accessible en interne comme en externe est mise en place.
Concernant la protection des données, le groupe déploie son plan de conformité au RGPD, mais également aux diverses réglementations étrangères s'appliquant à ses opérations. Ce plan de conformité s'appuie en particulier sur des politiques de protection des données, des procédures internes de gestion des données et d'analyse d'impact, la mise en place de clauses contractuelles types et, enfin, des formations adaptées à destination des collaborateurs.
Enfin, une veille continue est effectuée afin d'anticiper les nouvelles réglementations.

2.2.3.4 FRAUDE

Présentation du risque

Rémy Cointreau distribue ses produits sur les principaux marchés du globe et bénéficie d'une excellente réputation et d'une très forte notoriété. Dans cet environnement, le groupe peut constituer une cible attractive pour de nombreuses tentatives de fraude, en France comme à l'étranger.
Ces tentatives de fraude peuvent prendre plusieurs formes :

- fraude externe, que ce soit la « fraude au président », la « fraude au fournisseur » ou encore les attaques *cyber* visant le vol de données confidentielles ou les tentatives d'extorsion *via* des *ransomwares* ;
- fraude interne du fait d'un collaborateur *via* un vol ou une collusion avec un tiers.

Impacts potentiels sur le groupe

Une fraude, quelle qu'en soit la nature (vol, *cyber* extorsion, détournement), peut occasionner des pertes financières :

- directes, liées à la fraude subie ;
- indirectes, liées à la gestion de la fraude (frais de conseils, frais juridiques) ou la perte d'opportunités.

La fraude peut aussi entraîner le vol d'informations confidentielles ou de données personnelles.
Enfin, la dimension réputationnelle est également à prendre en considération dans l'évaluation des potentiels impacts.

Gestion et mesures mises en place

Conscient de l'importance croissante de ce risque, Rémy Cointreau a mis en place de nombreux contrôles et mesures.
Parmi ceux-ci figurent :

- la sensibilisation et la formation des collaborateurs à ces risques ;
- le renforcement des procédures clés ;
- une meilleure coopération avec les banques partenaires dans la sécurisation des transactions ;
- le déploiement d'outils informatiques spécifiques contre les risques *cyber*.

Plus spécifiquement, concernant le risque de fraude « interne », Rémy Cointreau a renforcé les processus de contrôle, de validation des tiers et de séparation des tâches. Des communications régulières et des formations spécifiques sont organisées, incluant le rappel strict des principes d'intégrité.
Ces mesures, si elles ne permettent pas d'exclure le risque de fraude, en assurent toutefois une maîtrise raisonnable.

2.2.4 Risques financiers

2.2.4.1 HAUSSE STRUCTURELLE ET DURABLE DES COÛTS

Présentation du risque

Rémy Cointreau se trouve fortement exposé à des achats externes pour l'élaboration de ses produits d'exception (eaux-de-vie, verre, autres éléments de *packaging*, énergie, main-d'œuvre...). Le groupe est ainsi exposé en cas de pressions inflationnistes ou lors de tensions internationales pouvant affecter les capacités de production et donc l'équilibre entre l'offre et la demande.

Impacts potentiels sur le groupe

Des surcoûts ou des hausses structurelles de certains coûts de production sont de nature à peser sur la profitabilité du groupe et le maintien de ses marges. Une pression forte sur la demande peut impacter défavorablement les relations avec les fournisseurs clés sur des achats spécifiques et dont les capacités de production se voient réduites avec des alternatives limitées.

Gestion et mesures mises en place

Ce risque sensiblement renforcé depuis ces dernières années est couvert par une multitude de mesures visant à réduire les situations de trop fortes dépendances et des plans permanents d'identification de projets pour les contenir sont mis en place :

- appels d'offres fréquents et analyse précise des catégories d'achat ;
- mise en place de contrats d'approvisionnement avec les fournisseurs stratégiques ;
- recherche de solutions alternatives pour les références stratégiques et optimisation des allocations des fournisseurs ;
- rotation régulière des équipes d'acheteurs par catégorie ;
- projets divers de réduction des poids du verre et du *packaging* dans le cadre de nos ambitions RSE ;
- questionnements réguliers sur des formats atypiques ou des produits plus coûteux ;
- efforts permanents pour améliorer la planification de la demande et les plans de production liés.

2.2.4.2 FISCALITÉ, CRÉDIT ET DEVISES

Présentation du risque

Les résultats de Rémy Cointreau sont sensibles aux variations de change dans la mesure où le groupe réalise plus de 80% de son chiffre d'affaires dans des devises non-euro, alors que la production est majoritairement située en zone euro.

La plupart des activités du groupe se caractérisent par un niveau élevé de capitaux employés, en particulier des stocks en cours de vieillissement, ce qui implique une adaptation de nos besoins de financement sur le court terme et le long terme.

Enfin, de par son implantation internationale, Rémy Cointreau est exposé aux risques financiers liés à l'évolution, la complexité et l'interprétation de la réglementation fiscale au sein des pays dans lesquels il opère, notamment les droits d'accise et les taxes d'importation.

Impacts potentiels sur le groupe

Les fluctuations, défavorables, des devises sont de nature à générer des pertes financières.

Toute variation de la structure de financement du groupe serait de nature à impacter ses résultats, mais aussi sa capacité à se financer sur le long terme dans un contexte de récent durcissement des conditions de marché.

Les modifications de la réglementation fiscale et l'alourdissement de la fiscalité directe et indirecte pesant sur les spiritueux notamment (droits d'accise, droits de douane...) pourraient affecter négativement ses résultats.

Gestion et mesures mises en place

Le risque de change est couvert de manière à minimiser et anticiper l'impact des fluctuations des devises sur les résultats du groupe Rémy Cointreau.

La politique de change du groupe est fondée sur les principes de gestion suivants :

- les filiales de distribution sont facturées dans leur devise sur la base d'un cours de change annuel établi en euro ;
- le risque de change est couvert par la Financière Rémy Cointreau sur une base annuelle, calculée sur base de positions nettes du groupe ;
- aucune opération spéculative n'est autorisée ;
- ces couvertures sont réalisées avec des opérations de change fermes et/ou optionnelles éligibles à la comptabilité couverture ;
- les autres transactions hors exploitation sont couvertes contre le risque de change dès lors que leur engagement est ferme et définitif. Il s'agit notamment des risques financiers nés d'opérations de prêts intra-groupe et des dividendes en devise.

Plus de détails sont disponibles dans la partie 5.6 « Notes aux états financiers consolidés » et en particulier la note 14.2 « Politique de gestion des risques de marché » de cette section.

Rémy Cointreau veille constamment à l'équilibre de sa structure financière, privilégie les ressources à long terme et combine des ressources à taux fixes et à taux variables. Le refinancement des ressources qui viennent à échéance est systématiquement anticipé. Le groupe se finance auprès d'établissements de premier plan ou par l'intermédiaire d'opérateurs de marché.

La disponibilité de certains financements est conditionnée au niveau d'un ratio dit ratio A (Endettement net moyen/EBITDA), mesuré tous les semestres au niveau Groupe, qui doit être inférieur à 4,0 dans le cadre du crédit syndiqué de 80 millions d'euros portant intérêt à 2,945% (émis le 27 février 2015 avec une date de maturité au 27 février 2025):

Le groupe a mis en place des processus de prévisions concernant l'endettement net et des indicateurs clés comme la génération de cash et le ROCE (retour sur capitaux employés) qui permettent d'impliquer l'ensemble des divisions dans l'optimisation de la structure financière des activités et dans le respect du ratio A.

Enfin, le groupe Rémy Cointreau assure la veille réglementaire et définit sa politique fiscale en s'appuyant sur une équipe de fiscalistes placée sous la supervision de la direction financière. Le groupe s'engage à respecter l'ensemble des réglementations fiscales des pays dans lesquels il opère, et sa politique fiscale ne repose sur aucun schéma d'évasion fiscale et est conforme aux principes édictés par l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE).

2.3 ASSURANCES

Le groupe Rémy Cointreau a mis en place une politique de gestion des risques qui englobe :

- la prévention des risques dans les sites industriels et de stockage et la sécurité des collaborateurs ;
- l'identification de son exposition aux risques ;
- la mise en place de plans de continuité d'activité ;
- l'optimisation, la coordination et la centralisation de ses programmes d'assurances.

Les principales couvertures d'assurances interviennent dans le cadre de programmes internationaux intégrés et garantissent les différents risques identifiés, tels que la responsabilité civile générale, le retrait des produits livrés, les dommages aux biens et les pertes d'exploitation consécutives, le transport des marchandises. Des polices d'assurance locales peuvent être également souscrites pour répondre aux obligations réglementaires et aux besoins ponctuels des filiales (exemples : assurance des vignobles, des flottes automobiles...).

Type d'assurance	Garanties et limites des principales polices souscrites
Dommages aux biens et pertes d'exploitation	Cette garantie se présente sous la forme « Tous risques sauf ». **Base d'indemnisation** ● Valeur de remplacement à neuf pour les biens mobiliers et immobiliers. ● Vins et alcools : valeur de remplacement marché et valeur nette comptable selon la nature des stocks. ● Pertes d'exploitation avec une période d'indemnisation de 24 mois. **Limitation contractuelle d'indemnité** Une limitation contractuelle d'indemnité a été négociée à hauteur de 850 M€ pour les dommages matériels et les pertes d'exploitation confondus.
Responsabilité civile générale (exploitation et produits)	Le groupe Rémy Cointreau est couvert pour tous dommages matériels, immatériels et corporels, pouvant être causés à des tiers à hauteur de 100 M€.
Contamination et image de marque	Ce programme vient en complément des garanties souscrites en responsabilité civile générale et couvre le coût du produit, les frais de réhabilitation de l'image de marque et la perte d'exploitation ainsi que la contamination et toute détérioration du produit. Couverture à hauteur de 15 M€ par année d'assurance.
Responsabilité civile Atteintes à l'environnement	Couverture à hauteur de 10 M€ par année d'assurance.
Transport	Couverture à hauteur de 10 M€ par sinistre.
Responsabilité civile des mandataires sociaux	Couverture à hauteur de 50 M€ par année d'assurance.
Fraude et *cyber*	Le groupe Rémy Cointreau dispose d'une couverture spécifique pour chacun de ces risques.
Crédit	Couverture de l'encours de chaque client, à hauteur d'une limite définie par client par l'assureur.

2.4 ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ

2.4.1 ENGAGEMENTS

Le groupe Rémy Cointreau inscrit sa démarche éthique dans le cadre universel posé par les grands principes, normes et accords internationaux, et adhère notamment à :

- la Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- la charte des droits fondamentaux de l'Organisation internationale du travail, qui recouvre notamment la liberté d'association, le travail forcé, le travail des enfants et la discrimination ;
- les objectifs de développement durable tels que définis par l'Organisation des Nations unies ;
- les 10 principes du *Global Compact*, auxquels Rémy Cointreau adhère depuis 2003 ;
- la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ;
- les principes posés par le GRI ;
- les principes directeurs de l'OCDE ;
- la convention de l'OCDE contre la corruption des agents publics.

Le groupe Rémy Cointreau et ses collaborateurs s'engagent à respecter les lois et règlements applicables dans tous les pays où ils sont présents et exercent une activité.

CODE DE CONDUITE

Les valeurs du groupe sont formalisées dans un Code de conduite, signé par le directeur général, diffusé à l'ensemble des salariés, ainsi qu'aux nouveaux collaborateurs dès leur entrée dans le groupe. Il est le socle de la culture d'intégrité et d'éthique des Maisons du groupe Rémy Cointreau et a pour ambition de guider le groupe Rémy Cointreau, ses Maisons et ses collaborateurs dans la façon de se comporter et de respecter certains principes clés dans les relations avec les parties prenantes et la société. Il vise également à promouvoir le respect et assurer la bonne application des lois et des réglementations applicables et grands principes fondamentaux.

Le Code de conduite est également pensé pour favoriser et inciter les collaborateurs du groupe Rémy Cointreau à communiquer et à rechercher les réponses quant à la conduite à adopter face à une situation particulière.

Le Code de conduite décrit des types de comportement à proscrire et détaille l'engagement du groupe et de ses instances dirigeantes en matière de lutte contre la corruption. Il pose les principes directeurs de Rémy Cointreau sur un certain nombre de sujets opérationnels et aborde notamment les thèmes suivants :

- les infractions de corruption et de trafic d'influence ;
- la prohibition des paiements de facilitation ;
- les règles en matière de cadeaux et invitations ;
- les règles en matière de dons, opérations de mécénat et parrainage ;
- la prévention des conflits d'intérêts ;
- le dispositif d'alerte interne à travers la ligne éthique ;
- les interactions avec les agents publics.

Ce Code peut être complété localement ou sur certains sujets par des procédures distinctes. Ce Code est intégré dans le règlement intérieur.

Par ailleurs, un certain nombre de valeurs entoure la conduite des affaires au sein du groupe Rémy Cointreau :

Les valeurs et responsabilités dans les affaires

Les valeurs guidant le groupe Rémy Cointreau, ses Maisons et ses collaborateurs dans la conduite des affaires concernent :

- **le respect des lois et réglementations** en vigueur dans les pays où le groupe opère, le groupe Rémy Cointreau assumant ses obligations légales et fiscales ;
- **la lutte anticorruption**, Rémy Cointreau réprouve la corruption sous toutes ses formes, notamment les pots-de-vin. Le groupe Rémy Cointreau estime que ces agissements se font au détriment des pays dans lesquels il exerce ses activités. Les femmes et les hommes des Maisons doivent se montrer intègres, notamment en refusant tout cadeau dont la valeur pourrait contrevenir à l'éthique du groupe.

Les valeurs et responsabilités envers les autres

Les relations au sein du groupe Rémy Cointreau sont caractérisées par un devoir de reconnaissance mutuelle entre les femmes et les hommes qui contribuent avec intégrité au projet d'entreprise, et l'entreprise elle-même. Chaque jour, les Maisons du groupe s'attachent à respecter et à faire vivre les valeurs suivantes : la confiance, l'exemplarité, l'excellence, l'exigence, la reconnaissance, le respect et la discrétion. Ces valeurs s'inscrivent dans les actions suivantes :

- **le respect de l'environnement :** le groupe Rémy Cointreau s'engage à servir ses clients, tout en assumant ses responsabilités environnementales, et a donc fait de la protection de l'environnement un axe fondateur de sa stratégie ;
- **un engagement envers les collaborateurs :** le groupe Rémy Cointreau souhaite que l'ensemble de ses collaborateurs travaille dans les meilleures conditions possibles et s'engage à proposer un cadre de travail sain et sûr. Le groupe Rémy Cointreau se veut un partenaire dans la durée, en les accompagnant dans leur développement et en privilégiant des relations fondées sur la confiance et le respect ;
- **un engagement fort envers les clients et les consommateurs du groupe :** les femmes et les hommes des Maisons de Rémy Cointreau doivent s'assurer que le groupe honore ses engagements envers ses consommateurs et clients. La qualité, la sécurité sanitaire, le service et l'intégrité doivent être leurs principaux soucis dans leur travail quotidien ;
- **les relations du groupe Rémy Cointreau avec ses fournisseurs :** pour le groupe Rémy Cointreau, la relation avec les fournisseurs est bien plus qu'un simple acte d'achat et le groupe est engagé dans une démarche de partenariat durable. Suite à la ratification de la charte du Pacte mondial, le groupe a entrepris d'impliquer ses fournisseurs dans ses engagements sociaux et environnementaux, de s'assurer de leur engagement et de les accompagner dans l'amélioration de leurs processus.

Les valeurs et responsabilités des collaborateurs envers l'entreprise et la société

Parmi les valeurs que partagent le groupe Rémy Cointreau et ses collaborateurs figurent celles de probité, d'intégrité, de confidentialité se retrouvant dans les engagements suivants :

- **la protection de la réputation du groupe et de ses Maisons :** les femmes et les hommes du groupe Rémy Cointreau sont les représentants de l'image et de la réputation de ses Maisons et se doivent de les protéger ;
- **les rapports entre le groupe Rémy Cointreau et ses actionnaires :** les femmes et les hommes du groupe Rémy Cointreau se doivent de protéger les informations relatives aux Maisons du groupe. Ces informations confidentielles ne doivent jamais être divulguées, sauf dans le cadre strict des règles du groupe. Par ailleurs, le groupe Rémy Cointreau souhaite partager avec ses actionnaires, sans distinction et dans le respect de l'égalité entre actionnaires, sa stratégie à long terme et ses valeurs ainsi que les résultats de la marche des affaires ;
- **la préservation des actifs et ressources du groupe :** le groupe Rémy Cointreau veille à développer son activité et ses résultats, protéger ses actifs, assurer une gouvernance en ligne avec les bonnes pratiques de la place, rendre compte avec transparence des activités du groupe. De même, les femmes et les hommes des Maisons du groupe doivent gérer les actifs et les ressources du groupe avec la plus grande intégrité ;
- **l'exigence vis-à-vis du terroir :** elle est identifiable par la qualité et l'authenticité de nos produits : une exigence vis-à-vis des matières premières et le respect du terroir d'où elles proviennent.

2.4.2 ORGANISATION

DIRECTION DE LA CONFORMITÉ

La direction de la conformité est rattachée à la direction de l'audit interne, de la conformité et des assurances depuis le 1er septembre 2018. Ses principales missions sont d'identifier, d'évaluer et de contrôler les risques auxquels le groupe Rémy Cointreau est exposé, de vérifier la conformité aux différentes législations et réglementations, tout en assurant le déploiement et l'actualisation des programmes de conformité en étroite coopération avec les différents départements du groupe.

Le directeur de l'audit interne, conformité et assurances est rattaché directement au président du conseil d'administration et au comité d'audit, et travaille en étroite collaboration avec le directeur général du groupe.

Depuis 2021, les missions d'audit interne menées par l'équipe intègrent systématiquement une revue complète des volets lutte anticorruption et protection des données personnelles des entités ou BU auditées. Les conclusions de la conformité sont pleinement intégrées aux comptes rendus des missions ainsi qu'à leur plan d'action de suivi.

RÉSEAU DE CORRESPONDANTS CONFORMITÉ AU SEIN DU GROUPE

Les équipes conformité implantées à Paris et à l'étranger, en particulier aux États-Unis, en Chine et à Singapour, constituent le réseau des correspondants « conformité », agissant en lien avec la direction de l'audit interne, conformité et assurance et le délégué à la protection des données, en vue de déployer et d'adapter localement les programmes de conformité au sein du groupe sur les sujets liés à la prévention de la corruption et la protection des données personnelles.

DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

Un délégué à la protection des données a été nommé avec pour mission de coordonner la mise en conformité au règlement général sur la protection des données, et, de manière plus générale, de traiter les problématiques en lien avec les données personnelles. Le délégué à la protection des données constitue le point de contact privilégié des personnes concernées et des autorités en charge de la protection des données personnelles.

Cette fonction est rattachée à la direction de l'audit interne, conformité et assurances.

2.4.3 DÉPLOIEMENT

LUTTE ANTICORRUPTION

Le groupe Rémy Cointreau a une double exigence : la tolérance zéro en matière d'atteintes à l'intégrité et la probité d'une part, et un engagement en faveur d'une culture de l'éthique, d'autre part.

La lutte contre la corruption s'inscrit dans le cadre d'une démarche éthique à laquelle le groupe Rémy Cointreau est profondément attaché. L'instance dirigeante donne l'impulsion en matière de respect des règles éthiques à travers la diffusion de communications à l'ensemble des collaborateurs. Cette culture éthique doit irriguer les pratiques quotidiennes du groupe, qu'elles soient managériales, commerciales ou encore opérationnelles.

Des communications et formations sur le thème de la lutte anticorruption sont régulièrement proposées aux instances dirigeantes et aux collaborateurs « exposés ».

Rémy Cointreau s'engage à respecter l'ensemble des lois et réglementations en la matière, en particulier au regard des pays dans lesquels le groupe poursuit ses activités. Afin de répondre aux exigences de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (loi dite « Sapin II »), le groupe Rémy Cointreau a désigné la direction de l'audit interne, conformité et assurances comme étant responsable du déploiement du programme de lutte anticorruption et de la mise en place des plans d'action visant à renforcer les procédures strictes existantes, en conformité avec les obligations de ladite loi.

Une revue régulière des piliers du dispositif de la loi « Sapin II » est faite auprès du management et du comité d'audit par la direction de l'audit, conformité et assurances.

Le groupe Rémy Cointreau s'est doté d'une ligne éthique gérée par la direction de la conformité dont l'existence et le principe de fonctionnement est régulièrement rappelé au sein de l'organisation. Cette ligne est disponible en externe également, complétée par une charte du lanceur d'alerte.

DONNÉES PERSONNELLES ET RESPECT DE LA VIE PRIVÉE

Afin de répondre aux exigences du règlement européen du 27 avril 2016 n° 2016/679 dit « Règlement général sur la protection des données », ladirection de l'audit interne, conformité et assurancesa été désignée afin d'établir et de déployer un plan de mise en conformité autour des thématiques suivantes :

- gouvernance : rôles et responsabilités des différents acteurs en matière de protection des données personnelles ;
- respect des droits des personnes : consentement, informations des personnes concernées, exercice de leurs droits ;
- conformité des traitements : registres des traitements, identification et classification des traitements, durées de conservation des données, gestion des contrats ;
- sécurité des données : procédures et contrôles, gestion des failles de sécurité, analyses d'impact et mécanismes de *privacy by default and by design* ;
- amélioration continue : veille et contrôle interne.

2.4.4 Contrôle

LIGNE ÉTHIQUE – SYSTÈME D'ALERTE PROFESSIONNELLE

Le groupe a mis en place un dispositif d'alerte, dénommé « Ligne Éthique Rémy Cointreau », dont les modalités sont détaillées dans la charte du lanceur d'alerte. Il est accessible en interne comme en externe.

SYSTÈME DE SANCTIONS MIS EN PLACE

Le système de sanctions mis en place pour les programmes de conformité correspond au système de sanctions décrit dans le règlement intérieur, tout manquement à l'éthique et à l'intégrité étant contraire aux valeurs du groupe et à ses procédures internes.

CONTRÔLE SUR L'APPLICATION DES VALEURS ÉTHIQUES

Des audits portant sur l'application des procédures du groupe sont réalisés régulièrement dans les filiales et peuvent également être menés auprès des principaux fournisseurs et partenaires. Ces audits couvrent notamment les thématiques suivantes : lutte anticorruption, protection des données personnelles, respect de l'environnement, respect des droits humains et des libertés fondamentales.

PROGRAMME DE FORMATION SUR LES ENJEUX ÉTHIQUES

Un module de formation « anticorruption » destiné aux collaborateurs « exposés » a été déployé au cours de l'exercice 2022/2023.

Une formation visant à sensibiliser les collaborateurs ayant un accès à des données personnelles dans le cadre de leurs activités (ex. : données de clients, prospects, prestataires et/ou collaborateurs) a été déployée au cours de l'exercice 2022/23.

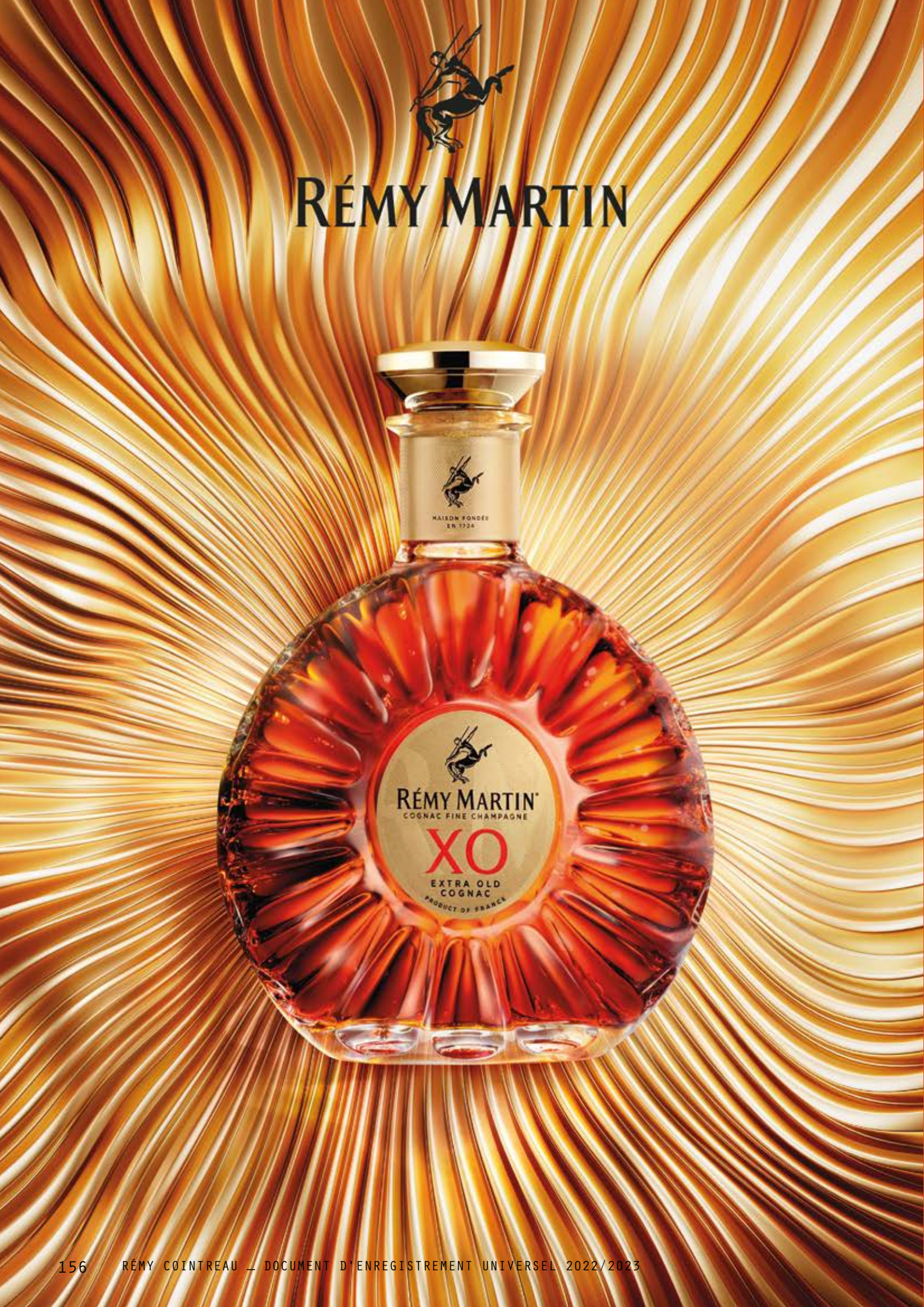
RÉMY MARTIN
MAISON FONDÉE EN 1724
RÉMY MARTIN
COGNAC FINE CHAMPAGNE
XO
EXTRA OLD
COGNAC
PRODUCT OF FRANCE

3

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.1 CADRE DE MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES DU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 158

3.1.1 Mode d'organisation de la gouvernance 158

3.1.2 Déclaration sur le régime de gouvernement d'entreprise 158

3.1.3 Évolution de la gouvernance au cours de l'exercice 2022/2023 158

3.2 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 160

3.2.1 Membres du conseil d'administration 160

3.2.2 Liste des mandats et fonctions exercés par les administrateurs au 31 mars 2023 164

Indépendance du conseil 177

3.2.3 Fonctionnement du conseil d'administration 179

3.2.4 Activité du conseil d'administration et des comités spécialisés 182

3.2.5 Évaluation du conseil d'administration 189

3.2.6 Règle « Appliquer ou Expliquer » 189

3.2.7 Procédure d'évaluation des conventions courantes conclues à des conditions normales 190

3.3 DIRECTION GÉNÉRALE ET COMITÉ EXÉCUTIF 191

3.3.1 Rôle et pouvoir du directeur général 191

3.3.2 Comité exécutif 191

3.4 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL 192

3.5 RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES 193

3.5.1 Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages accordés aux dirigeants mandataires sociaux et administrateurs 193

3.5.2 Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux 194

3.5.3 Rémunération des administrateurs 200

3.5.4 Éléments de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, exécutifs et non exécutifs, au titre de l'exercice 2022/2023, soumis à l'approbation des actionnaires *(say on pay)* 201

3.5.5 Comparaison des niveaux de rémunération des dirigeants et des salariés (incluant les éléments de rémunération à long terme) 207

3.5.6 Transactions effectuées sur les titres de la société par les dirigeants mandataires sociaux 209

3.5.7 Actions et droits de vote des membres du conseil d'administration au 31 mars 2023 210

3.5.8 Rapport sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce 211

3.1 Cadre de mise en œuvre des principes du gouvernement d'entreprise

En vertu des dispositions des articles L. 225-37 et suivants du Code de commerce, les développements qui suivent constituent le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Il contient des informations sur :

- la composition du conseil d'administration et l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein ;
- les conditions de préparation et l'organisation des travaux du conseil d'administration ;
- le Code de gouvernement d'entreprise auquel la société se réfère, les dispositions qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été ;
- la politique de rémunération des mandataires sociaux ;
- les informations relatives à la rémunération et les avantages de toute nature des dirigeants mandataires sociaux au cours de l'exercice écoulé, en application de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce ;
- les limitations que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs du directeur général.

Les autres informations figurent dans les chapitres suivants du présent document de référence, à savoir :

- les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange au sens de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce (chapitre 7) ;
- le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale dans le domaine des augmentations de capital (chapitre 7) ;
- les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale (chapitre 9).

Ce rapport a été approuvé par le conseil d'administration lors de sa séance du 31 mai 2023, après consultation pour les sections relevant de leurs compétences respectives, des comités nomination-rémunération et audit-finance.

3.1.1 Mode d'organisation de la gouvernance

Le conseil d'administration a adopté depuis septembre 2004 un dispositif de gouvernance dissociant les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

Ce dispositif a pour but d'assurer un meilleur équilibre des pouvoirs entre ces deux fonctions et entre chacune d'elles et le conseil d'administration.

Ce dispositif de gouvernance n'a pas été remis en cause à l'occasion du renouvellement de M. Éric Vallat en qualité de directeur général au 23 novembre 2022.

Seule la démission en 2014, pour convenances personnelles, du directeur général a conduit le conseil d'administration à réunir, pour une année, du 2 janvier 2014 au 27 janvier 2015, les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général pour revenir ensuite au mode de gouvernance traditionnel de la société.

3.1.2 Déclaration sur le régime de gouvernement d'entreprise

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, la société déclare se référer au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF. Ce Code, dans sa version en vigueur actualisée de décembre 2022, peut être consulté à la direction générale de Rémy Cointreau à Paris et sur le site www.medef.com. En application du principe *comply or explain*, un tableau présente les recommandations de ce Code qui ont été écartées (voir tableau chapitre 3.2.6).

3.1.3 Évolution de la gouvernance au cours de l'exercice 2022/2023

Au cours de l'exercice 2022-2023, le conseil d'administration a poursuivi la dynamique de transition générationnelle des membres de la famille Hériard Dubreuil en son sein engagée depuis plusieurs années.

L'assemblée générale du 21 juillet 2022 a :

- renouvelé les mandats d'administrateur de Mme Hélène Dubrule, de M. Olivier Jolivet, de Mme Marie-Amélie de Leusse et de la société Orpar SA, représentée par M. Marc Hériard Dubreuil, pour une durée de 3 ans ;
- nommé M. Alain Li pour une durée de 3 ans.

Lors de sa réunion du 21 juillet 2022, le conseil d'administration a :

- nommé Mme Marie-Amélie de Leusse en qualité de présidente du conseil d'administration, en remplacement de M. Marc Hériard Dubreuil, pour une durée de 3 ans ;
- nommé Mme Caroline Bois en qualité de vice-présidente du conseil d'administration ;
- renouvelé Mme Dominique Hériard Dubreuil en qualité de censeur pour une durée d'un an ;
- nommé M. Jérôme Bosc en qualité de censeur, en remplacement de M. Jacques Hérail, pour une durée d'un an.

Lors de sa réunion du 23 novembre 2022, le conseil d'administration a :

- renouvelé M. François Hériard Dubreuil en qualité de censeur pour une durée d'un an.

S'agissant de la direction générale, le conseil d'administratrion du 23 novembre 2022 a renouvelé le mandat de M. Éric Vallat en qualité de directeur général pour une durée de 3 ans.

S'agissant de la composition des comités, le conseil d'administration du 21 juillet 2022 a nommé :

- Mme Caroline Bois et M. Élie Hériard Dubreuil au comité nomination-rémunération, en remplcement de Mme Marie-Amélie de Leusse et de la société Orpar SA, représentée par Mme Gisèle Durand.

ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2022/2023

Situation arrêtée au 31 mars 2023	Départ/ Expiration mandat	Nomination	Renouvellement	Date
Conseil d'administration			Hélène Dubrule Olivier Jolivet Marie-Amélie de Leusse Société Orpar SA (représentée par Marc Hériard Dubreuil)	AG 21 juillet 2022
	Marc Hériard Dubreuil (1)	Alain Li		AG 21 juillet 2022
Censeurs		Jérôme Bosc	Dominique Hériard Dubreuil	CA 21 juillet 2022
			François Hériard Dubreuil	CA 23 novembre 2022
Comité nomination-rémunération	Marie-Amélie de Leusse Société Orpar SA (représentée par Gisèle Durand)	Caroline Bois Élie Hériard Dubreuil		CA 21 juillet 2022

(1) Non-renouvellement du mandat d'administrateur.

3

3.2 Composition du conseil d'administration

3.2.1 Membres du conseil d'administration

Composition du conseil d'administration

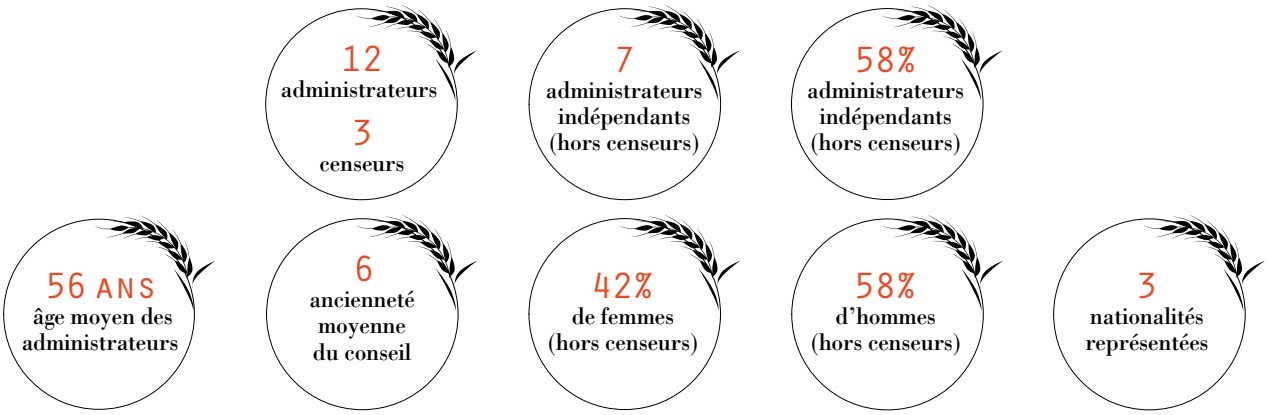

La composition du conseil vise un équilibre entre l'expérience, la compétence, l'indépendance et l'éthique, le tout dans le respect d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil d'administration et en tenant compte des spécificités de l'actionnariat du groupe Rémy Cointreau.

Au 31 mars 2023, le conseil d'administration comprend 12 administrateurs et 3 censeurs :

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 MARS 2023

	Sexe	Âge	Nationalité	Nombre d'actions	Administrateur indépendant	Début 1er mandat	Fin du mandat en cours	Ancienneté au conseil	Membre d'un comité du conseil
Mme Marie -Amélie de Leusse	F	45	Française	12 670		24/07/2019	AG 2025	3 ans et 8 mois	
Mme Caroline Bois	F	46	Française	4 592		24/07/2019	AG 2024	2 ans et 4 mois 1 an et 4 mois Censeur	CAF (1) CNR (2)
M. Élie Hériard Dubreuil	H	45	Française	519		20/11/2018	AG 2024	2 ans 2 ans et 4 mois Censeur	CNR (2) CRSE (3)
Mme Hélène Dubrule	F	57	Française	100	●	24/07/2019	AG 2025	3 ans et 8 mois	CRSE (3)
M. Emmanuel de Geuser	M	59	Française	100	●	24/07/2014	AG 2023	8 ans et 8 mois	CAF (1)
Mme Laure Hériard Dubreuil	F	45	Française	105		26/07/2011	AG 2023	11 ans et 8 mois	
M. Olivier Jolivet	M	50	Française	100	●	24/09/2013	AG 2024	9 ans et 6 mois	CNR (2) CRSE (3)
M. Bruno Pavlovsky	M	60	Française	100	●	29/07/2015	AG 2024	7 ans et 8 mois	Président du CNR (2)
Mme Guylaine Saucier	F	76	Canadienne	100	●	24/07/2018	AG 2024	3 ans et 8 mois	Président du CAF (1)
M. Marc Verspyck	M	57	Française	100	●	22/07/2021	AG 2024	1 an et 8 mois	CAF (1)
Orpar SA (représentée par M. Marc Hériard Dubreuil)	M	71	Française	20 761 996 110		26/07/2016	AG 2025	18 ans et 7 mois	
M. Alain Li	M	62	Française Hong-kongaise	500	●	21/07/2022	AG 2025	8 mois	
CENSEURS :									
Mme Dominique Hériard Dubreuil	F	76	Française	2 825		07/09/2004 22/07/2021	20/07/2023	16 ans et 7 mois 1 an et 8 mois Censeur	Président CRSE (3)
M. François Hériard Dubreuil	M	74	Française	126		07/09/2004 24/11/2020	24/11/2020 29/11/2023	16 ans et 3 mois 2 ans et 4 mois Censeur	
M. Jérôme Bosc	M	43	Française	0		21/07/2022	20/07/2023	8 mois	

(1) Comité audit-finance.
(2) Comité nomination-rémunération.
(3) Comité responsabilité sociale et environnementale.

Présentation synthétique des comités au 31 mars 2023

COMITÉ AUDIT-FINANCE	COMITÉ NOMINATION-RÉMUNÉRATION	COMITÉ RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE
4 membres 75% indépendants	4 membres 50% indépendants	4 membres 50% indépendants
Guylaine Saucier*	Bruno Pavlovsky*	Dominique Hériard Dubreuil
Caroline Bois	Caroline Bois	Olivier Jolivet*
Emmanuel de Geuser*	Olivier Jolivet*	Hélène Dubrule*
Marc Verspyck*	Élie Hériard Dubreuil	Élie Hériard Dubreuil

**Administrateur indépendant*

Tous les comités comportent un nombre élevé d'administrateurs indépendants : 75% pour le comité audit-finance, 50% pour le comité nomination-rémunération et 50% pour le comité responsabilité sociale et environnementale. Le président de chacun de ces comités est indépendant. Seul le comité responsabilité sociale et environnementale, dont l'organisation n'est pas réglementée, est présidé par un administrateur non indépendant au sens du Code AFEP/MEDEF.

Parmi ces 12 administrateurs :

- cinq sont issus de l'actionnaire de référence, dont quatre issus de la famille Hériard Dubreuil (Mme Marie-Amélie de Leusse, M. Élie Hériard Dubreuil, Mme Caroline Bois, Mme Laure Hériard Dubreuil) et la société Orpar SA, représentée par M. Marc Hériard Dubreuil ;
- sept sont des administrateurs indépendants : Mme Hélène Dubrule, Mme Guylaine Saucier, M. Emmanuel de Geuser, M. Olivier Jolivet, M. Bruno Pavlovsky, M. Marc Verspyck et M. Alain Li.

Trois censeurs, M. François Hériard Dubreuil, Mme Dominique Hériard Dubreuil et M. Jérôme Bosc, représentent l'actionnaire de référence.

S'agissant des membres élus par les salariés, la société, n'ayant pas de salariés, respecte à cet égard les dispositions de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce.

Le conseil se renouvelle par roulement tous les ans de telle sorte que ce renouvellement soit aussi égal que possible et en tout cas complet pour chaque période de 3 ans.

Le membre du conseil d'administration ayant atteint, à la date marquant le début d'un exercice, l'âge de 85 ans ne peut rester en fonction que jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de cet exercice. Son mandat peut toutefois être reconduit d'année en année sans que le nombre des membres du conseil d'administration ayant atteint l'âge de 85 ans puisse à aucun moment dépasser le tiers des membres en fonction.

POLITIQUE DE DIVERSITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Critères de la politique

Des administrateurs expérimentés et complémentaires

La compétence et l'expérience du monde financier, du secteur du luxe et de la gestion des grandes entreprises internationales sont les critères de sélection des administrateurs. Les administrateurs sont d'origines diverses et sont complémentaires du fait de leurs différentes expériences professionnelles et de leurs compétences. La présence de plusieurs membres résidents permanents dans divers pays étrangers permet d'apporter aux travaux du conseil une dimension internationale et culturelle enrichissante, soit parce qu'ils ont exercé une fonction hors de France au cours de leur carrière, soit parce qu'ils détiennent ou ont détenu un ou plusieurs mandats dans des sociétés non françaises.

Le conseil est attentif à maintenir une répartition équilibrée entre des administrateurs ayant une connaissance historique de Rémy Cointreau et des administrateurs entrés plus récemment dans le conseil. La diversification est menée en veillant à maintenir une proportion d'administrateurs indépendants supérieure au seuil du tiers préconisé par le Code AFEP/MEDEF.

Ces principes guident le processus de sélection des administrateurs.

Une représentation équilibrée d'hommes et de femmes

Au 31 mars 2023, sur un total de 12 administrateurs, 5 femmes siègent au sein du conseil d'administration de Rémy Cointreau, soit une proportion de 42%. La présidence et la vice-présidence du conseil d'administration sont assurées par deux femmes. Les comités du conseil d'administration sont constitués de manière paritaire. De plus, le comité responsabilité sociale et environnementale et le comité audit-finance sont présidés par deux femmes.

Mise en œuvre de la politique

Pour mettre en œuvre cette politique de diversité, le conseil d'administration s'appuie sur les évaluations annuelles de ses travaux (pour plus de précisions sur l'évaluation du conseil d'administration, voir le chapitre 3.2.5 du Document d'enregistrement universel 2022/2023).

Le renouvellement progressif et programmé des mandats permet d'anticiper les compétences à renouveler ou à faire évoluer en fonction de l'évolution de l'industrie des vins et spiritueux et des marchés de la société.

La mise en œuvre de la politique de diversité au cours de l'exercice 2022/2023 :

- le conseil d'administration a nommé Mme Marie-Amélie de Leusse en qualité de présidente et Mme Caroline Bois en qualité de vice-présidente ;
- avec la nomination de M. Alain Li, le conseil d'administration compte 3 nationalités différentes et une majorité d'administrateurs qui travaillent à l'étranger ou dans des groupes internationaux ;
- en raison de son expérience et de sa grande connaissance des enjeux RSE et de développement durable du groupe, le conseil d'administration a renouvelé Mme Dominique Hériard Dubreuil, en sa qualité de censeur, à la présidence du comité responsabilité sociale et environnementale ;
- le taux d'indépendance du conseil d'administration au 31 mars 2023 s'élève à 58% (hors censeurs) et reste significatif pour un groupe disposant d'un actionnaire de référence.

Politique de diversité appliquée à la direction générale

- Le conseil d'administration veille également au déploiement de la politique de diversité du groupe, notamment en matière de représentation équilibrée de femmes et d'hommes au sein du comité exécutif groupe et des fonctions à plus forte responsabilité.
- Au 31 mars 2023, le comité exécutif groupe compte 4 femmes sur 12 membres, soit 33,33%. La direction générale a fixé un objectif de féminisation du Comex à 47% en 2025.
- Pour plus d'informations concernant la politique de diversité appliquée au sein du comité exécutif du groupe et, plus généralement, au sein du groupe (voir le chapitre 1.3.1.2 du Document d'enregistrement universel).

3

Cartographie des compétences des membres du conseil d'administration au 31 mars 2023

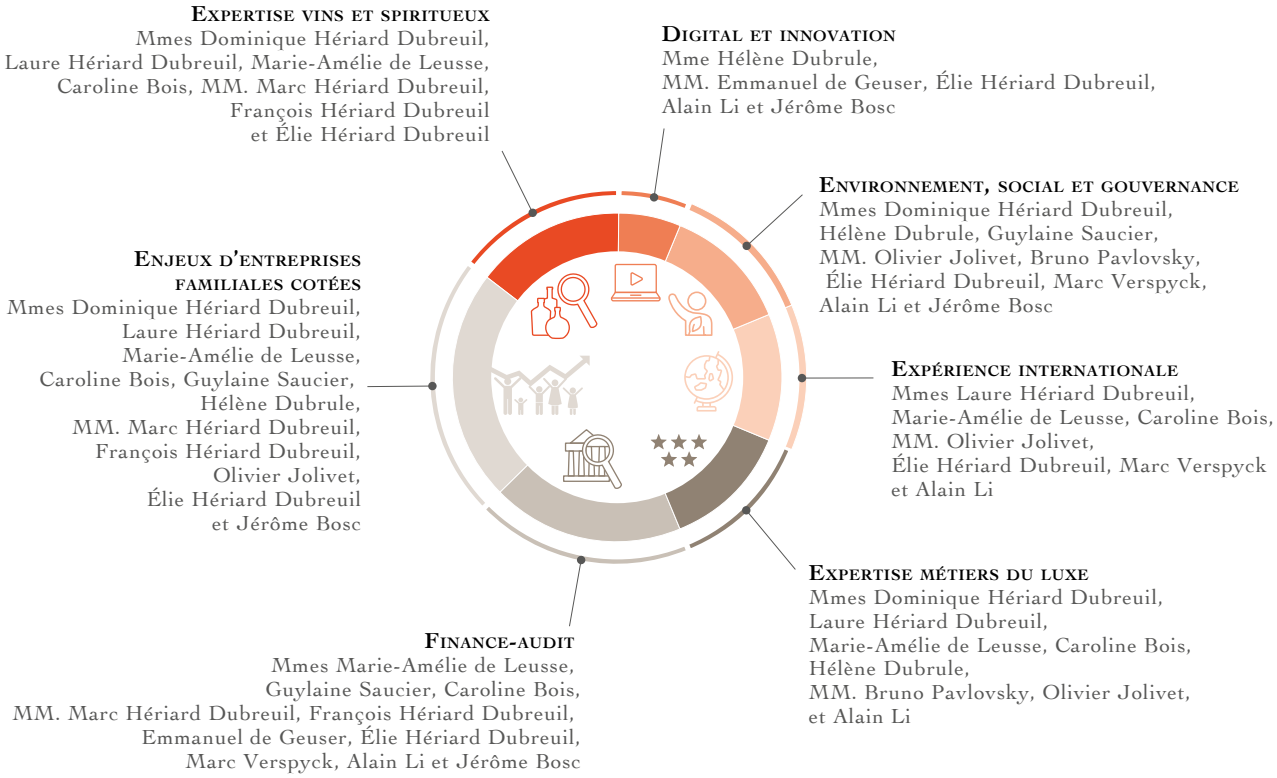

3.2.2 Liste des mandats et fonctions exercés par les administrateurs au 31 mars 2023

FICHES ADMINISTRATEURS

MME MARIE-AMÉLIE DE LEUSSE

PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DEPUIS LE 21 JUILLET 2022

Nationalité française, 45 ans
Date de première nomination au conseil d'administration : *24 juillet 2019.*
Date d'échéance du mandat au conseil d'administration : *assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2025.*
Adresse professionnelle : *Andromède SAS – 25, rue Balzac – 75008 Paris*
Détient : *12 670 actions RC*

Diplômée de l'ESCP-EAP en International Finance, Mme Marie-Amélie de Leusse a débuté sa carrière chez Société Générale Investment Banking à Londres puis a rejoint NM Rothschild & Sons pour occuper plusieurs postes au sein de l'équipe Capital Goods du département Fusions/Acquisitions. Elle a par la suite occupé des postes de Contrôle de gestion chez Rémy Cointreau [1].

FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE EN DEHORS DU GROUPE

- Directeur général délégué de la société Andromède SAS.

AUTRES FONCTIONS ET MANDATS ACTUELS

- Présidente de Cointreau SAS.
- Présidente de E. Rémy Martin & C° SAS.
- Représentant de E. Rémy Martin & C° SAS, Présidente des Domaines de Rémy Martin SAS.
- Administrateur et membre du comité des nominations et des ressources humaines de la société Oeneo SA [1].
- Directeur général d'Aleteia 2 SAS.
- Administrateur de Mount Gay Distilleries Ltd.
- Président de Rémy Cointreau Services SAS.
- Administrateur de Rémy Cointreau Libra SAS.
- Représentant de Rémy Cointreau Services SAS,administrateur de Financière Rémy Cointreau SA/NV.
- Présidente de Rémy Cointreau Amérique.
- Présidente de Rémy Cointreau USA.
- Administrateur indépendant de TERACT.
- Vice-présidente du conseil d'administration et directeur général délégué d'Orpar SA.
- Vice-présidente et directeur général délégué de Beauregard Holding.

FONCTIONS ET MANDATS ANTÉRIEURS

(occupés au cours des cinq dernières années et aujourd'hui terminés)

- Membre du conseil de surveillance d'Andromède SAS.
- Membre du Directoire de la société Andromède SAS.
- Censeur du conseil d'administration de Rémy Cointreau [1].
- Vice-présidente du conseil d'administration de Rémy Cointreau [1].
- Vice-présidente du conseil d'administration de la société Oeneo SA [1].
- Censeur au conseil de surveillance et au comité de gouvernance d'EthiFinance.

(1) Société cotée.

MME CAROLINE BOIS HÉRIARD DUBREUIL

VICE-PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DEPUIS LE 21 JUILLET 2022

Nationalité française, 46 ans
Date de première nomination en tant qu'administrateur : *24 novembre 2020.*
Date d'échéance du mandat d'administrateur : *assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024.*
Adresse professionnelle : *Andromède SAS – 25, rue Balzac, 75008 Paris*
Détient : *4 592 actions RC*

Diplômée de HEC et du master MAP à l'INSEAD, Mme Caroline Bois Hériard Dubreuil a occupé, depuis 1998, divers postes de direction au sein des sociétés Freelance.com, Dictis et International SOS dans les domaines financiers et management de projets, avant de rejoindre en 2014 le groupe Rémy Cointreau [1] en tant que directrice du contrôle de gestion et planification groupe.

FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE EN DEHORS DU GROUPE

- Directeur général délégué d'Andromède SAS.

AUTRES FONCTIONS ET MANDATS ACTUELS

- Administrateur et membre du comité d'audit de la société Oeneo SA [1].
- Présidente du fonds de dotation « Famille Partage Espérance ».
- Administrateur du conseil de surveillance et membre du comité d'audit et des risques d'EthiFinance SAS.
- Administrateur de la société MdGroup (Microdrones).
- Président du conseil d'administration et directeur général de la société Orpar SA.
- Directeur général délégué et administrateur de Beauregard Holding.
- Censeur de la société Delair.
- Administrateur de Rémy Cointreau Libra SAS.
- Membre du comité stratégique de Retail VR.
- Membre du comité audit-finance de Rémy Cointreau SA [1].
- Membre du comité nomination-rémunération de Rémy Cointreau SA [1].
- Administrateur de la société The Webster.

FONCTIONS ET MANDATS ANTÉRIEURS

(occupés au cours des cinq dernières années et aujourd'hui terminés)

- Directrice du contrôle de gestion et planification groupe de Rémy Cointreau SA [1].
- Censeur du conseil d'administration de Rémy Cointreau SA [1].
- Administrateur de la société Alantaya.

(1) Société cotée.

MME HÉLÈNE DUBRULE

Nationalité française, 57 ans
Date de première nomination au conseil d'administration : *24 juillet 2019.*
Date d'échéance du mandat au conseil d'administration : *assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2025.*
Adresse professionnelle : *Hermès Distribution France – 24, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris*
Détient : *100 actions RC*

Mme Hélène Dubrule est diplômée de HEC en 1987 et a débuté sa carrière chez L'Oréal, où elle a occupé pendant près de 10 ans des postes de marketing de développement à la division des Produits Grand Public puis de direction marketing à la division L'Oréal Luxe. Elle est aussi diplômée d'Esmod en 2001, école qu'elle a suivie à Séoul où elle a vécu 4 ans. Depuis maintenant 20 ans, elle exerce des responsabilités dans le groupe Hermès, où elle a successivement été directrice marketing international Hermès Parfums, directrice générale Hermès Soie et Textiles, directrice générale d'Hermès Maison et présidente de Puiforcat, pour conduire actuellement les activités du marché français en tant que directrice générale d'Hermès Distribution France depuis juillet 2018.

FONCTIONS ET MANDATS ANTÉRIEURS

(occupés au cours des cinq dernières années et aujourd'hui terminés)

Cinq mandats de dirigeant exécutif de filiales du groupe Hermès, d'octobre 2009 à juin 2018 :

- Directrice générale d'Hermès Maison, division d'Hermès Sellier.
- Présidente de Faubourg Italia.
- Présidente de Puiforcat.
- Présidente de la Compagnie des Arts de la Table et de l'Émail (CATE).
- Présidente de Beyrand.

FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE EN DEHORS DU GROUPE

- Membre du conseil de surveillance du groupe Labruyère.

AUTRES FONCTIONS ET MANDATS ACTUELS

- Néant.

MME LAURE HÉRIARD DUBREUIL

Nationalité française, 44 ans
Date de première nomination au conseil d'administration : *26 juillet 2011.*
Date d'échéance du mandat au conseil d'administration : *assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2023.*
Adresse professionnelle : *1220 Collins Avenue, Miami Beach, FL 33139, USA*
Détient : *105 actions RC*

Diplômée de l'Institut des langues et civilisations orientales et du Fashion Institute of Technology, Mme Laure Hériard Dubreuil a occupé depuis 2000 divers postes à responsabilités au sein des groupes Philipps-Van Heusen à Hong Kong et Gucci à Paris et à New York. Elle a créé, en 2006, à Miami, The Webster, un concept de magasins de mode multimarque haut de gamme qui connaît une croissance soutenue aux États-Unis.

AUTRES FONCTIONS ET MANDATS ACTUELS

- Présidente de Laure HD Investissements SAS.
- Présidente de LHD LLC.
- Présidente et directrice générale de 1220 Collins Avenue, Inc.

FONCTIONS ET MANDATS ANTÉRIEURS

(occupés au cours des cinq dernières années et aujourd'hui terminés)

- Néant.

FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE EN DEHORS DU GROUPE

- Fondatrice et CEO de The Webster.

MME GUYLAINE SAUCIER

Nationalité canadienne, 76 ans
Date de première nomination au conseil d'administration : *24 juillet 2018.*
Date d'échéance du mandat au conseil d'administration : *assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024.*
Adresse professionnelle : *1321 Sherbrooke Ouest, Montréal H3G 1J4, Canada*
Détient : *100 actions RC*

Mme Guylaine Saucier est diplômée du baccalauréat ès arts du collège Marguerite-Bourgeois et d'une licence en commerce de l'École des hautes études commerciales de Montréal.

Fellow *de l'Ordre des comptables agréés du Québec, Mme Guylaine Saucier a étéPprésident-Directeur généraldu groupe Gérard Saucier Ltée, une importante entreprise spécialisée dans les produits forestiers, de 1975 à 1989. Elle est également administrateur agréé de l'Institut des administrateurs de sociétés.*

Elle est administrateur de sociétés et elle fait partie ou a fait partie du conseil d'administration de nombreuses grandes entreprises, dont la Banque de Montréal, AXA Assurances Inc., Danone et Areva.

Elle a été présidente du comité mixte sur la gouvernance d'entreprise (ICCA, CDNX, TSX) (2000/2001), présidente du conseil d'administration de CBC/Radio-Canada (1995 à 2000), présidente du conseil d'administration de l'Institut canadien des comptables agréés (1999 à 2000), membre du conseil d'administration de la Banque du Canada (1987 à 1991), membre de la Commission d'enquête sur le régime de l'assurance-chômage (1986) et membre du comité aviseur au ministre Lloyd Axworthy sur la réforme des programmes sociaux (1994). Mme Saucier a été la première femme à être nommée à la Présidence de la Chambre de commerce du Québec. Elle a joué un rôle très actif dans la collectivité au titre de membre du conseil de divers organismes, notamment l'Université de Montréal, l'Orchestre symphonique de Montréal et l'Hôtel-Dieu de Montréal.

Elle a été nommée membre de l'Ordre du Canada en 1989 pour avoir fait preuve d'un esprit civique exceptionnel et apporté une contribution importante au monde des affaires.

Le 18 mai 2004, elle a été nommée Fellow *de l'Institut des administrateurs de sociétés et, le 4 février 2005, elle a reçu le* Management Achievement Award *de l'Université de McGill (25e édition). Le 3 septembre 2010, elle a été nomméeadministratricede sociétés honoraire par le Collège des administrateurs de sociétés.*

Elle a reçu en 2017 un doctorat honorifique de l'Université de Laval.

AUTRES FONCTIONS ET MANDATS ACTUELS

- Présidente du conseil de Grand Challenge Canada.
- Présidente de l'Institut pour la gouvernance des organisations publiques et privées.

FONCTIONS ET MANDATS ANTÉRIEURS

(occupés au cours des cinq dernières années et aujourd'hui terminés)

- Membre du conseil d'administration de Cuda Oil & Gaz (anciennement Junex Inc.) (Québec) (1).
- Membre du conseil d'administration et présidente du comité d'audit de Tarkett (1).
- Membre du conseil de surveillance et présidente du comité d'audit de Wendel (1).

(1) Société cotée.

M. EMMANUEL DE GEUSER

Nationalité française, 59 ans
Date de première nomination au conseil d'administration : *24 juillet 2014.*
Date d'échéance du mandat au conseil d'administration : *assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2023.*
Adresse professionnelle : *Vivalto Santé – 61, rue des Belles-Feuilles – 75116 Paris*
Détient : *100 actions RC*

M. Emmanuel de Geuser est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et titulaire d'une maîtrise d'économie monétaire de Paris IX-Dauphine et du diplôme d'Expert-Comptable. Après 8 années comme manager au sein du cabinet Arthur Andersen, M. Emmanuel de Geuser a occupé successivement, de 1996 à 2002, les fonctions de directeur de l'audit, de coordinateur du plan « Performance 2001 » et de directeur financier du département cigarettes au sein du groupe Altadis (ex-Seita). De 2002 à 2011, M. Emmanuel de Geuser a été directeur administratif et financier et membre du comité exécutif de la Générale de Santé, puis directeur financier et membre du comité de direction du groupe Roquette Frères.

FONCTIONS PRINCIPALES EXERCÉES EN DEHORS DU GROUPE

Au sein du groupe Vivalto Santé en France :

- Groupe Confluent - représentant légal de Vivalto Santé Investissement, président.
- Vivalto Psy Alpes - représentant légal de Vivalto Santé Investissement, président.
- Clinique Pasteur - représentant légal de Vivalto Santé Investissement, administrateur.
- E-nov@e - représentant légal de Vivalto Santé Investissement, président.
- Holding de l'Europe - représentant légal de Vivalto Santé Investissement, président.
- Mathilde Médical Développement - représentant légal de Vivalto Santé Investissement, président.
- ACP Ouest - représentant légal de Vivalto Santé Investissement, président.
- Mathilde II - représentant légal de Vivalto Santé Investissement, administrateur.
- Holding Jules Verne - représentant légal de Vivalto Santé Investissement, président.
- VS Sub 6 - représentant légal de Vivalto Santé Investissement, président.
- Dracy Santé Investissement et développement - représentant légal de Vivalto Santé Investissement, président.
- ACP Partenaires - représentant légal de Vivalto Santé Investissement, président et administrateur.
- HPL Services - représentant légal de Vivalto Santé Investissement, président.
- IMVS-IDF - représentant légal de Vivalto Santé Investissement, président.

Au sein du groupe Vivalto Santé à l'étranger :

Suisse :

- Vivalto Santé Suisse : administrateur et président.
- RXPM : administrateur.
- Groupe CIC Santé SA : administrateur et Président-Directeur général.
- CIC Collombey : administrateur et Président-Directeur général.
- CIC Riviera : administrateur et Président-Directeur général.
- CIC Valais : administrateur et Président-Directeur général.

Portugal :

- Vivsan : Président-Directeur général.

Espagne :

- Primero Salud : représentant de Vivalto Santé España, membre du *Board of Directors.*
- Ribera Salud : membre du *Board of Directors.*
- Vivalto Santé España : *Sole Administrator.*

FONCTIONS ET MANDATS ANTÉRIEURS

(occupés au cours des cinq dernières années et aujourd'hui terminés)

- Directeur financier et membre du comité de direction du groupe Roquette Frères.
- Administrateur de Roquette Management et Roquette CH.
- Représentant de Roquette Frères, gérant de Roquette BV.
- Président-Directeur général de Foncière Vivalto Santé.
- Représentant légal de Vivalto Santé 3, président de Vivalto Santé Holding.
- Représentant légal de Vivalto Santé Investissement, administrateur de Groupe Confluent.
- Représentant légal de Vivalto Santé Investissement, administrateur de Europe Santé Gestion.

M. OLIVIER JOLIVET

Nationalité française, 50 ans
Date de première nomination au conseil d'administration : *24 septembre 2013.*
Date d'échéance du mandat au conseil d'administration : *assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2025.*
Adresse professionnelle : *Como Holdings, 50 Cuscaden Road, #08-01 HPL Building, Singapore 249724*
Détient : *100 actions RC*

M. Olivier Jolivet est diplômé de l'université de Westminster, de l'université de Munich et de l'Ipag Nice. Après un passage dans la filiale allemande de Mc Kinsey, il a passé presque 10 années au sein du groupe Club Méditerranée essentiellement en Asie-Pacifique. Membre du comité exécutif, les dernières fonctions occupées par M. Olivier Jolivet ont été celles de directeur du développement international & des constructions. En 2008, M. Olivier Jolivet a rejoint le groupe Aman où il a occupé les fonctions de Président-Directeur général du groupe à Singapour puis à Londres jusqu'en décembre 2016. Depuis janvier 2017, M. Oliver Jolivet est Président-Directeur général de Como Holdings (un family office *multimarque dans le monde du luxe) basé à Singapour.*

FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE EN DEHORS DU GROUPE

- Président-Directeur général de Como Group.

AUTRES FONCTIONS ET MANDATS ACTUELS

- Directeur de Como Holdings Pte Ltd. (Singapore), Leisure Ventures Pte Ltd. (Singapore), Olympia Partners Pte Ltd. (Singapore), HPL Olympia Pte Ltd. (Singapore), The Dempsey Cookhouse Pte Ltd. (Singapore), Venus Assets Sdn Bhd (Malaysia), Orchid Resorts Management Pvt Ltd. (Maldives), IVPL Ltd. (Maldives), Como Hotels & Resorts Pty Ltd. (Australia), PT Begawan Giri Estate (Indonesia), PT Shambala Payangan Indah (Indonesia), PT Villa Bukit Lestari, PC Caicos Ltd., Caicos Holdings Limited, PC Hotel Management Ltd., Caicos Utilities Ltd., ISL Caribbean Projects (Holdings) Ltd., ISL Caribbean Projects Ltd., The Parrot Cay Club Ltd., Dundee Holdings Ltd., Como Traymore LLC, Castello Di Modanella Srl Azienda Agricola, Castello Del Nero S.p.A, Leisure Ventures Europe Limited, Como Holdings (Europe) Limited, Alpina Dolomites SRL

FONCTIONS ET MANDATS ANTÉRIEURS

(occupés au cours des cinq dernières années et aujourd'hui terminés)

- Président-Directeur général de Société Nouvelle de L'Hôtel Bora Bora (Polynésie française).
- Directeur d'Amanresorts Limited (Hong Kong), Amanresorts Limited (British Virgin Islands), Amanproducts Limited (British Virgin Islands), Amanresorts Services Limited (British Virgin Islands), Amanresorts International Pte Ltd. (Singapore), Andaman Development Co., Ltd. (Thailand), Andaman Resorts Co. Ltd. (Thailand), Andaman Thai Holding Co., Ltd. (Thailand), ARL Marketing Ltd. (British Virgin Islands), Balina Pansea Company Limited (British Virgin Islands), Bhutan Resorts Private Limited (Bhutan), Bodrum Development Limited (British Virgin Islands), Gulliver Enterprises Limited (British Virgin Islands), Hotel Finance International Limited (British Virgin Islands), Hotel Sales Services (Private) Limited (Sri Lanka), Jalisco Holdings Pte. Ltd. (Singapore), Lao Holdings Limited (British Virgin Islands), LP Hospitality Company Limited (Laos), Maha Holdings Limited (Bermuda), Marrakech Investment Limited (British Virgin Islands), Naman Consultants Limited (British Virgin Islands), NOH Hotel (Private) Limited (Sri Lanka), Palawan Holdings Limited (British Virgin Islands), Phraya Riverside (Bangkok) Co., Ltd. (Thailand), Princiere Resorts Ltd. (Cambodia), International Private Limited (India), Heritage Resorts Private Limited (India).

M. BRUNO PAVLOVSKY

Nationalité française, 60 ans
Date de première nomination au conseil d'administration : *29 juillet 2015.*
Date d'échéance du mandat au conseil d'administration : *assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024.*
Adresse professionnelle : *12, rue Duphot – 75001 Paris*
Détient : *100 actions RC*

M. Bruno Pavlovsky est diplômé de l'École supérieure de commerce de Bordeaux et est titulaire d'un MBA de l'Université de Harvard. M. Bruno Pavlovsky a débuté sa carrière en 1987 comme consultant Audit-Organisation au sein du cabinet Deloitte. Il a rejoint en 1990 le groupe Chanel où il a été directeur de l'administration et de la gestion des activités Mode jusqu'en 1998, puis directeur général des activités Mode (Haute-Couture, Prêt-à-Porter, Accessoires) jusqu'en 2004. Il est président de Paraffection depuis janvier 2003, président des activités Mode depuis janvier 2004, président de Chanel SAS depuis 2018 et président d'Eres depuis juillet 2007. M. Bruno Pavlovsky est également président de la chambre syndicale du Prêt-à-Porter, des couturiers et des créateurs de mode et président de la Fondation de l'Institut français de la mode.

FONCTIONS PRINCIPALES EXERCÉES EN DEHORS DU GROUPE

- Président des activités Mode de Chanel.
- Président de Chanel SAS.

AUTRES FONCTIONS ET MANDATS ACTUELS

- Administrateur d'Accor [1].
- Président de Chanel Coordination, A.C.T.3, Ateliers de May, Barrie France, Desrues, Erès, Établissements Bodin Joyeux, Fyma Production, Gant Causse, Goossens Paris, Hugotag Ennoblissement, Le Creuset d'Art, Lemarié, Les Ateliers de Verneuil-en-Halatte, Les Moulinages de Riotord, Lesage Intérieurs, Lesage Paris, Maison Massaro, Maison Michel, Manufactures de Mode, Mégisserie Richard, Montex, Paloma, Paraffection, Partrois, Tanneries Haas, Settelile, Orlebar Brown France, L'Atelier des Matières, Défiluxe, 19M, Filatures du Parc, La Forme, Ready To Care, Andrinople.
- *Presidente Consiglio Amministrazione* de Vimar 1991 S.r.l. (ex-Biella Filatura S.r.l.), Conceria Gaiera Giovanni S.p.A. (Italie), Cellini 04 R.E. S.r.l. (Italie), Nillab Manifatture Italiane S.p.A. (Italie), Manufactures De Mode Italia S.r.l. (Italie), Conceria Samanta S.p.A. (Italie), Calzaturificio Gensi Group S.r.l. (Italie), FCL S.r.l. (Italie), Paima S.r.l. (Italie), FashionArt S.p.A. (Italie).
- *President consejero* de Colomer Leather group slu (Espagne).
- Gérant de N&B Société Civile, SCI N&B Terrasse, SCI N&B Saint Georges, SCI N&B Bassussary, SCI N&B Penthièvre, SCI N&B Jardin Public, SCI N&B Duphot, SCI Brunic, SCI Odace, SCI Onurb, SCI Sarouleagain, SCI Sûrdesoie, SCI Manaso, SCI Jolimoy, SCI Peau Luxe.
- *Consigliere delegato* de Chanel Coordination S.r.l. (Italie), Roveda S.r.l. (Italie), Immobili Rosmini S.r.l. (Italie).
- Manager d'Eres Belgique SPRL (Belgique).
- *Director* de Chanel Limited (UK), Barrie Knitwear Limited (UK), Erès Fashion UK limited (UK), Erès Paris S.L. (Espagne), Orlebar Brown Limited (UK), International Metal And Jewelry Co., Ltd. (Thaïlande), Goossens UK Limited, Ultimate Yarns & Fibres Limited (UK), Vastrakala Exports Private Limited (Inde), Maison Michel UK Limited, Ultimate Yarns & Fibres Mongolia LLC (Mongolie).
- *Managing Director* d'Eres GmbH (Allemagne).
- *President* d'Eres U.S. Inc. (USA).
- *Board Member* de Tsagaan Yamaat Cashmere LLC (Mongolie).

FONCTIONS ET MANDATS ANTÉRIEURS

(occupés au cours des cinq dernières années et aujourd'hui terminés)

- Président de LMG, Idafa et Manufacture de Cuir Gustave Degermann.
- Gérant des Établissements Legeron Clerjeau Tissot.

(1) Société cotée.

M. MARC VERSPYCK

Nationalité française, 57 ans
Date de première nomination au conseil d'administration : *22 juillet 2021.*
Date d'échéance du mandat au conseil d'administration : *assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024.*
Adresse professionnelle : *25, rue Marbeuf, 75008 Paris*
Détient : *100 actions RC*

Diplômé de l'ESCP et titulaire d'un DESS de l'Université de Paris-Dauphine, il débute sa carrière chez Air Inter comme chargé
de produit, avant d'y prendre en charge, en 1994, le pôle d'assistance en escale.
Trois ans plus tard, il intègre la direction financière d'Air France au sein du service des financements puis il devient, en 2005, responsable des filiales et participations.
De 2007 à 2013, il occupait la fonction de directeur des affaires financières puis, de 2013 à 2019, le poste de directeur général adjoint économie-finance.
Il a été administrateur de diverses sociétés, représentant au sein de fédérations professionnelles et a écrit plusieurs articles sur
la finance d'entreprise.
Depuis 2022, il est directeur financier du groupe Redland (Sipromad/Phenixya Thomson Broadcast/GatesAir).

AUTRES FONCTIONS ET MANDATS ACTUELS

- Directeur financier du groupe Redland.
- Président de Managabin SAS.
- Membre du conseil de surveillance de l'Aéroport de Bordeaux, Président du comité d'audit-conformité-risques.

FONCTIONS ET MANDATS ANTÉRIEURS

(occupés au cours des cinq dernières années et aujourd'hui terminés)

- Membre du conseil d'administration d'Amadeus [1].
- Président-Directeur général d'Air France Finance.
- Administrateur de Hop !
- Administrateur de Servair.

(1) Société cotée.

M. ÉLIE HÉRIARD DUBREUIL

Nationalité française, 45 ans
Date de première nomination en tant qu'administrateur : *22 juillet 2021.*
Date d'échéance du mandat au conseil d'administration : *assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024.*
Adresse professionnelle : *Andromède SAS, 25, rue Balzac, 75008 Paris*
Détient : *519 actions RC*

Diplômé de l'École nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE), M. Élie Hériard Dubreuil a débuté sa carrière dans les financements structurés et la modélisation du risque de crédit chez Fitch Ratings, avant d'approfondir ses compétences en banque d'investissement chez CDC IXIS et au sein du groupe Caisse d'Épargne. Il a ensuite exercé pendant plus de 12 ans différentes responsabilités à l'échelle mondiale chez S&P Global, dans le domaine de la notation et de la méthodologie pour les États souverains, les organismes supranationaux et les institutions financières. En 2018 et 2019, il codirige Beyond Ratings, agence de notation innovante intégrant le développement durable, avant de prendre la direction d'EthiFinance, agence européenne de notation, recherche et conseil au service de la finance durable. En juillet 2022, M. Élie Hériard Dubreuil devient président de la société Andromède SAS.

FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE EN DEHORS DU GROUPE

- Président de la société Andromède SAS.

AUTRES FONCTIONS ET MANDATS ACTUELS

- Vice-Président du conseil d'administration de la société Oeneo SA [(1)].
- Président du comité RSE de la société Oeneo SA [(1)].
- Président du conseil de surveillance de la société EthiFinance SAS.
- Président du conseil d'EthiFinance Ratings SL.
- Membre du comité RSE de Rémy Cointreau [(1)].
- Membre du comité nomination et rémunération de Rémy Cointreau [(1)].
- Administrateur de MdGroup (Microdrones).
- Administrateur de la société Orpar SA.
- Directeur général délégué et administrateur de Beauregard Holding.
- Président de l'Association Irini.
- Administrateur de la société Koosmik Corp.

FONCTIONS ET MANDATS ANTÉRIEURS

(occupés au cours des cinq dernières années et aujourd'hui terminés)

- Censeur de la société Oeneo SA [(1)].
- Censeur du conseil de surveillance d'Andromède SAS.
- Président de Qivalio et d'EthiFinance SAS
- Directeur général délégué de la société Andromède SAS.
- Directeur général de Beyond Ratings SAS.
- Administrateur et trésorier de l'école All Saints Blackheath Primary School.
- Vice-président et *Trustee* de l'association LP4Y England.
- Professeur au CIFE.

(1) Société cotée.

ORPAR SA

Date de première nomination au conseil d'administration : *26 juillet 2016*
Date d'échéance du mandat au conseil d'administration : *assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2025.*
Adresse professionnelle : *Rue Joseph-Pataa, Ancienne Rue de la Champagne – 16100 Cognac*
Orpar détient : *20 761 996 actions RC*
Son représentant Marc Hériard Dubreuil détient : *110 actions RC*

La société Orpar est le principal actionnaire du groupe. Au 31 mars 2023, elle détenait plus du tiers du capital et plus de 45% des droits de vote de Rémy Cointreau (1). La société Orpar a pour représentant permanent M. Marc Hériard Dubreuil.

Diplômé de l'ESSEC, M. Marc Hériard Dubreuil a débuté son expérience professionnelle chez General Food et Leroy Somer. Il a été notamment président de Rémy Martin et de Rémy & Associés, puis directeur général de Rémy Cointreau (1) de 1990 à 2000. Il a exercé les fonctions de Président-Directeur général d'Oeneo SA (1) de 2004 à 2014, puis de président du conseil d'administration de cette même société de novembre 2014 à octobre 2016. Marc Hériard Dubreuil a été président du conseil d'administration de Rémy Cointreau de 2017 à 2022.

FONCTIONS PRINCIPALES EXERCÉES EN DEHORS DU GROUPE

- Censeur d'Andromède SAS.
- Censeur d'Oeneo SA (1).
- Président de LVLF 2 SAS.
- Président du conseil d'administration de Webster USA, Inc.

AUTRES FONCTIONS ET MANDATS ACTUELS

- Représentant permanent d'Orpar, administrateur de Rémy Cointreau SA (1).

FONCTIONS ET MANDATS ANTÉRIEURS

(occupés au cours des cinq dernières années et aujourd'hui terminés)

- Président du conseil d'administration de Rémy Cointreau SA.
- Directeur général d'Andromède SAS.
- Vice-président, directeur général délégué et administrateur d'Orpar SA.
- Président de Rémy Cointreau Services SAS.
- Président non exécutif de Rémy Cointreau Amérique Inc.
- Président de Rémy Cointreau USA Inc.
- Représentant de Rémy Cointreau Services SAS, président de Rémy Cointreau Libra SAS.
- Représentant de Rémy Cointreau Services SAS, président de Rémy Cointreau International Marketing Services SAS.
- Représentant de Rémy Cointreau Services SAS, président de Storeco SAS.
- Représentant de Rémy Cointreau Services SAS, administrateur de Financière Rémy Cointreau SA/NV.
- Représentant de Rémy Cointreau Services SAS, président de Joint Marketing Services SAS.
- Directeur général d'Andromède SA.
- Administrateur d'Oeneo SA (1).
- Membre du Directoire de Récopart SA.

(1) Société cotée.

M. ALAIN LI

Nationalité française et hongkongaise, 62 ans
Date de première nomination au conseil d'administration : *21 juillet 2022.*
Date d'échéance du mandat au conseil d'administration : *assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2025.*
Adresse professionnelle : *6F, Jardine House, 1 Connaught Place, Hong Kong*
Détient : *500 actions RC*

Titulaire d'une licence en économie et comptabilité de la City University de Londres, Fellow *de The Institute of Chartered Accountants in England and Wales, Alain Li débute sa carrière chez Bristol Myers comme analyste financier, puis est nommé* Project Manager *au Japon. Trois ans plus tard, après un passage chez GE comme contrôleur financier Europe, il intègre la direction financière de RISO EMEA avant d'en prendre la présidence. En 2001, il devient directeur financier et président d'IDT International avant de rejoindre Richemont en 2006 au poste de CEO, APAC.*

AUTRES FONCTIONS ET MANDATS ACTUELS

- Conseiller du commerce extérieur au ministère des Affaires étrangères français.
- Membre de l'*Advisory Board* de Phillips Asia.
- Président de la chambre de commerce française à Hong Kong et Macao.
- *Senior Advisor* de SIA Partners.

FONCTIONS ET MANDATS ANTÉRIEURS

(occupés au cours des cinq dernières années et aujourd'hui terminés)

- Néant.

M. FRANÇOIS HÉRIARD DUBREUIL

Nationalité française, 74 ans
Date de première nomination au conseil d'administration : *7 septembre 2004.*
Date d'échéance du mandat au conseil d'administration : novembre 2023.
Adresse professionnelle : *Andromède SAS – 25, rue Balzac – 75008 Paris*
Détient : *126 actions RC*

Titulaire d'une maîtrise ès sciences de l'Université de Paris et d'un MBA de l'INSEAD, M. François Hériard Dubreuil est mandataire social de la société depuis décembre 1991. Il a été notamment président de Rémy Martin de 1984 à 1990 et directeur général de Rémy Cointreau [(1)] de 1990 à 2000, puis président de son conseil de surveillance de 2000 à 2004 et président du conseil d'administration de novembre 2012 à septembre 2017. M. François Hériard Dubreuil est membre de l'INSEAD French Council et président de la Fondation INSEAD.

AUTRES FONCTIONS ET MANDATS ACTUELS

- Vice-président du conseil d'administration d'Andromède SAS.
- Membre du comité d'investissements de la société Andromède SAS.
- Censeur d'Oeneo SA [(1)].
- Président de Financière de Nonac 2 SAS.
- Président de la Fondation INSEAD.
- Président de la Fondation de l'Abbaye de Bassac.

MANDATS AU SEIN DU GROUPE RÉMY COINTREAU

- Directeur de Rémy Cointreau Concord Limited.
- Directeur de Rémy Cointreau Pacifique Limited.
- Administrateur de Dynasty Fine Wines Group Limited.

FONCTIONS ET MANDATS ANTERIEURS

(occupés au cours des cinq dernières années et aujourd'hui terminés)

- Président du conseil d'administration d'Andromède SAS (fin du mandat le 30 juillet 2022).
- Président-Directeur général d'Orpar SA (fin du mandat le 28 septembre 2022).
- Représentant d'Orpar, président de Récopart SAS (fin du mandat le 28 septembre 2022).
- Président non exécutif de Rémy Cointreau Amérique, Inc.
- Administrateur d'Oeneo SA [(1)].
- Président de Rémy Cointreau Services SAS.
- Représentant de Rémy Cointreau Services SAS, président de Joint Marketing Services SAS.
- Représentant de Rémy Cointreau Services SAS, président de Rémy Cointreau Libra SAS.
- Représentant de Rémy Cointreau Services SAS, président de Rémy Cointreau International Marketing Services SAS.
- Représentant de Rémy Cointreau Services SAS, président de Storeco SAS.
- Représentant de Rémy Cointreau Services SAS, administrateur de Financière Rémy Cointreau SA/NV.
- Directeur de Rémy Cointreau South Africa PTY Limited.
- Représentant légal de Rémy Cointreau Shanghai Limited.
- Directeur de E. Rémy Rentouma Trading Limited.
- Directeur de Bruichladdich Distillery Company Limited.
- Directeur de Lochindaal Distillery Limited.
- Directeur de Port Charlotte Limited.
- Directeur de The Botanist Limited.
- Directeur de Rémy Cointreau UK Limited.
- Président de Mount Gay Distilleries Limited.
- Directeur de Rémy Cointreau International Pte Limited.
- Membre du conseil de surveillance de Rémy Cointreau Nederland Holding NV.
- Président non exécutif de Rémy Cointreau USA Inc.
- Président non exécutif de S&E&A Metaxa ABE.
- Président de Rémy Cointreau USA.
- Président du Directoire de Récopart.
- Administrateur de Shanghai Shenma Winery Co Ltd.
- Représentant de Rémy Cointreau Services SAS, administrateur de Rémy Cointreau Aries SA.
- Vice-président et directeur général délégué d'Oeneo SA [(1)].

(1) Société cotée.

MME DOMINIQUE HÉRIARD DUBREUIL

Nationalité française, 76 ans
Date de première nomination au conseil d'administration : *7 septembre 2004.*
Date d'échéance du mandat au conseil d'administration : *juillet 2023.*
Adresse professionnelle : *Andromède SAS – 25, rue Balzac – 75008 Paris*
Détient : *2 825 actions RC*

Diplômée en Relations publiques de l'IRPCS, Mme Dominique Hériard Dubreuil est mandataire social de la société depuis décembre 1991. Elle a été notammentprésidente du conseil d'administration de Rémy Cointreau [1] de 1998 à 2000, puisprésidente du Directoire de 2000 à 2004. Mme Dominique Hériard Dubreuil a étéprésidente du conseil d'administration de Rémy Cointreau [1] de 2004 à 2012. Mme Dominique Hériard Dubreuil est Commandeur dans l'Ordre de la Légion d'Honneur et Commandeur dans l'Ordre National du Mérite.

FONCTIONS PRINCIPALES EXERCÉES EN DEHORS DU GROUPE

- Administratrice de la société Andromède SAS.
- Membre du comité de gouvernance et du comité d'investissements de la société Andromède SAS.

AUTRES FONCTIONS ET MANDATS ACTUELS

- Administratrice de la Fondation 2e Chance.

MANDATS AU SEIN DU GROUPE RÉMY COINTREAU

- Présidente de la Fondation Rémy Cointreau.
- Administratrice et présidente de Mount Gay Holding.
- Présidente du Comité RSE de Rémy Cointreau SA [1].
- Censeur de Rémy Cointreau SA [1].

FONCTIONS ET MANDATS ANTÉRIEURS

(occupés au cours des cinq dernières années et aujourd'hui terminés)

- *Supervisory Director of* Rémy Cointreau Nederland Holding NV.
- Directeur général et membre du Directoire d'Andromède SAS.
- Membre du conseil de surveillance d'Andromède SAS.
- Présidente et administratrice du Comité Colbert.
- Vice-présidente du conseil de surveillance de Wendel SA [1].
- Administratrice de la Fondation de France.
- Administratrice de la Fédération des Exportateurs de Vins et Spiritueux (FEVS).
- Administratrice de Bolloré SE [1].
- Administratrice d'Orpar SA.
- Membre du conseil de surveillance de Qivalio/EthiFinance.
- Présidente de E. Rémy Martin & C° SAS.
- Présidente de Cointreau SAS.
- Représentant de E. Rémy Martin & C° SAS, présidente des Domaines Rémy Martin SAS.

(1) Société cotée.

M. JÉRÔME BOSC

Nationalité française, 43 ans
Date de première nomination en tant que censeur : *21 juillet 2022.*
Date d'échéance du mandat de censeur : *juillet 2023.*
Adresse professionnelle : 131, boulevard Malesherbes, 75017 Paris

Diplômé d'un MBA en Hospitality Management obtenu dans le cadre d'un double diplôme entre Cornell University (États-Unis) et l'ESSEC, Jérôme Bosc débute sa carrière en conseil chez Accenture où il participe à de nombreuses missions en France et à l'international. En 2008, il rejoint CBRE, acteur de référence de l'immobilier d'entreprise, pour diriger le département de conseil dédié aux grands utilisateurs. En parallèle, Jérôme Bosc a obtenu en 2012 un master de management immobilier à l'ESSEC et est devenu membre de la RICS (Royal Institution of Chartered Surveyors). En 2016, il quitte CBRE pour co-fonder Alboran. Ce groupe développe un portefeuille d'hôtels et propose une plateforme complète de services à l'hôtellerie, depuis l'investissement jusqu'à l'exploitation opérationnelle des établissements. Le groupe détient et opère aujourd'hui un portefeuille de 20 hôtels.

AUTRES FONCTIONS ET MANDATS ACTUELS

- Président du conseil d'administration de la société Andromède SAS.
- Président du groupe hôtelier Alboran et de ses filiales.
- Président de la société Atrim.
- Président de la société Jecibo.
- Gérant des sociétés Jecimo 1 et Jecimo 2.

FONCTIONS ET MANDATS ANTÉRIEURS

(occupés au cours des cinq dernières années et aujourd'hui terminés)

- Néant.

Indépendance du conseil

Le processus d'appréciation de l'indépendance des administrateurs de la société est mis en œuvre par le comité nomination-rémunération. Sur proposition de ce comité, le conseil d'administration examine une fois par an la situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance définis par le Code AFEP/MEDEF.

Un membre du conseil est qualifié d'indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe et sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Pour qualifier cette indépendance, le conseil s'appuie sur les critères spécifiés par le Code AFEP/MEDEF.

Le 31 mai 2023, le conseil d'administration a ainsi arrêté la liste des administrateurs qualifiés d'indépendants au 31 mars 2023 :

Mme Hélène Dubrule, Mme Guylaine Saucier, M. Emmanuel de Geuser, M. Olivier Jolivet, M. Bruno Pavlovsky, M. Marc Verspyck, M. Alain Li.

Le conseil d'administration est régulièrement informé sur la situation d'indépendance de chacun de ses membres.

Le tableau ci-dessous synthétise les résultats du processus d'appréciation de l'indépendance des administrateurs (hors censeurs) au regard des critères définis par le Code AFEP/MEDEF.

	Salarié ou dirigeant mandataire social	Absence de mandats croisés	Relations d'affaires	Lien familial	CAC	12 ans au conseil	Qualification retenue
Mme Marie-Amélie de Leusse	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non indépendant
Mme Caroline Bois	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non indépendant
M. Emmanuel de Geuser	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Indépendant
M. Élie Hériard Dubreuil	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non indépendant
Mme Hélène Dubrule	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Indépendant
Mme Laure Hériard Dubreuil	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non indépendant
M. Olivier Jolivet	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Indépendant
M. Bruno Pavlovsky	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Indépendant
Mme Guylaine Saucier	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Indépendant
M. Marc Verspyck	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Indépendant
Orpar SA (représentée par M. Marc Hériard Dubreuil)	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non indépendant
M. Alain Li	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Indépendant

Le conseil d'administration a, lors de sa séance du 31 mai 2023, examiné avec une attention particulière la situation de Mme Hélène Dubrule au regard du Code AFEP/MEDEF concernant les relations d'affaires entre Rémy Cointreau et Hermès Distribution France dont Mme Hélène Dubrule est cadre dirigeante. Le conseil, sur avis du comité nomination-rémunération, considère après nouvel examen qu'elles ne sont pas significatives au regard des achats totaux du groupe Rémy Cointreau. Hermès Distribution France, *via* Saint-Louis, est un fournisseur important pour Rémy Cointreau, sans cependant être exclusif. En outre, la relation d'affaires de Hermès Distribution France avec Rémy Cointreau reste extrêmement marginale dans le chiffre d'affaires de Hermès Distribution France. Par ailleurs, compte tenu de ses fonctions, Mme Hélène Dubrule ne dispose pas de pouvoir décisionnel sur les contrats constitutifs d'une relation d'affaires avec Rémy Cointreau. Enfin, Mme Hélène Dubrule s'est engagée à ne pas prendre part à toute discussion ou décision qui pourrait concerner les relations d'affaires entre l'une ou l'autre des sociétés. Les relations d'affaires avec Hermès Distribution France ne sont donc pas susceptibles de remettre en cause l'indépendance de Mme Hélène Dubrule.

ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS APRÈS L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 JUILLET 2023

Lors de sa réunion du 31 mai 2023, le conseil d'administration, sur recommandation du comité nomination-rémunération, a décidé de proposer à l'assemblée générale du 20 juillet 2023 les résolutions suivantes concernant la composition du conseil d'administration :

Renouvellement du mandat d'uneadministratrice

- Renouvellement du mandat de Mme Laure Hériard Dubreuil, présidente de Webster USA, Inc, un concept de magasins de mode multimarque haut de gamme basés aux États-Unis et au Canada. Mme Laure Hériard Dubreuil, 44 ans, siège au conseil d'administration de Rémy Cointreau depuis le 26 juillet 2011. Le conseil d'administration estime que sa connaissance élargie des métiers du luxe, sa connaissance approfondie du *e-commerce,* la vision internationale que lui confèrent les marques mondiales qu'elle a accompagnées, sa compréhension des enjeux des entreprises familiales cotées et son expérience managériale à l'international la recommandent pour poursuivre son mandat d'administrateur.

Nomination d'une administratrice

- Nomination de Mme Sonia Bonnet-Bernard en qualité d'administratrice, en remplacement de M. Emmanuel de Geuser. Mme Sonia Bonnet-Bernard, 60 ans, de nationalité française, a débuté sa carrière en 1985 au sein du cabinet Salustro, puis au cabinet Constantin à New York (1989-1990). Mme Sonia Bonnet-Bernard a rejoint Ricol Lasteyrie Corporate Finance en 1998 en qualité d'associée gérante, en charge notamment des missions d'expertise indépendante, d'évaluation, de conseil comptable et de support au contentieux. Elle est devenue associée d'EY suite au rapprochement en 2015 entre Ricol Lasteyrie Corporate Finance et le groupe EY. Elle a créé en mai 2020 une société spécialisée dans l'expertise financière indépendante et l'évaluation : A2EF. Elle est expert-comptable et expert judiciaire près la cour d'appel de Paris. Spécialiste des normes comptables et internationales, sa nomination permettrait d'intégrer parmi les administrateurs indépendants une personnalité disposant d'une solide expérience dans les domaines comptables et de l'audit, de suivi et de gestion des risques ainsi qu'une maîtrise des mécanismes financiers en environnement international.

Composition des comités du conseil d'administration à l'issue de l'assemblée générale du 20 juillet 2023

À l'issue de l'assemblée générale du 20 juillet 2023 et sous réserve de l'approbation des résolutions soumises au vote :

- Le conseil d'administration sera composé de 12 administrateurs et 3 censeurs et présentera les caractéristiques suivantes (hors censeurs) :

- le taux d'indépendance de 58% du conseil d'administration resterait supérieur à celui recommandé par le Code AFEP/MEDEF, en particulier dans une société disposant d'un actionnaire de référence ; et
- le taux de féminisation de 50% serait supérieur au taux requis par la loi (qui exige un taux de féminisation d'au moins 40%).

- La composition des comités du conseil d'administration sera modifiée comme suit :

- comité audit-finance : nomination de Mme Sonia Bonnet-Bernard, en remplacement de M. Emmanuel de Geuser ;
- comité responsabilité sociale et environnementale : nomination de M. Élie Hériard Dubreuil en qualité de président du comité, en remplacement de Mme Dominique Hériard Dubreuil, qui reste membre ;
- la composition du comité nomination-rémunération restera inchangée.

Présentation synthétique des comités au 20 juillet 2023

COMITÉ AUDIT-FINANCE	COMITÉ NOMINATION-RÉMUNÉRATION	COMITÉ RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE
4 membres 75% indépendants	4 membres 50% indépendants	4 membres 50% indépendants
Guylaine Saucier*	Bruno Pavlovsky*	Élie Hériard Dubreuil
Caroline Bois	Caroline Bois	Olivier Jolivet*
Sonia Bonnet-Bernard*	Olivier Jolivet*	Hélène Dubrule*
Marc Verspyck*	Élie Hériard Dubreuil	Dominique Hériard Dubreuil

**Administrateur indépendant*

3.2.3 Fonctionnement du conseil d'administration

Le fonctionnement du conseil d'administration et des comités est notamment régi par un règlement intérieur. Le règlement figure sur le site de la société.

3.2.3.1 RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

Convocation des membres du conseil

Le calendrier des réunions du conseil pour l'année suivante est fixé d'un commun accord au plus tard lors de la réunion de juin du conseil d'administration. Les membres du conseil d'administration sont ensuite convoqués à chaque réunion par courrier électronique, environ 10 jours à l'avance.

Les commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du conseil d'administration qui examinent les comptes semestriels et les comptes annuels.

Information des membres du conseil d'administration

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des membres du conseil leur sont communiqués au moins 8 jours avant les réunions du conseil et des comités constitués en son sein, sous réserve des impératifs de confidentialité.

Pour les réunions du conseil, les documents et informations font notamment l'objet d'un important rapport d'analyse financière et commerciale qui comporte, de manière très détaillée, toutes les données permettant une appréhension approfondie par les membres du conseil des activités, des résultats et des perspectives du groupe Rémy Cointreau.

L'information préalable et régulière des administrateurs est une condition primordiale de l'exercice de leur mission. Ainsi, le président du conseil d'administration vérifie que la direction générale met bien à la disposition des administrateurs, de façon permanente et illimitée, toutes informations d'ordre stratégique et financier, notamment la situation de trésorerie et de liquidité, et les engagements de la société, ainsi que les informations concernant l'évolution des marchés, l'environnement concurrentiel et les principaux enjeux, notamment dans le domaine de la responsabilité sociale et environnementale de la société, nécessaires à l'exercice de leur mission dans les meilleures conditions.

Sur la base des informations fournies, les administrateurs peuvent demander tous éclaircissements et renseignements qu'ils jugent utiles. Les administrateurs s'engagent à préserver strictement la confidentialité des informations communiquées. S'agissant en particulier des informations non publiques acquises dans le cadre de ses fonctions, l'administrateur est astreint à un véritable secret professionnel.

En dehors des séances du conseil, les administrateurs reçoivent de façon régulière toutes les informations importantes concernant la société et son groupe, en particulier les reportings de l'activité comparés au budget, et sont alertés de tout événement ou évolution affectant de manière importante les opérations ou informations préalablement communiquées au conseil.

Ils reçoivent notamment les communiqués publics diffusés par la société, ainsi que les principaux articles de presse et rapports d'analyse financière.

Les administrateurs peuvent rencontrer les principaux directeurs du groupe en dehors de la présence du ou des mandataires sociaux, sous réserve d'en faire la demande au président du conseil d'administration.

Chaque administrateur peut bénéficier, s'il le juge nécessaire, d'une formation complémentaire sur les spécificités du groupe, ses métiers et secteurs d'activité, avec une sensibilisation aux enjeux en matière de responsabilité sociale et environnementale.

Au moment de sa prise de fonction, chaque administrateur bénéficie d'un programme d'intégration afin de disposer de toutes les bases sur les métiers, l'organisation, la stratégie, le positionnement géographique, le positionnement produit, les clients, ou encore les aspects financiers et réglementaires du groupe.

L'administrateur doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires et doit s'interroger, lorsqu'il accepte un nouveau mandat, si celui-ci lui permet de satisfaire ce devoir.

Tenue des réunions

Les réunions du conseil d'administration se tiennent généralement à Paris, au siège administratif. Sur la proposition du président, le conseil peut toutefois décider de tenir l'une de ses réunions en un autre lieu, en France ou à l'étranger.

Les réunions du conseil d'administration peuvent se tenir par visioconférence et/ou par téléconférence. Les moyens techniques alors mis en œuvre doivent permettre l'identification des administrateurs et garantir leur participation effective.

La participation par visioconférence est exclue pour l'arrêté des comptes annuels et consolidés, ainsi que pour celui du rapport de gestion de la société et du groupe.

Procès-verbaux des réunions

Le procès-verbal des réunions du conseil d'administration est établi à la suite de chaque séance et communiqué en projet à ses membres lors de la convocation de la réunion suivante au cours de laquelle il est approuvé.

Règles de transparence

À leur entrée en fonction, puis régulièrement au cours de celles-ci, les administrateurs reçoivent une information sur la documentation éditée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) à l'attention des dirigeants des sociétés cotées, relative aux obligations personnelles auxquelles ils sont soumis à l'égard des titres de la société.

Les administrateurs doivent mettre sous la forme nominative ou déposer les actions qu'ils possèdent ou qui appartiennent à leurs conjoints non séparés de corps ou à leurs enfants mineurs non émancipés et qui sont émises par la société, par ses filiales, par la société dont elle est filiale ou par les autres filiales de cette dernière société.

Chaque administrateur doit détenir un nombre minimum de 100 actions.

Les administrateurs, le directeur général et les membres du comité exécutif sont régulièrement informés sur les dispositions instituées par l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et par les articles les concernant directement du règlement général de l'AMF. Les administrateurs doivent ainsi déclarer directement à l'AMF dans un délai maximum de 3 jours ouvrés à compter de la date de transaction, toute opération d'acquisition, de cession, de souscription ou d'échange de titres de capital, de titres de créance ou de titres pouvant donner accès au capital de la société, ainsi que les transactions opérées sur des instruments financiers dérivés ou qui leur sont liées. Outre les membres du conseil d'administration, le directeur général et les membres du comité exécutif, sont concernées toutes les personnes physiques et morales qui leur sont liées au sens de la réglementation en vigueur. Sont ainsi concernées les opérations réalisées par leur conjoint non séparé de corps ou partenaire lié par un pacte civil de solidarité, par leurs enfants à charge, par tout autre parent qui partage le même domicile depuis au moins un an à la date de l'opération concernée, ou par toute personne morale dont les responsabilités dirigeantes sont exercées par l'une des personnes ci-dessus, ou qui est directement ou indirectement contrôlée par cette personne, ou qui a été constituée à son profit, ou dont la majorité des avantages économiques bénéficie à cette personne.

Les administrateurs doivent enfin prendre connaissance des périodes d'abstention d'intervention sur les titres de la société et de leurs obligations de portée générale à l'égard du marché édictées par la réglementation en vigueur.

À cet égard, les administrateurs, le directeur général et les membres du comité exécutif doivent observer une obligation d'abstention de 30 jours calendaires avant la diffusion par Rémy Cointreau d'un communiqué de presse sur les résultats annuels et semestriels et de 15 jours calendaires avant la publication des informations financières trimestrielles, conformément aux recommandations de l'AMF. En dehors de ces fenêtres négatives, les administrateurs, le directeur général et les membres du comité exécutif ne peuvent réaliser des opérations sur les titres de la société aussi longtemps qu'ils détiennent une information privilégiée.

L'administrateur doit informer le conseil, dès qu'il en a connaissance, de toute situation de conflit d'intérêts, même potentielle, et doit s'abstenir de participer aux débats et au vote de la délibération correspondante. Il doit présenter sa démission en cas de conflit d'intérêts permanent.

Charte de déontologie boursière et guide de gestion des rumeurs

Le conseil d'administration du 28 mars 2017 a adopté une charte de déontologie boursière relative à la confidentialité des informations et à la prévention des opérations d'initiés au sein du groupe Rémy Cointreau. La charte appelle l'attention des collaborateurs du groupe sur les lois et règlement en vigueur, sur les sanctions attachées à leur non-respect et sur la mise en place de mesures préventives de nature à permettre à chacun d'investir tout en respectant les règles relatives à l'intégrité du marché.

Le conseil d'administration a décidé à cet effet de constituer un « comité initiés » composé du directeur général, du directeur financier du groupe et d'un déontologue.

La charte de déontologie boursière est consultable sur le site du groupe.

Le conseil d'administration a également adopté le même jour un Guide de gestion des rumeurs destiné à informer les membres du comité initiés de la réglementation applicable et des bonnes pratiques à suivre en cas de rumeurs de marché sur la société ou plus généralement sur le groupe Rémy Cointreau.

3.2.3.2 MISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rôle et pouvoirs du conseil d'administration

Le conseil d'administration est un organe collégial, en ce sens que les administrateurs exercent collectivement les fonctions qui sont attribuées par la loi au conseil. Les administrateurs ne détiennent aucun pouvoir à titre individuel, sauf le président en vertu du rôle et des pouvoirs conférés par les statuts et le règlement intérieur du conseil d'administration.

Le conseil a pour mission de déterminer, sur proposition du directeur général, les orientations stratégiques, économiques et financières de l'activité de la société et de son groupe et de veiller à leur mise en œuvre. Il examine régulièrement, en lien avec les orientations stratégiques, les opportunités et les risques tels que les risques financiers, juridiques, opérationnels, sociaux et environnementaux ainsi que les mesures prises en conséquence. Le conseil détermine, sur proposition de la direction générale, les orientations stratégiques pluriannuelles en matière de responsabilité sociale et environnementale avec un plan d'action et les horizons de temps dans lesquels ces actions seront menées. Il examine annuellement les résultats obtenus et l'opportunité, le cas échéant, d'adapter le plan d'action ou de modifier les objectifs au vu notamment de l'évolution de la stratégie de l'entreprise, des technologies, des attentes des actionnaires et de la capacité économique à les mettre en œuvre.

Le conseil peut se saisir de toutes les questions intéressant la bonne marche de la société et de son groupe et demander à la direction générale de lui faire un rapport et/ou des propositions sur ces questions. Le conseil conserve, à cet égard, tout pouvoir décisionnel.

Le conseil peut procéder ou faire procéder à tous les contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le conseil approuve les opérations d'investissement et de désinvestissement envisagés par la direction générale portant sur des montants supérieurs à 10 millions d'euros, ainsi que toute opération significative se situant hors de la stratégie de la société.

Le conseil d'administration est informé de la situation financière, de la situation de la trésorerie, des engagements de la société et de la situation de liquidité de la société.

Le conseil veille au contenu de l'information reçue par les actionnaires et les investisseurs qui doit être pertinente, équilibrée et pédagogique en ce qui concerne la stratégie, le modèle de développement, la prise en compte des enjeux extra-financiers par la société et les perspectives à long terme du groupe, au travers des comptes qu'il arrête et des rapports qu'il publie, ainsi qu'à l'occasion des opérations majeures qui sont réalisées.

Il s'attache enfin à promouvoir la création de valeur, par l'entreprise à long terme en considérant les enjeux sociaux et environnementaux de ses activités.

Il rend compte à l'assemblée générale des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, des limitations que le conseil a apportées aux pouvoirs du directeur général, des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale et des principes et des règles dans la détermination des rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux.

Le conseil d'administration peut nommer directement des censeurs, sans qu'il y ait lieu à ratification par l'assemblée générale. Les censeurs étudient les questions que le conseil d'administration ou son président soumet, pour avis, à leur examen. Les censeurs sont convoqués aux séances du conseil dans les mêmes conditions que les membres du conseil, ils assistent aux séances du conseil et prennent part aux délibérations, avec voix consultative, sans toutefois que leur absence puisse nuire à la validité des délibérations.

Rôle et pouvoirs du président du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux du conseil, dont il rend compte à l'assemblée générale.

Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Il s'assure que la direction générale exerce pleinement les responsabilités qui lui sont déléguées par la loi, les statuts et le présent règlement.

Le président inscrit périodiquement et au moins une fois par an à l'ordre du jour du conseil une revue du budget, de la stratégie industrielle du groupe, de l'évolution des marchés, de l'environnement concurrentiel et des principaux enjeux, y compris dans le domaine de l'éthique et de la responsabilité sociale et environnementale du groupe, de la stratégie financière et extra-financière du groupe et la politique du groupe en matière d'égalité professionnelle et salariale.

Par délégation du conseil d'administration, le président du conseil assure la communication publique du groupe, en collaboration étroite avec le directeur général. Il peut constituer dans ce domaine, pour des objets déterminés, tout mandataire de son choix. Il rend régulièrement compte au conseil de l'accomplissement de sa mission.

3.2.4 Activité du conseil d'administration et des comités spécialisés

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, le conseil d'administration s'est réuni à 6 reprises. Les réunions du conseil ont duré en moyenne 3 heures. Le taux de participation a été de 95%.

Le conseil d'administration se réunit systématiquement hors la présence du directeur général la veille de chaque séance du conseil d'administration.

ASSIDUITÉ INDIVIDUELLE DES ADMINISTRATEURS SUR L'EXERCICE 2022/2023 AUX RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS

Présence CA	01/06/2022	21/07/2022	22/09/2022	23/11/2022	12/01/2023	30/03/2023	%
Mme Marie-Amélie de Leusse	X	X	X	X	X	X	100
Mme Caroline Bois	X	X	X	X	X	X	100
M. Élie Hériard Dubreuil	X	X	X	X	X	X	100
Mme Hélène Dubrule	X	X	X	X	X	X	100
M. Emmanuel de Geuser	X			X	X		50
Mme Laure Hériard Dubreuil	X	X	X		X	X	83
M. Olivier Jolivet	X	X	X	X	X	X	100
M. Bruno Pavlovsky	X	X	X	X	X	X	100
Mme Guylaine Saucier	X	X	X	X	X	X	100
M. Marc Verspyck	X	X	X	X	X	X	100
M. Alain Li		X	X	X	X	X	100
Orpar SA (M. Marc Hériard Dubreuil)	X	X	X	X	X	X	100
Orpar SA (Mme Gisèle Durand)	X						100
M. François Hériard Dubreuil - Censeur	X	X	X	X	X	X	100
Mme Dominique Hériard Dubreuil - Censeur	X	X	X	X	X	X	100
M. Jacques Hérail - Censeur	X						100
M. Jérôme Bosc		X	X	X	X	X	100
Présence par séance - sans censeurs	100	75	75	75	83	75	95

Audit-Finance	28/04/2022	31/05/2022	22/11/2022	24/01/2023	%
Mme Guylaine Saucier	X	X	X	X	100
Mme Caroline Bois	X	X	X	X	100
M. Emmanuel de Geuser	X	X	X	X	100
M. Marc Verspyck	X	X	X	X	100
Présence	100	100	100	100	100

Nomination-Rémunération	26/05/2022	12/07/2022	21/11/2022	29/03/2023	%
M. Bruno Pavlovsky	X	X	X	X	100
Mme Caroline Bois (2)			X	X	100
Mme Marie-Amélie de Leusse (1)	X	X			100
Orpar (Mme Gisèle Durand) (1)	X	X			100
M. Olivier Jolivet	X	X		X	75
M. Élie Hériard Dubreuil (2)			X	X	
Présence	100	100	75	100	94

(1) Ne sont plus membres depuis le 21/07/2022.
(2) Membres depuis le 21/07/2022.

Responsabilité sociale et environnementale	31/05/2022	22/11/2022	29/03/2023	%
Mme Dominique Hériard Dubreuil	X	X	X	100
M. Élie Hériard Dubreuil	X	X	X	100
M. Olivier Jolivet	X	X	X	100
Mme Hélène Dubrule	X	X	X	100
Présence	100	100	100	100

Un comité de concertation mensuel entre les représentants de l'actionnaire de référence, le président du conseil d'administration et le directeur général examine toute question intéressant la bonne marche de la société en lien avec les orientations stratégiques définies par le conseil d'administration et prépare utilement les travaux du conseil d'administration. Le conseil d'administration reste en toute hypothèse la seule instance ayant pouvoir de décision.

Le conseil, dans ses principaux domaines d'intervention, a débattu et statué notamment sur les points suivants :

La gouvernance d'entreprise

Le conseil, sur la base des travaux du comité nomination-rémunération a, en particulier :

- proposé à l'assemblée générale du 21 juillet 2022 le renouvellement des mandats de Mme Hélène Dubrule, de M. Olivier Jolivet, de Mme Marie-Amélie de Leusse et de la société Orpar SA, actionnaire de référence de la société Rémy Cointreau ; la nomination de M. Alain Li ;
- nommé Mme Marie-Amélie de Leusse en qualité de présidente du conseil d'administration et fixé sa rémunération ;
- nommé Mme Caroline Bois en qualité de vice-présidente du conseil d'administration ;
- nommé M. Jérôme Bosc en qualité de censeur ;
- renouvelé M. François Hériard Dubreuil et Mme Dominique Hériard Dubreuil en qualité de censeurs ;
- arrêté la liste des administrateurs indépendants au 31 mars 2023 ;
- procédé à l'évaluation formelle de son fonctionnement ;
- délibéré sur la composition de ses comités spécialisés ;
- pris connaissance des comptes rendus rapportés par les présidents de chaque comité spécialisé ;
- arrêté les éléments composant la rémunération du président du conseil d'administration et du directeur général au titre de l'exercice 2021/2022 et fixé leur politique de rémunération au titre de l'exercice 2022/2023 ;
- revu l'enveloppe et la politique d'allocation de la rémunération des administrateurs ;
- attribué des actions de performance à long terme au directeur général et aux autres bénéficaires ;
- approuvé le plan d'actionnariat salarié « My Rémy Cointreau » à l'international.

La stratégie du groupe

Le conseil a, en particulier :

- examiné le Plan moyen terme 2024/2026 qui s'inscrit dans le Plan stratégique 2030 ;
- examiné la stratégie d'acquisition et M&A du groupe ;
- pris connaissance des présentations stratégiques des membres du Comex relatives aux achats d'eaux-de-vie et à la politique communication du groupe ;
- approuvé la création de Maison Psyché, qui prolonge l'excellence des savoir-faire de Rémy Cointreau en termes d'assemblage et de vieillissement dans la haute parfumerie ;
- pris connaissance du projet de dégustation nomade du cognac Louis XIII « The Drop » ;
- examiné la politique de ressources humaines et de développement des talents au sein de Rémy Cointreau ;
- examiné les stratégies et résultats de la concurrence et le positionnement relatif du groupe ;
- examiné l'agenda des sujets stratégiques des 24 prochains mois ;
- analysé, lors de chaque réunion, l'activité et les résultats du groupe, le chiffre d'affaires réalisé par division, zone géographique et marque, et les gains de parts de marché, permettant ainsi aux administrateurs de connaître de façon continue les réalités et défis de la société.

Afin d'approfondir la connaissance des marques du groupe, le conseil d'administration s'est réuni en septembre à la Maison de Champagne Telmont, maison centenaire et familiale implantée à Damery qui s'appuie sur un engagement environnemental très exigeant. À cette occasion, la directrice de la responsabilité sociétale et environnementale (RSE) groupe a présenté un point d'avancement de la stratégie « Exception Durable 2025, 2030, 2050 » du groupe.

Les comptes et le budget

Le conseil, sur la base des travaux du comité audit-finance a, en particulier :

- arrêté les comptes consolidés du groupe et les comptes sociaux de la société au 31 mars 2022, sur rapport du comité audit-finance et intervention des commissaires aux comptes ;
- fixé l'affectation du résultat 2021/2022 proposé à l'assemblée générale des actionnaires et décidé la distribution d'un dividende de 2,85 euros par action, dont 1 euro de dividende exceptionnel en numéraire ou en actions ordinaires nouvelles ;
- examiné les comptes consolidés semestriels au 30 septembre 2022 ;
- adopté le budget de l'exercice 2023/2024 ;
- autorisé la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions et réduit corrélativement le capital social par voie d'annulation de un million d'actions détenues ;
- fixé le prix d'émission des actions nouvelles dans le cadre du paiement du dividende exceptionnel en actions ;
- constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital relative à la création d'actions nouvelles liées aux conversions d'obligations ;
- examiné la cartographie des risques de la société et les plans d'actions associés ;
- examiné la situation de liquidité du groupe ;
- renouvelé l'autorisation consentie au directeur général d'émettre des cautions, avals et garanties ;
- pris connaissance des travaux du comité audit-finance relatif à l'état d'avancement du plan de conformité de Rémy Cointreau à la loi Sapin II et au plan d'audit interne.

Responsabilité sociale et environnementale

Le conseil, sur la base des travaux du comité responsabilité sociale et environnementale a, en particulier, examiné :

- la mise en œuvre et l'état d'avancement de la stratégie « Exception Durable 2025, 2030, 2050 » du groupe ;
- les risques extra-financiers ;
- la politique de non-discrimination et de diversité notamment en matière de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des instances dirigeantes et au-delà, ainsi que la politique d'égalité salariale applicable au sein du groupe ;
- les nouvelles obligations en matière de reporting extra-financier (taxonomie et CSRD) et la déclaration de performance extra-financière.

Les conventions réglementées

Le conseil a :

- autorisé des engagements pris au bénéfice de M. Éric Vallat, à l'occasion du renouvellement de son mandat de directeur général, correspondant à des éléments de rémunération, indemnités et avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de ces fonctions ;
- réexaminé les conventions réglementées conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2022/2023 ;
- examiné la procédure interne d'évaluation des conventions courantes et conclues à des conditions normales et a conclu que cette procédure était conforme aux dispositions légales et qu'aucune modification n'était nécessaire.

Pour plus de détails concernant les conventions et engagements réglementés (voir le chapitre 8.2).

ACTIVITÉ DES COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Afin de procéder à un examen approfondi des questions spécifiques relevant de la mission du conseil d'administration, 3 comités spécialisés ont été constitués au sein du conseil d'administration :

- comité audit-finance ;
- comité nomination-rémunération ;
- comité responsabilité sociale et environnementale.

Ces comités ont un rôle d'étude et de préparation de certaines délibérations et formulent des recommandations ou avis au conseil d'administration. Ils ont pour objectif général d'améliorer la pertinence de l'information mise à la disposition du conseil et de favoriser la qualité de ses débats. Ils ne se substituent en aucun cas au conseil d'administration. Les recommandations des comités sont présentées au conseil dans le cadre des comptes rendus faits en séance par leurs présidents respectifs.

Le conseil d'administration fixe la composition et les attributions des comités. Le conseil désigne en qualité de président l'un des membres de chaque comité.

Les comités peuvent être dotés d'un règlement précisant leurs attributions et leurs modalités de fonctionnement, mais à défaut de règlements distincts, les dispositions du règlement intérieur du conseil d'administration ont pour chacun des comités valeur de règlement quant à leurs attributions et modalités de fonctionnement.

Les comités peuvent, dans l'exercice de leurs attributions et après en avoir informé le président du conseil d'administration, auditionner des cadres du groupe et les commissaires aux comptes. Le conseil d'administration peut, à leur demande, conférer à des tiers tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés. Leur rémunération est alors fixée par le conseil. Les comités doivent rendre compte au conseil des avis obtenus.

Les comités n'interviennent pas directement auprès des membres du comité exécutif, mais l'un des membres de celui-ci assiste aux séances du comité qui aborde les sujets relevant de ses fonctions. Il prépare et communique l'ensemble des documents nécessaires aux travaux du comité. Le comité d'audit-finance peut demander à entendre les commissaires aux comptes hors la présence de la direction générale.

Le président du conseil peut assister à toutes les séances des comités.

Le secrétariat de chaque comité est assuré par une personne désignée par le président ou en accord avec celui-ci.

COMITÉ AUDIT-FINANCE

Les membres du comité audit-finance disposent des compétences financières et comptables nécessaires du fait de leur expérience professionnelle et de leur bonne connaissance des procédures comptables et financières du groupe (voir biographies en pages 134, 135, 138 et 139).

Composition

Président : Mme Guylaine Saucier

Membres : Mme Caroline Bois, MM. Emmanuel de Geuser et Marc Verspyck

Nombre de membres indépendants : 3

Missions

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT LES MISSIONS DU COMITÉ AUDIT-FINANCE

Les missions du comité audit-finance sont les suivantes :

- revue des comptes annuels et semestriels et des chiffres d'affaires trimestriels et s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées ;
- suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- examen de l'endettement et des *covenants* bancaires ;
- valorisation et suivi des immobilisations incorporelles ;
- valorisation des stocks ;
- engagements hors bilan ;
- application des normes comptables IFRS ;
- politique financière et fiscale du groupe ;
- examen de la cartographie des risques et des principaux risques (litiges, créances, actifs incorporels) ;
- examen des impacts financiers des risques extra-financiers (environnementaux, sociaux, sociétaux) ;
- procédure de contrôle interne ;
- plan d'interventions de l'audit interne, recommandations et suite données, notamment mise en place d'un dispositif de prévention et de détection de la corruption ;
- être informé de toute défaillance ou faiblesse significative en matière de contrôle interne et de toute fraude importante ;
- être informé du déploiement des programmes de conformité du groupe, notamment ceux relatifs à la prévention de la corruption et superviser les dossiers les plus importants dont le groupe aurait été saisi ;
- politique de gestion des risques de change et de taux, revue régulière des positions, des modes de comptabilisation et des instruments utilisés, revue des procédures ;
- proposition de nomination des commissaires aux comptes ;
- examen du budget d'honoraires ;
- audition des commissaires aux comptes ;
- suivi des règles d'indépendance et d'objectivité des commissaires aux comptes ;
- autorisation, au regard des dispositions légales ou réglementaires applicables, des services autres que la certification des comptes susceptibles d'être confiés aux commissaires aux comptes et à leur réseau ;
- examen du périmètre des sociétés consolidées et, le cas échéant, les raisons pour lesquelles des sociétés n'y seraient pas incluses.

Le comité audit-finance remplit les fonctions du comité spécialisé assurant le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières, en application des articles L. 823-19 et L. 823-20-4 du Code de commerce.

La veille du comité, une réunion préparatoire peut être tenue entre ses membres afin d'échanger et d'examiner les informations qui leur ont été communiquées. Le comité veille à ce que les informations relatives aux sujets inscrits à l'ordre du jour lui soient fournies au moins trois jours avant la réunion.

Activité

Le comité audit-finance s'est réuni 4 fois au cours de l'exercice avec la participation des commissaires aux comptes et un taux de participation de 100%. Les administrateurs n'ayant pas pu participer à l'ensemble des réunions du comité ont présenté leurs commentaires et propositions au président du comité en amont des réunions. Mme Dominique Hériard Dubreuil a assisté aux séances en sa qualité de présidente du comité RSE, afin de faciliter le rôle de contrôle du conseil d'administration en matière de prévention et de traitement des risques extra-financiers.

Les principaux sujets suivants ont été traités lors de ces réunions :

S'agissant des comptes :

- examen des comptes consolidés du groupe et des comptes sociaux 2021/2022, des comptes semestriels 2022/2023, des chiffres d'affaires trimestriels, et de la communication financière de la société ;
- examen de la situation de trésorerie, d'endettement et des *covenants* bancaires ;
- examen des positions de couverture de change ;
- tests de valorisation des immobilisations incorporelles.

S'agissant des risques :

- suivi des principaux contentieux juridiques et fiscaux ;
- examen des risques sur les actifs incorporels (marques) et actifs financiers ;
- examen de la cartographie des risques de corruption et de l'avancement du plan d'action sur le déploiement de la loi Sapin II et du programme de protection des données personnelles ;
- examen de la cartographie des risques du groupe réalisée avec un prestataire extérieur (impact et probabilité de nature à influencer la réalisation du plan stratégique).

S'agissant de l'audit :

- examen du plan d'action de l'audit interne 2022/2023 et des conclusions de ses travaux et actualisation de la cartographie des risques groupe (conformité, RSE, climat et cybercriminalité) ;
- examen de la cartographie des risques de nature sociale et environnementale, en lien avec le comité RSE ;
- revue de l'information extra-financière.

S'agissant du contrôle externe :

- examen des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés (notamment les points clés de l'audit) ;
- les honoraires et les services autres que la certification des comptes ;
- examen du dispositif de protection assurantielle contre les risques *cyber* et de fraude.

Il est précisé que lors de chaque arrêté des comptes, le comité entend les commissaires aux comptes, hors la présence du *management*, avant la présentation des comptes faite par la direction financière. Le directeur financier participe à toutes les réunions du comité d'audit. Le comité entend également le responsable des fonctions de contrôle interne (audit, risques, conformité) à chaque séance, s'agissant notamment de l'avancement du plan d'action sur le déploiement de la loi Sapin II.

COMITÉ NOMINATION-RÉMUNÉRATION

Composition

Président : M. Bruno Pavlovsky

Membres : Mme Caroline Bois, M. Élie Hériard Dubreuil et M. Olivier Jolivet

Nombre de membres indépendants : 2

Missions

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT LES MISSIONS DU COMITÉ NOMINATION-RÉMUNÉRATION

Les missions du comité nomination-rémunération sont les suivantes :

- examen des candidatures au conseil d'administration et sélection des administrateurs indépendants ;
- examen de la qualification d'administrateur indépendant à l'occasion de la nomination d'un administrateur et annuellement pour l'ensemble des administrateurs au regard des critères posés par le Code AFEP/MEDEF ;
- audition des candidats aux postes de directeur général, de directeurs généraux délégués et de censeurs ;
- plan de succession des dirigeants ;
- recommandation sur l'enveloppe et les modalités de répartition des rémunérations allouées ;

- revue des outils permettant d'optimiser la motivation et la rémunération des dirigeants et des cadres du groupe ;
- rémunération de la direction générale ;
- systèmes de bonus utilisés pour les cadres ;
- revue de la politique d'attribution gratuite d'actions du groupe ;
- revue des régimes de retraite sur-complémentaire.

Activité

Ce comité s'est réuni 4 fois au cours de l'exercice 2022/2023, avec un taux de participation de 94%.

Il a traité notamment :

S'agissant de la gouvernance :

- de la présentation des évolutions de la composition du conseil d'administration à venir au regard des mandats arrivant à échéance à l'assemblée générale de 2022 :
  - poursuite de la transition générationnelle des membres de la famille Hériard Dubreuil,
  - renouvellement de 4 administrateurs et 2 censeurs, et
  - nomination d'un nouvel administrateur et d'un nouveau censeur ;
- du plan de succession des dirigeants mandataires sociaux ;
- de la politique de féminisation des instances dirigeantes et mixité dans les 10% de postes à plus forte responsabilité ;
- du programme d'intégration des administrateurs nouvellement nommés lors de l'assemblée générale 2022.

S'agissant des rémunérations :

- de la politique de rémunération allouée aux administrateurs ;
- de la fixation de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2022/2023 ;
- du taux d'atteinte des conditions de performance relatives à la part variable de la rémunération du directeur général et des membres du comité exécutif au titre de l'exercice 2021/2022 et validation des objectifs quantitatifs et qualitatifs 2022/2023 du directeur général et des membres du Comex ;
- de l'attribution d'actions de performance (Plan 2023) ;
- de l'atteinte des critères de performance (*Total Shareholder Return* et ROC) liés au plan d'attribution gratuite d'actions de performance indexées autorisé par le conseil d'administration du 17 janvier 2019 ;
- du plan d'actionnariat salarié « My Rémy Cointreau » à l'international ;
- de la comparaison des niveaux de rémunération des dirigeants et des salariés (ratio d'équité) ;
- du rapport sur le gouvernement d'entreprise publié dans le Document d'enregistrement universel 2022-2023.

COMITÉ RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE « RSE »

Composition

Président : Mme Dominique Hériard Dubreuil

Membres : Mme Hélène Dubrule, M. Olivier Jolivet et M. Élie Hériard Dubreuil

Nombre de membres indépendants : 2

Missions

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT LES MISSIONS DU COMITÉ RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE « RSE »

Les missions du comité responsabilité sociale et environnementale « RSE » sont les suivantes :

- validation et déploiement de la politique RSE ;
- respect des engagements (charte internationale *Global Compact* et chartes RSE internes) ;
- bilan des actions mises en œuvre (Plan RSE 2020) ;
- suivi du tableau de bord des indicateurs ;
- résultat des audits de vérification de reporting RSE ;
- évolution des notations extra-financières ;
- prise en compte des enjeux extra-financiers significatifs pour la Société et ses perspectives à long terme.

Activité

Ce comité s'est réuni 3 fois sur l'exercice 2022/2023 avec un taux de présence moyen de 100%. Mme Guylaine Saucier a assisté aux séances en sa qualité de présidente du comité audit-finance, afin de faciliter le rôle de contrôle du conseil d'administration en matière de prévention et de traitement des risques extra-financiers.

Les principaux sujets traités ont été les suivants :

- bilan du reporting RSE 2021/2022 et de la taxonomie verte dans le cadre de la réglementation européenne DPEF (déclaration de performance extra-financière) ;
- présentation des évolutions réglementaires à venir (CSRD, évolution de la taxonomie, CSDDD/Devoir de vigilance) ;
- validation de l'évolution de la stratégie « Net Zéro 2050 » du groupe ;
- présentation et validation des stratégies biodiversité et eau du groupe ;
- suivi des actions climat du groupe ;
- activité RSE du groupe pour l'exercice 2022/2023 (partie RSE du Document d'enregistrement universel) ;
- cartographie des risques de nature sociale et environnementale (pour suivi transverse annuel avec le comité audit-finance) ;
- approbation de la nouvelle charte RSE qui explicite les engagements du groupe : « Préserver nos terroirs », « Agir pour nos hommes et nos communautés » et « s'engager dans le temps ».

3.2.5 Évaluation du conseil d'administration

Conformément aux dispositions du règlement intérieur du conseil et du Code AFEP/MEDEF, le conseil d'administration procède annuellement à son autoévaluation, en passant en revue sa composition, son organisation et son fonctionnement, et en procédant de même pour les trois comités.

Tous les membres du conseil d'administration ont répondu à un questionnaire. Une restitution des conclusions de l'évaluation a été faite lors de la réunion du comité nomination-rémunération du 30 mai 2023, puis lors de la séance du conseil d'administration du 31 mai 2023.

Les administrateurs expriment un niveau de satisfaction élevé sur le fonctionnement du conseil d'administration et des comités, dans un contexte de transition générationnelle remarquablement préparée et exécutée, qui souligne la maturité atteinte par la gouvernance d'un groupe coté familial à l'histoire tricentenaire.

S'étant attachée à traiter tous les aspects du fonctionnement du conseil d'administration et de ses 3 comités spécialisés, l'évaluation met en exergue certains éléments saillants :

- la qualité soulignée d'animation du conseil par la nouvelle présidente ;
- l'appréciation très positive du fonctionnement du conseil et de ses 3 comités ;
- la capacité constante d'impulsion et de suivi de la stratégie du groupe par le conseil ;
- le rôle actif du conseil dans les enjeux RSE du groupe, avec un lien renforcé entre le comité audit-finance et comité responsabilité sociale et environnementale pour répondre aux enjeux de reporting extra-financier ;
- l'alignement stratégique et opérationnel entre le conseil et l'équipe de direction générale ;
- l'attention portée aux rencontres du conseil avec l'équipe de direction générale ou les managers clés ;
- un nombre significatif d'administrateurs indépendants, en particulier pour un groupe disposant d'un actionnaire de référence ;
- le sérieux apporté à la préparation des séances du conseil et de ses comités et du suivi des orientations et décisions ;
- le souci de se situer aux meilleurs standards en matière de bonnes pratiques de gouvernance.

Des points d'attention touchant à la gouvernance et au fonctionnement du conseil et de ses comités ont néanmoins été mis en évidence :

- le souhait d'une information plus régulière sur l'évolution du marché et de l'environnement concurrentiel, ainsi qu'une analyse approfondie de la stratégie des principaux concurrents du groupe ;
- la poursuite et l'accélération des politiques de développement durable (avec ressources opérationnelles associées) ;
- la prise en compte avec toujours plus d'acuité :
  - des nouveaux risques liés au changement climatique, à la cybercriminalité, à la mutation digitale ou à la conjoncture géopolitique mondiale,
  - de l'importance accordée par les investisseurs aux enjeux ESG et leur regard sur les indicateurs extra-financiers ; et
- l'identification des attentes des actionnaires dans leur ensemble.

3.2.6 Règle « Appliquer ou Expliquer »

La société considère que sa pratique est conforme aux recommandations du Code AFEP/MEDEF. Quelques-unes de ses recommandations n'ont pas été retenues ou ont été adaptées pour les raisons exposées ci-après :

Recommandations du Code AFEP/MEDEF	Explications
Modalités de fonctionnement des comités Article 14.3 : « Chaque comité est doté d'un règlement précisant ses attributions et ses modalités de fonctionnement. Les règlements des comités, qui doivent être approuvés par le conseil, peuvent être intégrés au règlement intérieur du conseil ou faire l'objet de dispositions distinctes. »	L'article 7.1 du règlement intérieur du conseil stipule que les comités audit-finance et nomination-rémunération peuvent être dotés chacun d'un règlement spécifique. À défaut, ce sont les dispositions de l'article 7.1 du règlement intérieur du conseil qui ont pour chacun de ces comités valeur de règlement quant à leurs attributions et modalités de fonctionnement. C'est cette dernière solution qui a été retenue par le conseil d'administration qui a donc complété, à cet effet, l'article 7.1 de son règlement intérieur. Le règlement intérieur peut être consulté sur le site du groupe.

3.2.7 Procédure d'évaluation des conventions courantes conclues à des conditions normales

Le conseil d'administration du 30 mars 2023 a approuvé la méthodologie suivante pour qualifier de conventions réglementées ou de conventions courantes les différentes conventions auxquelles la société Rémy Cointreau SA est partie.

A. Convention courante

Rémy Cointreau SA apprécie la notion d'opération courante au regard de la conformité à l'objet social de la société en cause et de la nature de l'opération. La répétition et/ou l'habitude constituent une présomption du caractère courant mais ne sont pas à elles seules déterminantes.

Dans ce cadre, il sera notamment pris en considération :

- le fait que l'opération est identique à d'autres opérations déjà effectuées par la société en cause et relève de l'activité « ordinaire » de la société en cause ;
- les circonstances qui ont entouré la conclusion de la convention s'y rapportant ;
- l'importance juridique ou les conséquences économiques, voire la durée de la convention s'y rapportant ;
- les pratiques usuelles pour des sociétés placées dans une situation similaire.

Pour apprécier ce caractère normal, Rémy Cointreau SA se réfère à un prix de marché ou à des conditions usuelles de place, en prenant en considération le prix mais également l'ensemble des conditions auxquelles l'opération est conclue (délais de règlement, garanties, *etc*.).

Rémy Cointreau SA assimile par principe à des « conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales », dès lors qu'elles sont conclues à des conditions normales, les conventions intra-groupe (se rapportant à une liste d'opérations définies) et les conventions « à faible enjeu financier » (sauf si la convention revêt un enjeu significatif pour les co-contractants parties intéressées).

Une liste non limitative a été établie sur la base des conventions conclues régulièrement au sein du groupe à ce jour et a vocation à être complétée au fur et à mesure des pratiques du groupe.

B. Convention réglementée

Une « convention réglementée » s'entend de toute convention conclue entre, d'une part, la société et, d'autre part :

- directement ou par personne interposée, son directeur général, l'un de ses directeurs généraux délégués, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce ; ou
- un tiers mais à laquelle l'une des personnes visées précédemment est indirectement intéressée ; ou
- une entité ayant un « dirigeant commun » avec la société.

Rémy Cointreau SA considère qu'une convention constitue une convention réglementée dès lors i) qu'elle intervient entre la société et des personnes intéressées, conformément à la réglementation et ii) qu'elle ne peut être qualifiée de convention libre ou de convention interdite.

Les opérations entre parties intéressées soumises par la réglementation à une procédure spécifique de contrôle (distincte de celle des conventions réglementées) sont hors du champ des conventions réglementées.

Le régime légal de contrôle des conventions réglementées a été rappelé.

Lors de sa réunion du 30 mars 2023, le conseil d'administration a examiné la procédure interne d'évaluation des conventions courantes et conclues à des conditions normales et a conclu que cette procédure était conforme aux dispositions légales et qu'aucune modification n'était nécessaire.

3.3 Direction générale et comité exécutif

Au cours de sa séance du 23 novembre 2022, le conseil d'administration, sur proposition du comité nomination-rémunération, a renouveléM. Éric Vallaten qualité de directeur général pour une durée de 3 ans.

M. Éric Vallat ne détient aucun mandat extérieur au groupe Rémy Cointreau dans des sociétés cotées.

3.3.1 Rôle et pouvoir du directeur général

La direction générale de la société est assumée par le directeur général, sous la responsabilité du conseil d'administration.

Le directeur général représente la société dans ses rapports avec les tiers. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, sous réserve que l'acte qu'il accomplit entre dans l'objet social et ne soit pas expressément réservé aux assemblées d'actionnaires ou au conseil d'administration.

Le directeur général, s'il est administrateur, ne doit pas exercer plus de deux autres mandats d'administrateur dans des sociétés cotées extérieures au groupe, y compris étrangères, et doit s'abstenir d'accepter le renouvellement d'un mandat extérieur qui le maintiendrait en excès de la limite. Il doit recueillir l'avis du conseil d'administration avant d'accepter un nouveau mandat social dans une société cotée.

LIMITATIONS APPORTÉES AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

À titre de mesure strictement interne inopposable aux tiers, le directeur général doit s'assurer avant d'engager la société du consentement du conseil d'administration pour les opérations sortant du cadre de la gestion courante, spécialement pour :

- cautionner, avaliser ou donner des garanties, sauf dans les conditions prévues ci-dessous ;
- faire des acquisitions, aliénations et échanges de biens et droits mobiliers ou immobiliers et engager des investissements d'un montant supérieur à 10 millions d'euros par opération ;
- conclure avec d'autres entreprises, françaises ou étrangères, tous traités de participation ou d'exploitation en commun ;
- faire à toutes sociétés déjà constituées tous apports en numéraire ou en nature, en propriété ou en jouissance, pour un montant supérieur à 10 millions d'euros par opération ;
- intéresser la société dans tous groupements d'intérêt économique ou autres, affaires, associations ou sociétés de personnes ou de capitaux, en France ou à l'étranger, par voie de création ou de concours à leur création, par souscription ou apports en espèces ou en nature, par achats d'actions, droits sociaux ou autres titres et, généralement, sous toute forme quelconque et pour un montant excédant 10 millions d'euros par opération ;
- aliéner des participations pour un montant supérieur à 10 millions d'euros par opération ;
- consentir des prêts, crédits et avances à des personnes morales tiers au groupe Rémy Cointreau pour un montant supérieur à 10 millions d'euros par emprunteur ;
- contracter tous emprunts ou obtenir des facilités de caisse, avec ou sans hypothèque ou autres sûretés sur des éléments de l'actif social, pour un montant global dépassant 50 millions d'euros au cours d'un même exercice.

Le conseil d'administration du 23 novembre 2022 a en outre autorisé, pour une année, le directeur général à donner au nom de la société des cautions, avals ou garanties, dans la limite d'un montant total de 50 millions d'euros. Tout engagement qui excède ce plafond global doit faire l'objet d'une autorisation particulière du conseil.

Le conseil d'administration a également autorisé le directeur général à donner, à l'égard des administrations fiscales et douanières, des cautions, avals ou garanties au nom de la société, sans limite de montant.

3.3.2 Comité exécutif

Le directeur général a par ailleurs constitué un comité exécutif dont la composition a été soumise pour approbation au conseil d'administration. Ce comité exécutif a pour mission d'assister en permanence le directeur général sur le plan opérationnel, tant en ce qui concerne la prise de décisions que leur mise en œuvre.

Il est composé au 31 mars 2023 de :

- Mme Élisabeth Tona, directrice générale de la division Liqueurs et Spiritueux ;
- Mme Sophie Phé, directrice générale Grande Chine ;
- Mme Claire Burgnago, directrice de la transformation groupe ;
- Mme Carina Alfonso Martin, directrice de la communication groupe ;
- M. Marc-Henri Bernard, directeur des ressources humaines groupe ;
- M. Simon Coughlin, directeur général division Whisky ;
- M. Jean-Philippe Hecquet, directeur général de la Maison Rémy Martin ;
- M. Patrick Marchand, directeur des opérations groupe ;
- M. Luca Marotta, directeur financier groupe ;
- M. Ian Mc Lernon, directeur général zone EMEA, SNAP et *Global Travel Retail ;*
- M. Nicolas Beckers, directeur général zone Amériques.

3.4 Informations complémentaires sur les membres du conseil d'administration et le directeur général

ABSENCE DE CONDAMNATION

À la connaissance de Rémy Cointreau :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des 5 dernières années à l'encontre de l'un des membres du conseil d'administration ou du directeur général ;
- ni le président, ni aucun des membres du conseil d'administration, ni le directeur général n'ont été associés au cours des 5 dernières années à une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que directeur général ;
- aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre d'un membre du conseil d'administration, du président ou du directeur général par des autorités statutaires ou réglementaires, y compris des organismes professionnels désignés. Le président et aucun membre du conseil d'administration ou le directeur général n'ont ainsi fait l'objet d'un empêchement judiciaire d'agir en tant que membre d'un organe d'administration ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'une société émettrice au cours des 5 dernières années.

NATURE DE TOUT LIEN FAMILIAL EXISTANT ENTRE LES MANDATAIRES SOCIAUX

MM. François et Marc Hériard Dubreuil sont les frères de Mme Dominique Hériard Dubreuil.

Mme Laure Hériard Dubreuil est la fille de M. Marc Hériard Dubreuil.

Mme Marie-Amélie de Leusse est la fille de Mme Dominique Hériard Dubreuil.

M. Élie Hériard Dubreuil est le neveu de MM. François et Marc et Mme Dominique Hériard Dubreuil.

Mme Caroline Bois est la fille de M. François Hériard Dubreuil.

M. Jérôme Bosc est le gendre de M. Marc Hériard Dubreuil.

RELATIONS D'AFFAIRES SIGNIFICATIVES AVEC LA SOCIÉTÉ OU SON GROUPE

À la connaissance de Rémy Cointreau, il n'existe pas de relations d'affaires significatives entre la société ou l'une de ses filiales et l'un des membres du conseil d'administration, son président ou le directeur général.

Il est rappelé en tant que de besoin l'existence du contrat d'abonnement de prestations de services entre Rémy Cointreau SA et Andromède SAS mentionné ci-après au titre des contrats de service et les conventions de trésorerie et de compte courant entre Rémy Cointreau SA et Orpar SA mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Mme Dominique Hériard Dubreuil et MM. Marc et François Hériard Dubreuil occupent des fonctions de dirigeant ou d'administrateur au sein des sociétés Andromède SAS et Orpar SA.

Mmes Caroline Bois, Marie-Amélie de Leusse et M. Élie Hériard Dubreuil occupent des fonctions de dirigeant au sein de la société Andromède SAS.

ABSENCE DE CONFLITS D'INTÉRÊTS POTENTIELS

À la connaissance de Rémy Cointreau, il n'existe aucun conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, et les intérêts privés et/ou autres devoirs de l'un des membres du conseil d'administration, du président ou du directeur général.

CONTRAT DE SERVICE LIANT DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION OU DE DIRECTION

Le président et aucun des membres du conseil d'administration ou le directeur général, personnes physiques, ne sont liés à la société Rémy Cointreau ou à l'une quelconque de ses filiales par un contrat de service prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

Le paragraphe 16.2 du règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004 demandant que soient fournies des informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales, il est rappelé en tant que de besoin l'existence du contrat d'abonnement de prestations de services conclu le 31 mars 2011 entre Rémy Cointreau SA et la société Andromède SAS au sein de laquelle Mme Dominique Hériard Dubreuil et MM. Marc et François Hériard Dubreuil occupent des fonctions de dirigeants mandataires sociaux. Cette convention est mentionnée au chapitre 1.5 du présent rapport et dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

3.5 Rémunérations et avantages

3.5.1 Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages accordés aux dirigeants mandataires sociaux et administrateurs

La rémunération globale des dirigeants mandataires sociaux, exécutifs et non exécutifs, est arrêtée par le conseil d'administration qui élabore ses décisions en prenant en compte les recommandations du comité nomination-rémunération. Le comité, composé de 2 administrateurs indépendants, s'assure que chacun des éléments de la rémunération globale répond à un objectif clair, parfaitement en ligne avec la stratégie et les intérêts de l'entreprise.

Quels que soient les éléments du revenu concernés, l'objectif du comité nomination-rémunération est de recommander une politique de rémunération globale qui soit à la fois compétitive et attractive. Pour ce faire, elle s'appuie sur des études objectives, relatives au marché des rémunérations des sociétés comparables à Rémy Cointreau, réalisées par des experts externes.

Le comité formule ses recommandations sur tous les éléments qui constituent le revenu global, à savoir :

- la rémunération fixe :

  La partie fixe de la rémunération est déterminée en fonction des responsabilités occupées par les dirigeants mandataires sociaux.

  Régulièrement, une étude est menée avec l'aide de cabinets spécialisés sur le positionnement de la rémunération des dirigeants par rapport à la pratique d'autres sociétés du SBF 120 pour des positions similaires ;

- la rémunération annuelle variable (bonus) :

  Le conseil d'administration a défini depuis plusieurs années une procédure de calcul de la part variable des dirigeants mandataires sociaux incitative et raisonnée. Cette procédure est basée sur des critères quantitatifs et qualitatifs ambitieux qui permettent d'aligner sa rémunération sur les performances du groupe.

  Cette part variable est exprimée en pourcentage de la partie fixe annuelle. Elle peut varier de 0 à 100% si les objectifs quantitatifs et qualitatifs sont atteints (niveau cible), et atteindre jusqu'à 155% au maximum si les performances financières sont exceptionnelles par rapport aux objectifs. Les critères sont régulièrement revus et ponctuellement modifiés. Lors de sa séance du 21 juillet 2023, le conseil, sur recommandation du comité nomination-rémunération, a revu les critères quantitatifs et qualitatifs et a retenu les éléments suivants :

CRITÈRES QUANTITATIFS

Quatre critères quantitatifs liés à la performance financière (pour 50%) :

- le résultat opérationnel courant (consolidé) ;
- la génération de trésorerie ;
- le résultat net consolidé (hors éléments non récurrents) ;
- le ROCE (rentabilité des capitaux engagés).

CRITÈRES QUALITATIFS

Cinq critères qualitatifs liés à la qualité managériale et entrepreneuriale (pour 50%) :

- poursuivre la mise en œuvre du plan stratégique à 10 ans ;
- renfocer l'efficacité opérationnelle du groupe ;
- développer la stratégie externe de croissance du groupe ;
- contribuer à communiquer aux administrateurs toute information de la direction générale nécessaire à l'exercice de leur mission ;
- atteindre les objectifs quantitatifsen matière de RSE.

  Ces critères varient de 0 à 20% de la rémunération annuelle fixe, avec possibilité d'une appréciation globale dans la réalisation de ces objectifs allant de 100 à 130%. La performance du dirigeant mandataire social est appréciée annuellement par le conseil d'administration sur recommandation du comité nomination-rémunération. Les critères qualitatifs évalués sont revus tous les ans en fonction des priorités stratégiques du groupe. Pour des raisons de confidentialité sur la stratégie du groupe, le détail des objectifs qualitatifs ne peut être rendu public qu'à l'issue de chaque exercice social.

- Les rémunérations exceptionnelles :

  Le conseil d'administration, sur les recommandations du comité nomination-rémunération, conserve la possibilité d'accorder une rémunération exceptionnelle au dirigeant mandataire social exécutif dans le cas de la réussite particulièrement significative d'une opération d'envergure sur le plan économique et durable sur le long terme, mais uniquement si celle-ci n'avait pas été envisagée au moment de la fixation des critères qualitatifs de sa rémunération variable annuelle.

- La rémunération « différée » :
  - le plan d'incitation à la performance à moyen et long termes pour lequel le conseil d'administration a mis en œuvre les principes de conditions de performance (détaillées au tableau 6) dans le cadre de sa politique d'attribution d'actions de performance ;
  - la retraite supplémentaire à prestations définies.

  La retraite supplémentaire à prestations définies mentionnée à l'article L. 137-11-2 du Code de la sécurité sociale a pour objet de fidéliser les principaux dirigeants concernés et d'encourager la performance à long terme. Ce régime de retraite supplémentaire, mis en place et financé par la société et dont la gestion est externalisée auprès d'une compagnie d'assurances, prévoit le versement d'une rente dont le montant, exprimé en pourcentage de la rémunération, est fonction de l'ancienneté du dirigeant.

  Le conseil d'administration du 31 mars 2021, sur proposition du comité nomination-rémunération a décidé de la mise en place par le groupe d'un régime au bénéfice de certains dirigeants du groupe dont le directeur général. Ce régime permet l'attribution, sous conditions de performance, de droits à retraite supplémentaire acquis chaque année.

La rente à laquelle il ouvre droit est une pension de retraite additive : son montant est déterminé indépendamment des pensions perçues par le bénéficiaire au titre des régimes de retraite obligatoires et des autres dispositifs de retraite dont il peut bénéficier par ailleurs. Ce régime permet d'acquérir des droits à rente dans le respect des conditions de performance qui sont proposées pour approbation de l'assemblée générale.

Le directeur général bénéficie de ce régime depuis sa mise en place par le groupe à effet du 1er janvier 2020.

- D'autres bénéfices attachés à l'exercice du mandat de dirigeant mandataire social :
  - le bénéfice de l'assurance chômage des chefs et dirigeants d'entreprise en l'absence de contrat de travail avec le groupe ;
  - un régime collectif de retraite à cotisations définies ;
  - un régime de prévoyance ;
  - un régime de garantie de frais de santé.

Les trois derniers régimes sont attribués dans les mêmes conditions que celles applicables à la catégorie de salariés à laquelle ils sont assimilés pour la fixation des avantages sociaux au sein de la société.

RÉMUNÉRATION DU DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL NON EXÉCUTIF

La rémunération du dirigeant mandataire social non exécutif est déterminée par le conseil d'administration selon des modalités proposées par le comité nomination-rémunération, en ligne avec les objectifs énoncés ci-dessus.

Le président du conseil d'administration ne perçoit pas de rémunération variable annuelle ou pluriannuelle.

L'absence de rémunération variable traduit l'indépendance du président à l'égard de la direction générale.

Les membres du conseil d'administration de l'entreprise perçoivent des rémunérations allouées dont le montant global est fixé par l'assemblée générale des actionnaires.

Par ailleurs, le président du conseil d'administration bénéficie de dispositifs attachés à l'exercice du mandat :

- un régime collectif de retraite à cotisations définies ;
- un régime de prévoyance.

3.5.2 Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

Les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux sont présentées ci-après en conformité avec les principes du Code AFEP/MEDEF.

Il s'agit des rémunérations brutes et avantages en nature versés ou supportés par la société et les sociétés contrôlées ainsi que ceux versés par les sociétés contrôlantes.

TABLEAU 1 – SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS, DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

	2022/2023	2021/2022
Marc Hériard Dubreuil, président du conseil d'administration du 1er avril au 21 juillet 2022		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	121 778 €	482 441 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	**121 778 €**	**482 441 €**
Marie-Amélie de Leusse, présidente du conseil d'administration depuis le 21 juillet 2022		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	338 807 €	
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	
TOTAL	**338 807 €**	
Éric Vallat, directeur général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	1 831 049 €	1 932 135 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	1 094 450 €	1 631 874 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	**2 925 499 €**	**3 564 009 €**

TABLEAU 2 – RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

	2022/2023		2021/2022	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Marc Hériard Dubreuil, président du conseil d'administration du 1er avril au 21 juillet 2022				
Rémunération fixe (1)	77 788 €	77 788 €	251 310 €	251 310 €
Rémunération fixe – sociétés contrôlantes (2)	13 167 €	13 167 €	41 473 €	41 473 €
Rémunération variable annuelle – sociétés contrôlantes	10 491 €	156 088 €	156 088 €	145 598 €
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Rémunérations allouées – Rémy Cointreau	15 333 €	44 000 €	44 000 €	42 000 €
Rémunérations allouées – sociétés contrôlées par Rémy Cointreau	-	-	-	-
Rémunérations allouées – sociétés contrôlantes (3)	5 000 €	-	-	-
Avantages en nature (voiture)	-	-	-	-
TOTAL	**121 778 €**	**291 042 €**	**492 871 €**	**480 441 €**
Marie-Amélie de Leusse, présidente du conseil d'administration depuis le 21 juillet 2022				
Rémunération fixe (1)	179 401 €	179 401 €		
Rémunération fixe – sociétés contrôlantes	86 377 €	86 377 €		
Rémunération variable annuelle – sociétés contrôlantes	26 695 €	47 993 €		
Rémunération variable pluriannuelle	-	-		
Rémunération exceptionnelle	-	-		
Rémunérations allouées – Rémy Cointreau	46 333 €	44 000 €		
Rémunérations allouées – sociétés contrôlées par Rémy Cointreau	-	-		
Rémunérations allouées – sociétés contrôlantes	-	-		
Avantages en nature (voiture)	-	-		
TOTAL	**338 807 €**	**357 772 €**		
Éric Vallat, directeur général				
Rémunération fixe (4)	809 009 €	809 009 €	769 912 €	769 912 €
Rémunération variable annuelle	1 003 807 €	1 144 219 €	1 144 219 €	1 087 374 €
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Rémunérations allouées	-	-	-	-
Avantages en nature	18 233 €	18 233 €	18 004 €	18 004 €
TOTAL	**1 831 049 €**	**1 971 461 €**	**1 932 135 €**	**1 875 290 €**

(1) Sur une base annuelle, la rémunération annuelle brute fixe versée en 2022/2023 comporte un salaire brut fixe de 250 000 € et l'excédent social lié au dépassement de cotisations patronales sur le régime de prévoyance.

(2) Marc Hériard Dubreuil a été directeur général au sein d'Andromède du 1er avril 2022 au 30 juillet 2022.

(3) Marc Hériard Dubreuil a été nommé censeur au sein du conseil d'admnistration d'Andromède à compter 30 juillet 2022.

(4) Sur une base annuelle, la rémunération annuelle brute fixe versée en 2022/2023 comporte un salaire brut fixe de 750 000 € prorata temporis pour la période du 1er avril au 30 juin 2022 puis 800 000 € à compter du 1er juillet 2022 conformément à la décision du conseil d'administration du 1er juin 2022, sur recommandation du comité nomination-rémunération et l'excédent social lié au dépassement de cotisations patronales sur le paiement du régime de retraite supplémentaire (article 83) d'une part et les cotisations patronales sur le régime de prévoyance d'autre part.

TABLEAU 3 – RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON EXÉCUTIFS

Cf. Tableau page 201 Rémunération des administrateurs.

TABLEAU 4 – OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE

Néant.

TABLEAU 5 – OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Néant.

TABLEAU 6 – ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES GRATUITEMENT DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE

Les plans d'incitation à la performance doivent répondre aux objectifs de mobilisation des collaborateurs clés vers une performance moyen et long termes, en encourageant la surperformance, l'association de ces collaborateurs à la valorisation de l'entreprise, la fidélisation et l'optimisation de l'efficacité économique.

Ces plans concernent ainsi un nombre limité de personnes, les dirigeants du groupe, membres du comité exécutif, les contributeurs clés, les piliers de l'organisation et les hauts potentiels. Les contributeurs clés sont les *managers* occupant une fonction stratégique (directeurs de marque et directeurs de zone notamment) et les *managers* reportant à la direction générale. Les « piliers » sont les *managers* qui exercent une fonction essentielle exigeant de l'expérience et dont le remplacement serait difficile. Les « hauts potentiels » sont des *managers* qui ont été identifiés comme pouvant évoluer vers un poste de dirigeant ou pouvant progresser de deux niveaux hiérarchiques.

Au cours de l'exercice 2022/2023, sur proposition du comité nomination/rémunération, le conseil d'administration a examiné un nouveau plan dont la période d'acquisition est de 4 ans. Ce plan a de nouveau été élargi à quelques talents du groupe, dont une cartographie complète a été présentée au conseil.

Société Rémy Cointreau

Date d'autorisation par l'assemblée	22 juillet 2021
Références du plan	PAG.12.01.2023 (Plan 2023)
Date du conseil d'administration	12 janvier 2023
Nombre d'actions attribuées	7 000
Valorisation des actions	1 094 450 €
Date d'acquisition	12 janvier 2027
Date de disponibilité	12 janvier 2027
Conditions	Condition de présence dans l'entreprise à la date d'acquisition définitive et conditions de performance : ● 50% : croissance du résultat opérationnel courant ; ● 50% : atteinte de l'objectif de réduction d'émissions de CO_2/bouteille standard.

Les actions seront définitivement acquises, sous réserve de respecter cumulativement les conditions de présence et les conditions de performance internes décrites ci-après.

M. Éric Vallat devra toujours être mandataire social du groupe à l'expiration de la période d'acquisition, soit le 12 janvier 2027.

L'acquisition définitive d'actions gratuites est soumise à deux conditions de performance :

(i) 50% des actions attribuées seront acquises si la performance du résultat opérationnel courant de l'exercice fiscal 2025/2026 par rapport au résultat opérationnel courant de l'exercice fiscal 2022/2023 atteint l'objectif fixé. La totalité des actions gratuites affectées à ce critère sera définitivement acquise selon les modalités décrites ci-après.

Si la progression du ROC de Rémy Cointreau est égale ou supérieure à 115% de l'objectif, 125% des actions seront acquises à l'issue des 4 ans ; si la progression du ROC de Rémy Cointreau est égale à 100% de l'objectif, 100% des actions seront acquises à l'issue des 4 ans ; si la progression du ROC de Rémy Cointreau est égale à 95% de l'objectif, 75% des actions seront acquises à l'issue des 4 ans ; si la progression du ROC de Rémy Cointreau est inférieure à 95% de l'objectif, aucune action ne sera acquise.

Si l'objectif à l'issue de la période n'est pas atteint, il sera néanmoins tenu compte de la performance des 2 exercices précédents (2023/2024 et 2024/2025).

Pour des raisons de confidentialité sur la stratégie du groupe, le détail des objectifs de croissance du résultat opérationnel courant ne peut être rendu public ;

(ii) 50% des actions attribuées seront acquises si l'objectif de réduction d'émission de CO_2/bouteille standard [(1)] de l'exercice fiscal 2025/2026 par rapport à l'exercice fiscal 2020/2021, à périmètre constant, est atteint. Cet objectif intègre l'ensemble du bilan carbone du groupe (*scopes* 1, 2 et 3) selon le GHG Protocol et est mesuré par un cabinet indépendant. La totalité des actions gratuites affectées à ce critère sera définitivement acquise selon les modalités décrites ci-après.

Si le niveau de réduction d'émission de CO_2/bouteille standard est égal ou supérieur à 116% de l'objectif, 125% des actions seront acquises à l'issue des 4 ans ; si le niveau de réduction d'émission de CO_2/bouteille standard est égal ou supérieur à 114% de l'objectif et inférieur à 116% de l'objectif, 100% des actions seront acquises à l'issue des 4 ans ; si le niveau de réduction d'émission de CO_2/bouteille standard est égal ou supérieur à 112% de l'objectif et inférieur à 114% de l'objectif, 85% des actions seront acquises à l'issue des 4 ans ; si le niveau de réduction d'émission de CO_2/bouteille standard est égal ou supérieur à 111% de l'objectif et inférieur à 112% de l'objectif, 70% des actions seront acquises à l'issue des 4 ans ; si le niveau des émissions de CO_2 est inférieur à 111% de l'objectif, aucune action ne sera acquise.

Pour des raisons de confidentialité sur la stratégie du groupe, le détail de l'objectif de réduction d'émission de CO_2/bouteille standard ne peut être rendu public.

(1) Bouteille standard : production totale du groupe ramenée à une bouteille standard de 70 cl.

TABLEAU 7 – ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES GRATUITEMENT DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Néant.

TABLEAU 8 – HISTORIQUE DES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ET AUTRES INSTRUMENTS DONNANT ACCÈS AU CAPITAL (BSA, BSAR, BSPCE...)

Il n'existe plus de plan de ce type.

TABLEAU 9 – OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES AUX 10 PREMIERS SALARIÉS NON MANDATAIRES SOCIAUX

Il n'existe plus de plan de ce type.

TABLEAU 10 – HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'ACTIONS GRATUITES DE PERFORMANCE

	Plan 2020 (1)	Plan 2021 (1)	Plan 2021/2025 (1)	Plan 2021/2030 (1)	Plan 2022	Plan 2023
Date d'autorisation par l'assemblée	24 juillet 2018	24 juillet 2018	24 juillet 2018	24 juillet 2018	22 juillet 2021	22 juillet 2021
Date du conseil d'administration	24 novembre 2020	14 janvier 2021	31 mars 2021	31 mars 2021	13 janvier 2022	12 janvier 2023
Nombre total d'actions attribuées	42 479	39 602	72 500	72 500	35 310	40 913
Éric Vallat, directeur général depuis le 1er décembre 2019 et renouvelé dans son mandat le 23 novembre 2022 à effet du 23 novembre 2022 (2)	7 000	7 000	20 000	20 000	8 530	7 000
Date d'acquisition des actions	24 novembre 2023	14 janvier 2025	1er juillet 2025	1er juillet 2030	13 janvier 2026	12 janvier 2027
Date de fin de conservation	24 novembre 2023	14 janvier 2025	1er juillet 2025	1er juillet 2030	13 janvier 2026	12 janvier 2027
Conditions de performance	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
Nombre d'actions acquises au 31 mars 2023	-	-	-	-	-	-
Nombre cumulé d'actions de performance caduques	9 368	5 590	16 950	20 750	2 420	330
Nombre d'actions de performance attribuées restantes en fin d'exercice	33 111	34 012	55 550	51 750	32 890	40 583

*(1) Les modalités de ces plans sont décrites à la note **10.3** des états financiers consolidés.*

(2) Conformément à l'article 24.3.3 du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF, le mandataire social a pris l'engagement de ne pas recourir à des opérations de couverture de risque sur les actions gratuites de performance. Par ailleurs, il devra conserver au nominatif jusqu'à la fin de ses fonctions 33% des actions provenant des actions gratuites. Par rapport au capital des actions de performance attribuées, la valeur représente 0,14% du capital social.

Attribution d'actions de performance durant l'exercice aux 10 salariés du groupe, non mandataires sociaux, dont le nombre d'actions attribuées est le plus élevé.

Société ayant attribué les actions	Date du plan	Nombre total d'actions	Date d'attribution définitive	Date de disponibilité
Rémy Cointreau	12/01/2023	20 080	12/01/2027	12/01/2027

Le groupe n'a pas émis d'autres instruments optionnels donnant accès aux titres réservés aux dirigeants mandataires sociaux ou aux 10 premiers salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans le périmètre d'attribution des actions.

Acquisition gratuite d'actions durant l'exercice aux 10 salariés du groupe, non mandataires sociaux, dont le nombre d'actions attribuées est le plus élevé.

Société ayant attribué les actions	Date du plan	Nombre total d'actions	Date d'attribution définitive	Date de disponibilité
Rémy Cointreau	17/01/2019	25 341	17/01/2023	17/01/2023

TABLEAU 11 – CONTRATS RELATIFS AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
Marc Hériard Dubreuil	**NON**	**NON (1)**	**NON**	**NON**
Président du conseil d'administration				
Date de début de mandat : 1er octobre 2017 renouvelé dans son mandat par le conseil d'administration du 24 juillet 2019				
Date de fin de mandat de président : 21 juillet 2022				
Marie-Amélie de Leusse	**NON**	**OUI (2)**	**NON**	**NON**
Présidente du conseil d'administration				
Date de début de mandat : 21 juillet 2022				
Date de fin de mandat de présidente : AG statuant sur les comptes 2024/2025				
Éric Vallat	**NON**	**OUI (3)**	**OUI (4)**	**OUI (5)**
Directeur général				
Date de début de mandat : 1er décembre 2019 renouvelé dans son mandat par le conseil d'administration du 23 novembre 2022				
Date de fin de mandat : 23 novembre 2025				

(1) M. Marc Hériard Dubreuil a fait valoir ses droits à la retraite au titre du régime général au 30 septembre 2018 et ne bénéficie plus depuis cette date d'un régime collectif de retraite à cotisations définies relevant de l'article L. 242-1 du Code de la sécurité sociale. L'engagement de la société était limité au versement de la cotisation auprès de la compagnie d'assurances qui gère le régime. Pour la même raison, il ne bénéficie plus depuis cette date d'un régime de retraite à prestations définies relevant de l'article L. 137-11 du Code de la sécurité sociale dont le financement était assuré par Andromède. Ce régime prévoyait le versement d'une rente calculée en fonction de la rémunération moyenne annuelle sur 12 mois des traitements bruts des 24 derniers mois précédents.

(2) Mme Marie-Amélie de Leusse bénéficie d'un régime collectif de retraite à cotisations définies relevant de l'article L. 242-1 du Code de la sécurité sociale dont le montant représente 8% de la rémunération annuelle comprise entre 1 et 8 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale pris en charge par la société. L'engagement de la société est limité au versement de la cotisation auprès de la compagnie d'assurances qui gère le régime.

(3) La retraite supplémentaire à prestations définies mentionnée à l'article L. 137-11-2 du Code de la sécurité sociale a pour objet de fidéliser les principaux dirigeants concernés et d'encourager la performance à long terme. Ce régime de retraite supplémentaire, mis en place et financé par la société et dont la gestion est externalisée auprès d'une compagnie d'assurances, prévoit le versement d'une rente dont le montant, exprimé en pourcentage de la rémunération, est fonction de l'ancienneté du dirigeant. Ce régime permet l'attribution, sous conditions de performance, de droits à retraite supplémentaire acquis chaque année. La rente à laquelle il ouvre droit est une pension de retraite additive : son montant est déterminé indépendamment des pensions perçues par le bénéficiaire au titre des régimes de retraite obligatoires et des autres dispositifs de retraite dont il peut bénéficier par ailleurs. Ce régime permet d'acquérir le même niveau de droits à rente que le régime antérieurement en vigueur au sein du groupe et dans le respect des caractéristiques et conditions de performance décrites dans le tableau des éléments de la rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice 2022/2023 au directeur général.

(4) M. Éric Vallat bénéficiera d'une indemnité égale à l'équivalent de 24 mois de rémunération (incluant salaire fixe et bonus annuel) précédant la date de la révocation ou du non-renouvellement du mandat social. Le détail du versement de cette indemnité est décrit dans le tableau des éléments de la rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice 2022/2023 au directeur général.

(5) M. Éric Vallat est soumis à une clause de non-concurrence qui prévoit l'interdiction d'exercer dans le secteur concurrentiel pendant une durée d'un an. Cette clause qui pourra être levée par le conseil d'administration sera assortie d'une indemnité forfaitaire mensuelle brute égale à 100% de la rémunération mensuelle brute de base moyenne perçue au cours des douze (12) mois précédant la date de cessation du mandat. L'indemnité de départ et l'indemnité de non-concurrence seront plafonnées à 24 mois de salaire tel que défini ci-dessus.

3.5.3 Rémunération des administrateurs

RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

Le montant global de la rémunération proposée au vote des actionnaires fait l'objet d'un examen au regard de la pratique suivie par des groupes français de dimension internationale d'une taille similaire à Rémy Cointreau.

L'assemblée générale mixte du 21 juillet 2022 a fixé à 680 000 euros le montant maximum annuel de la rémunération des administrateurs à répartir entre eux pour l'exercice 2022-2023 et les exercices suivants, jusqu'à ce que l'assemblée générale en décide autrement.

Au titre de l'exercice 2022-2023, le conseil d'administration a réparti la rémunération selon les modalités suivantes :

- une part fixe annuelle de 46 000 euros, proratisée en fonction de la durée du mandat sur l'année, avec réduction du montant de 30% en cas d'absence à plus d'une réunion sur trois ;
- une part fixe complémentaire allouée aux présidents des comités, soit 10 000 euros pour la présidence du comité d'audit et 7 000 euros pour la présidence du comité nomination-rémunération et responsabilité sociale et environnementale ;
- une part fixe complémentaire liée à la participation à un comité du conseil d'administration, soit 1 500 euros pour le comité d'audit et 1 000 euros pour les comités nomination-rémunération et responsabilité sociale et environnementale.

		2022/2023	2021/2022
Membres du conseil			
Marc Hériard Dubreuil	Rémunération allouée Rémy Cointreau	15 333 €	44 000 €
	Autre rémunération société contrôlante	23 658 €	187 071 €
	Autre rémunération sociétés contrôlées	-	-
Marie-Amélie de Leusse (1)	Rémunération allouée Rémy Cointreau	46 333 €	44 000 €
	Autre rémunération société contrôlante	113 072 €	261 002 €
	Autre rémunération sociétés contrôlées	-	-
Caroline Bois	Rémunération allouée Rémy Cointreau	48 167 €	44 000 €
	Autre rémunération société contrôlante	284 188 €	278 465 €
	Autre rémunération sociétés contrôlées	-	-
Élie Hériard Dubreuil	Rémunération allouée Rémy Cointreau	47 667 €	36 680 €
	Autre rémunération société contrôlante	260 623 €	7 692 €
	Autre rémunération sociétés contrôlées	-	-
Jacques-Étienne de T'Serclaes		-	14 650 €
Bruno Pavlovsky		53 000 €	51 000 €
Laure Hériard Dubreuil		46 000 €	44 000 €
Olivier Jolivet		48 000 €	44 000 €
Emmanuel de Geuser		33 250 €	44 000 €
Guylaine Saucier		56 000 €	54 000 €
Hélène Dubrule		47 000 €	44 000 €
Marc Verspyck		47 500 €	29 350 €
Alain Li (2)		30 667 €	-
Orpar		46 333 €	44 000 €
CENSEURS			
Dominique Hériard Dubreuil		30 000 €	36 320 €
François Hériard Dubreuil		23 000 €	22 000 €
Jacques Hérail		7 667 €	22 000 €
Jérôme Bosc (3)		15 333 €	-

(1) Marie-Amélie de Leusse a été nommée présidente en remplacement de Marc Hériard Dubreuil par l'assemblée générale du 21 juillet 2022.
(2) Alain Li a été nommé administrateur en remplacement de Marc Hériard Dubreuil par l'assemblée générale du 21 juillet 2022.
(3) Jérôme Bosc a été nommé censeur par la conseil d'admninitration du 21 juillet 2022.

3.5.4 Éléments de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, exécutifs et non exécutifs, au titre de l'exercice 2022/2023, soumis à l'approbation des actionnaires *(say on pay)*

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU COURS OU ATTRIBUÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2022/2023 À M. MARC HÉRIARD DUBREUIL, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DONT LE MANDAT A PRIS FIN LE 21 JUILLET 2022

Éléments de la rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice 2022/2023	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Commentaires
Rémunération fixe	77 381 € (montant versé *prorata temporis*)	Le président du conseil d'administration a perçu une rémunération fixe de 250 000 €, inchangée par rapport à l'exercice précédent.
Rémunération variable annuelle	n/a	-
Rémunération variable différée	n/a	-
Rémunération variable pluriannuelle	n/a	-
Rémunération exceptionnelle	n/a	-
Éléments de rémunération de long terme : stock-options	n/a	-
Éléments de rémunération de long terme : actions de performance	n/a	-
Éléments de rémunération de long terme : autres éléments	n/a	-
Rémunération allouée	15 333 €	-
Valorisation des avantages de toute nature	n/a	-
Indemnité de départ	n/a	-
Indemnité de non-concurrence	n/a	-
Régime de retraite supplémentaire	n/a	-
Régimes de prévoyance (invalidité, décès, incapacité de travail)	2 052 €	M. Marc Hériard Dubreuil a bénéficié d'un régime collectif d'assurance invalidité décès incapacité de travail. La rémunération prise en compte pour le calcul des cotisations est plafonnée à 8 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale pour les garanties incapacité, invalidité et décès. Le taux de la cotisation patronale est de 2,36% sur la tranche A et 2,70% sur les tranches B et C, sous réserve des évolutions ultérieures susceptibles d'intervenir en application des dispositions contractuelles. L'engagement de la société est limité au versement de la cotisation auprès de la compagnie d'assurances qui gère le régime.

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU COURS OU ATTRIBUÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2022/2023 À MME. MARIE-AMÉLIE DE LEUSSE, PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DEPUIS LE 21 JUILLET 2022

Éléments de la rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice 2022/2023	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Commentaires
Rémunération fixe	172 619 € (montant versé *prorata temporis*)	La présidente du conseil d'administration perçoit une rémunération fixe de 250 000 €, inchangée par rapport à celle de son prédécesseur.
Rémunération variable annuelle	n/a	-
Rémunération variable différée	n/a	-
Rémunération variable pluriannuelle	n/a	-
Rémunération exceptionnelle	n/a	-
Éléments de rémunération de long terme : stock-options	n/a	-
Éléments de rémunération de long terme : actions de performance	n/a	-
Éléments de rémunération de long terme : autres éléments	n/a	-
Rémunération allouée	46 333 €	-
Valorisation des avantages de toute nature	n/a	-
Indemnité de départ	n/a	-
Indemnité de non-concurrence	n/a	-
Régime de retraite supplémentaire	13 810 €	Mme Marie-Amélie de Leusse bénéficie d'un régime collectif de retraite à cotisations définies relevant de l'article L. 242-1 du Code de la sécurité sociale dont le montant représente 8% de la rémunération annuelle comprise entre 1 et 8 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale pris en charge par la société. L'engagement de la société est limité au versement de la cotisation auprès de la compagnie d'assurances qui gère le régime.
Régimes de prévoyance (invalidité, décès, incapacité de travail)	4 652 €	Mme Marie-Amélie de Leusse bénéficie d'un régime collectif d'assurance invalidité, décès, incapacité de travail. La rémunération prise en compte pour le calcul des cotisations est plafonnée à 8 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale pour les garanties incapacité, invalidité, et décès. Le taux de la cotisation patronale est de 2,48% sur la tranche A et 2,83% sur les tranches B et C, sous réserve des évolutions ultérieures susceptibles d'intervenir en application des dispositions contractuelles. L'engagement de la société est limité au versement de la cotisation auprès de la compagnie d'assurances qui gère le régime.

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU COURS OU ATTRIBUÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2022/2023 À M. ÉRIC VALLAT, DIRECTEUR GÉNÉRAL RENOUVELÉ DANS SON MANDAT LE 23 NOVEMBRE 2022

Éléments de la rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice 2022/2023	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Commentaires
Rémunération fixe	787 500 € (montant versé) (*cf.* (4) du tableau 2 « Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social »)	La rémunération annuelle brute fixe comporte un salaire brut fixe de 800 000 €. Le montant du salaire brut fixe a été revalorisé le 1er juillet 2022 et porté à 800 000 €, conformément à la décision du conseil d'administration du 1er juin 2022, sur recommandation du comité nomination-rémunération.
Rémunération variable annuelle	1 003 807 € versés en numéraire représentant 125,48% de la rémunération fixe	Le dirigeant mandataire social exécutif perçoit une rémunération variable annuelle payable en numéraire. Le montant de la part variable de M. Éric Vallat correspond à un pourcentage de la part fixe, qui peut atteindre 100% si tous les objectifs de performance sont atteints et 155% au maximum. Le conseil d'administration s'est assuré que les critères retenus pour la part variable de la rémunération du dirigeant mandataire social garantiraient l'alignement de ses intérêts sur l'intérêt social de l'entreprise et l'intérêt des actionnaires. Le conseil d'administration du 31 mai 2023, sur proposition du comité nomination-rémunération, a estimé que le degré d'atteinte des critères quantitatifs s'établissait à 65,19% et le degré d'atteinte des critères qualitatifs à 60,29% qui inclut un critère lié à la politique de responsabilité sociétale et environnementale du groupe représentant 9,5%. En conséquence, la rémunération variable au titre de l'exercice 2022/2023, payée au cours de l'exercice 2023/2024, s'établit à 125,48%, de la part fixe, soit 1 003 807 €.
Rémunération variable différée	n/a	-
Rémunération variable pluriannuelle	n/a	-
Rémunération exceptionnelle	n/a	-
Éléments de rémunération de long terme : stock-options	n/a	-
Éléments de rémunération de long terme : actions de performance	1 094 450 € (valorisation comptable)	Ce montant correspond à la valorisation du plan attribué au cours de l'exercice 2022/2023 qui sera définitivement acquis le 12 janvier 2027. Le détail du plan est décrit au tableau 6 page 198 : **Actions de performance attribuées gratuitement durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe**.
Éléments de rémunération de long terme : autres éléments	n/a	-
Rémunération allouée	n/a	-
Valorisation des avantages de toute nature	18 233 €	Ce montant d'avantages en nature correspond à la mise à disposition d'un véhicule et à la prise en charge des coûts d'entretien, d'assurance et d'exploitation ainsi qu'à la cotisation à un régime de garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise.

Éléments de la rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice 2022/2023	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Commentaires
Indemnité de départ	Aucun versement	Lors de sa séance du 23 novembre 2022, le conseil d'administration, sur proposition du comité nomination-rémunération, a autorisé de nouveau, en application de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, l'engagement pris au bénéfice du directeur général en matière d'indemnité de départ, qui sera soumis à approbation de l'assemblée générale du 20 juillet 2023 dans sa 4e résolution. M. Éric Vallat bénéficiera d'une indemnité égale à l'équivalent de 24 mois de rémunération (incluant salaire fixe et dernier bonus annuel) précédant la date de la révocation ou du non-renouvellement de son mandat social. L'indemnité de départ ne sera versée qu'en cas de départ contraint. Elle ne sera pas due en cas de motif grave ou de faute ou encore en cas de situation d'échec de l'entreprise. En cas de situation d'échec de l'entreprise, le conseil d'administration pourra s'exonérer totalement ou partiellement du paiement effectif de l'indemnité de départ. La situation de l'entreprise sera appréciée au regard des résultats mesurés au terme des deux derniers exercices fiscaux. La situation d'échec sera caractérisée si le résultat opérationnel de l'entreprise, cumulé sur les deux derniers exercices fiscaux, est inférieur à 300 M€. Le paiement effectif de cette indemnité est subordonné aux conditions de performance définies ci-après : <u>Critères de performance quantitatifs</u> Si les résultats quantitatifs, validés par le conseil et servant de base de calcul du bonus des membres du comité exécutif sont inférieurs à 75% des objectifs budgétaires, aucune indemnité ne sera due. Si les résultats quantitatifs, validés par le conseil et servant de base de calcul du bonus des membres du comité exécutif sont supérieurs ou égaux à 75% des objectifs budgétaires, l'indemnité versée sera égale à 24 mois de rémunération brute multipliés par le pourcentage retenu (maximum 100%). À titre d'exemple, si le pourcentage retenu est de 87,5%, l'indemnité sera de 21 mois. Le pourcentage pris en compte pour le calcul de l'indemnité sera le pourcentage moyen des deux derniers exercices fiscaux. <u>Critère de performance qualitatif</u> Le conseil d'administration pourra moduler le montant de la prime, exprimé en pourcentage de la rémunération annuelle brute et calculé selon les critères quantitatifs, en fonction du résultat mesuré sur un critère qualitatif. Le conseil retient à cet égard le maintien de la notation de l'entreprise en matière de responsabilité sociale de l'entreprise auprès d'une agence de notation de type Vigéo. Le montant de l'indemnité finale reste plafonné à 24 mois de salaire tel que défini ci-dessus.
Indemnité de non-concurrence	Aucun versement	Lors de sa séance du 23 novembre 2022, le conseil d'administration, sur proposition du comité nomination-rémunération, a autorisé de nouveau, en application de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, l'engagement pris au bénéfice du directeur général en matière d'indemnité de non-concurrence entre la société et le directeur général, qui sera soumis à approbation de l'assemblée générale du 20 juillet 2023 dans sa 4e résolution. M. Éric Vallat est soumis à une clause de non-concurrence qui prévoit l'interdiction d'exercer dans le secteur concurrentiel pendant une durée d'un an à compter de la date à laquelle le mandat a pris fin. Cette clause pourra être levée par le conseil et sera assortie d'une indemnité forfaitaire mensuelle brute de non-concurrence égale à 100% de la rémunération mensuelle brute de base moyenne perçue au cours des douze (12) mois précédant la date de cessation du mandat. L'indemnité de départ et l'indemnité de non-concurrence seront plafonnées à 24 mois de salaire tel que défini ci-dessus. En cas de violation de la présente clause de non-concurrence, la société sera en droit de réclamer le paiement de dommages et intérêts.

Éléments de la rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice 2022/2023	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Commentaires
Régime de retraite supplémentaire	976 838 €	Lors de sa séance du 23 novembre 2022, le conseil d'administration, sur proposition du comité nomination-rémunération, a autorisé de nouveau, en application de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, les engagements pris au bénéfice du directeur général en matière de régime de retraite supplémentaire. M. Éric Vallat bénéficie du régime collectif de retraite supplémentaire mis en place au profit des cadres dirigeants du groupe. Le régime de retraite supplémentaire comprend (i) un régime collectif à cotisations définies et (ii) un régime collectif à prestations définies de type additif, qui sera soumis à approbation de l'assemblée générale du 20 juillet 2023. **(i)** Régime à cotisations définies relevant de l'article L. 242-1 du Code de la sécurité sociale : M. Éric Vallat bénéficie d'un régime à cotisations définies dont le montant représente 8% de la rémunération annuelle comprise entre 1 et 8 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale pris en charge par la société. L'engagement de la société est limité au versement de la cotisation auprès de la compagnie d'assurances qui gère le régime. **(ii)** La retraite supplémentaire à prestations définies telle que mentionnée à l'article L. 137-11-2 du Code de la sécurité sociale a pour objet de fidéliser les principaux dirigeants concernés et d'encourager la performance à long terme. Ce régime de retraite supplémentaire, mis en place et financé par la société et dont la gestion est externalisée auprès d'une compagnie d'assurances, prévoit le versement d'une rente dont le montant, exprimé en pourcentage de la rémunération, est fonction de l'ancienneté du dirigeant. Ce régime permet l'attribution, sous conditions de performance, de droits à retraite supplémentaire acquis chaque année. La rente à laquelle il ouvre droit est une pension de retraite additive : son montant est déterminé indépendamment des pensions perçues par le bénéficiaire au titre des régimes de retraite obligatoires et des autres dispositifs de retraite dont il peut bénéficier par ailleurs. Ce régime permet d'acquérir le même niveau de droits à rente que le régime antérieurement en vigueur au sein du groupe et dans le respect des caractéristiques et conditions de performance décrites ci après : **1.** conditions d'entrée dans le régime et autres conditions pour pouvoir en bénéficier : — exercer une fonction de cadre classe « Position supérieure » dans le groupe Rémy Cointreau, conformément à la classification de la convention collective des Vins et Spiritueux, — avoir au moins 3 années d'ancienneté au sein de l'une des sociétés du groupe Rémy Cointreau ; **2.** rémunération de référence égale à la somme de la rémunération fixe annuelle brute, du bonus perçu et des avantages en nature soumis à charges sociales ; **3.** rythme d'acquisition des droits : rythme annuel ; **4.** plafond global des droits acquis tous régimes régis par l'article L. 137-11-2 du Code de la sécurité sociale : 15 points ; **5.** financement externalisé auprès d'une compagnie d'assurances à laquelle est versée chaque année une prime ; **6.** conditions de performance : l'appréciation de ces conditions est à la seule compétence de Rémy Cointreau, en fonction des objectifs cibles que la société aura fixés. Elle est commune à tous les bénéficiaires et fonction des résultats de l'entreprise. Les critères de performance sont les suivants : **i.** résultat opérationnel courant, **ii.** génération de cash, **iii.** résultat net hors éléments non récurrents, **iv.** ROCE.

Éléments de la rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice 2022/2023	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Commentaires
		Modalités de détermination de l'acquisition de droits à pension en fonction des performances : Si aucun, un seul, ou les 2 meilleurs taux d'atteinte des critères sont réalisés à moins de 50% : 0% ; si les 2 meilleurs taux d'atteinte des critères sont réalisés à 50% ou au-delà : 1% ; si les 3 meilleurs taux d'atteinte des critères sont réalisés à 70% ou au-delà : 1,2% ; si les 3 meilleurs taux d'atteinte des critères sont réalisés à 100% ou au-delà : 1,5% ; **7.** plafond annuel d'acquisition des droits à pension : le taux annuel d'acquisition est au maximum de 1,5% pour une année donnée. Lors de sa délibération du 31 mai 2023, le conseil a constaté qu'au moins 3 des critères de performance ont été réalisés au-delà de 100% et à ce titre a attribué 1,5% de droits supplémentaires pour la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2023. L'engagement de la société à l'égard de son directeur général, basé sur l'ancienneté acquise au 31 mars 2023, représente 26 784 € au titre du régime de retraite à cotisations définies, 950 054 € au titre du régime de retraite à prestations définies pour la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2023. Ces montants correspondent aux cotisations payées par la société à l'assureur au titre de l'exercice fiscal clos pour le régime de retraite à cotisations définies et aux cotisations à payer au titre de l'exercice fiscal clos pour le régime de retraite à prestations définies. Cet engagement a été validé de façon indépendante par Deloitte Conseil.
Régimes de prévoyance (invalidité, décès, incapacité de travail) et frais de santé	10 000 €	M. Éric Vallat bénéficie des régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé mis en place au sein du groupe pour l'ensemble des collaborateurs. Ces régimes comprennent (i) un régime d'assurance invalidité, décès incapacité de travail et (ii) un régime de frais de santé. **(i)** Régime de prévoyance invalidité, décès, incapacité de travail : M. Éric Vallat bénéficie d'un régime collectif d'assurance invalidité, décès, incapacité de travail. La rémunération prise en compte pour le calcul des cotisations est plafonnée à 8 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale pour les garanties incapacité, invalidité et décès. Le taux de la cotisation patronale est de 2,48% sur la tranche A et 2,83% sur les tranches B et C, sous réserve des évolutions ultérieures susceptibles d'intervenir en application des dispositions contractuelles. L'engagement de la société est limité au versement de la cotisation auprès de la compagnie d'assurances qui gère le régime. **(ii)** Régime de frais de santé : M. Éric Vallat bénéficie d'un régime collectif d'assurance frais de santé. La rémunération prise en compte pour le calcul des cotisations est plafonnée à 1 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale. Le taux de la cotisation patronale est de 2,86% sur la tranche A, sous réserve des évolutions ultérieures susceptibles d'intervenir en application des dispositions contractuelles. L'engagement de la société est limité au versement de la cotisation auprès de la compagnie d'assurances qui gère le régime.

3.5.5 Comparaison des niveaux de rémunération des dirigeants et des salariés (incluant les éléments de rémunération à long terme)

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce, les ratios permettant de mesurer les écarts entre la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et celle des collaborateurs de la société sont détaillés dans le tableau ci-dessous, en application des lignes directrices de l'AFEP/MEDEF sur les multiples de rémunération, actualisées en février 2021.

Aux termes de l'article L. 22-10-9, le périmètre à considérer pour le calcul des indicateurs est celui de la société cotée établissant le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Toutefois, la société Rémy Cointreau SA ne comptant aucun collaborateur, les indicateurs ont été calculés sur la base des rémunérations de tous les salariés, basés en France, de CLS Rémy Cointreau SA, Cointreau SA, E. Rémy Martin & C°, Rémy Cointreau France Distribution SA et Maison Psyché filiales à 100% de Rémy Cointreau SA, soit 787 salariés à la fin de l'exercice 2022/2023 (763 salariés à la fin de l'exercice 2021/2022). Cet effectif représente 96,6% de l'effectif basé en France. Ces éléments font partie des informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 du Code de commerce et feront l'objet d'un vote général en application du II de l'article L. 225-100 du Code de commerce lors de l'assemblée générale des actionnaires du 20 juillet 2023. Les rémunérations présentées dans le tableau incluent les éléments suivants :

- la rémunération fixe versée au cours de l'exercice ;
- la rémunération variable versée au cours de l'exercice ;
- les rémunérations allouées versées au cours de l'exercice, le cas échéant ;
- la valeur comptable des avantages en nature versés au cours de l'exercice ;
- les actions de performance attribuées au cours de l'exercice (à la valeur IFRS) ;
- l'intéressement et la participation versés au cours de l'exercice.

Tant pour les collaborateurs de Rémy Cointreau que pour les mandataires sociaux de Rémy Cointreau, les rémunérations ont été annualisées. Les dirigeants mandataires sociaux concernés sont le président du conseil d'administration et le directeur général.

Les rémunérations présentées sont attachées à la fonction et non à la personne des dirigeants, de sorte que le changement de dirigeant pour une même fonction n'impacte pas la présentation de l'information sur la période de 5 ans. Pour l'année 2020/2021, la rémunération du directeur général a été ainsi annualisée sur la base de la rémunération versée à M. Éric Vallat pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2021 et inclus également la part variable due à Mme Valérie Chapoulaud-Floquet pour la période du 1er avril 2019 au 30 novembre 2019 et versée en 2020, afin de tenir compte du changement de directeur général. De même pour l'année 2022/2023, la rémunération du président a été annualisée sur la base de la rémunération versée à M. Marc Hériard Dubreuil pour la période du 1er avril 2022 au 20 juillet 2022 et de la rémunération versée à Mme Marie-Amélie de Leusse pour la période du 21 juillet 2022 au 31 mars 2023.

Au cours de l'exercice 2020/2021 le directeur général s'était vu attribuer, sur proposition du comité nomination-rémunération, deux plans d'incitation à la performance sur le très long terme (Plan 2021/2025 et Plan 2021/2030) pour atteindre les objectifs financiers et non-financiers ambitieux à l'horizon 2030. Ces droits ne seront définitivement acquis que si le bénéficiaire est toujours salarié ou mandataire social du groupe ou d'une des sociétés liées à l'expiration de la période d'acquisition d'une durée respective de 4 ans et 3 mois, soit le 1er juillet 2025 et de 9 ans et 3 mois, soit le 1er juillet 2030 d'une part, et que si les objectifs tels que décrits au tableau 6 pages 161 et suivantes du Document d'enregistrement universel de l'exercice 2020/2021 : **Actions de performance attribuées gratuitement durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe** sont atteints d'autre part.

		2022/2023	2021/2022	2020/2021	2019/2020	2018/2019
Président du conseil d'administration	Rémunération annuelle [1]	686 044 €	488 651 €	93 263 €	360 583 €	529 740 €
	● *dont M. Marc Hériard Dubreuil*	*299 252 €*				
	rémunération versée par Rémy Cointreau	*77 381 €*				
	● *dont Mme Marie-Amélie de Leusse*	*386 792 €*				
	rémunération versée par Rémy Cointreau	*172 619 €*				
	(Évolution / N-1)	*40%*	*424%*	*-74%*	*-32%*	*-1%*
	Ratio/Rémunération moyenne des salariés	**8,7**	**6,6**	**1,1**	**5,4**	**7,8**
	(Évolution / N-1)	*31%*	*493%*	*-79%*	*-30%*	*-3%*
	Ratio/Rémunération médiane des salariés	**11,8**	**9,1**	**1,9**	**7,2**	**10,8**
	(Évolution / N-1)	*29%*	*387%*	*-74%*	*-33%*	*-3%*
Directeur général	Rémunération annuelle	3 065 911 €	3 507 164 €	9 033 120 €	1 623 608 €	2 283 115 €
	● dont rémunération fixe	809 009 €	769 912 €	769 506 €	756 857 €	739 973 €
	● dont part variable versée	1 144 219 €	1 087 374 €	392 560 €	718 483 €	721 620 €
	● dont valorisation des avantages en nature	18 233 €	18 004 €	18 004 €	148 248 €	78 302 €
	● dont valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice :	1 094 450 €	1 631 874 €	7 853 050 € [2]	-	743 220 €
	(Évolution / N-1)	*-13%*	*-61%*	*456%*	*-29%*	*28%*
	Ratio/Rémunération moyenne des salariés	**39,0**	**47,7**	**108,6**	**24,4**	**33,6**
	(Évolution / N-1)	*-18%*	*-56%*	*345%*	*-27%*	*25%*
	Ratio/Rémunération médiane des salariés	**52,8**	**65,5**	**181,4**	**32,2**	**46,4**
	(Évolution / N-1)	*-19%*	*-64%*	*463%*	*-31%*	*25%*
Salariés	Rémunération moyenne	78 661 €	73 495 €	83 197 €	66 592 €	68 003 €
	(Évolution / N-1)	*7%*	*-12%*	*25%*	*-2%*	*3%*
	Rémunération médiane	58 045 €	53 533 €	49 795 €	50 376 €	49 217 €
	(Évolution / N-1)	*8,4%*	*7,5%*	*-1,2%*	*2,4%*	*2,2%*

(1) Le montant de la rémunération annuelle inclut les éléments de rémunération versés par la société contrôlante.

(2) Les détails des plans d'attribution d'actions gratuites soumises à des conditions de performance sont décrits dans le Tableau 6 pages 161 et suivantes du Document d'enregistrement universel de l'exercice 2020/2021 : Actions de performance attribuées gratuitement durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe.

Explication des évolutions dans les ratios de l'exercice 2022/2023

L'évolution des rémunérations moyenne et médiane des salariés en 2022 s'explique principalement par le versement de montants de participation et d'intéressement en hausse comparativement à 2021/2022.

La rémunération du président du conseil d'administration (M. Marc Hériard Dubreuil pour la période du 1er avril au 20 juillet 2022 puis Mme Marie-Amélie de Leusse pour la période du 21 juillet 2022 au 31 mars 2023) reste inchangée, soit 250 000 euros, *prorata temporis.*

Le montant mentionné intègre par ailleurs, pour chacun, la rémunération versée par Rémy Cointreau au titre de leur mandat d'administrateur au titre de l'exercice 2021/2022 et la totalité de la part variable annuelle versée par la société contrôlante au titre du mandat de directeur général de M. Marc Hériard Dubreuil et de directrice générale déléguée de Mme Marie-Amélie de Leusse exercés au sein de la société Andromède SAS en 2021-2022.

La diminution de la rémunération du directeur général est liée à un volume d'actions gratuites attribuées en 2023 moindre comparativement à l'exercice précédent.

3.5.6 Transactions effectuées sur les titres de la société par les dirigeants mandataires sociaux

DÉCLARATIONS DIRIGEANTS

Identité du déclarant	Nature de l'opération	Date de l'opération	N° décision AMF	Nombre d'actions (prix unitaire)
Orpar SA Administrateur personne morale de la société Rémy Cointreau Représentée par M. Marc Hériard Dubreuil	Acquisition des actions Rémy Cointreau de la SAS Andromède, société détentrice à 100 % d'Orpar SA	22 juillet 2022	2022DD853994	601 562 (156,70 €)
Orpar SA Administrateur personne morale de la société Rémy Cointreau Représentée par M. Marc Hériard Dubreuil	Perception du dividende exceptionnel en actions	3 octobre 2022	2022DD864614	130 984 (155,72 €)
Récopart SAS Personne morale liée à Orpar SA, présidente de Récopart et administrateur de la société Rémy Cointreau, représentée par M. Marc Hériard Dubreuil.	Perception du dividende exceptionnel en actions	3 octobre 2022	2022DD864624	48 456 (155,75 €)
Orpar SA Administrateur personne morale de la société Rémy Cointreau Représentée par M. Marc Hériard Dubreuil	Acquisition	17 février 2023	2023DD885611	95 000 (168,15 €)
	Acquisition	20 février 2023	2023DD885612	17 489 (168,14 €)
	Acquisition	21 février 2023	2023DD885866	29 556 (169,95 €)
	Acquisition	22 février 2023	2023DD886068	20 955 (169,14 €)
	Acquisition	24 février 2023	2023DD886541	38 000 (168,87 €)
	Acquisition	27 février 2023	2023DD886678	7 000 (169,33 €)
	Acquisition	28 février 2023	2023DD886925	27 000 (167,04 €)

3.5.7 Actions et droits de vote des membres du conseil d'administration au 31 mars 2023

Administrateurs personnes physiques	Actions	%	Actions avec droit de vote double	Droits de vote	%
Mme Marie-Amélie de Leusse	12 670	0,03	12 532	25 202	0,03
Mme Caroline Bois	4 592	0,01	2 902	7 494	0,01
M. Marc Hériard Dubreuil (représentant d'Orpar)	110	0,00	108	218	0,00
Mme Laure Hériard Dubreuil	105	0,00	102	207	0,00
M. Élie Hériard Dubreuil	519	0,00	0	519	0,00
Mme Hélène Dubrule	100	0,00	0	100	0,00
M. Olivier Jolivet	100	0,00	0	100	0,00
Mme Guylaine Saucier	100	0,00	100	200	0,00
M. Emmanuel de Geuser	100	0,00	100	200	0,00
M. Bruno Pavlovsky	100	0,00	100	200	0,00
M. Alain Li	500	0,00	0	500	0,00
M. Marc Verspyck	100	0,00	0	100	0,00
TOTAL	**19 096**	**0,04**	**15 944**	**35 040**	**0,04**

3.5.8 Rapport sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce

Le présent rapport, approuvé par le conseil d'administration du 26 mai 2022, sur recommandation de son comité nomination-rémunération, présente les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants à raison de leur mandat.

Conformément à l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, les principes et critères présentés dans le présent rapport seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale mixte du 20 juillet 2023.

La définition des dirigeants mandataires sociaux exécutifs et non exécutifs adoptés dans le présent rapport est celle du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF.

PRINCIPES DIRECTEURS ET MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

La politique de rémunération de ses dirigeants mandataires sociaux par Rémy Cointreau a pour objectif d'accompagner sa stratégie de croissance à long terme en portant une attention particulière aux décisions d'investissement et à sa compétitivité sur ses différents marchés. Cette politique établit ainsi une relation étroite entre la performance de ses dirigeants et leur rémunération à court, moyen et long termes, avec un objectif d'aligner leurs intérêts sur ceux de ses actionnaires.

La politique de Rémy Cointreau en matière de rémunération a pour objectif d'attirer et de motiver des hommes et des femmes de grande compétence, de permettre à ces derniers d'accroître très significativement leurs performances et de lier leurs rémunérations aux résultats de l'entreprise. Cette politique retient à cet égard des éléments de rémunération à court terme composés de parts fixe et variable, des éléments de motivation à long terme avec des actions de performance, et des éléments annexes, comme des régimes de retraite à cotisations et à prestations définies, de prévoyance et d'indemnité en cas de cessation de fonctions.

Dans la détermination de sa politique de rémunération, le conseil d'administration prend en compte les principes d'exhaustivité, d'équilibre, de comparabilité, de cohérence, d'intelligibilité et de mesure recommandés par le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF.

La rémunération globale des dirigeants mandataires sociaux, exécutifs et non exécutifs, est arrêtée par le conseil d'administration qui élabore ses décisions en prenant en compte les recommandations du comité nomination-rémunération. Le comité s'assure que chacun des éléments de la rémunération globale répond à un objectif clair, parfaitement en ligne avec la stratégie et les intérêts de l'entreprise.

Quels que soient les éléments de rémunération concernés, l'objectif du comité est de recommander au conseil d'administration une politique de rémunération globale qui soit à la fois compétitive et attractive. Pour ce faire, il s'appuie sur des études objectives relatives au marché des rémunérations des dirigeants de sociétés comparables à Rémy Cointreau, réalisées par des experts externes.

Le présent rapport reprend ci-dessous les éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature qui sont mentionnés à l'article R. 225-29-1 du Code de commerce, tel qu'issu du décret n° 2017-340 du 16 mars 2017.

STRUCTURE ET CRITÈRES DE DÉTERMINATION DE LA RÉMUNÉRATION

Le conseil d'administration, sur la recommandation du comité nomination-rémunération, a pour objectif de maintenir un équilibre proportionné entre les éléments de rémunérations fixe, variable et à long terme, dans un cadre strict de réalisation d'objectifs commerciaux et financiers exigeants et clairement définis, de performances durables sur le long terme et de compétences affirmées en matière de direction des équipes internationales. La part à risque de la rémunération totale du directeur général représente ainsi une part substantielle de sa structure de rémunération.

Les éléments de rémunération décrits ci-après concernent le directeur général de la société, dirigeant mandataire social exécutif, et le président du conseil d'administration, dirigeant mandataire social non exécutif, au sens du Code AFEP/MEDEF.

Dirigeant mandataire social exécutif

Dirigeant mandataire social exécutif	*Say on pay ex-ante* (rémunération 2023/2024)
La rémunération fixe annuelle	La partie fixe de la rémunération est déterminée en fonction de l'expérience et des responsabilités occupées par le dirigeant mandataire social. Régulièrement, une étude est menée avec l'aide de cabinets spécialisés sur le positionnement de la rémunération des dirigeants par rapport à la pratique d'autres sociétés du SBF 120 pour des positions similaires. Le conseil d'administration du 1er juin 2022, sur proposition du comité nomination-rémunération, a voté une rémunération fixe brute annuelle de 800 000 € à effet du 1er juillet 2022. La rémunération du dirigeant mandataire social exécutif n'avait pas été revue depuis sa nomination au 1er décembre 2019. Si les conditions légales sont réunies, le comité nomination-rémunération peut proposer au conseil d'administration que la rémunération fixe intègre une partie bénéficiant des dispositions de l'article L. 155B du Code général des impôts (dite « prime d'impatriation »). Les personnes pouvant prétendre à cette disposition ne doivent pas avoir été fiscalement domiciliées en France au cours des 5 années civiles précédant celle de leur prise de fonctions et est limitée dans le temps.
La rémunération variable annuelle (bonus)	Dans la continuité des années passées, le conseil d'administration a défini une procédure de calcul de la part variable des dirigeants mandataires sociaux exécutifs incitative et raisonnée. Cette procédure est basée sur des critères quantitatifs et qualitatifs ambitieux qui permettent d'aligner sa rémunération sur les performances du groupe. La partie variable court terme de la rémunération du dirigeant mandataire social exécutif est une somme dont le montant est déterminé chaque année par le conseil, sur recommandation du comité nomination-rémunération, au moment où il arrête les comptes de l'exercice précédent. Cette méthode fait intervenir des paramètres économiques et managériaux liés aux performances du groupe. Elle prévoit pour chaque élément un plafond exprimé en pourcentage de la valeur cible. La méthode consiste à apprécier la performance du dirigeant mandataire social exécutif en fonction, d'une part, de critères quantitatifs de nature financière et, d'autre part, de critères qualitatifs qui sont personnels au dirigeant. Au cours de l'exercice 2022/2023, le conseil, sur la recommandation du comité nomination-rémunération, a revu les critères quantitatifs et qualitatifs et a retenu les éléments suivants : **Critères quantitatifs** Quatre critères de performance quantitatifs liés à la performance financière représentant 50 points du bonus cible, tels que pour l'exercice 2022/2023 : ● le résultat opérationnel courant (consolidé) ; ● la génération de trésorerie ; ● le résultat net consolidé (hors éléments non-récurrents) ; ● le ROCE (rentabilité des capitaux engagés). Chaque critère a un poids spécifique déterminé chaque année par le conseil d'administration sur proposition du comité nomination-rémunération. Le niveau de réalisation de ces critères a été établi de manière précise mais n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité. **Critères qualitatifs** Cinq critères qualitatifs liés à la qualité managériale et entrepreneuriale représentant 50 points du bonus cible, tels que pour l'exercice 2022/2023 : ● poursuivre la mise en œuvre du plan stratégique à 10 ans ; ● renfocer l'efficacité opérationnelle du groupe ; ● developper la stratégie externe de croissance du groupe ; ● contribuer à communiquer aux administrateurs toute information de la direction générale nécessaire à l'exercice de leur mission ; ● atteindre les objectifs quantitatifs en matière de RSE. Chaque critère a un poids spécifique déterminé chaque année par le conseil d'administration sur proposition du comité nomination-rémunération. Le niveau de réalisation de ces critères a été établi de manière précise mais n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité. La performance du directeur général de la société est appréciée annuellement par le conseil d'administration sur recommandation du comité nomination-rémunération. Les critères qualitatifs évalués sont revus tous les ans en fonction des priorités stratégiques du groupe. Pour des raisons de confidentialité sur la stratégie du groupe, le détail des objectifs qualitatifs ne peut être rendu public qu'à l'issue de chaque exercice social. Le présent document mentionne en conséquence ceux relatifs à l'exercice 2022/2023.
La rémunération pluriannuelle variable	Les dirigeants mandataires sociaux exécutifs ne perçoivent pas de rémunération pluriannuelle variable.
Les rémunérations allouées	Seuls les dirigeants mandataires sociaux exécutifs ayant la qualité d'administrateurs sont éligibles à l'attribution de rémunérations allouées, ce qui n'est pas le cas du directeur général de la société.

Dirigeant mandataire social exécutif	*Say on pay ex-ante* (rémunération 2023/2024)
Les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions	Les plans d'incitation à la performance doivent répondre aux objectifs de mobilisation des collaborateurs clés vers une performance à moyen et long termes, en encourageant la surperformance, l'association de ces collaborateurs à la valorisation de l'entreprise, la fidélisation et l'optimisation de l'efficacité économique. Ces plans concernent ainsi un nombre limité des personnes, à savoir le directeur général de la société, les membres du comité exécutif, les contributeurs clés, les piliers de l'organisation et les hauts potentiels. Les contributeurs clés sont les *managdeers* occupant une fonction stratégique (directeurs de marque et directeurs de zone notamment) et les *managers* reportant à la direction générale. Les « piliers » sont les *managers* qui exercent une fonction essentielle exigeant de l'expérience et dont le remplacement serait difficile. Les « hauts potentiels » sont des *managers* qui ont été identifiés comme pouvant évoluer vers un poste de dirigeant ou pouvant progresser de deux niveaux hiérarchiques. S'agissant du directeur général de la société, le conseil d'administration applique les critères définis par le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées pour les actions de performance, c'est-à-dire en matière de pourcentage de l'ensemble de sa rémunération et de pourcentage d'attribution par rapport à l'enveloppe globale votée par les actionnaires en assemblée générale, le tout en cohérence avec les pratiques antérieures de la société pour leur valorisation.
Les attributions gratuites d'actions	Les plans d'incitation à la performance doivent répondre aux objectifs de mobilisation des collaborateurs clés vers une performance à moyen et long termes, en encourageant la surperformance, l'association de ces collaborateurs à la valorisation de l'entreprise, la fidélisation et l'optimisation de l'efficacité économique. Ces plans concernent ainsi un nombre limité de personnes, à savoir le directeur général de la société, les membres du comité exécutif, les contributeurs clés, les piliers de l'organisation et les hauts potentiels. Les contributeurs clés sont les *managers* occupant une fonction stratégique (directeurs de marque et directeurs de zone notamment) et les *managers* reportant à la direction générale. Les « piliers » sont les *managers* qui exercent une fonction essentielle exigeant de l'expérience et dont le remplacement serait difficile. Les « hauts potentiels » sont des *managers* qui ont été identifiés comme pouvant évoluer vers un poste de dirigeant ou pouvant progresser de deux niveaux hiérarchiques. Les bénéficiaires identifiés sont répartis par groupes en précisant pour chacun de ces groupes un objectif de gain, exprimé en pourcentage du salaire moyen annuel de chaque groupe, valorisé au moment de l'attribution. S'agissant du directeur général de la société, le conseil d'administration applique les critères définis par le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées pour les actions de performance, c'est-à-dire en matière de pourcentage de l'ensemble de sa rémunération et de pourcentage d'attribution par rapport à l'enveloppe globale votée par les actionnaires en assemblée générale, le tout en cohérence avec les pratiques antérieures de la société pour leur valorisation.
Les rémunérations exceptionnelles	Le conseil d'administration, sur les recommandations du comité nomination-rémunération, conserve la possibilité d'accorder une rémunération exceptionnelle au dirigeant mandataire social exécutif dans le cas de la réussite particulièrement significative d'une opération d'envergure sur le plan économique et durable sur le long terme, mais uniquement si celle-ci n'avait pas été envisagée au moment de la fixation des critères qualitatifs de sa rémunération variable annuelle.
Les rémunérations, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise de fonctions	Le conseil d'administration, sur les recommandations du comité nomination-rémunération, peut accorder une indemnité de prise de fonctions à un nouveau dirigeant mandataire social exécutif venant d'une société extérieure au groupe. Cette indemnité est notamment destinée à compenser la perte des avantages dont bénéficiait le dirigeant ainsi recruté, comme de permettre au groupe d'attirer ceux qu'il estime être les meilleurs dirigeants internationaux dans son secteur d'activités.

Dirigeant mandataire social exécutif	*Say on pay ex-ante* (rémunération 2023/2024)
Les éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de ces fonctions, ou postérieurement à celles-ci, ou des engagements de retraite à prestations définies répondant aux caractéristiques des régimes mentionnés à l'article L. 137-11-2 du Code de la sécurité sociale	Indemnité de départ Le dirigeant mandataire social exécutif bénéficie d'une indemnité égale à l'équivalent de 24 mois de rémunération (incluant salaire fixe et bonus annuel) précédant la date de la révocation ou du non-renouvellement du mandat social. L'indemnité de départ ne sera versée qu'en cas de départ contraint. Elle ne sera pas due en cas de motif grave ou de faute ou encore en cas de situation d'échec de l'entreprise. Le paiement effectif de cette indemnité est subordonné aux conditions de performance définies ci-après : Critère de performance lié à la situation de l'entreprise En cas de situation d'échec de l'entreprise, le conseil d'administration pourra s'exonérer totalement ou partiellement du paiement effectif de l'indemnité de départ. La situation de l'entreprise sera appréciée au regard des résultats mesurés au terme des deux derniers exercices fiscaux. La situation d'échec sera caractérisée si le résultat opérationnel de l'entreprise, cumulé sur les deux derniers exercices fiscaux, est inférieur à 250 M€. Critères de performance quantitatifs Si les résultats quantitatifs, validés par le conseil d'administration et servant de base de calcul du bonus des membres du comité exécutif sont inférieurs à 75% des objectifs budgétaires, aucune indemnité ne sera due. Si les résultats quantitatifs, validés par le conseil d'administration et servant de base de calcul du bonus des membres du comité exécutif sont supérieurs ou égaux à 75% des objectifs budgétaires, l'indemnité versée sera égale à 24 mois de rémunération brute multipliée par le pourcentage retenu (maximum 100%). À titre d'exemple, si le pourcentage retenu est de 87,5%, l'indemnité sera de 21 mois. Le pourcentage pris en compte pour le calcul de l'indemnité sera le pourcentage moyen des deux derniers exercices fiscaux. Critère de performance qualitatif Le conseil d'administration pourra moduler le montant de la prime, exprimé en pourcentage de la rémunération annuelle brute et calculé selon les critères quantitatifs, en fonction du résultat mesuré sur un critère qualitatif. Le conseil retient à cet égard le maintien de la notation de l'entreprise en matière de responsabilité sociale de l'entreprise auprès notamment de Vigéo, ou de toute autre agence de notation environnementale. Le montant de l'indemnité finale reste plafonné à 24 mois de salaire tel que défini ci-dessus.

Dirigeant mandataire social exécutif	*Say on pay ex-ante* (rémunération 2023/2024)
	Indemnité de non-concurrence Le dirigeant mandataire social exécutif est soumis à une clause de non-concurrence qui prévoit l'interdiction d'exercer dans le secteur concurrentiel. Pour l'application de cette clause de non-concurrence, l'activité considérée s'entend à la date des présentes à la fabrication, la vente et la distribution de liqueurs et spiritueux. Cet engagement de non-concurrence s'applique à une zone géographique définie pendant une durée déterminée, à compter de la date de cessation effective du contrat de mandat. Pendant cette période déterminée, le dirigeant mandataire social exécutif percevra une indemnité forfaitaire mensuelle brute de non-concurrence égale à 100% de la rémunération mensuelle brute de base moyenne perçue au cours des douze (12) mois précédant la date de cessation du mandat. Cette clause pourra être levée par le conseil d'administration. En cas de violation de la présente clause de non-concurrence, la société sera en droit de réclamer le paiement de dommages et intérêts. Régime de retraite supplémentaire Le dirigeant mandataire social exécutif bénéficie du régime collectif de retraite supplémentaire mis en place au profit des cadres dirigeants du groupe. Le régime de retraite supplémentaire comprend (i) un régime collectif à cotisations définies et (ii) un régime collectif à prestations définies de type additif. **(i)** Régime à cotisations définies relevant de l'article L. 242-1 du Code de la sécurité sociale Le dirigeant mandataire social exécutif bénéficie d'un régime à cotisations définies dont le montant représente 8% de la rémunération annuelle comprise entre 1 et 8 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale pris en charge par la société. L'engagement de la société est limité au versement de la cotisation auprès de la compagnie d'assurances qui gère le régime. **(ii)** Régime à prestations définies de type additif, collectif et acquis (article 39) relevant de l'article L. 137-11-2 du Code de la sécurité sociale La retraite supplémentaire à prestations définies telle que mentionnée à l'article L. 137-11-2 du Code de la sécurité sociale a pour objet de fidéliser les principaux dirigeants concernés et d'encourager la performance à long terme. Ce régime de retraite supplémentaire, mis en place et financé par la société et dont la gestion est externalisée auprès d'une compagnie d'assurances, prévoit le versement d'une rente dont le montant, exprimé en pourcentage de la rémunération, est fonction de l'ancienneté du dirigeant. Ce régime permet l'attribution, sous conditions de performance, de droits à retraite supplémentaire acquis chaque année. La rente à laquelle il ouvre droit est une pension de retraite additive : son montant est déterminé indépendamment des pensions perçues par le bénéficiaire au titre des régimes de retraite obligatoires et des autres dispositifs de retraite dont il peut bénéficier par ailleurs. Ce régime permet d'acquérir le même niveau de droits à rente que le régime antérieurement en vigueur au sein du groupe et dans le respect des caractéristiques et conditions de performance décrites ci après.

Dirigeant mandataire social exécutif	*Say on pay ex-ante* (rémunération 2023/2024)
	Les caractéristiques du régime sont les suivantes : **1.** conditions d'entrée dans le régime et autres conditions pour pouvoir en bénéficier : — exercer une fonction de cadre classe « Position supérieure » dans le groupe Rémy Cointreau, conformément à la classification de la convention collective des Vins et Spiritueux, — avoir au moins 3 années d'ancienneté au sein de l'une des sociétés du groupe Rémy Cointreau ; **2.** rémunération de référence égale à la somme de la rémunération fixe annuelle brute, du bonus perçu et des avantages en nature soumis à charges sociales ; **3.** rythme d'acquisition des droits : rythme annuel ; **4.** plafond global des droits acquis tous régimes régis par l'article L. 137-11-2 du Code de la sécurité sociale : 15 points ; **5.** financement externalisé auprès d'une compagnie d'assurances à laquelle est versée chaque année une prime ; **6.** conditions de performance : l'appréciation de ces conditions est à la seule compétence de Rémy Cointreau, en fonction des objectifs cibles que la société aura fixés. Elle est commune à tous les bénéficiaires et fonction des résultats de l'entreprise. Les critères de performance sont les suivants : **i.** résultat opérationnel courant, **ii.** génération de cash, **iii.** résultat net hors éléments non récurrents, **iv.** ROCE. Modalités de détermination de l'acquisition de droits à pension en fonction des performances : si aucun, un seul, ou les 2 meilleurs taux d'atteinte des critères sont réalisés à moins de 50% : 0% ; si les 2 meilleurs taux d'atteinte des critères sont réalisés à 50% ou au-delà : 1% ; si les 3 meilleurs taux d'atteinte des critères sont réalisés à 70% ou au-delà : 1,2% ; si les 3 meilleurs taux d'atteinte des critères sont réalisés à 100% ou au-delà :1,5% ; **7.** plafond annuel d'acquisition des droits à pension : le taux annuel d'acquisition est au maximum de 1,5% pour une année donnée.
Les éléments de rémunération et des avantages de toute nature dus ou susceptibles d'être dus à l'une des personnes mentionnées au 1er alinéa de l'article L. 225-82-2, au titre de conventions conclues, directement ou par personne interposée, en raison de son mandat, avec la société dans laquelle le mandat est exercé, toute société contrôlée par elle, au sens de l'article L. 233-16, toute société qui la contrôle, au sens du même article, ou encore toute société placée sous le même contrôle qu'elle, au sens de cet article	Le directeur général de la société ne bénéficie d'aucune convention de ce type.
Tout autre élément de rémunération attribuable en raison du mandat	Le directeur général ne bénéficie pas d'autres éléments de rémunération en raison de son mandat autre que ceux ci-dessus mentionnés.
Les autres avantages de toute nature	Le directeur général de la société bénéficie de l'attribution d'un véhicule de fonction et de la prise en charge des coûts d'entretien, d'assurance et d'exploitation de celui-ci. Il bénéficie également de la prise en charge par la société de la cotisation à un régime de garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise. Le directeur général de la société bénéficie des régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé mis en place au sein du groupe pour l'ensemble des collaborateurs. L'engagement de la société est limité au versement des cotisations auprès de la compagnie d'assurances qui gère les régimes. Ces régimes comprennent un régime d'assurance invalidité, décès, incapacité de travail et un régime de frais de santé décrits dans le présent document.

Dirigeants mandataires sociaux non exécutifs

Dirigeant mandataire social non exécutif	*Say on pay ex-ante* (rémunération 2023/2024)
Les rémunérations allouées	Le montant global des rémunérations allouées proposées au vote des actionnaires fait l'objet d'un examen au regard de la pratique suivie par des groupes français de dimension internationale d'une taille similaire à Rémy Cointreau. Le conseil d'administration veille au montant des rémunérations allouées qui doit être adapté au niveau de responsabilités encourues par les administrateurs et au temps consacré à leurs fonctions. La rémunération annuelle de 700 000 € fixée à titre de rémunération allouée par l'assemblée générale est répartie entre ses membres par le conseil d'administration selon les modalités suivantes : ● une part fixe de 46 000 € arrêtée chaque année ; ● une part variable proportionnelle à la participation effective de chaque administrateur aux séances du conseil et des comités ; le montant des rémunérations allouées est ainsi réduit de 30% en cas d'absence d'un administrateur à plus d'une réunion sur trois ; ● une part fixe complémentaire liée à la présidence d'un comité du conseil d'administration, soit 10 000 € pour le comité d'audit et 7 000 € pour les comités nomination-rémunération et responsabilité sociale et environnementale ; ● une part fixe complémentaire liée à la participation à un comité du conseil d'administration soit 1 500 € pour le comité audit-finance et 1 000 € pour les comités nomination-rémunération et responsabilité sociale et environnementale. Le conseil d'administration peut, en outre, allouer des rémunérations exceptionnelles pour des missions spécifiques confiées à des membres du conseil. Ces rémunérations sont alors soumises aux dispositions légales sur les conventions réglementées. Les membres du conseil d'administration bénéficient, sur justificatifs, des remboursements de tous les frais occasionnés par leurs fonctions. Le président du conseil d'administration, dirigeant mandataire social non exécutif, est en conséquence soumis aux règles susvisées en matière d'attribution des rémunérations allouées.
La rémunération fixe annuelle	La partie fixe de la rémunération est déterminée en fonction des responsabilités occupées par le président du conseil d'administration, dirigeant mandataire social non exécutif. Régulièrement, une étude est menée avec l'aide de cabinets spécialisés sur le positionnement de la rémunération de ce dirigeant par rapport à la pratique d'autres sociétés du SBF 120 pour une position similaire.
La rémunération annuelle variable (bonus)	Le dirigeant mandataire social non exécutif ne perçoit pas de rémunération annuelle variable pour rappeler son indépendance à l'égard de la mission du directeur général. Le conseil d'administration suit en cela la recommandation du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF.
La rémunération pluriannuelle variable	Le dirigeant mandataire social non exécutif ne perçoit pas de rémunération pluriannuelle variable.
Les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions	Le groupe n'a pas eu recours à l'attribution de plans d'option de souscription ou d'achat d'actions. Le président du conseil d'administration ne bénéficie d'aucun plan de ce type, conformément à la recommandation du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF.
Les attributions gratuites d'actions	Le dirigeant mandataire social non exécutif n'est pas éligible aux plans d'attribution gratuite d'actions, conformément à la recommandation du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF.
Les rémunérations exceptionnelles	Le dirigeant mandataire social non exécutif ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle.
Les rémunérations, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise de fonctions	Le dirigeant mandataire social non exécutif ne bénéficie d'aucun élément de ce type.
Les éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de ces fonctions, ou postérieurement à celles-ci, ou des engagements de retraite à prestations définies répondant aux caractéristiques des régimes mentionnés à l'article L. 137-11-2 du Code de la sécurité sociale	Le dirigeant mandataire social non exécutif bénéficie d'un régime de retraite à prestations définies de type additif, collectif et acquis relevant de l'article L. 137-11-2 du Code de la sécurité sociale dont le financement est assuré par la société contrôlante. L'engagement de la société est limité au versement de la cotisation auprès de la compagnie d'assurances qui gère le régime. De plus, le dirigeant mandataire social non exécutif bénéficie d'un régime à cotisations définies relevant de l'article L. 242-1 du Code de la sécurité sociale. Ce régime à cotisations définies dont le montant représente 8% de la rémunération annuelle comprise entre 1 et 8 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale est pris en charge par la société contrôlante. Le dirigeant mandataire social non exécutif ne bénéficie pas d'autres éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de ses fonctions, ou postérieurement à celles-ci.

Dirigeant mandataire social non exécutif	*Say on pay ex-ante* (rémunération 2023/2024)
Les éléments de rémunération et les avantages de toute nature dus ou susceptibles d'être dus à l'une des personnes mentionnées au 1er alinéa de l'article L. 225-37-2, au titre de conventions conclues, directement ou par personne interposée, en raison de son mandat, avec la société dans laquelle le mandat est exercé, toute société contrôlée par elle, au sens de l'article L. 233-16, toute société qui la contrôle, au sens du même article, ou encore toute société placée sous le même contrôle qu'elle, au sens de cet article	Le dirigeant mandataire social non exécutif bénéficie d'éléments de rémunération au titre de conventions conclues en raison de son mandat tel que décrits au tableau 2 – Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social. Le paragraphe 16.2 du règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004 demandant que soient fournies des informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales, il est rappelé en tant que de besoin l'existence du contrat d'abonnement de prestations de services mentionné dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.
Tout autre élément de rémunération attribuable en raison du mandat	Le dirigeant mandataire social non exécutif ne bénéficie pas d'éléments de rémunération autres que ceux ci-dessus mentionnés.
Les autres avantages de toute nature	Le conseil d'administration, sur proposition du comité nomination-rémunération, peut décider d'attribuer au dirigeant mandataire social non exécutif le bénéfice d'un véhicule avec la prise en charge des coûts d'entretien, d'assurance et d'exploitation de celui-ci. Le président du conseil d'administration est susceptible de bénéficier de tels avantages en nature. Le président du conseil d'administration bénéficie d'un régime collectif d'assurance invalidité, décès et incapacité de travail. L'engagement de la société est limité au versement de la cotisation auprès de la compagnie d'assurances qui gère le régime.

3

COINTREAU
CHANGES EVERYTHING
THE
ORIGINAL
MARGARITA
Cointreau + Tequila + Lime
COINTREAU

4

COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS ET LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'EXERCICE

4.1 ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ 222

4.1.1 Chiffres clés 222

4.1.2 Analyse du chiffre d'affaires 223

4.1.3 Analyse du résultat opérationnel courant 224

4.1.4 Autres éléments du compte de résultat 225

4.1.5 Faits exceptionnels et litiges 225

4.2 COMMENTAIRES SUR LE BILAN CONSOLIDÉ 226

4.3 COMMENTAIRES SUR LA VARIATION DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉE 229

4.4 RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ MÈRE 230

4.4.1 Commentaires sur le résultat 230

4.4.2 Commentaires sur le bilan 231

4.4.3 Renseignements relatifs aux délais de paiement en application de l'article D. 4414 du Code de commerce 231

4.5 ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE 232

4.6 PERSPECTIVES 233

Exercice clos au 31 mars 2023

Rémy Cointreau a réalisé un **chiffre d'affaires** de 1 548,5 millions d'euros en 2022-2023, en hausse de +10,1% (+17,9% en données publiées). Le Groupe a ainsi généré une croissance organique de +43,6% par rapport à 2019-2020 (pré-pandémie).

Dans ce contexte, le Groupe a dégagé un **résultat opérationnel courant** publié de 429,6 millions d'euros, soit une variation organique de +16,2% (+28,5% en données publiées). La croissance organique du résultat opérationnel courant est ainsi de +76,8% par rapport à 2019-2020 (pré-pandémie). La marge opérationnelle courante s'est établie à 27,7% en données publiées, contre 25,5% en 2021-2022, atteignant son plus haut historique. Cette excellente performance s'explique par une progression soutenue de la marge brute et une bonne maîtrise des coûts de structure, tout en maintenant un rythme d'investissement soutenu en *marketing* et communication afin d'accroître la notoriété et la désirabilité de l'ensemble des marques.

4.1 Analyse de l'activité et du compte de résultat consolidé

4.1.1 Chiffres clés

Toutes les données sont présentées en millions d'euros pour l'exercice clos **au 31 mars**. La variation organique est calculée à taux de change et périmètre constants par rapport à la période précédente.

En M€ sauf mention contraire	2023	2022	Variation publiée	Variation organique *vs* 2022	Variation organique *vs* 2020
Chiffre d'affaires	**1 548,5**	**1 312,9**	**+17,9%**	**+10,1%**	**+43,6%**
Marge brute (%)	**71,3%**	**68,6%**	**+2,6 pts**	**+2,6 pts**	**+4,0 pts**
Résultat opérationnel courant	**429,6**	**334,4**	**+28,5%**	**+16,2%**	**+76,8%**
Marge opérationnelle courante (%)	27,7%	25,5%	+2,3 pts	+1,4 pt	+5,0 pts
Résultat opérationnel	**426,5**	**320,3**	**+33,2%**	**+20,7%**	**+92,3%**
Résultat net part du Groupe	**293,8**	**212,5**	**+38,3%**	**+25,4%**	**+123,2%**
Marge nette (%)	19,0%	16,2%	+2,8 pts	+2,3 pts	+6,6 pts
Résultat net part du Groupe hors éléments non récurrents	**296,6**	**228,1**	**+30,0%**	**+17,7%**	**+107,2%**
Marge nette hors éléments non récurrents (%)	19,2%	17,4%	+1,8 pt	+1,2 pt	+5,7 pts
Résultat par action (de base) :					
Sur le résultat net part du Groupe	**5,79 €**	**4,21 €**	**+37,5%**	**+24,7%**	**+119,2%**
Sur le résultat net part du Groupe hors éléments non récurrents	**5,85 €**	**4,52 €**	**+29,3%**	**+17,1%**	**+103,5%**
Investissements opérationnels	81,9	64,2	+27,6%		
Free cash flow	48,6	90,3	-46,2%		
Dette financière nette	536,6	353,3	+51,9%		

4.1.2 Analyse du chiffre d'affaires

Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2023, Rémy Cointreau a réalisé un chiffre d'affaires de 1 548,5 millions d'euros, en croissance organique de +10,1%. En données publiées, le chiffre d'affaires a progressé de +17,9%, intégrant une évolution favorable des devises (+7,8%).

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

En M€	2023	2022	Variation publiée	Variation organique *vs* 2022	Variation organique *vs* 2020
Amériques	780,0	683,3	+14,2%	+2,5%	+58,4%
Asie Pacifique	509,0	395,5	+28,7%	+22,7%	+49,1%
Europe Moyen-Orient Afrique	259,5	234,1	+10,9%	+11,0%	+8,8%
TOTAL	**1 548,5**	**1 312,9**	**+17,9%**	**+10,1%**	**+43,6%**

En 2022-2023, la région Amériques a généré une croissance de +2,5%, soit +58,4% par rapport à l'année 2019-2020. La région Asie Pacifique a enregistré une très forte croissance de +22,7%, représentant une hausse des ventes de +49,1% par rapport à 2019-2020. Enfin, la croissance des ventes de la région Europe Moyen-Orient Afrique s'est établie à +11,0%, renouant ainsi avec ses niveaux d'activité de 2019-2020 (+8,8% *vs* 2019-2020).

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR DIVISION

En M€	2023	2022	Variation publiée	Variation organique *vs* 2022	Variation organique *vs* 2020
Cognac	1 100,0	948,3	+16,0%	+7,6%	+41,3%
Liqueurs et Spiritueux	418,9	333,2	+25,7%	+18,7%	+54,1%
Total marques du Groupe	**1 518,9**	**1 281,5**	**+18,5%**	**+10,5%**	**+44,6%**
Marques partenaires	29,6	31,3	-5,4%	-5,3%	+8,5%
TOTAL	**1 548,5**	**1 312,9**	**+17,9%**	**+10,1%**	**+43,6%**

Le chiffre d'affaires de la division **Cognac** a enregistré une croissance de +7,6% en organique en 2022-2023 (+41,3% par rapport à 2019-2020), intégrant une baisse de -9,3% des volumes et un effet mix-prix significatif de +16,9%. Cette bonne performance traduit l'excellente croissance des régions Asie Pacifique et Europe Moyen-Orient Afrique, qui a permis de compenser la légère baisse du chiffre d'affaires en Amériques, affecté par la normalisation de la consommation et une base de comparaison élevée. Dans un environnement plus promotionnel aux États-Unis, le Groupe a maintenu sa stratégie de valeur, à travers une politique de prix ferme.

Rémy Martin a renforcé ses investissements en *marketing* et communication avec notamment le lancement d'une campagne d'envergure aux États-Unis à l'occasion du Superbowl. Incarné par Serena Williams, le spot publicitaire, *Inch by Inch*, a été diffusé aux États-Unis à l'échelle nationale. Rémy Martin a également lancé en édition limitée la toute première bouteille/NFT utilisant l'intelligence artificielle pour proposer une expérience immersive multisensorielle inédite. L'édition limitée (bouteille/NFT) s'est vendue en moins de deux secondes sur BlockBar.com. En Chine, de nombreuses activations ont été réalisées pour le *Mid-Autumn Festival* et le Nouvel an chinois. Rémy Martin CLUB a continué de se démarquer et a surperformé l'ensemble du portefeuille, continuant de gagner des parts de marché.

Enfin, 10 ans après avoir révélé RARE CASK 42.6, **Louis XIII** a dévoilé, lors d'un événement exclusif à Venise, le troisième jalon de sa collection, RARE CASK 42.1. Issu d'un tierçon unique, cette édition limitée (775 carafes) a été spécialement façonnée en cristal noir de Baccarat.

Le chiffre d'affaires de la division **Liqueurs et Spiritueux** a augmenté de +18,7% en organique en 2022-2023 (+54,1% par rapport à 2019-2020), intégrant une progression de +8,3% des volumes et un effet mix-prix important de +10,5%. La division bénéficie d'un excellent *momentum* dans l'ensemble des régions. Toutes les marques du portefeuille ont contribué à cette remarquable performance, portées par l'essor de la mixologie et les investissements réalisés au cours de ces 3 dernières années pour accroître sa notoriété et sa désirabilité. En ligne avec son plan stratégique à long terme, Rémy Cointreau se dote d'un véritable second pilier de croissance. Une source de volume additionnelle qui permettra, à moyen terme, de pleinement bénéficier du solide levier opérationnel des Liqueurs et Spiritueux.

Aux États-Unis, le Groupe a généré une très bonne performance portée par la plupart de ses marques, notamment Cointreau qui bénéficie d'un solide *momentum*, *The Botanist* qui continue d'augmenter sa distribution et St-Rémy qui déploie sa référence *Signature*. Par ailleurs, Belle de Brillet, historiquement présent au Canada, est désormais distribué aux États-Unis, en privilégiant le canal *on-trade,* dans les principales villes du pays. La région **Europe Moyen-Orient Afrique** enregistre également une forte croissance grâce à l'ensemble de ses pays-clés : Europe de l'Ouest, Royaume-Uni et Benelux. Metaxa, dynamisée par sa stratégie de communication tournée vers les cocktails a enregistré une forte croissance annuelle. St Rémy a bénéficié de nouveaux gains de distribution au Royaume-Uni, et de résultats prometteurs pour sa collection de cocktails St-Rémy Café dans les Emirats Arabes Unis. Le champagne Telmont a continué de développer son réseau de distribution, notamment en France et au

Royaume-Uni, avec une approche sélective sur le canal on-trade, ciblant principalement les établissements dotés d'une forte approche environnementale. Enfin, en **Asie Pacifique,** le Groupe a généré une très bonne performance grâce à l'excellente dynamique de la Chine et à la reprise du *Travel Retail.* En Chine, les marques de single malt whiskies continuent de bénéficier d'un véritable engouement. Par ailleurs, Rémy Cointreau y a ouvert le premier concept de bar durable, nommé le *Dentree*, créé en partenariat avec Spirits Architects à Shanghai.

Le chiffre d'affaires des **Marques partenaires** a enregistré une baisse de -5,3% en organique en 2022-2023 (+8,5% par rapport à 2019-2020), impacté par une base de comparaison encore élevée au premier semestre, notamment au Benelux.

4.1.3 Analyse du résultat opérationnel courant

Le **résultat opérationnel courant** s'est établi à 429,6 millions d'euros, en progression de +16,2% en organique (soit +76,8% par rapport à 2019-2020) et de +28,5% en publié.

La marge opérationnelle courante s'est améliorée de +1,4 point en organique à 27,7% (+5,0 points par rapport à 2019-2020).

Par rapport à mars 2022, la variation du résultat opérationnel courant se décompose comme suit :

Résultat opérationnel courant mars 2022	**334,4**
Effet des variations de change (net des couvertures)	41,0
Variation de la marge brute	128,2
Variation des dépenses publicitaires	(45,9)
Variation des autres frais commerciaux et des frais administratifs	(28,1)
Résultat opérationnel courant mars 2023	**429,6**

Au cours de l'exercice, le résultat opérationnel courant a bénéficié de l'évolution favorable de la parité *vs* EUR du dollar américain et du renminbi chinois, ses principales devises de facturation. L'effet total des **variations de change** est positif pour 41,0 millions d'euros. Pour l'exercice 2022-2023, le cours moyen EUR/USD a été de 1,04, se comparant à 1,16 lors de l'exercice précédent. Le taux d'encaissement moyen sur les couvertures EUR/USD a été de 1,11, tandis qu'il était de 1,17 lors de l'exercice 2021-2022.

L'amélioration de 128,2 millions d'euros de la **marge brute** provient essentiellement de l'effet prix-mix, les volumes étant restés stables sur l'exercice. La marge brute a ainsi progressé de +2,6 points en organique (+4,0 points par rapport à 2019-2020) à 71,3%, atteignant un record historique.

Une partie des gains en marge brute a été réinvestie en **dépenses publicitaires** pour 45,9 millions d'euros.

Les **autres frais commerciaux et les frais administratifs**, en augmentation de 28,1 millions d'euros, ont progressé moins vite que le chiffre d'affaires, soulignant une très bonne absorption des coûts de structure.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT PAR DIVISION

En M€ sauf mention contraire	2023	2022	Variation publiée	Variation organique *vs* 2022	Variation organique *vs* 2020
Cognac	405,2	323,0	+25,5%	+14,7%	+80,2%
Marge (%)	*36,8%*	*34,1%*	*+2,8 pts*	*+2,2 pts*	*+7,8 pts*
Liqueurs et Spiritueux	48,1	35,5	+35,6%	+18,1%	+16,6%
Marge (%)	*11,5%*	*10,6%*	*0,8 pt*	*-0,1 pt*	*-3,4 pts*
Total marques du Groupe	**453,3**	**358,4**	***+26,5%***	***+15,0%***	***+70,7%***
Marge (%)	***29,8%***	***28,0%***	***+1,9 pt***	***+1,1 pt***	***+4,5 pts***
Marques partenaires	0,1	-	-	-	-
Frais holding	(23,7)	(24,0)	-1,2%	-1,7%	+17,5%
TOTAL	**429,6**	**334,4**	**+28,5%**	**+16,2%**	**+76,8%**
Marge (%)	***27,7%***	***25,5%***	***+2,3 pts***	***+1,4 pt***	***+5,0 pts***

Le résultat opérationnel courant de la **division Cognac** a progressé de +14,7% en organique à 405,2 millions d'euros, soit une amélioration organique de la marge opérationnelle courante de +2,2 points à 36,8%. Cette excellente performance reflète une progression significative de la marge brute et une très bonne maîtrise des coûts de structure. En parallèle, le Groupe a

enregistré une forte augmentation de ses dépenses en *marketing* et communication notamment en Chine et aux États-Unis, où Rémy Martin a lancé une campagne d'envergure à l'occasion du *Superbowl.*

Le résultat opérationnel courant de la division **Liqueurs et Spiritueux** s'est élevé à 48,1 millions d'euros, en croissance de +18,1% en organique. La marge opérationnelle courante s'établit ainsi à 11,5% (stable en organique). L'évolution de la marge reflète, comme attendu, le maintien des dépenses en *marketing* et communication à un niveau élevé, afin de préparer la croissance de demain, ainsi qu'une baisse de la marge brute liée à l'inflation des coûts de production. Celle-ci a été partiellement compensée par une hausse des prix de vente et une réduction des coûts de structure.

Le résultat opérationnel courant des **Marques partenaires** s'est établi à 0,1 million d'euros en 2022-2023, quasi stable par rapport à 2021-2022.

Les **frais holding** s'élèvent à 23,7 millions d'euros, stables par raport à l'exercice 2021-2022. Ils représentent 1,5% du chiffre d'affaires (contre 1,8% en 2021-2022).

4.1.4 Autres éléments du compte de résultat

En M€	2023	2022	Variation publiée	Variation organique
Résultat opérationnel courant	**429,6**	**334,4**	**+28,5%**	**+16,2%**
Autres produits et charges non courants	(3,1)	(14,1)	-78,0%	-85,4%
Résultat opérationnel	**426,5**	**320,3**	**+33,2%**	**+20,7%**
Résultat financier	**(17,6)**	**(13,2)**	**+33,0%**	**+19,4%**
Impôts sur les bénéfices	(116,3)	(95,6)	+21,7%	+10,4%
Résultat net	**293,5**	**212,3**	**+38,3%**	**+25,4%**
Intérêts minoritaires	(0,3)	(0,2)	+61,9%	+61,9%
Résultat net part du Groupe	**293,8**	**212,5**	**+38,3%**	**+25,4%**
Résultat net part du Groupe hors éléments non récurrents	**296,6**	**228,1**	**+30,0%**	**+17,7%**
Résultat par action (de base) :				
Sur le résultat net part du Groupe	**5,79 €**	**4,21 €**	**+37,5%**	**+24,7%**
Sur le résultat net part du Groupe hors éléments non récurrents	**5,85 €**	**4,52 €**	**+29,3%**	**+17,1%**

Le **résultat opérationnel** s'établit à 426,5 millions d'euros après prise en compte d'une charge nette de 3,1 millions d'euros incluant l'impact de la reprise sur provision pour risques douaniers internationaux, compensée par une dépréciation des actifs incorporels rattachés à la marque Westland et une charge liée au dénouement anticipé des couvertures sur le rouble dans le contexte géopolitique actuel.

Le **résultat financier** est une charge totale de 17,6 millions d'euros, en hausse de 4,4 millions d'euros par rapport à l'exercice 2021-2022 dont 1,3 million d'euros d'augmentation du coût de l'endettement financier net dans un contexte de hausse des taux d'intérêt et 1,8 million d'euros sur le résultat de couverture des financements intra-groupe.

La **charge d'impôts** s'élève à 116,3 millions d'euros, soit un taux effectif d'impôt de 28,4% et 28,3% hors éléments non récurrents, se comparant respectivement à 31,1% et 29,3% pour l'exercice 2021-2022. Hors éléments non récurrents, le taux effectif baisse de 1,0 point. Cette évolution intègre une baisse du taux d'impôt en France.

Le **résultat net part du Groupe** s'établit à 293,8 millions d'euros, en progression de 25,4% en organique et de 38,3% en publié, soit un résultat par action de base de 5,79 euros, en progression de +24,7% en organique et +37,5% en publié. Ce dernier a plus que doublé par rapport à 2019-2020.

Hors éléments non récurrents (autres produits et charges non courants nets d'impôts), le résultat net part du Groupe ressort à 296,6 millions d'euros, soit +30,0% en publié et +17,7% en organique. Le résultat par action correspondant est de 5,85 euros, en progression de +29,3% en publié et +17,1% en organique.

4.1.5 Faits exceptionnels et litiges

Au cours du mois de février 2022, le conflit entre la Russie et l'Ukraine a évolué dramatiquement vers une situation de guerre. Rémy Cointreau réalisait environ 1% de son chiffre d'affaires annuel en Russie et en Ukraine avant cet événement et n'y détenait aucun actif. Les dernières expéditions vers la Russie ont eu lieu en janvier 2022 et n'ont pas repris depuis. Le Groupe dispose toujours dans la zone d'un bureau de représentation qui a été mis en sommeil.

Dans le cadre de la gestion de ses activités, des sociétés du Groupe sont parties à diverses procédures concernant le droit des marques, la protection des droits de propriété intellectuelle, la protection du réseau de distribution, les relations avec les salariés et le contrôle des déclarations fiscales et toutes autres matières inhérentes à leurs activités. Le Groupe estime que les provisions constituées au bilan au titre de ces risques et litiges connus en cours à la date de clôture sont d'un montant suffisant pour que la situation consolidée ne soit pas affectée de manière significative en cas d'issue défavorable.

4.2 Commentaires sur le bilan consolidé

En M€	2023	2022	Variation
Actifs non courants (hors impôts différés)	**973,2**	**942,1**	**31,2**
Stocks	1 815,8	1 615,5	200,3
Clients et autres créances d'exploitation	268,7	253,6	15,2
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	(717,5)	(683,3)	(34,2)
Actifs circulants nets	**1 367,0**	**1 185,7**	**181,3**
Autres actifs (passifs)	**(48,5)**	**(112,7)**	**64,2**
Total	**2 291,8**	**2 015,1**	**276,7**
Financé par :			
Capitaux propres	1 755,1	1 661,8	93,4
Dette financière nette	536,6	353,3	183,3
Total	**2 291,8**	**2 015,1**	**276,7**
Pour information :			
TOTAL DE L'ACTIF	**3 187,0**	**2 978,6**	**208,4**

Toutes les variations ci-après sont par rapport à l'exercice clos au 31 mars 2022.

Le total des **actifs non courants** s'élève à 973,2 millions d'euros au 31 mars 2023 dont 479,6 millions d'euros pour les écarts d'acquisition et les marques et 439,2 millions d'euros pour les immobilisations opérationnelles. L'augmentation des actifs non courants pour 31,2 millions d'euros se détaille comme suit :

Écarts de conversion	(2,4)
Dépréciation des écarts d'acquisition	(7,5)
Augmentation des immobilisations opérationnelles	81,9
Amortissements de la période	(31,7)
Variation des droits d'utilisation IFRS 16	14,1
Variation de valeur des titres Dynasty	(5,9)
Variation dépôt de garantie	(13,4)
Autres mouvements	(3,8)
TOTAL	**31,2**

Les tests de valorisation conduits annuellement sur les écarts d'acquisition et les marques ont permis de constater une dépréciation complémentaire de 7,5 millions d'euros sur l'écart d'acquisition qui avait été comptabilisé lors de l'acquisition de la distillerie Westland.

L'augmentation des immobilisations opérationnelles de 81,9 millions d'euros concerne :

- les sites de production et de stockage pour 63,1 millions d'euros ;
- les systèmes d'information pour 10,2 millions d'euros ;
- l'aménagement des bureaux et des espaces commerciaux pour 8,6 millions d'euros.

La variation du poste « Droits d'utilisation IFRS 16 » inclut 23,3 millions d'euros au titre des nouveaux contrats de l'exercice, notamment dans le cadre du déménagement en cours du siège administratif de la filiale américaine du Groupe, prévu au deuxième trimestre de l'exercice 2023-2024, et l'amortissement de la période pour 9,3 millions d'euros.

Le Groupe détient toujours une participation dans le Groupe chinois Dynasty Fine Wines, acteur majeur du vin en Chine, coté à la Bourse de Hong Kong. Cette participation est comptabilisée selon la norme IFRS 9. Compte tenu d'un cours à la clôture de 0,24 dollar Hong Kong (2022 : 0,38), la valorisation de la participation baisse de 5,9 millions d'euros sur l'exercice dont la contrepartie est enregistrée en capitaux propres. Au 31 mars 2023, incluant l'impact des variations de valeur et de change, elle était ainsi valorisée à 9,4 millions d'euros (2022 : 14,7 millions d'euros).

La variation « Dépôt de garantie » de 13,4 millions d'euros concerne le remboursement obtenu sur une garantie qui avait été octroyée dans le cas d'un litige douanier suite à la conclusion favorable de ce dernier.

Les **actifs circulants nets** incluent les stocks de spiritueux en cours de vieillissement qui constituent l'un des actifs essentiels du Groupe. Ces stocks sont comptabilisés pour un montant net total de 1 572,1 millions d'euros au 31 mars 2023 (86% du montant total des stocks). Ce poste présente une augmentation de 171,6 millions par rapport au 31 mars 2022 expliquant la plus grande partie de la variation des actifs circulants nets de 181,3 millions d'euros. La variation des postes d'actif et de passif circulants est commentée dans la section **4.3** relative aux flux de trésorerie.

Les « **Autres actifs (passifs)** » représentent un passif net de 48,5 millions d'euros au 31 mars 2023, la baisse de ce passif net par rapport à l'exercice précédent se détaille comme suit :

Écarts de conversion	0,5
Dettes d'impôts courantes et différées	16,9
Variation des instruments de couverture	23,4
Variation des provisions pour risques et charges	23,3
TOTAL	**64,2**

Les **capitaux propres** s'élèvent à 1 755,1 millions d'euros au 31 mars 2023, conférant au Groupe une solide structure financière. Leur variation au cours de l'exercice se détaille comme suit :

Résultat net de la période	293,5
Variation des réserves de conversion	(2,0)
Résultat enregistré directement en capitaux propres	15,0
Charge liée aux plans d'attribution gratuite d'actions	10,1
Plan de rachat d'actions et réduction de capital	(164,5)
Autres mouvements sur actions autodétenues	3,0
Dividende versé (numéraire et actions)	(145,7)
Conversion partielle de l'OCEANE	42,9
Augmentation de capital	36,6
Autres mouvements	4,6
TOTAL VARIATION	**93,4**

Comme annoncé le 7 septembre 2022, Rémy Cointreau a mis en œuvre un programme de rachat de ses propres actions à partir du 8 septembre 2022. Ce programme, confié à un prestataire de services d'investissement, devait porter sur un nombre maximal de 1 million d'actions aux conditions de prix autorisées par l'assemblée générale mixte du 21 juillet 2022 dans sa 18e résolution. Il était destiné à la réalisation des opérations suivantes par ordre décroissant de priorité : (a) réduire le capital social par annulation d'actions propres ; (b) utiliser tout ou partie des actions acquises pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, d'apport, de fusion et de scission ; (c) satisfaire aux obligations découlant des programmes d'attribution gratuite d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées ; (d) satisfaire aux obligations découlant de valeurs mobilières donnant accès au capital social. Sous réserve des conditions de marché, le présent programme de rachat devait expirer au plus tard le 24 mars 2023. À l'issue du programme, le 19 décembre 2022, 1 million de titres ont été acquis pour un coût de 164,5 millions d'euros. Ces titres ont fait l'objet d'une réduction du capital en totalité et en une seule fois, en application de la décision du conseil d'administration du 12 janvier 2023.

L'assemblée générale des actionnaires du 21 juillet 2022 a approuvé le versement d'un dividende ordinaire en numéraire de 1,85 euro par action au titre de l'exercice clos au 31 mars 2022. Elle a également approuvé le versement d'un dividende exceptionnel de 1,00 euro par action avec une option de paiement en numéraire ou en actions. Cette distribution d'un montant total de 145,7 millions d'euros s'est traduite par la création de 223 147 actions nouvelles et par un versement en numéraire de 111,0 millions d'euros en octobre 2022.

Au cours du semestre, 393 667 OCEANE ont fait l'objet d'une demande de conversion en actions Rémy Cointreau portant à 73,7% le montant total des OCEANE converties à date. Compte tenu du ratio de conversion, 397 993 actions ont ainsi été créées. L'opération s'est traduite par un impact de 42,9 millions d'euros dans les capitaux propres consolidés.

Le montant constaté en augmentation de capital comprend 34,7 millions d'euros au titre de la partie du dividende payé en actions et 1,8 million d'euros au titre de la création de 12 054 actions dans le cadre d'un plan d'actionnariat réservé aux salariés internationaux du Groupe, faisant suite à celui mis en place en 2021-2022 pour les salariés français. Un salarié éligible sur deux a souscrit à cette opération.

La dette nette s'établit à 536,6 millions d'euros, en augmentation de 183,3 millions d'euros qui peuvent s'analyser ainsi :

Free cash flow	48,6
Flux de trésorerie sur actifs financiers	16,3
Flux sur actions autodétenues	(161,6)
Dividende versé en numéraire	(111,0)
Augmentation de capital et primes	1,8
Sous-total besoins nets de trésorerie	**(205,9)**
OCEANE	42,0
Variation de la dette IFRS 16	(13,3)
Amortissement des frais d'emprunt	(0,6)
Variation des dettes de *put* sur minoritaires	4,1
Écarts de conversion	(9,7)
Sous-total effets non monétaires sur la dette	**22,6**
(Augmentation) totale de la dette nette	**(183,3)**

Au 31 mars 2023, le Groupe Rémy Cointreau dispose de 437,3 millions d'euros de financements confirmés incluant :

- un emprunt obligataire de 65 millions d'euros à échéance du 13 août 2023, portant intérêt à 4,00% assorti d'une prime d'émission de 2,00% ;
- une ligne de crédit bilatérale de 40 millions d'euros à échéance du 31 mars 2024, portant intérêt à €STR plus 30 bps ;
- un emprunt obligataire émis sous forme d'un placement privé auprès d'un *leader* européen de l'assurance pour 80 millions d'euros à échéance du 27 février 2025 et portant intérêt à 2,945% ;
- un crédit syndiqué *revolving* de 100 millions d'euros à échéance du 2 juillet 2025, portant intérêt à EURIBOR plus une marge variable ;
- un emprunt obligataire de type OCEANE émis le 7 septembre 2016 à échéance du 7 septembre 2026, portant intérêt à 0,125% dont le nominal est désormais de 72,3 millions d'euros ;
- un prêt bilatéral de 80 millions d'euros remboursable *in fine* à échéance du 10 novembre 2028 portant intérêt fixe à 0,60%.

Le Groupe dispose également de lignes bilatérales non confirmées pour 230 millions d'euros.

Le ratio A [1] (Endettement net/EBITDA) qui conditionne la disponibilité de certains financements s'établit à 0,84 au 31 mars 2023 (mars 2022 : 0,79). Selon les termes du crédit syndiqué, ce ratio, calculé tous les semestres, doit demeurer inférieur ou égal à 4,0 jusqu'à l'échéance. Pour le placement privé, cette limite est de 3,5. Pour le prêt bilatéral, la limite est de 4,0.

(1) Le ratio A est calculé chaque semestre. C'est le rapport entre (a) la moyenne arithmétique de la dette nette fin de semestre et fin de semestre précédent et (b) le résultat brut d'exploitation (EBITDA) des 12 mois précédents.

4.3 Commentaires sur la variation de trésorerie consolidée

En M€	2023	2022	Variation
Résultat brut d'exploitation	481,6	383,4	98,2
Variation du besoin en fonds de roulement	(194,6)	(140,4)	(54,3)
Flux nets de trésorerie sur éléments opérationnels	**287,0**	**243,1**	**43,9**
Flux nets sur autres produits et charges non courants	(9,2)	(0,0)	(9,1)
Flux nets sur résultat financier	(13,3)	(8,7)	(4,6)
Flux nets sur impôts	(140,4)	(89,6)	(50,8)
Autres flux d'exploitation	**(162,8)**	**(98,3)**	**(64,5)**
Flux nets de trésorerie d'exploitation	**124,1**	**144,8**	**(20,6)**
Flux nets de trésorerie sur investissements opérationnels	(75,6)	(54,5)	(21,1)
Free cash flow	***48,6***	***90,3***	***(41,7)***
Encaissements/décaissements sur actifs financiers	16,3	(11,3)	27,6
Flux nets de trésorerie avant financement	**64,9**	**79,0**	**(14,2)**
Augmentation de capital et primes	1,8	3,1	(1,3)
Actions autodétenues	(161,6)	(171,8)	10,2
Dividende versé en numéraire	(111,0)	(93,7)	(17,3)
Variation de la dette financière	163,5	87,3	76,3
Flux nets de trésorerie après financement	**(42,4)**	**(96,1)**	**53,7**
Écarts de conversion sur la trésorerie et équivalents	(0,2)	11,4	(11,6)
Variation de la trésorerie et équivalents	**(42,6)**	**(84,7)**	**42,1**

Pour l'exercice 2022-2023, le Groupe a dégagé 124,1 millions d'euros de flux nets de trésorerie d'exploitation, en baisse de 20,6 millions d'euros par rapport à l'exercice 2021-2022. La forte augmentation du résultat brut d'exploitation (EBITDA) a été compensée par l'augmentation de la variation du besoin en fonds de roulement et les flux de paiement relatifs aux impôts.

La variation du besoin en fonds de roulement impacte les flux d'exploitation pour -194,6 millions d'euros se comparant à -140,4 millions d'euros lors de la période précédente. Le détail est le suivant :

En M€	2023	2022	Variation
Variation du besoin en fonds de roulement spiritueux en cours de vieillissement	(152,6)	(67,7)	(84,9)
dont variation des stocks de spiritueux en cours de vieillissement	(175,9)	(75,8)	(100,1)
dont variation des fournisseurs d'eaux-de-vie	23,3	8,1	15,2
Variation des autres stocks	(26,9)	(42,3)	15,4
Variation des créances clients	(16,7)	(38,5)	21,8
Variation nette des autres postes du besoin en fonds de roulement	1,5	8,1	(6,6)
TOTAL	**(194,6)**	**(140,4)**	**(54,3)**

La variation du besoin en fonds de roulement correspondant aux spiritueux en cours de vieillissement, actifs stratégique du Groupe, compte pour près de 78% de la variation totale.

La variation des autres stocks, soit une augmentation de 26,9 millions d'euros, provient essentiellement d'anticipations dans la livraison de produits finis vers les sociétés de ditribution du Groupe.

L'augmentation du niveau des créances client, reflet de la progression du chiffre d'affaires, a été contenue par un recours soutenu aux programmes de *factoring* (81,2 millions d'euros de créances ont fait l'objet d'un encaissement anticipé *via* les programmes de *factoring* au 31 mars 2023, contre 14,7 millions d'euros à la clôture au 31 mars 2022).

Les flux nets de trésorerie sur les investissements opérationnels pour un décaissement net de 75,6 millions d'euros reflètent l'augmentation des immobilisations opérationnelles pour 81,9 millions d'euros (détaillée dans la section **4.2**) et la variation des fournisseurs d'immobilisations pour 6,3 millions d'euros. Ces flux nets sont en augmentation de 21,1 millions d'euros traduisant l'accroissement des investissements sur l'exercice de 64,2 millions d'euros en 2021-2022 à 81,9 millions d'euros en 2022-2023.

Compte tenu des éléments précédents, le *free cash flow* dégagé sur l'exercice s'élève à 48,6 millions d'euros. Les flux positifs dégagés sur les immobilisations financières (commentés dans la section **4.2**) pour 16,3 millions d'euros conduisent à un solde de 64,9 millions d'euros sur lequel 270,8 millions d'euros de flux net de financement se sont imputés (impact total des mouvements sur actions autodétenues de 161,6 millions d'euros, flux relatif au paiement du dividende pour sa partie en numéraire de 111,0 millions d'euros et augmentation de capital en numéraire de 1,8 million d'euros). Le besoin net de 205,9 millions d'euros a été financé par une augmentation de la dette financière brute de 163,5 millions d'euros et une réduction du poste trésorerie de 42,4 millions d'euros.

4.4 Résultats de la société mère

Au cours de l'exercice, la société Rémy Cointreau SA, société mère du Groupe Rémy Cointreau, a mené les principales opérations particulières suivantes : la poursuite de la conversion partielle de la dette OCEANE par création de nouveaux titres, la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions suivi d'une réduction de capital, la mise en place d'un second plan d'actionnariat salarié pour les filiales internationales du Groupe ainsi que la résiliation du contrat de liquidité.

4.4.1 Commentaires sur le résultat

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023, la société a réalisé un résultat courant avant impôt de 149,0 millions d'euros (2022 : 148,8 millions d'euros).

Les prestations facturées aux filiales se sont élevées à 25,1 millions d'euros, contre 22,7 millions d'euros l'exercice précédent. Les prestations de services facturées par Rémy Cointreau à ses filiales sont établies sur la base du coût des services rendus augmenté d'une marge de 5%.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 40,5 millions d'euros, en hausse de 3,8 millions d'euros, correspondant à l'ensemble des services supportés par la société, dont une partie est refacturée aux filiales.

Ainsi, le résultat d'exploitation de l'exercice s'établit à -15,4 millions d'euros pour l'exercice, se comparant à -13,9 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Les dividendes reçus des filiales se sont élevés à 168,7 millions d'euros (2022 : 165,2 millions d'euros), soit une augmentation de 3,5 millions d'euros reflétant la bonne santé des filiales opérationnelles du Groupe.

La charge nette d'intérêt a augmenté sur cet exercice, soit 4,5 millions d'euros, contre 2,9 millions d'euros lors de l'exercice précédent reflétant une augmentation de l'endettement moyen.

Le produit net d'impôt sur les bénéfices de 5,5 millions d'euros correspond principalement à l'économie nette réalisée sur le périmètre d'intégration fiscale France pour l'exercice. Rémy Cointreau est la « tête » de cette intégration fiscale. La charge d'impôt totale comptabilisée pour l'exercice dans les différentes sociétés de l'intégration a été de 84,9 millions d'euros.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 154,2 millions d'euros (2022 : 155,4 millions d'euros).

4.4.2 COMMENTAIRES SUR LE BILAN

Les **immobilisations financières** qui constituent le principal actif de la société ont varié comme suit au cours de la période :

En M€	Valeur nette à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur nette à la clôture de l'exercice
Participations	1 549,9	-	-	1 549,9
Compte de liquidité	5,7	0,3	(6,0)	-
Actions propres	23,8	164,5	(173,6)	14,7
TOTAL	**1 579,4**	**164,8**	**(179,6)**	**1 564,6**

Il n'y a pas eu de modification sur le portefeuille de participations au cours de l'exercice.

La société a décidé de résilier, en janvier 2023, le contrat de liquidité conclu avec un organisme financier qui avait pour but de favoriser la liquidité des titres de la société et la régularité de leur cotation sur le marché. À la date de la liquidation, le montant total investi par l'animateur était de 6,0 millions d'euros.

Au 31 mars 2023, Rémy Cointreau détient 87 541 de ses propres actions classées au poste « Actions propres » acquises dans le cadre de programmes de rachat d'actions menés sur plusieurs exercices. Ces actions sont conservées pour servir de futurs plans d'attribution gratuite d'actions. L'augmentation de ce poste correspond au programme de rachat mené au cours de l'exercice, soit 1 million d'actions acquises pour 164,5 millions d'euros. La diminution correspond à l'affectation de 1 million de titres en réduction de capital pour 164,5 millions d'euros et au reclassement au poste « Valeurs mobilières de placement » de 53 077 titres, soit 9,0 millions d'euros (note **6**).

Les **capitaux propres** s'élèvent à 1 201,6 millions d'euros, en baisse de 75,9 millions d'euros, incluant :

- le résultat net de l'exercice, soit 154,2 millions d'euros ;
- l'impact en numéraire du dividende versé en octobre 2022 pour 111,0 millions d'euros ;
- une augmentation du capital social et des primes d'émission de 45,5 millions d'euros dont 1,8 million d'euros pour les actions souscrites dans le cadre du plan d'actionnariat salarié « My Rémy Cointreau » et 43,6 millions d'euros en contrepartie de la conversion partielle de l'OCEANE ; et
- une réduction de capital de 164,5 millions d'euros résultant de l'annulation de 1 million de titres.

La **dette financière brute** s'élève à 408,8 millions d'euros, en augmentation de 75,5 millions d'euros. Cette variation s'explique comme suit :

Flux de trésorerie d'exploitation	143,8
Acquisition d'actions propres et réduction de capital	(164,5)
Variation des immobilisations financières et valeurs mobilières de placement	10,8
Dividende versé en numéraire	(111,0)
Augmentation de capital et primes	1,8
Sous-total besoins de trésorerie	**(119,1)**
Remboursement partiel de l'OCEANE (contrepartie capitaux propres)	43,6
(Augmentation) de la dette financière brute	**(75,5)**

Au cours de l'exercice, le remboursement partiel de l'OCEANE s'est poursuivi portant le ratio de conversion de 57,9% au 31 mars 2022 à 73,7% au 31 mars 2023. À la clôture de l'exercice, le solde des OCEANE s'élève à 653 011 obligations, soit une valeur nominale de 72,3 millions d'euros (2022 : 115,9 millions d'euros).

Au 31 mars 2023, Rémy Cointreau disposait de 332,3 millions d'euros de ressources financières confirmées dont 260 millions d'euros dépendent du respect d'un ratio dit « ratio A » [1] (Endettement net/EBITDA). Le ratio A s'établit à 0,84 au 31 mars 2023. Selon les termes des différents instruments, ce ratio, calculé tous les semestres, doit demeurer inférieur ou égal à respectivement 4,0 ou 3,5 jusqu'à l'échéance. Rémy Cointreau n'anticipe pas de problème quant à la disponibilité de ses financements.

4.4.3 RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉLAIS DE PAIEMENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE D. 4414 DU CODE DE COMMERCE

Au 31 mars 2023, le poste « Clients » s'élevait à 3,1 millions d'euros, exclusivement avec des filiales du Groupe Rémy Cointreau. Le poste « Fournisseurs » s'élevait à 5,1 millions d'euros dont 4,8 millions d'euros avec des filiales du Groupe Rémy Cointreau. L'échéance de ces positions était fin avril 2023 au plus tard.

(1) Le ratio A est calculé chaque semestre. C'est le rapport entre (a) la moyenne arithmétique de la dette nette fin de semestre et fin de semestre précédent et (b) le résultat brut d'exploitation (EBITDA) des douze mois précédents.

4.5 Événements post-clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu.

4.6 Perspectives

Objectifs 2023-2024

Pour l'année 2023-2024, Rémy Cointreau prévoit la poursuite d'une forte normalisation de la consommation aux États-Unis à un niveau qui demeurera, toutefois, nettement supérieur à celui de 2019-2020.

En parallèle, le Groupe anticipe une forte croissance dans le reste du monde, soutenue par une progression importante en Chine, une très bonne performance de la région EMEA et du Reste de l'Asie ainsi qu'un niveau d'activité similaire à celui de 2019-2020 pour le *Travel Retail*.

Dans ce contexte, le Groupe anticipe un chiffre d'affaires stable en organique pour 2023-2024 intégrant :

- un recul marqué du chiffre d'affaires au premier semestre, impacté par une très forte baisse du chiffre d'affaires aux États-Unis et des bases de comparaison élevées ;
- une forte reprise de la croissance au second semestre dans le sillage d'un net rebond de l'activité aux États-Unis à partir du troisième trimestre.

Par ailleurs, Rémy Cointreau entend confirmer son niveau de profitabilité cette année en s'appuyant sur :

- une poursuite de la mise en œuvre de sa stratégie de valeur, à travers une politique de prix ferme et une amélioration du mix ;
- une bonne résilience de sa marge brute, dans un contexte toujours inflationniste ;
- une stabilisation du ratio « dépenses en *marketing* et communication/chiffre d'affaires » ;
- un strict contrôle de ses coûts de structure.

Le Groupe prévoit pour l'année un effet défavorable de ses devises sur :

- le chiffre d'affaires : entre -50 M€ et -60 M€ ;
- le résultat opérationnel courant : entre -10 M€ et -15 M€.

Objectifs 2030 confirmés

En tenant compte de l'année 2023-2024 et conforté par son avance sur son plan stratégique, Rémy Cointreau réitère ses objectifs financiers et extra-financiers pour 2029-2030 et réaffirme son ambition de devenir le *leader* mondial des spiritueux d'exception.

Sur le plan financier, le Groupe vise une marge brute de 72% et une marge opérationnelle courante de 33% (sur la base des taux et du périmètre 2019-2020).

Dans le cadre de son plan « Exception Durable », le Groupe ambitionne de former et d'engager 100% de ses partenaires agricoles directs aux pratiques agroécologiques et vise une réduction de ses émissions de carbone de 50% par bouteille d'ici 2030. Une première étape en vue de l'ambition « Net Zéro Carbone » en 2050 dont la trajectoire, compatible avec le scénario d'un réchauffement à +1,5 °C, a été validée par le *Science Based Target Initiative* (SBTi).

S. Metaxa
ΑΠΟ ΤΟ 1888
S. Metaxa
ΑΠΟ ΤΟ 1888
METAXA®
THE ORIGINAL GREEK SPIRIT
12
STARS
S. Metaxa

5

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE RÉMY COINTREAU AU 31 MARS 2023

5.1 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ 236

5.2 ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL 237

5.3 ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE 238

5.4 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS 239

5.5 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ 240

5.6 NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 241

5.7 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS 286

5.1 Compte de résultat consolidé

En M€	*Notes*	2023	2022
Chiffre d'affaires	15	**1 548,5**	**1 312,9**
Coût des ventes		(444,7)	(411,8)
Marge brute		**1 103,8**	**901,1**
Frais commerciaux et administratifs	16	(674,2)	(566,7)
Résultat opérationnel courant	15	**429,6**	**334,4**
Autres produits et charges non courants	18	(3,1)	(14,1)
Résultat opérationnel		**426,5**	**320,3**
Coût de l'endettement financier net		(11,7)	(10,4)
Autres produits et charges financiers		(5,9)	(2,8)
Résultat financier	19	**(17,6)**	**(13,2)**
Résultat avant impôts		**408,9**	**307,1**
Impôts sur les bénéfices	20	(116,3)	(95,6)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	5	0,9	0,8
Résultat net		**293,5**	**212,3**
Intérêts ne donnant pas le contrôle		0,3	0,2
Résultat net - part du groupe		**293,8**	**212,5**
Résultat net - part du groupe par action			
de base		5,79	4,21
dilué		5,70	4,11
Nombre d'actions retenu pour le calcul			
de base	10.2	50 720 336	50 439 010
dilué	10.2	51 601 087	51 727 100

5.2 État consolidé du résultat global

En M€	2023	2022
Résultat net de la période	**293,5**	**212,3**
Variation de valeur des instruments de couverture	22,4	(8,8)
Écart actuariel sur engagements de retraite	5,5	2,3
Titres valorisés à la juste valeur par résultat global	(5,9)	(4,3)
Effet d'impôt associé	(7,0)	1,0
Variation des écarts de conversion	(2,0)	9,7
Résultat global enregistré en capitaux propres	**13,0**	**(0,2)**
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL POUR LA PÉRIODE	**306,5**	**212,1**
Dont :		
part attribuable aux propriétaires de la société mère	306,8	211,8
part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	(0,3)	0,2

5.3 ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

En M€	Notes	2023	2022
Écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles	2	506,4	511,9
Droit d'utilisation IFRS 16	3	36,6	23,4
Immobilisations corporelles	4	412,5	368,9
Part dans les entreprises associées	5	1,5	1,7
Autres actifs financiers	6	16,3	36,1
Impôts différés	20	31,2	40,4
Actifs non courants		**1 004,4**	**982,5**
Stocks	7	1 815,8	1 615,5
Clients et autres créances d'exploitation	8	268,7	253,6
Créances d'impôt sur les résultats	20	5,3	6,9
Instruments financiers dérivés	14	19,0	3,8
Trésorerie et équivalents	9	73,7	116,3
Actifs courants		**2 182,5**	**1 996,0**
TOTAL DE L'ACTIF		**3 187,0**	**2 978,6**
Capital social		81,3	81,8
Prime d'émission		773,6	857,4
Actions autodétenues		(50,9)	(58,7)
Réserves consolidées et résultat de la période		920,7	748,4
Écarts de conversion		29,8	31,8
Capitaux propres – part attribuable aux propriétaires de la société mère		**1 754,4**	**1 660,7**
Participations ne donnant pas le contrôle		0,7	1,0
Capitaux propres	**10**	**1 755,1**	**1 661,8**
Dette financière à long terme	11	325,1	363,9
Provisions pour avantages au personnel	23	19,0	26,4
Provisions pour risques et charges à long terme	12	1,1	3,3
Impôts différés	20	51,3	56,0
Passifs non courants		**396,5**	**449,6**
Dette financière à court terme et intérêts courus	11	285,3	105,7
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	13	717,5	683,3
Dettes d'impôt sur les résultats	20	23,0	46,6
Provisions pour risques et charges à court terme	12	4,0	17,9
Instruments financiers dérivés	14	5,5	13,7
Passifs courants		**1 035,3**	**867,2**
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		**3 187,0**	**2 978,6**

5.4 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

						Part attribuable aux :		
En M€	Capital et primes	Actions autodétenues	Réserves et résultat consolidé	Écarts de conversion	Résultat enregistré en capitaux propres	propriétaires de la société mère	participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Au 31 mars 2021	**915,6**	**(25,1)**	**651,0**	**22,6**	**(15,7)**	**1 548,4**	**0,8**	**1 549,2**
Résultat net	-	-	212,5	-	-	212,5	(0,2)	212,3
Autres éléments du résultat global	-	-	-	9,2	(9,9)	(0,6)	0,4	(0,2)
Charge liée aux paiements en actions	-	-	8,3	-	-	8,3	-	8,3
Opérations sur actions autodétenues	-	(171,8)	-	-	-	(171,8)	-	(171,8)
Réduction de capital	(130,4)	130,4	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	(93,7)	-	-	(93,7)	-	(93,7)
Augmentation de capital	3,1	-	-	-	-	3,1	-	3,1
Conversion OCEANE (note **11**)	150,9	7,8	(4,0)	-	-	154,6	-	154,6
Au 31 mars 2022	**939,3**	**(58,7)**	**774,0**	**31,8**	**(25,6)**	**1 660,7**	**1,0**	**1 661,8**
Résultat net	-	-	293,8	-	-	293,8	(0,3)	293,5
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(2,0)	15,0	13,0	-	13,0
Charge liée aux paiements en actions	-	-	10,1	-	-	10,1	-	10,1
Opérations sur actions autodétenues	-	(156,8)	(4,8)	-	-	(161,6)	-	(161,6)
Réduction de capital	(164,5)	164,5	-	-	-	-	-	-
Dividendes	34,7	-	(145,7)	-	-	(111,0)	-	(111,0)
Augmentation de capital	1,8	-	-	-	-	1,8	-	1,8
Conversion OCEANE (note **11**)	43,6	-	(0,7)	-	-	42,9	-	42,9
Autres mouvements	-	-	4,6	-	-	4,6	-	4,6
AU 31 MARS 2023	**854,9**	**(50,9)**	**931,2**	**29,8**	**(10,5)**	**1 754,4**	**0,7**	**1 755,1**

5.5 Tableau des flux de trésorerie consolidé

En M€	Notes	2023	2022
Résultat opérationnel courant		429,6	334,4
Réintégration des charges d'amortissement		41,0	40,0
Réintégration de la charge sur paiement en actions		10,1	8,3
Dividendes reçus des entreprises associées	5	0,9	0,7
Résultat brut d'exploitation		**481,6**	**383,4**
Variation des stocks		(202,8)	(118,0)
Variation des créances clients		(16,7)	(38,5)
Variation des dettes fournisseurs		37,3	61,6
Variation des autres créances et dettes d'exploitation		(12,5)	(45,4)
Variation du besoin en fonds de roulement		**(194,6)**	**(140,4)**
Flux nets de trésorerie sur éléments opérationnels		**287,0**	**243,1**
Flux nets sur autres produits et charges non courants		(9,2)	(0)
Flux nets sur résultat financier		(13,3)	(8,7)
Flux nets sur impôts		(140,4)	(89,6)
Autres flux d'exploitation		**(162,8)**	**(98,3)**
Flux nets de trésorerie d'exploitation		**124,1**	**144,8**
Décaissements sur investissements opérationnels	2/4	(75,6)	(54,5)
Encaissements (décaissements) sur autres actifs financiers		16,3	(11,3)
Flux nets de trésorerie sur investissements		**(59,3)**	**(65,7)**
Augmentation de capital		1,8	3,1
Actions autodétenues	10	(161,6)	(171,8)
Augmentation de la dette financière		172,6	114,4
Remboursement de la dette financière		(9,0)	(27,1)
Dividende versé en numéraire		(111,0)	(93,7)
Flux nets de financement		**(107,2)**	**(175,1)**
Écarts de conversion sur la trésorerie et équivalents		(0,2)	11,4
Variation de la trésorerie et équivalents		**(42,6)**	**(84,7)**
Trésorerie et équivalents à l'ouverture de l'exercice	**9**	**116,3**	**201,0**
Trésorerie et équivalents à la clôture de l'exercice	**9**	**73,7**	**116,3**

5.6 Notes aux états financiers consolidés

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES 242
ÉCARTS D'ACQUISITION ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 245
DROITS D'UTILISATION IFRS 16 248
IMMOBILISATIONS CORPORELLES 249
PART DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES 250
AUTRES ACTIFS FINANCIERS 251
STOCKS 252
CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES D'EXPLOITATION 253
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE 253
CAPITAUX PROPRES 254
DETTE FINANCIÈRE 257
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES 261
FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES D'EXPLOITATION 262
INSTRUMENTS FINANCIERS ET RISQUES DE MARCHÉ 263
INFORMATION SECTORIELLE 268
CHARGES D'EXPLOITATION PAR NATURE 272
EFFECTIFS 273
AUTRES PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS 273
RÉSULTAT FINANCIER 274
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES 275
RÉSULTAT NET HORS ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS 277
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT 278
RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILÉS 278
ENGAGEMENTS HORS BILAN, ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS 280
PARTIES LIÉES 282
HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 283
ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE 283
LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES 284
RÉFÉRENTIEL D'AUDIT 286
INDÉPENDANCE 286
ÉVALUATION DES MARQUES ET ÉCARTS D'ACQUISITION (NOTE 2 DE L'ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS) 287
VALORISATION DES STOCKS D'EAUX DE VIE ET ÉLIMINATION DES MARGES INTERNES SUR LES STOCKS DE PRODUITS FINIS (NOTE 7 DE L'ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS) 288
FORMAT DE PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DESTINÉS À ÊTRE INCLUS DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL 288
DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 289
OBJECTIF ET DÉMARCHE D'AUDIT 289
RAPPORT AU COMITÉ D'AUDIT 290

Introduction

Rémy Cointreau est une société anonyme à conseil d'administration soumise à la législation française et notamment aux dispositions du Code de commerce. L'action Rémy Cointreau est cotée sur Euronext Paris.

Les états financiers consolidés présentés ci-après ont été arrêtés par le conseil d'administration du 31 mai 2023. Ils seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'assemblée générale du 20 juillet 2023.

NOTE 1 PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

L'exercice de référence de Rémy Cointreau est du 1er avril au 31 mars. Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros.

Conformément au règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du groupe Rémy Cointreau sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales applicables au sein de l'Union européenne au 31 mars 2023.

Les principes comptables appliqués pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 mars 2023 sont conformes au référentiel IFRS adopté par l'Union européenne. Ces principes comptables sont consultables sur le site internet de la Commission européenne :

www.eur-lex.europa.eu

Évolution du référentiel comptable par rapport à l'exercice précédent

Les principes et méthodes comptables appliqués pour l'établissement des comptes sont identiques à ceux appliqués dans les états financiers consolidés annuels au 31 mars 2022 à l'exception des évolutions normatives obligatoires au 1er avril 2022.

L'IFRIC a publié en avril 2021 une décision relative à IAS 38 « Immobilisations incorporelles » portant sur la comptabilisation des coûts de configuration et de personnalisation d'un logiciel mis à disposition dans le « cloud » dans le cadre d'un contrat « Software as a service » (dit SaaS). L'application de cette décision n'a pas d'incidence significative sur les comptes du groupe au 31 mars 2023.

NOTE 1.1 IMPACT DU CONFLIT RUSSO-UKRAINIEN

Au cours du mois de février 2022, le conflit entre la Russie et l'Ukraine a évolué dramatiquement vers une situation de guerre. Le groupe Rémy Cointreau réalisait environ 1% de son chiffre d'affaires en Russie et en Ukraine et n'y détenait aucun actif. Toutes les activités ont été suspendues et les dernières expéditions vers la Russie ont eu lieu en janvier 2022.

NOTE 1.2 IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'exposition actuelle du groupe Rémy Cointreau aux conséquences du changement climatique est limitée et l'impact sur les états financiers de l'exercice est principalement lié aux dépenses engagées pour la mise en œuvre de stratégie environnementale du groupe. Les activités et les résultats du groupe peuvent être impactés à court, moyen et long termes par la disponibilité et la hausse du prix des matières premières, des coûts de production et de transport. Ces effets potentiels ne sont pas chiffrables à ce stade mais sont intégrés globalement à travers une approche prudente des prévisions retenues dans le cadre des tests de valorisation des actifs incorporels.

NOTE 1.3 RECOURS À DES ESTIMATIONS

L'établissement des états financiers selon le cadre conceptuel des normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers et dont la révision ultérieure pourrait affecter les résultats futurs. Ceci est particulièrement le cas sur les sujets ci-dessous.

Tests de dépréciation des actifs

Le groupe utilise fréquemment des calculs de flux de trésorerie futurs actualisés et/ou des valeurs de marché pour des actifs comparables dans le cadre des tests de dépréciation menés sur la valeur comptable des actifs incorporels à durée de vie indéfinie quand les normes ou les circonstances les rendent nécessaires. Les paramètres qui sous-tendent ces calculs doivent faire l'objet d'hypothèses dont l'évolution future peut conduire à revoir significativement les valorisations ultérieures.

Provisions pour risques et charges

La comptabilisation des provisions, destinées généralement à couvrir le paiement d'indemnités dans le cas de litiges avec des tiers, implique que la direction du groupe estime le degré de probabilité associé à ce risque ainsi que l'issue des négociations, transactions ou procédures légales qui sont ou seraient entreprises avec les tiers concernés.

Engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

La valorisation de ces engagements est déterminée par l'utilisation de méthodes actuarielles impliquant des hypothèses en matière de taux d'actualisation, taux de rendement attendu des actifs, taux d'augmentation des salaires, taux de mortalité, etc. Compte tenu du caractère long terme de ces engagements, toute modification de ces hypothèses peut faire varier la valorisation de manière significative.

Instruments financiers dérivés

La valorisation des instruments financiers dérivés détenus de manière courante par le groupe, majoritairement de nature optionnelle, est effectuée selon les méthodes en vigueur sur les marchés financiers. Il est cependant rappelé que les valorisations sont faites par rapport aux données de marché à la date de clôture. L'évolution constante des marchés financiers est susceptible de faire rapidement varier ces valeurs.

NOTE 1.4 MÉTHODES DE CONSOLIDATION

La société Rémy Cointreau est l'entreprise consolidante.

Les comptes des entreprises placées sous le contrôle exclusif de Rémy Cointreau sont consolidés par intégration globale. Un investisseur contrôle une entité émettrice lorsqu'il est exposé ou qu'il a des droits à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Par conséquent, l'investisseur contrôle une entité émettrice si et seulement si tous les éléments ci-dessous sont réunis :

- il détient le pouvoir sur l'entité émettrice ;
- il est exposé ou a des droits à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice (entités *ad hoc*, voir également la note **1.9**) ;
- il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les participations dans les entreprises sur lesquelles le groupe exerce une influence notable (entreprises associées) sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée exister, sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas, lorsque la société mère détient, directement ou indirectement, 20% ou davantage des droits de vote dans l'entreprise détenue.

Les comptes des sociétés consolidées, établis selon les règles en vigueur dans chacun des pays concernés, sont retraités préalablement à leur consolidation pour assurer leur homogénéité avec les principes comptables du groupe.

Toutes les transactions d'importance significative entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes au groupe sont éliminées.

NOTE 1.5 CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES FILIALES ÉTRANGÈRES

Les comptes consolidés du groupe Rémy Cointreau sont présentés en euro qui est la devise fonctionnelle de la société Rémy Cointreau SA.

Les bilans des filiales dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les comptes de résultat et les flux de trésorerie sont convertis aux cours de change moyens de l'exercice. Les écarts qui en résultent sont enregistrés dans les capitaux propres au poste « Écarts de conversion » jusqu'à la vente ou à la liquidation des filiales concernées.

NOTE 1.6 OPÉRATIONS EN DEVISES

Au niveau de chaque entité, les transactions libellées dans une autre devise que la devise fonctionnelle sont enregistrées dans la devise fonctionnelle au taux de change prévalant à la date de transaction. À chaque clôture, les actifs et passifs monétaires en devises étrangères sont réévalués au taux de clôture de l'exercice. Les écarts qui en résultent sont portés en résultat opérationnel ou en résultat financier selon la nature des transactions sous-jacentes.

Par exception, les écarts de réévaluation relatifs aux transactions qualifiées de couverture d'investissement net sont enregistrés en capitaux propres au poste « Écarts de conversion ».

En règle générale, les filiales de distribution facturent leurs clients dans la devise fonctionnelle du client et achètent aux filiales de production dans leur devise fonctionnelle (et non celle de l'entité de production). Les filiales de production sont très majoritairement situées dans la zone euro tandis que l'euro représente moins de 15% de la facturation du groupe. À ce titre, les filiales de production et certaines filiales de distribution sont fortement exposées aux effets des variations des cours des devises étrangères.

Le groupe gère ce risque, ainsi que les risques similaires liés au financement de ses filiales « non-euro », de manière centralisée par l'utilisation d'instruments financiers dérivés dont la comptabilisation relève de la norme IFRS 9. L'horizon de couverture est de l'ordre de 18 mois glissants. Ainsi à chaque clôture, le groupe peut détenir un portefeuille d'instruments destinés à couvrir les flux des exercices suivants. Au cours de l'exercice, les instruments détenus à l'ouverture viennent à échéance.

Les effets de la réévaluation des instruments financiers dérivés de change en portefeuille à chaque clôture sont comptabilisés, selon la norme IFRS 9, principalement en capitaux propres (OCI). Ces réévaluations, dépendant du taux de clôture pour chaque devise objet de la couverture, ne préjugent pas du résultat qui sera effectivement dégagé lors de l'échéance des instruments.

Le résultat effectivement dégagé par le dénouement des instruments financiers affectés aux flux de l'exercice est enregistré en marge brute ou en résultat financier selon la nature des flux couverts (commerciaux ou financiers).

NOTE 1.7 REGROUPEMENT D'ENTREPRISES ET ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition correspondent à la différence entre le coût d'acquisition des entreprises et l'évaluation à la juste valeur des actifs et des passifs identifiés à la date d'acquisition.

Conformément à IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, mais font l'objet de tests de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Pour ces tests, les écarts d'acquisition sont ventilés par unité génératrice de trésorerie.

Les frais connexes à une opération d'acquisition sont comptabilisés dans le résultat de la période au cours de laquelle les coûts sont engagés et les services reçus. Ces frais sont classés au poste « Autres produits et charges opérationnels » du compte de résultat consolidé et au sein des flux nets de trésorerie sur investissements du tableau des flux de trésorerie consolidé.

NOTE 1.8 DÉFINITION DE CERTAINS INDICATEURS

A) Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires inclut les ventes de gros et de détail des produits finis correspondant principalement aux marques de vins et spiritueux commercialisées par le groupe.

Ces ventes sont comptabilisées sur la base du transfert de contrôle au client qui est généralement la date d'expédition.

Les montants enregistrés sont hors droits et taxes et nets des provisions constituées au titre de remises, rabais, ristournes et de différentes formes de coopération commerciale lorsqu'elles s'analysent comme une réduction du prix final payé par le client en contrepartie de la marchandise vendue.

B) Résultat opérationnel courant, résultat opérationnel, résultat net d'impôt des activités cédées ou en cours de cession

Le résultat opérationnel courant comprend l'ensemble des éléments relatifs aux activités du groupe à l'exception :

- du résultat opérationnel des activités qui ont été déconsolidées ou cédées au cours de l'exercice, ou dont la cession fait l'objet de plans confirmés validés par le conseil d'administration. Le résultat opérationnel correspondant est reclassé dans la ligne « Résultat net d'impôt des activités cédées ou en cours de cession » avec les autres éléments de résultat relatifs à ces activités ;
- des éléments dont la nature, la fréquence et le montant ne peuvent être considérés comme faisant partie des activités courantes du groupe et qui affectent la comparabilité des exercices. Il s'agit notamment des provisions pour dépréciation des marques et autres éléments d'actif immobilisé enregistrées à la suite des tests de valeur (voir note **2**), des provisions pour restructurations et pour litiges, des plus ou moins-values de cession significatives d'éléments d'actifs autres que ceux relatifs aux activités cédées ou en cours de cession.

C) Résultat brut d'exploitation (EBITDA)

Cet agrégat, qui est utilisé notamment dans le calcul de certains ratios, est calculé de la manière suivante : résultat opérationnel courant + réintégration de la charge d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles de la période + réintégration de la charge liée aux plans d'options et assimilés + dividendes versés pendant la période par les entreprises associées.

D) Endettement net

Cet agrégat, qui est utilisé notamment dans le calcul de certains ratios, est calculé de la manière suivante : dette financière à long terme + dette financière à court terme et intérêts courus - trésorerie et équivalents. L'endettement comprend la dette de loyers IFRS 16 et les dettes liées aux engagements d'achat de titres de minoritaires.

NOTE 1.9 CONSOLIDATION DES COOPÉRATIVES

Depuis le 1er avril 2003, le groupe Rémy Cointreau consolide en intégration globale, en tant qu'entité *ad hoc*, la coopérative Alliance Fine Champagne (AFC), pour le périmètre des opérations relatives à Rémy Cointreau.

Cette consolidation se traduit par la prise en compte dans le bilan consolidé des stocks que l'AFC détient en vue de les livrer à Rémy Cointreau. Ces stocks comprennent les stocks détenus chez les bouilleurs de cru dans le cadre de contrats pluriannuels d'approvisionnement. Les contreparties de ces stocks sont des dettes financières et fournisseurs. Les frais financiers qui en résultent sont également inclus dans le coût de l'endettement financier du groupe Rémy Cointreau.

NOTE 1.10 ENGAGEMENTS D'ACHAT DE TITRES DE MINORITAIRES

Les actionnaires minoritaires de certaines filiales consolidées par intégration globale bénéficient de promesses d'achat de leurs titres, octroyées par le groupe. Certains contrats, du fait de leurs clauses, rentrent dans le champ de la norme IFRS 2.

La comptabilisation de ces contrats conduit dans tous les cas à comptabiliser une dette représentant la valeur de l'engagement à la date de clôture. Ces dettes sont classées en dettes financières et les intérêts minoritaires correspondant sont annulés.

NOTE 2 ÉCARTS D'ACQUISITION ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

À l'exception des licences de logiciels, la rubrique « Écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles » comprend essentiellement la valeur des incorporels identifiés lors des acquisitions opérées par le groupe : écarts d'acquisition résiduels *(goodwill)* et marques.

Pour certaines marques détenues par le groupe, la valeur inscrite au bilan provient d'acquisitions d'intérêts minoritaires ou d'entreprises postérieurement à la création ou à l'entrée de la marque dans le périmètre. Ainsi, le montant enregistré au bilan ne représente que partiellement la valeur de la marque.

Les valeurs inscrites au poste « Marques » au bilan du groupe Rémy Cointreau ne font pas l'objet d'amortissement puisqu'elles sont protégées juridiquement, qu'elles permettent de générer des résultats supérieurs à ceux de produits identiques sans marque et qu'elles ont une durée de vie non limitée dans le temps.

Dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum à chaque clôture annuelle, le groupe pratique des tests de valeur de ses marques. Ces tests, décrits ci-dessous, concernent également les écarts d'acquisition.

Les dépenses occasionnées par la création de nouvelles marques ou le développement de marques existantes et tous les frais relatifs au dépôt et à la protection juridique des marques sont systématiquement pris en charge au cours de l'exercice où ils sont encourus.

Conformément à IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de publicité et de promotion sont comptabilisés en charge au cours de la période où ils sont encourus.

Le groupe Rémy Cointreau n'immobilise aucun frais d'étude et de développement.

Pour les autres immobilisations incorporelles, les durées d'amortissement sont de 3 à 7 ans.

Tests de dépréciation

Dans le cadre des tests de dépréciation menés sur la valeur comptable des actifs incorporels à durée de vie indéfinie, quand les normes ou les circonstances le rendent nécessaire, le groupe utilise fréquemment des calculs de flux de trésorerie futurs actualisés et/ou des valeurs de marché pour des actifs comparables. Les paramètres qui sous-tendent ces calculs doivent faire l'objet d'hypothèses dont l'évolution future peut conduire à revoir significativement les valorisations ultérieures.

La valeur d'utilité des actifs est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur, et systématiquement à chaque clôture annuelle pour les actifs à durée de vie indéfinie.

Lorsque le test de valeur révèle que la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée en compte de résultat.

Lors de ce test, les immobilisations sont regroupées en unités génératrices de trésorerie (UGT). Pour le groupe Rémy Cointreau, la structure des UGT est fondée sur le portefeuille de marques. Chaque marque ou groupe de marques correspond à une UGT dès lors que chacune de ces marques génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par les autres marques ou groupes de marques.

Les tests de valeur consistent à rapprocher la valeur comptable des actifs ou groupe d'actifs de leur valeur actuelle, celle-ci s'entendant comme la plus élevée de la valeur d'usage ou de la valeur vénale diminuée des coûts de sortie éventuels.

La méthode principale pour estimer la valeur d'usage est fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (hors frais financiers) générés par l'utilisation de chaque marque, actif ou groupe d'actifs. Les flux de trésorerie sont estimés sur la base de plans à moyen terme dont la durée est adaptée aux caractéristiques propres à chaque activité. Ainsi, la durée est de 5 ans pour les marques sans processus de vieillissement et de 12 ans pour les marques avec processus de vieillissement ou les marques récemment acquises qui sont l'objet de plans de développement à long terme. La valeur terminale est déterminée par application d'un taux de croissance à l'infini. Les taux d'actualisation sont différenciés et intègrent une prime de risque propre à chaque activité.

Lorsque des transactions récentes ont eu lieu sur des actifs similaires, les multiples constatés sont utilisés pour déterminer leur valeur vénale.

En ce qui concerne les entités opérationnelles pour lesquelles une décision de cession est prise par le groupe, la valeur comptable des actifs concernés est ramenée à leur valeur de marché estimée nette des coûts de cession, si cette dernière est inférieure. Dans le cas où des négociations sont en cours, celle-ci est déterminée par référence à la meilleure estimation pouvant être faite, à la date de clôture, de leur issue.

En M€	Écarts d'acquisition	Marques	Droits de distribution	Autres	Total
Valeur brute au 31 mars 2022	**53,3**	**517,1**	**3,9**	**61,7**	**636,0**
Acquisitions	-	-	-	9,0	9,0
Cessions, mises au rebut	-	-	-	(0,9)	(0,9)
Autres mouvements	-	-	-	0,0	0,0
Écarts de conversion	(0,2)	(0,1)	0,1	(0,2)	(0,4)
Valeur brute au 31 mars 2023	**53,1**	**517,1**	**4,0**	**69,6**	**643,8**
Amortissement et dépréciation cumulés au 31 mars 2022	**21,4**	**61,2**	**3,9**	**37,6**	**124,0**
Dotations	7,5	0,0	-	5,8	13,4
Cessions, mises au rebut	-	-	-	(0,4)	(0,4)
Écarts de conversion	0,1	0,2	0,1	(0,1)	0,3
Amortissement et dépréciation cumulés au 31 mars 2023	**29,1**	**61,4**	**4,0**	**42,9**	**137,4**
Valeur nette au 31 mars 2022	**31,9**	**455,9**	**0,0**	**24,1**	**511,9**
Valeur nette au 31 mars 2023	**24,0**	**455,6**	**0,0**	**26,7**	**506,4**

Dépréciation de l'écart d'acquisition en solde : Westland 26,5 M€, Mount Gay 2,1 M€ et Le Domaine des Hautes Glaces 0,5 M€.
Dépréciation des marques : Metaxa 45,0 M€, Mount Gay 8,2 M€, autres marques secondaires 8,2 M€.

La rubrique « Autres » comprend principalement les logiciels acquis et développés en interne.

Le poste « Écarts d'acquisition », d'une valeur nette de 24,0 millions d'euros au 31 mars 2023, comprend les écarts dégagés lors des acquisitions de Bruichladdich Distillery Company Ltd (septembre 2012), Les Domaines des Hautes Glaces (janvier 2017), The Westland Distillery Company (janvier 2017), Brillet (avril 2020) et Telmont (octobre 2020).

L'écart d'acquisition relatif à Westland a fait l'objet d'une dépréciation totale de sa valeur résiduelle pour 7,5 millions d'euros. Cette charge de dépréciation résulte de l'application des normes comptables en la matière (voir ci-dessous). Le groupe continue d'investir derrière cette marque pleinement représentative des valeurs du groupe : « un terroir, des hommes et du temps ».

Le poste « Marques », d'une valeur nette de 455,6 millions d'euros au 31 mars 2023, comprend :

En M€	Valeur nette comptable	
Marques « historiques » : Rémy Martin et Cointreau	281,8	Ces valeurs proviennent de la comptabilisation de rachat d'intérêts minoritaires et ne représentent donc pas une valorisation exhaustive de ces marques.
Marques acquises d'importance significative : Metaxa, Bruichladdich, Westland, Brillet, Telmont.	170,7	Metaxa, marque acquise en 2000 Bruichladdich (incluant Port Charlotte et Octomore), marques acquises en 2012 Westland, marque acquise en 2017 Brillet et Telmont, marques acquises en 2020
Autres marques acquises d'importance secondaire	3,2	
TOTAL	**455,6**	

Test de dépréciation des marques et autres immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 36, les écarts d'acquisition et les marques qui sont rattachés ou font partie de différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) font l'objet de tests de valorisation annuels en vue de rapprocher leur valeur nette comptable de leur valeur actuelle.

La synthèse des tests réalisés au 31 mars 2023 est la suivante :

UGT	Taux d'actualisation après impôt	Taux de croissance à l'infini	Résultat du test	Sensibilité Taux d'actualisation +100 points de base	Sensibilité Taux de croissance à l'infini -100 points de base
Rémy Martin	7,5%	1,6%	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation
Cointreau	7,5%	1,6%	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation
Metaxa	8,9%	1,8%	Pas de dépréciation	Dépréciation de 11,0 M€	Pas de dépréciation
Bruichladdich	10,3%	2,0%	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation
Westland	9,6%	2,1%	Dépréciation de l'écart d'acquisition de 7,5 M€	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation
Brillet	11,3%	1,6%	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation
Telmont	8,0%	1,9%	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation

NOTE 3 DROITS D'UTILISATION IFRS 16

La norme IFRS 16 « Contrats de location » est d'application obligatoire pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019. Rémy Cointreau avait décidé d'appliquer cette norme par anticipation à compter du 1er avril 2018. La méthode de transition retenue a été la méthode « rétrospective simplifiée » et les mesures simplifiées prévues par la norme ont été mises en œuvre (exclusion des contrats de moins d'un an et exclusion des contrats portant sur des actifs de faible valeur).

Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux marginal d'endettement de chaque entité en vigueur au 1er avril 2018 pour tous les contrats en cours à cette date. Pour les nouveaux contrats de location, le taux en vigueur à la date de début du bail est utilisé. Les taux d'actualisation sont compris entre 1% et 6,5% et sont calculés selon le profil de risque de l'entité et la maturité du contrat retraité. Ils intègrent une composante liée au risque pays.

Les retraitements concernent des contrats de location simple, principalement de bureaux et d'entrepôts. La durée retenue dans la valorisation de ces engagements de loyers s'étend jusqu'en septembre 2034 et correspond à la durée contractuelle, potentiellement étendue si le groupe envisage d'exercer une option de renouvellement.

En application de la norme IFRS 16, les contrats de location sont reconnus en tant que droit d'utilisation des actifs sous-jacents par contrepartie d'une dette représentant la valeur actuelle des loyers futurs. Le droit d'utilisation fait l'objet d'un amortissement tandis que la dette diminue à hauteur des loyers payés au cours de l'exercice. Une charge financière enregistre l'effet de la désactualisation de la dette.

NOTE 3.1 ANALYSE DE LA VARIATION

En M€	Valeur brute	Amortissements	Total
Au 31 mars 2022	**51,0**	**(27,6)**	**23,4**
Nouveaux contrats de location	23,3	-	23,3
Fins de contrat	(8,2)	8,2	-
Amortissements	-	(9,3)	(9,3)
Écarts de conversion	(1,2)	0,4	(0,8)
Au 31 mars 2023	**64,9**	**(28,3)**	**36,6**

La charge de loyer relative aux contrats exclus d'IFRS 16 n'est pas significative.

La forte augmentation des droits d'utilisation de l'exercice est notamment liée à la signature d'un nouveau bail de bureaux aux États-Unis.

NOTE 3.2 DÉTAIL PAR CLASSE D'ACTIF

	Valeur nette comptable		Charge d'amortissement	
En M€	**2023**	2022	**2023**	2022
Bureaux	32,2	20,9	(7,3)	(7,7)
Entrepôts et sites de production	1,0	1,7	(0,8)	(0,9)
Autres	3,4	0,9	(1,2)	(0,5)
TOTAL	**36,6**	**23,4**	**(9,3)**	**(9,0)**

NOTE 4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur brute

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », les valeurs brutes des immobilisations corporelles correspondent à leur coût d'acquisition ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

La valeur des immobilisations n'incorpore aucun frais d'emprunt.

Les subventions d'équipement sont enregistrées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charge dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilité du bien.

Ces immobilisations sont amorties selon le mode et les durées d'utilité décrits ci-dessous.

Amortissement

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition sous déduction d'une éventuelle valeur résiduelle.

Le groupe Rémy Cointreau détient essentiellement des immobilisations destinées à la production qui, étant utilisées jusqu'à la fin de leur vie, n'ont aucune valeur résiduelle significative.

Les durées d'amortissement sont fondées sur les durées d'utilité estimées des différentes catégories d'immobilisations, durées pendant lesquelles il est estimé que ces immobilisations procureront des avantages économiques au groupe.

Constructions, selon les composants	10 à 75 ans
Alambics, fûts, cuves	35 à 50 ans
Installations techniques, matériel et outillage	3 à 15 ans
Matériels informatiques	3 à 5 ans
Autres immobilisations	5 à 10 ans

5

En M€	Terrains	Constructions	Autres	En cours	Total
Valeur brute au 31 mars 2022	**29,5**	**215,5**	**359,0**	**40,9**	**644,9**
Acquisitions	0,4	6,3	24,8	41,4	72,9
Cessions, mises au rebut	(0,3)	(3,2)	(8,9)	-	(12,5)
Autres mouvements	0,3	6,4	7,5	(14,5)	(0,3)
Écarts de conversion	0,1	(0,9)	(0,5)	(0,1)	(1,4)
Valeur brute au 31 mars 2023	**29,9**	**224,0**	**381,9**	**67,7**	**703,5**
Amortissement et dépréciation cumulés au 31 mars 2022	**3,7**	**71,7**	**200,6**	**-**	**276,0**
Dotations	0,5	6,7	18,8	-	25,9
Cessions, mises au rebut	(0,3)	(1,9)	(8,3)	-	(10,5)
Écarts de conversion	(0,0)	(0,0)	(0,2)	-	(0,3)
Amortissement et dépréciation cumulés au 31 mars 2023	**3,8**	**76,5**	**210,8**	**-**	**291,1**
Valeur nette au 31 mars 2022	**25,8**	**143,7**	**158,4**	**40,9**	**368,9**
Valeur nette au 31 mars 2023	**26,1**	**147,5**	**171,1**	**67,7**	**412,5**

Au 31 mars 2023, aucune de ces immobilisations ne fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Ces immobilisations sont libres de tout nantissement.

Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2023, les acquisitions concernent essentiellement des programmes d'investissement importants sur les sites de production de Cognac, Saint-Barthélemy-d'Anjou, Islay, La Barbade, Seattle et St-Jean-d'Hérans.

NOTE 5 PART DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

La part dans les entreprises associées représente des participations dans des sociétés répondant au principe décrit dans la note **1.4**.

En M€	Spirits Platform	Total
Au 31 mars 2022	**1,7**	**1,7**
Dividendes versés	(0,9)	(0,9)
Résultat de la période	0,9	0,9
Écarts de conversion	(0,1)	(0,1)
AU 31 MARS 2023	**1,5**	**1,5**

Le 31 juillet 2015, le groupe Rémy Cointreau a pris une participation de 37% dans le capital de Spirits Platform Pty Ltd pour un montant de 0,7 million d'euros. Spirits Platform Pty Ltd, consolidée par mise en équivalence, assure la distribution du portefeuille de marques Rémy Cointreau sur le marché australien.

Spirits Platform clôture ses comptes au 30 septembre. Son chiffre d'affaires s'élève à 56,6 millions d'euros sur l'exercice Rémy Cointreau au 31 mars 2023 (2022 : 52,9 millions d'euros). Son total d'actif était de 24,7 millions d'euros au 31 mars 2023 (2022 : 22,9 millions d'euros).

Pour l'exercice clos au 31 mars 2023, le groupe Rémy Cointreau a réalisé un chiffre d'affaires de 12,5 millions d'euros avec Spirits Platform (2022 : 12,5 millions d'euros).

NOTE 6 AUTRES ACTIFS FINANCIERS

En M€	2023	2022
Titres de participation non consolidés (note **6.1**)	9,9	15,2
Actif de sous-location IFRS 16 (note **6.2**)	0,5	1,0
Compte de liquidité hors actions Rémy Cointreau (note **6.3**)	-	2,7
Autres (note **6.4**)	5,9	17,1
TOTAL	**16,3**	**36,1**

NOTE 6.1 TITRES DE PARTICIPATION NON CONSOLIDÉS

En M€	% détenu	2023	% détenu	2022
Dynasty Fine Wines Group Ltd (Chine)	27,0%	9,4	27,0%	14,7
Balachoa-Vinhos de Portugal (Portugal)	0,8%	0,5	0,8%	0,5
TOTAL		**9,9**		**15,2**

Ce poste comprend principalement la valorisation de la participation dans le groupe chinois Dynasty Fine Wines, acteur majeur du vin en Chine, coté à la Bourse de Hong Kong. Cette participation est comptabilisée selon la norme IFRS 9, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Compte tenu d'un cours à la clôture de 0,24 dollar de Hong Kong, la participation est valorisée à 9,4 millions d'euros au 31 mars 2023, soit une diminution de 5,3 millions d'euros (diminution de 5,9 millions d'euros hors effet de change) par rapport à l'exercice clos au 31 mars 2022 dont la contrepartie est enregistrée en capitaux propres.

5

NOTE 6.2 ACTIF DE SOUS-LOCATION IFRS 16

Cet actif de sous-location est lié à l'application de la norme IFRS 16 (note **3**) et porte sur un contrat de location de bureaux aux États-Unis.

NOTE 6.3 COMPTE DE LIQUIDITÉ

Depuis l'exercice clos au 31 mars 2006, Rémy Cointreau avait souscrit auprès d'un intermédiaire financier un compte de liquidité. Le groupe Rémy Cointreau a mis fin à ce contrat le 6 janvier 2023 après Bourse.

NOTE 6.4 AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Le poste « Autres » comprend des prêts à des participations non consolidées en intégration globale et des dépôts de garantie relatifs à des baux commerciaux ou à des procédures douanières.

NOTE 7 STOCKS

Les stocks sont comptabilisés comme tels lorsque les risques et avantages ont été transférés au groupe Rémy Cointreau. L'application de ce principe, qui fait partie du cadre conceptuel des IFRS, conduit à reconnaître des stocks physiquement et juridiquement détenus par des tiers. La contrepartie de ces stocks est généralement enregistrée en dettes fournisseurs.

Les stocks sont évalués au plus bas du prix de revient ou de la valeur nette de réalisation.

La majeure partie des stocks détenus par le groupe Rémy Cointreau consiste en des eaux-de-vie (cognac, brandy, rhum, malt scotch whisky) en cours de vieillissement. Ces stocks peuvent être détenus pendant des périodes allant de 3 à plus de 70 ans. Ils restent classés en actifs courants selon les usages de la profession.

La partie de ces stocks provenant des actifs agricoles détenus ou exploités en direct par le groupe est non significative.

Les stocks en cours de vieillissement sont comptabilisés à leur coût de revient, hors frais financiers, ces derniers étant pris en résultat financier pendant la période où ils sont encourus. Le coût de revient est constitué du prix d'achat et des frais accessoires et s'incrémente chaque année par l'imputation des frais directement engagés par le processus de vieillissement ainsi que par la constatation des phénomènes d'évaporation.

Pour évaluer leur valeur de réalisation, il est tenu compte du prix de vente des produits finis qui seraient élaborés avec ces stocks.

Les stocks de produits finis sont évalués au plus bas du prix de revient, déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré, ou de la valeur nette de réalisation.

NOTE 7.1 DÉTAIL PAR TYPE

En M€	2023	2022
Matières premières	55,4	59,1
Vins et eaux-de-vie en cours de vieillissement [1]	1 572,1	1 400,5
Marchandises et produits finis	192,9	160,8
Valeur brute	**1 820,4**	**1 620,5**
Provision pour dépréciation	(4,6)	(5,0)
Valeur nette	**1 815,8**	**1 615,5**

(1) Dont stocks Alliance Fine Champagne (mars 2023 : 359,7 M€, mars 2022 : 343,9 M€).

Au 31 mars 2023, des stocks d'eaux-de-vie font l'objet de *warrants* agricoles pour 55,0 millions d'euros (2022 : 60,0 millions d'euros).

NOTE 7.2 ANALYSE DE LA VARIATION

En M€	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Solde au 31 mars 2022	**1 620,5**	**(5,0)**	**1 615,5**
Mouvements	202,8	0,4	203,1
Écarts de conversion	(2,8)	0,0	(2,8)
Solde au 31 mars 2023	**1 820,4**	**(4,6)**	**1 815,8**

NOTE 8 CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES D'EXPLOITATION

Les créances commerciales, dont la maturité est généralement inférieure à 3 mois, sont comptabilisées à leur valeur nominale.

En M€	2023	2022
Créances clients	138,8	123,8
Créances fiscales et sociales (hors impôts sur le résultat)	35,3	43,4
Charges diverses payées d'avance	15,7	14,8
Avances versées	73,3	65,6
Autres créances	5,5	5,9
TOTAL	**268,7**	**253,6**
Dont provision pour créances douteuses	(0,4)	(0,4)

Au 31 mars 2023, la valeur des créances clients en fonction de leur échéance s'analyse comme suit :

			Échues	
En M€	Total	Non échues	Moins de 3 mois	Plus de 3 mois
Valeur brute des créances	**139,2**	**136,5**	**2,5**	**0,2**

Le groupe est engagé dans des programmes de *factoring* en Europe, aux États-Unis et en Asie Pacifique (hors Chine) avec des sociétés spécialisées, filiales de banques de premier plan.

Ces programmes permettent au groupe de transférer au *factor* la totalité des risques de crédit et de portage liés aux créances de certains clients dans la limite d'un plafond de crédit. Ces programmes respectent les conditions posées par la norme IFRS 9 permettant ainsi au groupe de déconsolider ces créances dès leur transfert au *factor*.

Les programmes de *factoring* ont permis une accélération des encaissements clients à hauteur de 81,2 millions d'euros au 31 mars 2023 (2022 : 14,7 millions d'euros).

5

NOTE 9 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Ce poste comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme qui sont considérés comme liquides, convertibles en un montant de trésorerie connu et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur au regard des critères prévus par IAS 7.

En M€	2023	2022
Dépôts court terme	1,0	0,2
Banque	72,7	116,2
TOTAL	**73,7**	**116,3**

NOTE 10 CAPITAUX PROPRES

NOTE 10.1 CAPITAL SOCIAL, PRIMES D'ÉMISSION ET ACTIONS AUTODÉTENUES

	Nombre d'actions	Actions autodétenues	Nombre total d'actions	Capital social	Primes d'émission	Actions autodétenues
Au 31 mars 2022	**51 152 502**	**(414 118)**	**50 738 384**	**81,8**	**857,4**	**(58,7)**
Plan de rachat d'actions	-	(1 000 000)	(1 000 000)	-	-	(164,5)
Réduction de capital	(1 000 000)	1 000 000	-	(1,6)	(162,9)	164,5
Paiement partiel du dividende en actions	223 147	-	223 147	0,4	34,4	-
Variation du compte de liquidité	-	17 417	17 417	-	-	3,0
Plan d'actionnariat salarié	12 054	-	12 054	0,0	1,8	-
Attribution du plan d'actions gratuites 2019	-	48 762	48 762	-	-	4,8
Conversion OCEANE	397 993	-	397 993	0,6	42,9	-
AU 31 MARS 2023	**50 785 696**	**(347 939)**	**50 437 757**	**81,3**	**773,6**	**(50,9)**

Capital social et primes d'émission

Le capital social au 31 mars 2023 est composé de 50 785 696 actions d'une valeur nominale de 1,60 euro.

PLAN DE RACHAT D'ACTIONS

En application des 18e et 19e résolutions de l'assemblée générale mixte du 21 juillet 2022, le conseil d'administration de Rémy Cointreau avait décidé d'autoriser le directeur général de la société à mettre en œuvre un programme de rachat de ses propres actions. Ce programme portait sur un nombre maximal de 1 million d'actions aux conditions de prix autorisées par l'assemblée générale.

Le programme de rachat était destiné à permettre la réalisation des opérations suivantes, par ordre décroissant de priorité :

(i) réduire le capital social par annulation d'actions propres ;

(ii) utiliser tout ou partie des actions acquises pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, d'apport, de fusion et de scission ;

(iii) satisfaire aux obligations découlant des programmes d'attribution gratuite d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées ;

(iv) satisfaire aux obligations découlant de valeurs mobilières donnant accès au capital social.

Ce programme a entièrement été achevé le 19 décembre 2022.

Entre le 8 septembre 2022 et le 19 décembre 2022, la société a acquis, dans le cadre de ce programme, 1 million d'actions propres (représentant 1,93% du capital social), pour un prix moyen de 164,53 euros, soit un prix d'achat global de 164,5 millions d'euros.

PLAN D'ACTIONNARIAT SALARIÉ

Rémy Cointreau a annoncé, le 22 août 2022, le lancement de son premier plan d'actionnariat salarié à l'international. Un salarié éligible sur deux a souscrit à cette opération donnant lieu à l'émission de 12 054 actions nouvelles le 27 octobre 2022, soit une augmentation de capital de 1,8 million d'euros.

CONVERSION OCEANE

Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2023, 393 667 OCEANE ont fait l'objet d'une demande de conversion en actions Rémy Cointreau portant à 73,7% le montant total des OCEANE converties à date. Compte tenu du ratio de conversion, 397 993 actions ont ainsi été créées. L'opération s'est traduite par un impact de 42,9 millions d'euros dans les capitaux propres consolidés.

Actions autodétenues

Actions autodétenues : les actions Rémy Cointreau détenues par le groupe sont comptabilisées en déduction des capitaux propres consolidés pour leur coût d'acquisition. Ces actions sont généralement détenues dans le but de servir des plans d'attribution gratuite d'actions ou dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Au 31 mars 2023, Rémy Cointreau détient 347 939 de ses propres actions destinées à couvrir des plans d'attribution gratuite en cours ou futurs.

NOTE 10.2 NOMBRE D'ACTIONS RETENUES DANS LE CALCUL DU RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action simple est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice après déduction du nombre moyen d'actions autodétenues sur la période.

Le résultat par action dilué est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice après déduction du nombre moyen d'actions autodétenues sur la période et majoré du nombre moyen pondéré d'actions qui résulterait du dénouement des plans d'actions gratuites en cours à la date de clôture ainsi que de la conversion potentielle des obligations convertibles (OCEANE). Ces calculs suivent les règles de la norme IAS 33.

Dans le cas où le résultat par action dilué est supérieur au résultat par action simple, le résultat par action dilué est ramené au niveau du résultat par action simple.

	2023	2022
Nombre moyen d'actions simple :		
Nombre moyen d'actions	51 340 129	51 114 281
Nombre moyen d'actions autodétenues	(619 793)	(675 271)
TOTAL PRIS EN COMPTE POUR LE RÉSULTAT PAR ACTION SIMPLE	**50 720 336**	**50 439 010**
Nombre moyen d'actions dilué :		
Nombre moyen d'actions simples	50 720 336	50 439 010
Effet de dilution des plans d'actions gratuites	215 986	229 899
Effet de dilution sur OCEANE	664 765	1 058 191
TOTAL PRIS EN COMPTE POUR LE RÉSULTAT PAR ACTION DILUÉ	**51 601 087**	**51 727 100**

NOTE 10.3 PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS

5

Date d'attribution [1]	Plan n°	Période d'acquisition	Droits attribués à l'origine	Valeur du droit à la date d'attribution	Droits caduques	Droits attribués à l'issue de la période d'acquisition	Droits en vie au 31 mars 2023
17 janvier 2019	2019	4 ans	57 450	101,00	14 875	48 762	-
24 novembre 2020	2020	3 ans	42 479	153,00	9 368	-	33 111
14 janvier 2021	2021	4 ans	39 602	149,20	5 590	-	34 012
31 mars 2021	2021/2025	4,25 ans	72 500	159,40	16 950	-	55 550
31 mars 2021	2021/2030	9,25 ans	72 500	159,40	20 750	-	51 750
13 janvier 2022	2022	4 ans	35 310	199,20	2 420	-	32 890
12 janvier 2023	2023	4 ans	40 913	167,00	330	-	40 583
TOTAL			**360 754**		**70 283**	**48 762**	**247 896**

(1) La date d'attribution correspond à la date du conseil d'administration ayant décidé l'attribution de ces plans.

Tous les plans sont des plans indexés (AGAI). Les actions remises aux bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition seront conditionnées à leur présence et leur nombre dépendra de l'atteinte de critères externes et/ou internes à l'entreprise.

Plan 2019 : ce plan est venu à échéance le 17 janvier 2023. Il restait alors 42 575 droits en vie qui ont tous été attribués ainsi que 6 187 actions supplémentaires liées au dépassement des hypothèses de performance, soit au total 48 762 titres attribués. Selon le règlement de ce plan, le nombre d'actions effectivement acquises était calculé pour 50% en fonction de la progression de la performance globale du titre Rémy Cointreau (TSR – *Total Shareholder Return)* mesurée au terme de la période d'acquisition par rapport à un panel de 10 sociétés du secteur du luxe et/ou des spiritueux et 50% en fonction du niveau d'atteinte de valeurs cibles définies pour le résultat opérationnel courant des exercices 2019/2020 à 2022/2023. Le taux d'atteinte des critères de performance a atteint 114,5%. Ce plan a été intégralement servi par remise d'actions détenues par Rémy Cointreau.

Plan 2020 : 50% du nombre maximum d'actions sera attribué si la performance du résultat opérationnel courant a atteint l'objectif fixé (valeurs cibles définies pour les exercices 2019/2020 à 2022/2023). 50% du nombre maximum d'actions sera attribué si l'objectif d'émission de CO_2 de Rémy Cointreau calculé selon les *scopes* 1 et 2 du GHG *(Green House Gas Protocol)*, prenant en compte le scénario de 1,5 °C, atteint l'objectif fixé. À la date de clôture, il a été considéré que ce plan serait intégralement servi par remise d'actions détenues par Rémy Cointreau.

Plan 2021 : 50% du nombre maximum d'actions sera attribué si la performance du résultat opérationnel courant a atteint l'objectif fixé (valeurs cibles définies pour les exercices 2020/2021 à 2023/2024). 50% du nombre maximum d'actions sera attribué si l'objectif d'émission de CO_2 de Rémy Cointreau calculé selon les *scopes* 1 et 2 du GHG *(Green House Gas Protocol)*, prenant en compte le scénario de 1,5 °C, atteint l'objectif fixé. À la date de clôture, il a été considéré que ce plan serait intégralement servi par remise d'actions détenues par Rémy Cointreau.

Plan 2021/2025 : 50% du nombre maximum d'actions sera attribué si la performance du résultat opérationnel courant a atteint l'objectif fixé pour l'exercice 2024/2025. 50% du nombre maximum d'actions sera attribué si la performance de marge brute a atteint l'objectif fixé pour l'exercice 2024/2025. À la date de clôture, il a été considéré que ce plan serait intégralement servi par remise d'actions détenues par Rémy Cointreau.

Plan 2021/2030 : 33% du nombre maximum d'actions sera attribué si la performance du résultat opérationnel courant a atteint l'objectif fixé pour l'exercice 2029/2030. 33% du nombre maximum d'actions sera attribué si la performance de marge brute a atteint l'objectif fixé pour l'exercice 2029/2030. 33% du nombre maximum d'actions sera attribué si l'objectif de pourcentage de réduction en intensité d'émission de CO_2 de Rémy Cointreau calculé selon les *scopes* 1, 2 et 3 du GHG *(Green House Gas Protocol)* en application des scénario « scenario WB2C » et « scénario 1,5 °C », a atteint l'objectif fixé pour l'exercice 2029/2030. À la date de clôture, il a été considéré que ce plan serait intégralement servi par remise d'actions détenues par Rémy Cointreau.

Plan 2022 : 50% du nombre maximum d'actions sera attribué si la performance du résultat opérationnel courant a atteint l'objectif fixé (valeurs cibles définies pour les exercices 2021/2022 à 2024/2025). 50% du nombre maximum d'actions sera attribué si l'objectif d'émission de CO_2 de Rémy Cointreau calculé selon les *scopes* 1 et 2 du GHG *(Green House Gas Protocol)*, prenant en compte le scénario de 1,5 °C, atteint l'objectif fixé pour l'exercice 2024/2025. À la date de clôture, il a été considéré que ce plan serait intégralement servi par remise d'actions détenues par Rémy Cointreau.

Plan 2023 : 50% du nombre maximum d'actions sera attribué si la performance du résultat opérationnel courant a atteint l'objectif fixé (valeurs cibles définies pour les exercices 2022/2023 à 2025/2026). 50% du nombre maximum d'actions sera attribué, si l'objectif de réduction d'émission de CO_2/bouteille standard de l'exercice fiscal 2025/2026 compris entre -14% et -16% CO_2 équivalent par rapport à l'exercice fiscal 2020/2021, est atteint. Cet objectif intègre l'ensemble du bilan carbone du groupe (*scopes* 1, 2 et 3) selon le *GHG Protocol* et est mesuré par un cabinet indépendant. À la date de clôture, il a été considéré que ce plan serait intégralement servi par remise d'actions détenues par Rémy Cointreau.

Calcul de la charge de l'exercice

En application d'IFRS 2, une charge représentative de l'avantage accordé aux bénéficiaires de ces plans est enregistrée en résultat opérationnel, répartie sur la période d'acquisition des droits.

La juste valeur des droits attribués a été calculée par des actuaires indépendants.

En M€	Juste valeur du droit *(en €)*	Valeur totale	Charge 2023
Plan 2019	82,58	4,0	0,9
Plan 2020	147,68	5,5	1,8
Plan 2021	143,87	5,5	1,4
Plan 2021/2025	151,63	8,4	2,0
Plan 2021/2030	138,98	7,2	0,8
Plan 2022	191,31	7,1	1,8
Plan 2023	156,35	6,3	0,3
TOTAL		**44,1**	**9,0**

NOTE 10.4 DIVIDENDES

L'assemblée générale des actionnaires du 21 juillet 2022 a approuvé le versement d'un dividende ordinaire en numéraire de 1,85 euro par action au titre de l'exercice clos au 31 mars 2022. Elle a également approuvé le versement d'un dividende exceptionnel de 1,00 euro par action avec une option de paiement en numéraire ou en actions. Cette opération s'est traduite par la création de 223 147 actions nouvelles d'une part et par le paiement en octobre 2022 d'un dividende en numéraire de 111,0 millions d'euros.

NOTE 10.5 PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Le montant des capitaux propres relatifs aux participations ne donnant pas le contrôle s'élève à 0,7 million d'euros (mars 2022 : 1,0 million d'euros) et correspond principalement aux minoritaires de la société Mount Gay Distilleries Ltd.

NOTE 11 DETTE FINANCIÈRE

Les ressources financières sont enregistrées à leur valeur nominale, nette des frais encourus lors de leur mise en place qui sont comptabilisés en résultat financier selon un calcul actuariel (méthode du taux d'intérêt effectif), sauf pour ceux liés au crédit syndiqué qui sont amortis linéairement sur la durée du contrat.

NOTE 11.1 DETTE FINANCIÈRE NETTE

DETTE FINANCIÈRE NETTE

	2023			2022		
En M€	Long terme	Court terme	Total	Long terme	Court terme	Total
Dette financière brute	325,1	285,3	610,4	363,9	105,7	469,6
Trésorerie et équivalents (note **9**)	-	(73,7)	(73,7)	-	(116,3)	(116,3)
DETTE FINANCIÈRE NETTE	**325,1**	**211,6**	**536,6**	**363,9**	**(10,6)**	**353,3**

LA VARIATION DE LA DETTE FINANCIÈRE NETTE AU COURS DE L'EXERCICE S'ANALYSE AINSI :

	2022	Variation de la trésorerie	Effet des variations de change	Variation IFRS 16	Opération sur minoritaires Telmont	Amort. frais d'émission et prime	Conversion OCEANE	Amort. composante Equity OCEANE	2023
Dette financière à plus de 1 an	363,9	(5,0)	(0,8)	12,4	(4,1)	0,6	(42,9)	0,9	325,1
Dette financière à moins de 1 an	105,7	179,7	(0,9)	0,9	-	-	-	-	285,3
DETTE FINANCIÈRE BRUTE	**469,6**	**174,7**	**(1,7)**	**13,3**	**(4,1)**	**0,6**	**(42,9)**	**0,9**	**610,4**
Trésorerie et équivalents	(116,3)	42,4	0,2	-	-	-	-	-	(73,7)
DETTE FINANCIÈRE NETTE	**353,3**	**217,0**	**(1,5)**	**13,3**	**(4,1)**	**0,6**	**(42,9)**	**0,9**	**536,6**

NOTE 11.2 DETTE FINANCIÈRE BRUTE PAR NATURE

	2023			2022		
En M€	Long terme	Court terme	Total	Long terme	Court terme	Total
Placement privé obligataire	79,9	-	79,9	79,9	-	79,9
Emprunt obligataire convertible (OCEANE)	71,7	-	71,7	113,5	-	113,5
Tirages sur crédit syndiqué	60,0	-	60,0	-	-	-
Frais de mise en place du crédit syndiqué	(0,2)	-	(0,2)	(0,3)	-	(0,3)
Emprunt bancaire	79,9	-	79,9	79,9	-	79,9
Compte courant d'associé	-	-	-	-	-	-
Autres dettes financières et découverts	-	0,1	0,1	-	-	-
Intérêts courus non échus	-	0,5	0,5	-	0,5	0,5
Total Rémy Cointreau SA	**291,4**	**0,6**	**292,0**	**273,1**	**0,5**	**273,6**
Emprunt obligataire	-	64,9	64,9	64,7	-	64,7
Autres dettes financières et découverts	0,1	152,2	152,3	0,1	44,4	44,5
Engagements d'achat de titres de minoritaires	4,9	-	4,9	9,0	-	9,0
Intérêts courus non échus	-	2,9	2,9	-	1,7	1,7
Dette financière entités *ad hoc*	-	55,1	55,1	-	50,3	50,3
Dette de loyers IFRS 16 (note **3**)	28,6	9,7	38,3	17,0	8,8	25,8
Total filiales	**33,6**	**284,7**	**318,4**	**90,9**	**105,2**	**196,1**
DETTE FINANCIÈRE BRUTE	**325,1**	**285,3**	**610,4**	**363,9**	**105,7**	**469,6**

Le montant total des ressources confirmées disponibles ainsi que leur taux d'utilisation est détaillé dans la note sur le risque de liquidité (note **14.6**).

NOTE 11.3 DETTE FINANCIÈRE BRUTE PAR MATURITÉ

En M€	2023	2022
Inférieure à 1 an	285,3	105,7
De 1 à 5 ans	228,9	273,0
Supérieure à 5 ans	96,2	90,9
TOTAL	**610,4**	**469,6**

NOTE 11.4 DETTE FINANCIÈRE BRUTE PAR TYPE DE TAUX

	2023			2022		
En M€	Long terme	Court terme	Total	Long terme	Court terme	Total
Taux fixe	265,3	129,7	394,9	364,2	59,1	423,3
Taux variable	59,8	152,3	212,1	(0,3)	44,4	44,1
Intérêts courus non échus	-	3,4	3,4	-	2,2	2,2
DETTE FINANCIÈRE BRUTE	**325,1**	**285,3**	**610,4**	**363,9**	**105,7**	**469,6**

NOTE 11.5 DETTE FINANCIÈRE BRUTE PAR DEVISE

	2023			2022		
En M€	Long terme	Court terme	Total	Long terme	Court terme	Total
Euro	305,3	277,9	583,2	357,1	99,4	456,6
Dollar US	16,3	3,8	20,0	3,1	3,2	6,3
Yuan chinois	2,1	2,8	4,9	2,1	1,9	4,0
Dollar Hong Kong	0,2	0,1	0,3	0,3	0,1	0,4
Autres	1,3	0,6	2,0	1,3	1,1	2,4
DETTE FINANCIÈRE BRUTE	**325,1**	**285,3**	**610,4**	**363,9**	**105,7**	**469,6**

NOTE 11.6 EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Placement privé obligataire

Rémy Cointreau a émis, le 27 février 2015, un emprunt obligataire de 80,0 millions d'euros, sous forme d'un placement privé, auprès d'un *leader* européen de l'assurance. Ces obligations, qui ont une échéance de 10 ans, portent intérêt à un taux nominal annuel de 2,945%. Au 31 mars 2023, la dette correspondante s'élève à 79,9 millions d'euros après prise en compte des frais d'émission pour 0,1 million d'euros.

Ce contrat n'est assorti d'aucune sûreté. La disponibilité des fonds est conditionnée au respect du ratio A (voir Crédit syndiqué) à un niveau inférieur à 3,5 à chaque clôture semestrielle pendant la durée du contrat.

Emprunt obligataire convertible (OCEANE)

Rémy Cointreau a émis le 7 septembre 2016 un placement privé auprès d'investisseurs institutionnels, d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes (les « OCEANE ») à échéance du 7 septembre 2026 pour un montant nominal de 275,0 millions d'euros, soit 2 484 191 OCEANE d'une valeur nominale unitaire de 110,70 euros.

Les OCEANE portent intérêt à un taux nominal annuel de 0,125%, à terme échu le 7 septembre de chaque année.

À la date d'émission, la valeur nominale unitaire des OCEANE a fait ressortir une prime d'émission de 40% par rapport au cours de référence de l'action de la société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris. En application du *split accounting* requis par la norme IAS 32, l'OCEANE a été initialement enregistrée pour 250,1 millions d'euros en dettes financières et 24,9 millions d'euros en capitaux propres.

Les porteurs d'OCEANE disposent d'un droit à l'attribution d'actions nouvelles et/ou existantes de Rémy Cointreau, à raison d'un ratio de conversion initial d'une action pour une OCEANE. Conformément aux termes et conditions de l'OCEANE, ce ratio a été subséquemment ajusté. Au 31 mars 2023, il était de 1,018 action pour une obligation. Ce droit à l'attribution d'actions est exerçable à partir du 7 septembre 2023, ou en cas d'atteinte d'une condition de conversion anticipée.

Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2023, 393 667 obligations en circulation ont fait l'objet d'une demande de conversion en actions Rémy Cointreau portant à 73,7% le montant total des OCEANE converties à date. Compte tenu du ratio de conversion, 397 993 actions ont ainsi été créées. L'opération s'est traduite par un impact de 42,9 millions d'euros dans les capitaux propres consolidés.

Au 31 mars 2023, le solde des OCEANE s'élève à 653 011 obligations, soit une valeur nominale de 72,3 millions d'euros.

Emprunt obligataire de 65 millions d'euros de nominal

Financière Rémy Cointreau SA/NV a émis, le 13 août 2013, un emprunt obligataire d'un montant de 65 millions d'euros et d'une durée de 10 ans, avec la garantie de Rémy Cointreau SA. Au 31 mars 2023, cet emprunt s'élève à 64,9 millions d'euros après prise en compte de -0,1 million d'euros de prime et de frais d'émission.

Les obligations, d'une valeur nominale unitaire de 250 000 euros, ont été émises à 97,977% de leur valeur nominale (prime d'émission de 2,023%) et portent intérêt à un taux nominal annuel de 4%. Elles seront remboursables au pair à l'échéance (13 août 2023).

Compte tenu de la prime et des frais d'émission, le produit net résultant de cette émission s'est élevé à 63,2 millions d'euros, soit un taux d'intérêt effectif de 4,35%.

Cet emprunt n'est assorti d'aucune sûreté.

NOTE 11.7 CRÉDIT SYNDIQUÉ

Le 2 juillet 2018, Rémy Cointreau a signé avec un *pool* de groupes bancaires un crédit syndiqué de 100 millions d'euros dont l'échéance est désormais le 2 juillet 2025.

Les tirages portent intérêt à EURIBOR plus une marge allant de 35 bps à 125 bps en fonction du niveau d'endettement du groupe.

La disponibilité de ce crédit est conditionnée par le respect d'un ratio « Endettement net moyen/EBITDA » (ratio A) inférieur ou égal à 4,0 au 30 septembre et au 31 mars de chaque année jusqu'à l'échéance. Au 31 mars 2023, le ratio A s'élève à 0,84 (septembre 2022 : 0,65 ; mars 2022 : 0,79).

NOTE 11.8 AUTRES EMPRUNTS

Contrat de prêt bilatéral

Rémy Cointreau a signé le 4 novembre 2021 un contrat de prêt bilatéral de 80 millions d'euros. Ce prêt d'une durée de 7 ans, remboursable *in fine*, porte intérêt à un taux nominal annuel de 0,60%, payable annuellement à terme échu le 10 novembre de chaque année.

La disponibilité de ce crédit est conditionnée au respect du ratio A (voir Crédit syndiqué) à un niveau inférieur ou égal à 4 au 30 septembre et au 31 mars de chaque exercice jusqu'à l'échéance.

Ligne de crédit bilatérale

La Financière Rémy Cointreau a obtenu le 28 janvier 2022 une ligne de crédit confirmée bilatérale de 40 millions d'euros dont l'échéance est désormais le 31 mars 2024.

Les tirages portent intérêt à €STR plus une marge de 30 bps.

Ce crédit n'est assorti d'aucune sûreté.

NOTE 11.9 ENGAGEMENTS D'ACHAT DE TITRES DE MINORITAIRES

Dans le cadre de l'acquisition de la société Telmont puis d'une augmentation de capital réalisée en février 2023, le groupe Rémy Cointreau a octroyé aux actionnaires minoritaires une promesse d'achat sur leurs titres selon différentes conditions non exerçables avant juillet 2026. La dette relative à ces engagements est évaluée à 4,9 millions d'euros au 31 mars 2023.

NOTE 12 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

La comptabilisation des provisions, destinées généralement à couvrir le paiement d'indemnités dans le cas de litiges avec des tiers, implique que la direction du groupe estime le degré de probabilité associé à ce risque ainsi que l'issue des négociations, transactions ou procédures légales qui sont ou seraient entreprises avec les tiers concernés.

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée dès lors que le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est hautement probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Dans le cas de provisions passées au titre de restructurations, la prise en compte n'a lieu que lorsque la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision correspond à la valeur actuelle des dépenses attendues que la société pense nécessaire pour éteindre l'obligation. En pratique, lorsque la date attendue du dénouement de l'obligation est supérieure à 12 mois, le montant de la provision fait l'objet d'un calcul actualisé dont les effets sont enregistrés en résultat financier.

NOTE 12.1 VARIATIONS

En M€	Restructuration	Risque douanier	Litiges	Total
Au 31 mars 2022	**1,0**	**13,6**	**6,6**	**21,1**
Dotations	(0,9)	-	3,6	2,7
Utilisations	-	(5,9)	(5,0)	(10,9)
Reprises sans objet	-	(7,7)	(0,1)	(7,8)
Écarts de conversion	-	-	(0,0)	(0,0)
Au 31 mars 2023	**0,1**	**-**	**5,0**	**5,1**

Le poste « Provisions pour risques et charges » comprend principalement des provisions constituées au titre de litiges sociaux et commerciaux ainsi qu'une provision pour risques douaniers internationaux portant sur des périodes antérieures.

NOTE 12.2 ÉCHÉANCES

Ces provisions couvrent des charges probables dont les échéances sont les suivantes :

En M€	2023	2022
Provisions à long terme (ou échéance non connue)	1,1	3,3
Provisions à court terme	4,0	17,9
TOTAL	**5,1**	**21,1**

NOTE 13 FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES D'EXPLOITATION

Les dettes commerciales, dont la maturité est généralement inférieure à 3 mois, sont comptabilisées à leur valeur nominale.

En M€	2023	2022
Fournisseurs d'eaux-de-vie	296,6	271,7
Autres fournisseurs	312,6	300,3
Avances clients	3,3	3,5
Dettes sociales et fiscales (hors impôts sur le résultat)	80,1	71,0
Droits d'accise à payer	1,4	6,0
Produits divers d'avance	1,5	1,4
Autres dettes	22,0	29,4
TOTAL	**717,5**	**683,3**

NOTE 14 INSTRUMENTS FINANCIERS ET RISQUES DE MARCHÉ

La valorisation des instruments financiers dérivés détenus de manière courante par le groupe, majoritairement de nature optionnelle, est effectuée selon les méthodes en vigueur sur les marchés financiers. Il est cependant rappelé que les valorisations sont faites par rapport aux données de marché à la date de clôture. L'évolution constante des marchés financiers est susceptible de faire rapidement varier ces valeurs.

L'évaluation des actifs et passifs financiers est réalisée conformément à la norme IFRS 9 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

Le groupe utilise couramment des instruments financiers dérivés dans le cadre de sa politique de couverture du risque de change et du risque de taux d'intérêt. Le groupe a mis en œuvre les procédures et la documentation nécessaires pour justifier la mise en œuvre d'une comptabilisation de couverture au sens d'IFRS 9.

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de marché à la date de clôture. Les valeurs de marché sont calculées par un modèle de valorisation externe, et comparées avec celles obtenues des contreparties bancaires. Les variations de valeur des instruments dérivés sur les cours de change sont enregistrées selon les modalités précisées en note **1.6**. La variation de valeur des instruments de couverture du risque de taux (principalement des achats de *caps* et des *swaps* de taux d'intérêt) est enregistrée en capitaux propres recyclables pour la variation de valeur intrinsèque des instruments qualifiés de couverture, dès lors que ces instruments optionnels sont actifs, en résultat financier pour toute variation de juste valeur résiduelle des instruments qualifiés de couverture et pour la variation de juste valeur des instruments non qualifiés de couverture.

NOTE 14.1 VENTILATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CATÉGORIE

Les tableaux ci-dessous présentent les instruments financiers au bilan selon les catégories d'évaluation définies par la norme IFRS 9.

AU 31 MARS 2023

En M€	Notes	Valeur au bilan	Prêts et créances ou dettes au coût amorti	Juste valeur par le biais du compte de résultat [1]	Juste valeur par OCI
Actifs financiers non courants	6	16,3	6,3	-	9,9
Instruments financiers dérivés	14	19,0	-	0,3	18,7
Trésorerie et équivalents	9	73,7	-	73,7	-
ACTIFS		**109,0**	**6,3**	**74,0**	**28,6**
Dette financière à long terme	11	325,1	325,1	-	-
Dette financière à court terme et intérêts courus	11	285,3	285,3	-	-
Instruments financiers dérivés	14	5,5	-	0,1	5,4
PASSIFS		**615,9**	**610,4**	**0,1**	**5,4**

(1) Ces instruments financiers sont rattachés à la sous-catégorie « Détenus à des fins de transaction » (Trading).

AU 31 MARS 2022

En M€	Notes	Valeur au bilan	Prêts et créances ou dettes au coût amorti	Juste valeur par le biais du compte de résultat [1]	Juste valeur par OCI
Actifs financiers non courants	6	36,1	18,2	2,7	15,2
Instruments financiers dérivés	14	3,8	-	0,2	3,6
Trésorerie et équivalents	9	116,3	-	116,3	-
ACTIFS		**156,3**	**18,2**	**119,3**	**18,8**
Dette financière à long terme	11	363,9	363,9	-	-
Dette financière à court terme et intérêts courus	11	105,7	105,7	-	-
Instruments financiers dérivés	14	13,7	-	0,6	13,1
PASSIFS		**483,4**	**469,6**	**0,6**	**13,1**

(1) Ces instruments financiers sont rattachés à la sous-catégorie « détenus à des fins de transaction » (Trading).

NOTE 14.2 POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES DE MARCHÉ

Le groupe utilise des instruments financiers dans le cadre de sa gestion du risque de taux et du risque de change. La politique de gestion des risques de marché s'effectue dans le cadre de règles prudentielles approuvées par le conseil d'administration. En particulier, les ventes d'instruments optionnels sont limitées à des stratégies de tunnels ou à des reventes d'instruments achetés antérieurement faisant l'objet d'autorisation au cas par cas.

L'ensemble des opérations de couverture est passé avec des banques internationales de premier plan.

S'agissant du risque de change, le groupe s'attache à couvrir son exposition commerciale nette budgétaire sur un horizon maximum de 36 mois glissants. Cette gestion se fait par la souscription de contrats de couverture de change de type ferme ou optionnel dans le respect du cadre fixé par le conseil d'administration.

Le groupe ne couvre pas le risque de change lié à la conversion en euros des états financiers des sociétés dont la devise n'est pas l'euro.

La politique de couverture du groupe ne permet de couvrir que le risque de change à court terme. Elle ne peut prétendre mettre le groupe à l'abri des effets économiques des tendances monétaires longues sur le chiffre d'affaires et les marges du groupe.

NOTE 14.3 VENTILATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS (TAUX D'INTÉRÊT ET TAUX DE CHANGE)

En M€	2023	2022
Actif		
Instruments dérivés sur taux d'intérêt	-	-
Instruments dérivés sur taux de change	19,0	3,8
TOTAL	**19,0**	**3,8**
Passif		
Instruments dérivés sur taux d'intérêt	-	-
Instruments dérivés sur taux de change	5,5	13,7
TOTAL	**5,5**	**13,7**

NOTE 14.4 INSTRUMENTS DÉRIVÉS SUR TAUX D'INTÉRÊT

Au 31 mars 2023, le groupe n'a pas d'instruments financiers dérivés sur taux d'intérêt en portefeuille.

NOTE 14.5 INSTRUMENTS DÉRIVÉS SUR TAUX DE CHANGE

Pour la couverture des flux commerciaux, le groupe utilise des instruments optionnels et à terme. Les flux commerciaux de l'exercice qui ne sont pas encore encaissés à la date de clôture sont couverts par des *swaps* cambistes.

Par ailleurs, Rémy Cointreau SA, qui centralise le financement du groupe, et sa filiale Financière Rémy Cointreau effectuent des prêts ou emprunts intra-groupe libellés dans la devise de la contrepartie. Le groupe adosse de manière parfaite des *swaps* de devises à ces prêts ou emprunts. Ces opérations ont une durée de 1 mois à 1 an.

VENTILATION DES INSTRUMENTS LIÉS À LA COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE EN PORTEFEUILLE AU 31 MARS 2023

En M€	Nominal [1]	Valeur initiale	Valeur de marché	dont FVH [2]	dont CFH [2]	dont *Trading* [2]
Options de vente et tunnels optionnels						
Vendeur USD (*vs* EUR)	211,7	-	5,0	-	5,0	-
Autres devises (*vs* EUR)	99,4	-	2,2	-	2,2	-
	311,1	**-**	**7,2**	**-**	**7,2**	**-**
Ventes à terme						
Vendeur USD (*vs* EUR)	276,1	-	3,6	-	3,6	-
Autres devises (*vs* EUR)	105,5	-	2,4	-	2,4	-
	381,6	**-**	**6,1**	**-**	**6,1**	**-**
***Swaps* cambistes (vendeurs) acheteurs sur flux commerciaux [3]**						
Vendeur USD (*vs* EUR)	(65,2)	-	0,2	-	-	0,2
Autres devises (*vs* EUR)	(4,0)	-	(0,1)	-	-	(0,1)
	(69,2)	**-**	**0,1**	**-**	**-**	**0,1**
***Swap* de devises – achat (vente) sur activités de financement [3]**						
Vendeur USD (*vs* EUR)	(1,7)	-	0,0	-	-	0,0
Autres devises (*vs* EUR)	(65,2)	-	0,0	-	-	0,0
	(66,9)	**-**	**0,1**	**-**	**-**	**0,1**
TOTAL	**556,5**	**-**	**13,5**	**-**	**13,3**	**0,2**

(1) Nominal en devises converti au cours de clôture.
(2) Fair Value Hedge : couverture de juste valeur ; Cash Flow Hedge : couverture des flux de trésorerie futurs ; Trading : détenu à des fins de transaction.
(3) Écart entre le cours de clôture et le cours à terme.

5

VENTILATION DES INSTRUMENTS LIÉS À LA COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE EN PORTEFEUILLE AU 31 MARS 2022

En M€	Nominal [1]	Valeur initiale	Valeur de marché	dont CFH [2]	dont *Trading* [2]
Options de vente et tunnels optionnels					
Vendeur USD (*vs* EUR)	216,2	-	0,9	0,9	-
Autres devises (*vs* EUR)	98,1	-	0,4	0,4	-
	314,3	**-**	**1,3**	**1,3**	**-**
Ventes à terme					
Vendeur USD (*vs* EUR)	265,7	-	(7,5)	(7,5)	-
Autres devises (*vs* EUR)	141,1	-	(3,3)	(3,3)	-
	406,8	**-**	**(10,8)**	**(10,8)**	**-**
***Swaps* cambistes (vendeurs) acheteurs sur flux commerciaux [3]**					
Vendeur USD (*vs* EUR)	(89,1)	-	0,0	-	0,0
Autres devises (*vs* EUR)	(24,7)	-	(0,1)	-	(0,1)
	(113,8)	**-**	**(0,0)**	**-**	**(0,0)**
***Swap* de devises – achat (vente) sur activités de financement [3]**					
Vendeur USD (*vs* EUR)	29,2	-	(0,4)	-	(0,4)
Autres devises (*vs* EUR)	(80,2)	-	0,0	-	0,0
	(51,0)	**-**	**(0,3)**	**-**	**(0,3)**
TOTAL	**556,4**	**-**	**(9,9)**	**(9,5)**	**(0,4)**

(1) Nominal en devises converti au cours de clôture.
(2) Fair Value Hedge : couverture de juste valeur ; Cash Flow Hedge : couverture des flux de trésorerie futurs ; Trading : détenu à des fins de transaction.
(3) Écart entre le cours de clôture et le cours à terme.

Sensibilité au risque de change

Compte tenu des couvertures en place, une variation de 10% à la hausse ou à la baisse de la parité EUR/USD produirait les effets suivants, l'impact en résultat net provenant essentiellement de la part inefficace des couvertures de flux futurs :

	2023		2022	
	Parité EUR/USD		Parité EUR/USD	
Valeur de référence	1,0867		1,1102	
	+10%	-10%	+10%	-10%
Cours EUR/USD	1,20	0,98	1,22	1,00
Résultat net	(0,8)	2,7	(2,6)	0,2
Capitaux propres hors résultat net	29,1	(27,2)	21,4	(21,2)
Variation de valeur des instruments financiers	46,0	(42,7)	35,8	(40,9)
Valeur nominale à la clôture :				
• des instruments USD en portefeuille	364,8	445,9	357,1	436,5
• des créances USD potentiellement exposées	78,7	96,2	95,2	116,3

NOTE 14.6 RISQUE DE LIQUIDITÉ

Conformément à IFRS 7, les passifs sont présentés pour leur valeur comptable à la clôture, hors actualisation des flux. Les tirages en cours au 31 mars 2023 sont supposés être renouvelés jusqu'à l'échéance des lignes correspondantes. Les intérêts en résultant sont calculés sur la base des conditions connues à la clôture du présent exercice.

Le risque de liquidité est induit principalement par la disponibilité des ressources financières.

La plupart des activités du groupe se caractérisent par un niveau élevé de capitaux employés, en particulier des stocks en cours de vieillissement. Rémy Cointreau veille constamment à l'équilibre de sa structure financière, privilégie les ressources à long terme et combine des ressources à taux fixes et à taux variables. Le refinancement des ressources qui viennent à échéance est systématiquement anticipé. Le groupe se finance auprès d'établissements de premier plan.

Le tableau ci-dessous présente l'échéancier contractuel des décaissements relatifs aux passifs financiers comptabilisés au 31 mars 2023.

En M€	Avant le 31 mars 2024	Avant le 31 mars 2025	Avant le 31 mars 2026	Avant le 31 mars 2027	Au-delà	Total
Dette financière et intérêts courus	275,7	80,0	60,0	72,3	84,9	572,9
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	717,5	-	-	-	-	717,5
Passifs comptabilisés au 31 mars 2023	**993,3**	**80,0**	**60,0**	**72,3**	**84,9**	**1 290,4**
Intérêts futurs sur dette financière	10,4	4,6	1,0	0,5	0,8	17,3
TOTAL DÉCAISSEMENTS	**1 003,7**	**84,6**	**61,0**	**72,8**	**85,7**	**1 307,8**

Les ressources confirmées et leur disponibilité sont les suivantes (voir également la note **11** pour la description des dettes financières) :

En M€	2023	2022
Ressources à taux fixes	297,3	340,9
Ressources à taux variables	140,0	140,0
TOTAL	**437,3**	**480,9**
Dont long terme	332,3	440,9
Dont court terme	105,0	40,0
TOTAL	**437,3**	**480,9**
Dont disponibilité soumise au respect du ratio A	260,0	260,0
Dont disponibilité sans condition de ratio	177,3	220,9
TOTAL	**437,3**	**480,9**
Dont non utilisé au 31 mars	40,0	140,0
Dont non utilisé au 31 mars en % des ressources disponibles	9%	29%

La disponibilité de certains financements est conditionnée par le respect d'un ratio dit ratio A (Endettement net moyen/EBITDA), mesuré tous les semestres, qui doit être inférieur à 3,5 dans le cadre du placement privé obligataire (note **11.6**) et inférieur à 4,0 dans le cadre du crédit syndiqué et du nouveau prêt bilatéral (notes **11.7** et **11.8**). Le ratio A s'établit à 0,84 au 31 mars 2023. Le groupe est confiant dans sa capacité à respecter ce ratio à court, moyen et long termes ainsi que dans sa capacité à renouveler les financements qui arrivent à échéance dans les années qui viennent.

Le groupe Rémy Cointreau dispose par ailleurs de 230 millions de lignes bilatérales non confirmées au 31 mars 2023.

La notation du groupe est revue annuellement. Au 31 mars 2023, Moody's attribue la note Baa3, perspective stable.

NOTE 15 INFORMATION SECTORIELLE

VENTILATION PAR SECTEUR

Conformément aux dispositions d'IFRS 8, le groupe Rémy Cointreau présente certains éléments de ses états financiers consolidés détaillés par « secteur » d'activité ou géographique.

a) Secteur d'activité

Les secteurs à présenter sont les secteurs opérationnels pour lesquels des informations financières distinctes sont disponibles en interne et que le « principal décideur opérationnel » utilise pour prendre des décisions opérationnelles. Le principal décideur opérationnel de Rémy Cointreau est le comité exécutif. Ce comité examine les performances opérationnelles et affecte les ressources sur la base d'informations financières analysées au niveau des activités Rémy Martin, Liqueurs et Spiritueux et Marques partenaires. En conséquence, le groupe a identifié ces activités comme étant les secteurs opérationnels à présenter. Par ailleurs, un secteur « Holding » comprend les frais centraux qui ne sont pas alloués aux différents secteurs.

Les principales marques de l'activité « Liqueurs et Spiritueux » sont Cointreau, Metaxa, St-Rémy, Mount Gay, Bruichladdich, The Botanist, Westland, Le Domaine des Hautes Glaces, Belle de Brillet et Telmont.

L'activité « Marques partenaires » inclut les marques non contrôlées par le groupe, et par extension celles dont l'élaboration n'est pas pleinement assurée par le groupe. Ces marques sont distribuées à travers son réseau de distribution propre dans le cadre de contrats à durée déterminée.

Les informations données par secteur d'activité sont identiques à celles présentées au comité exécutif.

b) Secteur géographique

La ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique se fait selon la zone de destination des marchandises vendues. La ventilation des éléments de bilan se fait selon la zone géographique des entités qui portent ces éléments.

Le détail des zones géographiques présentées est : Europe/Moyen-Orient/Afrique, Amériques, Asie Pacifique. « Asie Pacifique » regroupe l'Asie, l'Australie, la Nouvelle-Zélande.

NOTE 15.1 ACTIVITÉS

Note 15.1.1 Ventilation du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel courant

	Chiffre d'affaires		Résultat opérationnel courant	
En M€	**2023**	**2022**	2023	2022
Cognac	1 100,0	948,3	405,2	323,0
Liqueurs et Spiritueux	418,9	333,2	48,1	35,5
Sous-total marques groupe	**1 518,9**	**1 281,5**	**453,3**	**358,4**
Marques partenaires	29,6	31,3	0,1	(0,0)
Holding	-	-	(23,7)	(24,0)
TOTAL	**1 548,5**	**1 312,9**	**429,6**	**334,4**

Il n'y a pas de ventes intersectorielles.

Note 15.1.2 Ventilation du bilan

AU 31 MARS 2023

En M€	Cognac	Liqueurs et Spiritueux	Marques partenaires	Non réparti	Total
Actifs non courants	529,2	425,3	1,0	49,0	1 004,4
Actifs circulants	1 770,6	270,4	6,2	42,6	2 089,8
Instruments financiers dérivés	0,0	0,0	0,0	19,0	19,0
Actifs destinés à être cédés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Trésorerie et équivalents	0,0	0,0	0,0	73,7	73,7
TOTAL DE L'ACTIF	**2 299,7**	**695,7**	**7,2**	**184,3**	**3 187,0**
Capitaux propres	0,0	0,0	0,0	1 755,1	1 755,1
Dettes financières et intérêts courus	0,0	0,0	0,0	610,4	610,4
Provisions pour risques et charges	18,1	5,6	0,4	0,0	24,1
Impôts différés et courants	0,0	0,0	0,0	74,3	74,3
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	597,3	98,3	4,9	17,0	717,5
Instruments financiers dérivés	0,0	0,0	0,0	5,5	5,5
Passifs destinés à être cédés					0,0
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	**615,4**	**103,9**	**5,3**	**2 462,3**	**3 187,0**
Droits d'utilisation, marques et autres incorporels non inclus dans la base de calcul de la « rentabilité des capitaux employés » (ROCE)	262,7	252,9	0,6		516,3
Base de calcul du ROCE	**1 421,6**	**339,0**	**1,3**		**1 761,8**

5

AU 31 MARS 2022

En M€	Cognac	Liqueurs et Spiritueux	Marques partenaires	Non réparti	Total
Actifs non courants	485,5	418,5	0,3	78,2	982,5
Actifs circulants	1 577,3	237,6	9,9	51,2	1 875,9
Instruments financiers dérivés	0,0	0,0	0,0	3,8	3,8
Trésorerie et équivalents	0,0	0,0	0,0	116,3	116,3
TOTAL DE L'ACTIF	**2 062,8**	**656,1**	**10,2**	**249,5**	**2 978,6**
Capitaux propres	0,0	0,0	0,0	1 661,8	1 661,8
Dettes financières et intérêts courus	0,0	0,0	0,0	469,6	469,6
Provisions pour risques et charges	35,8	10,9	0,8	0,0	47,5
Impôts différés et courants	0,0	0,0	0,0	102,6	102,6
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	564,7	93,0	6,3	19,3	683,3
Instruments financiers dérivés	0,0	0,0	0,0	13,7	13,7
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	**600,5**	**103,9**	**7,1**	**2 267,0**	**2 978,6**
Droits d'utilisation, marques et autres incorporels non inclus dans la base de calcul de la « rentabilité des capitaux employés » (ROCE)	252,5	258,6	0,2		511,3
Base de calcul du ROCE	**1 209,8**	**293,5**	**2,9**		**1 506,2**

Note 15.1.3 Rentabilité des capitaux employés (ROCE)

La mesure de rentabilité des capitaux employés est effectuée à partir des indicateurs suivants :

- résultat opérationnel courant par activité (note **15.1.1**) ;
- ventilation du bilan par activité hors certains incorporels (note **15.1.2**).

Les résultats opérationnels courants et les capitaux employés sont identifiés par branche d'activité sur base analytique.

Les résultats et les capitaux employés des activités réseau de distribution et holding sont répartis en fonction du prorata de chiffre d'affaires et des stocks réels.

La rentabilité des capitaux employés est un indicateur clé pour le management du groupe. Il est notamment utilisé comme l'un des principaux indicateurs de mesure de la performance pour chaque activité.

AU 31 MARS 2023

En M€	Capitaux employés	Résultat opérationnel courant	%
Cognac	1 421,6	405,2	28,5%
Liqueurs et Spiritueux	339,0	48,1	14,2%
Sous-total marques groupe	**1 760,5**	**453,3**	**25,7%**
Marques partenaires	1,3	0,1	6,2%
Holding	-	(23,7)	-
TOTAL	**1 761,8**	**429,6**	**24,4%**

AU 31 MARS 2022

En M€	Capitaux employés	Résultat opérationnel courant	%
Cognac	1 209,8	323,0	26,7%
Liqueurs et Spiritueux	293,5	35,5	12,1%
Sous-total marques groupe	**1 503,3**	**358,4**	**23,8%**
Marques partenaires	2,9	(0,0)	-1,4%
Holding	-	(24,0)	-
TOTAL	**1 506,2**	**334,4**	**22,2%**

Note 15.1.4 Investissements et charge d'amortissement

	Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles		Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	
En M€	**2023**	2022	**2023**	2022
Cognac	55,9	37,2	20,3	20,4
Liqueurs et Spiritueux	25,7	23,2	18,9	11,0
Marques partenaires	0,4	0,0	0,1	0,1
TOTAL	**81,9**	**60,5**	**39,3**	**31,5**

NOTE 15.2 ZONES GÉOGRAPHIQUES

Chiffre d'affaires

En M€	2023	2022
Europe/Moyen-Orient/Afrique [1]	259,5	234,1
Amériques	780,0	683,3
Asie Pacifique	509,0	395,5
TOTAL	**1 548,5**	**1 312,9**

(1) Le chiffre d'affaires sur la France s'élève à 18 M€ au 31 mars 2023 (mars 2022 : 14,1 M€).

Bilan

AU 31 MARS 2023

En M€	Europe/ Moyen-Orient/ Afrique	Amériques	Asie Pacifique	Non réparti	Total
Actifs non courants	854,1	106,6	43,8	0,0	1 004,4
Actifs circulants	1 741,0	167,2	181,6	0,0	2 089,8
Instruments financiers dérivés				19,0	19,0
Trésorerie et équivalents				73,7	73,7
TOTAL DE L'ACTIF	**2 595,1**	**273,7**	**225,4**	**92,7**	**3 187,0**
Capitaux propres				1 755,1	1 755,1
Dettes financières et intérêts courus				610,4	610,4
Provisions pour risques et charges	23,5	0,0	0,7		24,1
Impôts différés et courants	51,8	0,4	22,1		74,3
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	467,4	69,3	180,8		717,5
Instruments financiers dérivés				5,5	5,5
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	**542,6**	**69,6**	**203,7**	**2 371,0**	**3 187,0**

AU 31 MARS 2022

En M€	Europe/ Moyen-Orient/ Afrique	Amériques	Asie Pacifique	Non réparti	Total
Actifs non courants	807,6	85,7	12,6	0,0	982,5
Actifs circulants	1 577,6	145,9	152,5	0,0	1 875,9
Instruments financiers dérivés	0,0	0,0	0,0	3,8	3,8
Trésorerie et équivalents	0,0	0,0	0,0	116,3	116,3
TOTAL DE L'ACTIF	**2 385,2**	**231,6**	**165,1**	**120,1**	**2 978,6**
Capitaux propres	0,0	0,0	0,0	1 661,8	1 661,8
Dettes financières et intérêts courus	0,0	0,0	0,0	469,6	469,6
Provisions pour risques et charges	33,4	0,0	14,1	0,0	47,5
Impôts différés et courants	69,4	0,4	32,8	0,0	102,6
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	433,3	73,7	176,3	0,0	683,3
Instruments financiers dérivés	0,0	0,0	0,0	13,7	13,7
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	**536,1**	**74,1**	**223,3**	**2 145,1**	**2 978,6**

INVESTISSEMENTS ET CHARGE D'AMORTISSEMENT

	Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles		Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	
En M€	**2023**	2022	**2023**	2022
Europe/Moyen-Orient/Afrique	64,5	49,0	24,7	24,9
Amériques	10,2	8,2	12,0	4,1
Asie Pacifique	7,3	3,3	2,6	2,5
TOTAL	**81,9**	**60,5**	**39,3**	**31,5**

NOTE 16 CHARGES D'EXPLOITATION PAR NATURE

Les frais commerciaux comprennent les frais de promotion et de publicité, les commissions payées et reçues, les provisions courantes pour dépréciation des stocks et créances clients ainsi que les frais généraux des sociétés de distribution du groupe.

Les frais administratifs comprennent tous les frais généraux des holdings et des sociétés de production.

En M€	**2023**	2022
Frais de personnel	(275,7)	(243,9)
Dépenses de publicité et de promotion	(335,2)	(268,8)
Amortissement et dépréciation des immobilisations	(40,2)	(40,0)
Autres frais	(100,3)	(85,8)
Frais réalloués aux stocks et au prix de revient	77,2	71,9
TOTAL	**(674,2)**	**(566,7)**
dont :		
frais commerciaux	(521,6)	(433,2)
frais administratifs	(152,6)	(133,5)
TOTAL	**(674,2)**	**(566,7)**

Les frais de personnel comprennent notamment les salaires et charges sociales, les coûts des plans de retraite, les charges liées aux plans d'attribution gratuite d'actions, les avantages en nature.

NOTE 17 EFFECTIFS

Les effectifs sont exprimés à la date de clôture et portent sur les sociétés consolidées par intégration globale.

	2023	2022
France	815	794
Europe (hors France) – Afrique	322	315
Amériques	369	340
Asie Pacifique	515	475
TOTAL	**2 021**	**1 924**

NOTE 18 AUTRES PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS

Le poste « Autres produits et charges non courants » comprend les éléments dont la nature, la fréquence et le montant ne peuvent être considérés comme faisant partie des activités courantes du groupe et qui affectent la comparabilité des exercices. Il s'agit notamment des provisions pour dépréciation des marques et autres éléments d'actif immobilisé enregistrées à la suite des tests de valeur, des provisions pour restructurations et pour litiges, des plus ou moins-values de cession significatives d'éléments d'actifs autres que ceux relatifs aux activités cédées ou en cours de cession (note **1.8**).

5

En M€	2023	2022
Perte sur couvertures de change sans objet en roubles	(4,1)	-
Provisions pour risques douaniers internationaux portant sur des périodes antérieures	7,7	(13,6)
Redressements fiscaux hors impôt sur le résultat	1,0	-
Dépréciation d'écart d'acquisition	(7,5)	(0,5)
Autres éléments	(0,1)	0,1
TOTAL	**(3,1)**	**(14,1)**

NOTE 19 RÉSULTAT FINANCIER

NOTE 19.1 COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET PAR NATURE DE FINANCEMENT

En M€	2023	2022
Emprunts obligataires	(2,8)	(2,8)
OCEANE	(1,2)	(2,9)
Placement privé obligataire	(2,4)	(2,4)
Autres emprunts	(0,5)	(0,2)
Crédit syndiqué et lignes non confirmées	(3,6)	(0,6)
Charge financière des entités *ad hoc*	(0,7)	(0,9)
Effet de désactualisation dette de loyer IFRS 16	(0,8)	(0,8)
Coût de l'endettement financier brut	**(12,0)**	**(10,5)**
Intérêts sur placements de trésorerie	0,3	0,1
Coût de l'endettement financier net	**(11,7)**	**(10,4)**

Les dettes financières sont décrites en note **11**.

NOTE 19.2 AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Le montant présenté en perte et gains de change comprend principalement l'effet de l'application de la norme IFRS 9 sur le portefeuille d'instruments financiers dérivés de change, pour la partie dite « non efficace », ainsi que le résultat de change dégagé sur les flux financiers. Les pertes et gains de change liés aux flux opérationnels sont comptabilisés en marge brute (note **1.6**).

En M€	2023	2022
Perte de change	(2,5)	(0,7)
Autres charges financières des entités *ad hoc*	(1,6)	(1,5)
Autres	(1,8)	(0,6)
Autres produits et charges financiers	**(5,9)**	**(2,8)**

NOTE 20 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

En application de la norme IAS 12, le groupe constate des impôts différés sur toutes les différences temporaires entre les valeurs des actifs et des passifs dans les comptes consolidés et leurs valeurs fiscales dans les comptes des entités consolidées.

Le taux d'impôt utilisé est le taux d'impôt légal en vigueur à la date où la différence temporaire s'inversera, qui est généralement celui de l'exercice en cours ou celui de l'exercice suivant, lorsqu'il est certain. Les effets des changements de taux sont enregistrés dans la charge d'impôt de l'exercice au cours duquel ils sont connus.

Pour le groupe Rémy Cointreau, la principale source d'imposition différée est la différence entre la valeur des marques dans les comptes consolidés, provenant le plus souvent de l'imputation des écarts de première consolidation, et leur valeur fiscale qui est généralement nulle.

Conformément à IAS 12, il est également constaté un passif d'impôt de distribution sur la différence entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres des sociétés mises en équivalence. Dans le cas d'entités intégrées globalement, le passif d'impôt de distribution n'est constaté qu'à hauteur des distributions qui sont certaines à la date de clôture.

Les économies d'impôts résultant de déficits fiscaux reportables sont enregistrées en impôts différés actifs s'il est probable que le groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces déficits pourront être imputés.

NOTE 20.1 EFFET NET DES IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

En M€	2023	2022
(Charge) produit net d'impôt courant	(114,8)	(103,0)
(Charge) produit net d'impôt différé	(1,6)	7,4
Impôts sur le résultat	**(116,3)**	**(95,6)**
Taux d'impôt effectif publié	-28,4%	-31,1%
Taux d'impôt effectif hors éléments non récurrents	-28,3%	-29,3%

5

NOTE 20.2 RÉGIME FISCAL

Rémy Cointreau a opté pour le régime de fiscalité de groupe pour certaines de ses filiales contrôlées directement ou indirectement à 95% au moins. Ce régime permet de réduire, dans certaines limites, les charges d'impôts des sociétés bénéficiaires grâce aux déficits des autres sociétés. L'économie en résultant est constatée au cours de l'exercice de compensation.

NOTE 20.3 ANALYSE DE L'ORIGINE ET VENTILATION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS

En M€	2023	2022
Répartition par nature		
Provisions pour retraite	4,1	5,7
Provisions réglementées	(25,2)	(24,6)
Autres provisions	6,8	11,3
Marques	(75,7)	(75,8)
Immobilisations	(5,7)	(4,0)
Emprunt obligataire convertible (OCEANE)	(1,3)	(1,5)
Marges sur stocks	41,9	33,0
Déficits reportables	5,6	4,6
Instruments financiers	(1,8)	4,0
Autres différences temporaires	31,2	31,9
Position nette – active (passive)	**(20,1)**	**(15,5)**
Répartition par groupe fiscal		
Intégration fiscale France	(36,7)	(42,7)
Intégration fiscale États-Unis	6,0	6,2
Autres sociétés	10,6	21,0
Position nette – active (passive)	**(20,1)**	**(15,5)**
Actifs d'impôt différés	31,2	40,4
Passifs d'impôt différés	(51,3)	(56,0)
Position nette – active (passive)	**(20,1)**	**(15,5)**

NOTE 20.4 DÉFICITS FISCAUX ET MOINS-VALUES REPORTABLES

Au 31 mars 2023, les déficits fiscaux reportables s'élèvent à 63,7 millions d'euros (2022 : 55,2 millions d'euros). L'économie d'impôt potentielle découlant de l'utilisation de ces déficits est de 13,3 millions d'euros (2022 : 11,4 millions d'euros). Sur ces déficits, le groupe a reconnu un actif net de 5,6 millions d'euros qu'il projette de recouvrer d'ici mars 2026.

NOTE 20.5 PREUVE D'IMPÔT

Au 31 mars 2023, les impôts sur le résultat représentent une charge de 116,3 millions d'euros. La différence avec l'impôt théorique correspondant au taux français (25,83% pour 2023 et 28,41% pour 2022) s'analyse comme suit :

En M€	2023	2022
Impôt théorique	(105,6)	(87,2)
Impôt réel	(116,3)	(95,6)
Écart	**(10,7)**	**(8,3)**
Différences permanentes entre les résultats consolidés et les résultats imposables	(6,9)	(5,2)
Utilisation de pertes fiscales ou différences temporaires antérieurement non activées	1,2	0,7
Pertes de filiales fiscalement déficitaires et non activées	(1,8)	(1,5)
Écart de taux d'imposition de filiales étrangères	(1,7)	2,8
Ajustement de la charge d'impôt sur exercices antérieurs	(1,5)	(0,2)
Effet des changements de taux d'impôt sur les impôts différés (France, Grèce, Royaume-Uni)	-	(4,9)
TOTAL	**(10,7)**	**(8,3)**

NOTE 21 RÉSULTAT NET HORS ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS

Le résultat net hors éléments non récurrents correspond au résultat net corrigé des autres produits et charges opérationnels décrits en note **18,** des effets d'impôt associés, du résultat des activités cédées ou en cours de cession et de la contribution sur distribution de dividende en numéraire.

NOTE 21.1 RÉCONCILIATION AVEC LE RÉSULTAT NET

Le résultat net hors éléments non récurrents – part attribuable aux propriétaires de la société mère se réconcilie comme suit avec le résultat net – part attribuable aux propriétaires de la société mère :

En M€	2023	2022
Résultat net – part du groupe	**293,8**	**212,5**
Résultat enregistré en « Autres produits et charges non courants » (note **18**)	3,1	14,1
Impôt sur « Autres produits et charges non courants »	(0,4)	(3,4)
Effet des changements de taux d'impôt sur les impôts différés en France, au Royaume-Uni et en Grèce	-	4,9
Résultat net hors éléments non récurrents – part du groupe	**296,6**	**228,1**

NOTE 21.2 RÉSULTAT NET HORS ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS PAR ACTION – PART ATTRIBUABLE AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

En M€	Notes	2023	2022
Résultat net hors éléments non récurrents - part du groupe		**296,6**	**228,1**
Nombre d'actions			
• de base	10.2	50 720 336	50 439 010
• dilué	10.2	51 601 087	51 727 100
Par action *(en €)*			
• de base		5,85	4,52
• dilué		5,75	4,41

5

NOTE 22 VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

		Variation du BFR sur					
En M€	2022	éléments opérationnels	flux d'investissements	flux financiers	Variations non cash	Écarts de conversion	**2023**
Stocks (note **7**)	1 615,5	202,8	-	-	0,4	(2,8)	1 815,8
Créances clients (note **8**)	123,8	16,7	-	-	-	(1,7)	138,8
Dettes fournisseurs (note **13**)	(572,0)	(37,3)	(6,4)	(1,6)	0,3	7,8	(609,2)
Autres créances et autres dettes d'exploitation (notes **8** et **13**)	18,4	9,1	-	-	(0,8)	(5,0)	21,6
Sous-total	**1 185,7**	**191,2**	**(6,4)**	**(1,6)**	**(0,2)**	**(1,7)**	**1 367,0**
Réintégration d'éléments non cash du résultat brut d'exploitation		3,5					
Variation du besoin en fonds de roulement		**194,6**					

NOTE 23 RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILÉS

La valorisation des engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi est déterminée par l'utilisation de méthodes actuarielles impliquant des hypothèses en matière de taux d'actualisation, taux de rendement attendu des actifs, taux d'augmentation des salaires, taux de mortalité, etc. Compte tenu du caractère long terme de ces engagements, toute modification de ces hypothèses peut faire varier la valorisation de manière significative.

Conformément à la législation et aux pratiques de chaque pays, Rémy Cointreau participe à des régimes d'avantages salariaux garantissant des pensions de retraite et d'autres prestations postérieures à l'emploi, à cotisations ou à prestations définies. Les actifs des régimes de retraite préfinancés sont gérés dans des fonds distincts par des gestionnaires indépendants ou des compagnies d'assurances.

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation suivies par le groupe sont celles édictées par la norme IAS 19R.

En application de cette norme :

- les charges liées aux régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges au fur et à mesure de leur paiement ;
- les engagements de chaque régime à prestations définies sont déterminés par des actuaires, selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces calculs sont basés sur des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des augmentations de salaires. Ils tiennent compte de la situation économique de chaque pays. Pour les sociétés de la zone euro, le taux d'actualisation retenu est déterminé par rapport à l'indice iBoxx pour des obligations d'une maturité proche de celle du passif évalué.

Les écarts actuariels calculés lors de la valorisation des régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies (écarts d'expérience et effet des changements d'hypothèses) sont imputés aux capitaux propres.

NOTE 23.1 ENGAGEMENTS AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Au 31 mars 2023, les régimes à prestations définies, qui font l'objet d'une évaluation actuarielle, concernent principalement :

- les indemnités de fin de carrière et médailles du travail dues en France au titre des conventions collectives concernant un effectif de 764 personnes ;
- des régimes de retraite complémentaire à prestations définies accordés par le groupe en France, en Allemagne, en Belgique et en Suisse concernant 252 personnes dont 87 actifs et 165 retraités ou différés ;
- un régime de santé post-emploi en France concernant une population fermée de 24 retraités.

La répartition par type de régime du passif constaté dans les comptes consolidés est la suivante :

En M€	2023	2022
Indemnités de fin de carrière	7,9	9,5
Retraites complémentaires	10,2	15,9
Médailles du travail	0,6	0,7
Frais médicaux des retraités	0,3	0,3
TOTAL	**19,0**	**26,4**

Le passif lié à ces engagements est localisé en France pour 15,8 millions d'euros dont 7,9 millions d'euros pour les indemnités de fin de carrière, 7,0 millions d'euros pour les retraites complémentaires et 0,9 million d'euros pour les autres avantages.

En M€	2023	2022
Dette actuarielle début de période	**36,7**	**38,6**
Coût normal	2,2	2,6
Intérêt sur la dette actuarielle	0,4	0,2
Effet des modifications de régimes	-	-
Cotisations perçues	0,3	1,1
Prestations payées	(4,5)	(2,9)
Pertes (gains) actuariels [1]	(6,8)	(2,8)
Écarts de conversion/Variation de périmètre	0,2	-
Dette actuarielle fin de période	**28,4**	**36,7**
dont non financé	14,6	16,7
dont partiellement financé	13,7	19,9
Valeur des actifs de couverture début de période	**11,1**	**10,0**
Rendement	0,1	0,1
Cotisations perçues	3,3	2,2
Effet des modifications de régimes	-	-
Prestations payées	(3,4)	(1,2)
(Pertes) gains actuariels	(0,8)	0,1
Écarts de conversion	0,1	(0,0)
Valeur des actifs de couverture fin de période	**10,4**	**11,1**
Engagements de retraite	**18,0**	**25,6**
PASSIF	**19,0**	**26,4**
ACTIF	**1,1**	**0,8**

(1) Dont (1,0) relatif à l'application de l'interprétation IFRIC IC d'avril 2022.

Les actifs de couverture sont détenus par des compagnies d'assurances qui les investissent dans leur actif général. Ils sont localisés en France pour 1,9 million d'euros.

NOTE 23.2 COÛT DE LA PÉRIODE

En M€	2023	2022
Coût normal	(2,2)	(2,6)
Intérêt sur la dette actuarielle	(0,4)	(0,2)
Rendement attendu des placements	0,1	0,1
Effet des modifications de régime	-	-
Produit (charge) de la période	**(2,5)**	**(2,7)**
Prestations	1,0	1,7
Contribution employeur	3,1	1,1
Produit (charge) net de la période	**1,7**	**0,0**
Hypothèses actuarielles		
Taux d'actualisation moyen	3,29%	1,31%
Taux moyen de revalorisation des salaires	2,00%	1,69%
Espérance de durée moyenne d'activité	10 ans	9 ans
Taux de rendement attendu des placements	3,20%	1,04%
Paiements estimés pour les 5 prochains exercices :	11,0	10,0
Sensibilité à une augmentation de 0,50% du taux d'actualisation sur la dette actuarielle brute	(1,1)	(1,2)
Sensibilité à une augmentation de 0,50% du taux d'actualisation sur le coût normal	(0,1)	(0,1)

NOTE 24 ENGAGEMENTS HORS BILAN, ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS

NOTE 24.1 ENGAGEMENTS LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

En M€	2023	2022
Engagements d'achat d'immobilisations	52,6	56,1
Engagements d'achat d'eaux-de-vie	552,6	243,7
Engagements d'achat d'autres spiritueux	62,7	28,9
Autres engagements d'achat	70,9	25,3

Les engagements d'achat d'immobilisations concernent des acquisitions de fûts de vieillissement à Cognac, ainsi que des projets immobiliers pour les Maisons Rémy Martin et Telmont.

Ces engagements sont valorisés sur la base des prix connus à la date de clôture. Les engagements d'achat d'eaux-de-vie sont pour l'essentiel relatifs à des contrats pluriannuels conclus avec des bouilleurs de cru. La forte augmentation par rapport à l'exercice précédant s'explique par le renouvellement de contrats pour des durées de 3 à 5 ans.

Les autres engagements d'achat comprennent des engagements d'achat d'articles de conditionnement, des engagements de dépenses de publicité et de promotion et d'autres engagements d'achat divers.

VENTILATION PAR ÉCHÉANCE POUR LES ENGAGEMENTS AU 31 MARS 2023

En M€	Total	2023	Au-delà
Engagements d'achat d'immobilisations	52,6	34,9	17,7
Engagements d'achat d'eaux-de-vie	552,6	158,4	394,1
Engagements d'achat d'autres vins et spiritueux	62,7	13,6	49,1
Autres engagements d'achat	70,9	29,9	40,9

NOTE 24.2 ENGAGEMENTS LIÉS AU FINANCEMENT, CAUTIONS ET AUTRES GARANTIES SIMILAIRES

En M€	2023	2022
Cautions douanières	38,9	38,7
Cautions environnementales	2,8	2,8
Warrants agricoles sur stocks AFC	55,0	60,0
Autres garanties	7,1	5,2

VENTILATION PAR ÉCHÉANCE POUR LES ENGAGEMENTS AU 31 MARS 2023

En M€	Total	2023	Au-delà
Cautions douanières	38,9	38,3	0,6
Cautions environnementales	2,8	-	2,8
Warrants agricoles sur stocks AFC	55,0	-	55,0
Autres garanties	7,1	2,0	5,1

5

NOTE 24.3 ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS RELATIFS AUX OPÉRATIONS DE CESSION

Dans le cadre d'opérations de cession, des garanties de passif sont généralement accordées aux acheteurs pour des durées et des montants définis dans les contrats. Les passifs fiscaux, douaniers et sociaux pouvant survenir à la suite de contrôles portant sur les périodes antérieures à la cession sont généralement couverts jusqu'à l'extinction des délais de prescription légaux.

Il n'y a pas de garanties octroyées et non prescrites au 31 mars 2023.

NOTE 24.4 AUTRES PASSIFS ÉVENTUELS

À la date de clôture, différentes sociétés du groupe, en France et à l'étranger, font l'objet de contrôles fiscaux portant sur des exercices antérieurs. Aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre compte tenu en l'absence de notifications reçues à date.

Au 31 mars 2023, Rémy Cointreau était engagé dans diverses autres procédures contentieuses. Après examen de chaque cas au niveau de chaque filiale concernée, et après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les risques estimés.

Rémy Cointreau déclare ne pas avoir omis l'existence d'éléments hors-bilan significatifs dans la présentation de ses comptes consolidés.

NOTE 25 PARTIES LIÉES

NOTE 25.1 RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Au 31 mars 2023, la seule entreprise associée au groupe Rémy Cointreau est la société Spirits Platform Pty Ltd.

Les transactions avec cette entreprise sont décrites en note **5**.

NOTE 25.2 RELATIONS AVEC ORPAR ET ANDROMÈDE

Andromède est actionnaire principal de Rémy Cointreau au travers d'Orpar. Les transactions entre Rémy Cointreau et ces deux sociétés sont les suivantes :

En M€	2023	2022
Prestations facturées	2,6	2,6
Compte clients autres créances	0,4	0,6

NOTE 25.3 RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES AYANT UN ACTIONNAIRE OU DES ADMINISTRATEURS COMMUNS

Andromède, actionnaire d'Orpar, est également actionnaire du groupe Oeneo, coté sur Euronext Paris, *leader* dans les activités de tonnellerie et de bouchage. À ce titre, différentes filiales du groupe Oeneo sont fournisseurs du groupe Rémy Cointreau.

En M€	2023	2022
Achats d'immobilisations	7,8	5,3
Autres achats	0,8	2,0
Compte fournisseurs	0,3	0,8

NOTE 25.4 ORGANES DE DIRECTION

Les organes de direction comprennent les membres du conseil d'administration et du comité exécutif.

Le comité exécutif comprend le directeur général assisté de 11 membres.

Les données ci-dessous comprennent les rémunérations dues aux membres des organes de direction pendant leur période de fonction dans ces organes.

Les avantages à court terme comprennent la rémunération fixe et variable, les avantages en nature et toutes les charges sociales directement induites par ces rémunérations.

En M€	2023	2022
Avantages à court terme	9,8	9,3
Indemnités de fin de contrat	0,8	-
Avantages postérieurs à l'emploi	2,3	2,2
Charge liée aux plans d'options et assimilés	6,6	5,5
Jetons de présence versés aux membres du conseil d'administration	0,6	0,6
TOTAL	**20,0**	**17,6**

NOTE 26 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires d'audit dus aux commissaires aux comptes et aux membres de leur réseau au titre de l'exercice clos au 31 mars 2023 s'élèvent à 1,6 million d'euros pour les missions de certification et 61 milliers d'euros pour les autres missions.

	PricewaterhouseCoopers [1]				Mazars [2]			
	Montant		%		Montant		%	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Services de certification des comptes	**935**	**816**	**94%**	**93%**	**608**	**553**	**100%**	**100%**
● Rémy Cointreau SA	223	203			194	177		
● Filiales intégrées globalement	712	613			414	376		
Services autres que la certification des comptes [3]	**61**	**66**	**6%**	**7%**	**2**	**1**	**0%**	**0%**
● Rémy Cointreau SA	39	0			0	1		
● Filiales intégrées globalement	21	66			2	0		
TOTAL	**996**	**882**	**100%**	**100%**	**610**	**554**	**100%**	**100%**

(1) Dont France 517 K€ au titre de la certification des comptes.
(2) Dont France 236 K€ au titre de la certification des comptes.
(3) Les services autres que la certification des comptes concernent principalement la mission de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, sociétales et environnementales et des consultations en matière de conformité.

NOTE 27 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement notable n'est intervenu postérieurement à la clôture.

NOTE 28 LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Au 31 mars 2023, le périmètre de consolidation inclut 47 sociétés (47 au 31 mars 2022). 46 sociétés sont en intégration globale et 1 mise en équivalence. Ces sociétés clôturent leurs comptes au 31 mars à l'exception de Spirits Plateform Pty Ltd qui clôture au 30 septembre.

		% d'intérêt (en capital et en droits de vote)	
Sociétés	Activité	2023	2022
EUROPE			
France			
Rémy Cointreau SA [1]	Holding/Finance	100,0	100,0
Rémy Cointreau Services [1]	Holding/Finance	100,0	100,0
CLS Rémy Cointreau [1]	Production/ Distribution	100,0	100,0
Domaines Rémy Martin [1]	Exploitation agricole	100,0	100,0
E. Rémy Martin & C° [1]	Production	100,0	100,0
Cointreau [1]	Production	100,0	100,0
Alliance Fine Champagne [2]	Entité *ad hoc*	100,0	100,0
Les Domaine des Hautes Glaces [1]	Production	99,2	99,2
Rémy Cointreau International Marketing Service [1]	Autre	100,0	100,0
Rémy Cointreau Libra	Holding/Finance	100,0	100,0
Storeco [1]	Production	100,0	100,0
Maison J.R. Brillet	Production/ Distribution	100,0	100,0
SCE Brillet des Aireaux	Production	100,0	100,0
Champagne de Telmont	Production/ Distribution	88,0	88,0
Rémy Cointreau France Distribution	Distribution	100,0	100,0
Maison Psyché	Holding/Finance	95,0	95,0
Autres pays			
Rémy Cointreau Nederland Holding NV (Pays-Bas)	Holding/Finance	100,0	100,0
Cointreau Holding GmbH (Allemagne)	Holding/Finance	100,0	100,0
S. & E. & A. Metaxa ABE (Grèce)	Production	100,0	100,0
Financière Rémy Cointreau SA (Belgique)	Holding/Finance	100,0	100,0
Rémy Cointreau Belgium (Belgique)	Distribution	100,0	100,0
Rémy Cointreau Europe & MEA SA (Suisse)	Distribution	100,0	100,0
Rémy Cointreau Luxembourg SA (Luxembourg)	Distribution	100,0	100,0
Bruichladdich Distillery Company Ltd (Royaume-Uni)	Production	100,0	100,0
Rémy Cointreau UK Ltd (Royaume-Uni)	Holding/Finance	100,0	100,0
Rémy Cointreau UK Distribution Ltd (Royaume-Uni)	Distribution	100,0	100,0

Sociétés	Activité	% d'intérêt (en capital et en droits de vote) 2023	2022
AMÉRIQUES			
États-Unis			
Rémy Cointreau USA Inc	Distribution	100,0	100,0
Rémy Cointreau Amérique Inc	Holding/Finance	100,0	100,0
Rémy Cointreau Travel Retail Americas Inc	Distribution	100,0	100,0
The Westland Distillery Company	Production	100,0	100,0
Barbade			
Mount Gay Distilleries Ltd	Production	95,2	95,2
Mount Gay Holding Ltd	Holding/Finance	100,0	100,0
Autres pays			
Cointreau Do Brazil (licores) Ltda (Brésil)	Autre	100,0	100,0
ASIE/PACIFIQUE/AFRIQUE			
Chine/Hong Kong			
Rémy Cointreau Shanghai Ltd	Distribution	100,0	100,0
E. Rémy Rentouma Trading Ltd	Distribution	100,0	100,0
Shanghai RC Trading Ltd	Distribution	100,0	100,0
Rémy Concord Ltd	Distribution	100,0	100,0
Rémy Pacifique Ltd	Holding/Finance	100,0	100,0
Caves de France	Holding/Finance	100,0	100,0
Shanghai Rémy Cointreau I&E Ltd (SRCIEL)	Distribution	100,0	100,0
Shanghai Rémy Cointreau Trading Ltd (SRCTL)	Distribution	100,0	100,0
Autres pays			
Rémy Cointreau Taïwan Pte Ltd (Taïwan)	Distribution	100,0	100,0
Rémy Cointreau Japan KK (Japon)	Distribution	100,0	100,0
Rémy Cointreau International Pte Ltd (Singapour)	Distribution	100,0	100,0
Rémy Cointreau South Africa Pty Ltd (Afrique du Sud)	Distribution	100,0	100,0
Rémy Cointreau Malaysia (Malaisie)	Distribution	100,0	100,0
Spirits Platform Pty Ltd (Australie) (3)	Distribution	37,0	37,0

(1) Société faisant partie de l'intégration fiscale française.
(2) Entité ad hoc.
(3) Mise en équivalence.

5.7 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2023

À l'assemblée générale de la société Rémy Cointreau,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Rémy Cointreau relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023,tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit-finance.

Fondement de l'opinion

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er avril 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

ÉVALUATION DES MARQUES ET ÉCARTS D'ACQUISITION (NOTE 2 DE L'ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS)

Risque identifié	Notre réponse
Au 31 mars 2023, la valeur nette des marques s'élève à 455,6 m€ et celle des écarts d'acquisition à 24,0 m€. Les valeurs inscrites au poste « Marques » ne font pas l'objet d'amortissement puisqu'elles sont protégées juridiquement, qu'elles permettent de générer des résultats supérieurs à ceux de produits identiques sans marque et qu'elles ont une durée de vie non limitée dans le temps. Dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum à chaque clôture annuelle, le groupe pratique des tests de valeur de ses marques et écarts d'acquisition. Pour la réalisation de ces tests, les immobilisations sont regroupées en unités génératrices de trésorerie (UGT) dont la structure est fondée sur le portefeuille de marques. La valeur recouvrable de chaque UGT s'entend comme la plus élevée de la valeur d'usage ou de la valeur vénale diminuée des coûts de sortie éventuels. La méthode principale pour estimer la valeur d'usage est fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (hors frais financiers) générés par l'utilisation de chaque marque, actif ou groupe d'actifs. Les flux de trésorerie sont estimés sur la base de plans à moyen terme dont la durée est adaptée aux caractéristiques propres à chaque activité. Ainsi, la durée est de 5 ans pour les marques sans processus de vieillissement et de 12 ans pour les marques avec processus de vieillissement ou les marques récemment acquises qui sont l'objet de plans de développement à long terme. La valeur terminale est déterminée par application d'un taux de croissance à l'infini. Les taux d'actualisation sont différenciés et intègrent une prime de risque propre à chaque activité. Lorsque des transactions récentes ont eu lieu sur des actifs similaires, les multiples constatés sont utilisés pour déterminer la valeur vénale. Nous avons considéré que l'évaluation de ces actifs constitue un point clé de notre audit parce que la détermination de leur valeur recouvrable implique un recours important au jugement de la direction dans la détermination des projections de flux de trésorerie futurs et des principales hypothèses retenues.	Nous avons examiné, avec l'aide de nos experts en évaluation, les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation. Dans le cadre de nos diligences, pour les tests de dépréciation que nous avons jugés les plus sensibles, nous avons : ● apprécié la cohérence des projections des flux de trésorerie futurs au regard des données budgétaires qui ont été présentées au conseil d'administration, des résultats historiques ainsi que du contexte économique et financier des différents marchés sur lesquels les marques opèrent ; ● apprécié les taux d'actualisation retenus en comparant les paramètres les composant avec des références externes ; ● pris connaissance des rapports d'évaluation préparés par des évaluateurs indépendants à la demande de la direction et effectué une revue critique de ces rapports ; ● vérifié, par sondages, l'exactitude arithmétique des tests de dépréciation.

VALORISATION DES STOCKS D'EAUX DE VIE ET ÉLIMINATION DES MARGES INTERNES SUR LES STOCKS DE PRODUITS FINIS (NOTE 7 DE L'ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS)

Risque identifié	Notre réponse
Les stocks du groupe figurent au bilan au 31 mars 2023 pour une valeur nette de 1 815,8 m€, représentant 57 % du total de l'actif. Ces stocks sont majoritairement constitués d'eaux de vie en cours de vieillissement pour un montant de 1 572,1 m€, pouvant être détenus pendant des périodes allant de 3 ans à plus de 70 ans. Ils restent classés en actifs courants selon les usages de la profession. Les stocks en cours de vieillissement sont comptabilisés à leur coût de revient, hors frais financiers, ces derniers étant pris en résultat financier pendant la période où ils sont encourus. Le coût de revient est constitué du prix d'achat et des frais accessoires et s'incrémente chaque année par l'imputation des frais directement engagés par le processus de vieillissement ainsi que par la constatation des phénomènes d'évaporation. Pour évaluer leur valeur de réalisation, il est tenu compte du prix de vente des produits finis qui seraient élaborés avec ces stocks. Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de notre audit compte tenu du montant significatif des stocks dans le bilan consolidé et parce que la valorisation des eaux de vie est par nature dépendante d'hypothèses, estimations et appréciations de la direction. Par ailleurs, les stocks de produits finis étant présents dans un grand nombre de filiales de distribution, l'élimination des marges internes dans les comptes consolidés revêt une importance particulière dans la mesure où elle influe sur la valeur des stocks.	Dans le cadre de nos diligences, nous avons : ● vérifié l'existence physique des stocks d'eau de vie par la réalisation de sondages à l'occasion des inventaires physiques des stocks ; ● pris connaissance des procédures mises en place pour valoriser les stocks d'eau de vie en cours de vieillissement ; ● effectué une revue critique de la méthodologie retenue par la direction pour valoriser les stocks d'eaux de vie, examiné la correcte application de la méthode de valorisation, en analysant notamment les frais fixes intégrés à la valorisation des stocks ; ● apprécié la valeur de réalisation en référence au prix de vente des produits finis qui seraient élaborés avec ces stocks. Nos travaux ont également consisté à vérifier par sondages la cohérence des niveaux de marges internes annulées dans les comptes consolidés, en examinant notamment le niveau de marge réalisé avec les différentes filiales de distribution.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

FORMAT DE PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DESTINÉS À ÊTRE INCLUS DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Rémy Cointreau par votre Assemblée Générale du 24 juillet 2018 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 23 juillet 2020 pour le cabinet Mazars.

Au 31 mars 2023, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la cinquième année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la troisième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit-finance de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

OBJECTIF ET DÉMARCHE D'AUDIT

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

RAPPORT AU COMITÉ D'AUDIT

Nous remettons au comité d'audit-finance un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit-finance, figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit-finance la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit-finance des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 27 juin 2023

Les Commissaires aux comptes

Mazars	PricewaterhouseCoopers Audit
Jérôme de Pastors	Amélie Wattel
Associé	Associée

5

MOUNT GAY
Barbados Rum
EST 1703
BLACK BARREL
CASK STRENGTH
EST. 1703
MOUNT GAY
DISTILLERY

6

COMPTES DE LA SOCIÉTÉ AU 31 MARS 2023

6.1 BILANS COMPARÉS 294

6.2 COMPTES DE RÉSULTAT COMPARÉS 295

6.3 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES 296

6.4 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE 297

6.5 NOTES ANNEXES AUX COMPTES DE LA SOCIÉTÉ 298

6.6 RÉSULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIERS EXERCICES 309

6.7 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS 310

6.1 Bilans comparés

Au 31 mars, *en M€*	Notes	2023	2022
ACTIF			
Immobilisations incorporelles		-	-
Immobilisations corporelles		-	-
Immobilisations financières	2	1 564,6	1 579,4
Actif immobilisé		**1 564,6**	**1 579,4**
Créances clients et comptes rattachés	**3**	**3,1**	**-**
Autres créances	3	65,5	63,0
Valeurs mobilières de placement	4	36,2	32,0
Disponibilités		-	-
Actif circulant		**104,7**	**95,0**
Comptes de régularisation actif	5	1,3	1,7
TOTAL DE L'ACTIF		**1 670,6**	**1 676,1**
PASSIF			
Capital social		81,3	81,8
Primes		773,6	857,4
Réserves et report à nouveau		192,5	182,8
Résultat de l'exercice		154,2	155,4
Capitaux propres	**6.3**	**1 201,6**	**1 277,5**
Provisions pour risques et charges	**7**	**36,2**	**32,0**
Emprunts et dettes financières	8	408,8	333,3
Fournisseurs et comptes rattachés	9	5,1	4,9
Autres dettes	9	19,0	28,5
Dettes		**432,9**	**366,6**
Comptes de régularisation passif		-	-
TOTAL PASSIF		**1 670,6**	**1 676,1**

6.2 Comptes de résultat comparés

Au 31 mars, *en M€*	Notes	2023	2022
Produits d'exploitation		**25,1**	**22,8**
Prestations de services	10	25,1	22,7
Autres produits		-	0,1
Charges d'exploitation		**(40,5)**	**(36,7)**
Autres achats et charges externes	11	(39,3)	(35,4)
Impôts et taxes		(0,1)	(0,2)
Charges de personnel		(0,1)	(0,1)
Dotations aux amortissements et provisions	12	(0,3)	(0,3)
Autres charges		(0,6)	(0,6)
Résultat d'exploitation		**(15,4)**	**(13,9)**
Dividendes reçus des participations		168,7	165,2
Produits/charges nets sur cessions autres actifs financiers		0,3	0,5
Intérêts et assimilés nets		(4,5)	(2,9)
Dotations/reprises financières aux amortissements et provisions		(0,1)	-
Résultat financier	**13**	**164,4**	**162,8**
Résultat courant avant impôt		**149,0**	**148,8**
Résultat exceptionnel	**14**	**(0,2)**	**-**
Impôt sur les bénéfices	15	5,5	6,6
RÉSULTAT NET		**154,2**	**155,4**

6.3 Variation des capitaux propres

Le capital social se compose de 50 785 696 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 1,60 euro.

La variation des capitaux propres s'analyse comme suit :

Au 31 mars, *en M€ (En unités pour le nombre d'actions)*	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission et de fusion	Réserve légale	Report à nouveau	Résultat	Total
Au 31 mars 2021	**50 503 106**	**80,8**	**834,8**	**8,0**	**136,8**	**131,7**	**1 192,1**
Affectation du résultat	-	-	-	0,0	131,7	(131,7)	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	155,4	155,4
Dividendes versés	-	-	-	-	(93,7)	-	(93,7)
Augmentation de capital	1 399 396	2,2	151,8	-	-	-	154,0
Réduction de capital	(750 000)	(1,2)	(129,2)	-	-	-	(130,4)
Au 31 mars 2022	**51 152 502**	**81,8**	**857,4**	**8,0**	**174,8**	**155,4**	**1 277,5**
Affectation du résultat	-	-	-	0,2	155,2	(155,4)	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	154,2	154,2
Dividendes versés	223 147	0,3	34,4	-	(145,7)	-	(111,0)
Augmentation de capital	410 047	0,8	44,7	-	-	-	45,5
Réduction de capital	(1 000 000)	(1,6)	(162,9)	-	-	-	(164,5)
AU 31 MARS 2023	**50 785 696**	**81,3**	**773,6**	**8,2**	**184,3**	**154,2**	**1 201,6**

L'assemblée générale des actionnaires du 21 juillet 2022 a approuvé le versement d'un dividende ordinaire en numéraire de 1,85 euro par action au titre de l'exercice clos au 31 mars 2022. Elle a également approuvé le versement d'un dividende exceptionnel de 1,00 euro par action avec une option de paiement en numéraire ou en actions. Cette distribution d'un montant total de 145,7 millions d'euros s'est traduite par la création de 223 147 actions nouvelles et par un versement en numéraire de 111,0 millions d'euros en octobre 2022.

Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2023, 410 047 autres actions ont été créées, soit :

- 397 993 actions en raison des demandes de conversion d'OCEANE (note **8.1**) avec un impact total en capitaux propres de 43,6 millions d'euros, symétriquement à la réduction de l'emprunt obligataire OCEANE ;
- 12 054 actions dans le cadre du second plan d'actionnariat salarié « My Rémy Cointreau » mis en place en octobre 2022 avec un impact total en capitaux propres de 1,8 million d'euros.

1 million d'actions ont été annulées dans le cadre d'une opération de réduction de capital (note **6**).

6.4 Tableau des flux de trésorerie

Au 31 mars, *en M€*	2023	2022
EXPLOITATION		
Résultat net	154,2	155,4
Dotations aux amortissements	0,4	0,3
Dotations/reprises aux provisions (nettes)	0,1	-
Résultats sur cessions d'immobilisations	(0,3)	(0,4)
Marge brute d'autofinancement	**154,4**	**155,3**
Variation du besoin en fonds de roulement	(10,6)	(2,7)
Flux de trésorerie – exploitation	**143,8**	**152,6**
INVESTISSEMENTS		
Acquisition d'actions propres	(164,5)	(169,5)
Variation des autres immobilisations financières	6,0	-
Variation des valeurs mobilières de placement	4,8	-
Flux de trésorerie – investissements	**(153,7)**	**(169,5)**
FINANCEMENT		
Augmentation de capital et primes	1,8	3,1
Réduction de capital et primes		-
Dividendes versés en numéraire	(111,0)	(93,7)
Emprunts à long et moyen termes	60,0	80,0
Remboursement d'emprunts	-	(20,1)
Variation des autres dettes financières	59,1	47,6
Flux de trésorerie – financement	**(9,9)**	**(16,9)**
Variation de trésorerie de l'exercice	-	-
Disponibilités à l'ouverture de l'exercice	-	-
Disponibilités à la clôture de l'exercice	**-**	**-**

6.5 Notes annexes aux comptes de la société

PRINCIPES COMPTABLES 299
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES 299
CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES 300
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT 300
COMPTES DE RÉGULARISATION 301
ACTIONS PROPRES ET PLANS D'ACTIONS GRATUITES 301
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES 303
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES 303
FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES 305
PRODUITS D'EXPLOITATION 305
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES 305
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS 306
RÉSULTAT FINANCIER 306
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL 306
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES 307
ENGAGEMENTS HORS BILAN 307
AUTRES INFORMATIONS 307
TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 MARS 2023 308
ÉLÉMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE 308
RÉFÉRENTIEL D'AUDIT 310
INDÉPENDANCE 310
EVALUATION DES TITRES DE PARTICIPATION (NOTES 1, 2 ET 18 DE L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS) 311
INFORMATIONS DONNÉES DANS LE RAPPORT DE GESTION ET DANS LES AUTRES DOCUMENTS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES COMPTES ANNUELS ADRESSÉS AUX ACTIONNAIRES 311
RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 311
AUTRES INFORMATIONS 311
FORMAT DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS DESTINÉS À ÊTRE INCLUS DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL 312
DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 312
OBJECTIF ET DÉMARCHE D'AUDIT 312
RAPPORT AU COMITÉ D'AUDIT 313

FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

Au cours de l'exercice, la société Rémy Cointreau SA, société mère du groupe Rémy Cointreau, a mené les principales opérations particulières suivantes : la poursuite de la conversion partielle de la dette OCEANE par création de nouveaux titres, la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions suivi d'une réduction de capital, la mise en place d'un second plan d'actionnariat salarié pour les filiales internationales du groupe ainsi que la résiliation du contrat de liquidité.

NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels de la société ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises (Plan comptable général) et aux principes comptables généralement admis.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les principales règles utilisées sont les suivantes :

(i) les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport sous déduction, le cas échéant, des provisions nécessaires pour les ramener à leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est appréciée sur la base de plusieurs critères faisant notamment intervenir l'actif net, les plus-values latentes, et les perspectives de rentabilité ;

(ii) les créances et dettes sont inscrites à leur valeur nominale. Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties au cours de clôture de l'exercice. Pour les créances, une provision pour dépréciation est pratiquée, le cas échéant, pour couvrir les risques de non-recouvrement ;

(iii) la différence résultant de la valorisation des dettes et créances en devises, au cours du jour de clôture, est portée au bilan en écart de conversion ;

(iv) la valorisation des valeurs mobilières de placement se fait au cours du jour d'acquisition pour les entrées et en méthode FIFO pour les sorties.

NOTE 2 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

6

Au 31 mars, *en M€*	Valeur nette à l'ouverture de l'exercice	Variation des dépréciations	Augmentation	Diminution	Valeur nette à la clôture de l'exercice
Participations et malis de fusion affectés	1 549,9	-	-	-	1 549,9
Compte de liquidité	5,7	-	0,3	(6,0)	-
Actions propres	23,8	(0,1)	164,5	(173,5)	14,7
TOTAL	**1 579,4**	**(0,1)**	**164,8**	**(179,5)**	**1 564,6**

Le détail des titres de participation est présenté en note **18**.

La société a décidé de résilier, en janvier 2023, le contrat de liquidité conclu avec un organisme financier qui avait pour but de favoriser la liquidité des titres de la société et la régularité de leur cotation sur le marché. À la date de sa liquidation, le montant total investi par l'animateur était de 6,0 millions d'euros.

Au 31 mars 2023, Rémy Cointreau détient 87 541 de ses propres actions classées au poste « Actions propres » acquises dans le cadre de programmes de rachat d'actions menés sur plusieurs exercices. Ces actions sont conservées pour servir de futurs plans d'attribution gratuite d'actions. L'augmentation de ce poste correspond au programme de rachat mené au cours de l'exercice, soit 1 million d'actions acquises pour 164,5 millions d'euros. La diminution correspond à l'affectation de 1 million de titres en réduction de capital pour 164,5 millions d'euros et au reclassement au poste « Valeurs mobilières de placement » de 53 077 titres, soit 9,0 millions d'euros (note **6**).

NOTE 3 CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

Au 31 mars 2023, le poste « Clients » est débiteur de 3,1 millions d'euros, exclusivement avec des sociétés du groupe Rémy Cointreau.

Les « Autres créances » se détaillent comme suit :

Au 31 mars, *en M€*	2023	2022
Créance d'intégration fiscale	21,4	23,1
Créance d'impôt sur les bénéfices	3,4	-
Créance de TVA	0,9	1,2
Produits à recevoir	36,2	32,0
Autres débiteurs	3,6	6,7
TOTAL	**65,5**	**63,0**

La société Rémy Cointreau intègre fiscalement la plupart des filiales françaises du groupe Rémy Cointreau selon les dispositions prévues par l'article 223A du Code général des impôts (note **15**). Le poste « Créance d'intégration fiscale » de 21,4 millions d'euros au 31 mars 2023 correspond à la différence entre l'impôt des sociétés intégrées fiscalement au titre de l'exercice (84,9 millions d'euros) et le montant des acomptes payés par les filiales auprès de la société mère au cours de l'exercice (63,6 millions d'euros). Le règlement de ces créances a lieu lors de la liquidation de l'impôt sur les bénéfices de l'exercice, en juillet.

Le poste « Créance d'impôt sur les bénéfices » est débiteur de 3,4 millions d'euros en raison d'un excédent versé sur le dernier acompte d'impôt du groupe intégré pour l'exercice clos au 31 mars 2023. Le remboursement de ce montant aura lieu lors de la liquidation de l'impôt sur les bénéfices de l'exercice, en juillet.

Le poste « Produits à recevoir » correspond à la valorisation des actions affectées aux plans d'attribution gratuite d'actions, classées en valeurs mobilières de placement, dont le coût sera refacturé aux entités du groupe salariant les bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition de ces plans (note **6**). Une provision pour charges est constatée symétriquement (note **7**).

La variation de 4,2 millions d'euros, par rapport à l'exercice précédent, inclus :

- l'extourne des produits à recevoir sur le plan d'attribution gratuite d'actions 2019 échu le 17 janvier 2023 ;
- la constatation d'un produit à recevoir au titre du nouveau plan émis le 12 janvier 2023 ;
- l'ajustement du montant relatif aux autres plans en cours en raison de la réestimation de l'atteinte des critères de présence et de performance.

Le poste « Autres débiteurs » correspond essentiellement à des refacturations intra-groupe, en diminution de 3,1 millions d'euros en raison d'une baisse de facturation en fin d'exercice par rapport à l'année précédente.

Les échéances des « Clients et Autres créances » sont les suivantes :

Au 31 mars, *en M€*	Montant brut	Moins de 1 an	Plus de 1 an
Créances clients	3,1	3,1	-
Autres créances	65,5	33,2	32,3
TOTAL	**68,6**	**36,3**	**32,3**

Le montant des « Autres créances » à plus d'un an correspond au produit à recevoir enregistré au titre des plans d'actions gratuites dont l'échéance est à plus d'un an (note **6**).

NOTE 4 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Le poste « Valeurs mobilières de placement » correspond intégralement à la valorisation des actions propres affectées à la couverture des plans d'attribution gratuite d'actions existants (note **6**) soit 260 398 actions en tenant compte des critères de présence et de performance, pour un montant de 36,2 millions au 31 mars 2023.

Les actions affectées font l'objet d'un produit à recevoir et d'une provision pour charges (notes **3** et **7**).

NOTE 5 COMPTES DE RÉGULARISATION

Les comptes de régularisation actif comprennent les éléments suivants :

Au 31 mars, *en M€*	2023	2022
Charges constatées d'avance	0,3	0,3
Charges à répartir	1,0	1,4
TOTAL	**1,3**	**1,7**

Les charges à répartir correspondent aux frais encourus lors de l'émission des emprunts qui sont amortis sur la durée des financements correspondants.

L'échéancier est le suivant :

En M€	Montant brut	Moins de 1 an	Plus de 1 an
Charges constatées d'avance	0,3	0,3	-
Charges à répartir	1,0	0,3	0,7
TOTAL	**1,3**	**0,6**	**0,7**

NOTE 6 ACTIONS PROPRES ET PLANS D'ACTIONS GRATUITES

Au 31 mars 2023, la société détient directement et indirectement 347 939 de ses propres actions dont le coût est enregistré dans différents postes du bilan (2022 : 414 118 actions). La variation en nombre d'actions se détaille comme suit :

	Actions détenues indirectement	Actions détenues directement			
	Autres actifs financiers/ Compte de liquidité	Autres actifs financiers/ Actions propres	Valeurs mobilières de placement	Sous-total	Total
Nombre en début d'exercice	**17 417**	**140 618**	**256 083**	**396 701**	**414 118**
Résiliation du compte de liquidité (note **2**)	(17 417)	-	-	-	(17 417)
Plan de rachat d'actions	-	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000
Réduction de capital	-	(1 000 000)	-	(1 000 000)	(1 000 000)
Échéance du plan 2019	-	-	(48 762)	(48 762)	(48 762)
Réaffectation à la couverture du plan 2023	-	(40 913)	40 913	-	-
Affectation aux plans d'actions gratuites	-	(12 164)	12 164	-	-
Nombre en fin d'exercice	**-**	**87 541**	**260 398**	**347 939**	**347 939**

Les actions détenues directement proviennent de programmes de rachat d'actions menés depuis 2017. Le 21 juillet 2022, le conseil d'administration de Rémy Cointreau a approuvé la mise en œuvre d'un nouveau plan de rachat d'actions en application des résolutions n° 19 et 20 de l'assemblée générale mixte du 21 juillet 2022. Ce programme devait porter sur un nombre maximum de 1 million d'actions aux conditions de prix autorisées par l'assemblée générale mixte du 21 juillet 2022 dans la résolution n° 19.

Ce programme de rachat était destiné à permettre la réalisation des opérations suivantes, par ordre décroissant de priorité :

(i) réduire le capital social par annulation d'actions propres ;

(ii) utiliser tout ou partie des actions acquises pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, d'apport, de fusion et de scission ;

(iii) satisfaire aux obligations découlant des programmes d'attribution gratuite d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées ;

(iv) satisfaire aux obligations découlant de valeurs mobilières donnant accès au capital social.

En application de cette autorisation, la société a mandaté un prestataire de services d'investissement afin de procéder à des achats d'actions de la société Rémy Cointreau SA. À l'issue du programme, le 19 décembre 2022, 1 million de titres avaient ainsi été acquis pour un coût de 164,5 millions d'euros.

Ces titres ont fait l'objet d'une réduction du capital en totalité et en une seule fois, en application de la décision du conseil d'administration du 12 janvier 2023.

Le détail des plans d'actions gratuites en cours au 31 mars 2023 est le suivant :

Date d'attribution [1]	Plan n°	Période d'acquisition	Durée minimale de conservation des actions	Droits attribués à l'origine	Valeur du droit à la date d'attribution	Droits caduques	Droits attribués à l'issue de la période d'acquisition	**Droits en vie au 31 mars 2023**
17 janvier 2019	2019	4 ans	-	57 450	101,00	14 875	48 762	-
24 novembre 2020	2020	3 ans	-	42 479	153,00	9 368	-	33 111
14 janvier 2021	2021	4 ans	-	39 602	149,20	5 590	-	34 012
31 mars 2021	2021/2025	4,25 ans	-	72 500	159,40	16 950	-	55 550
31 mars 2021	2021/2030	9,25 ans	-	72 500	159,40	20 750	-	51 750
13 janvier 2022	2022	4 ans	-	35 310	199,20	2 420	-	32 890
12 janvier 2023	2023	4 ans	-	40 913	167,00	330	-	40 583
TOTAL				**360 754**		**70 283**	**48 762**	**247 896**

(1) La date d'attribution correspond à la date du conseil d'administration ayant décidé l'attribution de ces plans.

Tous les plans sont des plans indexés (AGAI). Les actions remises aux bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition seront conditionnées à leur présence et leur nombre dépendra de l'atteinte de critères externes et/ou internes à l'entreprise.

Plan 2019 : ce plan est venu à échéance le 17 janvier 2023. Il restait alors 42 575 droits en vie qui ont tous été attribués ainsi que 6 187 actions supplémentaires liées au dépassement des hypothèses de performance, soit au total 48 762 titres attribués. Selon le règlement de ce plan, le nombre d'actions effectivement acquises était calculé pour 50% en fonction de la progression de la performance globale du titre Rémy Cointreau (TSR – *Total Shareholder Return*) mesurée au terme de la période d'acquisition par rapport à un panel de 10 sociétés du secteur du luxe et/ou des spiritueux et 50% en fonction du niveau d'atteinte de valeurs cibles définies pour le résultat opérationnel courant des exercices 2019/2020 à 2022/2023. Le taux d'atteinte des critères de performance a atteint 114,5%. Ce plan a été intégralement servi par remise d'actions détenues par Rémy Cointreau.

Plan 2020 : 50% du nombre maximum d'actions sera attribué si la performance du résultat opérationnel courant a atteint l'objectif fixé (valeurs cibles définies pour les exercices 2019/2020 à 2022/2023). 50% du nombre maximum d'actions sera attribué si l'objectif d'émission de CO_2 de Rémy Cointreau calculé selon les *scopes* 1 et 2 du GHG Protocol *(Green House Gas Protocol),* prenant en compte le scénario de 1,5 °C, atteint l'objectif fixé. À la date de clôture, il a été considéré que ce plan serait intégralement servi par remise d'actions détenues par Rémy Cointreau.

Plan 2021 : 50% du nombre maximum d'actions sera attribué si la performance du résultat opérationnel courant a atteint l'objectif fixé (valeurs cibles définies pour les exercices 2020/2021 à 2023/2024). 50% du nombre maximum d'actions sera attribué si l'objectif d'émission de CO_2 de Rémy Cointreau calculé selon les *scopes* 1 et 2 du GHG Protocol *(Green House Gas Protocol),* prenant en compte le scénario de 1,5 °C, atteint l'objectif fixé. À la date de clôture, il a été considéré que ce plan serait intégralement servi par remise d'actions détenues par Rémy Cointreau.

Plan 2021-2025 : 50% du nombre maximum d'actions sera attribué si la performance du résultat opérationnel courant a atteint l'objectif fixé pour l'exercice 2024/2025. 50% du nombre maximum d'actions sera attribué si la performance de marge brute a atteint l'objectif fixé pour l'exercice 2024/2025. À la date de clôture, il a été considéré que ce plan serait intégralement servi par remise d'actions détenues par Rémy Cointreau.

Plan 2021-2030 :un tiersdu nombre maximum d'actions sera attribué si la performance du résultat opérationnel courant a atteint l'objectif fixé pour l'exercice 2029/2030. Un tiers du nombre maximum d'actions sera attribué si la performance de marge brute a atteint l'objectif fixé pour l'exercice 2029/2030. Un tiers du nombre maximum d'actions sera attribué si l'objectif de pourcentage de réduction en intensité d'émission de CO_2 de Rémy Cointreau calculé selon les *scopes* 1, 2 et 3 du GHG Protocol *(Green House Gas Protocol)* en application du scénario « WB2C » et du scénario 1,5° C, atteint l'objectif fixé pour l'exercice 2029/2030. À la date de clôture, il a été considéré que ce plan serait intégralement servi par remise d'actions détenues par Rémy Cointreau.

Plan 2022 : 50% du nombre maximum d'actions sera attribué si la performance du résultat opérationnel courant a atteint l'objectif fixé (valeurs cibles définies pour les exercices 2021/2022 à 2024/2025). 50% du nombre maximum d'actions sera attribué si l'objectif d'émission de CO_2 de Rémy Cointreau calculé selon les *scopes* 1 et 2 du GHG Protocol *(Green House Gas Protocol),* prenant en compte le scénario de 1,5 °C, atteint l'objectif fixé pour l'exercice 2024/2025. À la date de clôture, il a été considéré que ce plan serait intégralement servi par remise d'actions détenues par Rémy Cointreau.

Plan 2023 : 50% du nombre maximum d'actions sera attribué si la performance du résultat opérationnel courant a atteint l'objectif fixé (valeurs cibles définies pour les exercices 2022/2023 à 2025/2026). 50% du nombre maximum d'actions sera attribué si l'objectif de réduction d'émission de CO_2/bouteille standard de l'exercice 2025/2026 compris entre -14% et -16% CO_2 équivalent par rapport à l'exercice 2020/2021, est atteint. Cet objectif intègre l'ensemble du bilan carbone du groupe (*scopes* 1, 2 et 3 du GHG) et est mesuré par un cabinet indépendant. À la date de clôture, il a été considéré que ce plan serait intégralement servi par remise d'actions détenues par Rémy Cointreau.

NOTE 7 PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Le poste « Provision pour risques et charges » correspond intégralement à la provision pour charges constatées au titre des plans d'attribution gratuite d'actions en cours (note **6**). Cette provision dépend du nombre estimé d'actions qui serait remis en fonction de l'atteinte des critères de présence et de performance de chaque plan en cours.

Cette provision a pour contrepartie un produit à recevoir du même montant traduisant la refacturation future du coût aux entités du groupe salariant les bénéficiaires de ces plans (note **3**).

Au 31 mars, *en M€*	Provision pour charges
Montant début d'exercice	**32,0**
Reprise	(4,8)
Dotation	9,0
MONTANT FIN D'EXERCICE	**36,2**

NOTE 8 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

Les emprunts et dettes financières se détaillent comme suit :

Au 31 mars, en M€	2023	2022
Emprunt obligataire convertible (OCEANE) (note **8.1**)	72,3	115,9
Emprunts obligataires placement privé (note **8.2**)	80,0	80,0
Emprunt bancaire (note **8.3**)	80,0	80,0
Intérêts courus non échus	0,5	0,5
Total emprunts	**232,7**	**276,4**
Syndication bancaire (note **8.4**)	60,0	-
Autres dettes financières (note **8.5**)	115,9	56,9
Intérêts courus non échus	0,1	-
TOTAL	**408,8**	**333,3**

La variation des dettes financières de 75,5 millions d'euros s'explique principalement par :

- la diminution de la dette OCEANE de 43,6 millions d'euros suite aux demandes de conversion sur l'exercice ;
- l'utilisation du crédit syndiqué à hauteur de 60 millions d'euros ;
- l'augmentation du compte-courant avec la Financière Rémy Cointreau pour 59,0 millions d'euros.

L'échéance des emprunts et dettes est la suivante :

Au 31 mars, *en M€*	Montant brut	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires	152,6	0,3	152,3	-
Emprunt bancaire	80,2	0,2	-	80,0
Crédit syndiqué	60,1	0,1	60,0	-
Autres dettes financières	115,9	115,9	-	-
TOTAL	**408,8**	**116,5**	**212,3**	**80,0**

NOTE 8.1 OCEANE

Rémy Cointreau a émis le 7 septembre 2016 un placement privé auprès d'investisseurs institutionnels, d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes (les « OCEANE ») à échéance du 7 septembre 2026 pour un montant nominal de 275,0 millions d'euros, soit 2 484 191 OCEANE d'une valeur nominale unitaire de 110,70 euros.

Les OCEANE portent intérêt à un taux nominal annuel de 0,125%, à terme échu le 7 septembre de chaque année.

À la date d'émission, la valeur nominale unitaire des OCEANE a fait ressortir une prime d'émission de 40% par rapport au cours de référence de l'action de la société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris. Les porteurs d'OCEANE disposent d'un droit à l'attribution d'actions nouvelles et/ou existantes de Rémy Cointreau, à raison d'un ratio de conversion initial d'une action pour une OCEANE. Conformément aux termes et conditions de l'OCEANE, ce ratio a été subséquemment ajusté. Au 31 mars 2023, il était de 1,018 action pour une obligation. Ce droit à l'attribution d'actions est exerçable à partir du 7 septembre 2023, ou en cas d'atteinte de condition de conversion anticipée.

Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2023, 393 667 obligations ont fait l'objet d'une demande de conversion en actions Rémy Cointreau portant le taux de conversion cumulé à 73,7%. Compte tenu du ratio de conversion, 397 993 actions ont ainsi été créées. L'opération s'est traduite par une augmentation de 43,6 millions d'euros des capitaux propres de la société Rémy Cointreau.

Au 31 mars 2023, le solde des OCEANE s'élève à 653 011 obligations, soit une valeur nominale 72,3 millions d'euros.

NOTE 8.2 PLACEMENT PRIVÉ OBLIGATAIRE

Rémy Cointreau a émis, le 27 février 2015, un emprunt obligataire de 80,0 millions d'euros, sous forme d'un placement privé, auprès d'un *leader* européen de l'assurance. Ces obligations qui ont une échéance de 10 ans portent intérêt à un taux nominal annuel de 2,945%.

Ce contrat n'est assorti d'aucune sûreté. La disponibilité des fonds est conditionnée au respect du ratio A (voir Crédit syndiqué) à un niveau inférieur à 3,5 à chaque clôture semestrielle pendant la durée du contrat.

NOTE 8.3 CONTRAT DE PRÊT BILATÉRAL

Rémy Cointreau a signé le 4 novembre 2021 un contrat de prêt de 80 millions d'euros. Ce prêt d'une durée de 7 ans, remboursable *in fine*, porte intérêt à un taux nominal annuel de 0,60%, payable annuellement à terme échu le 10 novembre de chaque année.

La disponibilité de ce crédit est conditionnée au respect du ratio A (voir Crédit syndiqué) à un niveau inférieur ou égal à 4 au 30 septembre et au 31 mars de chaque exercice jusqu'à l'échéance.

NOTE 8.4 CRÉDIT SYNDIQUÉ

Le 2 juillet 2018, Rémy Cointreau a signé avec un *pool* de groupes bancaires un crédit syndiqué de 100 millions d'euros dont l'échéance est le 2 juillet 2025.

Les tirages portent intérêt à EURIBOR plus une marge allant de 35 bps à 125 bps en fonction du niveau d'endettement du groupe.

La disponibilité de ce crédit est conditionnée par le respect d'un ratio « Endettement net moyen/EBITDA » (ratio A) inférieur ou égal à 4,0 au 30 septembre et au 31 mars de chaque année jusqu'à l'échéance. Au 31 mars 2023, le ratio A s'élève à 0,84 (septembre 2022 : 0,65, mars 2022 : 0,79).

Au 31 mars 2023, ce crédit est utilisé à hauteur de 60 millions d'euros.

NOTE 8.5 AUTRES DETTES FINANCIÈRES

Ce poste correspondant intégralement au solde du compte courant financier auprès de Financière Rémy Cointreau dans le cadre d'une convention intra-groupe.

NOTE 9 FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

Le solde fournisseurs de 5,1 millions d'euros comprend des dettes envers d'autres entités du groupe pour 4,8 millions d'euros.

Le poste « Autres dettes » se détaille comme suit :

Au 31 mars, *en M€*	2023	2022
Dettes fiscales et sociales	0,3	7,1
Solde du régime d'intégration fiscale	17,4	18,1
Clients créditeurs, avoir à établir	0,7	2,7
Autres créditeurs	0,7	0,7
TOTAL	**19,0**	**28,5**

Le poste « Dettes fiscales et sociales » a une variation de (6,8 millions d'euros) par rapport à l'exercice précédent, le groupe intégré est en excédent sur le dernier acompte d'impôt pour l'exercice clos au 31 mars 2023, décrit en note **3**.

Le poste « Solde du régime d'intégration fiscale » représente l'impôt théorique associé aux soldes des pertes fiscales imputables des sociétés incluses dans l'intégration fiscale. La diminution de ce poste sur l'exercice résulte essentiellement de l'impact du changement du taux d'imposition en France.

L'échéancier des fournisseurs et autres dettes est le suivant :

Au 31 mars, en M€	Montant brut	Moins de 1 an
Fournisseurs et comptes rattachés	5,1	5,1
Autres dettes	19,0	19,0
TOTAL	**24,1**	**24,1**

NOTE 10 PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation comprennent essentiellement les prestations de services facturées aux filiales du groupe Rémy Cointreau, soit 25,1 millions d'euros dont 11,1 millions d'euros auprès de sociétés françaises et 14,0 millions d'euros auprès de sociétés étrangères.

NOTE 11 AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Au 31 mars, *en M€*	2023	2022
Prestations de services	(37,7)	(33,9)
Honoraires et commissions	(0,8)	(0,8)
Services bancaires et assimilés	(0,4)	(0,4)
Cotisations	(0,4)	(0,4)
TOTAL	**(39,3)**	**(35,4)**

NOTE 12 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Les dotations aux amortissements classés en charges d'exploitation concernent intégralement les charges encourues lors de la mise en place des emprunts et lignes de crédit qui sont amorties sur la durée des instruments (note **5**).

NOTE 13 RÉSULTAT FINANCIER

Au 31 mars, *en M€*	2023	2022
Dividendes reçus des participations	168,7	165,2
Produits/charges nets sur cessions autres actifs financiers	0,3	0,5
Intérêts et assimilés nets	(4,6)	(2,9)
Dotations/reprises financières aux amortissements et provisions	(0,1)	-
RÉSULTAT FINANCIER	**164,4**	**162,8**

Le total des dividendes reçus des filiales est en augmentation par rapport à l'exercice précédent, le détail figure à la note **18**.

Le poste « Produits/charges nets sur cessions d'autres actifs financiers », provient du compte de liquidité clos en janvier 2023.

Les intérêts concernent les différents emprunts et lignes de crédit décrits en note **8**.

NOTE 14 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Un résultat exceptionnel net de -0,2 million d'euros a été constaté sur l'exercice clos au 31 mars 2023, correspondant à des pénalités versées lors de la finalisation d'un contrôle fiscal.

NOTE 15 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La société Rémy Cointreau a opté à compter du 1er avril 1993 pour le régime d'intégration fiscale des groupes des sociétés prévu à l'article 223A du CGI.

Les principales modalités des conventions d'intégration fiscale sont les suivantes :

- le résultat fiscal des sociétés intégrées est déterminé comme si elles étaient imposées séparément ;
- les économies d'impôt liées à l'utilisation des déficits des sociétés membres du groupe ne sont que provisoires car les filiales concernées peuvent toujours les utiliser ; en conséquence, ces économies provisoires sont inscrites en dettes vis-à-vis des filiales concernées ;
- la société Rémy Cointreau SA est seule redevable de l'impôt supplémentaire qu'elle a éventuellement à acquitter en cas de sortie du groupe d'une société intégrée.

Ce régime couvre toutes les filiales françaises du groupe dès lors qu'elles respectent les conditions prévues par le CGI.

Pour l'exercice clos au 31 mars 2023, l'impôt enregistré au niveau de la société Rémy Cointreau en tant que « tête » de l'intégration fiscale est un produit de 5,5 millions d'euros correspondant pour 5,0 millions d'euros au différentiel entre la somme des impôts des entités intégrées fiscalement (84,9 millions d'euros) et la charge d'impôt consolidée de l'intégration fiscale (79,9 millions d'euros).

Accroissement et allégement de la dette future d'impôt

La société n'a pas de différences temporaires significatives dans la détermination de son résultat fiscal.

NOTE 16 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements financiers

À la date de clôture, les engagements de la société concernent des garanties octroyées à une filiale du groupe (Financière Rémy Cointreau) à hauteur de 65 millions d'euros et à des cautions principalement douanières et lignes de crédit pour 16,4 millions d'euros.

Passifs éventuels relatifs aux opérations de cession

Dans le cadre d'opérations de cession, des garanties de passif sont généralement accordées aux acheteurs pour des durées et des montants définis dans les contrats. Les passifs fiscaux, douaniers et sociaux pouvant survenir à la suite de contrôles portant sur les périodes antérieures à la cession sont généralement couverts jusqu'à l'extinction des délais de prescription légaux.

Au 31 mars 2023, toutes les garanties sont prescrites.

NOTE 17 AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des mandataires sociaux

Le montant global annuel des rémunérations allouées aux membres du conseil d'administration a été fixé, lors de l'assemblée générale du 21 juillet 2022, à la somme de 680 milliers d'euros au titre de cet exercice et des suivants jusqu'à ce qu'il en soit autrement décidé. Au cours de l'exercice, les rémunérations versées se sont élevées à 618 milliers d'euros.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 444,5 milliers d'euros hors taxes et concerne essentiellement les missions de certification des comptes sociaux et consolidés de Rémy Cointreau SA.

Au 31 mars, *en K€*	PricewaterhouseCoopers Audit	Mazars	Total
Commissariat aux comptes	229,0	196,5	425,5
Services autres que la certification des comptes	3,5	15,6	19,0
TOTAL	**232,4**	**212,1**	**444,5**

NOTE 18 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 MARS 2023

Au 31 mars, *en millier de devises*	Devises	Capital (devises)	Capitaux propres sauf capital (devises)	Quote-part capital détenu	Valeur brute des titres détenus	Mali de fusion sur les titres détenus	Total valeur des titres détenus	Provision titres	Dividendes encaissés	CA HT dernier exercice	Résultat après impôt	Date de fin d'exercice
A) Sociétés françaises												
E. Rémy Martin & C°	EUR	6 725	762 730	100	381 708	18 969	400 677	-	87 906	622 278	210 467	31/03/2023
Cointreau	EUR	4 037	114 093	100	89 103	13 407	102 510	-	28 763	118 883	25 597	31/03/2023
Rémy Cointreau Services	EUR	1 114 805	177 162	93	1 046 700	-	1 046 700	-	52 020	20	102 746	31/03/2023
Total valeur brute					1 517 511	32 376	1 549 887	-	168 689			
B) Sociétés étrangères												
Autres filiales étrangères	EUR	-	-	-	3	-	3	2	-	-	-	-
Total valeur brute	EUR	-	-	-	3	-	3	2	-	-	-	-
Total valeur brute (A + B)					1 517 514	32 376	1 549 890	2				
TOTAL VALEUR NETTE					1 517 511	32 376	1 549 888					

NOTE 19 ÉLÉMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun élément postérieur à la clôture n'est à signaler concernant Rémy Cointreau SA.

6.6 RÉSULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Au 31 mars, *en M€ (En unités pour le nombre d'actions)*	2023 (1)	2022	2021	2020	2019
1. Capital en fin d'exercice					
Capital social	81,3	81,8	80,8	80,2	80,2
Nombre d'actions émises	50 785 696	51 152 502	50 503 106	50 149 787	50 149 787
Nombre maximum d'actions à créer par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
2. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	25,1	22,7	20,2	22,7	24,4
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	153,4	168,1	129,8	110,5	90,4
Impôts sur les bénéfices	5,5	6,6	5,1	9,0	13,8
Résultat après impôts, amortissements et provisions	154,2	155,4	131,7	125,7	104,0
Résultat distribué	152,4	145,8	93,4	50,1	132,9
3. Résultats par action *(en €)*					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	3,12	3,42	2,67	2,38	2,04
Résultat après impôts, amortissements et provisions	3,04	3,04	2,61	2,51	2,07
Dividende net distribué à chaque action	3,00	2,85	1,85	1,00	2,65
4. Personnel					
Nombre de salariés	-	-	-	-	-
Montant de la masse salariale	-	-	-	-	-
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	-	-	-	-	-
Intéressement (compris dans la masse salariale)	-	-	-	-	-

(1) Sous réserve de l'approbation de l'AGO.

6.7 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2023

À l'assemblée générale de la société Rémy Cointreau,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Rémy Cointreau relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit-finance.

Fondement de l'opinion

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er avril 2022 à la date d'émission de notre rapport et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

EVALUATION DES TITRES DE PARTICIPATION (NOTES 1, 2 ET 18 DE L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS)

Risque identifié	Notre réponse
Au 31 mars 2023, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette de 1 549,9 millions d'euros, soit environ 93 % de l'actif de la société. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport sous déduction, le cas échéant, des provisions nécessaires pour les ramener à leur valeur d'utilité. Comme indiqué dans la note 1 « Principes comptables » de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'utilité est appréciée sur la base de plusieurs critères faisant notamment intervenir l'actif net, les plus-values latentes et les perspectives de rentabilité de la filiale concernée. Compte tenu du poids des titres de participation dans l'actif du bilan, de l'importance du jugement de la direction pour estimer la valeur d'inventaire et de la sensibilité aux variations des hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, nous avons considéré l'évaluation de la valeur d'inventaire des titres de participation comme un point clé de notre audit.	Nos travaux ont principalement consisté, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, à : ● apprécier le processus de détermination de la valeur d'inventaire des titres de participation mis en place par la société ; ● vérifier que les critères de détermination des valeurs d'inventaire par la direction sont appropriés et que les calculs des dépréciations éventuelles découlant de celles-ci sont corrects ; ● vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes annuels des entités concernées, notamment pour les évaluations reposant sur des éléments historiques.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

INFORMATIONS DONNÉES DANS LE RAPPORT DE GESTION ET DANS LES AUTRES DOCUMENTS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES COMPTES ANNUELS ADRESSÉS AUX ACTIONNAIRES

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

AUTRES INFORMATIONS

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

FORMAT DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS DESTINÉS À ÊTRE INCLUS DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Rémy Cointreau par votre Assemblée Générale du 24 juillet 2018 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 23 juillet 2020 pour le cabinet Mazars.

Au 31 mars 2023, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la cinquième année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la troisième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit-finance de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

OBJECTIF ET DÉMARCHE D'AUDIT

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

RAPPORT AU COMITÉ D'AUDIT

Nous remettons au comité d'audit-finance un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit-finance figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit-finance la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit-finance- finance des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 27 juin 2023

Les Commissaires aux comptes

Mazars	PricewaterhouseCoopers Audit
Jérôme de Pastors	Amélie Wattel
Associé	Associée

THE BOTANIST

ISLAY DRY GIN

DISCOVER NEW POSSIBILITIES WITH
A BEAUTIFULLY BALANCED GIN MADE
FROM 22 WILD ISLAY BOTANICALS

7

CAPITAL ET ACTIONNARIAT

7.1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL 316

7.1.1 Montant du capital 316

7.1.2 Modifications du capital et des droits sociaux 316

7.1.3 Capital autorisé non émis (délégations d'augmentation de capital) 317

7.1.4 Autorisation de racheter des actions de la société 319

7.1.5 Position ouverte sur produits dérivés 321

7.2 ACTIONNARIAT ET INFORMATIONS BOURSIÈRES 322

7.2.1 Répartition du capital et des droits de vote au 31 mars 2023 322

7.2.2 Modifications sur la répartition du capital au cours des trois dernières années 327

7.2.3 Personnes contrôlant la société et information sur leur participation 327

7.2.4 Communication financière et informations boursières 328

7.3 ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE 330

7.1 Renseignements de caractère général concernant le capital

7.1.1 Montant du capital

Au 31 mars 2023, le capital social s'élève à 81 257 113,60 euros, divisé en 50 785 696 actions de 1,60 euro de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie, entièrement libérées et correspondant à 78 786 249 droits de vote.

Forme des titres : les actions entièrement souscrites et libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actionnaires de la société sont détaillés au chapitre « Capital et actionnariat » du rapport intégré et au chapitre 7.2 ci-après.

7.1.2 Modifications du capital et des droits sociaux

Le capital social est modifié dans les conditions prévues par la loi. Il peut être augmenté par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires. Toutefois, lorsque l'augmentation du capital a lieu par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, l'assemblée générale extraordinaire qui la décide statue aux conditions de *quorum* et de majorité des assemblées générales ordinaires.

Les augmentations de capital sont déléguées pour une durée de 26 mois au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire qui fixe les conditions des émissions nouvelles, à l'exception des résolutions relatives à l'attribution d'actions gratuites ou d'options de souscription qui sont déléguées pour une durée de 38 mois.

L'assemblée générale extraordinaire peut décider la réduction du capital social, notamment par voie de rachat d'actions ou de réduction de leur valeur nominale, ou encore une réduction du nombre de titres, conformément aux dispositions légales.

Le capital peut être également amorti conformément à la loi.

TABLEAU D'ÉVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES

Dates	Nature de l'opération	Nombre d'actions créées ou annulées	Capital *(en €)*	*Primes (en €)*	Capital cumulé *(en €)*	Capital en nombre d'actions
24/09/2018	Paiement partiel du dividende en actions	725 987	1 161 579,20	72 242 966,37	81 519 659,20	50 949 787
17/01/2019	Réduction de capital par annulation d'actions autodétenues	(800 000)	(1 280 000)	(82 030 907,97)	80 239 659,20	50 149 787
22/09/2020	Paiement partiel du dividende en actions	353 319	565 310,40	39 727 188,36	80 804 969,60	50 503 106
23/09/2021	Plan d'actionnariat salarié « My Rémy Cointreau » France	23 457	37 531,20	3 147 929,40	80 842 500,80	50 526 563
24/11/2021	Conversions OCEANE en actions	1 323 822	2 118 115,20	143 079 436,48	82 960 616,00	51 850 385
13/01/2022	Conversions OCEANE en actions	20 473	32 756,80	2 208 918,20	82 993 372,80	51 870 858
13/01/2022	Réduction de capital par annulation d'actions autodétenues	(750 000)	(1 200 000)	(129 236 734,44)	81 793 372,80	51 120 858
31/03/2022	Conversions OCEANE en actions	31 644	50 630,40	3 414 279,60	81 844 003,20	51 152 502
21/07/2022	Conversions OCEANE en actions	397 993	636 788,80	42 942 148,10	82 480 792,00	51 550 495
22/09/2022	Paiement du dividende en actions	223 147	357 035,20	34 391 415,60	82 837 827,20	51 773 642
27/10/2022	Plan d'actionnariat salarié « My Rémy Cointreau » à l'international	12 054	19 286,40	1 785 559,02	82 857 113,60	51 785 696
13/01/2023	Réduction de capital par annulation d'actions autodétenues	(1 000 000)	(1 600 000)	(162 931 775,24)	81 257 113,60	50 785 696

7.1.3 Capital autorisé non émis (délégations d'augmentation de capital)

DÉLÉGATIONS GLOBALES D'AUGMENTATION DE CAPITAL

L'assemblée générale des actionnaires du 21 juillet 2022 (résolutions n° 20 à 27 incluses) a autorisé le conseil d'administration à procéder à diverses opérations financières emportant augmentation de capital de la société avec ou sans droit préférentiel de souscription pour une durée de 26 mois.

Ces autorisations n'ont pas été utilisées à ce jour et sont retranscrites de façon synthétique dans le tableau ci-après.

Il sera proposé à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024 de renouveler ces autorisations.

AUTORISATION D'ÉMISSION DE TITRES DONNANT POTENTIELLEMENT ACCÈS AU CAPITAL

Options de souscription et/ou d'achats d'actions ordinaires de la société aux salariés et à certains mandataires sociaux

L'assemblée générale mixte du 22 juillet 2021 a autorisé (dans sa vingt et unième résolution), pour une durée de 38 mois (soit jusqu'au 22 septembre 2024), le conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-177 à L. 225-186-1 du Code de commerce, à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés visés à l'article L. 225-180 du Code de commerce, ainsi que des dirigeants mandataires sociaux définis par la loi, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société, à émettre à titre d'augmentation de capital, ou des options donnant droit à l'achat d'actions de la société provenant d'un rachat effectué par elle dans les conditions prévues aux articles L. 225-208 ou L. 225-209 et suivants du Code de commerce, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce, le conseil d'administration ne pourra pas octroyer d'options aux mandataires sociaux et salariés des sociétés liées à la société détenant plus de 10% du capital de la société.

Il n'a pas été fait application de cette autorisation au cours de l'exercice.

Attribution gratuite d'actions aux salariés et à certains mandataires sociaux

L'assemblée générale mixte du 22 juillet 2021 a autorisé (dans sa vingtième résolution), pour une durée de 38 mois (soit jusqu'au 22 septembre 2024), le conseil d'administration, selon dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ou de certaines catégories d'entre eux, ainsi qu'au profit des mandataires sociaux définis par la loi, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la société, sous réserve des périodes d'abstention prévues par la loi.

Le conseil d'administration du 12 janvier 2023 a approuvé, sur avis du comité nomination-rémunération, un plan d'incitation à la performance de 40 913 actions gratuites (dont 7 000 au directeur général), pouvant atteindre 51 142 actions dans l'hypothèse d'une attribution maximale à 125%.

Le détail des précédents plans attribués et des actions en circulation figure en note **10.3** aux états financiers consolidés du chapitre 5.6.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ DONNÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR DES OPÉRATIONS D'AUGMENTATION DE CAPITAL OU D'ÉMISSIONS DE TITRES DONNANT POTENTIELLEMENT ACCÈS AU CAPITAL

Nature de la délégation	Date de l'assemblée générale et n° de la résolution	Montant nominal de l'autorisation	Durée de validité de l'autorisation	Utilisation de la délégation au cours de l'exercice
Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés et des dirigeants mandataires sociaux	22 juillet 2021 n° 20	limitée à 2% du capital (hors dirigeants mandataires sociaux), à 0,2% du capital (dirigeants mandataires sociaux) et à 1,6 M€ pour les actions à émettre (1)	38 mois	Attribution potentielle de 40 913 actions (ou 51 142 actions au maximum)
Options de souscription ou d'achat d'actions au profit de certains salariés et des dirigeants mandataires sociaux	22 juillet 2021 n° 21	limitée à 2% du capital (hors dirigeants mandataires sociaux), à 0,2% du capital (dirigeants mandataires sociaux) et à 20 M€ pour les actions à émettre (1)	38 mois	Néant
Émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription	21 juillet 2022 n° 20	• 20 000 000 € en augmentation de capital • 500 000 000 € en titres de créance	26 mois	Néant
Émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription et/ou émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription : • par voie d'offre au public ; • par voie de placements privés.	21 juillet 2022 n° 21 n° 22	• 15 000 000 € en augmentation de capital • 500 000 000 € en titres de créance	26 mois	Néant
Émission d'actions, titres ou valeurs mobilières en fixant librement le prix d'émission	21 juillet 2022 n° 24	limitée à 10% du capital	26 mois	Néant
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas de demande excédentaire	21 juillet 2022 n° 23	limitée à 15% de l'émission initiale	26 mois	Néant
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	21 juillet 2022 n° 27	20 000 000 €	26 mois	Néant
Augmentation de capital visant à rémunérer des apports en nature	21 juillet 2022 n° 26	limitée à 10% du capital	26 mois	Néant
Augmentation de capital à l'effet de rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange	21 juillet 2022 n° 25	15 000 000 €	26 mois	Néant
Augmentation de capital réservée aux salariés de la société ou des sociétés qui lui sont liées, avec suppression du droit préférentiel de souscription	21 juillet 2022 n° 28	1 500 000 €	18 mois	Émission de 12 054 actions

(1) S'impute sur le plafond prévu à la 21e résolution de l'assemblée générale du 21 juillet 2022.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital social, immédiates ou à terme, susceptibles d'être réalisées en vertu des autorisations à conférer est de :

(i) vingt (20) millions d'euros (soit 24,61% du capital à date) avec maintien du droit préférentiel de souscription ;

(ii) quinze (15) millions d'euros (soit 18,46% du capital à date) avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Le montant nominal des titres de créance susceptibles d'être émis en vertu de ces autorisations (y compris dans le cadre d'émissions d'obligations convertibles, échangeables ou remboursables) est de 500 millions d'euros.

TITRES NON REPRÉSENTATIFS DU CAPITAL

Rémy Cointreau a émis deux emprunts obligataires d'un montant de 80 millions d'euros, d'une durée de 10 ans, le 27 février 2015 et, sous forme d'obligations convertibles en actions nouvelles et/ou existantes (ou OCEANE), de 275 millions d'euros, d'une durée de 10 ans, le 7 septembre 2016.

Les porteurs d'OCEANE disposent d'un droit à l'attribution d'actions nouvelles et/ou existantes de la société, à raison d'un ratio de conversion initial d'une action pour une OCEANE, sous réserve d'ajustements ultérieurs. Au cours de l'exercice 2022/2023 compte tenu du cours de l'action Rémy Cointreau, une condition de conversion anticipée de l'OCEANE a été atteinte ; ainsi 393 667 OCEANE en circulation ont fait l'objet d'une demande de conversion en actions Rémy Cointreau, dans les conditions fixées au contrat d'émission. Compte tenu du ratio de conversion, 397 993 actions nouvelles ont ainsi été échangées.

En cas de conversion de la totalité des OCEANE restantes, alors environ 650 000 actions nouvelles seraient émises, soit environ 1,28% du capital social.

Les caractéristiques de ces opérations sont décrites dans l'annexe aux comptes consolidés et l'annexe aux comptes sociaux de Rémy Cointreau pour l'exercice 2022/2023.

7.1.4 Autorisation de racheter des actions de la société

CONTRAT DE LIQUIDITÉ

Rémy Cointreau a annoncé dans un communiqué du 9 janvier 2023 avoir mis fin au contrat de liquidité conclu le 1er avril 2015 avec Kepler Cheuvreux. La résiliation a pris effet le 6 janvier 2023 après Bourse.

Il est rappelé que lors de la signature du contrat, le 1er avril 2015, les moyens suivants avaient été mis à disposition :

- 0 titre ;
- 3 126 477,80 euros en espèces.

Lors du dernier bilan semestriel du contrat, au 31 décembre 2022, les moyens suivants figuraient au contrat de liquidité :

- 20 680 titres ;
- 2 582 752,55 euros en espèces.

À la date de résiliation de ce contrat, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité et seront restitués :

- 11 549 titres ;
- 4 058 096,92 euros en espèces.

PROGRAMME DE RACHAT D'ACTION (PRA)

L'assemblée générale mixte de Rémy Cointreau du 21 juillet 2022 a autorisé le conseil d'administration, dans sa dix-huitième résolution, dans un délai de 18 mois, à acheter ou à vendre les actions de la société à un prix maximum de 350 euros, dans la limite de 10% du capital social, soit 4 701 132 actions, déduction faite des actions autodétenues. Le montant maximum que la société était susceptible de payer sur la base de ce nombre d'actions s'élevait à 1 645 396 200 euros.

Au titre de cette autorisation, le conseil d'administration de Rémy Cointreau, réuni le 21 juillet 2022, a décidé, en application de la dix-huitième résolution de l'assemblée générale mixte du 21 juillet 2022, d'autoriser le directeur général de la société à mettre en œuvre un programme de rachat de ses propres actions. En application de cette autorisation, un mandat a été confié à un prestataire de services d'investissement afin de procéder à des achats d'actions de la société Rémy Cointreau SA, pour un nombre maximum de 1 million d'actions, représentant 1,94% du capital social, aux conditions de prix autorisées par l'assemblée générale mixte du 21 juillet 2022 dans sa dix-huitième résolution. Le programme de rachat d'actions a ainsi été mis en œuvre le 8 septembre 2022 et a pris fin le 19 décembre 2022.

Durant cette période, la société a acquis 1 million d'actions (représentant 1,94% du capital social) pour un prix moyen de 164,53 euros.

Comme annoncé dans le communiqué du 7 septembre 2022, les actions ainsi acquises ont été affectées aux objectifs suivants :

1. réduire le capital social par annulation d'actions propres ;
2. utiliser tout ou partie des actions acquises pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, d'apport, de fusion et de scission ;
3. satisfaire aux obligations découlant des programmes d'attribution gratuite d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées ;
4. satisfaire aux obligations découlant de valeurs mobilières donnant accès au capital social.

Cette décision n'a pas affecté l'exécution du contrat de liquidité conclu par la société.

Le détail des opérations réalisées dans le cadre de ce programme de rachat est disponible sur le site internet de la société Rémy Cointreau, www.remy-cointreau.com – rubrique « Finance/ Informations réglementées ».

Il sera proposé à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023 de renouveler cette autorisation, selon les conditions détaillées ci-après.

INFORMATION SUR LES OPÉRATIONS RÉALISÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS EN COURS DE VALIDITÉ POUR LA PÉRIODE DU 1ER AVRIL 2022 AU 31 MARS 2023

En application des dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce, la présente section a pour objet d'informer l'assemblée générale des opérations d'achat d'actions propres qui ont été réalisées entre le 1er avril 2022 et le 31 mars 2023 dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale du 21 juillet 2022.

Entre le 1er avril 2022 et le 31 mars 2023, la société a :

- acquis 102 658 actions dans le cadre du contrat de liquidité et 1 million d'actions dans le cadre d'un programme de rachat ;
- vendu 108 526 actions dans le cadre du contrat de liquidité ;
- restitué 11 549 actions, déduction faite des 17 417 actions détenues au 31 mars 2022, au titre de la fin du contrat de liquidité conclu le 1er avril 2015 avec Kepler Cheuvreux effective au 6 janvier 2023 après Bourse ;
- transféré 48 762 actions pour servir des attributions gratuites d'actions dans le cadre de plans d'incitation à la performance à long terme ;
- annulé 1 million d'actions, en application de l'autorisation consentie par l'assemblée générale mixte du 21 juillet 2022 dans sa dix-neuvième résolution.

Le tableau ci-dessous récapitule par finalité les opérations effectuées **pendant la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2023** :

		Cours moyen
Pourcentage de capital autodétenu de manière directe et indirecte en début d'exercice	0,68%	
Nombre de titres **détenus** en portefeuille **en début d'exercice**	414 118	
Nombre de titres **achetés** depuis le début de l'exercice		
• dans le cadre du contrat de liquidité	102 658	170,65 €
• dans le cadre de la mise en œuvre du PRA	1 000 000	164,53 €
Nombre de titres **vendus** depuis le début de l'exercice dans le cadre du contrat de liquidité	108 526	174,26 €
Nombre de titres **transférés** depuis le début de l'exercice :		
• attribution effective d'actions gratuites	48 762	
Nombre de titres **annulés** depuis le début de l'exercice	1 000 000	
Nombre de titres **détenus au 31 mars 2023** :		
• dans le cadre du programme de rachat d'actions 2018/2019	115 226	
• dans le cadre du programme de rachat d'actions 2020/2021	232 713	

RÉPARTITION PAR OBJECTIF DES TITRES DE CAPITAL AUTODÉTENUS

Au 31 mars 2023, la société détient au total 347 939 actions propres de 1,60 euro de valeur nominale, avec une valeur nette comptable de 50 939 564,80 euros, réparties comme suit :

- 347 939 actions affectées à l'attribution gratuite d'actions et résultant des différents programmes de rachat que la société a eu l'occasion de mettre en œuvre par différents prestataires de services d'investissement et autorisés par les assemblées générales des 24 juillet 2018 et 23 juillet 2020.

DESCRIPTIF DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU PROGRAMME DE RACHAT SOUMIS À L'AUTORISATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 JUILLET 2023 DANS LE CADRE DE LA QUATORZIÈME RÉSOLUTION

- Titres concernés : actions émises par Rémy Cointreau.
- Part maximum susceptible d'être achetée par la société : 10% des actions composant le capital à la date de réalisation de ces achats moins les actions autodétenues.
- Nombre maximum d'actions propres pouvant être acquises par la société : 4 730 630 actions.
- Prix d'achat unitaire maximum : 350 euros, hors frais d'acquisition.
- Montant maximum que la société sera susceptible de payer sur ces bases (hors frais de négociation) : 1 655 720 500 euros.

Objectifs :

- annuler les actions acquises dans le cadre d'une réduction de capital social, sous réserve de l'adoption de la quinzième résolution soumise à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023 ;
- remettre tout ou partie des actions acquises lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, par conversion, exercice, remboursement ou échange ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation applicable ;
- utiliser tout ou partie des actions acquises pour mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions ou plan d'attribution gratuite d'actions, aux salariés et/ou mandataires sociaux de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, et réaliser toute opération de couverture afférente à ces opérations, dans les conditions fixées par la loi ;
- utiliser tout ou partie des actions acquises pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, d'apport, de fusion et de scission, conformément aux pratiques de marché reconnues et dans le cadre de la réglementation applicable ;
- animer le marché secondaire ou la liquidité de l'action Rémy Cointreau par un prestataire de service d'investissement indépendant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers (AMF) ;
- et plus généralement, réaliser toute autre opération conforme admise, ou qui viendrait à être admise par la loi ou la réglementation en vigueur ou par l'AMF.

Durée du programme : au maximum, pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de l'assemblée générale mixte du 20 juillet 2023.

7.1.5 Position ouverte sur produits dérivés

Néant.

7.2 ACTIONNARIAT ET INFORMATIONS BOURSIÈRES

7.2.1 RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 MARS 2023

Au 31 mars 2023, le capital social s'élève à 81 257 113,60 euros, divisé en 50 785 696 actions de 1,60 euro de valeur nominale chacune.

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, il est précisé qu'au 31 mars 2023 :

- la société Orpar détenait plus du tiers du capital et plus de 50% des droits de vote de la société ;
- la société RECOPART détenait près de 15% du capital et près de 20% des droits de vote de la société ;
- la société *Fine Champagne Investissements* détenait plus de 2% du capital et plus de 2% des droits de vote de la société.

Voir l'organigramme simplifié au 31 mars 2023 présenté dans le rapport intégré.

Les fonds d'épargne du personnel représentent moins de 1% du capital de Rémy Cointreau (à savoir : 27 653 titres détenus dans le cadre du plan d'épargne CLS Dynamisme, 30 800 titres détenus dans le cadre du FCPE My Rémy Cointreau, et 3 422 en actionnariat direct My Rémy Cointreau, soit un total de 61 875 titres représentant 0.122% du capital). Il s'agit du seul mode de détention collective du capital pour le personnel du groupe Rémy Cointreau.

DROITS DE VOTE, NOMBRE D'ACTIONNAIRES, INFORMATIONS SUR LES ACTIONNAIRES DÉTENANT 1% OU PLUS ET SUR LA NATURE DE LEUR PARTICIPATION, PACTE, CAPITAL DÉTENU PAR LE PERSONNEL, AUTODÉTENTION

	Situation au 31/03/2023			Situation au 31/03/2022			Situation au 31/03/2021		
Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Orpar	20 761 996	40,88	51,16	19 794 450	38,70	47,63	19 713 950	39	47,60
Récopart	7 593 878	14,95	19,13	7 545 422	14,75	18,28	7 545 422	14,94	18,47
Andromède [1]	0,00	0,00	0,00	601 562	1,18	1,46	601 562	1,19	1,46
Sous-total actionnaires familiaux	**28 355 874**	**55,83**	**70,29**	**27 941 434**	**55,13**	**67,53**	**27 860 934**	**55,13**	**67,53**
Fine Champagne Investissements	1 065 090	2,10	2,7	1 065 090	2,08	2,61	1 135 631	2,25	2,74
Sous-total actionnaires agissant de concert	**29 420 964**	**57,93**	**73**	**29 006 524**	**57,21**	**70,14**	**28 996 565**	**57,38**	**70,27**
APG Asset Management NV [2]	3 508 025	6,91	4,45	3 508 025	6,85	7,37	3 508 025	6,95	4,35
LINDSELL TRAIN Ltd. [3]	2 245 238	4,42	2,85	3 025 898	5,91	3,71	3 025 898	5,99	3,75
Baillie Gifford [4]	1 481 652	2,92	1,88	1 481 652	2,90	1,82	2 030 131	4,02	2,52
BLACKROCK INC. [5]	1 010 046	1,99	1,28	1 010 046	1,97	1,24	1 010 046	2	1,25
Columbia Threadneedle Investments [6]	724 295	1,43	0,92	465 418	0,91	0,57	1 002 752	1,98	1,24
Schroders [7]	714 845	1,41	0,91	714 845	1,40	0,88	714 845	1,41	0,89
Citigroup Global Markets Limited [8]	513 028	1,01	0,65	513 028	1	0,63	534 228	1,06	0,66
AXA Investment Managers [9]	507 606	1,00	0,64	630 992	1,23	0,77	630 992	1,25	0,78
Rémy Cointreau (autodétention)	347 939	0,69	0,00	414 118	0,81	0,00	243 324	0,48	0,00
Salariés (FCPE « My Rémy Cointreau »)	30 800	0,06	0,04	22 712	0,04	0,03	-	-	-
Public	5 361 662	10,56	7,10	9 851 444	18,78	12,22	7 802 330	15,48	13,05
TOTAL	**50 785 696**	**100**	**100**	**51 152 502**	**100**	**100**	**50 503 106**	**100**	**100**

Sur la base des déclarations de franchissement de seuils légaux et statutaires (1% du capital et des droits de vote).

(1) La société Andromède a apporté à sa filiale Orpar la totalité de ses 601 562 actions le 11 juillet 2022 (voir le paragraphe « Pactes d'actionnaires et actions de concert entre les parties » ci-après).

(2) Déclaration du 30 mars 2015.

(3) Déclaration du 18 juillet 2022.

(4) Déclaration du 17 septembre 2021.

(5) Déclaration du 18 juin 2020.

(6) Déclaration du 28 mars 2023.

(7) Déclaration du 14 mars 2016.

(8) Déclaration du 3 septembre 2021.

(9) Déclaration du 9 février 2023.

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis 4 ans au moins, au nom du même actionnaire. Le nombre total d'actions détenant un droit de vote double au 31 mars 2023 est de 28 348 492. Les principaux actionnaires, Orpar et Récopart, disposent de 27 022 412 actions avec droit de vote double.

DÉCLARATIONS DE FRANCHISSEMENT DE SEUILS ET/OU D'INTENTION

- Cession de 1 500 000 actions Rémy Cointreau (décision AMF n° 213C0550 du 14 mai 2013).

  La société Andromède a déclaré avoir franchi à la baisse, le 3 mai 2013, directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés Orpar et Récopart qu'elle contrôle, les seuils de 50% du capital et de 2/3 des droits de vote de la société Rémy Cointreau et détenir, directement et indirectement, 25 314 615 actions Rémy Cointreau représentant 49 604 552 droits de vote, soit 49,72% du capital et 65,74% des droits de vote de cette société. À cette occasion, la société Orpar a franchi individuellement en baisse le seuil de 50% des droits de vote de la société Rémy Cointreau. Ces franchissements de seuils résultent de la cession par Orpar de 1 500 000 actions Rémy Cointreau dans le cadre d'un placement privé par voie de construction accélérée d'un livre d'ordres *(accelerated book building)*.

- Pacte d'actionnaires entre les sociétés *Fine Champagne Investissements*, Andromède, Orpar et Récopart (décision AMF n° 213C0586 du 23 mai 2013).

  La société *Fine Champagne Investissements* (FCI) a déclaré avoir franchi en hausse, le 13 mai 2013, de concert avec les sociétés Andromède, Orpar et Récopart, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 1/3 du capital et 50% des droits de vote de la société Rémy Cointreau et détenir, de concert, 25 385 619 actions Rémy Cointreau représentant 49 675 982 droits de vote, soit 49,86% du capital et 65,83% des droits de vote de cette société [(1)].

  Ce franchissement de seuils résulte de la conclusion, le 13 mai 2013, d'un pacte d'actionnaires entre les membres du concert susvisé, vis-à-vis de la société Rémy Cointreau [(2)].

  La société FCI a également effectué une déclaration d'intention.

- Actions Rémy Cointreau reçues par Andromède au résultat d'une fusion-absorption (décision AMF n° 213C0862 du 8 juillet 2013).

  Agissant de concert avec les sociétés Récopart, Orpar et *Fine Champagne Investissements*, la société Andromède a déclaré avoir franchi à la hausse le 28 juin 2013 les seuils de 50% du capital et de deux-tiers des droits de vote de la société Rémy Cointreau et détenir directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés Orpar et Récopart qu'elle contrôle, 25 942 283 actions Rémy Cointreau représentant 50 389 513 droits de vote, soit 50,96% du capital et 66,78% des droits de vote. Ces franchissements de seuils résultent de la fusion-absorption par la société Andromède de quatre sociétés actionnaires de la société Andromède et contrôlées par la famille Hériard Dubreuil, au résultat de laquelle la société Andromède a reçu 556 877 actions Rémy Cointreau représentant 713 957 droits de vote, du fait du transfert universel du patrimoine des sociétés absorbées. Cette fusion-absorption a été sans effet sur le contrôle de la société Andromède.

- Actions Rémy Cointreau reçues par FCI après exercice d'une option d'achat (décision AMF n° 213C1167 du 2 août 2013).

  Le concert composé des sociétés anonymes Andromède, Orpar et Récopart et de la société par actions simplifiée *Fine Champagne Investissements* (FCI) a déclaré avoir franchi en baisse, le 31 juillet 2013, le seuil de deux-tiers des droits de vote de la société Rémy Cointreau et détenir 25 942 283 actions Rémy Cointreau représentant 49 395 460 droits de vote, soit 50,96% du capital et 66,33% des droits de vote de cette société [(3)]. À cette occasion, la société Andromède a franchi en baisse, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés Orpar et Récopart qu'elle contrôle, les seuils de 50% du capital et de deux-tiers des droits de vote de la société Rémy Cointreau.

  Ces franchissements de seuils résultent de l'exercice, par la société FCI, d'une promesse d'achat portant sur 201 533 actions Orpar qu'elle détenait, dont la société Orpar s'est acquittée du prix au profit de FCI par la remise de 994 053 actions de la société Rémy Cointreau, ce qui a entraîné la perte des droits de vote double attachés aux actions Rémy Cointreau susvisées.

- Annulation de 1 150 000 actions Rémy Cointreau autodétenues (décision AMF n° 213C1783 du 22 novembre 2013).

  Le concert composé des sociétés anonymes Andromède, Orpar et Récopart et de la société par actions simplifiée *Fine Champagne Investissements* [(4)] (FCI) a déclaré avoir franchi en hausse, le 19 novembre 2013, le seuil de deux-tiers des droits de vote de la société Rémy Cointreau et détenir 25 942 283 actions Rémy Cointreau représentant 49 587 459 droits de vote, soit 52,13% du capital et 67,46% des droits de vote de cette société. Ce franchissement de seuil résulte d'une diminution du nombre total d'actions et de droits de vote de la société Rémy Cointreau résultant de l'annulation de 1 150 000 actions Rémy Cointreau.

- Annulation de 1 283 053 actions Rémy Cointreau autodétenues (décision AMF n° 214C0472 du 28 mars 2014).

  La société anonyme Andromède a déclaré avoir franchi à la hausse, le 25 mars 2014, directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés Orpar et Récopart qu'elle contrôle, les seuils de 2/3 des droits de vote et de 50% du capital de la société Rémy Cointreau et détenir, directement et indirectement, 24 877 226 actions représentant 48 522 402 droits de vote, soit 51,32% du capital et 67,14% des droits de vote de cette société.

  Ce franchissement de seuils résulte d'une diminution du nombre total d'actions et de droits de vote de la société Rémy Cointreau résultant de l'annulation de 1 283 053 actions Rémy Cointreau.

  Le concert composé des sociétés anonymes Andromède, Orpar et Récopart et de la société par actions simplifiée *Fine Champagne Investissements* (FCI) n'a franchi aucun seuil et a précisé détenir, au 25 mars 2014, 25 942 283 actions Rémy Cointreau représentant 49 587 459 droits de vote, soit 53,51% du capital et 68,79% des droits de vote de cette société.

(1) Sur la base d'un capital composé de 50 909 912 actions représentant 75 460 124 droits de vote, en application du 2e alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
(2) Il est précisé que le pacte d'actionnaires susvisé est repris sous D&I 213C0515 du 2 mai 2013, dont les dispositions sont rappelées ci-après.
(3) Sur la base d'un capital composé de 50 909 912 actions représentant 74 466 099 droits de vote, en application du 2e alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
(4) Société par actions simplifiée (sise Maison des Viticulteurs, 25, rue de Cagouillet, 16100 Cognac) détenue par la coopérative Alliance Fine Champagne (AFC), une structure résultant de la fusion des coopératives Champaco et Prochacoop.

Dérogations à l'obligation de déposer un projet d'offre publique (décision AMF n° 215C0387 du 1er avril 2015)

Dans sa séance du 31 mars 2015, l'Autorité des marchés financiers a examiné une demande de dérogations à l'obligation de déposer un projet d'offre publique visant les actions de la société anonyme Rémy Cointreau, qui s'inscrit dans le cadre d'acquisitions successives d'actions Rémy Cointreau par la société Orpar.

Par l'effet cumulé (i) de l'annulation de 1 283 053 actions Rémy Cointreau intervenue le 25 mars 2014, (ii) du versement d'une partie du dividende au titre de l'exercice 2013/2014 en actions Rémy Cointreau, et (iii) de l'acquisition, le 10 mars 2015, par la société Orpar, de 174 000 actions Rémy Cointreau, le concert a précisé détenir, au 10 mars 2015, 26 280 396 actions représentant 49 921 377 droits de vote, soit 53,95% du capital et 68,90% des droits de vote de cette société.

Ainsi, la société Orpar a accru sa participation individuelle en capital et en droits de vote, initialement comprise entre 30% et 50%, de plus de 1% sur moins de 12 mois consécutifs, se plaçant ainsi dans l'obligation de déposer un projet d'offre publique obligatoire visant la totalité du capital de la société Rémy Cointreau, conformément à l'article 234-5 du règlement général.

Par ailleurs, la société Orpar a émis le 3 février 2015 des obligations échangeables en actions existantes Rémy Cointreau à zéro coupon pour un montant nominal de 170 millions d'euros. Les obligations, cotées à Luxembourg, ont été remboursées le 15 juillet 2019 avec une prime de 102,3% sur le prix initial. Selon les termes du prospectus, la société Orpar utilisera environ 80% du produit de l'opération au rachat d'actions existantes Rémy Cointreau.

Ainsi, la société Orpar pouvait accroître sa participation individuelle en capital et en droits de vote, initialement comprise entre 30% et 50%, de plus de 1% sur moins de 12 mois consécutifs se plaçant de nouveau dans l'obligation de déposer un projet d'offre publique obligatoire visant la totalité du capital de la société Rémy Cointreau, conformément à l'article 234-5 du règlement général.

Dans ce contexte, la société Orpar a sollicité de l'Autorité des marchés financiers l'octroi de dérogations à l'obligation de déposer un projet d'offre publique sur les actions Rémy Cointreau pour chacun des deux faits générateurs d'offres susvisés sur le fondement de l'article 234-9, 6° du règlement général.

Considérant que le concert détient préalablement aux opérations susvisées la majorité des droits de vote de la société Rémy Cointreau, l'Autorité des marchés financiers a octroyé les dérogations demandées sur le fondement réglementaire invoqué.

Au titre de ces dérogations, la société Orpar a poursuivi ses achats jusqu'au 31 octobre 2015, sans limite d'accélération, dans le cadre de son engagement d'affecter environ 80% du produit de l'émission échangeable à l'achat d'actions Rémy Cointreau existantes. Au titre des dérogations octroyées, la société Orpar a acquis 802 400 actions Rémy Cointreau.

Information consécutive à une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique (décision AMF n° 215C1626 du 6 novembre 2015)

En application de l'article 234-5 du règlement général, la société anonyme Orpar a informé l'Autorité des marchés financiers qu'elle détenait, au 31 octobre 2015, par suite d'acquisitions d'actions Rémy Cointreau sur le marché au titre des dérogations précitées, 18 258 061 actions Rémy Cointreau représentant 34 798 204 droits de vote, soit 37,46% du capital et 47,93% des droits de vote de cette société.

À cette occasion, le concert composé de la société anonyme Orpar et des sociétés par actions simplifiée Andromède, Récopart et *Fine Champagne Investissements* (FCI) a précisé détenir, au 31 octobre 2015, 27 082 796 actions Rémy Cointreau représentant 50 730 752 droits de vote, soit 55,57% du capital et 69,88% des droits de vote de cette société.

Il est précisé que le 20 juin 2017, la société Orpar a renégocié les conditions de l'emprunt obligataire échangeable de 2015 tant dans sa durée que dans son montant. À ce titre, la société Orpar a émis des obligations échangeables en actions existantes Rémy Cointreau à zéro coupon pour un montant nominal de 200 millions d'euros en rachetant l'intégralité des obligations émises en 2015. Les obligations, cotées à Luxembourg, seront remboursées le 20 juin 2024 avec une prime de 101,7% sur le prix initial.

Les termes du prospectus restent inchangés par rapport à 2015.

PACTES D'ACTIONNAIRES ET ACTIONS DE CONCERT ENTRE LES PARTIES

À la connaissance de la société, il existe les actions de concert et les accords d'actionnaires suivants :

Entre la société Orpar et les actionnaires de la société Récopart :

- dans le cadre d'un protocole d'accord conclu en date des 21 et 22 juillet 2010, la société Orpar a acquis le 22 juillet 2010, 721 995 actions de Récopart, dont 421 995 en pleine propriété et 300 000 en nue-propriété, auprès de M. Pierre Cointreau et de ses enfants, portant ainsi sa participation à 61,02% du capital et des droits de vote de Récopart ;
- préalablement à cette opération, les sociétés Orpar et Récopart ont obtenu l'octroi d'une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique sur le fondement de l'article 234-9 6° du règlement général reproduit dans Décision et Information 210C0520 publiée sur le site de l'Autorité des marchés financiers le 14 juin 2010. La déclaration de franchissement de seuils consécutive à cette dérogation a été effectuée par courrier du 23 juillet 2010 et publiée sur le site de l'Autorité des marchés financiers dans Décision et Information 210C0694.

Récopart détenait à cette date 6 937 889 actions et 13 229 478 droits de vote de la société Rémy Cointreau, soit 14,30% du capital et 17,08% des droits de vote de Rémy Cointreau. Orpar détenait à cette date, 20 901 034 actions et 40 732 231 droits de vote de Rémy Cointreau, soit 43,09% du capital et 52,59% des droits de vote de Rémy Cointreau. Orpar détenait donc, à la suite de cette acquisition, directement et par assimilation, une participation totale de 27 838 923 actions et 53 961 709 droits de vote de Rémy Cointreau, soit 57,39% du capital et 69,67% des droits de vote de Rémy Cointreau, et avait ainsi indirectement franchi à la hausse le seuil de 50% du capital et de 66,67% des droits de vote de Rémy Cointreau.

En application du protocole d'accord et dans le cadre de la réalisation de l'acquisition, Orpar et M. Pierre Cointreau et sa famille ont conclu les engagements suivants afin de régir leurs relations au sein de Récopart :

- une promesse d'achat a été consentie en date des 21 et 22 juillet 2010 par Orpar au profit de la famille Cointreau portant sur le solde des actions Récopart détenues par la famille Cointreau. La période d'exercice a expiré au 31 janvier 2022 ;
- une promesse de vente a été consentie en date des 21 et 22 juillet 2010 par la famille Cointreau au profit d'Orpar portant sur le solde des actions Récopart détenues par la famille Cointreau. La promesse de vente traduit l'engagement des membres de la famille Cointreau de céder à Orpar, à la demande de cette dernière, un maximum de 1 647 003 actions Récopart ;
- un pacte d'actionnaires a été conclu en date des 21 et 22 juillet 2010. Ce pacte a été conclu pour une durée de 20 ans à compter de la date de sa signature. Le pacte prévoit également les modalités de distribution annuelle de dividendes.

Orpar bénéficie par ailleurs d'un droit de préemption sur tout transfert de titres, sauf dans certaines hypothèses de transferts dits libres.

Le pacte prévoit enfin que dans le cas où Orpar recevrait d'un tiers acquéreur une offre portant sur le transfert de 51% au moins des titres Récopart qu'elle souhaiterait accepter, que tous les actionnaires seront tenus de céder leurs titres concomitamment avec Orpar et selon les modalités décrites dans le pacte.

Au cours de l'exercice 2022/2023, Orpar a acquis une partie des actions Récopart détenues par des héritiers de M. et Mme Pierre Cointreau, soit 22 965 actions ordinaires.

Le pourcentage de détention d'Orpar dans Récopart est de 73%.

Entre les sociétés Andromède, Orpar et *Fine Champagne Investissements* (FCI) :

Les sociétés Andromède, FCI et Orpar ont conclu, le 2 avril 2020, un pacte d'actionnaires entre la société *Fine Champagne Investissements* (1) (FCI), la société par actions simplifiée Andromède (2) et la société anonyme Orpar (3), dont les principales clauses ont fait l'objet d'une publicité au titre de l'article L. 233-11 du Code de commerce par la décision AMF n° 220C1337 du 22 avril 2020. Ce nouveau pacte d'actionnaires concernant la société Rémy Cointreau remplace le pacte d'actionnaires (4) qui avait été conclu entre les mêmes parties le 3 avril 2013 et arrivé à échéance le 4 avril 2020.

Les principales clauses du nouveau pacte d'actionnaires, lequel est constitutif d'une action de concert (5) entre les parties vis-à-vis de la société Rémy Cointreau, sont les suivantes :

- **gouvernance :** Orpar et FCI se réuniront, dans un délai raisonnable, avant toute réunion de l'assemblée générale des actionnaires de Rémy Cointreau afin d'examiner les projets de résolutions soumis à l'assemblée et de recherche d'une position commune. En toute hypothèse, FCI s'engage à participer à l'assemblée concernée ou à donner procuration à Orpar et à joindre ses voix à celles d'Orpar et votera dans le sens qu'elle lui aura indiqué ;
- **droit de préemption :** Orpar bénéficiera d'un droit de préemption sur les titres Rémy Cointreau détenus par FCI contre du numéraire, étant précisé que l'acquisition se fera aux mêmes conditions que celles de l'offre du cessionnaire pressenti. En cas d'offre publique sur les titres Rémy Cointreau, FCI devra notifier par écrit à la société Orpar son intention d'apporter les titres Rémy Cointreau à l'offre, laquelle pourra exercer son droit de préemption au prix de l'offre publique d'achat, étant précisé qu'en cas d'offre publique d'échange, le prix sera déterminé par le calcul de la moyenne des cours de Bourse, pondérée par les volumes de transactions de l'action Rémy Cointreau pendant les 10 derniers jours de négociation précédant la clôture de l'offre ;
- **plafonnement :** FCI s'engage à ne pas augmenter sa participation dans Rémy Cointreau sans l'accord d'Orpar et à ne pas conclure de pacte ou plus généralement d'action de concert avec un tiers vis-à-vis de Rémy Cointreau, ces stipulations ne faisant pas obstacle à l'acquisition par FCI de droits de vote double résultant de la détention continue d'actions Rémy Cointreau ;
- **durée :** le pacte est conclu pour une durée de 7 années, soit jusqu'au 2 avril 2027, étant précisé qu'il prévoit que, dans le cas où Orpar ou FCI accomplirait un acte entraînant l'obligation d'initier une offre publique obligatoire sur les titres Rémy Cointreau, l'action de concert (5) les liant prendrait fin immédiatement et serait de plein droit caduque et nulle d'effet ;
- en date du 24 février 2022, la société Orpar a acquis hors marché 80 500 actions Rémy Cointreau détenues par la société FCI (déclaration AMF 2022DD823602 du 1er mars 2022).

(1) Société par actions simplifiée détenue par la coopérative Alliance Fine Champagne (AFC), une structure résultant de la fusion des coopératives Champaco et Prochacoop.
(2) Contrôlée par la famille Hériard Dubreuil.
(3) Contrôlée par la société Andromède SAS.
(4) Cf. D&I 213C0515 du 2 mai 2013.
(5) L'AMF par sa décision n° 213C0515 du 2 mai 2013 a examiné les conséquences de la mise en concert de la société Fine Champagne Investissements (FCI) avec les sociétés Andromède, Orpar et Récopart et a octroyé la dérogation demandée à l'obligation de déposer un projet d'offre publique sur le fondement de l'article 234-1, 1° du règlement général de l'AMF.

Reclassement interne entre sociétés membres d'un concert :

Dans le cadre d'un projet de simplification de structure de détention des titres de la société Rémy Cointreau, la société Andromède SAS, dont le contrôle est assuré par la famille Hériard Dubreuil, a apporté à sa filiale Orpar SA, détenue à 100%, conformément aux termes d'un traité d'apport en date du 11 juillet 2022, la totalité des 601 562 actions qu'elle détenait directement dans la société Rémy Cointreau, soit 1,1760% du capital dont 586 756 actions avec un droit de vote double.

Les actionnaires de la société Orpar ont approuvé l'apport en nature des titres susvisés en date du 22 juillet 2022.

Conformément à l'article L. 225-124 du Code de commerce, les actions apportées ont perdu leur droit de vote double en raison du transfert de propriété à l'issue de l'apport.

Cette opération est un reclassement interne d'actions de la société Rémy Cointreau entre sociétés membres d'un concert, qui n'augmente pas la détention en capital ou des droits de vote dudit concert.

Par ailleurs, la société Orpar considérée individuellement ne franchit pas de seuils légaux.

À l'issue de l'opération d'apport des actions Rémy Cointreau :

- la société Orpar, membre du conseil d'administration de la société Rémy Cointreau, représentée par M. Marc Hériard Dubreuil, et actionnaire de référence de l'émetteur, détient directement 20 396 102 actions, soit 39,87% du capital et 48,82% des droits de vote de la société Rémy Cointreau ;
- la société Orpar détient de concert avec les sociétés Andromède, Récopart et *Fine Champagne Investissements* (FCI), 29 608 086 actions, soit 56,71% du capital et 69,71% des droits de vote de la société Rémy Cointreau.

Cette opération a fait l'objet d'une déclaration à l'AMF (2022DD853994 du 26 juillet 2022).

ENGAGEMENTS COLLECTIFS DE CONSERVATION DE TITRES RÉMY COINTREAU DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 787 B I *BIS* DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS

Au cours de l'exercice 2017/2018, la société Orpar, la société Récopart, et les actionnaires de la société Récopart, M. Marc Hériard Dubreuil, pris en sa qualité de président du conseil d'administration de la société, ont signé le 30 janvier 2018 dans le cadre des dispositions de l'article 787 B I *bis* du Code général des impôts un engagement collectif de conservation dans le cadre de la loi Dutreil pour une durée de 2 ans. Les actions Rémy Cointreau qui y sont soumises représentent 10 800 000 actions, soit 21,45% du capital et des droits de vote au 30 janvier 2018. La période d'engagement collectif a pris fin le 1er février 2020, à laquelle a succédé un engagement individuel de conservation de 4 ans, qui expirera le 1er février 2024.

Au cours de l'exercice 2020/2021, la société Orpar, la société Récopart, deux héritiers de M. et Mme Pierre Cointreau, actionnaires de la société Récopart, M. Marc Hériard Dubreuil, pris en sa qualité de président du conseil d'administration de la société Rémy Cointreau, ont signé le 15 novembre 2021, dans le cadre des dispositions de l'article 787 B du Code général des impôts, un engagement collectif de conservation, dans le cadre de la loi Dutreil, pour une durée de 2 ans, de 10 920 086 actions Rémy Cointreau (sur les 50 526 563 actions composant le capital social de la société à la date de signature), soit au moins 10% des droits financiers et 20% des droits de vote attachés à l'ensemble des titres de capital émis par la société Rémy Cointreau.

Au cours de l'exercice 2022/2023, la société Orpar, la société Récopart, deux héritiers de M. et Mme Pierre Cointreau, actionnaires de la société Récopart, Mme Marie-Amélie de Leusse, en sa qualité de présidente du conseil d'administration de la société Rémy Cointreau, ont signé le 10 janvier 2023, dans le cadre des dispositions de l'article 787 B du Code général des impôts, un engagement collectif de conservation, dans le cadre de la loi Dutreil, pour une durée de 2 ans, de la pleine propriété de 11 034 113 actions de Rémy Cointreau (sur les 51 773 642 actions composant le capital social de la société à la date de signature), soit au moins 10% des droits financiers et 20% des droits de vote attachés à l'ensemble des titres de capital émis par la société Rémy Cointreau.

7.2.2 Modifications sur la répartition du capital au cours des trois dernières années

Au cours de l'exercice 2020/2021, l'exercice de l'option de paiement du dividende 2019/2020 en actions a conduit à l'émission de 353 319 actions correspondant à une augmentation du capital 565 310,40 euros qui a ainsi été porté à 80 804 969,60 euros. À la date de clôture de l'exercice, la société Orpar détenait plus du tiers du capital et plus de 45% des droits de vote. La société Récopart détenait près de 15% du capital et plus de 15% des droits de vote.

Au cours de l'exercice 2021/2022, il n'y a pas eu d'option de paiement du dividende 2020/2021 en actions. Tout le dividende ayant été payé en numéraire, cela n'a pas eu d'incidence sur l'évolution du capital. En revanche, plusieurs opérations ont été réalisées au cours de l'exercice et ont conduit à des modifications du capital social, sans toutefois que sa répartition entre les principaux actionnaires Orpar et Récopart ait été fortement impactée.

Au cours de l'exercice 2022/2023, l'exercice de l'option de paiement du dividende 2021/2022 en actions a conduit à l'émission de 223 147 actions correspondant à une augmentation de capital de 357 035,20 euros qui a ainsi été porté à 82 837 827,20 euros. Plusieurs autres opérations ont été réalisées au cours de l'exercice et ont conduit à des modifications du capital social, sans toutefois que sa répartition entre les principaux actionnaires Orpar et Récopart ait été fortement impactée.

Pour rappel, ces opérations ont été les suivantes :

- les demandes de conversion des porteurs d'OCEANE ont nécessité la création de 397 993 actions nouvelles, correspondant à une augmentation de capital de 636 788,80 euros qui a ainsi été porté à 82 480 792 euros en début d'exercice fiscal ;
- une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents du plan d'épargne de groupe international (« PEGI ») de la société, les salariés et mandataires sociaux éligibles de la société ont investi dans un FCPE « My Rémy Cointreau Relais 2022 » pour un montant total de 1 804 845,42 euros, lequel FCPE a ensuite souscrit à 12 054 actions nouvelles de la société avec une augmentation de capital pour un montant de 19 286,40 euros qui a ainsi porté le capital social à 82 857 113,60 euros ;
- une réduction du capital par annulation d'actions autodétenues dans le cadre du PRA correspondant à 1 million d'actions sur les 1 million acquises dans ce cadre et correspondant à une réduction du capital en nominal de 1 600 000 euros a été réalisée au cours de cet exercice et a ainsi porté le capital à 81 257 113,60 euros en fin d'exercice fiscal.

Ainsi, à la date de clôture de l'exercice, la société Orpar détenait plus du tiers du capital et plus de 50% des droits de vote. La société Récopart détenait près de 15% du capital et près de 20% des droits de vote.

7.2.3 Personnes contrôlant la société et information sur leur participation

Au 31 mars 2023, la société Orpar est contrôlée à 100% par la société Andromède SAS dont le contrôle est assuré par la famille Hériard Dubreuil.

Au 31 mars 2023, la société Orpar détient 20 761 996 actions de la société Rémy Cointreau, soit 40,88% du capital, correspondant à 40 304 577 droits de vote, soit 51,16% des droits de vote. Orpar détient, directement et par assimilation, des actions détenues par Récopart, soit au total 51,80% du capital et 63,14% des droits de vote de Rémy Cointreau.

Conformément au règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004 d'application de la directive « Prospectus », la société Rémy Cointreau s'est assurée que le contrôle de la société n'est pas et ne sera jamais exercé de manière abusive, par l'adoption de mesures de gouvernement d'entreprise.

La société se réfère aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié en juin 2013 et révisé pour la dernière fois en décembre 2022 par l'AFEP/MEDEF. Notamment, le conseil d'administration vise un équilibre entre l'expérience, la compétence, l'indépendance et l'éthique, le tout dans le respect d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes.

7.2.4 Communication financière et informations boursières

Les actions de Rémy Cointreau sont cotées sur le marché réglementé d'Euronext Paris (code ISIN FR0000130395). Rémy Cointreau fait partie de l'indice français SBF 120 et européen EuroStoxx 600.

Au 31 mars 2023, la capitalisation boursière de Rémy Cointreau atteignait 8,532 milliards d'euros.

Le 9 janvier 2023, Rémy Cointreau a annoncé avoir mis fin au contrat de liquidité conclu avec Kepler le 1er avril 2015, conformément à la charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par l'Autorité des marchés financiers (AMF). La résiliation a pris effet le 6 janvier 2023 après Bourse.

RELATION AVEC LES ACTIONNAIRES ET LES INVESTISSEURS

L'ensemble des actionnaires a accès à une information complète, transparente et claire, adaptée aux besoins de chacun. Une très large variété de documents publics dont ceux diffusés au titre de l'information réglementée couvrent l'activité, la stratégie et l'information financière de l'entreprise : communiqués de presse, Document d'enregistrement universel, rapport financier semestriel, statuts de la société. Le groupe a également réalisé un mini-site internet, intitulé le « e-IR » dédié et pensé pour les investisseurs. Il leur permet ainsi de découvrir le groupe sous un prisme financier et stratégique.

Tous ces documents, ainsi que le site « e-IR », sont facilement accessibles sur le site internet du groupe www.remy-cointreau.com, sous la rubrique « Finance » et sur demande auprès du service des Relations Investisseurs de Rémy Cointreau.

Parallèlement, de très nombreux contacts ont eu lieu en 2022/2023 entre le groupe, d'une part, et les investisseurs institutionnels et analystes financiers, d'autre part. Et ce, au cours des conférences téléphoniques organisées dans le cadre des publications trimestrielles, semestrielles et annuelles, mais également, au cours des *roadshows*, conférences et *meetings* individuels organisés digitalement ou physiquement au cours de l'année écoulée.

DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les informations financières historiques, les Documents d'enregistrement universel, les documents d'assemblée (avis de convocation, compte rendu de l'assemblée), les statuts de la société, et les éléments constituant « l'information réglementée » au sens de l'article 221-1 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (notamment les communiqués, les informations trimestrielles et les rapports semestriels et annuel) peuvent être consultés sur le site internet www.remy-cointreau.com en français et en anglais et, le cas échéant, au siège social de la société.

NOMBRE DE TITRES ET CAPITAUX ÉCHANGÉS SUR EURONEXT PARIS ET ÉVOLUTION DES COURS DEPUIS 30 MOIS

	Nombre de titres échangés	Cours moyen *(en €)*	Plus haut *(en €)*	Plus bas *(en €)*	Capitaux échangés *(en M€)*
2020					
Décembre	1 248 474	149,21	160,00	140,30	185,4
2021					
Janvier	1 434 547	147,64	154,50	140,40	212,0
Février	1 239 673	159,69	167,70	152,60	197,8
Mars	1 408 270	159,91	164,60	154,10	225,3
Avril	1 042 656	167,01	174,00	157,50	174,2
Mai	1 050 795	167,71	173,10	162,20	175,9
Juin	1 891 839	167,58	177,10	157,90	316,1
Juillet	1 259 129	179,83	187,00	171,90	225,8
Août	1 564 342	174,96	188,00	161,00	273,0
Septembre	1 630 406	167,55	173,10	161,80	272,9
Octobre	1 579 311	172,49	178,40	164,40	272,0
Novembre	1 841 847	188,09	217,20	173,40	356,5
Décembre	1 395 694	208,81	215,40	199,50	289,3
2022					
Janvier	1 490 639	195,56	214,40	181,20	290,1
Février	1 144 609	178,82	193,00	164,80	204,1
Mars	1 612 902	175,59	188,50	163,90	282,4
Avril	1 320 676	188,89	197,10	178,10	248,6
Mai	1 668 403	173,03	198,6	163,30	289,3
Juin	1 740 733	165,85	185,00	151,80	287,2
Juillet	1 514 732	179,74	195,50	165,10	273,1
Août	1 163 134	189,88	197,30	184,60	221,3
Septembre	1 820 018	175,73	186,50	166,10	318,8
Octobre	2 136 664	164,58	178,70	151,00	345,7
Novembre	2 275 116	208,81	199,70	152,10	367,3
Décembre	1 527 687	160,79	159,40	155,80	245,9
2023					
Janvier	1 869 189	169,95	180,50	157,20	319,4
Février	1 577 215	169,20	178,00	162,50	266,3
Mars	1 615 151	167,78	188,50	169,20	270,7
Avril	1 727 739	171,15	180,35	156,70	291,2
Mai	1 713 814	167,71	163,15	141,25	261,6

7.3 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous vous précisons les éléments susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

- la structure du capital de la société est indiquée au chapitre 7.2 du présent rapport, avec mention des actions de concert et des accords d'actionnaires qui ont été portés à ce jour à la connaissance de la société ;
- les participations directes ou indirectes dont la société a connaissance sont décrites au chapitre 7.2 du présent document ;
- à l'exception des droits de vote double attribués, conformément à l'article 23.2 des statuts, aux actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins, au nom du même actionnaire, il n'existe pas de titres comportant des prérogatives particulières ;
- il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote sauf en cas de non-respect des stipulations relatives au franchissement du seuil statutaire de 1% du capital ou des droits de vote ou de tout multiple de ce pourcentage, selon les modalités prévues à l'article 8.2 des statuts ; il n'existe pas de restriction statutaire aux transferts d'actions ;
- les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration sont les règles légales et statutaires ;
- la modification des statuts de la société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires ;
- la société et certaines de ses filiales ont conclu des accords qui comportent une clause offrant la faculté à leurs co-contractants de résilier ces accords en cas de changement de contrôle de la société, essentiellement dans des contrats de distribution avec des sociétés tierces et au titre des emprunts obligataires de 80 millions d'euros de février 2015 et d'octobre 2021 ainsi que de 275 millions d'euros de septembre 2016 mentionnés notamment en note **11.6** aux états financiers consolidés du chapitre 5.6 et en note **8** du chapitre 6.5 du présent document ;
- les indemnités de départ et de non-concurrence et les engagements de retraite à cotisations et à prestations définies dont bénéficie M. Éric Vallat, directeur général, sont mentionnés au chapitre 3.5 du présent document.

7

LESS
WASTE
NO LESS
WHISKY
PORT
CHARLOTTE
HEAVILY
PEATED
ISLAY
SINGLE
MALT
10
Certified
B
Corporation
#WEAREISLAY

8

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE 20 JUILLET 2023

8.1 EXPOSÉ DES MOTIFS ET PROJETS DE RÉSOLUTIONS 334

À titre ordinaire 334

À titre extraordinaire 345

8.2 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES 349

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale 351

8.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DU CAPITAL 353

8.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DU CAPITAL RÉSERVÉE AUXADHÉRENTS D'UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE 354

8.1 Exposé des motifs et projets de résolutions

À titre ordinaire

1RE, 2E ET 3E RÉSOLUTIONS

Approbation des comptes sociaux et consolidés et affectation du résultat

EXPOSÉ

Les **deux premières résolutions** traitent de l'approbation des comptes sociaux et consolidés de la société au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023.

Les comptes sociaux font ressortir un bénéfice de 154 245 633,70 euros.

Les comptes consolidés font ressortir un résultat net part du groupe de 293 815 505 euros.

Il est précisé, en application de l'article 223 *quater* du Code général des impôts, qu'il n'a pas été engagé de dépenses et charges visées à l'article 39 alinéa 4 du Code général des impôts au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023.

La **troisième résolution** traite de l'affectation du résultat social de l'exercice clos le 31 mars 2023 et de la mise en paiement du dividende.

Le conseil d'administration propose d'affecter le résultat distribuable de l'exercice clos le 31 mars 2023 de la façon suivante :

bénéfice de l'exercice au 31 mars 2023	154 245 633,70 euros
report à nouveau :	184 284 272,67 euros
affectation à la réserve légale :	/ euros
montant total distribuable :	338 529 906,37 euros
dividende ordinaire de 2 euros par action :	101 571 392 euros
dividende exceptionnel de 1 euro par action :	50 785 696 euros
report à nouveau :	186 172 818,37 euros

Le conseil d'administration propose de fixer à 3 euros le montant du dividende qui serait distribué à chacune des actions de la société ayant droit au dividende au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023, dont 1 euro de dividende exceptionnel, soit un montant global de 152 357 088 euros sur la base d'un nombre de 50 785 696 actions composant le capital social au 31 mars 2023.

Le dividende sera versé selon les modalités suivantes :

- un dividende ordinaire en numéraire, soit 2 euros ;
- un dividende exceptionnel en numéraire, soit 1 euro.

Le dividende serait détaché le 28 septembre 2023 et mis en paiement à compter du 2 octobre 2023.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2022/2023)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des rapports du conseil d'administration ainsi que du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2023, comprenant le bilan, le compte de résultat et ses annexes tels qu'ils lui ont été présentés, desquels il résulte un bénéfice de 154 245 633,70 euros, ainsi que toutes les opérations traduites par les comptes susvisés ou résumées dans ces rapports.

Conformément aux dispositions de l'article 223 *quater* du Code général des impôts, l'assemblée générale constate qu'il n'a pas été engagé de dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2022/2023)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des rapports du conseil d'administration ainsi que du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2023 comprenant le bilan, le compte de résultat et ses annexes, tels qu'ils lui ont été présentés, qui font ressortir un résultat net part du groupe de 293 815 505 euros, ainsi que toutes les opérations traduites par les comptes susvisés ou résumées dans ces rapports.

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat et fixation du dividende)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le résultat distribuable de l'exercice clos le 31 mars 2023 de la façon suivante :

● bénéfice de l'exercice au 31 mars 2023 :	154 245 633,70 euros
● report à nouveau :	184 284 272,67 euros
● dotation à la réserve légale :	/ euros
● montant total distribuable :	338 529 906,37 euros
● dividende ordinaire de 2 euros par action :	101 571 392 euros
● dividende exceptionnel de 1 euro par action :	50 785 696 euros
● report à nouveau :	186 172 818,37 euros

Il sera distribué à chacune des actions de la société ayant droit au dividende, un dividende de 3 euros par action, dont 1 euro de dividende exceptionnel.

Le montant global du dividende de 152 357 088 euros a été déterminé sur la base de 50 785 696 actions composant le capital social au 31 mars 2023. Le dividende sera détaché le 28 septembre 2023 et mis en paiement à compter du 2 octobre 2023.

Au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, la société détiendrait certaines de ses propres actions, le montant correspondant aux dividendes non versés, en raison de cette détention, sera affecté au compte « Report à nouveau ».

Il est rappelé qu'en l'état actuel du droit, lorsqu'il est versé à des personnes physiques fiscalement domiciliées en France, le dividende est imposable au prélèvement forfaitaire unique (« PFU ») au taux de 12,8% ou, sur option expresse et irrévocable applicable à l'intégralité des revenus, gains nets, profits et créances entrant dans le champ d'application du PFU, à l'impôt sur le revenu au barème progressif. Le dividende est éligible à l'abattement de 40% prévu par le 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts pour les personnes physiques ayant leur domicile fiscal en France. Cet abattement n'est toutefois désormais applicable qu'en cas d'option du contribuable pour l'imposition selon le barème progressif.

Conformément aux dispositions de l'article 243 *bis* du Code général des impôts, il est rappelé ci-dessous le montant des dividendes nets qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents, le montant du dividende distribué au titre de ces mêmes exercices éligible à l'abattement susvisé pour les actionnaires personnes physiques ayant leur domicile fiscal en France :

Exercices	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Dividende net par action	1 €	1,85 €	2,85 € (1)
Dividende distribué éligible à l'abattement de 40%	1 €	1,85 €	2,85 € (1)

(1) Dont 1€ de dividende exceptionnel.

8

4E RÉSOLUTION

Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce

EXPOSÉ

La **quatrième résolution** concerne les conventions autorisées et conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2022/2023. Ces conventions ont été examinées à nouveau par le conseil d'administration lors de sa séance du 30 mars 2023 conformément à l'article L. 225-40-1 du Code de commerce, et sont mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes, reproduit à la section 8.2 du Document d'enregistrement universel 2022/2023. Les conventions mentionnées dans ce rapport spécial et déjà approuvées par les assemblées générales antérieures ne sont pas soumises à nouveau au vote de l'assemblée.

Nous vous proposons également d'approuver les conventions dites réglementées intervenues au cours de l'exercice 2022-2023 entre la société et son directeur général. Cette approbation s'inscrit dans le cadre de la procédure dite des conventions réglementées, qui vise à prévenir d'éventuels conflits d'intérêts. Conformément à la loi, ces conventions ont fait l'objet, avant leur conclusion, d'une autorisation préalable du conseil d'administration.

À l'occasion du renouvellement du mandat de directeur général de M. Éric Vallat, le conseil d'administration du 23 novembre 2022 a ainsi réexaminé et approuvé les engagements pris par la société au bénéfice du directeur général et correspondant à des éléments de rémunérations, indemnités et avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de ses fonctions.

Ces engagements, rappelés ci-après, sont identiques à ceux déjà approuvés par l'assemblée générale mixte du 23 juillet 2020.

Ils sont soumis, au titre de la **quatrième résolution**, à votre approbation, conformément aux dispositions ci-après.

Indemnité de départ

Le directeur général bénéficie d'une indemnité égale à l'équivalent de 24 mois de rémunération (incluant salaire fixe et bonus annuel) précédant la date de la révocation ou du non-renouvellement du mandat social.

L'indemnité de départ ne sera versée qu'en cas de départ contraint et ne sera pas due en cas de motif grave ou de faute ou encore en cas de situation d'échec de l'entreprise.

En cas de situation d'échec de l'entreprise, le conseil d'administration pourra s'exonérer totalement ou partiellement du paiement effectif de l'indemnité de départ. La situation de l'entreprise sera appréciée au regard des résultats mesurés au terme des deux derniers exercices fiscaux. La situation d'échec sera caractérisée si le résultat opérationnel de l'entreprise, cumulé sur les deux derniers exercices fiscaux, est inférieur à 300 millions d'euros.

Le paiement effectif de cette indemnité est subordonné aux conditions de performance définies ci-après :

Critères de performance quantitatifs

Si les résultats quantitatifs, validés par le conseil d'administration et servant de base de calcul au bonus des membres du comité exécutif, sont inférieurs à 75% des objectifs budgétaires, aucune indemnité ne sera due.

Si les résultats quantitatifs, validés par le conseil d'administration et servant de base de calcul au bonus des membres du comité exécutif, sont supérieurs ou égaux à 75% des objectifs budgétaires, l'indemnité versée sera égale à 24 mois de rémunération brute multiplié par le pourcentage retenu (maximum 100%). À titre d'exemple, si le pourcentage retenu est de 87,5%, l'indemnité sera de 21 mois.

Le pourcentage pris en compte pour le calcul de l'indemnité sera le pourcentage moyen des deux derniers exercices fiscaux.

Critère de performance qualitatif

Le conseil d'administration pourra moduler le montant de la prime, exprimé en pourcentage de la rémunération annuelle brute et calculé selon les critères quantitatifs, en fonction du résultat mesuré sur un critère qualitatif. Le conseil retient à cet égard le maintien de la notation de l'entreprise en matière de responsabilité sociale de l'entreprise auprès de toute agence de notation environnementale. Le montant de l'indemnité finale reste plafonné à 24 mois de salaire tel que défini ci-dessus.

Indemnité de non-concurrence

Le directeur général est soumis à une clause de non-concurrence qui prévoit l'interdiction d'exercer dans le secteur concurrentiel. Pour l'application de cette clause de non-concurrence, l'activité considérée s'entend à la date des présentes à la fabrication, la vente et la distribution de liqueurs et spiritueux.

Cet engagement de non-concurrence s'appliquera en Europe, aux États-Unis et en Asie (Chine, Asie du Sud-Est, Japon) pendant une durée de douze (12) mois, à compter de la date de cessation effective du contrat de mandat.

Pendant cette période de douze (12) mois, le directeur général percevra une indemnité forfaitaire mensuelle brute de non-concurrence égale à 100% de la rémunération mensuelle brute de base moyenne perçue au cours des douze (12) mois précédant la date de cessation du mandat. Cette clause pourra être levée par le conseil d'administration.

L'indemnité de départ et l'indemnité de non-concurrence seront plafonnées à 24 mois de salaire tel que défini ci-dessus.

Régimes de retraite supplémentaire

Le directeur général bénéficiera des régimes collectifs de retraite supplémentaire mis en place au profit des cadres dirigeants du groupe qui comprennent :

- régime à cotisations définies relevant de l'article L. 242-1 du Code de la sécurité sociale.

  Le directeur général bénéficie d'un régime de retraite à cotisations définies dont le montant représente 8% de sa rémunération annuelle dont la base de calcul ne peut dépasser 8 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale pris en charge par la société. L'engagement de la société est limité au versement de la cotisation auprès de la compagnie d'assurances qui gère le régime ;

- régime à prestations définies de type additif, collectif et aléatoire (article 39) relevant de l'article L. 137-11 du Code de la Sécurité sociale.

  Le conseil d'administration du 31 mars 2021 a approuvé, au profit du directeur général (et d'autres bénéficiaires), la mise en place d'un nouveau régime supplémentaire à prestations définies à droits acquis, sous conditions de performance, avec effet rétroactif au 1er janvier 2020 (article 39).

Les droits accordés aux bénéficiaires sont adossés à des critères de performance :

- résultat opérationnel courant ;
- génération de cash ;
- résultat net hors éléments non récurrents ;
- ROCE.

Le taux annuel d'acquisition est déterminé chaque année en fonction du taux d'atteinte des critères de performance. Les acquisitions de droits annuelles sont calculées comme suit :

- rente de 1,5% du salaire de référence de l'année si les 3 meilleurs taux d'atteinte des critères sont réalisés à 100% ou au-delà ;
- rente de 1,2% du salaire de référence de l'année si les 3 meilleurs taux d'atteinte des critères sont réalisés à 70% ou au-delà ;
- rente de 1,0% du salaire de référence de l'année si les 2 meilleurs taux d'atteinte des critères sont réalisés à 50% ou au-delà.

Le conseil d'administration apprécie annuellement l'atteinte de ces critères de performance au titre de l'exercice fiscal en cours.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte des informations relatives aux conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice qui y sont mentionnées et qui ont été examinées à nouveau par le conseil d'administration lors de sa séance du 30 mars 2023, conformément à l'article L. 225-40-1 du Code de commerce, et approuve les conventions réglementées prises par la société au bénéfice de M. Éric Vallat, directeur général, correspondant aux indemnités et engagements dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation de ses fonctions et à des régimes de retraite supplémentaire, approuvés par le conseil d'administration lors de sa séance du 23 novembre 2022.

Composition du conseil d'administration

EXPOSÉ

Avant de proposer le renouvellement du mandat d'administratrice qui vient à échéance à l'issue de cette assemblée générale ou la nomination d'une nouvelle administratrice, le conseil d'administration, sur recommandation du comité nomination-rémunération, s'est assuré que l'administratrice concernée disposerait du temps nécessaire à l'exercice de ses fonctions. Il s'est également assuré du maintien de l'équilibre de la composition du conseil en matière de parité et d'expérience internationale.

Le conseil d'administration a également apprécié la contribution à ses travaux de l'administratrice proposée à renouvellement.

Lors de sa séance du 31 mai 2023, le conseil d'administration a examiné avec une attention particulière l'indépendance de ses membres au regard des critères énoncés par le Code AFEP/MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, révisé en décembre 2022.

Si les **cinquième et sixième** résolutions proposées au vote sont adoptées, le conseil d'administration sera composé de 12 membres ainsi que de 3 censeurs. Il comportera 6 femmes élues par l'assemblée soit 50% de ses membres élus par les actionnaires (hors censeurs). Sa composition sera équilibrée en termes de compétences. Le taux d'administrateurs indépendants sera de 58% (7/12) selon le mode de calcul du Code AFEP/MEDEF (hors censeurs).

5E RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat d'une administratrice

EXPOSÉ

La **cinquième résolution** propose à l'assemblée générale de renouveler le mandat de :

- Mme Laure Hériard Dubreuil, en qualité d'administratrice représentante de l'actionnaire de référence.

Son mandat serait renouvelé pour une durée de 3 ans, soit à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026.

Mme Laure Hériard Dubreuil, 44 ans, est présidente de Webster USA, Inc, un concept de magasins de mode multimarque haut de gamme basés aux États-Unis et au Canada. Mme Laure Hériard Dubreuil siège au conseil d'administration de Rémy Cointreau depuis le 26 juillet 2011. Le conseil d'administration estime que sa connaissance élargie des métiers du luxe, sa connaissance approfondie du *e-commerce,* du marché et de la clientèle du luxe aux États-Unis, la vision internationale que lui confèrent les marques mondiales qu'elle a accompagnées, sa compréhension des enjeux des entreprises familiales cotées et son expérience managériale à l'international la recommandent pour poursuivre son mandat d'administratrice.

En sa qualité de représentante de l'actionnaire de référence, Mme Laure Hériard Dubreuil n'est pas qualifiée d'administratrice indépendante.

Une biographie (incluant le détail des mandats et fonctions exercés) de cette administratrice figure en page 166 du présent Document.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administratrice de Mme Laure Hériard Dubreuil)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, renouvelle le mandat d'administratrice de Mme Laure Hériard Dubreuil pour une durée de 3 années, soit à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026.

6E RÉSOLUTION

Nomination d'une administratrice

EXPOSÉ

La **sixième résolution** propose à l'assemblée générale, sur recommandation du comité nomination-rémunération, de nommer Mme Sonia Bonnet-Bernard en qualité d'administratrice pour une durée de 3 ans, qui viendrait à échéance à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026.

Mme Sonia Bonnet-Bernard sera nommée en remplacement de M. Emmanuel de Geuser qui a fait part au conseil d'administration de son intention de ne pas renouveler son mandat d'administrateur, pour convenances personnelles, à l'issue de la présente assemblée.

Mme Sonia Bonnet-Bernard, 60 ans, de nationalité française, a débuté sa carrière en 1985 au sein du cabinet Salustro, puis au cabinet Constantin à New York (1989-1990). Spécialiste des normes comptables nationales et internationales, elle fut successivement directrice des relations internationales de l'Ordre des experts-comptables (1990-1996), puis déléguée générale du Comité Arnaud Bertrand (devenu Département EIP de la CNCC), coordonnant les positions des grands cabinets d'audit au plan français (1996-1997). Elle a été chargée de cours à l'Université Paris IX-Dauphine (comptabilité générale) et à l'IAE de Poitiers (comptabilité comparée). Mme Sonia Bonnet-Bernard a rejoint Ricol Lasteyrie Corporate Finance en 1998 en qualité d'associée gérante, en charge notamment des missions d'expertise indépendante, d'évaluation, de conseil comptable et de support au contentieux. Elle est devenue associée d'EY suite au rapprochement en 2015 entre Ricol Lasteyrie Corporate Finance et le groupe EY. Elle a créé en mai 2020 une société spécialisée dans l'expertise financière indépendante et l'évaluation : A2EF. Mme Sonia Bonnet-Bernard est administratrice indépendante au sein du conseil d'administration de Crédit Agricole SA et présidente du comité d'audit ; elle est également administratrice indépendante au sein du conseil d'administration de CACIB et présidente du comité d'audit. Elle est expert-comptable et expert judiciaire près la cour d'appel de Paris.

Spécialiste des normes comptables et internationales, le conseil d'administration souhaite intégrer parmi les administrateurs indépendants une personnalité disposant d'une solide expérience dans les domaines comptables et de l'audit, de suivi et de gestion des risques ainsi qu'une maîtrise des mécanismes financiers en environnement international.

Après analyse au regard des critères d'indépendance mentionnés au point 9.5 du Code AFEP/MEDEF actualisé en décembre 2022, sur la base des travaux réalisés par le comité nomination-rémunération, le conseil d'administration a conclu que Mme Sonia Bonnet-Bernard pouvait être considérée comme indépendante.

Dans l'hypothèse de sa nomination en qualité d'administratrice, Mme Sonia Bonnet-Bernard sera proposée en qualité de membre du comité audit-finance.

MME SONIA BONNET-BERNARD

Nationalité française, 60 ans

FONCTIONS ET MANDATS ACTUELS

- Administratrice : Crédit Agricole SA (présidente du comité d'audit et membre du comité des risques).
- Administratrice CACIB (présidente du comité d'audit).
- Présidente : A2EF (Associés en Évaluation et Expertise Financière).
- Présidente : IMA France.
- Présidente d'honneur et administratrice : Société Française des Évaluateurs (SFEV).
- Vice-présidente : Association Professionnelle des Experts Indépendants (APEI).

FONCTIONS ET MANDATS ANTÉRIEURS

(occupés au cours des cinq dernières années et aujourd'hui terminés)

- Associée d'EY Transaction Advisory Services (TAS) (2015-2020).
- Ancien membre du Collège de l'Autorité des normes comptables (ANC) et présidente de la Commission des normes comptables privées (2009-2020).

À la connaissance de la société, il n'existe aucun conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs à l'égard de l'émetteur et les intérêts privés et/ou autres devoirs de Mme Sonia Bonnet-Bernard.

SIXIÈME RÉSOLUTION

(Nomination de Mme Sonia Bonnet-Bernard en qualité d'administratrice)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, nomme Mme Sonia Bonnet-Bernard en qualité d'administratrice, en remplacement de M. Emmanuel de Geuser, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée générale, pour une durée de 3 années, soit à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026.

7E RÉSOLUTION

Approbation des informations relatives aux rémunérations versées au cours ou attribuées au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023 à l'ensemble des mandataires sociaux

EXPOSÉ

Au titre de la **septième résolution**, il est proposé à l'assemblée générale d'approuver, conformément à l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, les informations mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce relatives aux rémunérations des mandataires sociaux versées au cours ou attribuées au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023.

Ces informations sont présentées dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise de la société, au chapitre 3.5 du Document d'enregistrement universel 2022/2023.

Il est précisé qu'en cas de rejet de cette résolution par l'assemblée générale, le conseil d'administration soumettra une politique de rémunération révisée, tenant compte du vote des actionnaires, à l'approbation de la prochaine assemblée générale, avec suspension de la rémunération jusqu'à l'approbation de la politique de rémunération révisée.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des informations relatives à la rémunération, au titre de l'exercice 2022/2023, des mandataires sociaux mentionnés à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, les informations mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 telles que présentées dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce et figurant dans le Document d'enregistrement universel 2022/2023, chapitre 3.5.

8E, 9E ET 10E RÉSOLUTIONS

Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023 à chaque dirigeant mandataire social de la société

EXPOSÉ

Par le vote des **huitième**, **neuvième et dixième résolutions**, il est proposé à l'assemblée générale d'approuver, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués à chacune des personnes ayant exercé des fonctions de dirigeant mandataire social de la société au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023, en application de la politique de rémunération approuvée lors de l'assemblée générale du 21 juillet 2022. Sont concernés :

- M. Marc Hériard Dubreuil, en qualité de président du conseil d'administration, pour la période du 1er avril au 21 juillet 2022 ;
- Mme Marie-Amélie de Leusse, en qualité de présidente du conseil d'administration, pour la période du 21 juillet 2022 au 31 mars 2023 ;
- M. Éric Vallat, en qualité de directeur général.

Ces éléments sont présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise de la société visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce, inclus dans le chapitre 3.5 du Document d'enregistrement universel 2022/2023.

Le versement des éléments de rémunération variables de M. Éric Vallat, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023, est conditionné à l'approbation de la dixième résolution.

HUITIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023, à M. Marc Hériard Dubreuil, président du conseil d'administration, en application de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, les éléments fixes composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023, à M. Marc Hériard Dubreuil, président du conseil d'administration, pour la période du 1er avril au 21 juillet 2022, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce et figurant dans le Document d'enregistrement universel 2022/2023, chapitre 3.5.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023, à Mme Marie-Amélie de Leusse, présidente du conseil d'administration, en application de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, les éléments fixes composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023, à Mme Marie-Amélie de Leusse, présidente du conseil d'administration, pour la période du 21 juillet 2022 au 31 mars 2023, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce et figurant dans le Document d'enregistrement universel 2022/2023, chapitre 3.5.

DIXIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués à M. Éric Vallat, directeur général, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023, en application de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, approuve les éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués à M. Éric Vallat, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023, en raison de son mandat de directeur général, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce et figurant dans le Document d'enregistrement universel 2022/2023, chapitre 3.5.

11E ET 12E RÉSOLUTIONS

Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux et des dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2023/2024

EXPOSÉ

Les **onzième et douzième résolutions** ont pour objet de soumettre à votre approbation, en application de l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce, la politique de rémunération du président du conseil d'administration et du directeur général pour l'exercice 2023/2024.

Ces principes et critères arrêtés le 31 mai 2023 par le conseil d'administration, sur recommandation du comité nomination-rémunération, sont présentés dans le rapport du conseil d'administration sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux joint au rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce et figurant au chapitre 3.5 du Document d'enregistrement universel 2022/2023.

Il est précisé :

- qu'en cas de rejet de ces résolutions par l'assemblée générale, la rémunération du président du conseil d'administration et du directeur général sera déterminée conformément à la politique de rémunération approuvée au titre de l'exercice clos le 31 mars 2022 ;
- que le versement des éléments de rémunération variables et exceptionnels du directeur général est conditionné à l'approbation ultérieure, par une assemblée générale de la société, des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au directeur général au titre de l'exercice 2023-2024.

ONZIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au président du conseil d'administration, en application de l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux établi en application de l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, en raison de son mandat, au président du conseil d'administration, qui ont été fixés par le conseil d'administration sur proposition du comité nomination-rémunération, qui sont décrits dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce, figurant dans le Document d'enregistrement universel 2022/2023, chapitre 3.5.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au directeur général, en application de l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux établi en application de l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, en raison de son mandat au directeur général, qui ont été fixés par le conseil d'administration sur proposition du comité nomination-rémunération, qui sont décrits dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce, figurant dans le Document d'enregistrement universel 2022/2023, chapitre 3.5.

13E RÉSOLUTION

Approbation de la politique de rémunération des administrateurs pour l'exercice 2023/2024

EXPOSÉ

Conformément aux dispositions des articles L. 22-10-8 et R. 22-10-14 du Code de commerce, la **treizième résolution** propose à l'assemblée générale d'approuver la politique de rémunération des administrateurs pour l'exercice 2023/2024.

L'assemblée générale annuelle du 21 juillet 2022 a fixé à 680 000 euros l'enveloppe annuelle de rémunération des membres du conseil administration pour l'exercice 2022/2023 et pour les exercices suivants jusqu'à nouvelle décision de l'assemblée générale.

Il est proposé de fixer à 700 000 euros le montant de la rémunération allouée aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2023-2024 et pour les exercices suivants, jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement. Ce montant s'inscrit dans les pratiques suivies par plusieurs groupes de dimension internationale d'une taille similaire à la société Rémy Cointreau.

Les règles de répartition des rémunérations d'administrateur sont établies par le conseil d'administration sur proposition du comité des nominations et des rémunérations et figurent au chapitre 3.5 du Document d'enregistrement universel 2022/2023 de la société.

Il est précisé qu'en cas de rejet de cette résolution par l'assemblée générale, la précédente politique de rémunération des administrateurs approuvée lors de l'assemblée générale du 21 juillet 2022 continuera à s'appliquer conformément aux dispositions du II de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce.

TREIZIÈME RÉSOLUTION

(Approbation de la politique de rémunération des administrateurs pour l'exercice 2023/2024)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve, en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération des administrateurs telle que présentée dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et figurant dans le Document d'enregistrement universel 2022/2023, chapitre 3.5.

14E RÉSOLUTION

Achat et vente par la société de ses propres actions

EXPOSÉ

Nous vous demandons, au titre de la **quatorzième résolution**, de renouveler l'autorisation donnée chaque année à la société de procéder au rachat de ses propres actions dans le cadre d'un programme de rachat.

Rappel de l'utilisation au titre de l'exercice 2022/2023

Le conseil d'administration, en application de la dix-huitième résolution de l'assemblée générale mixte du 21 juillet 2022, a autorisé le directeur général de la société à mettre en œuvre un programme de rachat de ses propres actions. Un mandat a été confié à un prestataire de services d'investissement afin de procéder à des achats d'actions de la société Rémy Cointreau SA, pour un nombre maximal de un million d'actions, représentant 1,94% du capital social, aux conditions de prix autorisées par l'assemblée générale mixte du 21 juillet 2022 dans sa dix-huitième résolution. Le programme de rachat d'actions a ainsi été mis en œuvre le 8 septembre et a pris fin le 19 décembre 2022. La société a acquis 1 000 000 actions, représentant 1,94% du capital social pour un prix moyen de 164,5318 euros, soit un prix d'achat global de 164 531 775,24 euros.

Entre le 1er avril 2022 et le 31 mars 2023, la société a :

- acquis 1 000 000 actions dans le cadre d'un programme de rachat ;
- restitué 11 549 actions au titre de la fin du contrat de liquidité conclu le 1er avril 2015 avec Kepler Cheuvreux effective au 6 janvier 2023 après bourse ;
- transféré 48 762 actions pour servir des attributions gratuites d'actions dans le cadre de plans d'incitation à la performance à long terme ;
- annulé 1 000 000 actions, en application de l'autorisation consentie par l'assemblée générale mixte du 21 juillet 2022 dans sa dix-neuvième résolution.

Répartition par objectifs des titres de capital détenus

Au 31 mars 2023, la société détient au total 347 939 actions propres de 1,60 euro de valeur nominale, soit 0,68% du capital, avec une valeur nette comptable de 50 939 564,80 euros, réparties comme suit :

- 347 939 actions affectées à l'attribution gratuite d'actions et résultant des différents programmes de rachat que la société a eu l'occasion de mettre en œuvre par différents prestataires de services d'investissement et autorisés par les assemblées générales du 24 juillet 2018 et du 23 juillet 2020.

Un rapport détaillé sur les opérations de rachat d'actions effectuées en 2022/2023 figure dans le Document d'enregistrement universel 2022/2023. La version électronique du descriptif du programme de rachat sera disponible sur le site Internet de la société avant l'assemblée. Le programme d'achat reprend les finalités sur lesquelles vous vous êtes prononcés favorablement les années passées, par ordre de priorité décroissant.

L'autorisation serait accordée dans les limites suivantes :

- pourcentage de rachat maximum de capital autorisé : 10% du capital, soit un nombre maximal de 4 730 630 actions, déduction faite des 347 939 actions autodétenues au 31 mars 2023 ;
- prix d'achat unitaire maximum : 350 euros ;
- montant global maximum du programme : 1 655 720 500 euros ;
- durée : 18 mois.

Les opérations de rachat d'actions pourront être effectuées à tout moment, sauf en période d'offre publique sur le capital de la société.

Les actions auto détenues n'ont pas droit de vote et les dividendes leur revenant sont affectés au report à nouveau.

Le conseil d'administration informera les actionnaires dans son rapport de gestion annuel des opérations réalisées en application de la présente résolution.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation au conseil d'administration aux fins d'opérer sur les actions de la société)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et des éléments mentionnés dans le Document d'enregistrement universel 2022/2023 reprenant l'intégralité des informations devant figurer dans le descriptif du programme, autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce, des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et de la réglementation européenne applicable aux abus de marché, notamment le règlement de l'Union européenne n° 596/2014 du 16 avril 2014, à opérer sur les actions de la société dans les conditions et limites prévues par les textes, en vue, par ordre de priorité décroissant :

(i) d'annuler les actions acquises dans le cadre d'une réduction de capital social, sous réserve de l'adoption de la quinzième résolution soumise à la présente assemblée générale ;

(ii) de remettre tout ou partie des actions acquises lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, par conversion, exercice, remboursement ou échange ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la société, dans le cadre de la réglementation applicable ;

(iii) d'utiliser tout ou partie des actions acquises pour mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions ou plan d'attribution gratuite d'actions, aux salariés et/ou mandataires sociaux de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, et réaliser toute opération de couverture afférente à ces opérations, dans les conditions fixées par la loi ;

(iv) d'utiliser tout ou partie des actions acquises pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, d'apport, de fusion et de scission, conformément aux pratiques de marché reconnues et dans le cadre de la réglementation applicable ;

(v) d'animer le marché secondaire ou la liquidité de l'action Rémy Cointreau par un prestataire de services d'investissement indépendant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la pratique de marché admise par l'AMF ;

(vi) et plus généralement, de réaliser toute autre opération conforme admise, ou qui viendrait à être admise par la loi ou la réglementation en vigueur ou par l'AMF.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être opérés, en une ou plusieurs fois, dans les conditions légales et réglementaires à tout moment, sauf en période d'offre publique, et par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré (y compris par acquisition ou cession de bloc d'actions), y compris auprès d'actionnaires identifiés, par le recours à des instruments financiers dérivés ou à des bons ou valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société, ou par la mise en place de stratégies optionnelles, dans le respect de la réglementation applicable.

L'assemblée générale fixe :

- à 350 euros par action, hors frais d'acquisition, le prix maximum d'achat (ou la contre-valeur de ce montant à la même date dans toute autre monnaie), et à 1 655 720 500 euros, hors frais de négociation, le montant maximum global destiné à la réalisation du programme d'achat d'actions, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société, et/ou sur le montant nominal des actions, étant précisé qu'en cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement du nominal des actions ou d'attribution gratuite d'actions aux actionnaires, le prix et le montant maximum indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération ;
- le nombre d'actions pouvant être acquises à 10% des actions composant le capital social, soit 4 730 630 actions, compte tenu des actions autodétenues par la société au 31 mars 2023, étant rappelé que (a) cette limite s'applique à un montant du capital de la société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente assemblée générale et (b) lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité de l'action Rémy Cointreau dans les conditions définies par le règlement général de l'AMF, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite de 10% correspond au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de la présente autorisation.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, la société ne pourra posséder, directement ou par l'intermédiaire d'une personne agissant en son nom propre mais pour le compte de la société, plus de 10% du total de ses propres actions, ni plus de 10% d'une catégorie déterminée.

L'assemblée donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, à l'effet (i) de passer tout ordre de Bourse ou hors marché, affecter ou réaffecter les actions acquises aux différentes finalités poursuivies, signer tous actes de cession ou de transfert, conclure tous accords et tous contrats d'options, effectuer toutes déclarations et formalités auprès de tous organismes et, généralement, faire tout ce qui est nécessaire pour l'exécution des décisions qui auront été prises par lui dans le cadre de la présente autorisation et (ii) procéder aux ajustements des prix unitaires et du nombre maximum d'actions à acquérir en fonction de la variation du nombre d'actions ou de leur valeur nominale résultant d'éventuelles opérations financières de la société.

Le conseil d'administration informera chaque année l'assemblée générale des opérations réalisées en application de la présente résolution.

La présente autorisation est conférée au conseil d'administration pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée et prive d'effet, à hauteur des montants non utilisés, la délégation donnée par l'assemblée générale mixte du 21 juillet 2022 dans sa dix-huitième résolution.

À TITRE EXTRAORDINAIRE

15E RÉSOLUTION

Autorisation de réduction du capital par annulation d'actions propres de la société

EXPOSÉ

La **quinzième résolution** est relative à la possibilité pour votre conseil d'administration d'annuler, conformément à l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, par voie de réduction du capital social, les actions qui seraient achetées par la société en vertu de l'autorisation qui serait donnée par votre assemblée dans la quatorzième résolution ou qui auraient été acquises en vertu des autorisations antérieures d'achat et de vente par la société de ses propres actions, dans la limite légale de 10% du capital social par période de 24 mois.

Cette autorisation serait valable pour une durée maximale de 18 mois à compter de cette assemblée générale et priverait d'effet toute autorisation antérieure.

Au cours de l'exercice 2022/2023, le conseil d'administration a procédé, en date du 12 janvier 2023, à l'annulation de 1 million d'actions (soit 1,93% du capital à cette date). Les actions avaient été préalablement acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions mis en œuvre entre le 8 septembre et le 19 décembre 2022.

QUINZIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation au conseil d'administration de réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la société)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, conformément à l'article L. 22-10-62 du Code de commerce :

- à annuler en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il décidera, tout ou partie des actions au titre de la mise en œuvre de toute autorisation donnée par l'assemblée générale ordinaire en application de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, dans la limite de 10% du nombre total des actions composant le capital social par période de vingt-quatre (24) mois (la limite de 10% s'appliquant à un montant du capital de la société qui sera, le cas échéant, ajusté en fonction des opérations pouvant affecter le capital postérieurement à la présente assemblée générale), et à réduire corrélativement le capital social, en imputant la différence entre la valeur de rachat des titres et leur valeur nominale sur tous postes de réserves ou primes ;
- à arrêter le montant définitif de cette ou ces réductions de capital, en fixer les modalités et en constater la réalisation ;
- à modifier en conséquence les statuts et plus généralement faire le nécessaire pour la mise en œuvre de la présente autorisation.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée et prive d'effet, à hauteur des montants non utilisés, la délégation donnée par l'assemblée générale mixte du 21 juillet 2022 dans sa dix-neuvième résolution.

16E RÉSOLUTION

Délégation en vue d'augmenter le capital en faveur des salariés

EXPOSÉ

Dans la **seizième** résolution qui est soumise à votre approbation, nous vous demandons de renouveler l'autorisation donnée au conseil d'administration, pour une durée de 18 mois et à hauteur de 1 500 000 euros, soit 3% du capital, à procéder à une ou plusieurs augmentations de capital réservées aux salariés du groupe Rémy Cointreau adhérents au plan d'épargne entreprise du groupe (PEE/PEG), ou de groupe de la société et des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail, les salariés et mandataires sociaux des sociétés liées à Rémy Cointreau ayant leur siège social à l'étranger.

Cette autorisation s'inscrit dans le cadre de la politique de développement de l'actionnariat salarié mise en place au sein de la société, qui vise à favoriser la participation des salariés au capital de la société et à renforcer le lien d'appartenance au groupe. La direction générale a ainsi mis en place un plan d'actionnariat salarié « My Rémy Cointreau » en France et à l'international.

Le prix de souscription pourrait être fixé en appliquant la décote maximum légale par rapport au prix de marché, en contrepartie d'une obligation de conservation des actions. La société a la conviction qu'il est important d'associer étroitement les salariés aux réussites du groupe dont ils sont les acteurs essentiels. Les opérations d'épargne salariale et les augmentations de capital réservées aux salariés leur permettraient de se constituer une épargne et d'être directement intéressés et impliqués dans la bonne marche du groupe, ce qui contribue à accroître leur engagement et leur motivation.

Conformément à l'article L. 3332-19 du Code du travail, le prix de souscription ne pourrait être inférieur à la moyenne des cours cotés de l'action sur le marché Eurolist d'Euronext Paris lors des 20 séances de Bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la période de souscription, assortie d'une décote maximum de 20% (30% si la durée d'indisponibilité prévue par le plan est supérieure ou égale à 10 ans).

En application de l'article L. 3332-21 du Code du travail, cette délégation autoriserait l'attribution gratuite d'actions Rémy Cointreau existantes ou à émettre, aux bénéficiaires ci-dessus indiqués, dans les cas suivants :

- au titre de l'abondement qui pourrait être versé en application du ou des règlements de plan d'épargne entreprise ou de groupe, dans les limites prévues aux articles L. 3332-11 et suivants du Code du travail ;
- en substitution de tout ou partie de la décote, étant entendu que l'avantage résultant de cette attribution ne pourra excéder les limites légales ou réglementaires en application de l'article L. 3332-21 du Code du travail.

SYNTHÈSE DE LA DÉLÉGATION SOLLICITÉE

Augmentation de capital réservée aux salariés des sociétés françaises et étrangères	Plafond nominal et durée	Droit préférentiel de souscription des actionnaires
	3% du capital (1) 18 mois	Supprimé

(1) Apprécié le jour où le conseil décide de l'augmentation de capital.

SEIZIÈME RÉSOLUTION

(Délégation de compétence au conseil d'administration en vue de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés de la société ou des sociétés qui lui sont liées, avec suppression du droit préférentiel de souscription)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant conformément aux dispositions légales, d'une part relatives aux sociétés commerciales, notamment aux articles L. 225-129-2, L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce, et d'autre part, à celles des articles L. 3332-18 et suivants et L. 3332-1 et suivants du Code du travail :

- délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et les statuts de la société, la compétence pour décider et réaliser, sur ses seules délibérations, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations du capital social par l'émission, à titre gratuit ou onéreux, d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la société ;
- décide que les bénéficiaires des augmentations de capital, présentement autorisées, seront les adhérents à un plan d'épargne entreprise ou de groupe de la société et des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail, les salariés et mandataires sociaux des sociétés liées à Rémy Cointreau ayant leur siège social à l'étranger, les OPCVM ou encore toutes autres entités de droit français ou étranger dédiées à l'actionnariat salarié investis en titres de la société Rémy Cointreau, pourvues ou non de la personnalité morale, et qui remplissent, en outre, les conditions éventuellement fixées par le conseil d'administration ;

- décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un million cinq cent mille (1 500 000) euros, étant précisé que :
  - à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des augmentations de capital au titre des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi ou aux stipulations contractuelles éventuellement applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société,
  - le montant nominal de toute augmentation de capital réalisée en application de la présente délégation s'imputera sur le plafond de quinze (15) millions d'euros fixé à la vingt et unième résolution de l'assemblée générale du 21 juillet 2022,
  - le montant nominal cumulé maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente résolution, et de la vingtième, vingt et unième, vingt-deuxième, vingt-cinquième et vingt-sixième résolutions soumises à l'assemblée générale du 21 juillet 2022 ne pourra excéder le plafond de vingt (20) millions d'euros fixé à la vingtième résolution de l'assemblée générale du 21 juillet 2022 ;
- décide que les souscriptions pourront intervenir en numéraire, notamment par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles, ou par incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes en cas d'attribution gratuite d'actions ou autres titres donnant accès au capital au titre de la décote et/ou de l'abondement ;
- décide de supprimer au bénéfice des bénéficiaires susmentionnés le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires émises en vertu de la présente résolution et de renoncer à tout droit aux actions ordinaires ou autres titres qui seraient attribués en vertu de la présente résolution, les actionnaires renonçant par ailleurs en cas d'attribution gratuite d'actions en vertu du paragraphe suivant, à tout droit auxdites actions y compris à la partie des réserves, bénéfices ou primes qui serait incorporée au capital ;
- décide que le conseil d'administration pourra, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-21 du Code du travail, procéder à l'attribution gratuite aux bénéficiaires susmentionnés ou d'autres titres donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la société, au titre de l'abondement qui pourrait être versé en application du ou des règlements de plan(s) d'épargne, ou au titre de la décote, sous réserve que la prise en compte de leur contre-valeur pécuniaire, évaluée au prix de souscription, n'ait pour effet de dépasser les limites légales ou réglementaires ;
- décide que :
  (i) le prix de souscription des actions ordinaires ne pourra être ni supérieur à la moyenne des cours cotés lors des 20 séances de Bourse précédant le jour de la décision du conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20% à cette moyenne, ou de 30% lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à 10 ans ; la décote pourra être réduite ou supprimée afin de tenir compte des spécificités juridiques, sociales, fiscales et comptables applicables selon le pays d'origine des bénéficiaires,
  (ii) les caractéristiques des émissions des autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la société seront arrêtées par le conseil d'administration dans les conditions fixées par la réglementation ;
- décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et les statuts de la société, pour mettre en œuvre la présente délégation, et notamment – sans que cette liste soit limitative – à l'effet de : décider et fixer les modalités d'émission et d'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital, en application de l'autorisation conférée ci-avant ainsi que, le cas échéant y surseoir ; fixer les termes, conditions et modalités, en ce compris les dates, des émissions ; déterminer le nombre et les caractéristiques des titres qui seraient émis en vertu de la présente résolution ; fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres qui seraient émis en vertu de la présente résolution ; fixer les modalités selon lesquelles la société aura, le cas échéant, la faculté de racheter ou d'échanger les titres qui seraient émis en vertu de la présente résolution ; suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits d'attribution d'actions de la société attachés aux titres, conformément à la réglementation en vigueur ; fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières, conformément à la réglementation en vigueur et aux modalités desdites valeurs mobilières ; le cas échéant, modifier les modalités des titres qui seraient émis en vertu de la présente résolution, pendant la durée de vie des titres concernés et dans le respect des formalités applicables ; procéder à toutes imputations et prélèvements sur la ou les prime(s), y compris au titre des frais engagés pour les émissions ; et, plus généralement, prendre toutes dispositions utiles, conclure tous accords, requérir toutes autorisations, effectuer toutes formalités et faire le nécessaire pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées ou y surseoir, et notamment constater la ou les augmentations de capital résultant immédiatement ou à terme de toute émission réalisée en vertu de la présente délégation, modifier corrélativement les statuts et solliciter l'admission aux négociations des titres émis en vertu de la présente résolution partout où il avisera.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration est valable pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée et prive d'effet, à hauteur de la partie non utilisée toute délégation antérieure ayant le même objet.

17E RÉSOLUTION

Pouvoir pour accomplir les formalités

EXPOSÉ

La **dix-septième résolution** est une résolution usuelle qui concerne la délivrance des pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des publicités et des formalités légales.

DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

(Pouvoirs en vue des formalités)
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal afin d'effectuer toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Nous vous invitons à approuver, par votre vote, le texte des résolutions qui vous sont proposées.

Le conseil d'administration

8.2 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos 31 mars 2023

À l'Assemblée générale de la société Rémy Cointreau,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

CONVENTIONS AUTORISÉES ET CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous vous avisons des conventions et engagements suivants conclus au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, qui ont fait l'objet d'une autorisation préalable par le Conseil d'administration, liés exclusivement au renouvellement de M. Éric Vallat en qualité de Directeur général par le Conseil d'administration du 23 novembre 2022, pour une durée de 3 ans.

Ces engagements avaient été précédemment autorisés par le Conseil d'administration du 26 novembre 2019 lors de la nomination de M. Éric Vallat en qualité de Directeur général.

Régimes de retraite supplémentaire

M. Éric Vallat, Directeur général, bénéficie d'un régime collectif de retraite supplémentaire, autorisé par le Conseil d'administration du 26 novembre 2019 et réitéré par le Conseil d'administration du 23 novembre 2022, qui comprend (i) un régime collectif à cotisations définies et (ii) un régime collectif à prestations définies de type additif.

(I) RÉGIME COLLECTIF À COTISATIONS DÉFINIES

Personne concernée :

M. Éric Vallat, Directeur général de Rémy Cointreau

Nature et objet :

M. Éric Vallat, Directeur général, bénéficie d'un régime de retraite à cotisations définies, autorisé par le Conseil d'administration du 26 novembre 2019, et approuvé de nouveau par le Conseil d'administration du 23 novembre 2022.

Modalités :

Le montant de ce régime représente 8% de la rémunération annuelle comprise entre une et huit fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale pris en charge par la Société. L'engagement de la société est limité au versement de la cotisation auprès de la compagnie d'assurance qui gère le régime.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention :

Le Conseil d'administration a souhaité que M. Éric Vallat continue de bénéficier du régime de retraite à cotisations applicable dans le groupe.

Montant payé au cours de l'exercice :

Au 31 mars 2023, les cotisations payées par la société à l'assureur s'élèvent à 26 784 euros.

(II) RÉGIME COLLECTIF À PRESTATIONS DÉFINIES DE TYPE ADDITIF

Personne concernée :

M. Éric Vallat, Directeur général de Rémy Cointreau

Nature et objet :

M. Éric Vallat, Directeur général, bénéficie d'un régime de retraite à prestations définies à droits acquis, sous conditions de performance. Ce régime, mis en place par et financé par la société et dont la gestion est externalisée auprès d'une compagnie d'assurance, prévoit le versement d'une rente dont le montant, exprimé en pourcentage de la rémunération, est fonction de l'ancienneté du dirigeant.

Modalités :

Les droits accordés aux bénéficiaires sont adossés à des critères de performance :

- résultat opérationnel courant ;
- génération de Cash ;
- résultat net hors éléments non récurrents ;
- ROCE.

Le taux annuel d'acquisition annuel est déterminé chaque année en fonction du taux d'atteinte des critères de performance. Les acquisitions de droits annuelles sont calculées comme suit :

- rente de 1,5% du salaire de référence de l'année si les 3 meilleurs taux d'atteinte des critères sont réalisés à 100% ou au-delà ;
- rente de 1,2% du salaire de référence de l'année si les 3 meilleurs taux d'atteinte des critères sont réalisés à 70% ou au-delà ;
- rente de 1,0% du salaire de référence de l'année si les 2 meilleurs taux d'atteinte des critères sont réalisés à 50% ou au-delà.

Le Conseil d'administration apprécie annuellement l'atteinte de ces critères de performance au titre de l'exercice fiscal en cours.

Lors de sa délibération du 31 mai 2023, le Conseil d'administration a constaté qu'au moins trois des critères de performance ont été réalisés au-delà de 100% et à ce titre attribué 1,5% de droits supplémentaires pour la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2023. Cet engagement a été validé de façon indépendante par Deloitte Conseil.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention :

Le Conseil d'administration a souhaité que M. Éric Vallat continue de bénéficier du régime de retraite à prestations définies qui a pour objet de fidéliser les principaux dirigeants et d'encourager la performance à long terme. Les conditions de performance applicables à cet engagement sont conformes à des pratiques de marché dans lesquelles il est observé un recours à ces dispositifs.

Montant payé au cours de l'exercice :

Au 31 mars 2023, les cotisations à payer par la société à l'assureur s'élèvent à 950 054 euros.

Régimes de prévoyance (invalidité, décès, incapacité de travail) et frais de santé

Personne concernée :

M. Éric Vallat, Directeur général de Rémy Cointreau

Nature et objet :

M. Eric Vallat, Directeur général, bénéficie des régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé mis en place au sein du Groupe pour l'ensemble des collaborateurs.

Ces régimes comprennent (i) un régime d'assurance invalidité, décès, incapacité de travail et (ii) un régime de frais de santé.

Modalités :

(i) **régime de prévoyance invalidité, décès, incapacité de travail :** la rémunération prise en compte pour le calcul des cotisations est plafonnée à 8 fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale. Le taux de la cotisation patronale est de 2,48% sur la tranche A et 2,83% sur les tranches B et C, sous réserve des évolutions ultérieures susceptibles d'intervenir en application des dispositions contractuelles. L'engagement de la société est limité au versement de la cotisation auprès de la compagnie d'assurance qui gère le régime ;

(ii) **un régime de frais de santé :** la rémunération prise en compte pour le calcul des cotisations est plafonnée à 1 fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale. Le taux de la cotisation patronale est de 2,86% sur la tranche A, sous réserve des évolutions ultérieures susceptibles d'intervenir en application des dispositions contractuelles. L'engagement de la société est limité au versement de la cotisation auprès de la compagnie d'assurance qui gère le régime.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention :

Le Conseil d'administration a souhaité que M. Éric Vallat continue de bénéficier des régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé mis en place au sein du Groupe pour l'ensemble des collaborateurs conformes à des pratiques de marché dans lesquelles il est observé un recours à ces dispositifs.

Montant payé au cours de l'exercice :

Au 31 mars 2023, les cotisations à payer par la société à l'assureur s'élèvent à 10 000 euros.

Indemnités de départ et de non-concurrence de M. Éric Vallat

Personne concernée :

M. Éric Vallat, Directeur général de Rémy Cointreau

Nature, objet :

Le Conseil d'administration du 23 novembre 2022 a approuvé les engagements réglementés pris par la Société correspondant à des indemnités susceptibles d'être dues à M. Éric Vallat, à raison de la cessation de ses fonctions.

Modalités :

Les indemnités comprennent :

- une indemnité de départ d'un maximum de vingt-quatre mois de rémunération brute fixe et variable et dont le versement est soumis à des conditions de performance ;
- une indemnité au titre de la clause de non-concurrence équivalente à douze mois de rémunération brute fixe et variable.

Le montant total de la somme des indemnités de départ et de non-concurrence est plafonné et ne pourra pas être supérieur à vingt-quatre mois de salaire.

L'indemnité de départ ne sera versée qu'en cas de départ contraint. Elle ne sera pas due en cas de motif grave ou une faute ou encore en en cas de situation d'échec de l'entreprise.

En cas de situation d'échec de l'entreprise, le conseil d'administration pourra s'exonérer totalement ou partiellement du paiement effectif de l'indemnité de départ. La situation de l'entreprise sera appréciée au regard des résultats mesurés au terme des deux derniers exercices fiscaux. La situation d'échec sera caractérisée si le résultat opérationnel de l'entreprise, cumulé sur les deux derniers exercices fiscaux, est inférieur à 300 millions d'euros.

Le paiement effectif de cette indemnité est subordonné aux conditions de performance détaillées comme suit :

- **Critères de performance quantitatifs**

  Si les résultats quantitatifs, validés par le conseil d'administration et servant de base de calcul du bonus des membres du comité exécutif sont inférieurs à 75% des objectifs budgétaires, aucune indemnité ne sera due.

  Si les résultats quantitatifs, validés par le conseil et servant de base de calcul du bonus des membres du comité exécutif sont supérieurs ou égaux à 75% des objectifs budgétaires, l'indemnité versée sera égale à 24 mois de rémunération brute multiplié par le pourcentage retenu (maximum 100%). A titre d'exemple, si le pourcentage retenu est de 87,5%, l'indemnité sera de 21 mois. Le pourcentage pris en compte pour le calcul de l'indemnité sera le pourcentage moyen des deux derniers exercices fiscaux.

- **Critère de performance qualitatif**

  Le conseil d'administration pourra moduler le montant de la prime, exprimé en pourcentage de la rémunération annuelle brute et calculé selon les critères quantitatifs, en fonction du résultat mesuré sur un critère qualitatif. Le conseil retient à cet égard le maintien de la notation de l'entreprise en matière de responsabilité sociale de l'entreprise auprès De toute agence de notation environnementale. Le montant de l'indemnité finale reste plafonné à 24 mois de salaire tel que défini ci-dessus.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention :

Les indemnités de départ visent à protéger les dirigeants en cas de départ contraint des membres de l'équipe de Direction générale. La clause de non-concurrence vise à protéger le Groupe en cas de départ du Groupe des mandataires.

Ces termes ont été déterminés pour tenir compte du code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef et des pratiques de marché dans lesquelles il est observé un recours à des clauses de non-concurrence et des indemnités de départ.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

CONVENTIONS APPROUVÉES AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS

Conventions dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Contrat d'abonnement de prestations de services avec la société Andromède SAS

Personnes concernées :

Mme. Marie-Amélie de Leusse, Présidente du Conseil d'administration de la société Rémy Cointreau SA et Directrice générale déléguée de la société Andromède SAS ; Mme Caroline Bois, Vice-Présidente du Conseil d'administration de la société Rémy Cointreau SA et Directrice générale déléguée de la société Andromède SAS ; M. Élie Hériard Dubreuil, administrateur de la société Rémy Cointreau SA et Directeur général de la société Andromède SAS.

Nature et objet :

Les sociétés Andromède et Rémy Cointreau ont conclu un contrat de prestations de services le 31 mars 2011 au titre duquel la société Andromède fournit à la société Rémy Cointreau SA des prestations d'assistance en matière de gestion de stratégie et de finance, de relation institutionnelle et commerciale, de développement et de croissance externe et d'organisation et de gestion des cadres dirigeants. Cette convention a été autorisée par les conseils d'administration des 22 mars 2011, 24 mars 2015 et 28 mars 2017. L'assemblée générale mixte du 29 juillet 2015 a approuvé un avenant à ce contrat, modifiant sa durée déterminée de trois ans en durée indéterminée à compter du 1er avril 2015.

Modalités :

La convention prévoit une rémunération annuelle sur la base du coût des services rendus, augmentée d'une marge de 5%.

Montant payé au cours de l'exercice :

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, le montant facturé par Andromède SAS à Rémy Cointreau SA au titre de cette convention est de 2 572 522,16 euros hors taxes.

Convention de trésorerie entre la société Rémy Cointreau SA et la société Orpar SA

Personnes concernées :

Mme. Marie-Amélie de Leusse, Présidente du Conseil d'administration de la société Rémy Cointreau SA et Vice-Président et administratrice de la société Orpar SA ; Mme Caroline Bois, Présidente du Conseil d'administration de la société Rémy Cointreau SA et Présidente-Directrice générale de la société Orpar SA ; la société Orpar, administrateur et société contrôlante, représentée par M. Marc Hériard Dubreuil, représentant permanent de la société Orpar ; M. Élie Hériard Dubreuil, administrateur de la société Rémy Cointreau SA et administrateur de la société Orpar SA.

Nature et objet :

Une convention de trésorerie a été conclue pour une durée indéterminée le 14 décembre 2004 entre les sociétés Rémy Cointreau et Orpar aux termes de laquelle ces dernières ont convenu des modalités de gestion de leurs excédents de trésorerie.

Un avenant du 4 juillet 2007, autorisé par le conseil d'administration du 5 juin 2007, mentionne également les conditions de révision de la rémunération déterminée sur la base de l'EURIBOR, augmenté d'une marge fixée en fonction des conditions du crédit syndiqué applicables à la société Rémy Cointreau.

Un deuxième avenant du 8 juin 2016, autorisé par le conseil d'administration du 7 juin 2016, précise les modalités de calcul de l'intérêt.

Modalités :

La convention prévoit une rémunération des avances consenties par la société Orpar à la société Rémy Cointreau déterminée sur la base de l'EURIBOR, augmentée d'une marge fixée en fonction des conditions du crédit syndiqué applicables à la société Rémy Cointreau.

Montant payé au cours de l'exercice :

Au 31 mars 2023, le solde des avances consenties par la société Orpar à la société Rémy Cointreau s'élève à 1 684,83 euros. La charge d'intérêts supportée par la société Rémy Cointreau, calculée sur l'encours journalier de ces avances, est de 18,78 euros.

Fait à Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 27 juin 2023

Les commissaires aux comptes

Mazars Jérôme de Pastors Associé	PricewaterhouseCoopers Audit Amélie Wattel Associée

8.3 Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

(Assemblée Générale du 20 juillet 2023 résolution n° 15)

À l'Assemblée Générale de la société Rémy Cointreau SA,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'Administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Courbevoie et à Neuilly-sur-Seine, le 27 juin 2023

Les commissaires aux comptes,

Mazars
Jérôme de Pastors

PricewaterhouseCoopers Audit
Amélie Wattel

8.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

(Assemblée Générale du 20 juillet 2023 résolution n° 16)

À l'Assemblée Générale de la société Rémy Cointreau SA,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider une augmentation du capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe de la société et des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail, les salariés et mandataires sociaux des sociétés liées à Rémy Cointreau ayant leur siège social à l'étranger, les OPCVM ou encore toutes autres entités de droit français ou étranger dédiées à l'actionnariat salarié investis en titres de la société Rémy Cointreau, pourvues ou non de la personnalité morale, et qui remplissent, en outre, les conditions éventuellement fixées par le conseil d'administration, pour un montant (maximum) de 1,500,000 euros, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation du capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du code de commerce et L. 3332-18 et suivants du code du travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 18 mois la compétence pour décider une augmentation du capital et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation du capital qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions ordinaires à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation du capital serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'Administration.

Fait à Courbevoie et à Neuilly-sur-Seine, le 27 juin 2023

Les Commissaires aux comptes,

Mazars
Jérôme de Pastors

PricewaterhouseCoopers Audit
Amélie Wattel

8

ST-REMY

9

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

9.1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ 358

9.2 STATUTS 359

9.3 INFORMATIONS INCLUSES PAR RÉFÉRENCE 360

9.4 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 361

9.5 RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES 361

9.5.1 Mandats en cours 361

9.6 TABLES DE CONCORDANCE 362

9.6.1 Table de concordance avec le Document d'enregistrement universel (URD) 2022/2023 362

9.6.2 Table de concordance avec le rapport financier annuel 366

9.6.3 Table de concordance avec le rapport de gestion 367

9.6.4 Table de concordance avec le rapport sur le gouvernement d'entreprise 370

9.1 Renseignements de caractère général concernant la société

DÉNOMINATION SOCIALE, SIÈGE SOCIAL ET PRINCIPAL SIÈGE ADMINISTRATIF

Dénomination sociale : Rémy Cointreau.

La société n'a pas changé de nom au cours de l'exercice.

Siège social : rue Joseph Pataa, ancienne rue de la Champagne, 16100 Cognac.

Siège administratif : 21, rue Balzac, 75008 Paris.

Site internet : www.remy-cointreau.com

Contact téléphonique : +33 (0)1 44 13 44 13

FORME, CADRE JURIDIQUE ET LÉGISLATION APPLICABLE

Société anonyme à conseil d'administration régie par la législation française (notamment les dispositions A du livre II du Code de commerce applicables aux sociétés commerciales) ainsi que par ses statuts.

Le Groupe Rémy Cointreau est l'un des grands opérateurs du marché mondial des Vins & Spiritueux.

Rémy Cointreau (ci-après « Rémy Cointreau » ou « la société ») est une société de droit français.

DATE DE CONSTITUTION – DURÉE

La société a été créée le 3 mars 1975 et prendra fin le 30 septembre 2073.

OBJET SOCIAL

La société Rémy Cointreau a pour objet social en vertu de l'article 2 de ses statuts :

- la création, l'acquisition et l'exploitation de tous établissements commerciaux, industriels ou autres ;
- la participation directe ou indirecte et sous quelque forme que ce soit de la société dans toutes sociétés, associations, entreprises, ou groupements de toute forme ayant pour objet une activité commerciale, industrielle, agricole, immobilière, d'études, de recherche ou de développement, ou l'acquisition, la gestion ou l'exploitation de tous biens ou droits ;
- la prestation contre rémunération de services qualifiés dans les domaines technique, commercial, administratif et financier, au profit de toute personne morale ou physique engagée dans des activités commerciales, financières ou industrielles en France et à l'étranger ; et
- généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières, foncières, se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, aux objets ci-dessus indiqués ou en tout autre objet similaire ou connexe.

REGISTRE DES SOCIÉTÉS ET NUMÉRO D'IMMATRICULATION

Rémy Cointreau est immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Angoulême sous le numéro 302 178 892 (code APE 7010Z) et son numéro LEI est le suivant : 5493004V6A3Z027YT216.

LIEU DE CONSULTATION DES DOCUMENTS JURIDIQUES DE LA SOCIÉTÉ

Les documents juridiques (les statuts, procès-verbaux des assemblées générales, rapports des commissaires aux comptes et autres documents sociaux) peuvent être consultés préférentiellement sur le site internet de la société : www.remy-cointreau.com ou bien, le cas échéant – mais alors uniquement sur rendez-vous – au siège social de la société dont l'adresse est mentionnée ci-dessus (l'entrée se faisant par l'accueil situé au 20, rue de la Société-Vinicole, 16100 Cognac) ou bien encore à l'adresse de la direction générale de la société (au 21, rue Balzac, 75008 Paris).

Le document d'enregistrement universel de Rémy Cointreau déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers ainsi que les communiqués de la société relatifs au chiffre d'affaires et aux résultats, les rapports annuels et semestriels, les comptes annuels et consolidés et l'information relative aux transactions sur les actions propres et au nombre total d'actions et de droits de vote peuvent être consultés sur le site internet de la société à l'adresse suivante : www.remy-cointreau.com

9.2 Statuts

Les statuts sont accessibles en intégralité sur le site internet de la société : www.remy-cointreau.com

EXERCICE SOCIAL

Chaque exercice commence le 1er avril et se termine le 31 mars de l'année suivante. La durée de l'exercice est de 12 mois.

RÉPARTITION STATUTAIRE DES BÉNÉFICES - DIVIDENDES

Si les résultats de l'exercice le permettent, après le prélèvement destiné à constituer le fonds de réserve légale, qui doit être au moins égal au minimum obligatoire, l'assemblée, sur la proposition du conseil d'administration, peut décider de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserve, rappelés ci-dessous dans l'article 27 des statuts.

Le rappel des dividendes distribués au cours des 5 derniers exercices est présenté au chapitre 6.6.

La politique de dividende caractérisée par sa régularité au cours des 20 dernières années est aussi évoquée au début de ce document.

Enfin, nous rappellerons ici l'article 27 des statuts de la société sur les dividendes selon lequel :

S'il résulte des comptes de l'exercice, tels qu'approuvés par l'assemblée générale, l'existence d'un bénéfice distribuable, l'assemblée générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserve dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer sous forme de dividendes.

Après avoir constaté l'existence de réserves dont elle a la disposition, l'assemblée générale peut décider la distribution de sommes prélevées sur ces réserves. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels ces prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes seront prélevés en priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'assemblée générale ou, à défaut, par le conseil d'administration.

Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans le délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice.

L'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice pourra accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

L'offre de paiement en actions, le prix et les conditions d'émission des actions ainsi que la demande de paiement en actions et les conditions de réalisation de l'augmentation de capital seront régis par la loi et les règlements.

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié conforme par le ou les commissaires aux comptes fait apparaître que la société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des présents statuts, a réalisé un bénéfice, le conseil d'administration peut décider de distribuer des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice ainsi que d'en fixer le montant et la date de répartition. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice défini au présent alinéa.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et réunies dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

DROIT D'ADMISSION AUX ASSEMBLÉES

Conformément à l'article R. 22-10-28 du Code de commerce, seuls sont admis à assister à l'assemblée, à voter par correspondance ou à s'y faire représenter, les actionnaires qui ont au préalable justifié de cette qualité par l'enregistrement comptable des titres à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour leur compte, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la société par son mandataire, la Société Générale, service assemblées générales, CS 30812, 44308 Nantes CEDEX 3, soit dans les comptes titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité, teneur de leur compte titres. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur tenu par l'intermédiaire habilité doit être constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, annexé au formulaire de vote par correspondance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

DROIT DE VOTE ET MODALITÉS

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. À égalité de valeur nominale, chaque action donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué :

- à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis 4 ans au moins, au nom du même actionnaire ;
- aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ce droit de vote double cesse de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété. Néanmoins, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent successible n'interrompt pas le délai de 4 ans fixé ou conserve le droit acquis. Il en est de même en cas de transfert par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire.

Sur décision du conseil d'administration, les actionnaires peuvent participer à l'assemblée par voie de visioconférence ou voter par tous moyens de télécommunication et télétransmission y compris Internet, dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation. Cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO).

DÉCLARATION DE SEUIL STATUTAIRE

Conformément aux statuts, et indépendamment des obligations légales, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert, qui vient à détenir, de quelque manière que ce soit au sens des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce, une fraction égale à un pour cent (1%) du capital social ou des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, doit informer la société du nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède dans un délai de huit (8) jours de Bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils. Cette obligation s'applique dans les mêmes conditions que décrites ci-dessus chaque fois que la fraction du capital ou des droits de vote détenus deviennent inférieurs à l'un des seuils prévus ci-dessus.

Par ailleurs, cette personne devra également préciser dans sa déclaration à la société :

(i) le nombre de titres qu'elle possède donnant accès à terme aux actions à émettre et les droits de vote qui y seront attachés ;

(ii) les actions déjà émises ou les droits de vote qu'elle peut acquérir en vertu d'un accord ou d'un instrument financier mentionné à l'article L. 211-1 du Code monétaire et financier, sans préjudice des dispositions des 4° et 4° *bis* du I de l'article L. 233-9 du Code de commerce.

En cas de non-respect des dispositions ci-dessus et sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant un pour cent (1%) au moins du capital de la société, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée seront privées du droit de vote pour toute assemblée générale des actionnaires qui se tiendrait, jusqu'à l'expiration du délai prévu par la loi et la réglementation en vigueur suivant la date de régularisation de la notification.

IDENTIFICATION DES DÉTENTEURS DE TITRES

La société est en droit de demander, dans les conditions et selon les modalités légales et réglementaires en vigueur, l'identité complète des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote.

En vue de l'identification des détenteurs de titres, la société est en droit de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, selon le cas, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution, et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés et plus généralement à faire usage des dispositions de l'article L. 228-2 du Code de commerce prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires.

9.3 Informations incluses par référence

Conformément à l'article 19 du règlement UE n° 2017/1129 du 14 juin 2017, le présent Document d'enregistrement universel incorpore par référence les informations suivantes auxquelles le lecteur est invité à se reporter :

- les comptes consolidés de l'exercice 2021/2022 établis en application des normes IFRS, ainsi que le rapport des commissaires aux comptes y afférant, figurent en pages 246 à 250 du document de référence déposé à l'AMF le 30 juin 2022 sous le numéro D.22-0580 ;
- les comptes consolidés de l'exercice 2020/2021 établis en application des normes IFRS, ainsi que le rapport des commissaires aux comptes y afférant, figurent en pages 248 à 252 du Document d'enregistrement universel déposé à l'AMF le 30 juin 2021 sous le numéro D.21-0654 ;
- les comptes annuels de Rémy Cointreau de l'exercice 2021/2022 établis en conformité avec la législation française, ainsi que le rapport des commissaires aux comptes y afférant, figurent respectivement en pages 270 à 273 du document de référence déposé à l'AMF le 30 juin 2022 sous le numéro D.22-0580 ;
- les comptes annuels de Rémy Cointreau de l'exercice 2020/2021 établis en conformité avec la législation française, ainsi que le rapport des commissaires aux comptes y afférant, figurent respectivement en pages 272 à 275 du Document d'enregistrement universel déposé à l'AMF le 30 juin 2021 sous le numéro D.21-0654.

9.4 Attestation du responsable du Document d'enregistrement universel

« J'atteste, que les informations contenues dans le présent Document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant dans le présent document et détaillé dans la table de concordance (pages 366-368), présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Éric Vallat,

Directeur général de Rémy Cointreau

9.5 Responsables du contrôle des comptes

9.5.1 Mandats en cours

Commissaires aux comptes titulaires

Cabinet	PricewaterhouseCoopers Audit 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine CEDEX	Mazars 61, rue Henri-Regnault 92400 Courbevoie
Représenté par	Amélie Wattel, Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre	Jérôme de Pastors, Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre
Date de 1re nomination	24/07/2018	23/07/2020
Fin mandat	Assemblée annuelle approuvant les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2024	Assemblée annuelle approuvant les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2026

9.6 Tables de concordance

9.6.1 Table de concordance avec le Document d'enregistrement universel (URD) 2022/2023

Informations requises par les annexes 1 et 2 du règlement délégué (CE) n° 2019/980 du 14 mars 2019 conformément au schéma de l'URD.

		Pages	Chapitres
1.	**Personnes responsables**	361	9.4
2.	**Contrôleurs légaux des comptes**	361	9.5
3.	**Facteurs de risque**	28-29, 136	RI, 2.2
4.	**Informations concernant la société**		
	4.1 Raison sociale et nom commercial	358	9.1
	4.2 Lieu, numéro d'enregistrement et LEI	358	9.1
	4.3 Date de constitution et durée de vie	358	9.1
	4.4 Siège social et forme juridique, législation régissant les activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire, site web avec un avertissement	358	9.1
5.	**Aperçu des activités**		
	5.1 Principales activités	10-15	RI
	5.2 Principaux marchés	16-21	RI
	5.3 Événements importants	225, 299	4.1.5, 6.5
	5.4 Stratégie et objectifs	22-27	RI
	5.5 Dépendance à l'égard des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	139	2.2.1
	5.6 Déclaration sur la position concurrentielle	12 - 15	RI
	5.7 Investissements		
	5.7.1 Investissements importants réalisés	4, 226, 249 270, 271	RI, 4.2, 5.6 : Note 4, Note 15.1.4, et Note 15.2
	5.7.2 Principaux investissements en cours ou à venir	n/a	n/a
	5.7.3 Informations sur les co-entreprises et entreprises associées	250, 282 - 282	Note 5, Note 25
	5.7.4 Questions environnementales pouvant influer sur l'utilisation des immobilisations corporelles	56 - 56	1.3
6.	**Structure organisationnelle**		
	6.1 Description sommaire du groupe	10-11	RI
	6.2 Liste des filiales importantes	284, 308	5.6 : Note 28, 6.5 : Note 18

		Pages	Chapitres
7.	**Examen de la situation financière et du résultat**		
	7.1 Situation financière		
	7.1.1 Évolution des résultats et de la situation financière comportant des indicateurs clés de performance de nature financière et, le cas échéant, extra-financière	4-5, 222, 226, 230	RI, 4.1, 4.2, 4.4
	7.1.2 Prévisions de développement futur et activités en matière de recherche et de développement	26-27, 233	RI, 4.6
	7.2 Résultat d'exploitation		
	7.2.1 Facteurs importants, événements inhabituels, peu fréquents ou nouveaux développements	225	4.1.5
	7.2.2 Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	222 - 225	4.1
8.	**Trésorerie et capitaux**		
	8.1 Informations sur les capitaux	226 - 228, 239, 254, 296	4.2, 5.4, 5.6 : Note 10, 6.3
	8.2 Flux de trésorerie	229, 240, 297	4.3, 5.5, 6.4
	8.3 Besoins de financement et structure de financement	226, 257, 303	4.2, 5.6 : Note 11, 6.5 : Note 8
	8.4 Restrictions à l'utilisation des capitaux	n/a	n/a
	8.5 Sources de financement attendues	n/a	n/a
9.	**Environnement règlementaire**		
	Description de l'environnement réglementaire pouvant influer sur les activités de la société	147 - 149	2.2.3
10.	**Informations sur les tendances**		
	10.1 Description des principales tendances et de tout changement significatif de performance financière du groupe depuis la fin du dernier exercice	233	4.6
	10.2 Événements susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives	233	4.6
11.	**Prévisions ou estimations du bénéfice**	n/a	n/a
12.	**Organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale**		
	12.1 Informations concernant les membres	8-9, 158 - 159, 160 - 190, 192	RI, 3.1, 3.2, 3.4
	12.2 Conflits d'intérêts	192	3.4
13.	**Rémunération et avantages**		
	13.1 Rémunération versée et avantages en nature	193 - 220, 282, 307	3.5, 5.6 : Note 25.4, 6.5 : Note 17
	13.2 Provisions pour pensions, retraites et autres avantages du même ordre	201 - 206, 278 - 280	3.5.4, 5.6 : Note 23

		Pages	Chapitres
14.	**Fonctionnement des organes d'administration et de direction**		
	14.1 Date d'expiration des mandats	160 - 163, 164	3.2.1, 3.2.2
	14.2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à la société	192, 349	3.4, 8.2
	14.3 Informations sur les comités d'audit et de rémunérations	160, 164, 182	3.2.1, 3.2.2, 3.2.4
	14.4 Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	158, 327	3.1.2, 7.2.3
	14.5 Modifications futures potentielles sur la gouvernance d'entreprise	2 - 3, 164	RI, 3.2.2
15.	**Salariés**		
	15.1 Nombre de salariés	273	5.6 : Note 17
	15.2 Participations et stock-options	254, 322	5.6 : Note 10.1, 7.2.1
	15.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	254	5.6 : Note 10.1
16.	**Principaux actionnaires**		
	16.1 Actionnaires détenant plus de 5% du capital	30, 322	RI, 7.2.1
	16.2 Existence de droits de vote différents	322, 330, 359	7.2.1, 7.3, 9.2
	16.3 Contrôle direct ou indirect	322, 327	7.2.1, 7.2.3
	16.4 Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	322	7.2.1
17.	**Transactions avec les parties liées**	282	5.6 : Note 25
18.	**Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de la société**		
	18.1 Informations financières historiques		
	18.1.1 Informations financières historiques auditées pour les 3 derniers exercices et rapport d'audit	235 - 292, 293 - 314	5 ; 6
	18.1.2 Changement de date de référence comptable	n/a	n/a
	18.1.3 Normes comptables	242, 299	5.6 : Note 1, 6.5 : Note 1
	18.1.4 Changement de référentiel comptable	n/a	n/a
	18.1.5 Bilan, compte de résultat, variation des capitaux propres, flux de trésorerie, méthodes comptables et notes explicatives	235 - 292, 293 - 314	5, 6
	18.1.6 États financiers consolidés	235 - 292	5
	18.1.7 Date des dernières informations financières	235 - 292, 293 - 314	5, 6
	18.2 Informations financières intermédiaires et autres (rapports d'audit ou d'examen le cas échéant)	n/a	n/a
	18.3 Audit des informations financières annuelles historiques		
	18.3.1 Audit indépendant des informations financières annuelles historiques	286, 310	5.7, 6.7
	18.3.2 Autres informations auditées	n/a	n/a
	18.3.3 Informations financières non auditées	n/a	n/a
	18.4 Informations financières *pro forma*	n/a	n/a
	18.5 Politique de distribution de dividendes		
	18.5.1 Description de la politique de distribution des dividendes et de toute restriction applicable	31	RI
	18.5.2 Montant du dividende par action	31, 309	RI, 6.6
	18.6 Procédures administratives, judiciaires et d'arbitrage	225, 261	4.1.5, 5.6 : Note 12.1

		Pages	Chapitres
	18.7 Changement significatif de la situation financière	n/a	n/a
19.	**Informations complémentaires**		
	19.1 Informations sur le capital social		
	19.1.1 Montant du capital souscrit, nombre d'actions émises et totalement libérées et valeur nominale par action, nombre d'actions autorisées	254, 316, 322	5.6 : Note 10.1, 7.1, 7.2.1
	19.1.2 Informations relatives aux actions non représentatives du capital	317	7.1.3
	19.1.3 Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la société	254, 299, 301, 319	5.6 : Note 10.1, 6.5 : Note 2 et Note 6, 7.1.4
	19.1.4 Valeurs convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	254, 259, 304	5.6 : Note 10.1, Note 11.6, 6.5 : Note 8.1
	19.1.5 Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	317	7.1.3
	19.1.6 Option ou accord conditionnel ou inconditionnel de tout membre du groupe	317	7.1.3
	19.1.7 Historique du capital social	316	7.1.2
	19.2 Acte constitutif et statuts		
	19.2.1 Registre et objet social	358	9.1
	19.2.2 Droits, privilèges et restrictions attachées à chaque catégorie d'actions	322, 330, 359	7.2.1, 7.3, 9.2
	19.2.3 Dispositions ayant pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle	322	7.2.1
20.	**Contrats importants**	349	8.2
21.	**Documents disponibles**	328	7.2.4

9.6.2 Table de concordance avec le rapport financier annuel

		Pages	Chapitres
1.	**Comptes annuels**	293 - 314	6
2.	**Comptes consolidés**	235 - 292	5
3.	**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**	293 - 314	6
4.	**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**	235 - 292	5
5.	**Rapport de gestion**	Voir table rapport de gestion	9.6.3
6.	**Honoraires des commissaires aux comptes**	283, 307	5.6 : Note 26, 6.5 : Note 17
7.	**Rapport sur le gouvernement d'entreprise**	Voir table rapport sur le gouvernement d'entreprise	9.6.4
8.	**Déclaration de la personne assumant la responsabilité du rapport financier annuel**	361	9.4

9.6.3 Table de concordance avec le rapport de gestion

Textes de référence		Commentaires sur l'exercice	Pages	Chapitres
1. SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ				
Code de commerce	Articles L. 225-100-1, I, 1°, L. 232-1, II, L. 233-6 et L. 233-26	Situation de la société et analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société, notamment sa situation d'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires	221 - 234	4
Code de commerce	Article L. 225-100-1, I, 2°	Indicateurs clés de performance de nature financière	4, 222 - 225	RI, 4.1
Code de commerce	Article L. 225-100-1, I, 2°	Indicateurs clés de performance non financière ayant trait à l'activité spécifique de la société	5, 87	RI, 1.4
Code de commerce	Articles L. 232-1, II et L. 233-26	Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion est établi	232, 283, 308	4.5, 5.6 : Note 27, 6.5 : Note 19
Code de commerce	Article L. 232-1, II	Succursales existantes	n/a	n/a
Code de commerce	Article L. 233-6, al. 1	Prise de participation dans une société ayant son siège social sur le territoire français	n/a	n/a
Code de commerce	Articles L. 233-29, L. 233-30 et R. 233-19	Aliénation des participations croisées	n/a	n/a
Code de commerce	Articles L. 232-1, II et L. 233-26	Évolution prévisible de la situation de la société et perspectives d'avenir	233	4.6
Code de commerce	Articles L. 232-1, II et L. 233-26	Activités en matière de recherche et de développement	n/a	n/a
Code de commerce	Article R. 225-102	Tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des 5 derniers exercices	309	6.6
Code de commerce	Article D. 441-4	Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients	231	4.4.3
Code monétaire et financier	Articles L. 511-6 et R. 511-2-1-3	Montant des prêts interentreprises consentis et déclaration du commissaire aux comptes	251	5.6 : Note 6.4
2. CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES				
Code de commerce	Article L. 225-100-1, I, 3°	Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée	28-29, 136	RI, 2.2
Code de commerce	Article L. 22-10-35, 1°	Risques financiers liés aux effets du changement climatique et présentation des mesures prises pour les réduire	76 - 79, 144, 242	1.3.3, 2.2.2, 5.6 : Note 1.2
Code de commerce	Article L. 22-10-35, 2°	Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	130 - 135	2.1

Textes de référence		Commentaires sur l'exercice	Pages	Chapitres
Code de commerce	Article L. 225-100-1, I, 4°	Objectifs et politique en matière de couverture de chaque catégorie de transaction et exposition de la société aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie. Les indications comprennent l'utilisation par la société des instruments financiers	150, 267	2.2.4, 5.6 : Note 14.6
Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 site « Sapin 2 »		Dispositif anti-corruption	147, 154, 155	2.2.3, 2.4.3, 2.4.4
Code de commerce	Article L. 225-102-4	Plan de vigilance et compte-rendu de sa mise en œuvre effective	n/a	n/a
3. ACTIONNARIAT ET CAPITAL				
Code de commerce	Article L. 233-13	Structure, évolution du capital de la société et franchissement de seuils	30, 254, 316, 322	RI, 5.6 : Note 10.1, 7.1.2, 7.2.1
Code de commerce	Article L. 225-111	Acquisition et cession par la société de ses propres actions	299, 301, 319	6.5 : Note 2 et Note 6, 7.1.4
Code de commerce	Article L. 225-102 alinéa 1	État de la participation des salariés au capital social	322	7.2.1
Code de commerce	Articles R. 228-90 et R. 228-91	Mention des ajustements éventuels pour les titres donnant accès au capital en cas de rachats d'actions ou d'opérations financières	n/a	n/a
Code monétaire et financier	Article L. 621-18-2	Informations sur les opérations des dirigeants et personnes liées sur les titres de la société	209	3.5.6
Code général des impôts	Article 243 *bis*	Montant des dividendes mis en distribution au titre des 3 derniers exercices	31, 309	RI, 6.6
4. DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE (DPEF)				
Code de commerce	Articles L. 225-102-1 et R. 225-105	Modèle d'affaires	24-25	RI
Code de commerce	Articles L. 225-102-1 et R. 225-105, I, 1°	Description des principaux risques liés à l'activité de la société	28, 45, 130	RI, 1.2.2, 2.1
Code de commerce	Articles L. 225-102-1, III, R. 225-104 et R. 225-105, I, 2°	Informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, ainsi que les effets de cette activité quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption	46, 56	1.2.3, 1.3
Code de commerce	Articles L. 225-102-1 et R. 225-105, I, 3°	Résultats des politiques appliquées par la société ou le groupe, incluant des indicateurs clés de performance	56, 83, 103	1.3, 1.4, 1.5
Code de commerce	Articles L. 225-102-1 et R. 225-105, II, A, 1°	Informations sociales (emploi, organisation du travail, santé et sécurité, relations sociales, formation, égalité de traitement)	66	1.3.2
Code de commerce	Articles L. 225-102-1 et R. 225-105, II, A, 2°	Informations environnementales (politique générale en matière environnementale, pollution, économie circulaire, changement climatique)	56, 76	1.3.1, 1.3.3
Code de commerce	Articles L. 225-102-1 et R. 225-105, II, A, 3°	Informations sociétales (engagements sociétaux en faveur du développement durable, sous-traitance et fournisseurs, loyauté des pratiques)	66, 80	1.3.2, 1.3.4

Textes de référence		Commentaires sur l'exercice	Pages	Chapitres
Code de commerce	Articles L. 225-102-1 et R. 225-105, II, B, 1°	Informations relatives à la lutte contre la corruption	45, 80, 149, 153	1.2.2, 1.3.4, 2.2.3.3, 2.4
Code de commerce	Articles L. 225-102-1 et R. 225-105, II, B, 2°	Informations relatives aux actions en faveur des droits de l'homme	45, 80, 153	1.2.2, 1.3.4, 2.4
Code de commerce	Article L. 225-102-2	Informations spécifiques installations Seveso	144	2.2.2
Code de commerce	Articles L. 225-102-1, III et R. 225-105	Accords collectifs conclus dans l'entreprise et leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés	66	1.3.2
Code de commerce	Articles L. 225-102-1, III et R. 225-105-2	Attestation de l'organisme tiers indépendant sur la présence des indicateurs dans la DPEF	110	1.7
5. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES REQUISES POUR L'ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT DE GESTION				
Code général des impôts	Articles 223 *quater* et 223 *quinquies*	Informations fiscales complémentaires	334	8.1
Code de commerce	Article L. 464-2	Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles	n/a	n/a

9.6.4 Table de concordance avec le rapport sur le gouvernement d'entreprise

Textes de référence		Commentaires sur l'exercice	Pages	Chapitres
1. INFORMATIONS SUR LES RÉMUNÉRATIONS				
Code de commerce	Article L. 22-10-8, I, alinéa 2	Politique de rémunération des mandataires sociaux	193, 211	3.5.1, 3.5.8
Code de commerce	Article L. 22-10-9, I, 1°	Rémunération totale et avantages de toute nature versés durant l'exercice ou attribués au titre de l'exercice à chaque mandataire social	193	3.5
Code de commerce	Article L. 22-10-9, I, 2°	Proportion relative de la rémunération fixe et variable	193	3.5
Code de commerce	Article L. 22-10-9, I, 3°	Utilisation de la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable	n/a	n/a
Code de commerce	Article L. 22-10-9, I, 4°	Engagements de toute nature pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux	193	3.5
Code de commerce	Article L. 22-10-9, I, 5°	Rémunération versée ou attribuée par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce	n/a	n/a
Code de commerce	Article L. 22-10-9, I, 6°	Ratios entre le niveau de rémunération de chaque dirigeant mandataire social et les rémunérations **moyenne** et **médiane** des salariés de la société	207	3.5.5
Code de commerce	Article L. 22-10-9, I, 7°	Évolution annuelle de la rémunération, des performances de la société, de la rémunération moyenne des salariés de la société et des ratios susvisés au cours des 5 exercices les plus récents	207	3.5.5
Code de commerce	Article L. 22-10-9, I, 8°	Explication de la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée, y compris la manière dont elle contribue aux performances à long terme de la société et de la manière dont les critères de performance ont été appliqués	193	3.5
Code de commerce	Article L. 22-10-9, I, 9°	Manière dont a été pris en compte le vote de la dernière assemblée générale ordinaire prévu au II de l'article L. 225-100 (jusqu'au 31 décembre 2020) puis au I de l'article L. 22-10-34 (à partir du 1er janvier 2021)	194, 200	3.5.2, 3.5.3
Code de commerce	Article L. 22-10-9, I, 10°	Écart par rapport à la procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération et toute dérogation	n/a	n/a
Code de commerce	Article L. 22-10-9, I, 11°	Application des dispositions du second alinéa de l'article L. 225-45 du Code de commerce	n/a	n/a
Code de commerce	Article L. 225-185	Attribution et conservation des options par les mandataires sociaux	n/a	n/a
Code de commerce	Articles L. 225-197-1 et L. 22-10-59	Attribution et conservation d'actions gratuites aux dirigeants mandataires sociaux	194, 317	3.5.2, 7.1.3

Textes de référence		Commentaires sur l'exercice	Pages	Chapitres
2. INFORMATIONS SUR LA GOUVERNANCE				
Code de commerce	Article L. 225-37-4, 1°	Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice	164	3.2.2
Code de commerce	Article L. 225-37-4, 2°	Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale	192, 349	3.4, 8.2
Code de commerce	Article L. 225-37-4, 3°	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires en matière d'augmentation de capital	317	7.1.3
Code de commerce	Article L. 225-37-4, 4°	Modalités d'exercice de la direction générale	158, 191	3.1.1, 3.3
Code de commerce	Article L. 22-10-10, 1°	Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil	8-9, 158, 160	RI, 3.1, 3.2
Code de commerce	Article L. 22-10-10, 2°	Application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil	160	3.2.1
Code de commerce	Article L. 22-10-10, 3°	Éventuelles limitations que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs du directeur général	191	3.3.1
Code de commerce	Article L. 22-10-10, 4°	Référence à un code de gouvernement d'entreprise et application du principe « *comply or explain* »	158, 189, 327	3.1.2, 3.2.6, 7.2.3
Code de commerce	Article L. 22-10-10, 5°	Modalités particulières de la participation des actionnaires à l'assemblée générale	359	9.2
Code de commerce	Article L. 22-10-10, 6°	Procédure d'évaluation des conventions courantes et sa mise en œuvre	190	3.2.7
3. INFORMATIONS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OU D'ÉCHANGE				
Code de commerce	Article L. 22-10-11	Structure du capital de la société	30, 322, 330	RI, 7.2.1, 7.3
Code de commerce	Article L. 22-10-11	Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce	330, 359	7.3, 9.2
Code de commerce	Article L. 22-10-11	Participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce	322, 330	7.2.1, 7.3
Code de commerce	Article L. 22-10-11	Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits spéciaux et la description de ceux-ci	330, 359	7.3, 9.2
Code de commerce	Article L. 22-10-11	Accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote	322, 330	7.2.1, 7.3
Code de commerce	Article L. 22-10-11	Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société	330	7.3
Code de commerce	Article L. 22-10-11	Pouvoirs du conseil d'administration, en particulier en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions	316	7.1

Textes de référence		Commentaires sur l'exercice	Pages	Chapitres
Code de commerce	Article L. 22-10-11	Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange	330	7.3

RÉMY COINTREAU

21, rue Balzac - 75008 Paris
Téléphone : 01 44 13 44 13

La version anglaise de ce document est disponible sur simple demande ou sur le site remy-cointreau.com

PEFC - Ce document est imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier certifié PEFC issu de ressources contrôlées et gérées durablement.

Société anonyme au capital de 81 257 113,60 euros
Siège social : rue Joseph Pataa – Ancienne rue de la Champagne – 16 100 Cognac
302 178 892 R.C.S Angoulême

WWW.REMY-COINTREAU.COM

LABRADOR +33 (0)1 53 06 30 80 Crédit photo : iStock - Médiathèque Rémy Cointreau